

# Glossaire DMFA

## Version complète

---

Version: 2022/3

Date de publication: 30/08/2022

Date de mise en production: 01/10/2022

## Liste de la version complète

---

Page de garde

Page de garde

Introduction

Introduction

Glossaire

- 90001 - Cotisation due pour la ligne travailleur
  - 00082 - CODE TRAVAILLEUR COTISATION
  - 00083 - TYPE DE COTISATION
  - 00084 - BASE DE CALCUL DE LA COTISATION
  - 00085 - MONTANT DE LA COTISATION
  - 00896 - DATE PREMIÈRE EMBAUCHE
- 90002 - Cotisation non liée à une personne physique
  - 00019 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR POUR LAQUELLE UNE COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE EST DUE
  - 00020 - CODE TRAVAILLEUR POUR UNE COTISATION QUI N'EST PAS LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
  - 00021 - BASE DE CALCUL DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
  - 00022 - MONTANT DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
- 90003 - Cotisation travailleur étudiant
  - 00042 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE
  - 00076 - RÉMUNÉRATION ÉTUDIANT
  - 00077 - COTISATION ÉTUDIANT
  - 00078 - NOMBRE DE JOURS ÉTUDIANT
  - 01158 - NOMBRE D'HEURES ÉTUDIANT
- 90005 - Cotisation travailleur statutaire licencié
  - 00071 - RÉMUNÉRATION BRUTE DE RÉFÉRENCE
  - 00072 - COTISATION RÉMUNÉRATION BRUTE DE RÉFÉRENCE
  - 00073 - NOMBRE DE JOURS DE RÉFÉRENCE
  - 00127 - DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DE L'ASSUJETTISSEMENT
  - 00129 - DATE DE FIN DE PÉRIODE DE L'ASSUJETTISSEMENT
- 90007 - Déclaration employeur
  - 00011 - NUMÉRO ONSS
  - 00012 - NOTION CURATELLE
  - 00013 - ANNÉE - TRIMESTRE
  - 00014 - NUMÉRO D'ENTREPRISE
  - 00015 - MONTANT NET À PAYER
  - 00016 - CONVERSION EN RÉGIME 5
  - 00017 - DATE DE DÉBUT DES VACANCES
- 90011 - Indemnité AT-MP
  - 00144 - NATURE DE L'INDEMNITÉ
  - 00145 - DEGRÉ D'INCAPACITÉ
  - 00146 - MONTANT DE L'INDEMNITÉ
- 90012 - Ligne travailleur
  - 00036 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR
  - 00037 - CODE TRAVAILLEUR
  - 00038 - DATE DE DÉBUT DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE
  - 00039 - DATE DE FIN DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE
  - 00040 - NOTION FRONTALIER
  - 00041 - ACTIVITÉ PAR RAPPORT AU RISQUE
  - 00042 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE
  - 00616 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - LIGNE TRAVAILLEUR
- 90015 - Occupation de la ligne travailleur
  - 00042 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE
  - 00043 - NUMÉRO D'OCCUPATION
  - 00044 - DATE DE DÉBUT DE L'OCCUPATION
  - 00045 - DATE DE FIN DE L'OCCUPATION
  - 00046 - NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE
  - 00047 - NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE DU RÉGIME DE TRAVAIL
  - 00048 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
  - 00049 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE
  - 00050 - TYPE DU CONTRAT
  - 00051 - MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL
  - 00052 - MESURE DE PROMOTION DE L'EMPLOI
  - 00053 - STATUT DU TRAVAILLEUR
  - 00054 - NOTION PENSIONNÉ
  - 00055 - TYPE D'APPRENTISSAGE
  - 00056 - MODE DE RÉMUNÉRATION
  - 00057 - NUMÉRO DE FONCTION
  - 00059 - CLASSE DU PERSONNEL VOLANT
  - 00060 - ENSEIGNEMENT - MODE PAIEMENT
  - 00228 - CODE NACE

## Liste de la version complète

---

- 00617 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
- 00625 - JUSTIFICATION DES JOURS
- 01195 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU NAVIRE
- 01199 - CLASSE DU PERSONNEL
- 01203 - NOMBRE MOYEN D'HEURES SUBSIDIÉES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
- 90017 - Personne physique
  - 00023 - NUMÉRO DE SUITE PERSONNE PHYSIQUE
  - 00024 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS
  - 00025 - NOM DU TRAVAILLEUR
  - 00026 - PRÉNOM DU TRAVAILLEUR
  - 00027 - INITIALE DU DEUXIÈME PRÉNOM DU TRAVAILLEUR
  - 00028 - DATE DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
  - 00029 - SEXE DU TRAVAILLEUR
  - 00030 - RUE DU TRAVAILLEUR
  - 00031 - NUMÉRO DE L'ADRESSE DU TRAVAILLEUR
  - 00032 - BOÎTE AUX LETTRES DU TRAVAILLEUR
  - 00033 - CODE POSTAL DU TRAVAILLEUR
  - 00034 - COMMUNE DU TRAVAILLEUR
  - 00035 - CODE PAYS DU TRAVAILLEUR
  - 00119 - NATIONALITÉ DU TRAVAILLEUR
  - 00167 - NUMÉRO DE LA CARTE D'IDENTITÉ SOCIALE
  - 00168 - COMMUNE - LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
  - 00169 - CODE PAYS DU LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
  - 00615 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - PERSONNE PHYSIQUE
- 90018 - Prestation de l'occupation ligne travailleur
  - 00061 - NUMÉRO DE LIGNE PRESTATION
  - 00062 - CODE PRESTATION
  - 00063 - NOMBRE DE JOURS DE LA PRESTATION
  - 00064 - NOMBRE D'HEURES DE LA PRESTATION
  - 00065 - NOMBRE DE MINUTES DE VOL
- 90019 - Rémunération de l'occupation ligne travailleur
  - 00066 - NUMÉRO DE LIGNE RÉMUNÉRATION
  - 00067 - CODE RÉMUNÉRATION
  - 00068 - FRÉQUENCE EN MOIS DE PAIEMENT DE LA PRIME
  - 00069 - POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION SUR BASE ANNUELLE
  - 00070 - RÉMUNÉRATION
- 90042 - Cotisation travailleur prépensionné
  - 00079 - CODE COTISATION PRÉPENSION
  - 00080 - NOMBRE DE MOIS PRÉPENSION
  - 00081 - COTISATION PRÉPENSION
- 90059 - Formulaire
  - 00110 - STATUT DE L'ATTESTATION
  - 00218 - DATE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
  - 00296 - IDENTIFICATION DU FORMULAIRE
  - 00297 - TYPE DU FORMULAIRE
  - 00299 - HEURE PRÉCISE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
- 90082 - Référence
  - 00221 - TYPE DE LA RÉFÉRENCE
  - 00222 - NUMÉRO DE RÉFÉRENCE
  - 00298 - ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE
- 90108 - Détail données déduction ligne travailleur
  - 00138 - NUMÉRO DE SUITE DÉTAIL DÉDUCTION
  - 00141 - MONTANT DE LA DÉDUCTION - DÉTAIL
  - 00142 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT DE TRAVAIL
  - 00143 - DATE D'ORIGINE DU DROIT
  - 00147 - TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN AVANT LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
  - 00148 - TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN APRÈS LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
- 90109 - Déduction occupation
  - 00086 - CODE DÉDUCTION
  - 00088 - BASE DE CALCUL DE LA DÉDUCTION
  - 00089 - MONTANT DE LA DÉDUCTION
  - 00090 - DATE DE DÉBUT DU DROIT À LA DÉDUCTION
  - 00091 - NOMBRE DE MOIS FRAIS DE GESTION SSA
  - 00092 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE REMPLACÉE
  - 00093 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE QUI A OUVERT LE DROIT À LA DÉDUCTION
  - 00094 - ORIGINE DE L'ATTESTATION
- 90110 - Déduction ligne travailleur
  - 00086 - CODE DÉDUCTION
  - 00088 - BASE DE CALCUL DE LA DÉDUCTION
  - 00089 - MONTANT DE LA DÉDUCTION
  - 00090 - DATE DE DÉBUT DU DROIT À LA DÉDUCTION

## Liste de la version complète

---

- 00091 - NOMBRE DE MOIS FRAIS DE GESTION SSA
- 00092 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE REMPLACÉE
- 00093 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE QUI A OUVERT LE DROIT À LA DÉDUCTION
- 00094 - ORIGINE DE L'ATTESTATION
- 90172 - Deuxième pilier de pension - Informations
  - 00966 - RÔLE LINGUISTIQUE
  - 01219 - ANNÉE ET MOIS DE RÉFÉRENCE
  - 01220 - TRAITEMENT MENSUEL
  - 01221 - SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT ET BONIFICATION MENSUELS
  - 01222 - ALLOCATION DE FOYER ET RÉSIDENCE MENSUELLE
- 90250 - Détail données déduction occupation
  - 00138 - NUMÉRO DE SUITE DÉTAIL DÉDUCTION
  - 00143 - DATE D'ORIGINE DU DROIT
  - 00147 - TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN AVANT LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
  - 00148 - TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN APRÈS LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
  - 00914 - DATE D'EXPIRATION DU DROIT
- 90294 - Véhicule de société
  - 00780 - NUMÉRO DE SUITE VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
  - 00781 - NUMÉRO DE PLAQUE
  - 01217 - VÉHICULE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT
- 90313 - Occupation - Informations
  - 00197 - NOMBRE DE JOURS DE VACANCES
  - 00728 - DATE À LAQUELLE UN MEMBRE DU PERSONNEL NOMMÉ EST MALADE DEPUIS 6 MOIS OU PLUS
  - 00794 - MESURES POUR LE NON MARCHAND
  - 00795 - EXTRA
  - 00812 - SALAIRE HORAIRE
  - 00826 - NOTION DE DISPENSE DE PRESTATIONS
  - 00862 - SALAIRE HORAIRE EN MILLIÈMES D'EURO
  - 00893 - PERSONNEL MIS À DISPOSITION
  - 01010 - NOMBRE DE JOURS SALAIRE GARANTI PREMIÈRE SEMAINE
  - 01011 - RÉMUNÉRATION BRUTE PAYÉE EN CAS DE MALADIE
  - 01012 - DISPENSE DE DÉCLARATION DES DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC
  - 01013 - DISPENSE - RÉGIME DE PENSION COMPLÉMENTAIRE
  - 01063 - DONNÉE DE CONTRÔLE - OBLIGATION
  - 01092 - DATE DE NOMINATION À TITRE DÉFINITIF
  - 01148 - DATE D'ATTRIBUTION DU NOUVEAU POSTE MARIBEL SOCIAL
  - 01176 - COTISATION PENSION DU SECTEUR PUBLIC POUR TRAVAILLEURS STATUTAIRES - BASE DE CALCUL DÉROGATOIRE
  - 01194 - MESURE CARRIÈRE
  - 01215 - DÉTAIL SECTEUR
  - 01216 - BUDGET MOBILITÉ
  - 01232 - NOMBRE D'HEURES DE CONGÉ FORMATION FLAMAND
  - 01237 - AIDE RÉGIONALE À L'EMPLOI
- 90336 - Indemnité complémentaire
  - 00046 - NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE
  - 00228 - CODE NACE
  - 00749 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DU REMPLAÇANT
  - 00815 - NOTION EMPLOYEUR
  - 00823 - DATE DU PREMIER OCTROI DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
  - 00824 - NOTION TYPE D'ACCORD DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
  - 00825 - NOTION D'INTERRUPTION DE CARRIÈRE OU DE PRÉPENSION À MI-TEMPS
  - 00826 - NOTION DE DISPENSE DE PRESTATIONS
  - 00827 - NOTION DE REMPLACEMENT CONFORME
  - 00853 - MESURES PRÉVUES EN CAS DE REPRISE DU TRAVAIL
  - 00949 - TYPE DE DÉBITEUR
  - 00950 - NOMBRE DE PARTIES DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
  - 00951 - DATE DE NOTIFICATION DU PRÉAVIS
  - 00952 - NOTION D'ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ OU EN RESTRUCTURATION
  - 00953 - DATE DE DÉBUT DE RECONNAISSANCE
  - 00954 - DATE DE FIN DE RECONNAISSANCE
- 90337 - Indemnité complémentaire - Cotisation
  - 00082 - CODE TRAVAILLEUR COTISATION
  - 00083 - TYPE DE COTISATION
  - 00085 - MONTANT DE LA COTISATION
  - 00829 - NOTION D'ADAPTATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE OU DE L'ALLOCATION SOCIALE
  - 00830 - MONTANT DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
  - 00831 - NOMBRE DE MOIS - INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
  - 00892 - NOTION DE CAPITALISATION
  - 00955 - NUMÉRO DE SUITE COTISATION
  - 00956 - MONTANT THÉORIQUE DE L'ALLOCATION SOCIALE

## Liste de la version complète

---

- 00957 - DÉCIMALES POUR LE NOMBRE DE MOIS
- 00958 - NOMBRE DE JOURS - MOIS INCOMPLET
- 00959 - MOIS INCOMPLET - RAISON
- 00960 - NOTION D'APPLICATION DU PLANCHER
- 01129 - CODE PÉRIODE
- 90411 - Données de l'occupation relatives au secteur public
  - 00961 - TYPE D'INSTITUTION DU SECTEUR PUBLIC
  - 00962 - CATÉGORIE DE PERSONNEL DU SECTEUR PUBLIC
  - 00963 - DÉNOMINATION DU GRADE OU DE LA FONCTION
  - 00964 - DATE DE DÉBUT - DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC
  - 00965 - DATE DE FIN - DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC
  - 00966 - RÔLE LINGUISTIQUE
  - 00967 - NATURE DU SERVICE
  - 00968 - CARACTÈRE DE LA FONCTION
  - 00969 - MOTIF DE FIN DE LA RELATION STATUTAIRE
- 90412 - Traitement barémique
  - 00970 - DATE DE DÉBUT DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
  - 00971 - DATE DE FIN DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
  - 00972 - DATE DE PRISE DE RANG DE L'ANCIENNETÉ PÉCUNIAIRE
  - 00973 - RÉFÉRENCE DE L'ÉCHELLE DE TRAITEMENT
  - 00974 - MONTANT DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
  - 00975 - NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE
  - 00976 - NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE - TRAITEMENT BARÉMIQUE COMPLET
  - 01235 - NOTION TRAITEMENT BARÉMIQUE RÉDUIT
- 90413 - Supplément de traitement
  - 00977 - RÉFÉRENCE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
  - 00978 - DATE DE DÉBUT DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
  - 00979 - DATE DE FIN DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
  - 00980 - MONTANT DE BASE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
  - 00981 - POURCENTAGE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
  - 00982 - NOMBRE D'HEURES OU DE PRESTATIONS
  - 00983 - MONTANT DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
- 90438 - Mesures de réorganisation du travail simultanées - Informations
  - 00051 - MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL
  - 01030 - POURCENTAGE DE LA MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL
- 90578 - Activation - Informations
  - 01191 - DATE DE DÉBUT DISPENSE DE PRESTATIONS
  - 01192 - DATE DE DÉBUT SITUATION DE FORMATION
  - 01193 - SITUATION DE FORMATION

### Annexe

- 1 - Codes communes - Code INS
- 2 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues
- 3 - Valeurs autorisées pour le "type de cotisation" en fonction des codes travailleurs cotisations
- 4 - Liste des codes déductions
- 5 - Liste des codes pays
- 6 - Activité par rapport au risque
- 7 - Codification des rémunérations
- 8 - Codification des données de temps de travail
- 9 - Numéros de fonction du personnel déclaré au forfait suivant l'indice de catégorie de l'employeur
- 10 - Codification des indemnités pour les catégories employeurs 027 et 028
- 11 - Identification du formulaire
- 21 - Liste des valeurs autorisées pour le statut du travailleur
- 23 - Liste des codes postaux et communes en 30 positions
- 24 - Table de conversion - ASCII - codepage 850
- 31 - Liste des codes NACE
- 35 - Mesure de promotion de l'emploi
- 42 - Nomenclature des types d'institutions du secteur public
- 43 - Nomenclature des catégories de personnel du secteur public
- 44 - Mesures de réorganisation du travail
- 45 - Nomenclature des Classes du personnel
- 46 - Détail secteur
- dmfas02 - Détail des données pour les déductions

### Bloc fonctionnel

- 90001 - Cotisation due pour la ligne travailleur
- 90002 - Cotisation non liée à une personne physique
- 90003 - Cotisation travailleur étudiant
- 90005 - Cotisation travailleur statutaire licencié
- 90007 - Déclaration employeur
- 90011 - Indemnité AT-MP
- 90012 - Ligne travailleur

## Liste de la version complète

---

90015 - Occupation de la ligne travailleur  
90017 - Personne physique  
90018 - Prestation de l'occupation ligne travailleur  
90019 - Rémunération de l'occupation ligne travailleur  
90042 - Cotisation travailleur prépensionné  
90059 - Formulaire  
90082 - Référence  
90108 - Détail données déduction ligne travailleur  
90109 - Déduction occupation  
90110 - Déduction ligne travailleur  
90169 - DmfAOriginal  
90172 - Deuxième pilier de pension - Informations  
90250 - Détail données déduction occupation  
90294 - Véhicule de société  
90313 - Occupation - Informations  
90336 - Indemnité complémentaire  
90337 - Indemnité complémentaire - Cotisation  
90411 - Données de l'occupation relatives au secteur public  
90412 - Traitement barémique  
90413 - Supplément de traitement  
90438 - Mesures de réorganisation du travail simultanées - Informations  
90578 - Activation - Informations

## DMFA - Introduction

Version: 2022/3

---

Date de publication:

30/08/2022

Contenu de l'introduction: [i](#)

## Sommaire

1.	Introduction .....	3
1.1.	Le schéma des données .....	3
1.1.1.	Niveau "Formulaire" .....	3
1.1.2.	Niveau "Référence" .....	3
1.1.3.	Niveau "Déclaration employeur" .....	3
1.1.4.	Niveau "Cotisation non liée à une personne physique" .....	3
1.1.5.	Niveau "Personne physique" .....	3
1.1.6.	Niveau "Ligne travailleur" .....	4
1.1.7.	Niveau "Occupation de la ligne travailleur" .....	4
1.1.8.	Niveau "Occupation - Informations" .....	4
1.1.9.	Niveau "Deuxième pilier de pension - Informations" .....	4
1.1.10.	Niveau "Prestation de l'occupation ligne travailleur" .....	5
1.1.11.	Niveau "Rémunération de l'occupation ligne travailleur" .....	5
1.1.12.	Niveau "Données de l'occupation relatives au secteur public" .....	5
1.1.13.	Niveau "Traitement barémique" .....	5
1.1.14.	Niveau "Supplément de traitement" .....	5
1.1.15.	Niveau " Mesures de réorganisation du travail simultanées – Informations " .....	6
1.1.16.	Niveau "Activation – Informations" .....	6
1.1.17.	Niveau "Cotisation due pour la ligne travailleur" .....	6
1.1.18.	Niveaux "Déduction ligne travailleur" et "Déduction occupation" ..	6
1.1.19.	Niveau "Détail données déduction ligne travailleur" .....	6
1.1.20.	Niveau "Détail données déduction occupation" .....	7
1.1.21.	Niveau "Indemnité AT - MP" .....	7
1.1.22.	Niveau "Cotisation travailleur statutaire licencié" .....	7
1.1.23.	Niveau "Cotisation travailleur étudiant" .....	7
1.1.24.	Niveau "Cotisation travailleur prépensionné" .....	7
1.1.25.	Niveau "Indemnité complémentaire" .....	8
1.1.26.	Niveau "Cotisation indemnité complémentaire" .....	8
1.1.27.	Niveau "Véhicule de société " .....	8
1.2.	Glossaire .....	9
1.2.1.	Identification .....	9
1.2.2.	Version .....	9
1.2.3.	Nom de la donnée .....	9
1.2.4.	Définition de la donnée .....	9
1.2.5.	Domaine de définition .....	9
1.2.6.	Type .....	9
1.2.7.	Longueur .....	9
1.2.8.	Présence .....	9
1.2.9.	Code anomalie .....	10
1.2.10.	Abréviations .....	10
1.3.	Remarques .....	11
1.3.1.	Trimestre des déclarations .....	11
1.3.2.	Règles d'arrondi .....	11
1.3.3.	La notion d'occupation .....	11
1.3.4.	La notion d'occupation en cas d'indemnités de rupture de contrat	11
1.3.5.	Déclarations antérieures au 1/2003 .....	11
1.3.6.	Déclaration d'une même ligne travailleur sur une même déclaration	12
1.3.7.	Déclaration des montants .....	12
1.3.8.	Déclaration des jours .....	12
1.3.9.	Déclaration des heures .....	12
2.	Schéma des données .....	13
2.1.	Niveau "Formulaire" .....	13



2.2.	Niveau "Référence" .....	13
2.3.	Niveau "Déclaration employeur" .....	13
2.4.	Niveau "Cotisation non liée à une personne physique" .....	13
2.5.	Niveau "Personne physique" .....	14
2.6.	Niveau "Ligne travailleur" .....	14
2.7.	Niveau "Occupation de la ligne travailleur" .....	15
2.8.	Niveau "Occupation - informations" .....	16
2.9.	Niveau "Deuxième pilier de pension - Informations" .....	16
2.10.	Niveau "Prestation de l'occupation ligne travailleur" .....	17
2.11.	Niveau "Rémunérations de l'occupation ligne travailleur" .....	17
2.12.	Niveau "Données de l'occupation relatives au secteur public" .....	17
2.13.	Niveau "Traitement barémique" .....	18
2.14.	Niveau "Supplément de traitement" .....	18
2.15.	Niveau " Mesures de réorganisation du travail simultanées – Informations " .....	18
2.16.	Niveau "Activation – Informations" .....	18
2.17.	Niveau "Cotisation due pour la ligne travailleur" .....	19
2.18.	Niveaux "Déduction ligne travailleur" et "Déduction occupation" ..	19
2.19.	Niveau "Détail données déduction ligne travailleur" .....	19
2.20.	Niveau "Détail données déduction occupation" .....	20
2.21.	Niveau "Indemnité AT - MP" .....	20
2.22.	Niveau "Cotisation travailleur statutaire licencié" .....	20
2.23.	Niveau "Cotisation travailleur étudiant" .....	21
2.24.	Niveau "Cotisation travailleur prépensionné" .....	21
2.25.	Niveau "Indemnité complémentaire" .....	22
2.26.	Niveau "Cotisation indemnité complémentaire" .....	22
2.27.	Niveau "Véhicule de société " .....	23
3.	Schéma d'une déclaration .....	24
3.1.	Modèle entités - relations .....	24
3.1.1.	La modélisation des données : généralités .....	24
3.1.2.	Schéma .....	27
3.2.	<b>Modèle hiérarchique</b> .....	28

# 1. Introduction

## 1.1. Le schéma des données

Le schéma des données précise les blocs fonctionnels de données.

Une déclaration peut contenir **vingt-neuf** blocs fonctionnels différents (inclus l'élément racine du message XML), dont certains peuvent se présenter plusieurs fois.

Dans le texte ci-après, les blocs fonctionnels sont appelés niveaux.

### 1.1.1. Niveau "Formulaire"

Il s'agit des données permettant d'identifier un formulaire.

Un formulaire correspond à une et une seule déclaration.

Un message pourra reprendre plusieurs formulaires et donc, par conséquent, plusieurs déclarations.

### 1.1.2. Niveau "Référence"

Il s'agit des références relatives à un formulaire.

Un formulaire correspondant à une déclaration multifonctionnelle trimestrielle originale peut avoir zéro ou une référence.

L'utilisateur a donc la possibilité de transmettre une référence propre pour chaque déclaration qu'il envoie.

### 1.1.3. Niveau "Déclaration employeur"

Il s'agit des données générales relatives à une déclaration.

Une déclaration est définie par la combinaison des données suivantes : numéro ONSS, notion curatelle et année trimestre de la déclaration.

Il est possible de trouver plusieurs déclarations dans le message.

Par contre le niveau "déclaration employeur" ne pourra se retrouver qu'une seule fois par déclaration.

### 1.1.4. Niveau "Cotisation non liée à une personne physique"

Il s'agit des données relatives aux cotisations non liées à une personne physique.

Une cotisation non liée à une personne physique est définie par l'identifiant de la déclaration plus les données suivantes : catégorie de l'employeur et code travailleur cotisation non liée à une personne physique.

Il est possible de trouver plusieurs cotisations non liées à une personne physique par déclaration.

Par contre une cotisation non liée à une personne physique ne pourra se retrouver qu'une seule fois par déclaration.

### 1.1.5. Niveau "Personne physique"

Il s'agit des données relatives à la personne physique.

Sauf exception (uniquement des cotisations non liées à une personne physique), il doit y avoir au moins une personne physique par déclaration, mais il peut y en avoir plusieurs (l'employeur emploie plusieurs personnes physiques).

Par contre une personne physique ne peut se retrouver qu'une seule fois au sein d'une déclaration.

### **1.1.6. Niveau "Ligne travailleur"**

Il s'agit des données relatives à la ligne travailleur.

Une ligne travailleur permet d'identifier les différents types d'activités d'une personne physique chez un employeur durant le trimestre. Une activité est définie par la combinaison de la catégorie de l'employeur et du code travailleur (type de travailleur).

Il doit y avoir au moins une ligne travailleur par personne physique, mais il peut y en avoir plusieurs (la personne physique exerce plusieurs activités chez l'employeur durant le trimestre de la déclaration).

Par contre une ligne travailleur ne peut se retrouver qu'une seule fois par personne physique.

Pour une ligne travailleur donnée, il faut au moins un des niveaux suivants ; ces niveaux sont exclusifs :

- Occupation de la ligne travailleur
- Indemnité AT - MP
- Cotisation travailleur statutaire licencié
- Cotisation travailleur étudiant
- Cotisation travailleur prépensionné
- Indemnité complémentaire

### **1.1.7. Niveau "Occupation de la ligne travailleur"**

Il s'agit des données relatives à l'occupation.

Une occupation correspond à une description réelle de la manière dont le travailleur exerce son activité au sein de l'entreprise.

Selon le type de travailleur (code travailleur) il peut y avoir zéro, une ou plusieurs occupations.

Ainsi pour les étudiants, les prépensionnés, le personnel statutaire licencié et les travailleurs pour lesquels une cotisation sur des indemnités complémentaires est due, il ne peut pas y avoir de niveau "occupation de la ligne travailleur". De même pour les travailleurs déclarés sous les catégories employeur 027 (accident du travail) et 028 (maladie professionnelle), il ne peut pas y avoir de niveau "occupation de la ligne travailleur".

Par contre pour tous les autres types de travailleur, il doit y avoir au moins un niveau "occupation de la ligne travailleur" par ligne travailleur, mais il peut y en avoir plusieurs (occupations consécutives ou concomitantes).

### **1.1.8. Niveau "Occupation - Informations"**

Il s'agit de données complémentaires relatives à une occupation.

Pour une occupation, il peut y avoir zéro ou un bloc « Occupation – Informations ».

### **1.1.9. Niveau "Deuxième pilier de pension - Informations"**

Il s'agit de données relatives au 2<sup>ème</sup> pilier de pension.

Pour une occupation, il peut y avoir zéro ou un bloc « Deuxième pilier de pension – Informations ».

### **1.1.10. Niveau "Prestation de l'occupation ligne travailleur"**

Il s'agit des données relatives au temps de travail (prestations) au sein d'une même occupation.

Pour une occupation, il peut y avoir zéro, une ou plusieurs prestations.

Pour les travailleurs en interruption complète de la carrière professionnelle et les travailleurs statutaires avec un poste à l'étranger, il ne peut pas y avoir de prestation.

Sauf exceptions, il doit y avoir au moins une prestation ou une rémunération par occupation.

### **1.1.11. Niveau "Rémunération de l'occupation ligne travailleur"**

Il s'agit des données salariales (rémunérations) au sein d'une même occupation.

Pour une occupation, il peut y avoir zéro, une ou plusieurs rémunérations.

Pour les travailleurs en interruption complète de la carrière professionnelle, sauf exception, il n'y aura pas de rémunération.

Pour les travailleurs statutaires avec un poste à l'étranger, il ne peut pas y avoir de rémunération.

Sauf exceptions, il doit y avoir au moins une prestation ou une rémunération par occupation.

### **1.1.12. Niveau "Données de l'occupation relatives au secteur public"**

Ce bloc contient des données spécifiques pour le secteur public.

Pour une occupation, il peut y avoir zéro, un ou plusieurs blocs "Données de l'occupation relatives au secteur public".

Il ne peut toutefois y avoir qu'un seul bloc "Données de l'occupation relatives au secteur public" pour une combinaison donnée "Date de début – Données de l'occupation relatives au secteur public", "Type d'institution du secteur public", "Catégorie de personnel du secteur public", "Nature du service" et "Caractère de la fonction".

### **1.1.13. Niveau "Traitement barémique"**

Ce bloc contient des données relatives à un traitement barémique d'un agent statutaire ou contractuel du secteur public.

Pour un bloc "Données de l'occupation relatives au secteur public", il doit y avoir au moins un bloc "Traitement barémique", mais il peut y en avoir plusieurs.

Il ne peut toutefois y avoir qu'un seul bloc "Traitement barémique" pour une combinaison donnée "Date de début du traitement barémique", "Date de prise de rang de l'ancienneté pécuniaire" et "Référence de l'échelle de traitement".

### **1.1.14. Niveau "Supplément de traitement"**

Ce bloc contient des données relatives à un supplément de traitement d'un agent statutaire ou contractuel du secteur public.

Pour un bloc "Traitement barémique", il peut y avoir zéro, un ou plusieurs blocs "Supplément de traitement".

Il ne peut toutefois y avoir qu'un seul bloc "Supplément de traitement" pour une combinaison donnée "Date de début du supplément de traitement" et "Référence du supplément de traitement".

### **1.1.15. Niveau " Mesures de réorganisation du travail simultanées – Informations "**

Ce bloc contient des données relatives aux mesures de réorganisation en cas d'absences simultanées impliquant une combinaison de mesures de réorganisation du temps de travail pour un travailleur statutaire du secteur public.

Pour un bloc "Occupation de la ligne travailleur", il peut y avoir zéro ou deux blocs "Mesures de réorganisation du travail simultanées – Informations".

Il ne peut toutefois y avoir qu'un seul bloc "Mesures de réorganisation du travail simultanées – Informations" pour une mesure de réorganisation du travail donnée.

### **1.1.16. Niveau "Activation – Informations"**

Il s'agit de données complémentaires relatives à la cotisation d'activation.

Pour une ligne travailleur "ordinaire", il peut y avoir zéro ou un bloc « Activation – Informations ».

### **1.1.17. Niveau "Cotisation due pour la ligne travailleur"**

Ce niveau concerne les cotisations dues pour un travailleur "ordinaire", **un travailleur étudiant** ou un travailleur déclaré par un employeur AT - MP (ni travailleurs statutaires licenciés, ni travailleurs prépensionnés, ni travailleurs bénéficiant d'une indemnité complémentaire).

Pour une ligne travailleur "ordinaire", il peut y avoir zéro, une ou plusieurs cotisations dues.

**Pour une ligne travailleur étudiant, il peut y avoir zéro ou une cotisation due.**

Pour les lignes travailleurs déclarées par des employeurs des catégories 027 (accidents du travail) et 028 (maladies professionnelles), il peut y avoir **une ou deux cotisations dues** par ligne travailleur. **Lorsqu'il n'y a qu'une seule cotisation due**, la base de calcul doit correspondre à la somme de toutes les indemnités et rentes payées pour le travailleur en question.

Une cotisation donnée ne peut se retrouver qu'une seule fois par ligne travailleur "ordinaire".

### **1.1.18. Niveaux "Déduction ligne travailleur" et "Déduction occupation"**

Ces niveaux concernent les déductions demandées pour une ligne travailleur ou une occupation.

Il peut y avoir zéro, une ou plusieurs déductions par ligne travailleur ou par occupation.

Une déduction donnée ne peut se retrouver qu'une seule fois par ligne travailleur ou par occupation.

Une déduction donnée est présente soit au niveau ligne travailleur soit au niveau occupation. Le niveau où une déduction doit être déclarée est précisé en annexe 4 "Liste des codes déductions".

### **1.1.19. Niveau "Détail données déduction ligne travailleur"**

Ce niveau concerne certaines déductions ligne travailleur pour lesquelles il faut détailler la déduction demandée.

Il peut y avoir zéro, un ou plusieurs niveaux "détail données déduction ligne travailleur" par déduction ligne travailleur demandée.

Les déductions ligne travailleur pour lesquelles le niveau "détail données déduction ligne travailleur" est requis, sont reprises dans l'annexe dmfas02 "Détail des données pour les déductions".

### **1.1.20. Niveau "Détail données déduction occupation"**

Ce niveau concerne certaines déductions occupation pour lesquelles il faut détailler la déduction demandée.

Il peut y avoir zéro ou un niveau "détail données déduction occupation" par déduction occupation demandée.

Les déductions occupation pour lesquelles le niveau "détail données déduction occupation" est requis, sont reprises dans l'annexe dmfas02 "Détail des données pour les déductions".

### **1.1.21. Niveau "Indemnité AT - MP"**

Il s'agit des données relatives aux indemnités déclarées par les employeurs des catégories 027 (Accidents du Travail) et 028 (Maladies Professionnelles).

Selon le type de travailleur (code travailleur) il peut y avoir zéro, un ou plusieurs niveaux "indemnité AT - MP".

Ainsi pour les lignes travailleurs déclarées par des employeurs des catégories 027 et 028, il doit y avoir au moins une indemnité, mais il peut y en avoir plusieurs (plusieurs types d'indemnités et/ou plusieurs degrés d'incapacité). Toutefois il ne peut y avoir qu'une seule indemnité pour une combinaison donnée "nature de l'indemnité" et "degré d'incapacité".

Par contre pour les lignes travailleurs déclarées par d'autres employeurs que ceux des catégories 027 et 028, il ne peut pas y avoir de niveau "indemnité AT - MP".

### **1.1.22. Niveau "Cotisation travailleur statutaire licencié"**

Ce niveau concerne les cotisations dues pour un travailleur statutaire licencié.

Pour une ligne travailleur « personnel statutaire licencié », il doit y avoir une et une seule cotisation personnel statutaire licencié. L'assujettissement aux deux régimes (régime chômage et régime assurance maladie - invalidité) se fait via deux lignes travailleurs différentes.

### **1.1.23. Niveau "Cotisation travailleur étudiant"**

Ce niveau concerne la cotisation de solidarité due pour un travailleur étudiant.

Pour une ligne travailleur étudiant, il doit y avoir une et une seule cotisation travailleur étudiant.

### **1.1.24. Niveau "Cotisation travailleur prépensionné"**

Ce niveau concerne les cotisations dues pour un travailleur prépensionné.

Ce niveau peut être utilisé jusqu'aux déclarations du 1<sup>er</sup> trimestre 2010. A partir des déclarations du 2<sup>ème</sup> trimestre 2010, les cotisations dues pour un travailleur prépensionné doivent être déclarées via les blocs Indemnité complémentaire et Cotisation indemnité complémentaire.

Il doit y avoir au moins une cotisation travailleur prépensionné par ligne travailleur prépensionné, mais il peut y en avoir maximum deux.

Une cotisation travailleur prépensionné donnée ne peut se retrouver qu'une seule fois par ligne travailleur prépensionné.

### **1.1.25. Niveau "Indemnité complémentaire"**

Ce niveau concerne les informations générales relatives aux indemnités payées en complément d'allocations de chômage ou d'interruption de carrière. A partir des déclarations du 2<sup>ème</sup> trimestre 2010, il concerne également les travailleurs prépensionnés.

Selon le type de travailleur (code travailleur) il peut y avoir zéro, un ou plusieurs niveaux « indemnité complémentaire ».

Ainsi pour un travailleur pour lequel une cotisation sur des indemnités complémentaires est due, il doit y avoir au moins un niveau « indemnité complémentaire ».

Il peut y en avoir plusieurs, mais il ne peut y en avoir qu'un seul pour une combinaison donnée notion employeur, numéro de commission paritaire, code NACE, notion type d'accord de l'indemnité complémentaire, notion d'interruption de carrière ou de prépension à mi-temps, notion de dispense de prestations et notion de remplacement conforme.

Par contre pour les autres types de travailleurs, il ne peut pas y avoir de niveau « indemnité complémentaire ».

### **1.1.26. Niveau "Cotisation indemnité complémentaire"**

Ce niveau concerne les cotisations dues sur les indemnités complémentaires aux allocations de chômage ou d'interruption de carrière. A partir des déclarations du 2<sup>ème</sup> trimestre 2010, il concerne également les cotisations dues pour les travailleurs prépensionnés.

Il peut y avoir zéro, une ou plusieurs cotisations par indemnité complémentaire. Il doit y avoir au moins une cotisation si l'indemnité complémentaire est redevable de cette cotisation du fait de la commission paritaire et de l'âge du travailleur. Toutefois une cotisation donnée (une combinaison code travailleur cotisation – type de cotisation – notion d'adaptation du montant de l'indemnité complémentaire ou de l'allocation sociale – numéro de suite cotisation) ne peut se retrouver qu'une seule fois par indemnité complémentaire.

### **1.1.27. Niveau "Véhicule de société "**

Il s'agit des données relatives aux véhicules de société.

Un véhicule de société est défini par l'identifiant de la déclaration plus le numéro de plaque du véhicule. Un véhicule de société (un numéro de plaque) ne peut se retrouver qu'une seule fois par déclaration.

Il est possible de trouver plusieurs véhicules de société par déclaration.

## 1.2. Glossaire

Le glossaire donne une description de chaque donnée reprise au schéma des données.

Une donnée est décrite par page. Chaque page contient les rubriques expliquées ci-dessous.

### 1.2.1. Identification

Le numéro d'identification d'une donnée (ou numéro de zone) est composé de cinq positions numériques. Ce numéro permet de référencer d'une manière univoque chaque donnée.

### 1.2.2. Version

Le numéro de version nous permet de maintenir un historique des modifications. Le numéro de version est en cinq positions dont les quatre premières indiquent l'année de la modification et la dernière indique le trimestre.

Le numéro de version donne une indication du moment où certaines modifications entrent en vigueur.

### 1.2.3. Nom de la donnée

Le nom exprime brièvement le contenu de la donnée.

### 1.2.4. Définition de la donnée

La définition contient une description plus étendue de la donnée.

### 1.2.5. Domaine de définition

Le domaine de définition spécifie les valeurs autorisées pour la donnée.

Sous cette rubrique, on trouve également des renvois aux annexes du glossaire.

### 1.2.6. Type

Le type de donnée indique si la donnée contient des signes numériques (uniquement des chiffres) ou alphanumériques (chiffres, lettres MAJUSCULES, signes spéciaux).

Les caractères autres que les majuscules seront traduits en majuscules. De même certains signes spéciaux seront traduits selon la table en annexe 8 du glossaire DIMONA. Les autres caractères ne se trouvant pas dans cette table seront traduits par un blanc (ASCII Hex 20).

### 1.2.7. Longueur

La longueur renseignée est la longueur maximale de la donnée.

### 1.2.8. Présence

La présence d'une donnée dans un bloc fonctionnel ou niveau peut être :

- Facultative : L'expéditeur est libre de remplir cette zone.
- Obligatoire si : La zone doit être présente si les conditions mentionnées sont remplies.
- Indispensable : La zone doit toujours être présente.



### **1.2.9. Code anomalie**

Le code anomalie est composé des 5 positions identifiant la zone où s'est produite l'erreur, suivi du type d'erreur en trois positions. Les deux parties sont séparées par un tiret.

Les erreurs signalées par la lettre B sont des erreurs bloquantes (c.-à-d. que toute la déclaration sera rejetée si une de ces erreurs est rencontrée). Les erreurs signalées par la lettre P sont cumulées et lorsqu'elles dépassent un certain pourcentage, la déclaration est entièrement rejetée. Les erreurs signalées par les lettres NP sont non comptabilisées et n'entraînent jamais le refus de la déclaration. Les erreurs signalées par la lettre W sont reprises uniquement à titre d'information et n'entraînent jamais le refus de la déclaration ; elles ne font pas l'objet de corrections ultérieures.

### **1.2.10. Abréviations**

Dans le glossaire les abréviations suivantes sont parfois utilisées :

- AA : indique les deux derniers chiffres de l'année
- AAAA : indique l'année en quatre chiffres avec le siècle
- MM : indique le mois [01 ; 12]
- JJ : indique le jour [01 ; 31]
- JJJ : indique le jour [01 ; 366]
- T : indique le trimestre concerné [1 ; 4]
- X : indique un chiffre ou une lettre quelconque (zone alphanumérique)
- [1;4] : indique que la donnée a une valeur comprise entre les limites spécifiques incluses (ici les valeurs possibles sont 1, 2, 3 et 4).

## **1.3. Remarques**

### **1.3.1. Trimestre des déclarations**

Il n'est pas permis d'introduire des déclarations pour des trimestres différents dans un même fichier DmfA originale.

### **1.3.2. Règles d'arrondi**

Quand il n'y a pas de valeur décimale permise, il sera nécessaire d'arrondir à l'unité suivant les règles suivantes :

- Arrondi à l'unité inférieure, lorsque la valeur des décimales appartient au domaine [01 ; 49].
- Arrondi à l'unité supérieure, lorsque la valeur des décimales appartient au domaine [50 ; 99].

### **1.3.3. La notion d'occupation**

Pour un même travailleur, il faut parfois déclarer les données salariales et les prestations par occupation.

Ainsi par exemple lorsque le travailleur passe d'une occupation à temps plein à une occupation à temps partiel, lorsque la fraction d'occupation change, lorsque le régime de travail change.

Ultérieurement, cette notion d'occupation sera illustrée plus en détail par des exemples.

### **1.3.4. La notion d'occupation en cas d'indemnités de rupture de contrat**

Les indemnités de rupture doivent être déclarées en plusieurs périodes, tel que décrit dans les "Instructions générales aux employeurs".

Chaque période doit être déclarée sous la forme d'une nouvelle occupation où les dates de début et de fin de l'occupation doivent être complétées et correspondre aux dates de début et de fin de la période couverte par l'indemnité de rupture.

Pour chacune de ces occupations, il y a lieu de déclarer une seule prestation correspondant à la période couverte par l'indemnité de rupture (en jours et le cas échéant aussi en heures) et une seule rémunération correspondant à l'indemnité de rupture.

Exemple : Un travailleur licencié le 31/01/2003 qui reçoit 18 mois d'indemnité de rupture.

La déclaration du 1/2003 reprendra 4 occupations :

- Première occupation du 01/01/2003 au 31/01/2003 avec toutes les prestations et toutes les rémunérations correspondant à la période de travail
- Deuxième occupation du 01/02/2003 au 31/03/2003 (solde du trimestre soit 2 mois) avec une seule rémunération reprenant les indemnités de rupture couvrant cette période et une seule prestation reprenant les jours ou le cas échéant aussi les heures de cette période
- Troisième occupation du 01/04/2003 au 31/12/2003 (solde de l'année soit 9 mois) avec une seule rémunération reprenant les indemnités de rupture couvrant cette période et une seule prestation reprenant les jours ou le cas échéant aussi les heures de cette période
- Quatrième occupation du 01/01/2004 au 31/07/2004 (année suivante soit uniquement 7 mois puisque l'indemnité de rupture est payée pour 18 mois) avec une seule rémunération reprenant les indemnités de rupture couvrant cette période et une seule prestation reprenant les jours ou le cas échéant aussi les heures de cette période

### **1.3.5. Déclarations antérieures au 1/2003**

Pour les déclarations des trimestres antérieurs au 1/2003, il y a lieu de continuer d'utiliser l'ancien format de fichier. Cela est valable aussi bien pour les déclarations originales que pour les déclarations de modification.

### **1.3.6. Déclaration d'une même ligne travailleur sur une même déclaration**

Il n'est pas permis de mentionner une même ligne travailleur plusieurs fois sur une même déclaration. Des déclarations avec des lignes travailleurs multiples seront refusées.

Le fait de reprendre à plusieurs reprises la même ligne travailleur pour un même travailleur engendre toujours de nombreux préjudices non seulement pour l'employeur, notamment en matière de calcul de diverses exonérations de cotisations, mais aussi pour les travailleurs, au niveau de l'établissement de leurs droits aux diverses prestations du régime de la sécurité sociale des travailleurs salariés.

### **1.3.7. Déclaration des montants**

Les déclarations sont faites exclusivement en EURO.

Dans le fichier, tous les montants doivent être exprimés en eurocents.

Le salaire horaire en millièmes d'euro (zone 00862) est une exception à cette règle.

Exemple :

Le net à payer par l'employeur est de 15.806,00 EURO ou 1.580.600 eurocents.

Dans le fichier, ce montant doit être exprimé en eurocents. La zone 00015 contiendra donc le nombre suivant : "000000001580600".

### **1.3.8. Déclaration des jours**

Dans le fichier, tous les jours doivent être exprimés en centièmes de jours.

Cela est valable aussi bien pour le nombre de jours par semaine du régime de travail (zone 00047) que pour le nombre de jours de la prestation (zone 00063).

Toutefois le nombre de jours étudiant (zone 00078) et le nombre de jours de référence (zone 00073) dérogent à cette règle et sont exprimés en jours entiers.

Exemple :

Le travailleur a effectué 65 jours de travail à raison de 5 jours par semaine.

Dans le fichier, ces nombres doivent être exprimés en centièmes de jours. La zone 00047 contiendra donc le nombre suivant : " 500" tandis que la zone 00063 contiendra donc le nombre suivant : " 06500".

### **1.3.9. Déclaration des heures**

Dans le fichier, toutes les heures doivent être exprimées en centièmes d'heures.

Cela est valable pour le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur (zone 00048), le nombre moyen d'heures par semaine de la personne de référence (zone 00049) et le nombre d'heures de la prestation (zone 00064).

Toutefois le nombre d'heures étudiant (zone 01158) déroge à cette règle et est exprimé en heures entières.

Exemple :

Le travailleur a effectué 247 heures de travail à raison de 19 heures par semaine. La personne de référence travaille 38 heures par semaine.

Dans le fichier, ces nombres doivent être exprimés en centièmes d'heures.

Les différentes zones contiendront les nombres suivants :

- zone 00048 : "1900"
- zone 00049 : "3800"
- zone 00064 : "0024700"

## 2. Schéma des données

### 2.1. Niveau "Formulaire"

- Données du formulaire
  - 00296 : identification du formulaire
  - 00218 : date de création du formulaire
  - 00299 : heure précise de création du formulaire
  - 00297 : type du formulaire
  - 00110 : statut de l'attestation

### 2.2. Niveau "Référence"

- Données de la référence
  - 00221 : type de la référence
  - 00298 : origine de la référence
  - 00222 : numéro de référence

### 2.3. Niveau "Déclaration employeur"

- Identification de la déclaration
  - 00013 : année - trimestre de la déclaration
  - 00011 : numéro ONSS
  - 00012 : notion curatelle
  - 00014 : numéro unique d'entreprise
- Données de la déclaration
  - 00015 : montant net à payer
  - 00016 : conversion en régime 5
  - 00017 : date de début des vacances

### 2.4. Niveau "Cotisation non liée à une personne physique"

- Identification de la cotisation non liée à une personne physique
  - 00019 : catégorie employeur pour laquelle une cotisation non liée à une personne physique est due
  - 00020 : code travailleur pour une cotisation qui n'est pas liée à une personne physique
- Données de la cotisation non liée à une personne physique
  - 00021 : base de calcul de la cotisation non liée à une personne physique
  - 00022 : montant de la cotisation non liée à une personne physique

## 2.5. Niveau "Personne physique"

- Numéro de suite de la personne physique
  - 00023 : numéro de suite personne physique
- Données d'identification de la personne physique
  - 00024 : numéro d'identification de la sécurité sociale - NISS
- Données de la personne physique
  - 00615 : Référence utilisateur - Personne physique

Important :

A partir du 1er juillet 2012, la déclaration d'une personne physique devra se faire exclusivement au moyen du NISS, quel que soit le trimestre de déclaration.

L'usage du nom, prénom, initiale du deuxième prénom, sexe, date et lieu de naissance, adresse, nationalité et numéro de carte d'identité sociale du travailleur ne sera plus autorisé.

## 2.6. Niveau "Ligne travailleur"

- Identification de la ligne travailleur
  - 00036 : catégorie de l'employeur
  - 00037 : code travailleur
- Données de la ligne travailleur
  - 00038 : date de début du trimestre pour la sécurité sociale
  - 00039 : date de fin du trimestre pour la sécurité sociale
  - 00040 : notion frontalier
  - 00041 : activité par rapport au risque
  - 00042 : numéro d'identification de l'unité locale

Important : Le numéro d'identification de l'unité locale est autorisé dans le bloc ligne travailleur uniquement pour les déclarations de trimestres antérieurs au 2014/1.

- 00616 : Référence utilisateur – Ligne travailleur

## 2.7. Niveau "Occupation de la ligne travailleur"

- Numéro de suite de l'occupation
  - 00043 : numéro d'occupation
- Données de l'occupation
  - 00044 : date de début de l'occupation
  - 00045 : date de fin de l'occupation
  - 00046 : numéro de commission paritaire
  - 00047 : nombre de jours par semaine du régime de travail
  - 00050 : type du contrat
  - 00049 : nombre moyen d'heures par semaine de la personne de référence
  - 00053 : statut du travailleur
  - 00048 : nombre moyen d'heures par semaine du travailleur
  - 00051 : mesure de réorganisation du travail
  - 00052 : mesure de promotion de l'emploi
  - 00054 : notion pensionné
  - 00055 : type d'apprentissage
  - 00056 : mode de rémunération
  - 00057 : numéro de fonction
  - 00059 : classe du personnel volant
  - 00060 : paiement en dixièmes ou douzièmes
  - 00617 : Référence utilisateur – Occupation de la ligne travailleur
  - 00625 : Justification des jours
  - 00228 : code NACE (à partir du 1/2021)
  - 00042 : numéro d'identification de l'unité locale

Important : Le numéro d'identification de l'unité locale est autorisé dans le bloc occupation de la ligne travailleur uniquement à partir des déclarations trimestrielles du 2014/1.

  - 01195 : Numéro d'identification du navire
  - 01199 : Classe du personnel
  - 01203 : Nombre moyen d'heures par semaine subsidiées du travailleur

## 2.8. Niveau "Occupation - informations"

- Données de l'occupation - Informations
  - 00795 : Extra
  - 00893 : Personnel mis à disposition (à partir du 1/2022)
  - 00794 : Mesure pour le non marchand
  - 00812 : Salaire horaire **ou** 00862 : Salaire horaire en millièmes d'euro
  - 00728 : Date à laquelle un membre du personnel nommé est malade depuis 6 mois ou plus (à partir du 2/2017)
  - 01010 : Nombre de jours salaire garanti première semaine
  - 01011 : Rémunération brute payée en cas de maladie
  - 01012 : Dispense de déclaration des données de l'occupation relatives au secteur public
  - 01013 : Dispense - Régime de pension complémentaire (à partir du 3/2019)
  - 01063 : Donnée de contrôle – Obligation
  - 01148 : Date d'attribution du nouveau poste Maribel social (à partir du 1/2021)
  - 01176 : Cotisation pension du secteur public pour travailleurs statutaires – Base de calcul dérogatoire
  - 01194 : Mesure carrière
  - 00826 : Notion de dispense de prestations
  - 00197 : Nombre de jours de vacances
  - 01215 : Détail secteur
  - 01216 : Budget mobilité
  - 01232 : Nombre d'heures de congé formation flamand
  - 01237 : Aide régionale à l'emploi (à partir du 1/2021)

Important :

- La « Date de nomination à titre définitif » n'est pas d'application dans une déclaration DmfA.
- La déclaration du salaire horaire se fait soit via la zone 00812 « Salaire horaire » (déclarations trimestrielles antérieures au 2007/3), soit via la zone 00862 « Salaire horaire en millièmes d'euro » (à partir des déclarations du 3/2007). Ces deux zones sont exclusives et ne peuvent pas être utilisées pour un trimestre non autorisé.

## 2.9. Niveau "Deuxième pilier de pension - Informations"

- Données Deuxième pilier de pension - Informations
  - 01219 : Année et mois de référence
  - 01220 : Traitement mensuel
  - 01221 : Supplément de traitement et bonification mensuels
  - 01222 : Allocation de foyer et résidence mensuelle
  - 00966 : Rôle linguistique

## **2.10.Niveau "Prestation de l'occupation ligne travailleur"**

- Numéro de suite de la prestation
  - 00061 : numéro de ligne prestation
- Identification de la prestation
  - 00062 : code prestation
- Données de la prestation
  - 00063 : nombre de jours de la prestation
  - 00064 : nombre d'heures de la prestation
  - 00065 : nombre de minutes de vol

## **2.11. Niveau "Rémunérations de l'occupation ligne travailleur"**

- Numéro de suite de la rémunération
  - 00066 : numéro de ligne rémunération
- Identification de la rémunération
  - 00067 : code rémunération
  - 00068 : fréquence en mois de paiement de la prime
  - 00069 : pourcentage de la rémunération sur base annuelle
- Données de la rémunération
  - 00070 : rémunération

## **2.12.Niveau "Données de l'occupation relatives au secteur public"**

- Identification du bloc "Données de l'occupation relatives au secteur public"
  - 00964 : Date de début – Données de l'occupation relatives au secteur public
  - 00961 : Type d'institution du secteur public
  - 00962 : Catégorie de personnel du secteur public
  - 00967 : Nature du service
  - 00968 : Caractère de la fonction
- Données du bloc "Données de l'occupation relatives au secteur public"
  - 00965 : Date de fin – Données de l'occupation relatives au secteur public
  - 00963 : Dénomination du grade ou de la fonction
  - 00966 : Rôle linguistique
  - 00969 : Motif de fin de la relation statutaire



## **2.13.Niveau "Traitement barémique"**

- Identification du bloc "Traitement barémique"
  - 00970 : Date de début du traitement barémique
  - 00972 : Date de prise de rang de l'ancienneté pécuniaire
  - 00973 : Référence de l'échelle de traitement
- Données du bloc "Traitement barémique"
  - 00971 : Date de fin du traitement barémique
  - 00974 : Montant du traitement barémique
  - 00975 : Nombre d'heures par semaine
  - 00976 : Nombre d'heures par semaine - Traitement barémique complet
  - 01235 : Notion traitement barémique réduit (à partir du 1/2022)

## **2.14.Niveau "Supplément de traitement"**

- Identification du bloc "Supplément de traitement"
  - 00978 : Date de début du supplément de traitement
  - 00977 : Référence du supplément de traitement
- Données du bloc "Supplément de traitement"
  - 00979 : Date de fin du supplément de traitement
  - 00980 : Montant de base du supplément de traitement
  - 00981 : Pourcentage du supplément de traitement
  - 00982 : Nombre d'heures ou de prestations
  - 00983 : Montant du supplément de traitement

## **2.15.Niveau " Mesures de réorganisation du travail simultanées – Informations "**

- Identification du bloc "Mesures de réorganisation du travail simultanées – Informations"
  - 00051 : mesure de réorganisation du travail
- Données du bloc "Mesures de réorganisation du travail simultanées – Informations"
  - 01030 : Pourcentage de la mesure de réorganisation du travail

## **2.16.Niveau "Activation – Informations"**

- Données du bloc Activation - Informations
  - 01191 : Date de début dispense de prestations
  - 01192 : Date de début situation de formation
  - 01193 : Situation de formation

## **2.17. Niveau "Cotisation due pour la ligne travailleur"**

- Identification de la cotisation due
  - 00082 : code travailleur cotisation
  - 00083 : type de cotisation
- Données de la cotisation due
  - 00084 : base de calcul de la cotisation
  - 00085 : montant de la cotisation
  - 00896 : date première embauche

## **2.18. Niveaux "Déduction ligne travailleur" et "Déduction occupation"**

- Identification de la déduction demandée
  - 00086 : code déduction
- Données de la déduction demandée
  - 00088 : base de calcul de la déduction
  - 00089 : montant de la déduction
  - 00090 : date début du droit à la déduction
  - 00091 : nombre de mois frais de gestion SSA
  - 00092 : NISS de la personne remplacée
  - 00093 : NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction
  - 00094 : origine de l'attestation

## **2.19. Niveau "Détail données déduction ligne travailleur"**

- Numéro de suite du bloc détail
  - 00138 : numéro de suite détail déduction
- Identification du niveau "détail données déduction ligne travailleur"
  - 00142 : numéro d'enregistrement du règlement de travail
- Données du détail de la déduction ligne travailleur demandée
  - 00141 : montant de la déduction - détail
  - 00143 : date d'origine du droit
  - 00147 : temps de travail hebdomadaire moyen avant la réduction du temps de travail
  - 00148 : temps de travail hebdomadaire moyen après la réduction du temps de travail

## **2.20.Niveau "Détail données déduction occupation"**

- Numéro de suite du bloc détail
  - 00138 : numéro de suite détail déduction
- Identification du niveau "détail données déduction occupation"
  - 00143 : date d'origine du droit
- Données du détail de la déduction occupation demandée
  - 00914 : date d'expiration du droit
  - 00147 : temps de travail hebdomadaire moyen avant la réduction du temps de travail
  - 00148 : temps de travail hebdomadaire moyen après la réduction du temps de travail

## **2.21.Niveau "Indemnité AT - MP"**

- Identification de l'indemnité
  - 00144 : nature de l'indemnité
  - 00145 : degré d'incapacité
- Données de l'indemnité
  - 00146 : montant de l'indemnité

## **2.22.Niveau "Cotisation travailleur statutaire licencié"**

- Données de la cotisation travailleur statutaire licencié
  - 00071 : rémunération brute de référence
  - 00072 : cotisation rémunération brute de référence
  - 00073 : nombre de jours de référence
  - 00127 : date de début de période de l'assujettissement
  - 00129 : date de fin de période de l'assujettissement

## 2.23. Niveau "Cotisation travailleur étudiant"

- Données de la cotisation travailleur étudiant
  - 00076 : rémunération étudiant
  - 00077 : cotisation étudiant
  - 00078 : nombre de jours étudiant
  - 00042 : numéro d'identification de l'unité locale

Important : Le numéro d'identification de l'unité locale est autorisé dans le bloc Cotisation travailleur étudiant uniquement à partir des déclarations trimestrielles du 2015/1.

- 01158 : nombre d'heures étudiant

Important : La déclaration des prestations étudiant se fait soit via la zone 00078 « Nombre de jours étudiant » (déclarations trimestrielles antérieures au 2017/1), soit via la zone 01158 « Nombre d'heures étudiant » (à partir des déclarations du 1/2017). Ces deux zones sont exclusives et ne peuvent pas être utilisées pour un trimestre non autorisé.

## 2.24. Niveau "Cotisation travailleur prépensionné"

- Identification de la cotisation travailleur prépensionné
  - 00079 : code cotisation prépension
- Données de la cotisation travailleur prépensionné
  - 00080 : nombre de mois prépension
  - 00081 : cotisation prépension

## **2.25. Niveau "Indemnité complémentaire"**

- Identification de l'indemnité complémentaire
  - 00815 : notion employeur
  - 00046 : numéro de commission paritaire
  - 00228 : code NACE
  - 00824 : notion type d'accord de l'indemnité complémentaire
  - 00825 : notion d'interruption de carrière ou de prépension à mi temps
  - 00826 : notion de dispense de prestations
  - 00827 : notion de remplacement conforme
- Données de l'indemnité complémentaire
  - 00823 : date du premier octroi de l'indemnité complémentaire
  - 00749 : numéro d'identification de la sécurité sociale - NISS du remplaçant
  - 00853 : mesures prévues en cas de reprise du travail
  - 00949 : type de débiteur
  - 00950 : nombre de parties de l'indemnité complémentaire
  - 00951 : date de notification du préavis
  - 00952 : notion d'entreprise en difficulté ou en restructuration
  - 00953 : date de début de reconnaissance
  - 00954 : date de fin de reconnaissance

## **2.26. Niveau "Cotisation indemnité complémentaire"**

- Identification de la cotisation indemnité complémentaire
  - 00082 : code travailleur cotisation
  - 00083 : type de cotisation
  - 00829 : notion d'adaptation du montant de l'indemnité complémentaire ou de l'allocation sociale
  - 00955 : numéro de suite cotisation
- Données de la cotisation "indemnité complémentaire"
  - 00892 : notion de capitalisation
  - 00830 : montant de l'indemnité complémentaire
  - 00956 : montant théorique de l'allocation sociale
  - 00831 : nombre de mois - indemnité complémentaire
  - 00957 : décimales pour le nombre de mois
  - 00958 : nombre de jours – mois incomplet
  - 00959 : mois incomplet - raison
  - 00960 : notion d'application du plancher
  - 00085 : montant de la cotisation
  - 01129 : code période

## **2.27.Niveau "Véhicule de société "**

- Numéro de suite du véhicule de société
  - 00780 : numéro de suite véhicule de société
- Données d'identification du véhicule de société
  - 00781 : numéro de plaque
- Données du véhicule de société
  - 01217 : véhicule respectueux de l'environnement

## 3. Schéma d'une déclaration

### 3.1. Modèle entités - relations

#### 3.1.1. La modélisation des données : généralités

Le modèle conceptuel (dont le plus utilisé actuellement est le modèle entité/relation) est une représentation graphique et synthétique du résultat de l'analyse des données. Ce modèle structure les relations entre les différentes entités (ex. travailleur et employeur) et les attributs de chaque entité (ex. nom, prénom, ...). Il permet ainsi de représenter le schéma de la base de données et son domaine de définition (valeurs admises, contraintes d'intégrité, ...). Le modèle conceptuel est une aide indispensable à la constitution d'une base de données efficiente.

Lorsqu'on réalise une analyse conceptuelle de données, on doit tout d'abord se choisir une méthodologie. Cette méthodologie doit permettre d'étudier le système d'information de manière à en extraire :

- les entités (ou appelées également "record", "segment", "objet", ...)
- les attributs (ou appelés également "données", "champ", "item", "élément", "variable", ...)
- les relations entre les entités (ou appelées également "set", "chaîne", "relationship",...)

Pour bien comprendre et lire un diagramme "entités - relations", qui est la représentation graphique du résultat de l'analyse des données, nous proposons tout d'abord de définir certains concepts de base. Ensuite, nous exposerons le mode de représentation graphique qui sera utilisé.

#### 1. Les concepts de base

Ce qu'il est indispensable de savoir peut se résumer en 7 points :

1. **Un ensemble de données est composé de données élémentaires** reliées entre elles. Si une donnée est construite à partir d'autres données, on parle de **données de groupe ou structure de données**. D'autres données ne peuvent être scindées sans perdre leur signification, on parle alors de **données élémentaires**. Une donnée élémentaire peut apparaître dans plusieurs groupes de données (dans plusieurs structures de données).

Exemple: donnée élémentaire : "rue", "code postal", ...

structure de données : "adresse" (car composée de "rue", "numéro", ...)

2. **Une entité contient des données appartenant à un même ensemble logique.**

Exemple : l'entité "PERSONNE PHYSIQUE" contient des données telles que nom, prénom, adresse, ... L'entité "EMPLOYEUR", contient des données telles que numéro ONSS, dénomination, adresse, ....

3. **Les attributs sont des données qui caractérisent une entité.** Chaque entité se compose d'un identifiant (ou clé primaire) et de 1 ou plusieurs attributs. Dans une base de données, une entité est un type d'enregistrement de la base de données tandis que l'attribut est une des composantes de l'entité.

4. **Les données - clés (ou identifiants)** sont des données ou groupes de données permettant d'identifier de manière unique une occurrence d'une entité.

Exemple : l'entité "PERSONNE PHYSIQUE" aura comme donnée - clé le numéro national et comme occurrence 99999999-99.

**5. Un attribut peut prendre une ou plusieurs valeurs** ou groupes de valeurs : la combinaison des valeurs attribuées aux attributs d'une entité constitue les **occurrences de l'entité**. En général, chaque entité possède plusieurs occurrences.

Exemple : l'entité "PERSONNE PHYSIQUE" aura comme attributs : Numéro national, Nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, nationalité, profession, etc. Pour un enregistrement particulier, l'occurrence sera 999999999-99, Dupond, Jean, 99/99/99, Bruxelles, Belge, informaticien, etc. Dans le tableau ci-dessous, la 1ère ligne donne les attributs de l'entité Personne Physique et les lignes suivantes les occurrences, c.-à-d. les valeurs qui s'y rapportent.

NISS	Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Nationalité	Profession
999999999-99	Dupond	Jean	99/99/99	Bruxelles	Belge	Informaticien
888888888-88	Durand	Jules	88/88/88	Paris	Français	Technicien

**6. Une dépendance fonctionnelle constitue le lien qui permet d'unir diverses données au sein d'une même entité.** Pour chaque donnée d'un document, on se pose la question suivante : "Y a-t-il un lien direct entre la donnée examinée et la clé ?" Si la réponse est "OUI", on peut dire qu'il y a une dépendance fonctionnelle entre la donnée et la clé.

Exemples : donnée de groupe ou structure de donnée = "Adresse"

donnée élémentaire = nom de la rue, code postal, ...

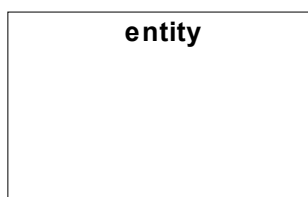
donnée - clé = numéro national

**7. Des entités peuvent présenter des relations réciproques.** Il existe donc dans un système d'information des relations entre entités et les relations significatives devront être exprimées.

## 2. Le diagramme entités - relations

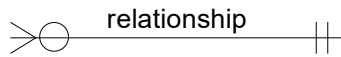
Pour comprendre et lire un diagramme (et dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, le modèle "entités - relations"), il faut tout d'abord connaître les symboles qui sont utilisés.

1. L' "Entity" représente un ensemble de choses, de données dont les occurrences jouent un rôle pertinent dans le système d'information. Comme certaines entités sont particulières, on a prévu de les représenter différemment. Ainsi, la "simple" entité est représentée par un rectangle.

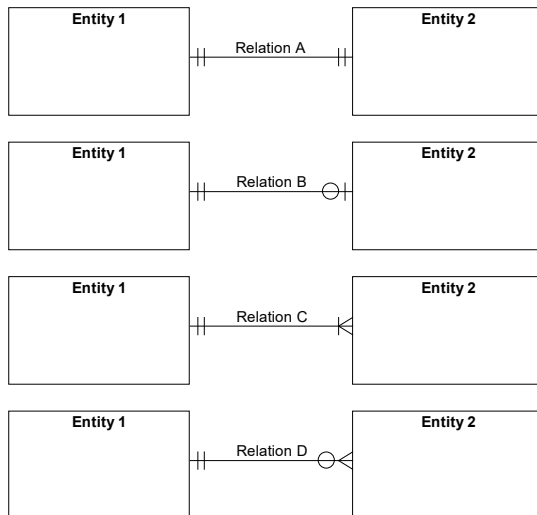




2. Une "simple" association entre deux entités peut être représentée avec une flèche, comme présentée ci-dessous.



Comme expliqué plus haut, nous avons différents types de relations entre les entités. Ces relations devront donc être représentées par des flèches différentes. Elles sont les suivantes :



Relation A : l'entity 1 est associée à UNE et SEULEMENT UNE entity 2 (relation 1 à 1)

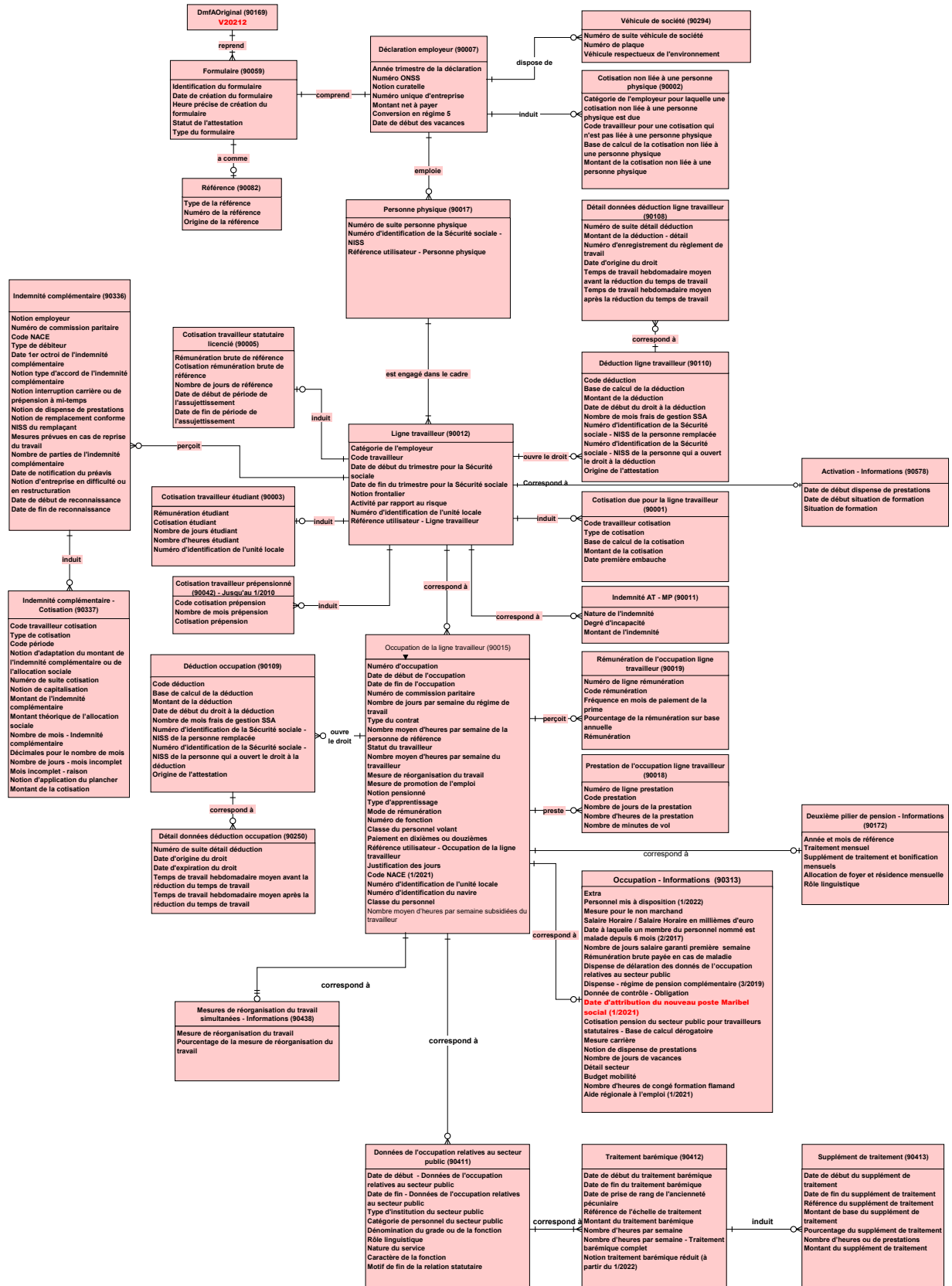
Relation B : l'entity 1 est associée à ZERO ou UNE entity 2 (relation 1 à 1 ou pas d'association)

Relation C : l'entity 1 est associée à UNE ou PLUSIEURS entity 2 (relation 1 à 1 ou 1 à n)

Relation D : l'entity 1 est associée à ZERO, UNE ou PLUSIEURS entity 2 (relation 1 à 0 ou 1 à 1 ou 1 à n)

### 3.1.2. Schéma

Il s'agit d'un modèle entités - relations décrivant un fichier DmfAOriginal.



## 3.2. Modèle hiérarchique

Il s'agit d'un modèle décrivant la structure hiérarchique d'une déclaration.

Déclaration de l'employeur	
Numéro ONSS - trimestre - notion curatelle - n° entreprise + données	
Personne physique	
n° suite + NISS + Référence utilisateur	
Ligne travailleur	
Catégorie - code travailleur ordinaire + données	
Occupation ligne travailleur	
n° occupation + données	
Occupation - Informations (2/2005)	
Données	
Deuxième pilier pension - Informations (3/2019)	
Données	
Prestation de l'occupation ligne travailleur	
n° suite + code prestation + données	
Rémunération de l'occupation ligne travailleur	
n° suite + code rémunération - fréquence - % + données	
Données de l'occupation relatives au secteur public (1/2011)	
Date de début - Données de l'occupation relatives au secteur public -	
Type d'institution du secteur public - Catégorie de personnel du secteur public -	
Nature du service - Caractère de la fonction + données	
Traitement barémique (1/2011)	
Date de début du traitement barémique -	
Date de prise de rang de l'ancienneté pécuniaire -	
Référence de l'échelle de traitement + données	
Supplément de traitement (1/2011)	
Date de début du supplément de traitement -	
Référence du supplément de traitement + données	
Mesures de réorganisation du travail simultanées - Informations (2/2012)	
Mesure de réorganisation du travail + données	
Déduction demandée pour l'occupation ligne travailleur	
Code déduction + données	
Détail données déduction occupation	
n° suite + date d'origine du droit + données	
Activation - Informations (1/2018)	
Données	
Cotisation due pour la ligne travailleur	
Code travailleur cotisation - type cotisation + données	
Déduction demandée pour la ligne travailleur	
Code déduction + données	
Détail données déduction ligne travailleur	
n° suite + n° enregistrement règlement de travail + données	
ou	
Indemnité AT - MP	
Nature indemnité - degré incapacité + données	
Cotisation due pour la ligne travailleur	
Code travailleur cotisation - type cotisation + données	
ou	
Cotisation travailleur statutaire licencié - Données	
ou	
Cotisation travailleur étudiant - Données	
Cotisation due pour la ligne travailleur (3/2021)	
Code travailleur cotisation - type cotisation + données	
ou	
Cotisation travailleur prépensionné (jusqu'au 1/2010)	
Code cotisation prépension + données	
ou	
Indemnité complémentaire (2/2006)	
Notion employeur - n° CP - Code NACE - notion type d'accord de l'indemnité complémentaire	
notion d'interruption de carrière ou de prépension à mi-temps - notion de dispense de pres	
notion de remplacement conforme à une CCT + données	
Indemnité complémentaire - Cotisation (2/2006)	
Code travailleur cotisation - type cotisation -	
notion d'adaptation du montant de l'indemnité complémentaire ou de l'allocation socia	
Numéro de suite cotisation + données	
et/ou	
Véhicule de société (1/2005)	
n° suite + n° plaque + données	
et/ou	
Cotisation non liée à une personne physique	
Catégorie - code travailleur cotisation non liée à une personne physique	
Données de la cotisation non liée à une personne physique	

NUMERO DE ZONE: 00082

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**CODE TRAVAILLEUR COTISATION**  
(Label XML : ContributionWorkerCode)

**BLOC FONCTIONNEL:**

Cotisation due pour la ligne travailleur; Indemnité complémentaire - Cotisation

**Code(s):** 90001; 90337**Label(s) xml:** WorkerContribution; ComplIndemnityContribution**DESCRIPTION:**

Le code travailleur cotisation permet, en combinaison avec le type de cotisation, d'identifier la cotisation déclarée, de déterminer si la cotisation est due et de connaître le taux ou le forfait de la cotisation.

**DOMAINE DE DEFINITION:**

Les codes travailleur représentant une cotisation ordinaire, une cotisation Fedris, une cotisation supplémentaire ou une cotisation spéciale indemnités complémentaires (voir annexe 2 ; pour une administration provinciale ou locale voir l'annexe 28 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues - présence = 2, 3 ou 5).

**REFERENCE LEGALE:****TYPE:** Numérique**LONGUEUR:** 3**PRESENCE:** Indispensable**FORMAT:****CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00082-001	B
Non numérique	00082-002	B
Pas dans le domaine de définition	00082-008	B
Incompatibilité trimestre - catégorie employeur	00082-035	B
Incompatibilité code travailleur	00082-030	B
Incompatibilité code FFE	00082-026	P
Incompatibilité code importance	00082-027	P
Incompatibilité avec la commission paritaire	00082-020	B
Longueur incorrecte	00082-093	B
Non admis	00082-146	B
Erreur de cardinalité	00082-090	B
Erreur de séquence	00082-091	B
Incompatible avec la notion d'entreprise en difficulté ou en restructuration	00082-374	B
Incompatible avec la date de notification du préavis	00082-375	B
Incompatible avec la date de premier octroi de l'indemnité	00082-372	B
Incompatible avec la notion mi-temps	00082-373	P
Travailleur trop jeune	00082-061	P
Incompatible avec la période de reconnaissance	00082-488	B
Incompatible avec la situation de la formation	00082-511	P
Pas d'application	00082-053	P
Incompatibilité avec le statut du travailleur	00082-212	P
Incompatible avec le code pension secteur public	00082-481	P
Incompatibilité employeur - 2eme pilier de pension	00082-384	P
Incompatibilité avec le Service Social Collectif	00082-371	P

NUMERO DE ZONE: 00083

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**TYPE DE COTISATION**  
(Label XML : ContributionType)

**BLOC FONCTIONNEL:** Cotisation due pour la ligne travailleur; Indemnité complémentaire - Cotisation  
**Code(s):** 90001; 90337

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** WorkerContribution; ComplIndemnityContribution  
Le type de cotisation permet, en combinaison avec le code travailleur cotisation, d'identifier la cotisation déclarée, de déterminer si la cotisation est due et de connaître le taux ou le forfait de la cotisation.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Les valeurs admises en fonction du code travailleur cotisation se trouvent en annexe 3 - Valeurs autorisées pour le "Type de cotisation" en fonction des codes travailleurs cotisations.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 1

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00083-001	B
Non numérique	00083-002	B
Pas dans le domaine de définition	00083-008	B
Incompatibilité code FFE	00083-026	P
Incompatibilité code importance	00083-027	P
Incompatibilité code NACE	00083-028	P
Incompatibilité code travailleur	00083-030	B
Pas d'application	00083-053	P
Travailleur trop âgé	00083-060	P
Travailleur trop jeune	00083-061	P
Incompatibilité trimestre - catégorie - code travailleur cotisation	00083-084	B
Erreur de cardinalité	00083-090	B
Erreur de séquence	00083-091	B
Longueur incorrecte	00083-093	B
Incompatibilité occupation	00083-099	P
Non admis	00083-146	B
Incompatible avec les prestations	00083-196	P
Nombre maximum de trimestres dépassé	00083-201	P
Incompatibilité code pension complémentaire sectorielle	00083-239	P
Incompatible avec la notion mi-temps	00083-373	P
Incompatible avec la notion de remplacement conforme	00083-376	P
Incompatible avec le salaire annuel de référence	00083-469	NP
Incompatible avec le code pension secteur public	00083-481	P
Incompatibilité avec le numéro d'identification du navire	00083-512	NP
Incompatibilité employeur - 2eme pilier de pension	00083-384	P
Incompatibilité avec le Service Social Collectif	00083-371	P

NUMERO DE ZONE: 00084

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**BASE DE CALCUL DE LA COTISATION**  
**(Label XML : ContributionCalculationBasis)**

**BLOC FONCTIONNEL:** Cotisation due pour la ligne travailleur  
**Code(s):** 90001  
**Label(s) xml:** WorkerContribution

**DESCRIPTION:** Montant sur lequel un taux doit être appliqué afin de connaître le montant de la cotisation due pour cette ligne travailleur.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [0;99999999999]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 11

**PRESENCE:** Obligatoire si la cotisation déclarée doit être calculée à partir d'une base de calcul sur laquelle un taux doit être appliqué.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00084-001	P
Non numérique	00084-002	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00084-044	P
Zone pas d'application	00084-062	NP
Longueur incorrecte	00084-093	B
Non admis	00084-146	B
Erreur de cardinalité	00084-090	B
Erreur de séquence	00084-091	B
Montant trop élevé	00084-045	P
Montant trop peu élevé	00084-046	P

NUMERO DE ZONE: 00085	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**MONTANT DE LA COTISATION**  
(Label XML : ContributionAmount)

**BLOC FONCTIONNEL:** Cotisation due pour la ligne travailleur; Indemnité complémentaire - Cotisation  
**Code(s):** 90001; 90337  
**Label(s) xml:** WorkerContribution; ComplIndemnityContribution

**DESCRIPTION:** Montant de la cotisation due pour cette ligne travailleur ou pour cette indemnité complémentaire.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [0;99999999999].

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 11

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00085-001	B
Non numérique	00085-002	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00085-044	P
Montant trop peu élevé	00085-046	P
Longueur incorrecte	00085-093	B
Non admis	00085-146	B
Erreur de cardinalité	00085-090	B
Erreur de séquence	00085-091	B
Montant trop élevé	00085-045	P
Le montant ne correspond pas au minimum proratisé	00085-382	P

NUMERO DE ZONE: 00896

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**DATE PREMIÈRE EMBAUCHE**  
(Label XML : FirstHiringDate)

**BLOC FONCTIONNEL:**

Cotisation due pour la ligne travailleur

**Code(s):** 90001

**Label(s) xml:** WorkerContribution

**DESCRIPTION:**

Date à laquelle le travailleur a été embauché pour la première fois chez l'employeur

**DOMAINE DE DEFINITION:**

La date doit être comprise entre le 01/07/2007 et la date civile de fin du trimestre concerné (ces deux dates comprises)

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:**

Alphanumérique

**LONGUEUR:**

10

**PRESENCE:**

Obligatoire si le code travailleur cotisation = 826 et qu'il s'agit d'un jeune travailleur engagé avant l'âge de 25 ans pouvant bénéficier du forfait réduit

**FORMAT:**

AAAA-MM-JJ

· AAAA est l'année

· MM est le mois

· JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00896-003	B
Pas dans le domaine de définition	00896-008	P
Pas d'application	00896-053	NP
Erreur de cardinalité	00896-090	B
Erreur de séquence	00896-091	B
Non admis	00896-146	B
Longueur incorrecte	00896-093	B



NUMERO DE ZONE: 00019	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR POUR LAQUELLE UNE COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE EST DUE**  
(Label XML : UnrelatedEmployerClass)

**BLOC FONCTIONNEL:** Cotisation non liée à une personne physique  
**Code(s):** 90002

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** ContributionUnrelatedToNP  
L'indice de catégorie permet de différencier les employeurs selon leurs obligations en fonction de particularités propres à l'activité exercée. Il est attribué par l'ONSS.

Il s'agit ici de déclarer la catégorie de l'employeur pour laquelle une cotisation non liée à une personne physique est due.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre de 3 chiffres attribué par l'ONSS.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 3

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00019-001	B
Non numérique	00019-002	B
Pas dans le domaine de définition	00019-008	B
Incompatibilité trimestre	00019-034	B
Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	00019-051	B
Longueur incorrecte	00019-093	B
Non admis	00019-146	B
Erreur de cardinalité	00019-090	B
Erreur de séquence	00019-091	B

NUMERO DE ZONE: 00020	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**CODE TRAVAILLEUR POUR UNE COTISATION QUI N'EST PAS LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE**  
(Label XML : UnrelatedWorkerCode)

**BLOC FONCTIONNEL:** Cotisation non liée à une personne physique  
**Code(s):** 90002  
**Label(s) xml:** ContributionUnrelatedToNP

**DESCRIPTION:** Ce code travailleur permet d'identifier une cotisation qui n'est pas liée à une personne physique mais qui est due au niveau de l'indice de catégorie de l'employeur.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Les codes travailleur correspondant à une cotisation non liée à une personne physique (voir annexe 2 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues).

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 3  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00020-001	B
Non numérique	00020-002	B
Pas dans le domaine de définition	00020-008	B
Incompatibilité trimestre - catégorie employeur	00020-035	B
Longueur incorrecte	00020-093	B
Non admis	00020-146	B
Erreur de cardinalité	00020-090	B
Erreur de séquence	00020-091	B

NUMERO DE ZONE: 00021	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**BASE DE CALCUL DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE**  
(Label XML : UnrelatedCalculationBasis)

**BLOC FONCTIONNEL:** Cotisation non liée à une personne physique  
**Code(s):** 90002  
**Label(s) xml:** ContributionUnrelatedToNP

**DESCRIPTION:** Montant de base qui permet de calculer le montant de la cotisation non liée à une personne physique.  
Aucune base de calcul ne doit être mentionnée pour la cotisation de solidarité sur l'usage d'un véhicule de société (code travailleur 862).

**DOMAINE DE DEFINITION:** [0;9999999999999]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 13

**PRESENCE:** Obligatoire si la cotisation déclarée doit être calculée à partir d'une base de calcul.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00021-001	B
Non numérique	00021-002	B
Pas dans le domaine de définition	00021-008	B
Longueur incorrecte	00021-093	B
Non admis	00021-146	B
Erreur de cardinalité	00021-090	B
Erreur de séquence	00021-091	B
Zone pas d'application	00021-062	NP

NUMERO DE ZONE: 00022	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**MONTANT DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE**  
(Label XML : UnrelatedAmount)

**BLOC FONCTIONNEL:** Cotisation non liée à une personne physique  
**Code(s):** 90002  
**Label(s) xml:** ContributionUnrelatedToNP

**DESCRIPTION:** Montant de la cotisation non liée à une personne physique et due par l'indice de catégorie de l'employeur.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [0;9999999999999]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 13  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00022-001	B
Non numérique	00022-002	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00022-044	P
Pas d'application	00022-053	P
Longueur incorrecte	00022-093	B
Non admis	00022-146	B
Erreur de cardinalité	00022-090	B
Erreur de séquence	00022-091	B

NUMERO DE ZONE: 00042	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE**  
(Label XML : LocalUnitID)

**BLOC FONCTIONNEL:** Ligne travailleur; Occupation de la ligne travailleur; Cotisation travailleur étudiant  
**Code(s):** 90012; 90015; 90003

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** WorkerRecord; Occupation; StudentContribution  
 Il s'agit du numéro identifiant une unité d'établissement (numéro attribué par la Banque-Carrefour des Entreprises).

Numéro identifiant l'établissement dans lequel ou à partir duquel le travailleur est occupé.  
 A partir des déclarations du 1/2014, l'unité d'établissement doit être déclarée exclusivement au niveau de l'occupation. Il s'agit de l'unité d'établissement où le travailleur exerce ses prestations ou bien à partir de laquelle celui-ci exerce son activité.  
 Jusqu'aux déclarations du 4/2013, l'unité d'établissement ne peut être déclarée qu'au niveau de la ligne travailleur.  
 Si le travailleur a exercé des prestations dans plusieurs sièges d'exploitation, il faut mentionner uniquement l'identifiant du siège de sa dernière prestation durant le trimestre.  
 Voir détails complémentaires dans les instructions générales aux employeurs.  
 A partir des déclarations du 1/2015, l'unité d'établissement doit également être déclarée au niveau de la cotisation travailleur étudiant. Il s'agit de l'unité d'établissement de la dernière prestation du travailleur étudiant durant le trimestre.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre de 10 chiffres dont :  
 les positions 1 à 8 correspondent à un numéro d'ordre, avec en première position un chiffre compris entre 2 et 8; les positions 9 et 10 correspondent à un nombre de contrôle.  
 A partir des déclarations du 2014/1 l'usage d'un numéro fictif peut être nécessaire :  
 - 8999999993 = Employeur étranger sans UE en Belgique pour les travailleurs qui ne sont pas occupés sur le territoire belge  
 - 8999999104 = Employeur étranger sans UE en Belgique pour les travailleurs qui sont occupés sur le territoire belge ou employeur de personnel de maison (catégories d'employeurs 037, 039 et codes travailleurs 035, 439, 043 et 044 dans les catégories d'employeurs 094 et 193) - Région flamande  
 - 8999999203 = Employeur étranger sans UE en Belgique pour les travailleurs qui sont occupés sur le territoire belge ou employeur de personnel de maison (catégories d'employeurs 037, 039 et codes travailleurs 035, 439, 043 et 044 dans les catégories d'employeurs 094 et 193) - Région Bruxelles-Capitale  
 - 8999999302 = Employeur étranger sans UE en Belgique pour les travailleurs qui sont occupés sur le territoire belge ou employeur de personnel de maison (catégories d'employeurs 037, 039 et codes travailleurs 035, 439, 043 et 044 dans les catégories d'employeurs 094 et 193) - Région wallonne sans les communes qui relèvent de la compétence de la Communauté germanophone  
 - 8999999401 = Employeur étranger sans UE en Belgique pour les travailleurs qui sont occupés sur le territoire belge ou employeur de personnel de maison (catégories d'employeurs 037, 039 et codes travailleurs 035, 439, 043 et 044 dans les catégories d'employeurs 094 et 193) - Région wallonne en ce qui concerne les communes qui relèvent de la compétence de la Communauté germanophone  
 - 8999999005 = Employeur en attente d'un numéro d'UE  
 - 8999999894 = Pas d'application - tiers payants (catégories d'employeurs 033, 099, 199, 299 et 699) - Indemnité de rupture - ou indemnité de sortie - Statutaires avec un lieu d'affectation à l'étranger

Pour les déclarations du 4/2003, nombre de 5 chiffres correspondant à un code commune INS (voir annexe 1 - Liste des codes communes - code INS)

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Obligatoire si la déclaration concerne le trimestre 2014/1 ou un trimestre ultérieur, indépendamment du fait que l'employeur a un ou plusieurs sièges d'exploitation.  
 Obligatoire si la déclaration concerne le trimestre 2015/1 ou un trimestre ultérieur pour un travailleur étudiant, indépendamment du fait que l'employeur a un ou plusieurs sièges d'exploitation.  
 Obligatoire si l'employeur a plusieurs sièges d'exploitation (à partir du troisième trimestre 2006), sauf pour les déclarations des prépensionnés, du personnel statutaire licencié et des travailleurs pour lesquels des cotisations spéciales indemnités complémentaires sont dues (codes travailleurs 876, 877, 879, 883, 885), ainsi que pour celles des indemnités d'accident du travail (catégorie 027) et des maladies professionnelles (catégorie 028) et des tiers payants (catégories d'employeurs 033, 099, 199, 299 et 699).  
 Obligatoire si l'employeur a plusieurs sièges d'exploitation pour les déclarations des deuxième et quatrième trimestres de chaque année (du deuxième trimestre 2004 au deuxième trimestre 2006 inclus), sauf pour les codes travailleurs et les catégories d'employeur mentionnés ci-dessus.  
 Obligatoire si la déclaration concerne le quatrième trimestre 2003, sauf pour les codes travailleurs et les catégories d'employeur mentionnés ci-dessus.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

	Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent		00042-001	B
Non numérique		00042-002	B

Erreur de cardinalité	00042-090	B
Longueur incorrecte	00042-093	B
Non admis	00042-146	B
Erreur de séquence	00042-091	B
Invalide	00042-003	B
Nombre de contrôle invalide	00042-004	B
Pas d'application	00042-053	P
Incompatibilité employeur	00042-451	P
Incompatibilité avec la période déclarée	00042-021	P
Données BCE à vérifier	00042-468	NP

NUMERO DE ZONE: 00076

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**RÉMUNÉRATION ÉTUDIANT**  
(Label XML : StudentRemunAmount)

**BLOC FONCTIONNEL:** Cotisation travailleur étudiant

**Code(s):** 90003

**Label(s) xml:** StudentContribution

**DESCRIPTION:** Rémunération qui donne lieu au calcul de la cotisation de solidarité pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants à condition que la durée d'engagement n'excède pas un certain nombre d'heures (à partir du 1/2017) ou de journées de travail (avant 1/2017) sur l'ensemble de l'année civile (voir zones nombre d'heures étudiant ou nombre de jours étudiant).

**DOMAINE DE DEFINITION:** [0;999999999]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 9

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00076-001	B
Non numérique	00076-002	B
Pas dans le domaine de définition	00076-008	B
Longueur incorrecte	00076-093	B
Non admis	00076-146	B
Erreur de cardinalité	00076-090	B
Erreur de séquence	00076-091	B
Montant trop élevé	00076-045	NP

NUMERO DE ZONE: 00077

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**COTISATION ÉTUDIANT**  
(Label XML : StudentContributionAmount)

**BLOC FONCTIONNEL:** Cotisation travailleur étudiant  
**Code(s):** 90003  
**Label(s) xml:** StudentContribution

**DESCRIPTION:** Montant de la cotisation de solidarité due pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants à condition que la durée d'engagement n'excède pas un certain nombre d'heures (à partir du 1/2017) ou de journées de travail (avant 1/2017) sur l'ensemble de l'année civile (voir zones nombre d'heures étudiant ou nombre de jours étudiant).

**DOMAINE DE DEFINITION:** [0;999999999].

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 9  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**  
**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00077-001	B
Non numérique	00077-002	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00077-044	P
Longueur incorrecte	00077-093	B
Non admis	00077-146	B
Erreur de cardinalité	00077-090	B
Erreur de séquence	00077-091	B



NUMERO DE ZONE: 00078	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOMBRE DE JOURS ÉTUDIANT**  
(Label XML : StudentNbrDays)

**BLOC FONCTIONNEL:** Cotisation travailleur étudiant  
**Code(s):** 90003

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** StudentContribution  
 Jusqu'au 4ème trimestre 2016 inclus :  
 Nombre de jours rémunérés à déclarer pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants à condition que la durée d'engagement n'excède pas un certain nombre de journées de travail sur l'ensemble de l'année civile (voir domaine de définition).

**DOMAINE DE DEFINITION:** [0;50] à partir du 1er trimestre 2012 jusqu'au 4ème trimestre 2016 inclus  
 [0;23] jusqu'au 4ème trimestre 2011 inclus

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 2

**PRESENCE:** Obligatoire si le travailleur étudiant est déclaré pour un trimestre antérieur au 1/2017.  
 Interdit à partir des déclarations du 1/2017.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00078-001	B
Non numérique	00078-002	B
Pas dans le domaine de définition	00078-008	B
Longueur incorrecte	00078-093	B
Non admis	00078-146	B
Erreur de cardinalité	00078-090	B
Erreur de séquence	00078-091	B
Nombre total de jours trop élevé	00078-192	NP

NUMERO DE ZONE: 01158	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOMBRE D'HEURES ÉTUDIANT**  
(Label XML : StudentHoursNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Cotisation travailleur étudiant  
**Code(s):** 90003

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** StudentContribution  
A partir du 1er trimestre 2017 :  
Nombre d'heures rémunérées à déclarer pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants à condition que la durée d'engagement n'excède pas un certain nombre d'heures de travail sur l'ensemble de l'année civile (voir domaine de définition).

**DOMAINE DE DEFINITION:** [0;475] à partir du 1er trimestre 2017

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 3

**PRESENCE:** Obligatoire si le travailleur étudiant est déclaré pour un trimestre postérieur au 4/2016.  
Interdit pour les déclarations antérieures au 1/2017.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01158-001	B
Non numérique	01158-002	B
Pas dans le domaine de définition	01158-008	B
Longueur incorrecte	01158-093	B
Non admis	01158-146	B
Erreur de cardinalité	01158-090	B
Erreur de séquence	01158-091	B
Nombre d'heures trop élevé	01158-260	NP

NUMERO DE ZONE: 00071	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**RÉMUNÉRATION BRUTE DE RÉFÉRENCE**  
(Label XML : GrossRefRemunAmount)

**BLOC FONCTIONNEL:** Cotisation travailleur statutaire licencié  
**Code(s):** 90005

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** DismissedStatutoryWorkerContribution  
Rémunération brute de référence du travailleur, pendant la période pour laquelle l'assujettissement au régime de la sécurité sociale est demandé.  
Elle est calculée sur base du dernier traitement d'activité de l'intéressé, transposé en cas de besoin, sur la base d'un traitement correspondant à un emploi à temps plein.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre entier et élément de [1; 999999999].

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 9

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00071-001	B
Non numérique	00071-002	B
Pas dans le domaine de définition	00071-008	B
Longueur incorrecte	00071-093	B
Non admis	00071-146	B
Erreur de cardinalité	00071-090	B
Erreur de séquence	00071-091	B

NUMERO DE ZONE: 00072	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**COTISATION RÉMUNÉRATION BRUTE DE RÉFÉRENCE**  
(Label XML : GrossRefRemunContributionAmount)

**BLOC FONCTIONNEL:** Cotisation travailleur statutaire licencié  
**Code(s):** 90005  
**Label(s) xml:** DismissedStatutoryWorkerContribution

**DESCRIPTION:** Montant de la cotisation due sur la rémunération brute de référence en vue de l'assujettissement du travailleur au régime de la sécurité sociale demandé.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [0;999999999].

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 9

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00072-001	B
Non numérique	00072-002	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00072-044	P
Longueur incorrecte	00072-093	B
Non admis	00072-146	B
Erreur de cardinalité	00072-090	B
Erreur de séquence	00072-091	B

NUMERO DE ZONE: 00073	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOMBRE DE JOURS DE RÉFÉRENCE**  
(Label XML : RefNbrDays)

**BLOC FONCTIONNEL:** Cotisation travailleur statutaire licencié  
**Code(s):** 90005  
**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** DismissedStatutoryWorkerContribution  
 Nombre de jours de travail (en régime 6 jours/semaine) pour lesquels l'assujettissement au régime de la sécurité sociale est demandé.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
 - Assurance maladie - invalidité : [1;312] à partir du 1er trimestre 2017, [1;156] jusqu'au 4ème trimestre 2016 inclus  
 - Chômage : [1;624]

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 3  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00073-001	B
Non numérique	00073-002	B
Pas dans le domaine de définition	00073-008	P
Incompatibilité avec la période déclarée	00073-021	P
Longueur incorrecte	00073-093	B
Non admis	00073-146	B
Erreur de cardinalité	00073-090	B
Erreur de séquence	00073-091	B

NUMERO DE ZONE: 00127	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DE L'ASSUJETTISSEMENT**  
(Label XML : SubjectionStartingDate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Cotisation travailleur statutaire licencié  
**Code(s):** 90005  
**Label(s) xml:** DismissedStatutoryWorkerContribution

**DESCRIPTION:**  
Date de début de la période pour laquelle l'assujettissement au régime de la sécurité sociale est demandé.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
La date de début de la période de l'assujettissement doit être dans le trimestre de la déclaration (= Zone 00013) ou dans les quatre trimestres précédents pour l'assurance maladie - invalidité.  
La date de début de la période de l'assujettissement doit être dans le trimestre de la déclaration (= Zone 00013) ou dans les huit trimestres précédents pour le chômage.

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:** AAAA-MM-JJ  
· AAAA est l'année  
· MM est le mois  
· JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00127-001	B
Invalide	00127-003	B
Pas dans le domaine de définition	00127-008	P
Longueur incorrecte	00127-093	B
Non admis	00127-146	B
Erreur de cardinalité	00127-090	B
Erreur de séquence	00127-091	B

NUMERO DE ZONE: 00129	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DATE DE FIN DE PÉRIODE DE L'ASSUJETTISSEMENT**  
(Label XML : SubjectionEndingDate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Cotisation travailleur statutaire licencié  
**Code(s):** 90005  
**Label(s) xml:** DismissedStatutoryWorkerContribution

**DESCRIPTION:**  
Date de fin de la période pour laquelle l'assujettissement au régime de la sécurité sociale est demandé.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
La date de fin de la période de l'assujettissement doit être dans le trimestre de la déclaration (= Zone 00013) ; si la date correspond au dernier jour d'un trimestre civil, la date peut se trouver dans la période [AAAAT de déclaration -1 ; AAAAT de déclaration].

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:** AAAA-MM-JJ  
· AAAA est l'année  
· MM est le mois  
· JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00129-001	B
Invalide	00129-003	B
Pas dans le domaine de définition	00129-008	P
Date de fin antérieure à la date de début	00129-014	P
Longueur incorrecte	00129-093	B
Non admis	00129-146	B
Erreur de cardinalité	00129-090	B
Erreur de séquence	00129-091	B

NUMERO DE ZONE: 00011	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO ONSS**  
(Label XML : NOSSRegistrationNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Déclaration employeur  
**Code(s):** 90007  
**Label(s) xml:** EmployerDeclaration

**DESCRIPTION:** Chaque employeur, qu'il soit une personne physique, un groupement de personnes physiques ou une personne morale, qui occupe du personnel soumis à la loi du 27 juin 1969, doit être inscrit à l'ONSS. Il s'agit d'un numéro ONSS définitif.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre entier et élément de [100006;199999934] pour les numéros définitifs.  
Si le numéro unique d'entreprise est connu (zone 00014 différent de zéro), le numéro ONSS peut être mis à la valeur zéro.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 9  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:** 0 ou NNNNNNNCC  
. NNNNNNN est le numéro  
. CC est le numéro de contrôle.

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00011-001	B
Non numérique	00011-002	B
Nombre de contrôle invalide	00011-004	B
Numéro ONSS/PPL erroné	00011-041	B
Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	00011-051	B
Erreur de cardinalité	00011-090	B
Longueur incorrecte	00011-093	B
Non admis	00011-146	B
Pas ou plus de mandat	00011-155	B
Erreur de séquence	00011-091	B



NUMERO DE ZONE: 00012	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOTION CURATELLE**  
(Label XML : Trusteeship)

**BLOC FONCTIONNEL:** Déclaration employeur  
**Code(s):** 90007  
**Label(s) xml:** EmployerDeclaration

**DESCRIPTION:** Code qui indique si une déclaration se rapporte à une période pendant laquelle elle est sous curatelle.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 0 = période pendant laquelle elle n'est pas sous la curatelle  
1 = période pendant laquelle elle est sous curatelle

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 1

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00012-001	B
Non numérique	00012-002	B
Pas dans le domaine de définition	00012-008	B
Incompatibilité avec le répertoire	00012-022	B
Longueur incorrecte	00012-093	B
Non admis	00012-146	B
Erreur de cardinalité	00012-090	B
Erreur de séquence	00012-091	B

NUMERO DE ZONE: 00013

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**ANNÉE - TRIMESTRE**  
(Label XML : Quarter)

**BLOC FONCTIONNEL:** Déclaration employeur  
**Code(s):** 90007  
**Label(s) xml:** EmployerDeclaration

**DESCRIPTION:** Détermination de l'année et du trimestre.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Détermination de l'année et du trimestre de la déclaration.  
Il doit être compris entre le premier trimestre 2003 (20031) et le dernier trimestre civil échu (AAAAT en cours -1).

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 5

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:** AAAAT  
. AAAA est l'année  
. T est le trimestre

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00013-001	B
Non numérique	00013-002	B
Invalide	00013-003	B
Pas dans le domaine de définition	00013-008	B
Longueur incorrecte	00013-093	B
Non admis	00013-146	B
Erreur de cardinalité	00013-090	B
Erreur de séquence	00013-091	B
Attention ! Trimestre en danger de prescription ou prescrit.	00013-313	B

NUMERO DE ZONE: 00014

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**NUMÉRO D'ENTREPRISE**  
(Label XML : CompanyID)

**BLOC FONCTIONNEL:**

Déclaration employeur

**Code(s):** 90007

**DESCRIPTION:**

**Label(s) xml:** EmployerDeclaration

Numéro qui identifie de manière unique un employeur, qu'il s'agisse d'une personne physique, d'un groupement de personnes physiques ou d'une personne morale.

**DOMAINE DE DEFINITION:**

Nombre de 10 chiffres dont :

les positions 1 à 8 correspondent à un numéro d'ordre, avec en première position un chiffre égal à zéro ou 1;

les positions 9 et 10 correspondent à un nombre de contrôle.

Si le numéro d'entreprise n'est pas connu, la valeur à renseigner est zéro.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:**

Numérique

**LONGUEUR:**

10

**PRESENCE:**

Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00014-001	B
Non numérique	00014-002	B
Longueur incorrecte	00014-093	B
Non admis	00014-146	B
Erreur de cardinalité	00014-090	B
Erreur de séquence	00014-091	B
Nombre de contrôle invalide	00014-004	B
Non repris au répertoire	00014-235	B
Incompatibilité avec le répertoire	00014-022	NP

NUMERO DE ZONE: 00015

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**MONTANT NET À PAYER**  
(Label XML : NetOwedAmount)

**BLOC FONCTIONNEL:** Déclaration employeur  
**Code(s):** 90007  
**Label(s) xml:** EmployerDeclaration

**DESCRIPTION:** Montant net à payer par l'employeur à l'ONSS.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [0;999999999999999].

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 15

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00015-001	B
Non numérique	00015-002	B
Total calculé différent du total déclaré	00015-007	B
Pas dans le domaine de définition	00015-008	B
Balance par catégorie d'employeur négative	00015-011	B
Erreur de cardinalité	00015-090	B
Longueur incorrecte	00015-093	B
Non admis	00015-146	B
Erreur de séquence	00015-091	B

NUMERO DE ZONE: 00016

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**CONVERSION EN RÉGIME 5**  
**(Label XML : System5)**

**BLOC FONCTIONNEL:** Déclaration employeur  
**Code(s):** 90007  
**Label(s) xml:** EmployerDeclaration

**DESCRIPTION:** Code qui indique que les données de temps de travail (nombre de jours par semaine du régime de travail et nombre de jours de la prestation et les jours de vacances) sont converties.  
Ces données sont alors déclarées sur base d'un régime de travail de cinq jours par semaine.  
En cas de conversion, TOUTES les prestations de TOUTES les occupations, inclus les prestations déclarées à titre indicatif (maladie, chômage, accident du travail, etc.), doivent être converties.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 0 = données non converties  
1 = données converties (uniquement pour les déclarations trimestrielles antérieures au troisième trimestre 2004)

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 1

**PRESENCE:** Obligatoire si le trimestre de déclaration est antérieur au troisième trimestre 2004.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00016-001	B
Non numérique	00016-002	B
Pas dans le domaine de définition	00016-008	B
Longueur incorrecte	00016-093	B
Non admis	00016-146	B
Erreur de cardinalité	00016-090	B
Erreur de séquence	00016-091	B

NUMERO DE ZONE: 00017

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**DATE DE DÉBUT DES VACANCES**  
(Label XML : HolidayStartingDate)

**BLOC FONCTIONNEL:**

Déclaration employeur

**Code(s):** 90007

**Label(s) xml:** EmployerDeclaration

**DESCRIPTION:**

Date à laquelle les travailleurs prennent leurs vacances l'année suivante, ou, si plusieurs périodes ont été fixées, date de la période principale des vacances.  
Si les travailleurs prennent leurs vacances par roulement, date des premiers départs en vacances.  
Cette date doit permettre aux caisses de vacances de déterminer la date d'émission des pécules de vacances des travailleurs de cet employeur.  
Elle doit être déclarée uniquement au quatrième trimestre de l'année.

**DOMAINE DE DEFINITION:**

Elle est comprise entre le premier mai et le 31 décembre de l'année de la déclaration suivante.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique

**LONGUEUR:** 10

**PRESENCE:** Obligatoire si le trimestre de la déclaration est le 4e trimestre de l'année et si l'employeur occupe des travailleurs manuels.

**FORMAT:** AAAA-MM-JJ  
· AAAA est l'année  
· MM est le mois  
· JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

	Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide		00017-003	NP
Pas dans le domaine de définition		00017-008	NP
Longueur incorrecte		00017-093	B
Non admis		00017-146	B
Erreur de cardinalité		00017-090	B
Erreur de séquence		00017-091	B

NUMERO DE ZONE: 00144	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NATURE DE L'INDEMNITÉ**  
(Label XML : IndemnityNature)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité AT-MP  
**Code(s):** 90011  
**Label(s) xml:** IndemnityWAPM

**DESCRIPTION:** Code qui permet de déterminer le type d'indemnité perçue par le travailleur durant le trimestre de déclaration.

**DOMAINE DE DEFINITION:** La liste des valeurs admises se trouve dans l'annexe 10.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 2

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00144-001	B
Non numérique	00144-002	B
Pas dans le domaine de définition	00144-008	B
Longueur incorrecte	00144-093	B
Non admis	00144-146	B
Erreur de cardinalité	00144-090	B
Erreur de séquence	00144-091	B

NUMERO DE ZONE: 00145	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DEGRÉ D'INCAPACITÉ**  
(Label XML : IncapacityDegree)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité AT-MP  
**Code(s):** 90011  
**Label(s) xml:** IndemnityWAPM

**DESCRIPTION:** Degré d'incapacité correspondant au type d'indemnité perçue par le travailleur durant le trimestre de déclaration.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Le degré d'incapacité doit être indiqué sous la forme d'un pourcentage.  
 NNN,NN appartient au domaine [000,01;100,00].

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 6  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:** NNN,NN  
**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00145-001	B
Invalide	00145-003	B
Pas dans le domaine de définition	00145-008	B
Longueur incorrecte	00145-093	B
Non admis	00145-146	B
Erreur de cardinalité	00145-090	B
Erreur de séquence	00145-091	B



NUMERO DE ZONE: 00146	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**MONTANT DE L'INDEMNITÉ**  
(Label XML : IndemnityAmount)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité AT-MP  
**Code(s):** 90011  
**Label(s) xml:** IndemnityWAPM

**DESCRIPTION:** Total des indemnités par type d'indemnité et degré d'incapacité.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [1;99999999999]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 11

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00146-001	B
Non numérique	00146-002	B
Pas dans le domaine de définition	00146-008	B
Longueur incorrecte	00146-093	B
Non admis	00146-146	B
Erreur de cardinalité	00146-090	B
Erreur de séquence	00146-091	B

NUMERO DE ZONE: 00036	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR**  
(Label XML : EmployerClass)

**BLOC FONCTIONNEL:** Ligne travailleur  
**Code(s):** 90012  
**Label(s) xml:** WorkerRecord

**DESCRIPTION:** L'indice de catégorie permet de différencier les employeurs selon leurs obligations en fonction de particularités propres à l'activité exercée. Il est attribué par l'ONSS.  
 Pour une administration provinciale ou locale, cette indication de catégorie détermine les obligations de cotisations des administrations en fonction du régime de vacances qu'elles appliquent à leurs membres du personnel contractuels ou du règlement de pension auquel sont affiliés leurs membres du personnel nommés à titre définitif.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre de 3 chiffres attribué par l'ONSS.

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 3  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00036-001	B
Non numérique	00036-002	B
Pas dans le domaine de définition	00036-008	B
Incompatibilité trimestre	00036-034	B
Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	00036-051	B
Longueur incorrecte	00036-093	B
Non admis	00036-146	B
Erreur de cardinalité	00036-090	B
Erreur de séquence	00036-091	B

NUMERO DE ZONE: 00037

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**CODE TRAVAILLEUR**  
(Label XML : WorkerCode)

**BLOC FONCTIONNEL:**

Ligne travailleur

**Code(s):** 90012

**DESCRIPTION:**

**Label(s) xml:** WorkerRecord

Ce code permet d'identifier le type de travailleur pour lequel une cotisation spécifique est exigée (cotisation ordinaire, cotisation Fedris, cotisation spéciale prépensionné, cotisation spéciale personnel statutaire licencié, cotisation spéciale étudiant ou cotisation spéciale indemnités complémentaires).

**DOMAINE DE DEFINITION:**

Voir annexe 2 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues ; uniquement les codes travailleurs pour lesquels la présence est égale à 1 ou 3.

Pour une administration provinciale ou locale, voir annexe 28 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL ; uniquement les codes travailleurs pour lesquels la présence est égale à 1 ou 3. En DmfA les stagiaires (= codes travailleurs 848 et 849) ne sont pas autorisés.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:**

Numérique

**LONGUEUR:**

3

**PRESENCE:**

Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00037-001	B
Non numérique	00037-002	B
Pas dans le domaine de définition	00037-008	B
Incompatibilité trimestre - catégorie employeur	00037-035	B
Travailleur trop âgé	00037-060	B
Erreur de cardinalité	00037-090	B
Longueur incorrecte	00037-093	B
Non admis	00037-146	B
Erreur de séquence	00037-091	B
Incompatibilité catégorie employeur	00037-025	B

NUMERO DE ZONE: 00038	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DATE DE DÉBUT DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE**  
(Label XML : NOSSQuarterStartingDate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Ligne travailleur  
**Code(s):** 90012  
**Label(s) xml:** WorkerRecord

**DESCRIPTION:**  
 Date de début du trimestre sur lequel porte la déclaration du contrat travailleur.  
 Cette date peut coïncider avec le premier jour (01/01, 01/04, 01/07, 01/10) d'un trimestre civil (cas normal pour les employés).  
 Cependant, pour les travailleurs dont la rémunération ne coïncide pas avec le mois civil, il y a lieu d'entendre par date de début, le premier jour couvert par la première paie du trimestre civil.  
 La date de début du premier trimestre de l'année doit toujours coïncider avec le premier janvier.  
 Pour les déclarations des étudiants, des prépensionnés, du personnel statutaire licencié, des travailleurs pour lesquels des cotisations spéciales indemnités complémentaires sont dues et des membres d'un parlement ou d'un gouvernement fédéral / régional ainsi que pour celles de Fedris (catégories 027 et 028) et des tiers payants (catégories 099, 199, 299, 699), elle doit être égale au premier jour du trimestre civil.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
 AAAA est égal à l'année de la déclaration.

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:** AAAA-MM-JJ  
 · AAAA est l'année  
 · MM est le mois  
 · JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00038-001	B
Invalide	00038-003	B
Pas dans le domaine de définition	00038-008	P
Incompatibilité trimestre	00038-034	P
Longueur incorrecte	00038-093	B
Non admis	00038-146	B
Erreur de cardinalité	00038-090	B
Erreur de séquence	00038-091	B

NUMERO DE ZONE: 00039	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DATE DE FIN DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE**  
(Label XML : NOSSQuarterEndingDate)

**BLOC FONCTIONNEL:**

Ligne travailleur  
**Code(s):** 90012  
**Label(s) xml:** WorkerRecord

**DESCRIPTION:**

Date de fin du trimestre sur lequel porte la déclaration du contrat travailleur.  
 Cette date peut coïncider avec le dernier jour (31/03, 30/06, 30/09, 31/12) d'un trimestre civil (cas normal pour les employés).  
 Cependant, pour les travailleurs dont la rémunération ne coïncide pas avec le mois civil, il y a lieu d'entendre par date de fin, le dernier jour couvert par la dernière paie du trimestre civil.  
 Toutefois, lorsque ce dernier jour est immédiatement suivi d'un ou de plusieurs jours habituels de repos, le jour de repos qui n'est pas un dimanche est INCLUS dans le trimestre et devient alors la date de fin, sauf pour le quatrième trimestre de l'année. En effet la date de fin du quatrième trimestre de l'année doit toujours coïncider avec le 31 décembre.  
 Pour les déclarations des étudiants, des prépensionnés, du personnel statutaire licencié, des travailleurs pour lesquels des cotisations spéciales indemnités complémentaires sont dues et des membres d'un parlement ou d'un gouvernement fédéral / régional ainsi que pour celles de Fedris (catégories 027 et 028) et des tiers payants (catégories 099, 199, 299, 699), elle doit être égale au dernier jour du trimestre civil.

**DOMAINE DE DEFINITION:**

AAAA est égal à l'année de la déclaration.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:** AAAA-MM-JJ  
 · AAAA est l'année  
 · MM est le mois  
 · JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00039-001	B
Invalide	00039-003	B
Pas dans le domaine de définition	00039-008	P
Date de fin antérieure à la date de début	00039-014	P
Incompatibilité trimestre	00039-034	P
Longueur incorrecte	00039-093	B
Non admis	00039-146	B
Erreur de cardinalité	00039-090	B
Erreur de séquence	00039-091	B

NUMERO DE ZONE: 00040	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOTION FRONTALIER**  
(Label XML : Border)

**BLOC FONCTIONNEL:** Ligne travailleur  
**Code(s):** 90012  
**Label(s) xml:** WorkerRecord

**DESCRIPTION:** Code permettant de désigner un travailleur ayant le statut fiscal de frontalier.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 0 = non frontalier  
1 = frontalier  
0 si la déclaration concerne un tiers payant (catégories de l'employeur 099, 199, 299, 699) ou un statutaire avec un lieu d'affectation à l'étranger ou un membre d'un parlement ou d'un gouvernement fédéral / régional ou un mandataire local.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 1

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00040-001	B
Non numérique	00040-002	B
Pas dans le domaine de définition	00040-008	P
Longueur incorrecte	00040-093	B
Non admis	00040-146	B
Erreur de cardinalité	00040-090	B
Erreur de séquence	00040-091	B

NUMERO DE ZONE: 00041	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**ACTIVITÉ PAR RAPPORT AU RISQUE**  
(Label XML : ActivityWithRisk)

**BLOC FONCTIONNEL:** Ligne travailleur  
**Code(s):** 90012  
**Label(s) xml:** WorkerRecord

**DESCRIPTION:** Code se référant à la nomenclature des classes de risques génériques utilisées par les entreprises d'assurance pour la détermination des primes Accidents du Travail (AT). Les conditions précises de déclaration sont reprises dans le document des instructions DMFA à destination des employeurs.

Une activité est renseignée au niveau d'un travailleur lorsque celle-ci s'écarte de l'activité principale de l'entreprise et qu'elle a nécessité de facto une tarification spécifique reprise au niveau du contrat d'assurance Accidents du Travail.

Si la classe de risque du travailleur sur lequel porte la déclaration change en cours du trimestre, il y a lieu de déclarer la classe de risque au dernier jour du trimestre ou au dernier jour d'occupation pour le statut qui est déclaré. Ainsi un " ouvrier en atelier " qui devient " ouvrier sur chantier " sera déclaré comme " ouvrier sur chantier ". Un " ouvrier en atelier " qui devient " employé sédentaire " sera connu comme " ouvrier en atelier " pour la déclaration en tant qu'ouvrier et comme " employé sédentaire " pour la déclaration en tant qu'employé.

Elle est également nécessaire lorsqu'elle concerne un sportif. Elle sert alors aussi au calcul de la rémunération de base.

**DOMAINE DE DEFINITION:** La liste des valeurs admises se trouve en annexe 6 - Activité par rapport au risque.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 3  
**PRESENCE:** Obligatoire si l'activité du travailleur par rapport au risque s'écarte de l'activité principale de l'entreprise et qu'elle a nécessité de facto une tarification spécifique reprise au niveau du contrat d'assurance Accidents du Travail.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00041-002	B
Pas dans le domaine de définition	00041-008	P
Incompatibilité catégorie employeur	00041-025	P
Incompatibilité code travailleur	00041-030	P
Longueur incorrecte	00041-093	B
Non admis	00041-146	B
Erreur de cardinalité	00041-090	B
Erreur de séquence	00041-091	B

NUMERO DE ZONE: 00616	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**RÉFÉRENCE UTILISATEUR - LIGNE TRAVAILLEUR**  
(Label XML : WorkerRecordUserReference)

**BLOC FONCTIONNEL:** Ligne travailleur  
**Code(s):** 90012  
**Label(s) xml:** WorkerRecord

**DESCRIPTION:** Référence.  
Référence de la ligne travailleur utilisée par l'employeur ou un secrétariat social agréé.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Dans ce message, la longueur autorisée pour cette zone est de 20 positions.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 200  
**PRESENCE:** Facultative  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	00616-090	B
Longueur incorrecte	00616-093	B
Non admis	00616-146	B
Erreur de séquence	00616-091	B



NUMERO DE ZONE: 00043

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**NUMÉRO D'OCCUPATION**  
(Label XML : OccupationSequenceNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation de la ligne travailleur  
**Code(s):** 90015  
**Label(s) xml:** Occupation

**DESCRIPTION:** Numéro de suite des occupations au sein d'une ligne travailleur.  
Ce numéro doit être unique au sein d'une ligne travailleur.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre entier positif et élément de [1;99].

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 2

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00043-001	B
Non numérique	00043-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00043-006	B
Pas dans le domaine de définition	00043-008	B
Longueur incorrecte	00043-093	B
Non admis	00043-146	B
Erreur de cardinalité	00043-090	B
Erreur de séquence	00043-091	B

NUMERO DE ZONE: 00044

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**DATE DE DÉBUT DE L'OCCUPATION**  
(Label XML : OccupationStartingDate)

**BLOC FONCTIONNEL:**

Occupation de la ligne travailleur

**Code(s):** 90015

**Label(s) xml:** Occupation

**DESCRIPTION:**

Il s'agit de la date de début de l'occupation sur laquelle porte la déclaration.

Si l'occupation du travailleur n'a pas changé depuis son entrée en service chez l'employeur, cette date correspond à la date d'entrée en service chez l'employeur.

Si l'occupation a été modifiée (exemple : le travailleur est passé d'un régime de travail à temps plein à un régime de travail à temps partiel, la fraction de l'occupation a été modifiée, etc.), la date de début de l'occupation correspond au début de la période à laquelle se rapportent les nouvelles données de l'occupation.

Lorsqu'il est mis fin au contrat de travail et que des indemnités de rupture sont payées au travailleur, il y a lieu de déclarer les différentes périodes couvertes par une indemnité de rupture sous la forme d'une nouvelle occupation par période. Il s'agit alors de la date de début de la période couverte par l'indemnité de rupture.

**DOMAINE DE DEFINITION:**

Lorsque l'occupation ne concerne pas une période couverte par des indemnités de rupture, l'année doit être un élément de [année de la déclaration - 100 ; année de la déclaration].

De plus si l'occupation concerne un pompier volontaire (statut du travailleur = B), un ambulancier volontaire (statut du travailleur = VA) ou un volontaire de la Sécurité Civile (statut du travailleur = VA), la date doit être comprise entre les dates de début et de fin du trimestre pour la sécurité sociale.

Lorsque l'occupation concerne une période couverte par des indemnités de rupture, la date doit être supérieure ou égale à la date de début du trimestre pour la sécurité sociale.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:**

Alphanumérique

**LONGUEUR:**

10

**PRESENCE:**

Obligatoire si la déclaration ne concerne pas un tiers payant (déclaration pour des catégories de l'employeur différentes de 099, 199, 299, 699, 898 et 405) ou si la déclaration concerne un tiers payant et il s'agit d'une occupation correspondant à une période couverte par une indemnité de rupture.

**FORMAT:**

AAAA-MM-JJ

· AAAA est l'année

· MM est le mois

· JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00044-001	B
Invalide	00044-003	B
Pas dans le domaine de définition	00044-008	B
Longueur incorrecte	00044-093	B
Non admis	00044-146	B
Erreur de cardinalité	00044-090	B
Erreur de séquence	00044-091	B
Date de début de l'occupation antérieure à la date d'inscription de l'employeur	00044-278	NP

NUMERO DE ZONE: 00045	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DATE DE FIN DE L'OCCUPATION**  
(Label XML : OccupationEndingDate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation de la ligne travailleur  
**Code(s):** 90015  
**Label(s) xml:** Occupation

**DESCRIPTION:**  
 Il s'agit de la date de fin de l'occupation sur laquelle porte la déclaration.  
 Si l'occupation du travailleur est inchangée et continue le trimestre suivant, cette date n'est pas complétée.  
 Si la fin de l'occupation a comme conséquence que le lien de subordination entre le travailleur et l'employeur est rompu, cette date correspond à la date de sortie chez l'employeur.  
 Lorsqu'il est mis fin au contrat de travail et que des indemnités de rupture sont payées au travailleur, il y a lieu de déclarer les différentes périodes couvertes par une indemnité de rupture sous la forme d'une nouvelle occupation par période. Il s'agit alors de la date de fin de la période couverte par l'indemnité de rupture.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
 Lorsque l'occupation ne concerne pas une période couverte par des indemnités de rupture, elle doit être comprise entre les dates de début et de fin du trimestre pour la sécurité sociale.  
 Lorsque l'occupation concerne une période couverte par des indemnités de rupture,  
 - l'année doit être égale à l'année de la date de début de l'occupation.  
 - la date doit être supérieure ou égale à la date de début du trimestre pour la sécurité sociale.

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Obligatoire si la déclaration ne concerne pas un tiers payant (déclaration pour des catégories de l'employeur différente de 099, 199, 299, 699, 898 et 405) pour les cas suivants :  
 - L'occupation se termine dans le courant du trimestre de la déclaration.  
 - Il s'agit d'une occupation correspondant à une période couverte par une indemnité de rupture.  
 - Il s'agit d'une occupation pour un travailleur occasionnel ou d'une occupation pour un travailleur Flexi-Job ou d'une occupation pour un statutaire qui a été licencié ou d'une occupation pour un volontaire de la Sécurité Civile ou un ambulancier volontaire (statut du travailleur = VA).  
 - La ligne "Données de l'occupation relatives au secteur public" est présente et la zone "Motif de fin de la relation statutaire" de cette ligne est remplie. Ceci ne concerne que les statutaires.

Obligatoire si la déclaration concerne un tiers payant et il s'agit d'une occupation correspondant à une période couverte par une indemnité de rupture.

**FORMAT:**  
 AAAA-MM-JJ  
 · AAAA est l'année  
 · MM est le mois  
 · JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00045-001	P
Invalide	00045-003	B
Pas dans le domaine de définition	00045-008	B
Date de fin antérieure à la date de début	00045-014	B
Longueur incorrecte	00045-093	B
Non admis	00045-146	B
Erreur de cardinalité	00045-090	B
Erreur de séquence	00045-091	B
Incompatible avec le numéro de fonction	00045-448	NP

NUMERO DE ZONE: 00046	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE**  
(Label XML : JointCommissionNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation de la ligne travailleur; Indemnité complémentaire  
**Code(s):** 90015; 90336

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** Occupation; ComplementaryIndemnity  
 Numéro de commission paritaire dont relève le travailleur dans le cadre de l'occupation déclarée ou au moment du premier octroi d'indemnités complémentaires.

**DOMAINE DE DEFINITION:**

- CCC : Les commissions paritaires ; suite de 3 chiffres, cadrée à gauche.
- CCC.CC : Les sous-commissions paritaires ; suite de 3 chiffres suivie d'un point et de 2 chiffres, cadrée à gauche.
- CCC.CC.CC : Les sous-sous-commissions paritaires ; suite de 3 chiffres suivie d'un point et de 2 chiffres puis d'un point et de 2 chiffres.
- Si le travailleur ne ressort d'aucune commission paritaire, sous-commission paritaire ou sous-sous-commission paritaire, la valeur à remplir est 999.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique

**LONGUEUR:** 9

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:** CCC ou CCC.CC ou CCC.CC.CC

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00046-001	B
Invalide	00046-003	B
Pas dans le domaine de définition	00046-008	B
Incompatibilité code travailleur	00046-030	B
Incompatibilité trimestre - catégorie employeur	00046-035	P
Erreur de cardinalité	00046-090	B
Longueur incorrecte	00046-093	B
Non admis	00046-146	B
Erreur de séquence	00046-091	B
Commission paritaire 999 non admis	00046-314	NP
Incompatibilité catégorie employeur / code travailleur	00046-085	P
Incompatible avec le secteur	00046-495	P

NUMERO DE ZONE: 00047	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE DU RÉGIME DE TRAVAIL**  
(Label XML : WorkingDaysSystem)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation de la ligne travailleur  
**Code(s):** 90015  
**Label(s) xml:** Occupation

**DESCRIPTION:** Si le régime de travail hebdomadaire est fixe, il s'agit du nombre de jours par semaine du travailleur. Le régime de travail est dit fixe lorsque le travailleur travaille un nombre fixe de jours par semaine. Il peut alors prendre les valeurs 1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 jours/semaine.  
Si le régime de travail hebdomadaire est variable, il s'agit du nombre moyen de jours par semaine durant lesquels le travailleur est censé effectuer un travail en tenant compte des jours de travail présents dans un cycle complet de travail.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [1; 700] pour tous les travailleurs, sauf exceptions reprises ci-après.  
0 si le travailleur est en interruption complète de la carrière professionnelle ou s'il s'agit d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il n'effectue aucune prestation (mesure de réorganisation = 513, 516, 517, 542, 543, 545, 546 ou 599).  
[0; 700] pour un travailleur qui au cours de la période concernée par la déclaration n'a dû fournir aucune prestation (Justification des jours = 7) ou s'il s'agit d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il peut effectuer des prestations (mesure de réorganisation = 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 531, 541 ou 544).  
Si le nombre de jours par semaine du régime de travail est égal à zéro alors le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur doit être à zéro et inversement.  
500 pour un gardien ou gardienne d'enfants (code travailleur 497 (annexe 2) et 761 (annexe 28)) ou un membre d'un parlement ou d'un gouvernement fédéral / régional ou un mandataire local qui effectue des prestations.  
En cas de conversion des prestations en régime 5 jours/semaine (uniquement pour les déclarations trimestrielles antérieures au troisième trimestre 2004), il doit être égal à 500.  
Attention : les jours sont exprimés en centièmes de jours.  
Exemples :  
- 5 jours/semaine est exprimé sous la forme : 500.  
- 2,66 jours/semaine est exprimé sous la forme : 266.  
500 si la déclaration concerne un tiers payant (catégories de l'employeur 099, 199, 299, 699).  
700 si la déclaration concerne un tiers déclarant avec la catégorie employeur 405.

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 3  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**  
**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

	Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
	Non présent	00047-001	B
	Non numérique	00047-002	B
	Pas dans le domaine de définition	00047-008	P
	Longueur incorrecte	00047-093	B
	Non admis	00047-146	B
	Erreur de cardinalité	00047-090	B
	Erreur de séquence	00047-091	B
	A vérifier	00047-245	NP

NUMERO DE ZONE: 00048	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR**  
(Label XML : MeanWorkingHours)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation de la ligne travailleur  
**Code(s):** 90015  
**Label(s) xml:** Occupation

**DESCRIPTION:** Nombre moyen d'heures par semaine (exprimé en centièmes d'heures) pendant lesquelles le travailleur est censé effectuer un travail conformément à son contrat de travail, abstraction faite d'éventuelles suspensions du contrat.  
Le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur divisé par le nombre moyen d'heures par semaine de la personne de référence définit la fraction d'occupation du travailleur.  
Par personne de référence, on entend la personne occupée à temps plein dans la même entreprise ou, à défaut, dans la même branche d'activités, dans une fonction analogue.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [1:4800] pour tous les travailleurs, sauf exceptions reprises ci-après.  
0 si le travailleur est en interruption complète de la carrière professionnelle ou s'il s'agit d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il n'effectue aucune prestation (mesure de réorganisation = 513, 516, 517, 542, 543, 545, 546 ou 599).  
[0:4800] pour un travailleur qui au cours de la période concernée par la déclaration n'a dû fournir aucune prestation (Justification des jours = 7) ou s'il s'agit d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il peut effectuer des prestations (mesure de réorganisation = 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 531, 541 ou 544).  
[0:5000] pour un travailleur à domicile - accueillant d'enfants - Communauté flamande (statut du travailleur = D1).  
[0:6000] pour un travailleur à domicile - accueillant d'enfants - Communauté française (statut du travailleur = D2).  
3800 pour un membre d'un parlement ou d'un gouvernement fédéral / régional ou un mandataire local qui effectue des prestations.  
Si le nombre de jours par semaine du régime de travail est égal à zéro alors le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur doit être à zéro et inversement.  
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.  
Exemples :  
. 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833  
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 4  
**PRESENCE:** Obligatoire si le travailleur concerné travaille à temps partiel ou, indépendamment du fait que le travailleur est occupé à temps plein ou à temps partiel, s'il s'agit d'un travailleur saisonnier, intérimaire, temporaire, d'un travailleur à domicile, d'un travailleur en interruption de carrière, d'un travailleur ayant repris le travail à temps partiel suite à l'avis du médecin conseil, d'un travailleur en prépension à mi-temps ou d'un travailleur avec des prestations réduites, jusqu'au 2/2005 inclus.  
  
A partir du 3/2005 : obligatoire si la déclaration ne concerne pas un tiers payant (déclarations pour des catégories de l'employeur différentes de 033, 099, 199, 299 et 699).

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00048-001	B
Non numérique	00048-002	B
Pas dans le domaine de définition	00048-008	B
Longueur incorrecte	00048-093	B
Non admis	00048-146	B
Erreur de cardinalité	00048-090	B
Erreur de séquence	00048-091	B

NUMERO DE ZONE: 00049

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE**  
(Label XML : RefMeanWorkingHours)

<b>BLOC FONCTIONNEL:</b>	Occupation de la ligne travailleur <b>Code(s):</b> 90015 <b>Label(s) xml:</b> Occupation
<b>DESCRIPTION:</b>	Nombre moyen d'heures par semaine (exprimé en centièmes d'heures) pendant lesquelles la personne de référence est censée effectuer un travail. C'est le nombre d'heures par semaine d'une personne occupée à temps plein dans la même entreprise, ou, à défaut, dans la même branche d'activités, dans une fonction analogue. Le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur divisé par le nombre moyen d'heures par semaine de la personne de référence définit la fraction d'occupation du travailleur.
<b>DOMAINE DE DEFINITION:</b>	[1;4800] pour tous les travailleurs, sauf exceptions reprises ci-après. [1;5000] pour un travailleur à domicile - accueillant d'enfants - Communauté flamande (Statut du travailleur = D1). [1;6000] pour un travailleur à domicile - accueillant d'enfants - Communauté française (Statut du travailleur = D2). 3800 pour un membre d'un parlement ou d'un gouvernement fédéral / régional ou un mandataire local. Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures. Exemples : . 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833 . 38 heures est exprimé sous la forme : 3800 Pour un gardien ou gardienne d'enfants, le nombre moyen d'heures par semaine de la personne de référence doit être égal à 38 heures par semaine (3800)
<b>REFERENCE LEGALE:</b>	
<b>TYPE:</b>	Numérique
<b>LONGUEUR:</b>	4
<b>PRESENCE:</b>	Obligatoire si le travailleur concerné travaille à temps partiel ou, indépendamment du fait que le travailleur est occupé à temps plein ou à temps partiel, s'il s'agit d'un travailleur saisonnier, intérimaire ou temporaire ou d'un travailleur à domicile ou d'un travailleur en interruption de carrière ou d'un travailleur ayant repris le travail à temps partiel suite à l'avis du médecin conseil ou d'un travailleur en prépension à mi-temps ou d'un travailleur avec des prestations réduites, jusqu'au 2/2005 inclus.  A partir du 3/2005 : obligatoire si la déclaration ne concerne pas un tiers payant (déclarations pour des catégories de l'employeur différentes de 033, 099, 199, 299 et 699).

**FORMAT:****CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00049-001	B
Non numérique	00049-002	B
Pas dans le domaine de définition	00049-008	B
Longueur incorrecte	00049-093	B
Non admis	00049-146	B
Erreur de cardinalité	00049-090	B
Erreur de séquence	00049-091	B

NUMERO DE ZONE: 00050	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**TYPE DU CONTRAT**  
(Label XML : ContractType)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation de la ligne travailleur  
**Code(s):** 90015  
**Label(s) xml:** Occupation

**DESCRIPTION:** Code qui indique si l'occupation est effectuée dans le cadre d'un contrat temps plein ou temps partiel.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 0 = temps plein  
1 = temps partiel  
1 si la déclaration concerne un gardien ou gardienne d'enfants (code travailleur 497 (annexe 2) et 761 (annexe 28)), jusqu'au 2/2005 inclus.  
0 si la déclaration concerne un mandataire local.  
0 si la déclaration concerne un tiers payant (catégories de l'employeur 099, 199, 299, 699) ou un membre d'un parlement ou d'un gouvernement fédéral / régional.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 1  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00050-001	B
Non numérique	00050-002	B
Pas dans le domaine de définition	00050-008	B
Longueur incorrecte	00050-093	B
Non admis	00050-146	B
Erreur de cardinalité	00050-090	B
Erreur de séquence	00050-091	B



NUMERO DE ZONE: 00051

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL**  
(Label XML : ReorganisationMeasure)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation de la ligne travailleur; Mesures de réorganisation du travail simultanées - Informations  
**Code(s):** 90015; 90438

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** Occupation; ReorgMeasureInformation  
 Code qui indique que le travailleur est occupé dans le cadre d'une mesure de réduction du temps de travail, indépendamment du fait qu'une éventuelle réduction des cotisations afférente à la mesure est demandée. Ce code est également utilisé pour indiquer que le travailleur accomplit des prestations de travail effectives pour lesquelles il reçoit une rémunération réduite.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Voir annexe 44 : Mesures de réorganisation du travail.  
 Cette zone ne peut avoir la valeur 599 si elle est dans le bloc 90438.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 3

**PRESENCE:** Obligatoire si l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'une mesure de réorganisation du travail susmentionnée.  
 Indispensable lorsque cette donnée est reprise dans le bloc 90438.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00051-001	B
Non numérique	00051-002	B
Interdit	00051-005	B
Pas dans le domaine de définition	00051-008	B
Incompatibilité catégorie employeur	00051-025	B
Incompatibilité code travailleur	00051-030	B
Erreur de cardinalité	00051-090	B
Erreur de séquence	00051-091	B
Longueur incorrecte	00051-093	B
Non admis	00051-146	B
Incompatibilité avec le statut du travailleur	00051-212	B
Incompatible avec le secteur	00051-495	B

NUMERO DE ZONE: 00052

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**MESURE DE PROMOTION DE L'EMPLOI**  
**(Label XML : EmploymentPromotion)**

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation de la ligne travailleur  
**Code(s):** 90015  
**Label(s) xml:** Occupation

**DESCRIPTION:** Code qui indique si l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'une mesure de promotion de l'emploi, indépendamment du fait qu'une réduction des cotisations afférente à la mesure est demandée.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Voir annexe 35 : Mesure de promotion de l'emploi.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 3

**PRESENCE:** Obligatoire si l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'une mesure de promotion de l'emploi susmentionnée.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

	Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
	Non numérique	00052-002	B
	Pas dans le domaine de définition	00052-008	P
	Erreur de cardinalité	00052-090	B
	Longueur incorrecte	00052-093	B
	Non admis	00052-146	B
	Erreur de séquence	00052-091	B
	Travailleur ne satisfait pas aux exigences d'âge	00052-077	NP

NUMERO DE ZONE: 00053

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**STATUT DU TRAVAILLEUR**  
(Label XML : WorkerStatus)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation de la ligne travailleur  
**Code(s):** 90015  
**Label(s) xml:** Occupation

**DESCRIPTION:** Code qui indique si l'occupation est effectuée dans le cadre d'un contrat particulier.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Voir annexe 21 - Liste des valeurs autorisées pour le statut du travailleur.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique

**LONGUEUR:** 2

**PRESENCE:** Obligatoire si l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'un contrat particulier mentionné à l'annexe 21.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00053-008	B
Incompatibilité trimestre	00053-034	B
Erreur de cardinalité	00053-090	B
Longueur incorrecte	00053-093	B
Non admis	00053-146	B
Erreur de séquence	00053-091	B
Non présent	00053-001	NP
Incompatibilité code travailleur	00053-030	B
Incompatibilité catégorie employeur	00053-025	P
Incompatibilité avec la commission paritaire	00053-020	B
Valeur non autorisée pour cet employeur	00053-379	NP

NUMERO DE ZONE: 00054

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**NOTION PENSIONNÉ**  
(Label XML : Retired)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation de la ligne travailleur  
**Code(s):** 90015  
**Label(s) xml:** Occupation

**DESCRIPTION:** Code qui indique que la personne continue à exercer une activité professionnelle bien que pensionnée.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 0 = non-pensionné  
1 = pensionné

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 1

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00054-001	B
Non numérique	00054-002	B
Pas dans le domaine de définition	00054-008	P
Longueur incorrecte	00054-093	B
Non admis	00054-146	B
Erreur de cardinalité	00054-090	B
Erreur de séquence	00054-091	B

NUMERO DE ZONE: 00055	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**TYPE D'APPRENTISSAGE**  
(Label XML : Apprenticeship)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation de la ligne travailleur  
**Code(s):** 90015  
**Label(s) xml:** Occupation

**DESCRIPTION:** Code permettant de distinguer un apprenti.

**DOMAINE DE DEFINITION:** A partir du trimestre 2019/4 :  
1 = apprenti - formation en alternance

Avant le trimestre 2019/4 :  
1 = apprenti agréé des classes moyennes  
2 = apprenti avec contrat d'apprentissage industriel  
3 = apprenti en formation de chef d'entreprise  
4 = élève avec convention d'insertion socio-professionnelle reconnue par les Communautés et Régions  
5 = stagiaire en convention d'immersion professionnelle

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 1

**PRESENCE:** Obligatoire si le travailleur est un apprenti.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00055-001	P
Non numérique	00055-002	B
Pas dans le domaine de définition	00055-008	P
Incompatibilité code travailleur	00055-030	P
Longueur incorrecte	00055-093	B
Non admis	00055-146	B
Erreur de cardinalité	00055-090	B
Erreur de séquence	00055-091	B

NUMERO DE ZONE: 00056	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**MODE DE RÉMUNÉRATION**  
(Label XML : RemunMethod)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation de la ligne travailleur  
**Code(s):** 90015  
**Label(s) xml:** Occupation

**DESCRIPTION:** Code qui indique si le travailleur est payé selon un mode de rémunération particulier.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 1 = travailleur qui perçoit une rémunération pour un travail à la pièce ou à l'entreprise ou qui est payé à la tâche (= prestation)  
2 = travailleur qui est rémunéré exclusivement ou partiellement à la commission  
3 = travailleur payé au moyen de titres-services

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 1

**PRESENCE:** Obligatoire si le travailleur est payé selon un mode de rémunération susmentionné.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00056-002	B
Pas dans le domaine de définition	00056-008	P
Longueur incorrecte	00056-093	B
Non admis	00056-146	B
Erreur de cardinalité	00056-090	B
Erreur de séquence	00056-091	B
Incompatibilité type de travailleur	00056-094	NP

NUMERO DE ZONE: 00057	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO DE FONCTION**  
(Label XML : PositionCode)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation de la ligne travailleur  
**Code(s):** 90015  
**Label(s) xml:** Occupation

**DESCRIPTION:** Pour les travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire ou au service, ainsi que pour les marins pêcheurs, les travailleurs saisonniers dans le secteur de l'agriculture et de l'horticulture et les occasionnels de l'Horeca, la rémunération est déclarée sur une base forfaitaire.  
Le numéro de fonction permet de connaître la fonction exercée par le travailleur et donc la rémunération forfaitaire journalière. La rémunération forfaitaire est obtenue en multipliant la rémunération forfaitaire journalière par le nombre de jours au forfait.

**DOMAINE DE DEFINITION:** La rémunération forfaitaire doit être déclarée globalement sous le code rémunération 01.

**REFERENCE LEGALE:** La liste des valeurs admises se trouve en annexe 9.

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 2  
**PRESENCE:** Obligatoire si le travailleur est rémunéré totalement ou partiellement au pourboire ou au service, ou s'il s'agit d'un marin pêcheur et si la rémunération est déclarée sur une base forfaitaire.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00057-001	P
Non numérique	00057-002	B
Pas dans le domaine de définition	00057-008	P
Incompatibilité code travailleur	00057-030	P
Incompatibilité catégorie employeur	00057-025	P
Longueur incorrecte	00057-093	B
Non admis	00057-146	B
Erreur de cardinalité	00057-090	B
Erreur de séquence	00057-091	B

NUMERO DE ZONE: 00059	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**CLASSE DU PERSONNEL VOLANT**  
(Label XML : FlyingStaffClass)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation de la ligne travailleur  
**Code(s):** 90015

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** Occupation  
Ce code, destiné essentiellement aux compagnies aériennes, permet de déterminer la catégorie à laquelle appartient un travailleur employé à bord d'un avion. Le nombre de minutes de vol afférentes doit être déclaré. Ce code doit également être utilisé pour désigner les pilotes militaires.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 1 = pilote  
2 = personnel de cabine  
3 = autre

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 1

**PRESENCE:** Obligatoire si le travailleur fait partie du personnel volant d'une compagnie aérienne ou s'il est un pilote militaire.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00059-002	B
Pas dans le domaine de définition	00059-008	P
Longueur incorrecte	00059-093	B
Non admis	00059-146	B
Erreur de cardinalité	00059-090	B
Erreur de séquence	00059-091	B



NUMERO DE ZONE: 00060	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**ENSEIGNEMENT - MODE PAIEMENT**  
(Label XML : TenthOrTwelfth)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation de la ligne travailleur  
**Code(s):** 90015  
**Label(s) xml:** Occupation

**DESCRIPTION:** Code qui détermine le mode de paiement du travailleur dans l'enseignement.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
10 = paiement en dixièmes  
12 = paiement en douzièmes  
20 = réforme rythme scolaire 2022 - enseignement francophone

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 2

**PRESENCE:** Obligatoire si le travailleur exerce une fonction d'enseignant.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00060-002	B
Pas dans le domaine de définition	00060-008	P
Longueur incorrecte	00060-093	B
Non admis	00060-146	B
Erreur de cardinalité	00060-090	B
Erreur de séquence	00060-091	B

NUMERO DE ZONE: 00228	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**CODE NACE**  
(Label XML : ActivityCode)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité complémentaire; Occupation de la ligne travailleur  
**Code(s):** 90336; 90015

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** ComplementaryIndemnity; Occupation  
Code représentant l'activité économique de l'employeur ou de ses unités locales. Il s'agit de la nomenclature NACE-BEL, utilisée au niveau européen

**DOMAINE DE DEFINITION:** Voir annexe 31 - Liste des codes NACE.  
Si la déclaration ne concerne pas une administration provinciale ou locale, le code NACE doit être mis à "00000" dans le bloc Indemnité complémentaire.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 5

**PRESENCE:** Indispensable dans le bloc Indemnité complémentaire.

Dans le bloc Occupation de la ligne travailleur :  
\* Indispensable pour tous les membres du personnel des administrations provinciales et locales.  
\* Obligatoire s'il s'agit de travailleurs des Communautés flamande, française et germanophone qui remplissent un poste octroyé par le Fonds Maribel Social du secteur public.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00228-001	B
Non numérique	00228-002	B
Pas dans le domaine de définition	00228-008	B
Erreur de cardinalité	00228-090	B
Erreur de séquence	00228-091	B
Longueur incorrecte	00228-093	B
Non admis	00228-146	B

NUMERO DE ZONE: 00617

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**RÉFÉRENCE UTILISATEUR - OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR**  
(Label XML : OccupationUserReference)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation de la ligne travailleur  
**Code(s):** 90015  
**Label(s) xml:** Occupation

**DESCRIPTION:** Référence.  
Référence de l'occupation de la ligne travailleur utilisée par l'employeur ou un secrétariat social agréé.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Dans ce message, la longueur autorisée pour cette zone est de 20 positions.

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 200  
**PRESENCE:** Facultative  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	00617-090	B
Longueur incorrecte	00617-093	B
Non admis	00617-146	B
Erreur de séquence	00617-091	B

NUMERO DE ZONE: 00625

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**JUSTIFICATION DES JOURS**  
(Label XML : DaysJustification)

**BLOC FONCTIONNEL:**

Occupation de la ligne travailleur

**Code(s):** 90015

**DESCRIPTION:**

**Label(s) xml:** Occupation

Code qui indique que le travailleur est occupé au cours du trimestre selon un cycle de travail particulier

**DOMAINE DE DEFINITION:**

1. Travailleur à temps plein occupé dans un cycle de travail dépassant le trimestre qui, au cours du trimestre, a presté plus de jours que ceux prévus par son régime de travail moyen par semaine.
2. Travailleur à temps plein occupé dans un cycle de travail dépassant le trimestre qui, au cours du trimestre, a presté moins de jours que ceux prévus par son régime de travail moyen par semaine.
3. Travailleur à temps partiel occupé dans un cycle de travail dépassant le trimestre qui, au cours du trimestre, a presté plus de jours que ceux prévus par son régime de travail moyen par semaine.
4. Travailleur à temps partiel occupé dans un cycle de travail dépassant le trimestre qui, au cours du trimestre, a presté moins de jours que ceux prévus par son régime de travail moyen par semaine.
5. Travailleur à temps partiel qui, en sus de ses prestations contractuelles prévues, fournit au cours du trimestre un nombre de jours non récupérables.
6. Combinaison des points 3 et 5 ou des points 4 et 5.
7. Travailleur qui au cours du trimestre (ou de la partie de trimestre au cours de laquelle il était en service) n'a dû fournir aucune prestation
8. Un travailleur rémunéré partiellement au pourboire ou au service qui doit être déclaré sans salaire pour une partie de ses prestations.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:**

Alphanumérique

**LONGUEUR:**

1

**PRESENCE:**

Obligatoire si l'occupation du travailleur est effectuée selon une particularité reprise ci-dessus.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00625-008	B
Erreur de cardinalité	00625-090	B
Longueur incorrecte	00625-093	B
Non admis	00625-146	B
Incompatible avec les prestations	00625-196	P
Incompatible avec les rémunérations	00625-203	P
Erreur de séquence	00625-091	B

NUMERO DE ZONE: 01195	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU NAVIRE**  
(Label XML : Shipld)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation de la ligne travailleur  
**Code(s):** 90015  
**Label(s) xml:** Occupation

**DESCRIPTION:** Numéro d'identification du navire  
 Cette zone renseigne le numéro IMO ou le numéro d'identification interne de l'ONSS du navire sur lequel un marin déclaré avec la catégorie employeur 105, 205 ou 305 a effectué des prestations.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Le numéro IMO est composé des trois lettres IMO suivi d'un nombre de sept chiffres.  
 Seuls les sept chiffres sont à fournir dans cette zone.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 7

**PRESENCE:** Obligatoire si il s'agit de prestations d'un membre du personnel d'un employeur déclaré avec la catégorie employeur 105, 205 ou 305, à bord d'un navire.  
 Cette donnée ne peut pas être utilisée pour des déclarations antérieures au 1er trimestre 2018.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01195-001	B
Non numérique	01195-002	B
Pas dans le domaine de définition	01195-008	B
Incompatibilité catégorie employeur	01195-025	B
Erreur de cardinalité	01195-090	B
Erreur de séquence	01195-091	B
Longueur incorrecte	01195-093	B
Inconnu à la source authentique	01195-513	NP

NUMERO DE ZONE: 01199	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**CLASSE DU PERSONNEL**  
(Label XML : StaffCode)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation de la ligne travailleur  
**Code(s):** 90015  
**Label(s) xml:** Occupation

**DESCRIPTION:** Classe du personnel  
 En ce qui concerne les marins, une prime forfaitaire relative aux accidents de travail est due sur la base d'un salaire forfaitaire.  
 La classe du personnel permet de connaître la fonction exercée, et par conséquent le forfait journalier y relatif, dans le cadre du calcul de la prime relative aux accidents de travail.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Voir annexe 45 : Nomenclature des Classes du personnel

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 4

**PRESENCE:** Obligatoire si la prime relative aux accidents de travail est calculée sur la base d'une rémunération forfaitaire.  
 Cette donnée ne peut pas être utilisée pour les déclarations antérieures au 1er trimestre 2018.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01199-001	B
Non numérique	01199-002	B
Pas dans le domaine de définition	01199-008	B
Incompatibilité catégorie employeur	01199-025	B
Erreur de cardinalité	01199-090	B
Erreur de séquence	01199-091	B
Longueur incorrecte	01199-093	B

NUMERO DE ZONE: 01203	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOMBRE MOYEN D'HEURES SUBSIDIÉES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR**  
(Label XML : SubsidizedMeanWorkingHours)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation de la ligne travailleur  
**Code(s):** 90015  
**Label(s) xml:** Occupation

**DESCRIPTION:** Nombre moyen contractuel d'heures subsidiées par semaine par un fonds Maribel social.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [0;5000]

Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.  
Exemples :  
. 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833  
. 30 heures 24 min. est exprimé sous la forme : 3040  
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 4

**PRESENCE:** Obligatoire si l'occupation du travailleur est entièrement ou partiellement subsidiée et/ou des codes rémunération 24, 25 ou 26 sont déclarés.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01203-001	NP
Non numérique	01203-002	B
Pas dans le domaine de définition	01203-008	B
Erreur de cardinalité	01203-090	B
Erreur de séquence	01203-091	B
Longueur incorrecte	01203-093	B
Non admis	01203-146	B
Incompatibilité code rémunération	01203-029	NP
Nombre d'heures trop élevé	01203-260	P
Incompatibilité code travailleur	01203-030	NP
Incompatibilité code NACE	01203-028	NP
Incompatibilité avec le statut du travailleur	01203-212	P

NUMERO DE ZONE: 00023	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO DE SUITE PERSONNE PHYSIQUE**  
(Label XML : NaturalPersonSequenceNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Personne physique  
**Code(s):** 90017  
**Label(s) xml:** NaturalPerson

**DESCRIPTION:** Numéro de suite des personnes physiques au sein d'une déclaration.  
Ce numéro doit être unique au sein d'une déclaration.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre entier positif et élément de [1;9999999].

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 7

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00023-001	B
Non numérique	00023-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00023-006	B
Pas dans le domaine de définition	00023-008	B
Longueur incorrecte	00023-093	B
Non admis	00023-146	B
Erreur de cardinalité	00023-090	B
Erreur de séquence	00023-091	B



NUMERO DE ZONE: 00024

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS**  
(Label XML : INSS)

**BLOC FONCTIONNEL:**

Personne physique

**Code(s):** 90017

**Label(s) xml:** NaturalPerson

**DESCRIPTION:**

Numéro d'identification d'une personne physique au sein de la sécurité sociale. Il s'agit du numéro d'identification de la personne physique au registre national ou au registre bis des personnes physiques.

**DOMAINE DE DEFINITION:**

La valeur 0 n'est plus autorisée.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:**

Numérique

**LONGUEUR:**

11

**PRESENCE:**

Indispensable

**FORMAT:**

0 ou NNNNNNNNNCC  
· NNNNNNNNN est le numéro  
· CC est le chiffre de contrôle.

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00024-001	B
Non numérique	00024-002	B
Invalide	00024-003	B
Nombre de contrôle invalide	00024-004	B
Longueur incorrecte	00024-093	B
Non admis	00024-146	B
Erreur de cardinalité	00024-090	B
Erreur de séquence	00024-091	B

NUMERO DE ZONE: 00025

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**NOM DU TRAVAILLEUR**  
(Label XML : WorkerName)

**BLOC FONCTIONNEL:**

Personne physique

**Code(s):** 90017

**Label(s) xml:** NaturalPerson

**DESCRIPTION:**

Nom de famille d'une personne physique.

Il faut mentionner le nom repris sur le passeport ou la carte d'identité.

Pour les femmes de nationalité belge, il s'agit du nom de jeune fille.

**DOMAINE DE DEFINITION:**

Cette donnée ne peut plus être utilisée.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:**

Alphanumérique

**LONGUEUR:**

48

**PRESENCE:**

Interdit

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

	Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
	Longueur incorrecte	00025-093	B
	Non admis	00025-146	B
	Erreur de cardinalité	00025-090	B
	Erreur de séquence	00025-091	B
	Interdit	00025-005	B

NUMERO DE ZONE: 00026	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**PRÉNOM DU TRAVAILLEUR**  
(Label XML : WorkerFirstName)

**BLOC FONCTIONNEL:** Personne physique  
**Code(s):** 90017  
**Label(s) xml:** NaturalPerson

**DESCRIPTION:** Premier prénom d'une personne physique.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Cette donnée ne peut plus être utilisée.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique

**LONGUEUR:** 24

**PRESENCE:** Interdit

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00026-093	B
Non admis	00026-146	B
Erreur de cardinalité	00026-090	B
Erreur de séquence	00026-091	B
Interdit	00026-005	B

NUMERO DE ZONE: 00027	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**INITIALE DU DEUXIÈME PRÉNOM DU TRAVAILLEUR**  
(Label XML : WorkerInitial)

**BLOC FONCTIONNEL:** Personne physique  
**Code(s):** 90017  
**Label(s) xml:** NaturalPerson

**DESCRIPTION:** Initiale du deuxième prénom d'une personne physique.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Cette donnée ne peut plus être utilisée.  
Un caractère alphabétique.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique

**LONGUEUR:** 1

**PRESENCE:** Interdit

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

	Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte		00027-093	B
Non admis		00027-146	B
Erreur de cardinalité		00027-090	B
Erreur de séquence		00027-091	B
Interdit		00027-005	B

NUMERO DE ZONE: 00028	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DATE DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR**  
(Label XML : WorkerBirthdate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Personne physique  
**Code(s):** 90017  
**Label(s) xml:** NaturalPerson

**DESCRIPTION:** Date de naissance de la personne physique.  
 Cette donnée ne peut plus être utilisée.

**DOMAINE DE DEFINITION:** AAAA est un élément de [année de la déclaration-120; année de la déclaration].

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Interdit  
**FORMAT:** AAAA-MM-JJ (date valide)  
 AAAA-00-00

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00028-003	B
Longueur incorrecte	00028-093	B
Non admis	00028-146	B
Erreur de cardinalité	00028-090	B
Erreur de séquence	00028-091	B
Interdit	00028-005	B

NUMERO DE ZONE: 00029

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**SEXE DU TRAVAILLEUR**  
(Label XML : WorkerSex)

**BLOC FONCTIONNEL:** Personne physique  
**Code(s):** 90017  
**Label(s) xml:** NaturalPerson

**DESCRIPTION:** Sexe d'une personne physique.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Cette donnée ne peut plus être utilisée.  
1 = masculin  
2 = féminin

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 1

**PRESENCE:** Interdit

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00029-002	B
Longueur incorrecte	00029-093	B
Non admis	00029-146	B
Erreur de cardinalité	00029-090	B
Erreur de séquence	00029-091	B
Interdit	00029-005	B

NUMERO DE ZONE: 00030

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**RUE DU TRAVAILLEUR**  
(Label XML : WorkerStreet)

**BLOC FONCTIONNEL:**

Personne physique

**Code(s):** 90017

**Label(s) xml:** NaturalPerson

**DESCRIPTION:**

Voie publique.

Voie publique où se trouve le domicile du travailleur.

La notion "étage" peut être reprise dans cette zone s'il y a lieu.

Cette donnée ne peut plus être utilisée.

**DOMAINE DE DEFINITION:**

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique

**LONGUEUR:** 35

**PRESENCE:** Interdit

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

	Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte		00030-093	B
Non admis		00030-146	B
Erreur de cardinalité		00030-090	B
Erreur de séquence		00030-091	B
Interdit		00030-005	B

NUMERO DE ZONE: 00031	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO DE L'ADRESSE DU TRAVAILLEUR**  
(Label XML : WorkerHouseNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Personne physique  
**Code(s):** 90017  
**Label(s) xml:** NaturalPerson

**DESCRIPTION:**  
 Numéro du domicile du travailleur.  
 Cette donnée ne peut plus être utilisée.

**DOMAINE DE DEFINITION:**

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Interdit  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00031-093	B
Non admis	00031-146	B
Erreur de cardinalité	00031-090	B
Erreur de séquence	00031-091	B
Interdit	00031-005	B



NUMERO DE ZONE: 00032

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**BOÎTE AUX LETTRES DU TRAVAILLEUR**  
(Label XML : WorkerPostBox)

**BLOC FONCTIONNEL:** Personne physique  
**Code(s):** 90017  
**Label(s) xml:** NaturalPerson

**DESCRIPTION:** Numéro de boîte aux lettres.  
Numéro de boîte aux lettres du domicile du travailleur.  
Cette donnée ne peut plus être utilisée.

**DOMAINE DE DEFINITION:**

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique

**LONGUEUR:** 4

**PRESENCE:** Interdit

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00032-093	B
Non admis	00032-146	B
Erreur de cardinalité	00032-090	B
Erreur de séquence	00032-091	B
Interdit	00032-005	B

NUMERO DE ZONE: 00033

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**CODE POSTAL DU TRAVAILLEUR**  
(Label XML : WorkerZIPCode)

**BLOC FONCTIONNEL:**

Personne physique

**Code(s):** 90017

**Label(s) xml:** NaturalPerson

**DESCRIPTION:**

Numéro postal d'une commune.

Numéro postal de l'adresse où le travailleur est domicilié.

Pour les travailleurs domiciliés en Belgique, il faut utiliser la liste officielle des codes postaux belges.

Cette donnée ne peut plus être utilisée.

**DOMAINE DE DEFINITION:**

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique

**LONGUEUR:** 9

**PRESENCE:** Interdit

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

	Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte		00033-093	B
Non admis		00033-146	B
Erreur de cardinalité		00033-090	B
Erreur de séquence		00033-091	B
Interdit		00033-005	B

NUMERO DE ZONE: 00034

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**COMMUNE DU TRAVAILLEUR**  
(Label XML : WorkerCity)

**BLOC FONCTIONNEL:**

Personne physique

**Code(s):** 90017

**Label(s) xml:** NaturalPerson

**DESCRIPTION:**

Nom d'une commune.

Nom de la commune de domiciliation du travailleur.

Cette donnée ne peut plus être utilisée.

**DOMAINE DE DEFINITION:**

S'il s'agit d'une commune belge, la valeur doit référer à un des noms qui correspond en annexe 23 au code postal indiqué dans la zone 00033 [Code postal du travailleur].

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:**

Alphanumérique

**LONGUEUR:**

40

**PRESENCE:**

Interdit

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00034-093	B
Non admis	00034-146	B
Erreur de cardinalité	00034-090	B
Erreur de séquence	00034-091	B
Interdit	00034-005	B

NUMERO DE ZONE: 00035

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**CODE PAYS DU TRAVAILLEUR**  
(Label XML : WorkerCountry)

**BLOC FONCTIONNEL:** Personne physique  
**Code(s):** 90017  
**Label(s) xml:** NaturalPerson

**DESCRIPTION:** Code permettant d'identifier un pays.  
Code permettant d'identifier le pays où est domicilié le travailleur.  
Cette donnée ne peut plus être utilisée.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Voir Annexe 5 - Liste des codes pays.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 5

**PRESENCE:** Interdit

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00035-002	B
Longueur incorrecte	00035-093	B
Non admis	00035-146	B
Erreur de cardinalité	00035-090	B
Erreur de séquence	00035-091	B
Interdit	00035-005	B

NUMERO DE ZONE: 00119	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NATIONALITÉ DU TRAVAILLEUR**  
(Label XML : Nationality)

**BLOC FONCTIONNEL:** Personne physique  
**Code(s):** 90017  
**Label(s) xml:** NaturalPerson

**DESCRIPTION:** Code indiquant la nationalité du travailleur.  
 Cette donnée ne peut plus être utilisée.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Voir Annexe 5 - Liste des codes pays.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 5

**PRESENCE:** Interdit

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00119-002	B
Longueur incorrecte	00119-093	B
Non admis	00119-146	B
Erreur de cardinalité	00119-090	B
Erreur de séquence	00119-091	B
Interdit	00119-005	B

NUMERO DE ZONE: 00167	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO DE LA CARTE D'IDENTITÉ SOCIALE**  
(Label XML : SIS)

**BLOC FONCTIONNEL:** Personne physique  
**Code(s):** 90017  
**Label(s) xml:** NaturalPerson

**DESCRIPTION:** Numéro de la carte d'identité sociale d'une personne physique (SIS).

**DOMAINE DE DEFINITION:** Cette donnée ne peut plus être utilisée.  
 Nombre de 10 chiffres.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 10

**PRESENCE:** Interdit

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00167-002	B
Longueur incorrecte	00167-093	B
Non admis	00167-146	B
Erreur de cardinalité	00167-090	B
Erreur de séquence	00167-091	B
Interdit	00167-005	B

NUMERO DE ZONE: 00168	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**COMMUNE - LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR**  
(Label XML : WorkerBirthplace)

**BLOC FONCTIONNEL:** Personne physique  
**Code(s):** 90017  
**Label(s) xml:** NaturalPerson

**DESCRIPTION:** Nom d'une commune.  
Nom de la commune du lieu de naissance de la personne physique.  
Cette donnée ne peut plus être utilisée.

**DOMAINE DE DEFINITION:**

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique

**LONGUEUR:** 40

**PRESENCE:** Interdit

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00168-093	B
Non admis	00168-146	B
Erreur de cardinalité	00168-090	B
Erreur de séquence	00168-091	B
Interdit	00168-005	B

NUMERO DE ZONE: 00169

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**CODE PAYS DU LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR**  
(Label XML : WorkerBirthplaceCountry)

**BLOC FONCTIONNEL:** Personne physique  
**Code(s):** 90017  
**Label(s) xml:** NaturalPerson

**DESCRIPTION:** Code permettant d'identifier un pays.  
Code permettant de déterminer de façon unique le pays du lieu de naissance de la personne physique.  
Cette donnée ne peut plus être utilisée.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Voir Annexe 5 - Liste des codes pays.

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 5  
**PRESENCE:** Interdit  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00169-002	B
Longueur incorrecte	00169-093	B
Non admis	00169-146	B
Erreur de cardinalité	00169-090	B
Erreur de séquence	00169-091	B
Interdit	00169-005	B



NUMERO DE ZONE: 00615	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**RÉFÉRENCE UTILISATEUR - PERSONNE PHYSIQUE**  
(Label XML : NaturalPersonUserReference)

**BLOC FONCTIONNEL:** Personne physique  
**Code(s):** 90017  
**Label(s) xml:** NaturalPerson

**DESCRIPTION:** Référence.  
Référence de la personne physique utilisée par l'employeur ou un secrétariat social agréé.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
Dans ce message, la longueur autorisée pour cette zone est de 20 positions.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 200  
**PRESENCE:** Facultative  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	00615-090	B
Longueur incorrecte	00615-093	B
Non admis	00615-146	B
Erreur de séquence	00615-091	B

NUMERO DE ZONE: 00061	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO DE LIGNE PRESTATION**  
(Label XML : ServiceSequenceNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Prestation de l'occupation ligne travailleur  
**Code(s):** 90018  
**Label(s) xml:** Service

**DESCRIPTION:** Numéro de suite des prestations au sein d'une occupation ligne travailleur.  
Ce numéro doit être unique au sein d'une occupation ligne travailleur.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre entier positif et élément de [1;99].

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 2

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00061-001	B
Non numérique	00061-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00061-006	B
Pas dans le domaine de définition	00061-008	B
Longueur incorrecte	00061-093	B
Non admis	00061-146	B
Erreur de cardinalité	00061-090	B
Erreur de séquence	00061-091	B

NUMERO DE ZONE: 00062

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**CODE PRESTATION**  
(Label XML : ServiceCode)

**BLOC FONCTIONNEL:** Prestation de l'occupation ligne travailleur  
**Code(s):** 90018  
**Label(s) xml:** Service

**DESCRIPTION:** Code permettant de déterminer le type de la prestation déclarée pour l'occupation du travailleur concerné.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Voir Annexe 8 - Codification des données de temps de travail.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 3

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00062-001	B
Non numérique	00062-002	B
Pas dans le domaine de définition	00062-008	B
Age à vérifier	00062-009	P
Incompatibilité catégorie employeur	00062-025	P
Incompatibilité code travailleur	00062-030	P
Travailleur trop âgé	00062-060	P
Non autorisé pour le type d'apprenti	00062-075	P
Travailleur ne satisfait pas aux exigences d'âge	00062-077	P
Erreur de cardinalité	00062-090	B
Erreur de séquence	00062-091	B
Longueur incorrecte	00062-093	B
Non admis	00062-146	B
Incompatibilité avec le statut du travailleur	00062-212	P
Incompatible avec le type de contrat	00062-403	P
Incompatible avec le numéro de fonction	00062-448	NP
Incompatibilité avec le numéro d'identification du navire	00062-512	B

NUMERO DE ZONE: 00063	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOMBRE DE JOURS DE LA PRESTATION**  
(Label XML : ServiceNbrDays)

**BLOC FONCTIONNEL:** Prestation de l'occupation ligne travailleur  
**Code(s):** 90018  
**Label(s) xml:** Service

**DESCRIPTION:** Nombre de jours de la prestation à déclarer pour l'occupation du travailleur concerné.  
Lorsque le nombre de jours de la prestation correspond à des données réelles, il est arrondi au demi-jour. Par contre lorsque le nombre de jours de la prestation est converti, il est arrondi au centième de jour.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [1;36600].  
Attention : Les jours sont exprimés en centièmes de jours. Exemples :  
. 62,22 jours est exprimé sous la forme : 6222  
. 65 jours est exprimé sous la forme : 6500

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 5  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00063-001	B
Non numérique	00063-002	B
Pas dans le domaine de définition	00063-008	P
Incompatibilité régime de travail	00063-032	P
Incompatibilité trimestre	00063-034	P
Erreur de cardinalité	00063-090	B
Erreur de séquence	00063-091	B
Longueur incorrecte	00063-093	B
Non admis	00063-146	B
Nombre total de jours trop élevé	00063-192	NP
Incompatible avec le numéro de fonction	00063-448	NP

NUMERO DE ZONE: 00064	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOMBRE D'HEURES DE LA PRESTATION**  
(Label XML : ServiceNbrHours)

**BLOC FONCTIONNEL:** Prestation de l'occupation ligne travailleur  
**Code(s):** 90018  
**Label(s) xml:** Service

**DESCRIPTION:** Nombre d'heures de la prestation (exprimé en centièmes d'heures) lorsque le travailleur concerné travaille à temps partiel ou, indépendamment du fait qu'il est occupé à temps plein ou à temps partiel, s'il s'agit d'un travailleur saisonnier, intermittent, d'un travailleur en interruption partielle de la carrière professionnelle, d'un travailleur en prépension à mi-temps, d'un travailleur ayant repris le travail à temps partiel suite à l'avis du médecin conseil, d'un travailleur avec des prestations réduites, d'un gardien ou gardienne d'enfants qui n'est pas lié par un contrat de travail, d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il peut effectuer des prestations (mesure de réorganisation = 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 514, 531, 541 ou 544), d'un travailleur rémunéré par des titres-services, d'un travailleur de l'Horeca, d'un travailleur Flexi-Job, d'un contractuel dans le secteur public en congé pour prestations partielles temporaires, d'un travailleur occupé par une administration provinciale ou locale.  
Par travailleur intermittent, on entend :  
- les travailleurs temporaires (voir statut du travailleur) et intérimaires telles que ces notions sont définies dans la loi du 24 juillet 1987 sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à disposition d'utilisateurs ;  
- les travailleurs à domicile, tels qu'ils sont définis à l'article 3, 4° de l'A.R. du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs (voir statut du travailleur).

**DOMAINE DE DEFINITION:** [1;9999999].  
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.  
Exemples :  
. 50 heures 30 min. est exprimé sous la forme : 5050  
. 252 heures est exprimé sous la forme : 25200

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 7  
**PRESENCE:** Obligatoire si le travailleur concerné travaille à temps partiel ou, indépendamment du fait que le travailleur est occupé à temps plein ou à temps partiel, s'il s'agit d'un travailleur saisonnier, intérimaire, temporaire, d'un travailleur à domicile, d'un travailleur en interruption partielle de la carrière professionnelle, d'un travailleur ayant repris le travail à temps partiel suite à l'avis du médecin conseil, d'un travailleur en prépension à mi-temps, d'un travailleur avec des prestations réduites, d'un gardien ou gardienne d'enfants qui n'est pas lié par un contrat de travail, d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il peut effectuer des prestations (mesure de réorganisation = 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 514, 531, 541 ou 544) d'un travailleur rémunéré par des titres-services, d'un travailleur de l'Horeca, d'un travailleur Flexi-Job, d'un contractuel dans le secteur public en congé pour prestations partielles temporaires, d'un travailleur occupé par une administration provinciale ou locale.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00064-001	B
Non numérique	00064-002	B
Pas dans le domaine de définition	00064-008	P
Longueur incorrecte	00064-093	B
Non admis	00064-146	B
Erreur de cardinalité	00064-090	B
Erreur de séquence	00064-091	B
Incompatible avec le numéro de fonction	00064-448	NP

NUMERO DE ZONE: 00065	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOMBRE DE MINUTES DE VOL**  
(Label XML : FlightNbrMinutes)

**BLOC FONCTIONNEL:** Prestation de l'occupation ligne travailleur  
**Code(s):** 90018  
**Label(s) xml:** Service

**DESCRIPTION:** Cette zone, destinée essentiellement aux compagnies aériennes, permet d'indiquer le nombre de minutes de vol qu'un travailleur, employé à bord d'un avion, a réellement presté pendant l'occupation déclarée. Le nombre de minutes de vol doit également être déclaré pour les pilotes militaires.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre entier et élément de [0; 9999999].

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 7

**PRESENCE:** Obligatoire si le travailleur fait partie du personnel volant d'une compagnie aérienne ou s'il est pilote militaire.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00065-001	P
Non numérique	00065-002	B
Longueur incorrecte	00065-093	B
Non admis	00065-146	B
Erreur de cardinalité	00065-090	B
Erreur de séquence	00065-091	B

NUMERO DE ZONE: 00066	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO DE LIGNE RÉMUNÉRATION**  
(Label XML : RemunSequenceNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Rémunération de l'occupation ligne travailleur  
**Code(s):** 90019  
**Label(s) xml:** Remun

**DESCRIPTION:** Numéro de suite des rémunérations au sein d'une occupation ligne travailleur.  
Ce numéro doit être unique au sein d'une occupation ligne travailleur.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre entier positif et élément de [1;99].

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 2

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00066-001	B
Non numérique	00066-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00066-006	B
Pas dans le domaine de définition	00066-008	B
Longueur incorrecte	00066-093	B
Non admis	00066-146	B
Erreur de cardinalité	00066-090	B
Erreur de séquence	00066-091	B

NUMERO DE ZONE: 00067

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**CODE RÉMUNÉRATION**  
(Label XML : RemunCode)

**BLOC FONCTIONNEL:** Rémunération de l'occupation ligne travailleur  
**Code(s):** 90019  
**Label(s) xml:** Remun

**DESCRIPTION:** Code permettant de déterminer le type de donnée salariale déclarée pour l'occupation du travailleur concerné.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Voir Annexe 7 - Codification des rémunérations.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 3

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00067-001	B
Non numérique	00067-002	B
Pas dans le domaine de définition	00067-008	B
Incompatibilité catégorie employeur	00067-025	P
Incompatibilité code travailleur	00067-030	P
Longueur incorrecte	00067-093	B
Non admis	00067-146	B
Erreur de cardinalité	00067-090	B
Erreur de séquence	00067-091	B
Incompatibilité avec le statut du travailleur	00067-212	P
Combinaison codes rémunération invalide	00067-213	P
Incompatibilité avec la commission paritaire	00067-020	P
Indemnité à déclarer dans le trimestre où le salaire de base a été déclaré	00067-259	P
Incompatible avec le numéro de fonction	00067-448	NP
Incompatible avec le type de contrat	00067-403	P
Non autorisé pour le type d'apprenti	00067-075	P
Incompatible avec la mesure de promotion de l'emploi	00067-527	P



NUMERO DE ZONE: 00068

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**FRÉQUENCE EN MOIS DE PAIEMENT DE LA PRIME**  
(Label XML : BonusPaymentFrequency)

**BLOC FONCTIONNEL:** Rémunération de l'occupation ligne travailleur  
**Code(s):** 90019  
**Label(s) xml:** Remun

**DESCRIPTION:** Fréquence utilisant le mois comme unité de mesure.  
Exemples :  
Une fois par mois = 1  
Une fois par an = 12  
Tous les deux ans = 24  
Non périodique = 0

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre entier et élément de [0; 99].

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 2  
**PRESENCE:** Obligatoire si il s'agit d'une prime (code rémunération 02, 23, 45 ou 62).  
**FORMAT:**  
**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00068-001	P
Non numérique	00068-002	B
Incompatibilité code rémunération	00068-029	P
Longueur incorrecte	00068-093	B
Non admis	00068-146	B
Erreur de cardinalité	00068-090	B
Erreur de séquence	00068-091	B

NUMERO DE ZONE: 00069	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION SUR BASE ANNUELLE**  
(Label XML : PercentagePaid)

**BLOC FONCTIONNEL:** Rémunération de l'occupation ligne travailleur  
**Code(s):** 90019  
**Label(s) xml:** Remun

**DESCRIPTION:** Ce pourcentage doit être déclaré lorsque la réduction de la durée du travail est introduite au moyen de l'octroi d'une rémunération horaire majorée et d'un repos compensatoire non rémunéré.  
Il s'agit du pourcentage (exprimé en centièmes de pourcents) sur base annuelle correspondant au rapport entre le nombre de jours pour lesquels une rémunération a été payée et les jours effectifs déclarés. Le nombre de jours pour lesquels une rémunération a été payée correspond au nombre de jours effectifs déclarés auxquels on ajoute le nombre de jours de repos compensatoire dans le cadre d'une réduction du temps de travail.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [10000;15000].  
Attention : Le pourcentage est exprimé en centième de pourcents.  
Exemples : . 104,80% est exprimé sous la forme : 10480  
. 106% est exprimé sous la forme : 10600

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 5  
**PRESENCE:** Obligatoire si il s'agit d'une rémunération (code rémunération 01) et le travailleur bénéficie d'une réduction de la durée du travail introduite au moyen de l'octroi d'une rémunération horaire majorée et d'un repos compensatoire non rémunéré.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00069-002	B
Incompatibilité code rémunération	00069-029	P
Longueur incorrecte	00069-093	B
Non admis	00069-146	B
Erreur de cardinalité	00069-090	B
Erreur de séquence	00069-091	B
Non présent	00069-001	NP
Pas dans le domaine de définition	00069-008	NP

NUMERO DE ZONE: 00070	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**RÉMUNÉRATION**  
(Label XML : RemunAmount)

**BLOC FONCTIONNEL:** Rémunération de l'occupation ligne travailleur  
**Code(s):** 90019  
**Label(s) xml:** Remun

**DESCRIPTION:** Total des rémunérations correspondant au type de rémunération (code rémunération éventuellement en combinaison avec la fréquence en mois de paiement de la prime ou le pourcentage de la rémunération sur base annuelle) pour l'occupation du travailleur.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre entier positif et élément de [0; 99999999999].  
La valeur zéro est autorisée uniquement pour le solde du budget mobilité (code rémunération 029).  
Le montant est exprimé en eurocents.

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 11  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**  
**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00070-001	B
Non numérique	00070-002	B
Pas dans le domaine de définition	00070-008	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00070-044	P
Longueur incorrecte	00070-093	B
Non admis	00070-146	B
Erreur de cardinalité	00070-090	B
Erreur de séquence	00070-091	B
Montant trop peu élevé	00070-046	P
Incompatibilité code rémunération	00070-029	NP

NUMERO DE ZONE: 00079	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**CODE COTISATION PRÉPENSION**  
(Label XML : EarlyRetirementCode)

**BLOC FONCTIONNEL:** Cotisation travailleur prépensionné  
**Code(s):** 90042  
**Label(s) xml:** EarlyRetirementContribution

**DESCRIPTION:** Code qui indique quelle cotisation prépension est déclarée.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
0 = cotisation forfaitaire  
1 = cotisation compensatoire particulière

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 1  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00079-001	B
Non numérique	00079-002	B
Pas dans le domaine de définition	00079-008	B
Longueur incorrecte	00079-093	B
Non admis	00079-146	B
Erreur de cardinalité	00079-090	B
Erreur de séquence	00079-091	B

NUMERO DE ZONE: 00080

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**NOMBRE DE MOIS PRÉPENSION**  
(Label XML : EarlyRetirementNbrMonths)

**BLOC FONCTIONNEL:** Cotisation travailleur prépensionné  
**Code(s):** 90042

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** EarlyRetirementContribution  
Nombre de mois au cours du trimestre de la déclaration pour lesquels l'employeur est redevable, pour ce prépensionné, de la cotisation forfaitaire sur la prépension conventionnelle.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [1;156]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 3

**PRESENCE:** Obligatoire si il s'agit d'un travailleur prépensionné pour lequel la cotisation forfaitaire sur la prépension conventionnelle est due.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00080-001	P
Non numérique	00080-002	B
Pas dans le domaine de définition	00080-008	P
Zone pas d'application	00080-062	P
Longueur incorrecte	00080-093	B
Non admis	00080-146	B
Erreur de cardinalité	00080-090	B
Erreur de séquence	00080-091	B

NUMERO DE ZONE: 00081	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**COTISATION PRÉPENSION**  
(Label XML : EarlyRetirementContributionAmount)

**BLOC FONCTIONNEL:** Cotisation travailleur prépensionné  
**Code(s):** 90042  
**Label(s) xml:** EarlyRetirementContribution

**DESCRIPTION:** Montant de la cotisation due correspondant au code cotisation prépension.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [1;999999999].

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 9

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00081-001	B
Non numérique	00081-002	B
Pas dans le domaine de définition	00081-008	B
Longueur incorrecte	00081-093	B
Non admis	00081-146	B
Erreur de cardinalité	00081-090	B
Erreur de séquence	00081-091	B

NUMERO DE ZONE: 00110	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**STATUT DE L'ATTESTATION**  
(Label XML : AttestationStatus)

**BLOC FONCTIONNEL:** Formulaire  
**Code(s):** 90059  
**Label(s) xml:** Form

**DESCRIPTION:**

**DOMAINE DE DEFINITION:** 0 = Original  
1 = Modification  
2 = Duplicata  
3 = Annulation  
4 = Révision  
5 = Rappel  
6 = Clôture  
7 = Modification de l'original version papier  
8 = Copie  
0 pour les déclarations multifonctionnelles trimestrielles

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 1  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00110-001	B
Non numérique	00110-002	B
Pas dans le domaine de définition	00110-008	B
Erreur de cardinalité	00110-090	B
Longueur incorrecte	00110-093	B
Non admis	00110-146	B
Erreur de séquence	00110-091	B

NUMERO DE ZONE: 00218	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DATE DE CRÉATION DU FORMULAIRE**  
(Label XML : FormCreationDate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Formulaire  
**Code(s):** 90059  
**Label(s) xml:** Form

**DESCRIPTION:**  
Date à laquelle le formulaire est créé.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
AAAA est un élément de [année en cours -1 ; année en cours] ;  
La date ne peut pas se trouver dans le futur.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:** AAAA-MM-JJ  
· AAAA est l'année  
· MM est le mois  
· JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00218-001	B
Pas dans le domaine de définition	00218-008	B
Invalide	00218-003	B
Longueur incorrecte	00218-093	B
Non admis	00218-146	B
Erreur de cardinalité	00218-090	B
Erreur de séquence	00218-091	B



NUMERO DE ZONE: 00296

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**IDENTIFICATION DU FORMULAIRE**  
(Label XML : Identification)

**BLOC FONCTIONNEL:** Formulaire  
**Code(s):** 90059  
**Label(s) xml:** Form

**DESCRIPTION:** Zone qui décrit la teneur d'un formulaire.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Voir annexe 11 - Identification du formulaire.  
DMFA pour les déclarations multifonctionnelles trimestrielles

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 7  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00296-001	B
Pas dans le domaine de définition	00296-008	B
Longueur incorrecte	00296-093	B
Non admis	00296-146	B
Erreur de cardinalité	00296-090	B
Erreur de séquence	00296-091	B

NUMERO DE ZONE: 00297

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**TYPE DU FORMULAIRE**  
**(Label XML : TypeForm)**

**BLOC FONCTIONNEL:** Formulaire  
**Code(s):** 90059  
**Label(s) xml:** Form

**DESCRIPTION:** Le type indique la nature du formulaire électronique.

**DOMAINE DE DEFINITION:** RE = REQUEST - le formulaire contient une demande de renseignements  
PA = PROVISIONAL ANSWER - le formulaire contient une réponse provisoire à une demande de renseignements ou à une communication de renseignements  
FA = FINAL ANSWER - le formulaire contient une réponse définitive à une demande de renseignements ou à une communication de renseignements  
LA = LIMITED ANSWER - le formulaire contient une réponse limitée à une demande de renseignements ou à une communication de renseignements  
SU = SUBMISSION - le formulaire communique des renseignements

SU pour les déclarations multifonctionnelles trimestrielles

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 2  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00297-001	B
Pas dans le domaine de définition	00297-008	B
Longueur incorrecte	00297-093	B
Non admis	00297-146	B
Erreur de cardinalité	00297-090	B
Erreur de séquence	00297-091	B

NUMERO DE ZONE: 00299

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**HEURE PRÉCISE DE CRÉATION DU FORMULAIRE**  
(Label XML : FormCreationHour)

**BLOC FONCTIONNEL:** Formulaire  
**Code(s):** 90059  
**Label(s) xml:** Form

**DESCRIPTION:** Moment précis, exprimé en heures, minutes, secondes et millièmes de secondes.

**DOMAINE DE DEFINITION:** HH est un élément de [00;23]  
MM est un élément de [00;59]  
SS est un élément de [00;59]  
SSS un élément de [000;999]

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 12  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:** HH:MM:SS.SSS  
. HH sont les heures  
. MM sont les minutes  
. SS sont les secondes  
. SSS sont les millièmes de secondes

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00299-001	B
Invalide	00299-003	B
Longueur incorrecte	00299-093	B
Non admis	00299-146	B
Erreur de cardinalité	00299-090	B
Erreur de séquence	00299-091	B

NUMERO DE ZONE: 00221	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**TYPE DE LA RÉFÉRENCE**  
(Label XML : ReferenceType)

**BLOC FONCTIONNEL:** Référence  
**Code(s):** 90082

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** Reference  
 Indique sur quoi porte la référence (00222 Numéro de référence) : sur cette déclaration, sur une déclaration qui est apparentée à cette déclaration ou sur un ensemble de déclarations (= un dossier) auquel appartient cette déclaration, sur cette demande, sur ce formulaire.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
 0 = la référence porte sur un formulaire précédemment échangé n'ayant pas la même identification (voir annexes 11/302) et qui est en rapport avec le présent formulaire  
 1 = la référence porte sur ce formulaire  
 2 = la référence est un numéro de dossier et porte sur le dossier (= ensemble de déclarations) auquel appartient cette déclaration ou auquel appartient ce formulaire  
 3 = la référence porte sur un formulaire précédemment échangé ayant la même identification (voir annexes 11/302) et qui est en rapport avec le présent formulaire, par exemple : la référence porte sur la déclaration qui doit être annulée par cette déclaration, ou sur la déclaration qui doit être remplacée par cette déclaration, ou sur la déclaration qui fait l'objet de modifications, ou sur la déclaration qui est à l'origine de la création de ce formulaire...  
 4 = la référence porte sur une déclaration dans un autre scénario qui est apparentée à cette déclaration  
 5 = la référence porte sur une demande  
 6 = la référence porte sur une déclaration refusée  
 7 = la référence porte sur l'employeur mentionné dans cette déclaration  
 8 = la référence porte sur le travailleur mentionné dans cette déclaration  
 9 = la référence est une communication structurée qui doit être utilisée dans le cadre d'un paiement et porte sur ce formulaire  
 1 pour les déclarations multifonctionnelles trimestrielles

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 1  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**  
**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00221-001	B
Non numérique	00221-002	B
Pas dans le domaine de définition	00221-008	B
Longueur incorrecte	00221-093	B
Non admis	00221-146	B
Erreur de cardinalité	00221-090	B
Erreur de séquence	00221-091	B

NUMERO DE ZONE: 00222	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO DE RÉFÉRENCE**  
(Label XML : ReferenceNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Référence  
**Code(s):** 90082  
**Label(s) xml:** Reference

**DESCRIPTION:** Le numéro de référence.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Dans ce message, la longueur autorisée pour cette zone est de 20 positions.

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 64  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00222-001	B
Longueur incorrecte	00222-093	B
Non admis	00222-146	B
Erreur de cardinalité	00222-090	B
Erreur de séquence	00222-091	B

NUMERO DE ZONE: 00298	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE**  
(Label XML : ReferenceOrigin)

**BLOC FONCTIONNEL:** Référence  
**Code(s):** 90082  
**Label(s) xml:** Reference

**DESCRIPTION:** Valeur indiquant la source authentique d'un numéro de référence.

**DOMAINE DE DEFINITION:**

1 = le numéro de référence est attribué par un déclarant ou demandeur (une entreprise, un secrétariat social, un développeur de logiciels, ...)  
2 = le numéro de ticket attribué par la Sécurité Sociale, identifiant de manière unique une déclaration , une demande ou une réponse  
3 = le numéro de référence est attribué par un secteur de la Sécurité Sociale  
4 = le numéro de référence est attribué par le service ePost  
5 = le numéro de référence est attribué par la BCSS  
6 = le numéro de référence est attribué par le système d'archivage (DOC-ID)  
7 = le numéro de référence est attribué par le DSP à un fichier archivé (DSP-ID)

1 pour les déclarations multifonctionnelles trimestrielles

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 1  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00298-001	B
Non numérique	00298-002	B
Pas dans le domaine de définition	00298-008	B
Longueur incorrecte	00298-093	B
Non admis	00298-146	B
Erreur de cardinalité	00298-090	B
Erreur de séquence	00298-091	B

NUMERO DE ZONE: 00138	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO DE SUITE DÉTAIL DÉDUCTION**  
(Label XML : DeductionDetailSequenceNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Détail données déduction ligne travailleur; Détail données déduction occupation  
**Code(s):** 90108; 90250

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** DeductionDetail; OccupationDeductionDetail  
 Numéro de suite du détail déduction pour une déduction demandée. Les déductions pour lesquelles un détail est requis sont reprises dans l'annexe dmfas02 "Détail des données pour les déductions".  
 Ce numéro doit être unique au sein d'une déduction demandée.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [1; 99]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 2

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00138-001	B
Non numérique	00138-002	B
Pas dans le domaine de définition	00138-008	B
Trimestre de déclaration non repris dans la période de validité	00138-078	NP
Bloc pas d'application	00138-082	NP
Réduction du temps de travail trop faible	00138-083	NP
Erreur de cardinalité	00138-090	B
Longueur incorrecte	00138-093	B
Non admis	00138-146	B
Erreur de séquence	00138-091	B
Date de début et/ou fin de la ligne d'occupation en dehors de la période de validité	00138-330	NP

NUMERO DE ZONE: 00141	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**MONTANT DE LA DÉDUCTION - DÉTAIL**  
(Label XML : DeductionDetailAmount)

**BLOC FONCTIONNEL:** Détail données déduction ligne travailleur  
**Code(s):** 90108  
**Label(s) xml:** DeductionDetail

**DESCRIPTION:** Montant de la déduction demandée pour les données détaillées indiquées.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [0; 99999999999]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 11

**PRESENCE:** Obligatoire si un détail doit être déclaré pour la déduction demandée et que cette donnée est requise (voir annexe dmfas02 "Détail des données pour les déductions").

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00141-002	B
Pas dans le domaine de définition	00141-008	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00141-044	NP
Zone pas d'application	00141-062	NP
Erreur de cardinalité	00141-090	B
Longueur incorrecte	00141-093	B
Non admis	00141-146	B
Erreur de séquence	00141-091	B



NUMERO DE ZONE: 00142	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT DE TRAVAIL**  
 (Label XML : WorkingRegulationsRegistryNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Détail données déduction ligne travailleur  
**Code(s):** 90108  
**Label(s) xml:** DeductionDetail

**DESCRIPTION:** Le numéro d'enregistrement attribué par l'inspection des lois sociales à la dernière modification du règlement de travail qui influence la déduction.  
 Si le droit à la déduction trouve son origine dans une convention collective de travail conclue entre le 1er janvier 2001 et le 30 septembre 2001, on mentionne ici le numéro de la commission paritaire (en cas de CCT sectorielle) ou le numéro d'enregistrement délivré par le greffe du service des relations collectives de travail (en cas de CCT au niveau de l'entreprise).

**DOMAINE DE DEFINITION:**

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 16  
**PRESENCE:** Obligatoire si un détail doit être déclaré pour la déduction demandée et que cette donnée est requise (voir annexe dmfas02 "Détail des données pour les déductions").

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00142-001	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00142-006	B
Zone pas d'application	00142-062	NP
Longueur incorrecte	00142-093	B
Non admis	00142-146	B
Erreur de cardinalité	00142-090	B
Erreur de séquence	00142-091	B

NUMERO DE ZONE: 00143	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DATE D'ORIGINE DU DROIT**  
(Label XML : WorkingRegulationsStartingDate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Détail données déduction ligne travailleur; Détail données déduction occupation

**Code(s):** 90108; 90250

**Label(s) xml:** DeductionDetail; OccupationDeductionDetail

**DESCRIPTION:**

Date à laquelle entre en vigueur la réduction du temps de travail qui donne droit à la déduction.  
(pour les réductions du temps de travail introduites avant le 1/10/2003 : date d'enregistrement du règlement de travail ;  
pour la réduction temporaire du temps de travail (et la semaine de quatre jours) instaurée après le 24/06/2009 dans le cadre de la loi de crise : date à laquelle entre en vigueur le système qui donne droit à la réduction).  
Sur base de cette date, on détermine le trimestre de déclaration pour lequel la déduction peut être demandée.

**DOMAINE DE DEFINITION:**

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique

**LONGUEUR:** 10

**PRESENCE:** Obligatoire si un détail doit être déclaré pour la déduction demandée et que cette donnée est requise (voir annexe dmfas02 "Détail des données pour les déductions").

**FORMAT:**  
AAAA-MM-JJ  
· AAAA est l'année  
· MM est le mois  
· JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00143-001	B
Invalide	00143-003	B
Pas dans le domaine de définition	00143-008	NP
Zone pas d'application	00143-062	NP
Longueur incorrecte	00143-093	B
Non admis	00143-146	B
Erreur de cardinalité	00143-090	B
Erreur de séquence	00143-091	B

NUMERO DE ZONE: 00147	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN AVANT LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL**  
(Label XML : AverageWorkingTimeBeforeReduction)

**BLOC FONCTIONNEL:** Détail données déduction ligne travailleur; Détail données déduction occupation  
**Code(s):** 90108; 90250

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** DeductionDetail; OccupationDeductionDetail  
 Le temps de travail hebdomadaire moyen du travailleur à temps plein qui est d'application avant l'introduction du règlement de travail.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [1; 4800].  
 Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.  
 Exemples :  
 . 38 heures 20 min. est exprimée sous la forme : 3833  
 . 38 heures est exprimée sous la forme : 3800

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 4

**PRESENCE:** Obligatoire si un détail doit être déclaré pour la déduction demandée et que cette donnée est requise (voir annexe dmfas02 "Détail des données pour les déductions").

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00147-001	NP
Non numérique	00147-002	B
Pas dans le domaine de définition	00147-008	NP
Zone pas d'application	00147-062	NP
Longueur incorrecte	00147-093	B
Non admis	00147-146	B
Erreur de cardinalité	00147-090	B
Erreur de séquence	00147-091	B

NUMERO DE ZONE: 00148	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN APRÈS LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL**  
(Label XML : AverageWorkingTimeAfterReduction)

**BLOC FONCTIONNEL:** Détail données déduction ligne travailleur; Détail données déduction occupation  
**Code(s):** 90108; 90250

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** DeductionDetail; OccupationDeductionDetail  
 Le temps de travail hebdomadaire moyen du travailleur à temps plein qui est d'application après l'introduction du règlement de travail.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [1; 4800].  
 Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.  
 Exemples :  
 . 38 heures 20 min. est exprimée sous la forme : 3833  
 . 38 heures est exprimée sous la forme : 3800

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 4

**PRESENCE:** Obligatoire si un détail doit être déclaré pour la déduction demandée et que cette donnée est requise (voir annexe dmfas02 "Détail des données pour les déductions").

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00148-001	NP
Non numérique	00148-002	B
Pas dans le domaine de définition	00148-008	NP
Zone pas d'application	00148-062	NP
Longueur incorrecte	00148-093	B
Non admis	00148-146	B
Erreur de cardinalité	00148-090	B
Erreur de séquence	00148-091	B

NUMERO DE ZONE: 00086

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**CODE DÉDUCTION**  
(Label XML : DeductionCode)

**BLOC FONCTIONNEL:** Déduction occupation; Déduction ligne travailleur  
**Code(s):** 90109; 90110  
**Label(s) xml:** OccupationDeduction; WorkerDeduction

**DESCRIPTION:** Code qui indique la déduction demandée.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Les codes DmfA repris à l'annexe 4 - Liste des codes déductions.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 4

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00086-001	B
Non numérique	00086-002	B
Pas dans le domaine de définition	00086-008	NP
Age à vérifier	00086-009	NP
Employeur non affilié à un secrétariat social agréé	00086-016	NP
Incompatibilité trimestre	00086-034	NP
Non prévu pour cet employeur	00086-050	NP
Prestations insuffisantes	00086-058	NP
Déduction pas d'application pour ce niveau	00086-064	NP
Plusieurs blocs détails déduction présents	00086-065	NP
Pas de bloc détail déduction présent	00086-066	NP
Mesure de promotion de l'emploi ne peut pas être indiquée	00086-067	P
Mesure de promotion de l'emploi erronée	00086-068	P
Mesure de réorganisation du temps de travail erronée	00086-069	P
NISS inconnu à la source authentique	00086-070	NP
Différence employeur / source authentique	00086-071	NP
Différence période de validité ONSS / source authentique	00086-072	NP
Différence type de déduction ONSS / source authentique	00086-073	NP
Trimestre non autorisé pour l'employeur	00086-074	NP
Non autorisé pour le type d'apprenti	00086-075	NP
Pourcentage des prestations ( $\mu$ ) ne satisfait pas aux exigences	00086-076	NP
Travailleur ne satisfait pas aux exigences d'âge	00086-077	NP
Trimestre de déclaration non repris dans la période de validité	00086-078	NP
Travailleur pas en service le dernier jour du trimestre	00086-079	NP
Régime de travail ne satisfait pas aux exigences	00086-080	NP
Incompatibilité catégorie employeur / code travailleur	00086-085	NP
Erreur de cardinalité	00086-090	B
Longueur incorrecte	00086-093	B
Non admis	00086-146	B
Double règlement de travail	00086-147	NP
Demande tardive auprès de la source authentique	00086-164	NP
Revenu moyen trop peu élevé	00086-185	NP
Nombre maximum de trimestres dépassé	00086-201	NP
Code déduction non applicable pour la mesure transitoire	00086-202	NP
La qualification ne répond pas aux critères	00086-204	NP
Pas prévu pour ce travailleur	00086-206	NP
Erreur de séquence	00086-091	B
Code déduction premier engagement non présent	00086-198	NP
Le salaire trimestriel de référence ne satisfait pas aux conditions.	00086-261	NP
Incompatibilité code importance	00086-027	NP
Incompatible avec le type de contrat	00086-403	NP
Incompatibilité type de travailleur	00086-094	NP
Ne répond pas aux conditions de caisse	00086-472	NP
Réduction pas applicable sur base du numéro d'identification de l'unité locale	00086-474	NP
Réduction pas applicable pour la région	00086-475	NP
Incompatibilité avec le numéro d'identification du navire	00086-512	NP

NUMERO DE ZONE: 00088

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**BASE DE CALCUL DE LA DÉDUCTION**  
**(Label XML : DeductionCalculationBasis)**

**BLOC FONCTIONNEL:** Déduction occupation; Déduction ligne travailleur  
**Code(s):** 90109; 90110

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** OccupationDeduction; WorkerDeduction  
Montant sur lequel un taux doit être appliqué afin de connaître le montant de la déduction demandée pour cette ligne travailleur ou occupation.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [0;99999999999]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 11

**PRESENCE:** Obligatoire si la déduction demandée est calculée à partir d'une base de calcul sur laquelle un taux doit être appliqué.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00088-002	B
Pas dans le domaine de définition	00088-008	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00088-044	NP
Zone pas d'application	00088-062	NP
Erreur de cardinalité	00088-090	B
Longueur incorrecte	00088-093	B
Non admis	00088-146	B
Erreur de séquence	00088-091	B

NUMERO DE ZONE: 00089	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**MONTANT DE LA DÉDUCTION**  
(Label XML : DeductionAmount)

**BLOC FONCTIONNEL:** Déduction occupation; Déduction ligne travailleur  
**Code(s):** 90109; 90110  
**Label(s) xml:** OccupationDeduction; WorkerDeduction

**DESCRIPTION:** Montant de la déduction demandée pour cette ligne travailleur ou occupation.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [0;999999999999].

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 11

**PRESENCE:** Obligatoire si la déduction demandée correspond à un montant déductible du montant net à payer.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00089-002	B
Pas dans le domaine de définition	00089-008	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00089-044	NP
Zone pas d'application	00089-062	NP
Erreur de cardinalité	00089-090	B
Longueur incorrecte	00089-093	B
Non admis	00089-146	B
Erreur de séquence	00089-091	B

NUMERO DE ZONE: 00090	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DATE DE DÉBUT DU DROIT À LA DÉDUCTION**  
(Label XML : DeductionRightStartingDate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Déduction occupation; Déduction ligne travailleur  
**Code(s):** 90109; 90110  
**Label(s) xml:** OccupationDeduction; WorkerDeduction

**DESCRIPTION:**  
 Date à laquelle la déduction prend cours pour cette ligne travailleur ou occupation.  
 Cette date ne correspond pas nécessairement à la date d'entrée en service du travailleur chez l'employeur.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
 Le domaine de définition varie en fonction de la déduction demandée (voir annexe 4).

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Obligatoire si une date doit être déclarée pour la déduction demandée.  
**FORMAT:** AAAA-MM-JJ  
 · AAAA est l'année  
 · MM est le mois  
 · JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00090-001	NP
Invalide	00090-003	B
Pas dans le domaine de définition	00090-008	NP
Zone pas d'application	00090-062	NP
Longueur incorrecte	00090-093	B
Non admis	00090-146	B
Erreur de cardinalité	00090-090	B
Erreur de séquence	00090-091	B



NUMERO DE ZONE: 00091	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOMBRE DE MOIS FRAIS DE GESTION SSA**  
(Label XML : ManagementCostNbrMonths)

**BLOC FONCTIONNEL:** Déduction occupation; Déduction ligne travailleur  
**Code(s):** 90109; 90110

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** OccupationDeduction; WorkerDeduction  
 Nombre de mois faisant l'objet, au cours du trimestre traité, de la prise en charge temporaire, par l'ONSS, des frais d'administration encourus par l'employeur affilié à un Secrétariat Social Agréé.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [1;3]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 1

**PRESENCE:** Obligatoire si le Secrétariat Social revendique l'intervention de l'ONSS dans ses frais d'administration pour cet employeur.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00091-001	NP
Non numérique	00091-002	B
Pas dans le domaine de définition	00091-008	NP
Zone pas d'application	00091-062	NP
Longueur incorrecte	00091-093	B
Non admis	00091-146	B
Erreur de cardinalité	00091-090	B
Erreur de séquence	00091-091	B

NUMERO DE ZONE: 00092	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE REMPLACÉE**  
(Label XML : ReplacedINSS)

**BLOC FONCTIONNEL:** Déduction occupation; Déduction ligne travailleur  
**Code(s):** 90109; 90110

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** OccupationDeduction; WorkerDeduction  
 Numéro d'identification d'une personne physique au sein de la sécurité sociale. Il s'agit du numéro d'identification de la personne physique au registre national ou au registre bis des personnes physiques.

**DOMAINE DE DEFINITION:** NISS de la personne qui est en interruption de carrière (partielle ou totale) ou en prépension à mi-temps, et qui est remplacée par la personne pour laquelle la déduction est demandée en raison du remplacement.

**REFERENCE LEGALE:** Si le NISS n'est pas connu, la valeur à renseigner est zéro.

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 11

**PRESENCE:** Obligatoire si la déduction est octroyée suite au remplacement d'une personne en interruption de carrière (partielle ou totale) ou prépension à mi-temps.

**FORMAT:** 0 ou NNNNNNNNNCC  
 - NNNNNNNNN est le numéro  
 - CC est le chiffre de contrôle.

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00092-001	NP
Non numérique	00092-002	B
Invalide	00092-003	B
Nombre de contrôle invalide	00092-004	NP
Zone pas d'application	00092-062	NP
Erreur de cardinalité	00092-090	B
Longueur incorrecte	00092-093	B
Non admis	00092-146	B
Erreur de séquence	00092-091	B

NUMERO DE ZONE: 00093	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE QUI A OUVERT LE DROIT À LA DÉDUCTION  
(Label XML : ApplicantINSS)**

**BLOC FONCTIONNEL:** Déduction occupation; Déduction ligne travailleur  
**Code(s):** 90109; 90110

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** OccupationDeduction; WorkerDeduction  
 Numéro d'identification d'une personne physique au sein de la sécurité sociale. Il s'agit du numéro d'identification de la personne physique au registre national ou au registre bis des personnes physiques.

NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction lorsque celle-ci est demandée pour un travailleur remplaçant cette personne (ou son remplaçant).

**DOMAINE DE DEFINITION:** Si le NISS n'est pas connu, la valeur à renseigner est zéro.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 11

**PRESENCE:** Obligatoire si la déduction est demandée pour un travailleur qui remplace la personne (ou son remplaçant) qui a ouvert le droit à la déduction.

**FORMAT:** 0 ou NNNNNNNNNCC  
 - NNNNNNNNN est le numéro  
 - CC est le chiffre de contrôle.

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00093-001	NP
Non numérique	00093-002	B
Invalide	00093-003	B
Nombre de contrôle invalide	00093-004	NP
Zone pas d'application	00093-062	NP
Erreur de cardinalité	00093-090	B
Longueur incorrecte	00093-093	B
Non admis	00093-146	B
Erreur de séquence	00093-091	B

NUMERO DE ZONE: 00094	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**ORIGINE DE L'ATTESTATION**  
(Label XML : CertificateOrigin)

**BLOC FONCTIONNEL:** Déduction occupation; Déduction ligne travailleur  
**Code(s):** 90109; 90110

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** OccupationDeduction; WorkerDeduction  
 Origine de l'attestation nécessaire à l'octroi de la déduction.  
 Cette donnée ne sera pas demandée pour les réductions des cotisations qui sont d'application actuellement.

**DOMAINE DE DEFINITION:**

- 1 = ONEm
- 2 = CPAS
- 3 = Caisse d'assurance sociale pour travailleurs indépendants
- 4 = Apprenti agréé
- 5 = Ancien intérimaire

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 3

**PRESENCE:** Facultative

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00094-001	NP
Non numérique	00094-002	B
Zone pas d'application	00094-062	NP
Erreur de cardinalité	00094-090	B
Longueur incorrecte	00094-093	B
Non admis	00094-146	B
Erreur de séquence	00094-091	B

NUMERO DE ZONE: 00966	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**RÔLE LINGUISTIQUE**  
(Label XML : OfficialLanguage)

**BLOC FONCTIONNEL:** Données de l'occupation relatives au secteur public; Deuxième pilier de pension - Informations  
**Code(s):** 90411; 90172

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** OccupationPublicServiceData; SecondPillarInformation  
Code qui indique le rôle linguistique dont le travailleur relève

**DOMAINE DE DEFINITION:** 1 = néerlandais  
2 = français  
3 = allemand

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 1

**PRESENCE:** Indispensable dans le bloc Données de l'occupation relatives au secteur public (90411).  
Indispensable dans le bloc Deuxième pilier de pension - Informations (90172) à partir des déclarations du 3/2020 ; facultative pour les trimestres antérieurs au 3/2020.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00966-001	B
Non numérique	00966-002	B
Pas dans le domaine de définition	00966-008	B
Longueur incorrecte	00966-093	B
Non admis	00966-146	B
Erreur de cardinalité	00966-090	B
Erreur de séquence	00966-091	B

NUMERO DE ZONE: 01219	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**ANNÉE ET MOIS DE RÉFÉRENCE**  
(Label XML : ReferenceYearMonth)

**BLOC FONCTIONNEL:** Deuxième pilier de pension - Informations  
**Code(s):** 90172  
**Label(s) xml:** SecondPillarInformation

**DESCRIPTION:** Année et mois sur lesquels portent les éléments de salaires déclarés.

**DOMAINE DE DEFINITION:** L'année déclarée est égale à l'année de déclaration. À partir du 2019/4 le mois déclaré doit être repris dans le trimestre de déclaration.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 7  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:** AAAA-MM  
. AAAA est l'année  
. MM est le mois

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01219-001	B
Invalide	01219-003	B
Pas dans le domaine de définition	01219-008	P
Erreur de cardinalité	01219-090	B
Longueur incorrecte	01219-093	B
Non admis	01219-146	B
Erreur de séquence	01219-091	B

NUMERO DE ZONE: 01220	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**TRAITEMENT MENSUEL**  
(Label XML : MonthlyScaleSalary)

**BLOC FONCTIONNEL:** Deuxième pilier de pension - Informations  
**Code(s):** 90172  
**Label(s) xml:** SecondPillarInformation

**DESCRIPTION:** Salaire mensuel barémique indexé du premier mois de l'occupation au cours de l'année calendrier concernée.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre entier positif et élément de [1; 9999999999].  
Le montant est exprimé en eurocents.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 11

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01220-001	B
Non numérique	01220-002	B
Pas dans le domaine de définition	01220-008	B
Erreur de cardinalité	01220-090	B
Longueur incorrecte	01220-093	B
Non admis	01220-146	B
Erreur de séquence	01220-091	B

NUMERO DE ZONE: 01221	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT ET BONIFICATION MENSUELS**  
(Label XML : MonthlyAdditionalScaleSalary)

**BLOC FONCTIONNEL:** Deuxième pilier de pension - Informations  
**Code(s):** 90172  
**Label(s) xml:** SecondPillarInformation

**DESCRIPTION:** Somme des suppléments de traitements, des bonifications et primes de développement des compétences relatifs au premier mois d'occupation au cours d'une année calendrier et qui doivent être pris en compte pour le calcul de la prime du deuxième pilier de pension.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre entier positif et élément de [1; 9999999999].  
Le montant est exprimé en eurocents.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 11

**PRESENCE:** Obligatoire si le travailleur a droit à un supplément de traitement et/ou à une bonification pour le premier mois d'occupation au cours de l'année calendrier concernée.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	01221-002	B
Pas dans le domaine de définition	01221-008	B
Erreur de cardinalité	01221-090	B
Longueur incorrecte	01221-093	B
Non admis	01221-146	B
Erreur de séquence	01221-091	B



NUMERO DE ZONE: 01222	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**ALLOCATION DE FOYER ET RÉSIDENCE MENSUELLE**  
(Label XML : MonthlyHomeIndemnity)

**BLOC FONCTIONNEL:** Deuxième pilier de pension - Informations  
**Code(s):** 90172  
**Label(s) xml:** SecondPillarInformation

**DESCRIPTION:** Allocation de foyer et de résidence relative au premier mois d'occupation au cours de l'année calendrier.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre entier positif et élément de [1; 9999999999].  
Le montant est exprimé en eurocents.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 11

**PRESENCE:** Obligatoire si le travailleur a droit à une allocation de foyer et résidence pour le premier mois d'occupation au cours de l'année calendrier concernée.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	01222-002	B
Pas dans le domaine de définition	01222-008	B
Erreur de cardinalité	01222-090	B
Longueur incorrecte	01222-093	B
Non admis	01222-146	B
Erreur de séquence	01222-091	B

NUMERO DE ZONE: 00914	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DATE D'EXPIRATION DU DROIT**  
(Label XML : WorkingRegulationsEndingDate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Détail données déduction occupation  
**Code(s):** 90250  
**Label(s) xml:** OccupationDeductionDetail

**DESCRIPTION:**  
 Date à laquelle prend fin la réduction du temps de travail (et la semaine de quatre jours) instaurée après le 24/06/2009 dans le cadre de la loi de crise.

**DOMAINE DE DEFINITION:**

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique

**LONGUEUR:** 10

**PRESENCE:** Obligatoire si un détail doit être déclaré pour la déduction demandée et que cette donnée est requise (voir annexe dmfas02 "Détail des données pour les déductions").

**FORMAT:** AAAA-MM-JJ  
 · AAAA est l'année  
 · MM est le mois  
 · JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00914-001	B
Invalide	00914-003	B
Pas dans le domaine de définition	00914-008	NP
Zone pas d'application	00914-062	NP
Longueur incorrecte	00914-093	B
Non admis	00914-146	B
Erreur de cardinalité	00914-090	B
Erreur de séquence	00914-091	B

NUMERO DE ZONE: 00780	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO DE SUITE VÉHICULE DE SOCIÉTÉ**  
(Label XML : CompanyVehicleSequenceNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Véhicule de société  
**Code(s):** 90294  
**Label(s) xml:** CompanyVehicle

**DESCRIPTION:** Numéro de suite des véhicules de société au sein d'une déclaration

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre entier positif et élément de [1;99999]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 5  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00780-001	B
Non numérique	00780-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00780-006	B
Pas dans le domaine de définition	00780-008	B
Erreur de cardinalité	00780-090	B
Erreur de séquence	00780-091	B
Longueur incorrecte	00780-093	B
Non admis	00780-146	B

NUMERO DE ZONE: 00781	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO DE PLAQUE**  
(Label XML : LicensePlate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Véhicule de société  
**Code(s):** 90294  
**Label(s) xml:** CompanyVehicle

**DESCRIPTION:** Numéro de plaque d'un véhicule à la DIV

**DOMAINE DE DEFINITION:**

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique

**LONGUEUR:** 10

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00781-001	B
Erreur de cardinalité	00781-090	B
Erreur de séquence	00781-091	B
Longueur incorrecte	00781-093	B
Non admis	00781-146	B

NUMERO DE ZONE: 01217	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**VÉHICULE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT**  
(Label XML : EcoVehicle)

**BLOC FONCTIONNEL:** Véhicule de société  
**Code(s):** 90294

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** CompanyVehicle  
Zone dans laquelle il est indiqué si le numéro de plaque concerne un véhicule de société respectueux de l'environnement qui est mis à disposition dans le cadre du budget mobilité.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 0 = le numéro de plaque ne concerne pas un véhicule de société respectueux de l'environnement qui est mis à disposition dans le cadre du budget mobilité  
1 = le numéro de plaque concerne un véhicule de société respectueux de l'environnement qui est mis à disposition dans le cadre du budget mobilité

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 1

**PRESENCE:** Obligatoire si le numéro de plaque concerne un véhicule de société respectueux de l'environnement qui est mis à disposition dans le cadre du budget mobilité.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	01217-002	B
Pas dans le domaine de définition	01217-008	B
Erreur de cardinalité	01217-090	B
Erreur de séquence	01217-091	B
Longueur incorrecte	01217-093	B
Non admis	01217-146	B

NUMERO DE ZONE: 00197	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOMBRE DE JOURS DE VACANCES**  
(Label XML : HolidayDaysNumber)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation - Informations  
**Code(s):** 90313  
**Label(s) xml:** OccupationInformations

**DESCRIPTION:** Nombre de jours de vacances.  
Zone indiquant le nombre de jours de vacances constitués par un marin déclaré avec la catégorie employeur 105, 205 ou 305.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre entier et élément de [0 ; 999]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 3

**PRESENCE:** Obligatoire si il s'agit d'un membre du personnel d'un employeur déclaré avec la catégorie employeur 105, 205 ou 305 qui a acquis ces jours de vacances.  
Cette donnée ne peut pas être utilisée pour les déclarations antérieures au 1er trimestre 2018.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00197-001	B
Non numérique	00197-002	B
Longueur incorrecte	00197-093	B
Incompatibilité catégorie employeur	00197-025	B
Pas dans le domaine de définition	00197-008	B

NUMERO DE ZONE: 00728	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DATE À LAQUELLE UN MEMBRE DU PERSONNEL NOMMÉ EST MALADE DEPUIS 6 MOIS OU PLUS**  
(Label XML : SixMonthsIllnessDate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation - Informations  
**Code(s):** 90313  
**Label(s) xml:** OccupationInformations

**DESCRIPTION:**  
Date à laquelle un membre du personnel nommé a dépassé une absence de plus de 6 mois pour cause de maladie. La période de maladie est calculée à partir du 1er jour de maladie indépendamment du fait de savoir si le capital congé maladie est épuisé ou si l'agent statutaire est en disponibilité.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
AAAA est un élément de [année de la déclaration - 100; année de la déclaration]

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Obligatoire si il s'agit d'un membre du personnel nommé absent depuis plus de six mois pour cause de maladie. A partir des déclarations du 1/2006 s'il s'agit d'une DmfAPPL. A partir des déclarations du 2/2017 s'il s'agit d'une DmfA

**FORMAT:**  
AAAA-MM-JJ  
· AAAA est l'année  
· MM est le mois  
· JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00728-003	B
Pas dans le domaine de définition	00728-008	B
Incompatibilité code travailleur	00728-030	NP
Erreur de cardinalité	00728-090	B
Erreur de séquence	00728-091	B
Longueur incorrecte	00728-093	B
Non admis	00728-146	B

NUMERO DE ZONE: 00794

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**MESURES POUR LE NON MARCHAND**  
(Label XML : NOSSLPASocialMaribel)

<b>BLOC FONCTIONNEL:</b>	Occupation - Informations <b>Code(s):</b> 90313 <b>Label(s) xml:</b> OccupationInformations
<b>DESCRIPTION:</b>	Code qui détermine si le travailleur est engagé dans le cadre d'une mesure pour l'emploi pour le secteur non marchand (maribel social et secteur non marchand).
<b>DOMAINE DE DEFINITION:</b>	<p>1 = travailleur, déclaré auprès d'une administration provinciale ou locale, et engagé comme assistant en logistique dans le cadre du Maribel social (hôpitaux et maisons de soins psychiatriques)</p> <p>2 = travailleur, déclaré auprès d'une administration provinciale ou locale, et engagé dans le cadre du Maribel social (pas assistant en logistique)</p> <p>3 = travailleur, déclaré auprès d'une administration provinciale ou locale, qui suit une formation dans le cadre d'un projet de formation en soins infirmiers</p> <p>4 = travailleur, déclaré auprès d'une administration provinciale ou locale, qui suit une formation dans le cadre d'un projet de formation en soins infirmiers et qui est engagé comme assistant en logistique dans le cadre du Maribel Social (hôpitaux et maisons de soins psychiatriques)</p> <p>5 = travailleur, déclaré auprès d'une administration provinciale ou locale, qui suit une formation dans le cadre d'un projet de formation en soins infirmiers et qui est engagé dans le cadre du Maribel Social (pas assistant en logistique)</p> <p>6 = travailleur contractuel, déclaré auprès d'une administration provinciale ou locale, et engagé en remplacement d'un travailleur qui suit une formation dans le cadre d'un projet de formation en soins infirmiers</p> <p>7 = travailleur, déclaré auprès d'un employeur autre qu'une administration provinciale ou locale, et engagé dans le cadre du Maribel social</p> <p>8 = jeune moins qualifié, engagé dans le secteur non marchand en exécution du pacte de solidarité entre les générations (à partir du trimestre 2007/1)</p> <p>9 = travailleur, déclaré auprès d'une administration provinciale ou locale, et engagé dans le cadre du Maribel Fiscal</p> <p>10 = travailleur, déclaré auprès d'une administration provinciale ou locale, et engagé dans le cadre de l'accord sectoriel relatif aux secteurs fédéraux de la santé (pas de remplacement d'un travailleur qui bénéficie de l'octroi de congés supplémentaires à partir de 52 ans)</p> <p>11 = travailleur, déclaré auprès d'une administration provinciale ou locale, et engagé en remplacement d'un travailleur qui bénéficie de l'octroi de congés supplémentaires à partir de 52 ans - accord sectoriel relatif aux secteurs fédéraux de la santé</p> <p>La valeur 7 est autorisée à partir de 20052. La valeur 8 est autorisée à partir de 20071. Les valeurs 1 à 6 et 9 à 11 sont autorisées à partir de 20221.</p>
<b>REFERENCE LEGALE:</b>	
<b>TYPE:</b>	Numérique
<b>LONGUEUR:</b>	2
<b>PRESENCE:</b>	Obligatoire si l'engagement s'effectue dans le secteur public dans le cadre du maribel social ou si le jeune est engagé dans le secteur non marchand en exécution du pacte de solidarité entre les générations

**FORMAT:****CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00794-002	B
Pas dans le domaine de définition	00794-008	P
Erreur de cardinalité	00794-090	B
Erreur de séquence	00794-091	B
Longueur incorrecte	00794-093	B
Non admis	00794-146	B
Incompatibilité catégorie employeur	00794-025	P
Incompatibilité code travailleur	00794-030	NP
Incompatibilité avec le statut du travailleur	00794-212	NP
Non présent	00794-001	NP
Incompatibilité code NACE	00794-028	NP



NUMERO DE ZONE: 00795	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**EXTRA**  
(Label XML : HorecaExtra)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation - Informations  
**Code(s):** 90313  
**Label(s) xml:** OccupationInformations

**DESCRIPTION:** A partir du 1/2020 travailleur occasionnel occupé dans l'Horeca ou dans le secteur des pompes funèbres.  
A partir du 4/2013 jusqu'au 4/2019, travailleur qui est occupé comme occasionnel dans l'Horeca.  
A partir du 3/2007 jusqu'au 3/2013, intérimaire qui est occupé comme occasionnel chez un employeur de l'Horeca.  
A partir du 2/2005 jusqu'au 2/2007, extra de l'Horeca qui ne bénéficie pas de l'assujettissement réduit.

**DOMAINE DE DEFINITION:** La lettre E

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique

**LONGUEUR:** 1

**PRESENCE:** Obligatoire si le travailleur est un occasionnel de l'Horeca qui n'est pas déclaré dans la catégorie 317 (à partir du 4/2013) ou si le travailleur est un occasionnel occupé dans le secteur des pompes funèbres (catégorie 320 à partir du 1/2020).  
A partir du 3/2007 jusqu'au 3/2013, obligatoire si le travailleur est un occasionnel de l'Horeca déclaré par un bureau d'intérim.  
A partir du 2/2005 jusqu'au 2/2007, obligatoire si le travailleur est un extra de l'Horeca qui ne bénéficie pas de l'assujettissement réduit.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00795-008	NP
Incompatibilité catégorie employeur	00795-025	NP
Erreur de cardinalité	00795-090	B
Erreur de séquence	00795-091	B
Longueur incorrecte	00795-093	B
Non admis	00795-146	B

NUMERO DE ZONE: 00812

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**SALAIRE HORAIRE**  
(Label XML : HourRemun)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation - Informations  
**Code(s):** 90313

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** OccupationInformations  
 Le salaire horaire est le salaire, tel que convenu dans le contrat de travail, qui est dû pour une heure normale de travail prestée dans le trimestre.  
 Le salaire horaire ne peut être déclaré que pour les ouvriers du secteur de la construction au 3ème trimestre. Il s'agit alors du salaire horaire indexé dû à la fin du 3ème trimestre. Cette donnée ne peut plus être utilisée pour les déclarations postérieures au 2ème trimestre 2007.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre entier et élément de [1;99999]  
 Attention : Le salaire horaire est exprimé en eurocents  
 Exemples :  
 35 euros et 20 cents est exprimé sous la forme : 03520  
 15 euros est exprimé sous la forme : 01500

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 5

**PRESENCE:** Obligatoire si la déclaration concerne le 3ème trimestre et qu'il s'agit d'un ouvrier de la construction, à partir des déclarations du 3/2005 jusqu'aux déclarations du 2/2007.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00812-001	NP
Non numérique	00812-002	B
Pas dans le domaine de définition	00812-008	NP
Erreur de cardinalité	00812-090	B
Erreur de séquence	00812-091	B
Longueur incorrecte	00812-093	B
Non admis	00812-146	B

NUMERO DE ZONE: 00826	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOTION DE DISPENSE DE PRESTATIONS**  
(Label XML : ServiceExemptionNotion)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité complémentaire; Occupation - Informations  
**Code(s):** 90336; 90313

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** ComplementaryIndemnity; OccupationInformations  
Notion signalant si le travailleur est dispensé ou non, de l'exécution de ses prestations.  
Dans le bloc Indemnité Complémentaire (90336) : Notion signalant si le travailleur est dispensé, ou non, de l'exécution de ses prestations, dans le cadre d'une interruption de carrière à mi-temps.

Dans le bloc Occupation - Informations (90313) : Notion signalant si le travailleur bénéficie, ou non, d'une dispense totale de ses prestations durant tout le trimestre, dans le cadre d'un plan de sortie anticipée du marché du travail.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 0 = pas de dispense de prestations  
1 = dispense de prestations  
2 = dispense de prestations durant tout le trimestre  
3 = dispense de prestations durant tout le trimestre octroyée avant le 29/12/2017  
4 = dispense de prestations durant tout le trimestre CCT ou accord individuel conclu avant le 29/12/2017  
5 = dispense de prestations durant tout le trimestre et formation dont coût • 20% salaire brut annuel  
6 = dispense de prestations durant tout le trimestre et occupation au moins 1/3 temps pendant tout le trimestre  
9 = pas d'application  
Dans le bloc Indemnité Complémentaire (90336), seules les valeurs 0, 1 et 9 sont autorisées. La valeur 9 concerne un travailleur qui n'est pas en interruption de carrière (code travailleur différent de 885) ou un travailleur en interruption de carrière (code travailleur de 885) mais pas à mi-temps.  
Dans le bloc Occupation - Informations (90313), seules les valeurs 0, 2, 3, 4, 5 et 6 sont autorisées.

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 1  
**PRESENCE:** Indispensable dans le bloc Indemnité Complémentaire (90336).

Obligatoire dans le bloc Occupation - Informations (90313), si dispense de prestations durant tout le trimestre ou, si application de la réduction travailleurs âgés - Région flamande (à partir du 1/2018) ou si application de la réduction travailleurs âgés - Communauté germanophone (à partir du 2/2018) ou si application de la réduction travailleurs âgés - Région wallonne (à partir du 3/2018).

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00826-001	B
Pas dans le domaine de définition	00826-008	B
Pas d'application	00826-053	B
Erreur de cardinalité	00826-090	B
Erreur de séquence	00826-091	B
Longueur incorrecte	00826-093	B
Non admis	00826-146	B

NUMERO DE ZONE: 00862	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**SALAIRE HORAIRE EN MILLIÈMES D'EURO**  
(Label XML : HourRemunInThousandthOfEuro)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation - Informations  
**Code(s):** 90313  
**Label(s) xml:** OccupationInformations

**DESCRIPTION:** Le salaire horaire est le salaire, tel que convenu dans le contrat de travail, qui est dû pour une heure normale de travail prestée dans le trimestre.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre entier et élément de [1;999999]  
 Attention : Le salaire horaire est exprimé en millièmes d'euro  
 Exemples :  
 35 euros et 20 cents est exprimé sous la forme : 035200  
 15 euros est exprimé sous la forme : 015000

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 6

**PRESENCE:** Obligatoire si la déclaration concerne le 3ème trimestre et qu'il s'agit d'un ouvrier de la construction, à partir des déclarations du 3/2007.  
 A partir de 2011, obligatoire pour chaque trimestre lorsqu'il s'agit d'un ouvrier de la construction.  
 A partir de 2022, la donnée est également obligatoire pour les ouvriers du secteur de l'industrie des briques.  
 Cette donnée ne peut pas être utilisée pour les déclarations antérieures au 3ème trimestre 2007.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00862-001	NP
Non numérique	00862-002	B
Pas dans le domaine de définition	00862-008	NP
Erreur de cardinalité	00862-090	B
Erreur de séquence	00862-091	B
Longueur incorrecte	00862-093	B
Non admis	00862-146	B

NUMERO DE ZONE: 00893

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**PERSONNEL MIS À DISPOSITION**  
(Label XML : PostedWorker)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation - Informations  
**Code(s):** 90313  
**Label(s) xml:** OccupationInformations

**DESCRIPTION:** Code indiquant si le membre du personnel a été mis à disposition par l'employeur chez un autre employeur ou à été mis à disposition chez l'employeur par un autre employeur.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 1 = membre du personnel détaché chez un autre employeur  
2 = membre du personnel détaché par un autre employeur

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique

**LONGUEUR:** 1

**PRESENCE:** Obligatoire si la déclaration concerne un trimestre à partir du 1/2022 et s'il s'agit d'un travailleur mis à disposition à temps plein auprès d'un employeur pour lequel la cotisation prime syndicale est due.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	00893-090	B
Erreur de séquence	00893-091	B
Longueur incorrecte	00893-093	B
Non admis	00893-146	B
Pas dans le domaine de définition	00893-008	B

NUMERO DE ZONE: 01010	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOMBRE DE JOURS SALAIRE GARANTI PREMIÈRE SEMAINE**  
(Label XML : FirstWeekGuaranteedSalaryNbrDays)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation - Informations  
**Code(s):** 90313  
**Label(s) xml:** OccupationInformations

**DESCRIPTION:** Nombre de jours d'incapacité de travail suite à une maladie ou à un accident de droit commun avec salaire garanti la première semaine, non compris le nombre de jours avec rémunération journalière garantie. Les jours de carence sont inclus lorsqu'ils sont payés par l'employeur.  
 Cette donnée ne peut pas être utilisée pour les déclarations antérieures au 1er trimestre 2011. Ceci ne concerne que les ouvriers du secteur de la construction.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [1;9200]  
 Attention : Les jours sont exprimés en centièmes de jours.

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 4  
**PRESENCE:** Obligatoire si il s'agit d'un ouvrier de la construction et que les jours sont couverts par un salaire garanti la première semaine ou lorsqu'il y a des jours de carence payés par l'employeur, à partir des déclarations du 1er trimestre 2011.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	01010-002	B
Pas dans le domaine de définition	01010-008	NP
Erreur de cardinalité	01010-090	B
Erreur de séquence	01010-091	B
Longueur incorrecte	01010-093	B
Non admis	01010-146	B
Nombre total de jours trop élevé	01010-192	NP
Incompatible avec les prestations	01010-196	NP

NUMERO DE ZONE: 01011	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**RÉMUNÉRATION BRUTE PAYÉE EN CAS DE MALADIE**  
(Label XML : IllnessGrossRemunAmount)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation - Informations  
**Code(s):** 90313  
**Label(s) xml:** OccupationInformations

**DESCRIPTION:** Total des rémunérations brutes, y compris celles qui ne sont pas soumises à des cotisations de sécurité sociale, payées par l'employeur dans le cadre d'une maladie ou d'un accident de droit commun au cours du trimestre concerné, non compris les indemnités payées par l'employeur pour le(s) jour(s) avec rémunération journalière garantie.  
 Cette donnée ne peut pas être utilisée pour les déclarations antérieures au 1er trimestre 2011. Jusqu'au 2020/1, ceci ne concerne que les ouvriers du secteur de la construction.  
 A partir du 2020/2, ceci concerne les travailleurs contractuels de tous les secteurs.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre entier et élément de [1; 9999999999]

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 11  
**PRESENCE:** Obligatoire si il s'agit d'un ouvrier de la construction et que des rémunérations sont payées dans le cadre d'une maladie, à partir des déclarations du 1er trimestre 2011 jusqu'au 2020/1.  
 A partir du 2020/2, obligatoire s'il s'agit d'un travailleur contractuel et que des rémunérations sont payées dans le cadre d'une maladie.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01011-001	NP
Non numérique	01011-002	B
Pas dans le domaine de définition	01011-008	NP
Erreur de cardinalité	01011-090	B
Erreur de séquence	01011-091	B
Longueur incorrecte	01011-093	B
Non admis	01011-146	B
Incompatibilité code travailleur	01011-030	NP

NUMERO DE ZONE: 01012

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**DISPENSE DE DÉCLARATION DES DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC**  
**(Label XML : PSDDclExemption)**

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation - Informations  
**Code(s):** 90313

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** OccupationInformations  
Zone qui indique, pour une occupation a priori couverte par le champ d'application de Capelo (combinaison catégorie d'employeur - code travailleur ET employeur faisant partie du champ d'application), que la déclaration des blocs dits Capelo (Données de l'occupation relatives au secteur public, Traitement barémique et Supplément de traitement) n'est pas requise, parce que cette occupation n'est pas susceptible d'ouvrir le droit à une pension secteur public.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 1 = dispense

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique

**LONGUEUR:** 1

**PRESENCE:** Obligatoire si l'occupation n'est pas susceptible d'ouvrir le droit à une pension dans le secteur public pour un travailleur contractuel au service d'un employeur dans le champ d'application de Capelo.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	01012-008	B
Incompatibilité code travailleur	01012-030	NP
Erreur de cardinalité	01012-090	B
Erreur de séquence	01012-091	B
Longueur incorrecte	01012-093	B
Non admis	01012-146	B
Incompatible avec les données de l'occupation relatives au secteur public	01012-418	NP



NUMERO DE ZONE: 01013

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**DISPENSE - RÉGIME DE PENSION COMPLÉMENTAIRE**  
**(Label XML : SupplPensionContributionExemption)**

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation - Informations  
**Code(s):** 90313  
**Label(s) xml:** OccupationInformations

**DESCRIPTION:** Zone qui fournit des informations supplémentaires concernant le champ d'application du régime de pension complémentaire.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 1 = dispense  
 2 = travailleur qui relève du régime de pension complémentaire de "Provant" occupé chez un employeur avec plusieurs régimes de pension complémentaires.  
 L'usage de la valeur 2 est limitée aux administrations locales jusqu'au 4/2021.  
 Seule la valeur "1" est autorisée dans la DmfA.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique

**LONGUEUR:** 1

**PRESENCE:** Obligatoire si le régime de pension complémentaire pour le secteur public fédéral n'est pas d'application ou, à partir du 4/2019, s'il n'y a plus création de droit de pension sectoriel complémentaire possible pour cause de pension ou si les régimes de pension complémentaires « contractuels locaux », « Provant » et « Prolocus » ne sont pas d'application au travailleur en question d'une administration locale.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	01013-090	B
Erreur de séquence	01013-091	B
Longueur incorrecte	01013-093	B
Non admis	01013-146	B
Pas dans le domaine de définition	01013-008	B

NUMERO DE ZONE: 01063

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**DONNÉE DE CONTRÔLE - OBLIGATION**  
**(Label XML : ObligationControlInformation)**

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation - Informations  
**Code(s):** 90313  
**Label(s) xml:** OccupationInformations

**DESCRIPTION:** Information permettant de prendre en compte un travailleur dans le calcul d'une obligation d'un employeur.

**DOMAINE DE DEFINITION:** FWT (Former Work Placement Trainee) = Ancien stagiaire d'intégration en entreprise entrant en considération pour le calcul de la mise à disposition de 1% de places de stage et qui est engagé immédiatement après le stage par le même employeur dans les liens d'un contrat de travail.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique

**LONGUEUR:** 3

**PRESENCE:** Obligatoire si le travailleur est un ancien stagiaire d'intégration engagé immédiatement après le stage par le même employeur et s'il s'agit du trimestre d'engagement ou un des trois trimestres suivant l'engagement.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	01063-008	P
Erreur de cardinalité	01063-090	B
Erreur de séquence	01063-091	B
Longueur incorrecte	01063-093	B
Non admis	01063-146	B

NUMERO DE ZONE: 01092	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DATE DE NOMINATION À TITRE DÉFINITIF**  
(Label XML : DefinitiveNominationDate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation - Informations  
**Code(s):** 90313  
**Label(s) xml:** OccupationInformations

**DESCRIPTION:**

La date de nomination pour un membre du personnel nommé à titre définitif est mentionnée ici. La zone mentionne la date la plus récente de nomination en ce qui concerne la ligne d'occupation. Si un travailleur a été nommé à titre définitif à mi-temps au 01-01-2010, et que dans la même fonction, il a été nommé à temps plein au 01-01-2012, alors c'est la date du 01-01-2012 qui doit être mentionnée dans cette zone. La zone ne doit pas être remplie pour un stagiaire en vue d'une nomination à titre définitif. Si le stage s'achève avec succès et que le membre du personnel statutaire a été effectivement nommé, c'est la date de la nomination à titre définitif (et non la date de début du stage) qui doit être remplie. Cette zone n'est jamais utilisée lorsqu'il s'agit d'une DmfA.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
 [1900-01-01; dernier jour du trimestre de la déclaration]

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Interdit  
**FORMAT:** AAAA-MM-JJ  
 · AAAA est l'année  
 · MM est le mois  
 · JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	01092-003	B
Erreur de cardinalité	01092-090	B
Erreur de séquence	01092-091	B
Longueur incorrecte	01092-093	B
Non admis	01092-146	B

NUMERO DE ZONE: 01148	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DATE D'ATTRIBUTION DU NOUVEAU POSTE MARIBEL SOCIAL**  
(Label XML : NewMaribelEmploymentDate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation - Informations  
**Code(s):** 90313  
**Label(s) xml:** OccupationInformations

**DESCRIPTION:**  
Date à laquelle un nouveau poste Maribel social est attribué à l'employeur.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
À partir des déclarations du 1/2021 :  
2020-01-01; dernier jour du trimestre de la déclaration  
La date renseignée peut être mise au 1er janvier de l'année à laquelle les nouveaux postes Maribel social ont été attribués à l'employeur.

Pour les déclarations antérieures au 1/2021 :  
2016-04-01; dernier jour du trimestre de la déclaration

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Obligatoire si la déclaration concerne un membre du personnel qui occupe un poste octroyé à partir de 2020 par le Fonds Maribel Social pour le secteur public.  
Interdit si la déclaration concerne un trimestre antérieur au 1/2021.

**FORMAT:**  
AAAA-MM-JJ  
· AAAA est l'année  
· MM est le mois  
· JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	01148-003	B
Pas dans le domaine de définition	01148-008	NP
Incompatibilité code travailleur	01148-030	NP
Incompatibilité code NACE	01148-028	NP
Erreur de cardinalité	01148-090	B
Erreur de séquence	01148-091	B
Longueur incorrecte	01148-093	B
Non admis	01148-146	B
Incompatibilité avec le statut du travailleur	01148-212	P

NUMERO DE ZONE: 01176	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**COTISATION PENSION DU SECTEUR PUBLIC POUR TRAVAILLEURS STATUTAIRES - BASE DE CALCUL DÉROGATOIRE**  
(Label XML : PSPContribCalcBasisDerogation)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation - Informations  
**Code(s):** 90313  
**Label(s) xml:** OccupationInformations

**DESCRIPTION:** Zone qui indique que la cotisation pension du secteur public pour travailleurs statutaires, suite à des circonstances particulières, a une base de calcul dérogatoire.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 1 = Dérogation  
2 = Contrôle sur base des données barémiques  
(à partir du 1/2022)

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 1  
**PRESENCE:** Obligatoire si la base de calcul de la cotisation pension du secteur public pour travailleurs statutaires est dérogatoire, à partir du 1/2017 (code 1).  
Obligatoire si le contrôle de la cotisation doit se faire sur base des données barémiques (code 2).  
Interdite avant le 1/2017.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	01176-002	B
Pas dans le domaine de définition	01176-008	B
Incompatibilité code travailleur	01176-030	P
Erreur de cardinalité	01176-090	B
Erreur de séquence	01176-091	B
Longueur incorrecte	01176-093	B
Non admis	01176-146	B

NUMERO DE ZONE: 01194

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**MESURE CARRIÈRE**  
(Label XML : CareerMeasure)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation - Informations  
**Code(s):** 90313  
**Label(s) xml:** OccupationInformations

**DESCRIPTION:** Code qui détermine si le travailleur est occupé dans le cadre d'une mesure carrière.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 1 = travailleur occupé dans le cadre d'une fin de carrière en douceur  
 2 = Starter-Job  
 99 = Flexi-Job  
 Dans cette déclaration, seules les valeurs 1 (à partir du 1/2018) et 2 (à partir du 3/2018) sont permises.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 2

**PRESENCE:** Obligatoire si l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'une mesure carrière susmentionnée.  
 Interdite avant le premier trimestre 2018.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	01194-002	B
Pas dans le domaine de définition	01194-008	P
Erreur de cardinalité	01194-090	B
Erreur de séquence	01194-091	B
Longueur incorrecte	01194-093	B
Non admis	01194-146	B
Incompatibilité catégorie employeur	01194-025	P
Incompatibilité code travailleur	01194-030	P
Prestations insuffisantes	01194-058	P
Travailleur trop âgé	01194-060	P
Incompatibilité type de travailleur	01194-094	P
Conditions d'accès aux Starter-Jobs non-respectées	01194-516	P
Incompatible avec le secteur	01194-495	P

NUMERO DE ZONE: 01215

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**DÉTAIL SECTEUR**  
(Label XML : SectorDetail)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation - Informations  
**Code(s):** 90313

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** OccupationInformations  
Indication du sous-secteur qui relève de la compétence flamande en matière d'activités non marchandes (accord intersectoriel flamand).

**DOMAINE DE DEFINITION:** Voir annexe 46 - Détail secteur

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 4

**PRESENCE:** Obligatoire si l'occupation a lieu dans un sous-secteur relevant de la compétence flamande en matière d'activités non marchandes.  
Cette donnée ne peut pas être utilisée pour les déclarations antérieures au 1er trimestre 2019.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01215-001	NP
Non numérique	01215-002	B
Pas dans le domaine de définition	01215-008	P
Incompatibilité avec la commission paritaire	01215-020	NP
Erreur de cardinalité	01215-090	B
Erreur de séquence	01215-091	B
Longueur incorrecte	01215-093	B
Non admis	01215-146	B
Pas d'application	01215-053	NP

NUMERO DE ZONE: 01216	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**BUDGET MOBILITÉ**  
(Label XML : MobilityBudget)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation - Informations  
**Code(s):** 90313

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** OccupationInformations  
Budget total qui est attribué au travailleur sur le plan de la mobilité, et qu'il peut consacrer à un ou plusieurs piliers prévus par la législation : un véhicule de société respectueux de l'environnement, modes de transports alternatifs et durables et le paiement du solde du budget.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre entier positif et élément de [1; 9999999999].  
Le montant est exprimé en eurocents.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 11

**PRESENCE:** Obligatoire si le travailleur opte pour le budget mobilité et la partie non utilisée du solde du budget est versée au travailleur.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01216-001	NP
Non numérique	01216-002	B
Pas dans le domaine de définition	01216-008	B
Erreur de cardinalité	01216-090	B
Erreur de séquence	01216-091	B
Longueur incorrecte	01216-093	B
Non admis	01216-146	B



NUMERO DE ZONE: 01232	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOMBRE D'HEURES DE CONGÉ FORMATION FLAMAND**  
(Label XML : FlemishTrainingHolidayHoursNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation - Informations  
**Code(s):** 90313  
**Label(s) xml:** OccupationInformations

**DESCRIPTION:** Nombre d'heures d'absence en vue de suivre une formation dans le cadre d'un congé formation flamand.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 1;9999999].  
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.  
Exemples :  
. 50 heures 30 min. est exprimé sous la forme : 5050  
. 252 heures est exprimé sous la forme : 25200

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 7

**PRESENCE:** Obligatoire si une absence concerne une formation suivie dans le cadre d'un congé formation flamand, à partir du 1/2020.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	01232-002	B
Pas dans le domaine de définition	01232-008	NP
Incompatible avec les prestations	01232-196	NP
Erreur de cardinalité	01232-090	B
Erreur de séquence	01232-091	B
Longueur incorrecte	01232-093	B
Non admis	01232-146	B

NUMERO DE ZONE: 01237

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**AIDE RÉGIONALE À L'EMPLOI**  
**(Label XML : RegionalAidMeasure)**

**BLOC FONCTIONNEL:** Occupation - Informations  
**Code(s):** 90313  
**Label(s) xml:** OccupationInformations

**DESCRIPTION:** Code qui indique que l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'une aide régionale à l'emploi.

**DOMAINE DE DEFINITION:** B = Mesure de la Région Bruxelles-Capitale d'emploi d'insertion en économie sociale

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique

**LONGUEUR:** 2

**PRESENCE:** Obligatoire si l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'une aide régionale à l'emploi susmentionnée.  
Cette donnée ne peut pas être utilisée pour les déclarations antérieures au 1er trimestre 2021.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	01237-008	P
Erreur de cardinalité	01237-090	B
Erreur de séquence	01237-091	B
Longueur incorrecte	01237-093	B
Non admis	01237-146	B

NUMERO DE ZONE: 00749	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DU REMPLAÇANT**  
(Label XML : SubstituteINSS)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité complémentaire  
**Code(s):** 90336

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** ComplementaryIndemnity  
 Numéro d'identification d'une personne physique au sein de la sécurité sociale. Il s'agit du numéro d'identification de la personne physique au registre national ou au registre bis des personnes physiques.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
 Dans le cadre de la déclaration d'indemnités complémentaires, il s'agit du NISS du remplaçant de la personne qui perçoit l'indemnité complémentaire.

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 11  
**PRESENCE:** Obligatoire si le travailleur en interruption de carrière à mi-temps est remplacé conformément à une CCT sauf, jusqu'au 4/2006, si la déclaration est faite par un tiers (catégorie d'employeurs égale à 099, 199, 299, 699). Obligatoire pour un travailleur en RCC pour lequel une cotisation compensatoire est due et qui est remplacé par un chômeur complet indemnisable depuis un an.

**FORMAT:** 0 ou NNNNNNNNNCC  
 · NNNNNNNNN est le numéro  
 · CC est le chiffre de contrôle.

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00749-001	B
Non numérique	00749-002	B
Nombre de contrôle invalide	00749-004	B
Pas dans le domaine de définition	00749-008	B
Pas d'application	00749-053	P
Erreur de cardinalité	00749-090	B
Erreur de séquence	00749-091	B
Longueur incorrecte	00749-093	B
Non admis	00749-146	B

NUMERO DE ZONE: 00815	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOTION EMPLOYEUR**  
(Label XML : EmployerNotion)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité complémentaire  
**Code(s):** 90336

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** ComplementaryIndemnity  
En DmfA, si la déclaration n'est pas faite par l'employeur, mais par un tiers : numéro ONSS ou n° d'entreprise de l'employeur au nom duquel le tiers fait la déclaration.  
En DmfAPPL, si la déclaration n'est pas faite par l'employeur, mais par un tiers : n° d'entreprise de l'employeur au nom duquel le tiers fait la déclaration.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Si la déclaration est faite par un tiers (type de débiteur = 2, 3 ou 5) : nombre de 11 chiffres dont la première position indique s'il s'agit d'un numéro ONSS ou d'un numéro d'entreprise.  
· Si la notion employeur reprend un numéro ONSS, les deux premières positions doivent être égales à zéro et les positions 3 à 11 reprennent le numéro ONSS (voir zone 00011) au nom duquel la déclaration est faite.  
· Si la notion employeur reprend un numéro d'entreprise, la première position doit être égale à 1 et les positions 2 à 11 reprennent le numéro d'entreprise (voir zone 00014) au nom duquel la déclaration est faite.  
Si la déclaration n'est pas faite par un tiers (type de débiteur = 0, 1 ou 4) la notion employeur doit être mis à la valeur zéro.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 11  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:** 0 (pour une DmfA et une DmfAPPL)  
ou 00NNNNNNNNCC où NNNNNNNN est le numéro ONSS et CC est le numéro de contrôle (pour une DmfA uniquement)  
ou 1NNNNNNNNCC où NNNNNNNN est le numéro d'entreprise et CC est le numéro de contrôle (pour une DmfA et une DmfAPPL)

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00815-001	B
Non numérique	00815-002	B
Invalide	00815-003	B
Nombre de contrôle invalide	00815-004	B
Pas dans le domaine de définition	00815-008	B
Erreur de cardinalité	00815-090	B
Erreur de séquence	00815-091	B
Longueur incorrecte	00815-093	B
Non admis	00815-146	B
L'employeur renseigné doit être différent du déclarant	00815-383	B

NUMERO DE ZONE: 00823	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DATE DU PREMIER OCTROI DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE**  
(Label XML : FirstComplIndemnityDate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité complémentaire  
**Code(s):** 90336  
**Label(s) xml:** ComplementaryIndemnity

**DESCRIPTION:**  
Date à laquelle la première indemnité complémentaire a été octroyée en complément d'une allocation de RCC, de chômage ou d'interruption de carrière ou date à laquelle le RCC prend cours ou, pour les RCIC débutant à partir du 01/04/2012, date du premier octroi de l'allocation de chômage.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
Pour les RCIC (code travailleur 883 ou 885), la date ne peut pas être antérieure au 01/01/2006.  
Pour les RCC (code travailleur 879 en DmfA ou 771 en DmfAPPL, la date ne peut pas être antérieure au 01/03/1995.

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:** AAAA-MM-JJ  
· AAAA est l'année  
· MM est le mois  
· JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00823-001	B
Invalide	00823-003	B
Pas dans le domaine de définition	00823-008	B
Erreur de cardinalité	00823-090	B
Erreur de séquence	00823-091	B
Longueur incorrecte	00823-093	B
Non admis	00823-146	B
Incompatible avec la période de reconnaissance	00823-488	B

NUMERO DE ZONE: 00824	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOTION TYPE D'ACCORD DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE**  
(Label XML : ComplIndemnityAgreementNotion)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité complémentaire  
**Code(s):** 90336  
**Label(s) xml:** ComplementaryIndemnity

**DESCRIPTION:** Notion signalant le type d'accord sur base duquel l'indemnité complémentaire a été octroyée

**DOMAINE DE DEFINITION:** 1 = CCT sectorielle ou conclue au sein du CNT  
2 = Accord collectif ou d'entreprise  
3 = Accord individuel

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 1  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00824-001	B
Non numérique	00824-002	B
Pas dans le domaine de définition	00824-008	B
Erreur de cardinalité	00824-090	B
Erreur de séquence	00824-091	B
Longueur incorrecte	00824-093	B
Non admis	00824-146	B

NUMERO DE ZONE: 00825

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**NOTION D'INTERRUPTION DE CARRIÈRE OU DE PRÉPENSION À MI-TEMPS**  
 (Label XML : HalfTimeCareerInterruptionNotion)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité complémentaire  
**Code(s):** 90336  
**Label(s) xml:** ComplementaryIndemnity

**DESCRIPTION:** Notion signalant si le travailleur est en interruption de carrière ou en prépension à mi-temps ou pas.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 0 = si le travailleur n'est pas à mi-temps  
 1 = si le travailleur est à mi-temps  
 9 = pas d'application  
 La valeur 9 concerne un travailleur pseudo-prépensionné chômage (code travailleur 883)

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique

**LONGUEUR:** 1

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00825-001	B
Pas dans le domaine de définition	00825-008	B
Pas d'application	00825-053	B
Erreur de cardinalité	00825-090	B
Erreur de séquence	00825-091	B
Longueur incorrecte	00825-093	B
Non admis	00825-146	B
Incompatibilité avec le fichier ONEM	00825-276	NP

NUMERO DE ZONE: 00827

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**NOTION DE REMPLACEMENT CONFORME**  
(Label XML : ReplacementAccordanceWCCNotion)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité complémentaire  
**Code(s):** 90336

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** ComplementaryIndemnity  
Notion signalant si le travailleur en interruption de carrière à mi-temps sur base d'une CCT sectorielle et non dispensé de prestations est remplacé conformément à une CCT ou pas, ou signalant si un travailleur en RCC pour lequel la cotisation compensatoire est due, est remplacé par un chômeur complet indemnisable depuis un an.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 0 = si le travailleur n'est pas remplacé  
1 = si le travailleur est remplacé  
9 = pas d'application  
La valeur 9 concerne un travailleur en RCIC - chômage - code travailleur 883 - OU le travailleur est en RCC et non redevable d'une cotisation compensatoire - code travailleur 879 - OU un travailleur en interruption de carrière - code travailleur 885 - mais pas sur base d'une CCT sectorielle OU un travailleur en interruption de carrière - code travailleur 885 - mais pas à mi-temps OU un travailleur en interruption de carrière - code travailleur 885 - à mi-temps et dispensé de travailler.

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 1  
**PRESENCE:** Indispensable .  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00827-001	B
Pas dans le domaine de définition	00827-008	B
Pas d'application	00827-053	B
Erreur de cardinalité	00827-090	B
Erreur de séquence	00827-091	B
Longueur incorrecte	00827-093	B
Non admis	00827-146	B



NUMERO DE ZONE: 00853

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**MESURES PRÉVUES EN CAS DE REPRISE DU TRAVAIL**  
(Label XML : ResumptionOfWorkMeasure)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité complémentaire  
**Code(s):** 90336

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** ComplementaryIndemnity  
 Code qui précise ce qui est prévu dans la convention en ce qui concerne le maintien du paiement des indemnités complémentaires en cas de reprise du travail. Pour les bénéficiaires d'allocations de chômage, la convention conclue avant le 1/1/2008, ne doit pas prévoir explicitement l'interruption du paiement des indemnités en 2006-2007 et, à partir du 1er janvier 2008, la convention doit prévoir explicitement le maintien du paiement.  
 Pour les travailleurs en RCC, lorsque l'employeur ne relève pas de la loi de 68 sur les CCT, l'accord collectif ou d'entreprise doit prévoir explicitement le maintien du paiement et dans les autres cas, la convention ne doit pas déroger à la CCT 17 tricies du CNT en ce qui concerne le maintien du paiement.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 0 = la convention ou l'accord ne satisfait pas aux conditions requises en matière de reprise du travail  
 1 = la convention ou l'accord satisfait aux conditions requises en matière de reprise du travail  
 9 = pas d'application

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 1  
**PRESENCE:** Obligatoire si la déclaration concerne un trimestre postérieur ou égal au 1/2007  
**FORMAT:**  
**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00853-001	B
Pas dans le domaine de définition	00853-008	B
Pas d'application	00853-053	B
Erreur de cardinalité	00853-090	B
Erreur de séquence	00853-091	B
Longueur incorrecte	00853-093	B
Non admis	00853-146	B
Incompatibilité avec le fichier ONEM	00853-276	NP

NUMERO DE ZONE: 00949

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**TYPE DE DÉBITEUR**  
(Label XML : DebtorType)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité complémentaire  
**Code(s):** 90336  
**Label(s) xml:** ComplementaryIndemnity

**DESCRIPTION:** Cette zone signale le type de débiteur des cotisations qui fait la déclaration.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
 0 = l'employeur est le seul débiteur  
 1 = l'employeur est le débiteur principal et seul à faire la déclaration  
 2 = le fonds ou un autre tiers est le seul débiteur  
 3 = le fonds ou un autre tiers est le débiteur principal et seul à faire la déclaration  
 4 = Il y a ou il y a eu plusieurs débiteurs déclarants et c'est l'employeur qui fait la présente déclaration  
 5 = il y a ou il y a eu plusieurs débiteurs déclarants et c'est le fonds ou un autre tiers qui fait la présente déclaration  
 NB : Quand un Fonds est débiteur principal pour la retenue mais que les cotisations patronales sont versées par plusieurs débiteurs, la valeur 3 sera mentionnée sauf s'il y a application de minima.

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 1  
**PRESENCE:** Obligatoire si la déclaration concerne un trimestre postérieur au 1/2010.  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00949-001	B
Pas dans le domaine de définition	00949-008	B
Erreur de cardinalité	00949-090	B
Erreur de séquence	00949-091	B
Longueur incorrecte	00949-093	B
Non admis	00949-146	B

NUMERO DE ZONE: 00950	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOMBRE DE PARTIES DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE**  
(Label XML : ComplIndemnityNbrOfParts)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité complémentaire  
**Code(s):** 90336

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** ComplementaryIndemnity  
 Cette zone permet de signaler que la déclaration de l'indemnité complémentaire couvrant une même période est réalisée en plusieurs parties.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [0,9]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 1

**PRESENCE:** Obligatoire si la déclaration de l'indemnité complémentaire comporte plusieurs parties qui couvrent la même période.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00950-002	B
Pas dans le domaine de définition	00950-008	B
Erreur de cardinalité	00950-090	B
Erreur de séquence	00950-091	B
Longueur incorrecte	00950-093	B
Non admis	00950-146	B

NUMERO DE ZONE: 00951	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DATE DE NOTIFICATION DU PRÉAVIS**  
(Label XML : NoticeDate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité complémentaire  
**Code(s):** 90336  
**Label(s) xml:** ComplementaryIndemnity

**DESCRIPTION:**  
Date à laquelle un préavis a été notifié au travailleur en RCC ou en RCIC - chômage ou date de rupture de son contrat moyennant le paiement d'une indemnité de rupture ou date à laquelle le contrat de travail a pris fin si ce n'est pas suite à un licenciement.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
La date doit être supérieure au 01/01/1990 et inférieure à la date de premier octroi de l'indemnité.

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Obligatoire si la déclaration concerne un RCC qui n'est pas à mi-temps ou un RCIC - chômage à partir de 2010/2, pour autant que la date de premier octroi de l'indemnité complémentaire soit postérieure ou égale au 01/04/2010 ou si le code travailleur = 274, 276, 277, 278, 283, 284.

**FORMAT:**  
AAAA-MM-JJ  
· AAAA est l'année  
· MM est le mois  
· JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00951-001	B
Invalide	00951-003	B
Pas dans le domaine de définition	00951-008	B
Erreur de cardinalité	00951-090	B
Erreur de séquence	00951-091	B
Longueur incorrecte	00951-093	B
Non admis	00951-146	B
Pas d'application	00951-053	P
Incompatible avec la date de premier octroi de l'indemnité	00951-372	NP

NUMERO DE ZONE: 00952

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**NOTION D'ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ OU EN RESTRUCTURATION**  
(Label XML : AilingOrReorgCompanyNotion)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité complémentaire  
**Code(s):** 90336

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** ComplementaryIndemnity  
Notion signalant si l'entreprise qui a licencié le bénéficiaire d'indemnité complémentaire de RCC était reconnue comme étant en difficulté ou en restructuration au moment de l'octroi de la première indemnité complémentaire. Pour l'ONSS, cette zone sert également à signaler si le travailleur en RCIC a été licencié dans une entreprise reconnue en difficulté ou en restructuration avant le 15/10/2009, ou s'il a été licencié dans le cadre d'une restructuration dans laquelle le licenciement collectif a été annoncé avant le 15/10/2009.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 0 = l'entreprise n'est pas reconnue en difficulté, ni en restructuration  
1 = l'entreprise est ou a été reconnue en difficulté  
2 = l'entreprise est ou a été reconnue en restructuration (sauf 3)  
3 = l'entreprise est ou a été assimilée à une entreprise en difficulté (licenciement collectif sur base de l'art .18,§7, alinéa 4 de l'AR du 03/05/2007)

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 1  
**PRESENCE:** Obligatoire si la déclaration concerne un RCC et que l'entreprise est reconnue en difficulté ou en restructuration au moment du premier octroi de l'indemnité complémentaire versée au travailleur et que cette reconnaissance a un impact sur le taux de cotisation applicable.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00952-008	B
Erreur de cardinalité	00952-090	B
Erreur de séquence	00952-091	B
Longueur incorrecte	00952-093	B
Non admis	00952-146	B
Incompatible avec la date de premier octroi de l'indemnité	00952-372	B
Incompatible avec les données du SPF Emploi	00952-487	P

NUMERO DE ZONE: 00953	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DATE DE DÉBUT DE RECONNAISSANCE**  
(Label XML : AcknowledgementStartDate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité complémentaire  
**Code(s):** 90336  
**Label(s) xml:** ComplementaryIndemnity

**DESCRIPTION:** Date à partir de laquelle l'entreprise qui a licencié le bénéficiaire d'indemnité complémentaire dans le cadre d'un RCC ou d'un RCIC était reconnue comme étant en difficulté ou en restructuration.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Cette date doit être comprise entre le 01/01/1990 et la date civile de fin du trimestre concerné.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique

**LONGUEUR:** 10

**PRESENCE:** Obligatoire si la zone "notion d'entreprise en difficulté ou en restructuration" (00952) est à 1, 2 ou 3.

**FORMAT:** AAAA-MM-JJ  
 · AAAA est l'année  
 · MM est le mois  
 · JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00953-001	B
Invalide	00953-003	B
Pas dans le domaine de définition	00953-008	B
Erreur de cardinalité	00953-090	B
Erreur de séquence	00953-091	B
Longueur incorrecte	00953-093	B
Non admis	00953-146	B
Pas d'application	00953-053	P
Incompatible avec les données du SPF Emploi	00953-487	NP

NUMERO DE ZONE: 00954	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DATE DE FIN DE RECONNAISSANCE**  
(Label XML : AcknowledgementEndDate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité complémentaire  
**Code(s):** 90336  
**Label(s) xml:** ComplementaryIndemnity

**DESCRIPTION:**  
 Dernier jour au cours duquel l'entreprise qui a licencié le bénéficiaire d'indemnité complémentaire dans le cadre d'un RCC et d'un RCIC est reconnue comme étant en difficulté ou en restructuration.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
 Cette date doit être postérieure à la date de début de reconnaissance.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Obligatoire si la zone "notion d'entreprise en difficulté ou en restructuration" (00952) est à 1, 2 ou 3.  
**FORMAT:** AAAA-MM-JJ  
 · AAAA est l'année  
 · MM est le mois  
 · JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00954-001	B
Invalide	00954-003	B
Pas dans le domaine de définition	00954-008	B
Erreur de cardinalité	00954-090	B
Erreur de séquence	00954-091	B
Longueur incorrecte	00954-093	B
Non admis	00954-146	B
Pas d'application	00954-053	P
Incompatible avec les données du SPF Emploi	00954-487	NP

NUMERO DE ZONE: 00829	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOTION D'ADAPTATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE OU DE L'ALLOCATION SOCIALE**  
(Label XML : ComplIndemnityAmountAdjustNotion)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité complémentaire - Cotisation  
**Code(s):** 90337

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** ComplIndemnityContribution  
Notion signalant s'il y a eu une modification du montant de l'indemnité complémentaire ou de l'allocation sociale, suite à une indexation ou à une revalorisation dans le courant du trimestre ou suite à une autre modification. Cette zone permet alors de déclarer les deux (voire trois) montants mensuels différents.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
0 = pas de changement du montant  
1 = changement d'indexation avec éventuelle revalorisation dans le courant du trimestre  
2 = montant incomplet suite à l'attribution dans le courant d'un mois jusqu'au 01/2010 inclus  
3 = montant incomplet suite à l'interruption dans le courant d'un mois jusqu'au 01/2010 inclus  
4 = revalorisation dans le courant du trimestre  
9 = autre modification du montant au cours du trimestre

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 1  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00829-001	B
Non numérique	00829-002	B
Pas dans le domaine de définition	00829-008	B
Erreur de cardinalité	00829-090	B
Erreur de séquence	00829-091	B
Longueur incorrecte	00829-093	B
Non admis	00829-146	B



NUMERO DE ZONE: 00830	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**MONTANT DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE**  
(Label XML : ComplIndemnityAmount)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité complémentaire - Cotisation  
**Code(s):** 90337

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** ComplIndemnityContribution  
Montant de l'indemnité complémentaire mensuelle réellement payé par l'employeur (ou un tiers). Il s'agit de l'indemnité éventuellement indexée et revalorisée.  
Dans les cas de reprise du travail ou de proratisation, il s'agit du montant mensuel complet.  
Dans les cas de capitalisation, il s'agit du montant mensuel théorique.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [0,999999999]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 9

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00830-001	B
Non numérique	00830-002	B
Pas dans le domaine de définition	00830-008	B
Erreur de cardinalité	00830-090	B
Erreur de séquence	00830-091	B
Longueur incorrecte	00830-093	B
Non admis	00830-146	B

NUMERO DE ZONE: 00831	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOMBRE DE MOIS - INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE**  
(Label XML : ComplIndemnityNbrMonths)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité complémentaire - Cotisation  
**Code(s):** 90337

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** ComplIndemnityContribution  
Nombre de mois durant lesquels l'indemnité complémentaire déclarée dans ce bloc a été payée (ou calculée en cas de capitalisation), dans le courant de ce trimestre (pour un type d'adaptation du montant ou un numéro de suite).  
Pour les capitalisations partielles, ce nombre de mois correspond au nombre total de mois jusqu'à la pension divisé par le nombre de versements et ensuite multiplié par le nombre de versements effectués durant le trimestre concerné.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [0,181]  
Les valeurs [4 -181] ne sont autorisées qu'en cas de capitalisation.  
La valeur [0] n'est autorisée qu'en cas de capitalisation partielle, pour autant que les décimales pour le nombre de mois soient strictement positives.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 3

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00831-001	B
Non numérique	00831-002	B
Pas dans le domaine de définition	00831-008	B
Erreur de cardinalité	00831-090	B
Erreur de séquence	00831-091	B
Longueur incorrecte	00831-093	B
Non admis	00831-146	B
Nombre de mois trop élevé	00831-377	P

NUMERO DE ZONE: 00892	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOTION DE CAPITALISATION**  
(Label XML : CapitalizationNotion)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité complémentaire - Cotisation  
**Code(s):** 90337

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** ComplIndemnityContribution  
 Notion signalant que le débiteur déclare les cotisations sur les indemnités complémentaires en une seule fois ou pas, ou le fait partiellement quand un débiteur verse anticipativement les indemnités complémentaires en quelques tranches ou qu'un des débiteurs capitalise sa part ou, pour les RCC ou RCIC débutant à partir du 1er avril 2010, qu'il ne les verse pas jusqu'à l'âge de la pension ou qu'il ne les verse pas mensuellement.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 0 = pas de capitalisation  
 1 = capitalisation complète  
 2 = capitalisation partielle

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 1  
**PRESENCE:** Facultative  
**FORMAT:**  
**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00892-008	B
Erreur de cardinalité	00892-090	B
Erreur de séquence	00892-091	B
Longueur incorrecte	00892-093	B
Non admis	00892-146	B

NUMERO DE ZONE: 00955	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO DE SUITE COTISATION**  
(Label XML : ContributionSequenceNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité complémentaire - Cotisation  
**Code(s):** 90337

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** ComplIndemnityContribution  
 Numéro de suite des cotisations au sein d'une indemnité complémentaire. Ce numéro de suite permet de différencier plusieurs blocs "Indemnité complémentaire - Cotisation" ayant les mêmes codes travailleurs cotisations et type de cotisation.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [1,999]  
 Pour un trimestre antérieur au 2/2010, seule la valeur "1" est autorisée.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 3

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00955-001	B
Non numérique	00955-002	B
Pas dans le domaine de définition	00955-008	B
Erreur de cardinalité	00955-090	B
Erreur de séquence	00955-091	B
Longueur incorrecte	00955-093	B
Non admis	00955-146	B

NUMERO DE ZONE: 00956

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**MONTANT THÉORIQUE DE L'ALLOCATION SOCIALE**  
(Label XML : WelfareBenefitTheoreticalAmount)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité complémentaire - Cotisation  
**Code(s):** 90337

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** ComplIndemnityContribution  
Le montant de l'allocation sociale ne peut être égal à 0 que dans le cas de la déclaration d'une part patronale ou dans le cas où l'indemnité complémentaire est déclarée en plusieurs parties.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [0,999999999]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 9

**PRESENCE:** Obligatoire si la cotisation concerne une part personnelle (code travailleur cotisation 295)

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00956-001	B
Non numérique	00956-002	B
Pas dans le domaine de définition	00956-008	B
Montant à vérifier	00956-043	NP
Pas d'application	00956-053	NP
Erreur de cardinalité	00956-090	B
Erreur de séquence	00956-091	B
Longueur incorrecte	00956-093	B
Non admis	00956-146	B
Incompatibilité avec le fichier ONEM	00956-276	NP

NUMERO DE ZONE: 00957

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**DÉCIMALES POUR LE NOMBRE DE MOIS**  
(Label XML : NbrMonthsDecimals)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité complémentaire - Cotisation  
**Code(s):** 90337

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** ComplIndemnityContribution  
Ces décimales permettent un calcul plus précis du nombre de mois couverts par les cotisations en cas de capitalisation partielle. En effet, dans le cas de capitalisation partielle, le nombre de mois est théorique et n'est pas toujours un nombre entier. Par exemple, on pourrait arriver à un résultat de 6.80 mois. Dans ce cas, le nombre de mois reprend 6 et les décimales pour le nombre de mois reprennent 80.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [0, 99]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 2

**PRESENCE:** Obligatoire si en cas de capitalisation partielle le nombre de mois est égal à 0.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00957-001	B
Non numérique	00957-002	B
Pas dans le domaine de définition	00957-008	B
Erreur de cardinalité	00957-090	B
Erreur de séquence	00957-091	B
Longueur incorrecte	00957-093	B
Non admis	00957-146	B
Pas d'application	00957-053	P

NUMERO DE ZONE: 00958	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOMBRE DE JOURS - MOIS INCOMPLET**  
(Label XML : IncompleteMonthNbrDays)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité complémentaire - Cotisation  
**Code(s):** 90337

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** ComplIndemnityContribution  
 Nombre de jours couvrant l'indemnité complémentaire et l'allocation sociale donnant lieu à cotisations dans les cas de reprise du travail, de jours couverts par un pécule de vacances ou d'indemnisation qui commence ou se termine au cours d'un mois.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [0,78]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 2

**PRESENCE:** Obligatoire si la zone "mois incomplet - raison" (00959) est différente de 0.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00958-001	B
Non numérique	00958-002	B
Pas dans le domaine de définition	00958-008	B
Erreur de cardinalité	00958-090	B
Erreur de séquence	00958-091	B
Longueur incorrecte	00958-093	B
Non admis	00958-146	B

NUMERO DE ZONE: 00959

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**MOIS INCOMPLET - RAISON**  
**(Label XML : IncompleteMonthReason)**

**BLOC FONCTIONNEL:**

Indemnité complémentaire - Cotisation

**Code(s):** 90337

**Label(s) xml:** ComplIndemnityContribution

**DESCRIPTION:**

Donne une justification du fait que le nombre de jours corresponde à un mois incomplet.

**DOMAINE DE DEFINITION:**

0 = Mois complet

1 = Mois incomplet suite à une reprise de travail ou un arrêt de la reprise de travail

2 = Mois incomplet suite à un début ou une fin de RCC ou RCIC en milieu de mois

3 = Mois incomplet suite à la prise de jours de vacances couverts par un pécule

4 = Changement de débiteur dans le courant d'un mois

5 = Changement du montant de l'allocation sociale au cours du mois (autorisé à partir des déclarations du 2/2010)

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 1

**PRESENCE:** Facultative

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00959-002	B
Pas dans le domaine de définition	00959-008	B
Erreur de cardinalité	00959-090	B
Erreur de séquence	00959-091	B
Longueur incorrecte	00959-093	B
Non admis	00959-146	B
Pas d'application	00959-053	B



NUMERO DE ZONE: 00960	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOTION D'APPLICATION DU PLANCHER**  
(Label XML : FloorApplicationNotion)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité complémentaire - Cotisation  
**Code(s):** 90337

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** ComplIndemnityContribution  
Notion signalant si la part personnelle a été réduite de façon à ce que le montant que la personne reçoit ne descende pas en dessous du plancher fixé selon la situation familiale et, à partir du 4/2010, précisant le plancher utilisé quand la retenue est réduite.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 0 = le plancher n'est pas appliqué  
1 = le plancher est appliqué

A partir des déclarations du 4/2010 :  
0 = le plancher n'est pas appliqué  
1 = le plancher pour un temps plein avec charge de famille est appliqué  
2 = le plancher pour un temps plein sans charge de famille est appliqué  
3 = le plancher pour un mi-temps avec charge de famille est appliqué  
4 = le plancher pour un mi-temps sans charge de famille est appliqué

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 1  
**PRESENCE:** Facultative  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00960-002	B
Pas dans le domaine de définition	00960-008	B
Erreur de cardinalité	00960-090	B
Erreur de séquence	00960-091	B
Longueur incorrecte	00960-093	B
Non admis	00960-146	B
Pas d'application	00960-053	P
Incompatibilité avec le fichier ONEM	00960-276	NP

NUMERO DE ZONE: 01129	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**CODE PÉRIODE**  
(Label XML : IndemnityContributionPeriodCode)

**BLOC FONCTIONNEL:** Indemnité complémentaire - Cotisation  
**Code(s):** 90337  
**Label(s) xml:** ComplIndemnityContribution

**DESCRIPTION:** Code de la période durant laquelle le Régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC), le Régime de chômage avec indemnité complémentaire pour travailleurs âgés (RCIC) ou le Crédit-temps (CT) débute. Il détermine la série de taux utilisée pour le calcul de la cotisation patronale.

**DOMAINE DE DEFINITION:**

1 = Début du RCC/RCIC/Crédit temps avant le 1/4/2010  
OU, pour RCC/RCIC, notification du préavis ou fin de contrat avant le 16/10/2009  
OU, pour les RCC débutant durant une période de reconnaissance comme entreprise en difficulté ou en restructuration :  
décision ministérielle avant le 15/10/2009  
OU annonce du licenciement collectif dans le cadre d'une restructuration avant le 15/10/2009

2 = Début du RCC/RCIC/Crédit temps à partir du 1/4/2010  
ET, pour RCC/RCIC, notification du préavis ou fin de contrat à partir du 16/10/2009  
ET, pour les RCC débutant durant une période de reconnaissance comme entreprise en difficulté ou en restructuration :  
décision ministérielle à partir du 15/10/2009  
ET annonce du licenciement collectif dans le cadre d'une restructuration à partir du 15/10/2009

3 = Début du RCC/RCIC/Crédit temps à partir du 1/4/2012  
ET, pour RCC/RCIC, notification du préavis ou fin de contrat à partir du 29/11/2011  
ET, pour les RCC débutant durant une période de reconnaissance comme entreprise en difficulté ou en restructuration :  
décision ministérielle à partir du 1/4/2012  
ET annonce du licenciement collectif dans le cadre d'une restructuration à partir du 1/4/2012

4 = Début du RCC/RCIC/Crédit temps à partir du 1/1/2016  
ET, pour RCC/RCIC, notification du préavis ou fin de contrat à partir du 11/10/2015  
ET, pour les RCC débutant durant une période de reconnaissance comme entreprise en difficulté ou en restructuration :  
décision ministérielle à partir du 11/10/2015  
ET annonce du licenciement collectif dans le cadre d'une restructuration à partir du 11/10/2015

5 = Début du RCC/RCIC/Crédit temps à partir du 1/1/2017  
ET, pour RCC/RCIC, notification du préavis ou fin de contrat à partir du 01/11/2016  
ET, pour les RCC débutant durant une période de reconnaissance comme entreprise en difficulté ou en restructuration :  
décision ministérielle à partir du 01/11/2016  
ET annonce du licenciement collectif dans le cadre d'une restructuration à partir du 01/11/2016

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 2  
**PRESENCE:** Obligatoire si le code travailleur = 274, 276, 277, 278, 283, 284, 290  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01129-001	P
Non numérique	01129-002	B
Pas dans le domaine de définition	01129-008	B
Erreur de cardinalité	01129-090	B
Erreur de séquence	01129-091	B
Longueur incorrecte	01129-093	B
Non admis	01129-146	B
Incompatible avec la date de premier octroi de l'indemnité	01129-372	NP
Incompatible avec la date de notification du préavis	01129-375	NP
Incompatible avec la date de décision ministérielle	01129-489	NP
Incompatible avec la date de l'annonce du licenciement collectif	01129-490	NP

NUMERO DE ZONE: 00961	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**TYPE D'INSTITUTION DU SECTEUR PUBLIC**  
(Label XML : PublicSectorInstitutionType)

**BLOC FONCTIONNEL:** Données de l'occupation relatives au secteur public  
**Code(s):** 90411

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** OccupationPublicServiceData  
Code qui indique de quel niveau d'autorité le travailleur dépend.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Voir annexe 42 - Nomenclature des Types d'institutions du secteur public pour la liste des valeurs autorisées pour le niveau d'autorité.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 2

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00961-001	B
Non numérique	00961-002	B
Pas dans le domaine de définition	00961-008	B
Longueur incorrecte	00961-093	B
Non admis	00961-146	B
Erreur de cardinalité	00961-090	B
Erreur de séquence	00961-091	B
Valeur non autorisée pour cet employeur	00961-379	NP
Valeur non autorisée pour cette période	00961-380	NP

NUMERO DE ZONE: 00962	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**CATÉGORIE DE PERSONNEL DU SECTEUR PUBLIC**  
(Label XML : PublicSectorPersonnelCategory)

**BLOC FONCTIONNEL:** Données de l'occupation relatives au secteur public  
**Code(s):** 90411  
**Label(s) xml:** OccupationPublicServiceData

**DESCRIPTION:** Code qui indique la catégorie de personnel à laquelle le travailleur appartient pour la prise en compte des services dans le calcul de la pension de retraite (tantième).

**DOMAINE DE DEFINITION:** Voir annexe 43 - Nomenclature des Catégories de personnel du secteur public pour la liste des valeurs autorisées pour la catégorie de personnel.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 2  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00962-001	B
Non numérique	00962-002	B
Pas dans le domaine de définition	00962-008	B
Longueur incorrecte	00962-093	B
Non admis	00962-146	B
Erreur de cardinalité	00962-090	B
Erreur de séquence	00962-091	B
Valeur non autorisée pour cet employeur	00962-379	NP
Valeur non autorisée pour cette période	00962-380	NP
Incompatibilité code travailleur	00962-030	B

NUMERO DE ZONE: 00963	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DÉNOMINATION DU GRADE OU DE LA FONCTION**  
(Label XML : GradeOrFunction)

**BLOC FONCTIONNEL:** Données de l'occupation relatives au secteur public  
**Code(s):** 90411  
**Label(s) xml:** OccupationPublicServiceData

**DESCRIPTION:** Texte qui indique soit le grade du travailleur, soit la fonction qu'il exerce

**DOMAINE DE DEFINITION:**

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 100  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00963-001	NP
Longueur incorrecte	00963-093	B
Non admis	00963-146	B
Erreur de cardinalité	00963-090	B
Erreur de séquence	00963-091	B

NUMERO DE ZONE: 00964

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**DATE DE DÉBUT - DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC**  
 (Label XML : OccupationPSDStartDate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Données de l'occupation relatives au secteur public

**Code(s):** 90411

**Label(s) xml:** OccupationPublicServiceData

**DESCRIPTION:**

Il s'agit de la date de début de la période à laquelle les données de l'occupation relatives au secteur public se rapportent. Si ces données n'ont pas changé depuis l'entrée en service du travailleur chez l'employeur, cette date correspond à la date d'entrée en service chez l'employeur. Si ces données ont été modifiées (exemple : le grade a été modifié, la nature de la fonction a changé, etc.), la date de début correspond au début de la période à laquelle se rapportent les nouvelles données de l'occupation relatives au secteur public.

**DOMAINE DE DEFINITION:**

La date doit être comprise entre le 1er janvier 2011 et la date de fin du trimestre civil de la déclaration.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique

**LONGUEUR:** 10

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:** AAAA-MM-JJ  
 · AAAA est l'année  
 · MM est le mois  
 · JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00964-001	B
Invalide	00964-003	B
Pas dans le domaine de définition	00964-008	B
Longueur incorrecte	00964-093	B
Non admis	00964-146	B
Erreur de cardinalité	00964-090	B
Erreur de séquence	00964-091	B
Date de début supérieure à la date de début du bloc parent	00964-388	NP

NUMERO DE ZONE: 00965	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DATE DE FIN - DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC**  
(Label XML : OccupationPSDEndDate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Données de l'occupation relatives au secteur public  
**Code(s):** 90411  
**Label(s) xml:** OccupationPublicServiceData

**DESCRIPTION:**  
 Il s'agit de la date de fin de la période à laquelle les données de l'occupation relatives au secteur public se rapportent.  
 Si ces données sont inchangées et se poursuivent le trimestre suivant, cette date n'est pas complétée.  
 Si la fin de cette période a comme conséquence que le lien de subordination entre le travailleur et l'employeur est rompu, cette date correspond à la date de sortie chez l'employeur.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
 La date de fin des données de l'occupation relatives au secteur public est inférieure ou égale à la "Date de fin de l'occupation" (zone 00045) dont la ligne "Données de l'occupation relatives au secteur public" dépend.  
 Si la "Date de fin de l'occupation" (zone 00045) n'est pas remplie (non présente), la date de fin des données de l'occupation relatives au secteur public doit être inférieure ou égale à la date de fin du trimestre civil.

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Obligatoire si la période à laquelle les données se rapportent se termine dans le courant du trimestre de la déclaration.  
 Obligatoire si la zone "Motif de fin de la relation statutaire" de cette ligne est remplie. Ceci ne concerne que les statutaires.

**FORMAT:** AAAA-MM-JJ  
 · AAAA est l'année  
 · MM est le mois  
 · JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00965-001	P
Invalide	00965-003	B
Date de fin antérieure à la date de début	00965-014	B
Pas dans le domaine de définition	00965-008	P
Longueur incorrecte	00965-093	B
Non admis	00965-146	B
Erreur de cardinalité	00965-090	B
Erreur de séquence	00965-091	B
Incompatible avec la date de fin du bloc parent	00965-392	NP
Incompatible avec la date de début du bloc parent	00965-414	B

NUMERO DE ZONE: 00967

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**NATURE DU SERVICE**  
**(Label XML : AssignmentType)**

**BLOC FONCTIONNEL:** Données de l'occupation relatives au secteur public  
**Code(s):** 90411

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** OccupationPublicServiceData  
Code qui indique, pour le travailleur titulaire d'un emploi repris au tableau annexé à la loi du 21/07/1844, que ce travailleur est ou n'est pas en service actif.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 0 = service sédentaire  
1 = service actif

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 1

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

	Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
	Non présent	00967-001	B
	Non numérique	00967-002	B
	Pas dans le domaine de définition	00967-008	B
	Longueur incorrecte	00967-093	B
	Non admis	00967-146	B
	Erreur de cardinalité	00967-090	B
	Erreur de séquence	00967-091	B
	Incompatible avec la catégorie de personnel	00967-381	B



NUMERO DE ZONE: 00968	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**CARACTÈRE DE LA FONCTION**  
(Label XML : FunctionNature)

**BLOC FONCTIONNEL:** Données de l'occupation relatives au secteur public  
**Code(s):** 90411  
**Label(s) xml:** OccupationPublicServiceData

**DESCRIPTION:** Code qui indique le caractère que revêt la fonction exercée par le travailleur.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
1 = fonction principale  
2 = fonction accessoire  
3 = fonction accessoire dans l'enseignement à horaire réduit

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 1  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00968-001	B
Non numérique	00968-002	B
Pas dans le domaine de définition	00968-008	B
Longueur incorrecte	00968-093	B
Non admis	00968-146	B
Erreur de cardinalité	00968-090	B
Erreur de séquence	00968-091	B

NUMERO DE ZONE: 00969	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**MOTIF DE FIN DE LA RELATION STATUTAIRE**  
(Label XML : StatutoryRelationEndReason)

**BLOC FONCTIONNEL:** Données de l'occupation relatives au secteur public  
**Code(s):** 90411  
**Label(s) xml:** OccupationPublicServiceData

**DESCRIPTION:** Code qui indique, pour un travailleur nanti d'une nomination définitive ou d'une nomination y assimilée, comment le lien statutaire avec l'employeur a pris fin ou a été modifié.

**DOMAINE DE DEFINITION:**

- 1 = pension
- 2 = départ volontaire
- 3 = démission imposée par l'employeur
- 4 = décès
- 5 = changement d'employeur (secteur public)
- 6 = changement de statut
- 7 = fin d'assujettissement à un régime de pension belge
- 8 = militaire transféré avec maintien des droits pension
- 9 = fin d'un mandat local (à partir du trimestre 1/2022)
- 10 = révocation d'un mandataire local (à partir du trimestre 1/2022)

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 2

**PRESENCE:** Obligatoire si le lien statutaire prend fin.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00969-008	B
Longueur incorrecte	00969-093	B
Non admis	00969-146	B
Erreur de cardinalité	00969-090	B
Erreur de séquence	00969-091	B
Non numérique	00969-002	B
Non présent	00969-001	NP
Incompatibilité code travailleur	00969-030	B
Incompatibilité avec le type d'institution du secteur public	00969-517	B

NUMERO DE ZONE: 00970

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**DATE DE DÉBUT DU TRAITEMENT BARÉMIQUE**  
(Label XML : ScaleSalaryStartDate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Traitement barémique  
**Code(s):** 90412  
**Label(s) xml:** ScaleSalary

**DESCRIPTION:** Il s'agit de la date de début de la période à laquelle les données du traitement barémique se rapportent.

**DOMAINE DE DEFINITION:** La date doit être comprise entre le 1er janvier 2011 et la date de fin du trimestre civil de la déclaration.

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:** AAAA-MM-JJ

· AAAA est l'année  
· MM est le mois  
· JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00970-001	B
Invalide	00970-003	B
Pas dans le domaine de définition	00970-008	B
Longueur incorrecte	00970-093	B
Non admis	00970-146	B
Erreur de cardinalité	00970-090	B
Erreur de séquence	00970-091	B
Date de début supérieure à la date de début du bloc parent	00970-388	NP

NUMERO DE ZONE: 00971	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DATE DE FIN DU TRAITEMENT BARÉMIQUE**  
(Label XML : ScaleSalaryEndDate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Traitement barémique  
**Code(s):** 90412  
**Label(s) xml:** ScaleSalary

**DESCRIPTION:**  
 Il s'agit de la date de fin de la période à laquelle les données du traitement barémique se rapportent. Si ces données sont inchangées et se poursuivent le trimestre suivant, cette date n'est pas complétée.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
 La date de fin du traitement barémique est inférieure ou égale à la date de fin de la ligne "Données de l'occupation relatives au secteur public" ou de la ligne "Élément de l'historique de carrière du travailleur" dont la ligne "Traitement barémique" dépend.  
 Si la date de fin de la ligne "Données de l'occupation relatives au secteur public" n'est pas remplie (non présente), la date de fin du traitement barémique doit être inférieure ou égale à la date de fin du trimestre civil.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Obligatoire si la situation de traitement prend fin.  
**FORMAT:** AAAA-MM-JJ  
 · AAAA est l'année  
 · MM est le mois  
 · JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00971-003	B
Date de fin antérieure à la date de début	00971-014	B
Pas dans le domaine de définition	00971-008	P
Longueur incorrecte	00971-093	B
Non admis	00971-146	B
Erreur de cardinalité	00971-090	B
Erreur de séquence	00971-091	B
Incompatible avec la date de fin du bloc parent	00971-392	NP
Incompatible avec la date de début du bloc parent	00971-414	B

NUMERO DE ZONE: 00972	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DATE DE PRISE DE RANG DE L'ANCIENNETÉ PÉCUNIAIRE**  
(Label XML : PecuniarySeniorityStartDate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Traitement barémique  
**Code(s):** 90412  
**Label(s) xml:** ScaleSalary

**DESCRIPTION:** Il s'agit de la date, exprimée en année et mois, à partir de laquelle l'ancienneté pécuniaire acquise par le travailleur compte sans interruption. L'ancienneté pécuniaire permet de déterminer l'échelon de l'échelle de traitement auquel correspond le traitement de base du travailleur.  
 La date de prise de rang ne varie que lorsque l'ancienneté pécuniaire du travailleur doit être recalculée.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Ancienneté pécuniaire.  
 Année comprise dans [année de la déclaration - 100 ; année et dernier mois du trimestre civil].  
 Pour indiquer que l'ancienneté pécuniaire n'est pas applicable, on indiquera "9999-12".

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 7  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:** AAAA-MM  
 . AAAA est l'année  
 . MM est le mois

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00972-001	B
Invalide	00972-003	B
Pas dans le domaine de définition	00972-008	B
Longueur incorrecte	00972-093	B
Non admis	00972-146	B
Erreur de cardinalité	00972-090	B
Erreur de séquence	00972-091	B

NUMERO DE ZONE: 00973	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**RÉFÉRENCE DE L'ÉCHELLE DE TRAITEMENT**  
(Label XML : SalaryScaleReference)

**BLOC FONCTIONNEL:** Traitement barémique  
**Code(s):** 90412  
**Label(s) xml:** ScaleSalary

**DESCRIPTION:** Il s'agit d'une référence à une et une seule échelle de traitement déterminée chez chaque employeur du secteur public.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre attribué par le SFP et communiqué à l'employeur.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 12  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00973-001	B
Non numérique	00973-002	B
Longueur incorrecte	00973-093	B
Non admis	00973-146	B
Erreur de cardinalité	00973-090	B
Erreur de séquence	00973-091	B
Nombre de contrôle invalide	00973-004	B
Valeur non autorisée pour cet employeur	00973-379	NP
Valeur non autorisée pour cette période	00973-380	NP

NUMERO DE ZONE: 00974	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**MONTANT DU TRAITEMENT BARÉMIQUE**  
(Label XML : ScaleSalaryAmount)

**BLOC FONCTIONNEL:** Traitement barémique  
**Code(s):** 90412

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** ScaleSalary  
 Traitement barémique (lié à l'indice 138,01) auquel, compte tenu de son ancienneté pécuniaire, le travailleur a droit ou auquel il aurait droit s'il était resté en service.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre entier positif et élément de [1 ; 9999999999].  
 Le montant est exprimé en eurocents.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 11

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00974-001	B
Non numérique	00974-002	B
Pas dans le domaine de définition	00974-008	B
Longueur incorrecte	00974-093	B
Non admis	00974-146	B
Erreur de cardinalité	00974-090	B
Erreur de séquence	00974-091	B

NUMERO DE ZONE: 00975	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE**  
(Label XML : WeekHoursNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Traitement barémique  
**Code(s):** 90412  
**Label(s) xml:** ScaleSalary

**DESCRIPTION:** Il s'agit du nombre d'heures sur base duquel le traitement du travailleur est calculé ou, si ce travailleur bénéficie d'une absence, sur base duquel son traitement serait calculé s'il ne bénéficiait pas de cette absence.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.  
Entier compris [0;4800].  
Exemples :  
. 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833  
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 4

**PRESENCE:** Obligatoire si il y a plusieurs lignes de traitement simultanées, autrement dit si ces dernières couvrent une période de temps commune au sein du trimestre civil.  
Obligatoire si le "Type du contrat" (00050) est partiel et qu'une "Mesure de réorganisation du travail" (00051) est remplie.  
Obligatoire si le "Nombre d'heures par semaine - traitement barémique complet" (00976) est rempli.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00975-001	B
Non numérique	00975-002	B
Pas dans le domaine de définition	00975-008	B
Longueur incorrecte	00975-093	B
Non admis	00975-146	B
Erreur de cardinalité	00975-090	B
Erreur de séquence	00975-091	B
Incohérence entre le nombre d'heures par semaine et le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur	00975-422	NP



NUMERO DE ZONE: 00976	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE - TRAITEMENT BARÉMIQUE COMPLET**  
(Label XML : ScaleSalaryWeekHoursNbr)

**BLOC FONCTIONNEL:** Traitement barémique  
**Code(s):** 90412

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** ScaleSalary  
Il s'agit du nombre d'heures correspondant à un traitement barémique complet pour la fonction exercée par le travailleur.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.  
Entier compris [1;4800].

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 4

**PRESENCE:** Obligatoire si le "Nombre d'heures par semaine - traitement barémique complet" (00976) est différent du S de l'occupation (00049).  
Obligatoire si le "Nombre d'heures par semaine" (00975) est rempli.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00976-001	B
Non numérique	00976-002	B
Pas dans le domaine de définition	00976-008	B
Longueur incorrecte	00976-093	B
Non admis	00976-146	B
Erreur de cardinalité	00976-090	B
Erreur de séquence	00976-091	B

NUMERO DE ZONE: 01235	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOTION TRAITEMENT BARÉMIQUE RÉDUIT**  
(Label XML : ReducedScaleSalaryNotion)

**BLOC FONCTIONNEL:** Traitement barémique  
**Code(s):** 90412  
**Label(s) xml:** ScaleSalary

**DESCRIPTION:** Zone qui indique que le traitement d'un mandataire local a été réduit.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 1 = traitement barémique réduit

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique

**LONGUEUR:** 1

**PRESENCE:** Obligatoire si le traitement du mandataire a été réduit (à partir du 1/2022).  
Interdit avant le 1/2022.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	01235-008	B
Incompatibilité code travailleur	01235-030	B
Erreur de cardinalité	01235-090	B
Erreur de séquence	01235-091	B
Longueur incorrecte	01235-093	B
Non admis	01235-146	B

NUMERO DE ZONE: 00977

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**RÉFÉRENCE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT**  
(Label XML : AdditionalScaleSalaryReference)

**BLOC FONCTIONNEL:** Supplément de traitement  
**Code(s):** 90413  
**Label(s) xml:** AdditionalScaleSalary

**DESCRIPTION:** Il s'agit d'une référence à un et un seul supplément de traitement déterminée chez chaque employeur du secteur public.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre attribué par le SFP et communiqué à l'employeur.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 12  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00977-001	B
Non numérique	00977-002	B
Longueur incorrecte	00977-093	B
Non admis	00977-146	B
Erreur de cardinalité	00977-090	B
Erreur de séquence	00977-091	B
Nombre de contrôle invalide	00977-004	B
Valeur non autorisée pour cet employeur	00977-379	NP
Valeur non autorisée pour cette période	00977-380	NP

NUMERO DE ZONE: 00978	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DATE DE DÉBUT DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT**  
(Label XML : AdditionalScaleSalaryStartDate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Supplément de traitement  
**Code(s):** 90413  
**Label(s) xml:** AdditionalScaleSalary

**DESCRIPTION:**  
Il s'agit de la date de début de la période à laquelle les données relatives au supplément de traitement se rapportent.

**DOMAINE DE DEFINITION:**  
La date doit être comprise entre le 1er janvier 2011 et la date de fin du trimestre civil de la déclaration.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:** AAAA-MM-JJ  
· AAAA est l'année  
· MM est le mois  
· JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00978-001	B
Invalide	00978-003	B
Pas dans le domaine de définition	00978-008	B
Longueur incorrecte	00978-093	B
Non admis	00978-146	B
Erreur de cardinalité	00978-090	B
Erreur de séquence	00978-091	B

NUMERO DE ZONE: 00979	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DATE DE FIN DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT**  
(Label XML : AdditionalScaleSalaryEndDate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Supplément de traitement  
**Code(s):** 90413  
**Label(s) xml:** AdditionalScaleSalary

**DESCRIPTION:** Il s'agit de la date de fin de la période à laquelle les données relatives au supplément de traitement se rapportent.  
Si ces données sont inchangées et se poursuivent le trimestre suivant, cette date n'est pas complétée.

**DOMAINE DE DEFINITION:** La date de fin du supplément de traitement est inférieure ou égale à la date de fin du traitement de la ligne "Traitement barémique" dont la ligne "Supplément de traitement" dépend.  
Si la date de fin du traitement de la ligne "Traitement barémique" n'est pas remplie (non présente), la date de fin du "Supplément de traitement" doit être inférieure ou égale à la date de fin du trimestre civil.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Obligatoire si la situation du supplément de traitement prend fin.  
**FORMAT:** AAAA-MM-JJ  
· AAAA est l'année  
· MM est le mois  
· JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00979-003	B
Pas dans le domaine de définition	00979-008	P
Date de fin antérieure à la date de début	00979-014	B
Longueur incorrecte	00979-093	B
Non admis	00979-146	B
Erreur de cardinalité	00979-090	B
Erreur de séquence	00979-091	B
Incompatible avec la date de début du bloc parent	00979-414	B

NUMERO DE ZONE: 00980	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**MONTANT DE BASE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT**  
(Label XML : AdditionalScaleSalaryBasisAmount)

**BLOC FONCTIONNEL:** Supplément de traitement  
**Code(s):** 90413

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** AdditionalScaleSalary  
Il s'agit du montant forfaitaire de base pour un supplément déclaré sous la forme d'un nombre d'heures ou de prestations.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre entier positif et élément de [1 ; 9999999999].  
Le montant de base est exprimé en eurocents.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 11

**PRESENCE:** Obligatoire si le "Nombre d'heures ou de prestations" (00982) est rempli.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00980-001	P
Non numérique	00980-002	B
Pas dans le domaine de définition	00980-008	P
Longueur incorrecte	00980-093	B
Non admis	00980-146	B
Erreur de cardinalité	00980-090	B
Erreur de séquence	00980-091	B

NUMERO DE ZONE: 00981	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**POURCENTAGE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT**  
(Label XML : AdditionalScaleSalaryPercentage)

**BLOC FONCTIONNEL:** Supplément de traitement  
**Code(s):** 90413

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** AdditionalScaleSalary  
Il s'agit d'un pourcentage variable du traitement.  
Dans le cas d'un pourcentage fixe, précisé dans la description de la référence du supplément de traitement, cette zone n'est pas remplie.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre entier et élément de [1;99999].  
Pourcentage exprimé en centième de pourcent (ex.: 21,52% => 2152).

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 5

**PRESENCE:** Obligatoire si la référence du supplément de traitement le requiert.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00981-001	NP
Non numérique	00981-002	B
Pas dans le domaine de définition	00981-008	P
Longueur incorrecte	00981-093	B
Non admis	00981-146	B
Erreur de cardinalité	00981-090	B
Erreur de séquence	00981-091	B

NUMERO DE ZONE: 00982	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NOMBRE D'HEURES OU DE PRESTATIONS**  
(Label XML : NbrHoursOrServices)

**BLOC FONCTIONNEL:** Supplément de traitement  
**Code(s):** 90413  
**Label(s) xml:** AdditionalScaleSalary

**DESCRIPTION:** Pour un supplément payé à l'heure ou à la prestation, le nombre indiqué dans cette zone correspond au nombre d'heures ou au nombre de prestations effectuées pendant la période considérée.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre entier et élément de [1;9999999]. Les heures sont exprimées en centièmes d'heures. Le nombre de prestations ou d'unités est exprimé en centièmes.  
Exemples:  
. 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833  
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800  
. 1 prestation/unité est exprimé sous la forme : 100

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 7

**PRESENCE:** Obligatoire si la référence du supplément de traitement le requiert.

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00982-001	NP
Non numérique	00982-002	B
Pas dans le domaine de définition	00982-008	P
Pas d'application	00982-053	NP
Longueur incorrecte	00982-093	B
Non admis	00982-146	B
Erreur de cardinalité	00982-090	B
Erreur de séquence	00982-091	B



NUMERO DE ZONE: 00983	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**MONTANT DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT**  
(Label XML : AdditionalScaleSalaryAmount)

**BLOC FONCTIONNEL:** Supplément de traitement  
**Code(s):** 90413

**DESCRIPTION:** **Label(s) xml:** AdditionalScaleSalary  
Il s'agit du montant du supplément (lié à l'indice 138,01) auquel le travailleur a droit ou auquel il aurait droit s'il était resté en service.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre entier positif et élément de [1 ; 9999999999].  
Le montant est exprimé en eurocents.

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 11

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00983-001	B
Non numérique	00983-002	B
Pas dans le domaine de définition	00983-008	B
Longueur incorrecte	00983-093	B
Non admis	00983-146	B
Erreur de cardinalité	00983-090	B
Erreur de séquence	00983-091	B

NUMERO DE ZONE: 01030

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**POURCENTAGE DE LA MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL**  
(Label XML : ReorganisationMeasurePercentage)

**BLOC FONCTIONNEL:** Mesures de réorganisation du travail simultanées - Informations

**Code(s):** 90438

**Label(s) xml:** ReorgMeasureInformation

**DESCRIPTION:** Il s'agit du pourcentage (exprimé en centième de pourcents) indiquant la proportion dans laquelle la mesure de réorganisation intervient par rapport au total des absences.

**DOMAINE DE DEFINITION:** [1;9999]

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 4

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01030-001	B
Non numérique	01030-002	B
Pas dans le domaine de définition	01030-008	B
Pourcentage total incorrect	01030-440	B
Erreur de cardinalité	01030-090	B
Erreur de séquence	01030-091	B
Longueur incorrecte	01030-093	B
Non admis	01030-146	B

NUMERO DE ZONE: 01191	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DATE DE DÉBUT DISPENSE DE PRESTATIONS**  
(Label XML : ServiceExemptionStartDate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Activation - Informations  
**Code(s):** 90578  
**Label(s) xml:** ActivationInformation

**DESCRIPTION:** Il s'agit de la date de début à partir de laquelle commence la dispense des prestations.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Au plus tôt le 28 septembre 2017.

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:** AAAA-MM-JJ  
 · AAAA est l'année  
 · MM est le mois  
 · JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01191-001	B
Invalide	01191-003	B
Pas dans le domaine de définition	01191-008	B
Longueur incorrecte	01191-093	B
Non admis	01191-146	B
Erreur de cardinalité	01191-090	B
Erreur de séquence	01191-091	B

NUMERO DE ZONE: 01192	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DATE DE DÉBUT SITUATION DE FORMATION**  
(Label XML : TrainingSituationStartDate)

**BLOC FONCTIONNEL:** Activation - Informations  
**Code(s):** 90578  
**Label(s) xml:** ActivationInformation

**DESCRIPTION:** Il s'agit de la date de début à partir de laquelle la situation de formation est considérée comme valable.

**DOMAINE DE DEFINITION:** Au plus tôt le 28 septembre 2017.  
La date de début de situation de la formation doit être plus grande ou égale à la date de début de la dispense des prestations.

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Alphanumérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Indispensable  
**FORMAT:** AAAA-MM-JJ  
· AAAA est l'année  
· MM est le mois  
· JJ est le jour

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01192-001	B
Invalide	01192-003	B
Pas dans le domaine de définition	01192-008	B
Longueur incorrecte	01192-093	B
Non admis	01192-146	B
Erreur de cardinalité	01192-090	B
Erreur de séquence	01192-091	B

NUMERO DE ZONE: 01193	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**SITUATION DE FORMATION**  
(Label XML : TrainingSituation)

**BLOC FONCTIONNEL:** Activation - Informations  
**Code(s):** 90578  
**Label(s) xml:** ActivationInformation

**DESCRIPTION:** Mesure prévue pour la formation des travailleurs dispensés de prestations.

**DOMAINE DE DEFINITION:** 0 = pas de formation suivie par le travailleur  
1 = formation obligatoire suivie par le travailleur

**REFERENCE LEGALE:**

**TYPE:** Numérique

**LONGUEUR:** 2

**PRESENCE:** Indispensable

**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**


Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01193-001	B
Non numérique	01193-002	B
Pas dans le domaine de définition	01193-008	B
Longueur incorrecte	01193-093	B
Non admis	01193-146	B
Erreur de cardinalité	01193-090	B
Erreur de séquence	01193-091	B

DMFA - Annexe numéro 1: Codes communes - Code INS  
Version: 2022/3

---

Date de publication:

30/08/2022

Contenu de l'annexe: 



AN2018-1-FR1.pdf



AN2018-1-FR1.docx



AN2018-1-FR1.xlsx



AN2018-1-FR1.txt



AN2018-1-FR1.xml

Information intermédiaire:

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
AALTER	44001	01/01/1900	31/12/2018
AALTER	<b>44084</b>	<b>01/01/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
AARSCHOT	24001	01/01/1900	01/01/9999
AARTSELAAR	11001	01/01/1900	01/01/9999
AFFLIGEM	23105	01/01/1900	01/01/9999
AISEAU-PRESLES	52074	01/01/1900	01/01/9999
ALKEN	73001	01/01/1900	01/01/9999
ALOST	41002	01/01/1900	01/01/9999
ALVERINGEM	38002	01/01/1900	01/01/9999
AMAY	61003	01/01/1900	01/01/9999
AMBLEVE	63001	01/01/1900	01/01/9999
ANDENNE	92003	01/01/1900	01/01/9999
ANDERLECHT	21001	01/01/1900	01/01/9999
ANDERLUES	56001	01/01/1900	01/01/9999
ANHEE	91005	01/01/1900	01/01/9999
ANS	62003	01/01/1900	01/01/9999
ANTHISNES	61079	01/01/1900	01/01/9999
ANTOING	57003	01/01/1900	01/01/9999
ANVERS	11002	01/01/1900	01/01/9999
ANZEGEM	34002	01/01/1900	01/01/9999
ARDOOIE	37020	01/01/1900	01/01/9999
ARENDONK	13001	01/01/1900	01/01/9999
ARLON	81001	01/01/1900	01/01/9999
AS	71002	01/01/1900	01/01/9999
ASSE	23002	01/01/1900	01/01/9999
ASSENEDE	43002	01/01/1900	01/01/9999
ASSESE	92006	01/01/1900	01/01/9999
ATH	51004	01/01/1900	01/01/9999
ATTERT	81003	01/01/1900	01/01/9999
AUBANGE	81004	01/01/1900	01/01/9999
AUBEL	63003	01/01/1900	01/01/9999
AUDENARDE	45035	01/01/1900	01/01/9999
AUDERGHEM	21002	01/01/1900	01/01/9999
AVELGEM	34003	01/01/1900	01/01/9999
AWANS	62006	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
AYWAILLE	62009	01/01/1900	01/01/9999
BAELEN	63004	01/01/1900	01/01/9999
BAERLE-DUC	13002	01/01/1900	01/01/9999
BALEN	13003	01/01/1900	01/01/9999
BASSENGE	62011	01/01/1900	01/01/9999
BASTOGNE	82003	01/01/1900	01/01/9999
BEAUMONT	56005	01/01/1900	01/01/9999
BEAURAING	91013	01/01/1900	01/01/9999
BEAUVECHAIN	25005	01/01/1900	01/01/9999
BEERNEM	31003	01/01/1900	01/01/9999
BEERSE	13004	01/01/1900	01/01/9999
BEERSEL	23003	01/01/1900	01/01/9999
BEGIJNENDIJK	24007	01/01/1900	01/01/9999
BEKKEVOORT	24008	01/01/1900	01/01/9999
BELOEIL	51008	01/01/1900	01/01/9999
BERCHEM-SAINTE-AGATHE	21003	01/01/1900	01/01/9999
BERINGEN	71004	01/01/1900	01/01/9999
BERLAAR	12002	01/01/1900	01/01/9999
BERLARE	42003	01/01/1900	01/01/9999
BERLOZ	64008	01/01/1900	01/01/9999
BERNISSART	51009	01/01/1900	01/01/9999
BERTEM	24009	01/01/1900	01/01/9999
BERTOEGNE	82005	01/01/1900	01/01/9999
BERTRIX	84009	01/01/1900	01/01/9999
BEVEREN	46003	01/01/1900	01/01/9999
BEYNE-HEUSAY	62015	01/01/1900	01/01/9999
BIERBEEK	24011	01/01/1900	01/01/9999
BIEVENE	23009	01/01/1900	31/12/9999
BIEVRE	91015	01/01/1900	01/01/9999
BILZEN	73006	01/01/1900	01/01/9999
<b>BINCHE</b>	56011	01/01/1900	<b>31/12/2018</b>
<b>BINCHE</b>	<b>58002</b>	<b>01/01/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
BLANKENBERGE	31004	01/01/1900	01/01/9999
BLEGNY	62119	01/01/1900	01/01/9999
BOCHOLT	72003	01/01/1900	01/01/9999
BOECHOUT	11004	01/01/1900	01/01/9999



<b>Commune</b>	<b>Code</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
BONHEIDEN	12005	01/01/1900	01/01/9999
BOOM	11005	01/01/1900	01/01/9999
BOORTMEERBEEK	24014	01/01/1900	01/01/9999
BORNEM	12007	01/01/1900	01/01/9999
BORSBEEK	11007	01/01/1900	01/01/9999
BOUILLON	84010	01/01/1900	01/01/9999
BOURG-LEOPOLD	71034	01/01/1900	01/01/9999
BOUSSU	53014	01/01/1900	01/01/9999
BOUTERSEM	24016	01/01/1900	01/01/9999
BRAINE-L'ALLEUD	25014	01/01/1900	01/01/9999
BRAINE-LE-CHATEAU	25015	01/01/1900	01/01/9999
BRAINE-LE-COMTE	55004	01/01/1900	01/01/9999
BRAIVES	64015	01/01/1900	01/01/9999
BRAKEL	45059	01/01/1900	01/01/9999
BRASSCHAAT	11008	01/01/1900	01/01/9999
BRECHT	11009	01/01/1900	01/01/9999
BREDENE	35002	01/01/1900	01/01/9999
BREE	72004	01/01/1900	01/01/9999
BRUGELETTE	51012	01/01/1900	01/01/9999
BRUGES	31005	01/01/1900	01/01/9999
BRUNHAUT	57093	01/01/1900	01/01/9999
BRUXELLES	21004	01/01/1900	01/01/9999
BUGGENHOUT	42004	01/01/1900	01/01/9999
BULLANGE	63012	01/01/1900	31/12/9999
BURDINNE	61010	01/01/1900	01/01/9999
BURG-REULAND	63087	01/01/1900	01/01/9999
BUTGENBACH	63013	01/01/1900	01/01/9999
CELLES	57018	01/01/1900	01/01/9999
CERFONTAINE	93010	01/01/1900	01/01/9999
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	52010	01/01/1900	01/01/9999
CHARLEROI	52011	01/01/1900	01/01/9999
CHASTRE	25117	01/01/1900	01/01/9999
CHATELET	52012	01/01/1900	01/01/9999
CHAUDFONTAINE	62022	01/01/1900	31/12/9999
CHAUMONT-GISTOUX	25018	01/01/1900	01/01/9999
CHIEVRES	51014	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
CHIMAY	56016	01/01/1900	01/01/9999
CHINY	85007	01/01/1900	01/01/9999
CINEY	91030	01/01/1900	01/01/9999
CLAVIER	61012	01/01/1900	01/01/9999
COLFONTAINE	53082	01/01/1900	01/01/9999
COMBLAIN-AU-PONT	62026	01/01/1900	01/01/9999
<b>COMINES-WARNETON</b>	54010	01/01/1900	<b>31/12/2018</b>
<b>COMINES-WARNETON</b>	<b>57097</b>	<b>01/01/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
COURCELLES	52015	01/01/1900	01/01/9999
COURT-SAINT-ETIENNE	25023	01/01/1900	01/01/9999
COURTRAI	34022	01/01/1900	01/01/9999
COUVIN	93014	01/01/1900	01/01/9999
CRISNEE	64021	01/01/1900	01/01/9999
DALHEM	62027	01/01/1900	01/01/9999
DAMME	31006	01/01/1900	01/01/9999
DAVERDISSE	84016	01/01/1900	31/12/9999
DE HAAN	35029	01/01/1900	01/01/9999
DE PINTE	44012	01/01/1900	01/01/9999
DEERLIJK	34009	01/01/1900	01/01/9999
<b>DEINZE</b>	44011	01/01/1900	<b>31/12/2018</b>
<b>DEINZE</b>	<b>44083</b>	<b>01/01/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
DENDERLEEUEW	41011	01/01/1900	31/12/9999
DENTERGEM	37002	01/01/1900	01/01/9999
DESSEL	13006	01/01/1900	01/01/9999
DESTELBERGEN	44013	01/01/1900	01/01/9999
DIEPENBEEK	71011	01/01/1900	01/01/9999
DIEST	24020	01/01/1900	01/01/9999
DILBEEK	23016	01/01/1900	01/01/9999
DILSEN-STOKKEM	72041	01/01/1900	01/01/9999
DINANT	91034	01/01/1900	01/01/9999
DISON	63020	01/01/1900	01/01/9999
DIXMUDE	32003	01/01/1900	01/01/9999
DOISCHE	93018	01/01/1900	01/01/9999
DONCEEL	64023	01/01/1900	01/01/9999
DOUR	53020	01/01/1900	01/01/9999
DROGENBOS	23098	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
DUFFEL	12009	01/01/1900	01/01/9999
DURBUY	83012	01/01/1900	01/01/9999
ECAUSSINES	55050	01/01/1900	01/01/9999
EDEGEM	11013	01/01/1900	01/01/9999
EEKLO	43005	01/01/1900	01/01/9999
EGHEZEE	92035	01/01/1900	01/01/9999
ELLEZELLES	51017	01/01/1900	01/01/9999
<b>ENGHIEN</b>	<b>51067</b>	<b>01/01/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
<b>ENGHIEN</b>	55010	01/01/1900	<b>31/12/2018</b>
ENGIS	61080	01/01/1900	01/01/9999
EREZEE	83013	01/01/1900	01/01/9999
ERPE-MERE	41082	01/01/1900	01/01/9999
ERQUELINNES	56022	01/01/1900	01/01/9999
ESNEUX	62032	01/01/1900	01/01/9999
ESPIERRES-HELCHIN	34043	01/01/1900	01/01/9999
ESSEN	11016	01/01/1900	01/01/9999
ESTAMPUIS	57027	01/01/1900	01/01/9999
<b>ESTINNES</b>	56085	01/01/1900	<b>31/12/2018</b>
<b>ESTINNES</b>	<b>58003</b>	<b>01/01/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
ETALLE	85009	01/01/1900	01/01/9999
ETTERBEEK	21005	01/01/1900	01/01/9999
EUPEN	63023	01/01/1900	01/01/9999
EVERE	21006	01/01/1900	01/01/9999
EVERGEM	44019	01/01/1900	01/01/9999
FAIMES	64076	01/01/1900	01/01/9999
FARCIENNES	52018	01/01/1900	01/01/9999
FAUVILLERS	82009	01/01/1900	01/01/9999
FERNELMONT	92138	01/01/1900	01/01/9999
FERRIERES	61019	01/01/1900	01/01/9999
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	64025	01/01/1900	01/01/9999
FLEMALLE	62120	01/01/1900	01/01/9999
FLERON	62038	01/01/1900	01/01/9999
FLEURUS	52021	01/01/1900	01/01/9999
FLOBECQ	51019	01/01/1900	31/12/9999
FLOREFFE	92045	01/01/1900	01/01/9999
FLORENNES	93022	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
FLORENVILLE	85011	01/01/1900	01/01/9999
FONTAINE-L'EVEQUE	52022	01/01/1900	01/01/9999
FOREST	21007	01/01/1900	01/01/9999
FOSSÉS-LA-VILLE	92048	01/01/1900	01/01/9999
FOURONS	73109	01/01/1900	01/01/9999
FRAMERIES	53028	01/01/1900	01/01/9999
FRASNES-LEZ-ANVAING	51065	01/01/1900	01/01/9999
FROIDCHAPELLE	56029	01/01/1900	01/01/9999
FURNES	38025	01/01/1900	01/01/9999
GAMMERAGES	23023	01/01/1900	01/01/9999
GAND	44021	01/01/1900	01/01/9999
GANSHOREN	21008	01/01/1900	01/01/9999
GAVERE	44020	01/01/1900	01/01/9999
GEDINNE	91054	01/01/1900	01/01/9999
GEEL	13008	01/01/1900	01/01/9999
GEER	64029	01/01/1900	01/01/9999
GEETBETS	24028	01/01/1900	01/01/9999
GEMBOUX	92142	01/01/1900	01/01/9999
GENAPPE	25031	01/01/1900	01/01/9999
GENK	71016	01/01/1900	01/01/9999
GERPINNES	52025	01/01/1900	01/01/9999
GESVES	92054	01/01/1900	01/01/9999
GINGELOM	71017	01/01/1900	01/01/9999
GISTEL	35005	01/01/1900	01/01/9999
GLABBEEK	24137	01/01/1900	01/01/9999
GOOIK	23024	01/01/1900	01/01/9999
GOUVY	82037	01/01/1900	01/01/9999
GRACE-HOLLOGNE	62118	01/01/1900	01/01/9999
GRAMMONT	41018	01/01/1900	31/12/9999
GREZ-DOICEAU	25037	01/01/1900	01/01/9999
GRIMBERGEN	23025	01/01/1900	01/01/9999
GROBBENDONK	13010	01/01/1900	31/12/9999
HAACHT	24033	01/01/1900	01/01/9999
HAALTERT	41024	01/01/1900	01/01/9999
HABAY	85046	01/01/1900	01/01/9999
HAL	23027	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
HALEN	71020	01/01/1900	01/01/9999
HAM	71069	01/01/1900	01/01/9999
HAM-SUR-HEURE-NALINNES	56086	01/01/1900	01/01/9999
HAMME	42008	01/01/1900	01/01/9999
HAMOIR	61024	01/01/1900	01/01/9999
HAMOIS	91059	01/01/1900	01/01/9999
HAMONT-ACHEL	72037	01/01/1900	01/01/9999
HANNUIT	64034	01/01/1900	01/01/9999
HARELBEKE	34013	01/01/1900	01/01/9999
HASSELT	71022	01/01/1900	01/01/9999
HASTIERE	91142	01/01/1900	01/01/9999
HAVELANGE	91064	01/01/1900	01/01/9999
HECHTEL-EKSEL	72038	01/01/1900	01/01/9999
HEERS	73022	01/01/1900	01/01/9999
HEIST-OP-DEN-BERG	12014	01/01/1900	01/01/9999
HELECINE	25118	01/01/1900	01/01/9999
HEMIKSEM	11018	01/01/1900	01/01/9999
HENSIES	53039	01/01/1900	01/01/9999
HERBEUMONT	84029	01/01/1900	01/01/9999
HERCK-LA-VILLE	71024	01/01/1900	01/01/9999
HERENT	24038	01/01/1900	01/01/9999
HERENTALS	13011	01/01/1900	01/01/9999
HERENTHOUT	13012	01/01/1900	01/01/9999
HERNE	23032	01/01/1900	01/01/9999
HERON	61028	01/01/1900	01/01/9999
HERSELT	13013	01/01/1900	01/01/9999
HERSTAL	62051	01/01/1900	01/01/9999
HERSTAPPE	73028	01/01/1900	01/01/9999
HERVE	63035	01/01/1900	01/01/9999
HERZELE	41027	01/01/1900	01/01/9999
HEUSDEN-ZOLDER	71070	01/01/1900	01/01/9999
HEUVELLAND	33039	01/01/1900	01/01/9999
HOEGAARDEN	24041	01/01/1900	01/01/9999
HOEILAART	23033	01/01/1900	01/01/9999
HOESELT	73032	01/01/1900	01/01/9999
HOLSBEEK	24043	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
HONNELLES	53083	01/01/1900	01/01/9999
HOOGLEDE	36006	01/01/1900	01/01/9999
HOOGSTRATEN	13014	01/01/1900	01/01/9999
HOREBEKE	45062	01/01/1900	01/01/9999
HOTTON	83028	01/01/1900	01/01/9999
HOUFFALIZE	82014	01/01/1900	01/01/9999
HOUTHALEN-HELCHTEREN	72039	01/01/1900	01/01/9999
HOUTHULST	32006	01/01/1900	01/01/9999
HOUYET	91072	01/01/1900	01/01/9999
HOVE	11021	01/01/1900	01/01/9999
HULDENBERG	24045	01/01/1900	01/01/9999
HULSHOUT	13016	01/01/1900	01/01/9999
HUY	61031	01/01/1900	01/01/9999
ICHTEGEM	35006	01/01/1900	01/01/9999
INCOURT	25043	01/01/1900	01/01/9999
INGELMUNSTER	36007	01/01/1900	01/01/9999
ITTRE	25044	01/01/1900	01/01/9999
IXELLES	21009	01/01/1900	01/01/9999
IZEGEM	36008	01/01/1900	01/01/9999
JABBEKE	31012	01/01/1900	01/01/9999
JALHAY	63038	01/01/1900	01/01/9999
JEMEPPE-SUR-SAMBRE	92140	01/01/1900	01/01/9999
JETTE	21010	01/01/1900	01/01/9999
JODOIGNE	25048	01/01/1900	01/01/9999
JUPRELLE	62060	01/01/1900	01/01/9999
JURBISE	53044	01/01/1900	01/01/9999
KALMTHOUT	11022	01/01/1900	01/01/9999
KAMPENHOUT	23038	01/01/1900	01/01/9999
KAPELLE-OP-DEN-BOS	23039	01/01/1900	01/01/9999
KAPELLEN	11023	01/01/1900	01/01/9999
KAPRIJKE	43007	01/01/1900	01/01/9999
KASTERLEE	13017	01/01/1900	01/01/9999
KEERBERGEN	24048	01/01/1900	01/01/9999
KINROOI	72018	01/01/1900	01/01/9999
KLUISBERGEN	45060	01/01/1900	01/01/9999
<b>KNESSELARE</b>	44029	01/01/1900	<b>31/12/2018</b>

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
KNOKKE-HEIST	31043	01/01/1900	01/01/9999
KOEKELARE	32010	01/01/1900	01/01/9999
KOEKELBERG	21011	01/01/1900	01/01/9999
KOKSIJDE	38014	01/01/1900	01/01/9999
KONTICH	11024	01/01/1900	01/01/9999
KORTEMARK	32011	01/01/1900	01/01/9999
KORTENAKEN	24054	01/01/1900	01/01/9999
KORTENBERG	24055	01/01/1900	01/01/9999
KORTESSEM	73040	01/01/1900	01/01/9999
KRAAINEM	23099	01/01/1900	01/01/9999
KRUIBEKE	46013	01/01/1900	01/01/9999
<b>KRUISEM</b>	<b>45068</b>	<b>01/01/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
<b>KRUISSHOUTEM</b>	45017	01/01/1900	<b>31/12/2018</b>
KUURNE	34023	01/01/1900	01/01/9999
LA BRUYERE	92141	01/01/1900	01/01/9999
LA CALAMINE	63040	01/01/1900	01/01/9999
LA HULPE	25050	01/01/1900	01/01/9999
<b>LA LOUVIERE</b>	55022	01/01/1900	<b>31/12/2018</b>
<b>LA LOUVIERE</b>	<b>58001</b>	<b>01/01/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
LA PANNE	38008	01/01/1900	01/01/9999
LA ROCHE-EN-ARDENNE	83031	01/01/1900	01/01/9999
LAARDAL	13053	01/01/1900	31/12/9999
LAARNE	42010	01/01/1900	01/01/9999
LANAKEN	73042	01/01/1900	01/01/9999
LANDEN	24059	01/01/1900	01/01/9999
LANGEMARK- POELKAPELLE	33040	01/01/1900	01/01/9999
LASNE	25119	01/01/1900	01/01/9999
LE ROEULX	55035	01/01/1900	01/01/9999
LEAU	24130	01/01/1900	01/01/9999
LEBBEKE	42011	01/01/1900	01/01/9999
LEDE	41034	01/01/1900	01/01/9999
LEDEGEM	36010	01/01/1900	01/01/9999
LEGLISE	84033	01/01/1900	01/01/9999
LENDELEDE	34025	01/01/1900	01/01/9999
LENNIK	23104	01/01/1900	31/12/9999
LENS	53046	01/01/1900	01/01/9999

<b>Commune</b>	<b>Code</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
LES BONS VILLERS	52075	01/01/1900	01/01/9999
<b>LESSINES</b>	<b>51069</b>	<b>01/01/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
<b>LESSINES</b>	55023	01/01/1900	<b>31/12/2018</b>
LEUZE-EN-HAINAUT	57094	01/01/1900	01/01/9999
LIBIN	84035	01/01/1900	01/01/9999
LIBRAMONT-CHEVIGNY	84077	01/01/1900	01/01/9999
LICHTERVELDE	36011	01/01/1900	01/01/9999
LIEDEKERKE	23044	01/01/1900	01/01/9999
LIEGE	62063	01/01/1900	01/01/9999
LIERDE	45063	01/01/1900	01/01/9999
LIERNEUX	63045	01/01/1900	01/01/9999
LIERRE	12021	01/01/1900	01/01/9999
<b>LIEVEGEM</b>	<b>44085</b>	<b>01/01/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
LILLE	13019	01/01/1900	01/01/9999
LIMBOURG	63046	01/01/1900	01/01/9999
LINCENT	64047	01/01/1900	01/01/9999
LINKEBEEK	23100	01/01/1900	01/01/9999
LINT	11025	01/01/1900	01/01/9999
LINTER	24133	01/01/1900	01/01/9999
LO-RENINGE	32030	01/01/1900	01/01/9999
LOBBES	56044	01/01/1900	01/01/9999
LOCHRISTI	44034	01/01/1900	01/01/9999
LOKEREN	46014	01/01/1900	01/01/9999
LOMMEL	72020	01/01/1900	01/01/9999
LONDERZEEL	23045	01/01/1900	01/01/9999
LONTZEN	63048	01/01/1900	01/01/9999
LOOZ	73009	01/01/1900	01/01/9999
LOUVAIN	24062	01/01/1900	01/01/9999
<b>LOVENDEGEM</b>	44036	01/01/1900	<b>31/12/2018</b>
LUBBEEK	24066	01/01/1900	01/01/9999
LUMMEN	71037	01/01/1900	01/01/9999
MAARKEDAL	45064	01/01/1900	01/01/9999
MAASEIK	72021	01/01/1900	01/01/9999
MAASMECHELEN	73107	01/01/1900	01/01/9999
MACHELEN	23047	01/01/1900	01/01/9999
MALDEGEM	43010	01/01/1900	01/01/9999



Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
MALINES	12025	01/01/1900	01/01/9999
MALLE	11057	01/01/1900	01/01/9999
MALMEDY	63049	01/01/1900	01/01/9999
<b>MANAGE</b>	52043	01/01/1900	<b>31/12/2018</b>
<b>MANAGE</b>	<b>55086</b>	<b>01/01/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
MANHAY	83055	01/01/1900	01/01/9999
MARCHE-EN-FAMENNE	83034	01/01/1900	01/01/9999
MARCHIN	61039	01/01/1900	01/01/9999
MARTELANGE	81013	01/01/1900	01/01/9999
MEERHOUT	13021	01/01/1900	01/01/9999
<b>MEEUWEN-GRUITRODE</b>	72040	01/01/1900	<b>31/12/2018</b>
MEISE	23050	01/01/1900	01/01/9999
MEIX-DEVANT-VIRTON	85024	01/01/1900	01/01/9999
MELLE	44040	01/01/1900	01/01/9999
MENIN	34027	01/01/1900	01/01/9999
MERBES-LE-CHATEAU	56049	01/01/1900	01/01/9999
MERCHTEM	23052	01/01/1900	01/01/9999
MERELBEKE	44043	01/01/1900	01/01/9999
MERKSPLAS	13023	01/01/1900	01/01/9999
MESSANCY	81015	01/01/1900	01/01/9999
MESSINES	33016	01/01/1900	01/01/9999
METTET	92087	01/01/1900	01/01/9999
MEULEBEKE	37007	01/01/1900	01/01/9999
MIDDELKERKE	35011	01/01/1900	01/01/9999
MODAVE	61041	01/01/1900	01/01/9999
MOERBEKE	44045	01/01/1900	01/01/9999
MOL	13025	01/01/1900	01/01/9999
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	21012	01/01/1900	01/01/9999
MOMIGNIES	56051	01/01/1900	01/01/9999
MONS	53053	01/01/1900	01/01/9999
MONT-DE-L'ENCLUS	57095	01/01/1900	01/01/9999
MONT-SAINT-GUIBERT	25068	01/01/1900	01/01/9999
MONTAIGU-ZICHEM	24134	01/01/1900	01/01/9999
MONTIGNY-LE-TILLEUL	52048	01/01/1900	01/01/9999
MOORSLEDE	36012	01/01/1900	01/01/9999
<b>MORLANWELZ</b>	56087	01/01/1900	<b>31/12/2018</b>

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
<b>MORLANWELZ</b>	<b>58004</b>	<b>01/01/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
MORTSEL	11029	01/01/1900	01/01/9999
<b>MOUSCRON</b>	54007	01/01/1900	<b>31/12/2018</b>
<b>MOUSCRON</b>	<b>57096</b>	<b>01/01/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
MUSSON	85026	01/01/1900	01/01/9999
NAMUR	92094	01/01/1900	01/01/9999
NANDRIN	61043	01/01/1900	01/01/9999
NASSOGNE	83040	01/01/1900	01/01/9999
NAZARETH	44048	01/01/1900	01/01/9999
<b>NEERPELT</b>	72025	01/01/1900	<b>31/12/2018</b>
NEUFCHATEAU	84043	01/01/1900	01/01/9999
NEUPRE	62121	01/01/1900	01/01/9999
<b>NEVELE</b>	44049	01/01/1900	<b>31/12/2018</b>
NIEL	11030	01/01/1900	01/01/9999
NIEUPORT	38016	01/01/1900	01/01/9999
NIEUWERKERKEN	71045	01/01/1900	01/01/9999
NIJLEN	12026	01/01/1900	01/01/9999
NINOVE	41048	01/01/1900	01/01/9999
NIVELLES	25072	01/01/1900	01/01/9999
OHEY	92097	01/01/1900	01/01/9999
OLEN	13029	01/01/1900	01/01/9999
OLNE	63057	01/01/1900	01/01/9999
ONHAYE	91103	01/01/1900	01/01/9999
OOSTERZELE	44052	01/01/1900	31/12/9999
OOSTKAMP	31022	01/01/1900	01/01/9999
OOSTROZEBEKE	37010	01/01/1900	01/01/9999
<b>OPGLABBEK</b>	71047	01/01/1900	<b>31/12/2018</b>
OPWIJK	23060	01/01/1900	01/01/9999
OREYE	64056	01/01/1900	01/01/9999
ORP-JAUCHE	25120	01/01/1900	01/01/9999
OSTENDE	35013	01/01/1900	01/01/9999
OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	25121	01/01/1900	01/01/9999
OUD-HEVERLEE	24086	01/01/1900	01/01/9999
OUD-TURNHOUT	13031	01/01/1900	01/01/9999
OUDENBURG	35014	01/01/1900	01/01/9999
<b>OUDSBERGEN</b>	<b>72042</b>	<b>01/01/2019</b>	<b>01/01/9999</b>

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
OUFFET	61048	01/01/1900	01/01/9999
OUPEYE	62079	01/01/1900	01/01/9999
OVERIJSE	23062	01/01/1900	01/01/9999
<b>OVERPELT</b>	72029	01/01/1900	<b>31/12/2018</b>
PALISEUL	84050	01/01/1900	01/01/9999
PECQ	57062	01/01/1900	01/01/9999
PEER	72030	01/01/1900	31/12/9999
<b>PELT</b>	<b>72043</b>	<b>01/01/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
PEPINGEN	23064	01/01/1900	01/01/9999
PEPINSTER	63058	01/01/1900	01/01/9999
PERUWELZ	57064	01/01/1900	01/01/9999
PERWEZ	25084	01/01/1900	31/12/9999
PHILIPPEVILLE	93056	01/01/1900	01/01/9999
PITTEM	37011	01/01/1900	01/01/9999
PLOMBIERES	63088	01/01/1900	01/01/9999
PONT-A-CELLES	52055	01/01/1900	01/01/9999
POPERINGE	33021	01/01/1900	01/01/9999
PROFONDVILLE	92101	01/01/1900	31/12/9999
PUTTE	12029	01/01/1900	01/01/9999
<b>PUURS</b>	12030	01/01/1900	<b>31/12/2018</b>
<b>PUURS-SINT-AMANDS</b>	<b>12041</b>	<b>01/01/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
QUAREGNON	53065	01/01/1900	01/01/9999
QUEVY	53084	01/01/1900	01/01/9999
QUIEVRAIN	53068	01/01/1900	01/01/9999
RAEREN	63061	01/01/1900	01/01/9999
RAMILLIES	25122	01/01/1900	01/01/9999
RANST	11035	01/01/1900	01/01/9999
RAVELS	13035	01/01/1900	01/01/9999
REBECQ	25123	01/01/1900	01/01/9999
REMICOURT	64063	01/01/1900	01/01/9999
RENAIX	45041	01/01/1900	01/01/9999
RENDEUX	83044	01/01/1900	01/01/9999
RETIE	13036	01/01/1900	01/01/9999
RHODE-SAINT-GENESE	23101	01/01/1900	01/01/9999
RIEMST	73066	01/01/1900	01/01/9999
RIJKEVORSEL	13037	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
RIXENSART	25091	01/01/1900	01/01/9999
ROCHEFORT	91114	01/01/1900	01/01/9999
ROOSDAAL	23097	01/01/1900	01/01/9999
ROTSELAAR	24094	01/01/1900	01/01/9999
ROULERS	36015	01/01/1900	01/01/9999
ROUVROY	85047	01/01/1900	01/01/9999
RUISELEDE	37012	01/01/1900	01/01/9999
RUMES	57072	01/01/1900	01/01/9999
RUMST	11037	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	64065	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-GHISLAIN	53070	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-GILLES	21013	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-HUBERT	84059	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	21014	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-LEGER	85034	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-NICOLAS	46021	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-NICOLAS (LIEGE)	62093	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-TROND	71053	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-VITH	63067	01/01/1900	01/01/9999
SAINTE-ODE	82038	01/01/1900	01/01/9999
SAMBREVILLE	92137	01/01/1900	01/01/9999
SCHAERBEEK	21015	01/01/1900	01/01/9999
SCHELLE	11038	01/01/1900	01/01/9999
SCHILDE	11039	01/01/1900	01/01/9999
SCHOTEN	11040	01/01/1900	01/01/9999
<b>SENEFFE</b>	52063	01/01/1900	<b>31/12/2018</b>
<b>SENEFFE</b>	<b>55085</b>	<b>01/01/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
SERAING	62096	01/01/1900	01/01/9999
<b>SILLY</b>	<b>51068</b>	<b>01/01/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
<b>SILLY</b>	55039	01/01/1900	<b>31/12/2018</b>
<b>SINT-AMANDS</b>	12034	01/01/1900	<b>31/12/2018</b>
SINT-GILLIS-WAAS	46020	01/01/1900	01/01/9999
SINT-KATELIJNE-WAVER	12035	01/01/1900	01/01/9999
SINT-LAUREINS	43014	01/01/1900	01/01/9999
SINT-LIEVENS-HOUTEM	41063	01/01/1900	01/01/9999
SINT-MARTENS-LATEM	44064	01/01/1900	01/01/9999

<b>Commune</b>	<b>Code</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
SINT-PIETERS-LEEUEW	23077	01/01/1900	01/01/9999
SIVRY-RANCE	56088	01/01/1900	01/01/9999
SOIGNIES	55040	01/01/1900	01/01/9999
SOMBREFFE	92114	01/01/1900	01/01/9999
SOMME-LEUZE	91120	01/01/1900	01/01/9999
SOUMAGNE	62099	01/01/1900	01/01/9999
SPA	63072	01/01/1900	01/01/9999
SPRIMONT	62100	01/01/1900	01/01/9999
STABROEK	11044	01/01/1900	01/01/9999
STADEN	36019	01/01/1900	31/12/9999
STAVELOT	63073	01/01/1900	01/01/9999
STEENOKKERZEEL	23081	01/01/1900	01/01/9999
STEKENE	46024	01/01/1900	01/01/9999
STOUMONT	63075	01/01/1900	01/01/9999
TAMISE	46025	01/01/1900	01/01/9999
TELLIN	84068	01/01/1900	01/01/9999
TENNEVILLE	83049	01/01/1900	01/01/9999
TERMONDE	42006	01/01/1900	01/01/9999
TERNAT	23086	01/01/1900	01/01/9999
TERVUREN	24104	01/01/1900	01/01/9999
TESSENDERLO	71057	01/01/1900	01/01/9999
THEUX	63076	01/01/1900	01/01/9999
THIMISTER-CLERMONT	63089	01/01/1900	01/01/9999
THUIN	56078	01/01/1900	01/01/9999
TIELT	37015	01/01/1900	01/01/9999
TIELT-WINGE	24135	01/01/1900	01/01/9999
TINLOT	61081	01/01/1900	01/01/9999
TINTIGNY	85039	01/01/1900	01/01/9999
TIRLEMONT	24107	01/01/1900	01/01/9999
TONGRES	73083	01/01/1900	01/01/9999
TORHOUT	31033	01/01/1900	01/01/9999
TOURNAI	57081	01/01/1900	01/01/9999
TREMELO	24109	01/01/1900	01/01/9999
TROIS-PONTS	63086	01/01/1900	01/01/9999
TROOZ	62122	01/01/1900	01/01/9999
TUBIZE	25105	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
TURNHOUT	13040	01/01/1900	01/01/9999
UCCLE	21016	01/01/1900	01/01/9999
VAUX-SUR-SURE	82036	01/01/1900	01/01/9999
VERLAINE	61063	01/01/1900	01/01/9999
VERVIERS	63079	01/01/1900	01/01/9999
VIELSALM	82032	01/01/1900	01/01/9999
VILLERS-LA-VILLE	25107	01/01/1900	01/01/9999
VILLERS-LE-BOUILLET	61068	01/01/1900	01/01/9999
VILVORDE	23088	01/01/1900	01/01/9999
VIROINVAL	93090	01/01/1900	01/01/9999
VIRTON	85045	01/01/1900	01/01/9999
WISE	62108	01/01/1900	01/01/9999
VLETEREN	33041	01/01/1900	01/01/9999
VORSELAAR	13044	01/01/1900	31/12/9999
VOSSELAAR	13046	01/01/1900	01/01/9999
VRESSE-SUR-SEMOIS	91143	01/01/1900	01/01/9999
<b>WAARSCHOOT</b>	44072	01/01/1900	<b>31/12/2018</b>
WAASMUNSTER	42023	01/01/1900	01/01/9999
WACHTEBEKE	44073	01/01/1900	01/01/9999
WAIMES	63080	01/01/1900	01/01/9999
WALCOURT	93088	01/01/1900	01/01/9999
WALHAIN	25124	01/01/1900	01/01/9999
WANZE	61072	01/01/1900	01/01/9999
WAREGEM	34040	01/01/1900	01/01/9999
WAREMME	64074	01/01/1900	01/01/9999
WASSEIGES	64075	01/01/1900	01/01/9999
WATERLOO	25110	01/01/1900	01/01/9999
WATERMAEL-BOISFORT	21017	01/01/1900	01/01/9999
WAVRE	25112	01/01/1900	01/01/9999
WELKENRAEDT	63084	01/01/1900	01/01/9999
WELLEN	73098	01/01/1900	01/01/9999
WELLIN	84075	01/01/1900	01/01/9999
WEMMEL	23102	01/01/1900	01/01/9999
WERVIK	33029	01/01/1900	01/01/9999
WESTERLO	13049	01/01/1900	01/01/9999
WETTEREN	42025	01/01/1900	01/01/9999


Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
WEVELGEM	34041	01/01/1900	01/01/9999
WEZEMBEEK-OPPEM	23103	01/01/1900	01/01/9999
WICHELEN	42026	01/01/1900	01/01/9999
WIELSBEKE	37017	01/01/1900	01/01/9999
WIJNEGEM	11050	01/01/1900	01/01/9999
WILLEBROEK	12040	01/01/1900	31/12/9999
WINGENE	37018	01/01/1900	01/01/9999
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	21018	01/01/1900	01/01/9999
WOLUWE-SAINT-PIERRE	21019	01/01/1900	01/01/9999
WOMMELGEM	11052	01/01/1900	31/12/9999
WORTEGEM-PETEGEM	45061	01/01/1900	01/01/9999
WUJUSTWEZEL	11053	01/01/1900	01/01/9999
YPRES	33011	01/01/1900	01/01/9999
YVOIR	91141	01/01/1900	01/01/9999
ZANDHOVEN	11054	01/01/1900	01/01/9999
ZAVENTEM	23094	01/01/1900	01/01/9999
ZEDELGEM	31040	01/01/1900	01/01/9999
ZELE	42028	01/01/1900	01/01/9999
ZELZATE	43018	01/01/1900	01/01/9999
ZEMST	23096	01/01/1900	01/01/9999
<b>ZINGEM</b>	45057	01/01/1900	<b>31/12/2018</b>
ZOERSEL	11055	01/01/1900	01/01/9999
<b>ZOMERGEM</b>	44080	01/01/1900	<b>31/12/2018</b>
ZONHOVEN	71066	01/01/1900	01/01/9999
ZONNEBEKE	33037	01/01/1900	01/01/9999
ZOTTEGEM	41081	01/01/1900	01/01/9999
ZUIENKERKE	31042	01/01/1900	01/01/9999
ZULTE	44081	01/01/1900	01/01/9999
ZUTENDAAL	71067	01/01/1900	01/01/9999
ZWALM	45065	01/01/1900	01/01/9999
ZWEVEGEM	34042	01/01/1900	01/01/9999
ZWIJNDRECHT	11056	01/01/1900	01/01/9999

DMFA - Annexe numéro 2: Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues  
Version: 2022/3

---

Date de publication:

30/08/2022

Contenu de l'annexe: 



AN2022-2-FR2.pdf



AN2022-2-FR2.docx



AN2022-2-FR2.xlsx



AN2022-2-FR2.txt



AN2022-2-FR2.xml

Information intermédiaire:



Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation Fedris	010	Travailleurs pensionnés visés par l'article 42 bis de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail et de par l'article 66 des lois coordonnées le 3 juin 1970 relatives à la prévention des maladies professionnelles et à la réparation des dommages résultant de celles-ci ou lorsque la victime a atteint l'âge de 65 ans.	Autres (type travailleurs)	3	2015/4	9999/4	01/10/2015	01/01/9999
Cotisation Fedris	013	Jeunes défavorisés	Manuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	014	Marins dans le secteur de la marine marchande, des travaux de dragage ou du remorquage maritime	Marins	3	2018/1	9999/4	01/01/2018	01/01/9999
Cotisation Fedris	015	Ouvriers et assimilés, y compris le personnel de maison	Ouvriers ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	016	Mineurs	Mineurs (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	027	Elèves-ouvriers et stagiaires	Elèves ouvriers ordinaires manuels	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	041	Domestiques victimes d'un accident du travail survenu avant le 01/04/1983	Domestiques (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	045	Domestiques victimes d'un accident du travail à partir du 01/04/1983 ou de maladie professionnelle	Domestiques (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	487	Elèves-employés et stagiaires	Intellectuels élèves	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	493	Médecins en formation de médecin spécialiste. Jeunes défavorisés. Boursiers originaires d'un pays hors Espace Economique Européen.	Intellectuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	494	Sportifs rémunérés, sauf les coureurs cyclistes professionnels (détenteurs d'une licence de la ligue vélocipédique belge), victimes d'un accident du travail depuis le 01/01/1985	Intellectuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	495	Travailleurs intellectuels et assimilés, employés de maison, ainsi que les coureurs cyclistes professionnels (détenteurs d'une licence de la ligue vélocipédique belge) victimes d'un accident du travail survenu depuis le 01/01/1985, parents d'accueil reconnus, artistes, travailleurs occasionnels de l'Horeca.	Intellectuels ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	675	Travailleurs statutaires	Autres (type travailleurs)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation membre du personnel statutaire exclusivement soumis à la cotisation de pension du secteur public	676	Travailleurs statutaires avec lieu d'affectation à l'étranger	Autres (type travailleurs)	1	2015/1	9999/4	01/01/2015	01/01/9999
Cotisation membre du personnel statutaire exclusivement soumis à la cotisation de pension du secteur public	690	Médecins définitifs exonérés des cotisations de sécurité sociale sur base de l'art. 1er, § 3 de la loi du 27.6.1969 et qui, sur base de l'art. 158 de la loi relative aux hôpitaux du 10-07-2008, ont droit à une pension publique	Autres (type travailleurs)	1	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	802	Cotisation dans le cadre de l'allocation sociale II pour la police locale	Autres (type travailleurs)	4	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	805	Cotisation de responsabilisation AGR - Allocation de garantie de revenus	Autres (type travailleurs)	4	2020/2	9999/4	01/04/2020	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	806	Cotisation de solidarité due sur les indemnités de voyage d'amarinage	Autres (type travailleurs)	4	2018/4	9999/4	01/10/2018	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	817	Cotisation d'égalisation due pour certains travailleurs statutaires et les mandataires locaux	Autres (type travailleurs)	4	2015/1	9999/4	01/01/2015	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	851	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale en faveur des membres de leur personnel ou de leurs ayants-droit	Autres (type travailleurs)	4	2003/1	2011/3	01/01/1900	30/09/2011
Cotisation non liée à une personne physique	861	Cotisation due sur les participations aux bénéfices	Autres (type travailleurs)	4	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	862	Cotisation de solidarité sur l'usage d'un véhicule de société	Autres (type travailleurs)	4	2005/1	9999/4	01/01/2005	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	864	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements directs aux ex-travailleurs.	Autres (type travailleurs)	4	2011/4	9999/4	01/10/2011	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	865	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements dans le cadre d'un plan d'entreprise	Autres (type travailleurs)	4	2011/4	9999/4	01/10/2011	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation non liée à une personne physique	866	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements dans le cadre d'un plan sectoriel	Autres (type travailleurs)	4	2011/4	9999/4	01/10/2011	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	867	Cotisation spéciale supplémentaire due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale qui dépassent un montant déterminé	Autres (type travailleurs)	4	2012/4	9999/4	01/10/2012	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	870	Cotisation due sur le double pécule de vacances des employés et, au sein des administrations provinciales et locales, des contractuels et des stagiaires statutaires avec le régime de vacances du secteur privé, sur le pécule de vacances ou la prime Copernic des contractuels du secteur public fédéral et de la police locale et sur la prime de restructuration des militaires contractuels	Autres (type travailleurs)	4	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	875	Cotisation due sur le pécule de vacances octroyé par une administration provinciale ou locale aux contractuels avec le régime de vacances du secteur public et aux nommés dont la pension n'est pas à charge du Trésor public et ne relève pas du pool des parastataux	Autres (type travailleurs)	4	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation ordinaire	010	Ouvriers temporaires dans l'horticulture et l'agriculture (employeurs immatriculés sous les catégories 194, 494, 594, 193, 293, 097 et 497) et jusqu'au deuxième trimestre 2007 inclus, ouvriers occasionnels dans l'Horeca (employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 097 et 497).	Manuels saisonniers	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	011	Ouvriers de catégorie spéciale à déclarer sur base des rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 019, 116, 117, 216, 217 et, depuis le 1er trimestre 2010, 066, 323, 562 et 662 et, jusqu'au 1er trimestre 2007 inclus, 020, 023, 068, 146, 158, 166, 323 ou 562 (cotisation de modération salariale non due) et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans. A partir du quatrième trimestre 2013 aussi ouvriers de catégorie spéciale à déclarer sur base des rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 317, 097 et 497.	Manuels au forfait	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	012	Ouvriers handicapés et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans : a) Occupés dans un atelier protégé agréé immatriculé sous la catégorie 073, 173, 273 ou 473 (cotisation de modération salariale non due). b) Jusqu'au 3ème trimestre 2008 inclus, à déclarer par les employeurs immatriculés sous la catégorie 811 (cotisation de modération salariale due).	Manuels handicapés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	013	a) Chauffeurs de taxi affectés au transport de personnes occupés par des employeurs immatriculés sous la catégorie 068 (cotisation de modération salariale non due) et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans. b) Ouvriers contractuels ne relevant pas du régime des vacances annuelles des salariés occupés par un employeur de la catégorie 040	Manuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	014	Ouvriers de catégorie ordinaire pour qui la cotisation au Fonds Forestier est due par des employeurs immatriculés sous la catégorie 029 et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Manuels ordinaires autre que les ouvriers	3	2003/1	2019/1	01/01/1900	31/03/2019
Cotisation ordinaire	015	Ouvriers de catégorie ordinaire et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans: a) à déclarer sur base des rémunérations proméritées par des employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 019, 020, 023, 068, 158, 166 ou 562 (cotisation de modération salariale due); b) occasionnels déclarés sur base des rémunérations réelles par des employeurs immatriculés sous les catégories 116 et 117; c) non officiers déclarés par des employeurs immatriculés sous les catégories 105, 205, 305, 405 et 505; d) tous les autres ouvriers non mentionnés ailleurs.	Ouvriers ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	016	Mineur travaillant en surface et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Mineurs (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	017	Mineur travaillant en sous-sol et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Mineurs (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	019	Apprentis et assimilés travailleurs manuels à partir de l'année où ils atteignent 19 ans déclarés par des employeurs du secteur public immatriculés sous les catégories 001, 046, 050, 096, 296, 347, 351, 396, 441 et 496 (cotisations Fedris dues)	Manuels apprentis	3	2005/3	2019/4	01/07/2005	31/12/2019

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	020	Elèves ouvriers de catégorie spéciale (voir code 010 dans catégories 016, 017, 097 et 497) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Manuels Horeca autres que les saisonniers	3	2003/3	2007/2	01/07/2003	30/06/2007
Cotisation ordinaire	020	Elèves ouvriers occasionnels de catégorie spéciale (voir code 011 dans catégories 317, 097 et 497) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Manuels occasionnels Horeca	3	2013/4	9999/4	01/10/2013	01/01/9999
Cotisation ordinaire	021	Travailleurs contractuels - ouvriers engagés dans le secteur public en remplacement de travailleurs contractuels ou statutaires en interruption de carrière selon les dispositions de la loi de redressement du 22 janvier 1985 ou en remplacement de travailleurs qui réduisent leurs prestations de 1/5e avec prime compensatoire dans le cadre de la redistribution du travail dans le secteur public.	Manuels contractuels remplaçants	3	2014/1	9999/4	01/01/2014	01/01/9999
Cotisation ordinaire	022	Elèves-ouvriers stagiaires de catégorie spéciale (voir code 011 et code 010 jusqu'au 2ème trimestre 2007 inclus à l'exception des occasionnels ("super extras") de l'Horeca) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Autres élèves manuels	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	024	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels déclarés sur base d'une rémunération réelle (voir code 015 points b) et c))	Manuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	025	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels handicapés déclarés sur base d'une rémunération réelle, occupés dans des ateliers protégés	Manuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	026	Elèves ouvriers et stagiaires de catégorie ordinaire (voir code 014) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Autres élèves manuels	3	2003/1	2019/1	01/01/1900	31/03/2019
Cotisation ordinaire	027	Elèves ouvriers et stagiaires de catégorie ordinaire (voir code 015) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Elèves ouvriers ordinaires manuels	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	029	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels déclarés sur base d'une rémunération forfaitaire occupés par les pouvoirs publics et autres établissements, associations et sociétés assimilés	Manuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	035	Apprentis et assimilés travailleurs manuels jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Manuels apprentis	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	043	Personnel de maison, travailleurs manuels, déclarés par des employeurs immatriculés sous les catégories 039, 094, 193, 099 et 299.	Manuels spéciaux	3	2010/3	9999/4	01/07/2010	01/01/9999
Cotisation ordinaire	044	Personnel de maison, élèves ouvriers (voir code 043) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Élèves manuels spéciaux	3	2010/3	9999/4	01/07/2010	01/01/9999
Cotisation ordinaire	045	Domestiques déclarés par des employeurs immatriculés sous la catégorie 037 ou 437	Domestiques (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	046	Artistes et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Autres travailleurs artistes	3	2003/3	9999/4	01/07/2003	01/01/9999
Cotisation ordinaire	047	Artistes - Elèves à temps partiel jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Elèves artistes	3	2003/3	9999/4	01/07/2003	01/01/9999
Cotisation ordinaire	050	Travailleurs manuels occupés dans le cadre d'un flexijob	Travailleurs manuels flexijob	3	2015/4	9999/4	01/10/2015	01/01/9999
Cotisation ordinaire	090	Travailleurs manuels engagés dans le cadre de l'art. 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976	Manuels spéciaux	3	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation ordinaire	400	Travailleurs intellectuels engagés dans le cadre de l'art. 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976	Intellectuels spéciaux	3	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation ordinaire	404	Mandataires locaux non protégés	Autres (type travailleurs)	3	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation ordinaire	<b>405</b>	<b>Mandataires locaux protégés</b>	Autres (type travailleurs)	<b>1</b>	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation ordinaire	406	Membre d'un parlement fédéral ou régional	Membres du parlement et du gouvernement	1	2019/1	9999/4	01/01/2019	01/01/9999
Cotisation ordinaire	407	Membre d'un gouvernement fédéral ou régional	Membres du parlement et du gouvernement	1	2019/1	9999/4	01/01/2019	01/01/9999
Cotisation ordinaire	439	Apprentis et assimilés travailleurs intellectuels jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Intellectuels apprentis	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	450	Travailleurs intellectuels occupés dans le cadre d'un flexijob	Travailleurs intellectuels flexijob	3	2015/4	9999/4	01/10/2015	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	454	A partir de l'année où ils atteignent 19 ans : Sportifs rémunérés relevant de la Commission paritaire 329.	Intellectuels spéciaux	3	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation ordinaire	480	Elèves employés de catégorie spéciale (voir code 490 dans catégories 016, 017, 097 et 497) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Intellectuels Horeca	3	2003/3	2007/2	01/07/2003	30/06/2007
Cotisation ordinaire	481	Travailleurs contractuels - employés engagés dans le secteur public en remplacement de travailleurs contractuels ou statutaires en interruption de carrière selon les dispositions de la loi de redressement du 22 janvier 1985 ou en remplacement de travailleurs qui réduisent leurs prestations de 1/5e avec prime compensatoire dans le cadre de la redistribution du travail dans le secteur public.	Intellectuels contractuels remplaçants	3	2014/1	9999/4	01/01/2014	01/01/9999
Cotisation ordinaire	484	Contractuels subventionnés travailleurs intellectuels occupés par les pouvoirs publics et autres établissements, associations et sociétés assimilés	Intellectuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	485	Contractuels subventionnés, travailleurs intellectuels handicapés, occupés dans des ateliers protégés agréés	Intellectuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	486	Elèves-employés occasionnels à déclarer sur base de rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 216 et 217 et à partir du quatrième trimestre 2013 sous les catégories 317, 097 et 497.	Intellectuels occasionnels Horeca	3	2007/3	9999/4	01/07/2007	01/01/9999
Cotisation ordinaire	<b>487</b>	<b>Elèves a) Employés et stagiaires jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans b) Travailleurs, jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle ils atteignent 18 ans, quelle que soit leur activité, qui ne sont pas couverts par la législation belge du travail, à déclarer par les employeurs avec la catégorie employeur 212</b>	Intellectuels élèves	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	488	Bénéficiaires d'une bourse de (post)doctorat octroyée par un employeur cité aux art.3bis ou 15 de l'AR du 28/11/1969 (cotisations Fedris dues).	Intellectuels boursiers	3	2020/2	9999/4	01/04/2020	01/01/9999
Cotisation ordinaire	490	Employés occasionnels dans l'Horeca (employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 097 et 497).	Intellectuels Horeca	3	2003/3	2007/2	01/07/2003	30/06/2007

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	491	Personnel non administratif et technique des universités libres assujetti à tous les régimes de la sécurité sociale	Intellectuels spéciaux	3	2015/1	9999/4	01/01/2015	01/01/9999
Cotisation ordinaire	492	Employés handicapés et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans : a) Occupés dans un atelier protégé agréé immatriculé sous les catégories 073, 173, 273 ou 473 (cotisation de modération salariale non due). b) Jusqu'au 3ème trimestre 2008 inclus, à déclarer par les employeurs immatriculés sous la catégorie 811 (cotisation de modération salariale due)	Intellectuels handicapés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	493	Le personnel académique et scientifique des universités immatriculées sous les catégories 175, 396 et, à partir du 1er trimestre 2015, 075. Contractuels ne relevant pas du régime des vacances annuelles des salariés dans les catégories 040 et 075.	Intellectuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	494	A partir de l'année où ils atteignent 19 ans : Jusqu'au 4ème trimestre 2021, sportifs rémunérés non redevables de la modération salariale. A partir du 1er trimestre 2022, sportifs rémunérés relevant des Commissions paritaires 223 ou 200 ou du secteur public.	Intellectuels spéciaux	3	2008/1	9999/4	01/01/2008	01/01/9999
Cotisation ordinaire	495	<b>Employés et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans: a) Employés de catégorie ordinaire. b) Sportifs rémunérés, limités à partir du 1er trimestre 2008 aux entraîneurs et arbitres de football, déclarés par des employeurs immatriculés sous les catégories 070 ou 076 c) Employés occasionnels déclarés sur base des rémunérations réelles par des employeurs immatriculés sous les catégories 116 et 117; d) officiers déclarés par des employeurs immatriculés sous les catégories 105, 205, 305, 405 et 505. e) Travailleurs, quelle que soit leur activité, qui ne sont pas couverts par la législation belge du travail, à déclarer par les employeurs avec la catégorie employeur 212.</b>	Intellectuels ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	496	Employés occasionnels déclarés sur base de rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 216 et 217 et à partir du quatrième trimestre 2013 sous les catégories 317, 097 et 497.	Intellectuels occasionnels Horeca	3	2007/3	9999/4	01/07/2007	01/01/9999
Cotisation ordinaire	497	Gardiens ou gardiennes d'enfants reconnus	Gardiens ou gardiennes d'enfants reconnus	3	2003/2	9999/4	01/04/2003	01/01/9999



Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	498	Bénéficiaires d'une bourse de (post) doctorat originaires d'un pays hors Espace Economique Européen n'ayant pas de conventions avec la Belgique	Intellectuels boursiers	3	2003/3	9999/4	01/07/2003	01/01/9999
Cotisation ordinaire	499	Apprentis et assimilés travailleurs intellectuels à partir de l'année où ils atteignent 19 ans déclarés par des employeurs du secteur public immatriculés sous les catégories 001, 046, 050, 096, 296, 347, 351, 396, 441 et 496 (cotisations Fedris dues).	Intellectuels apprentis	3	2005/3	2019/4	01/07/2005	31/12/2019
Cotisation ordinaire	671	Travailleurs engagés après le 31 décembre 1998 et soumis uniquement à l'assurance Soins de Santé et aux allocations familiales	Autres (type travailleurs)	3	2003/1	2014/4	01/01/1900	31/12/2014
Cotisation ordinaire	673	Mandataires ou ayant une fonction de staff dans les services publics	Autres (type travailleurs)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	675	Travailleurs soumis uniquement à l'assurance Soins de Santé	Autres (type travailleurs)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	677	Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif avec le régime de vacances du secteur privé auprès d'une administration provinciale ou locale	Autres (type travailleurs)	3	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation personnelle chômeur avec complément d'entreprise (RCC) ou indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC)	295	Cotisation personnelle pour un travailleur en régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) ou avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement ou en crédit-temps	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	270	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté avant le 01/04/2010 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	271	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) du secteur non marchand - RCC ayant débuté avant le 01/04/2012 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	272	Cotisation patronale compensatoire pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC)	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	2015/3	01/04/2010	30/09/2015
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	273	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	274	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) durant une période de reconnaissance comme entreprise en difficulté ou assimilée	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	275	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) durant une période de reconnaissance comme entreprise en restructuration - RCC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	276	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés aux CT 270 ou 273)	Autres (type travailleurs)	2	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	277	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) du secteur non marchand - RCC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés au CT 271)	Autres (type travailleurs)	2	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	278	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) durant une période de reconnaissance comme entreprise en restructuration - RCC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés au CT 275)	Autres (type travailleurs)	2	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	879	Travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) pour lequel une cotisation spéciale est due	Autres (type travailleurs)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation spéciale étudiant	840	Travailleurs étudiants-ouvriers pour lesquels la cotisation de solidarité pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants est due	Autres (type travailleurs)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation spéciale étudiant	841	Travailleurs étudiants-employés pour lesquels la cotisation de solidarité pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants est due	Autres (type travailleurs)	1	2004/3	9999/4	01/07/2004	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	280	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement - RCIC ayant débuté avant le 01/04/2010 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	281	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement - RCIC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	282	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement dans le secteur non marchand - RCIC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	283	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement - RCIC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés aux CT 280 ou 281)	Autres (type travailleurs)	2	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	284	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement dans le secteur non marchand - RCIC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés au CT 282)	Autres (type travailleurs)	2	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	290	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) en crédit-temps	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	883	Travailleurs licenciés pour lesquels une cotisation sur des indemnités complémentaires est due	Autres (type travailleurs)	3	2006/2	9999/4	01/04/2006	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	885	Travailleurs en interruption de carrière pour lesquels une cotisation sur des indemnités complémentaires est due	Autres (type travailleurs)	3	2006/2	9999/4	01/04/2006	01/01/9999
Cotisation spéciale travailleur statutaire licencié	876	Cotisation due pour le personnel statutaire licencié du secteur public et assimilé, dont la relation de travail prend fin et les militaires rendus à la vie civile à déclarer sous la catégorie 134 - Régime assurance maladie - invalidité	Autres (type travailleurs)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation spéciale travailleur statutaire licencié	877	Cotisation due pour le personnel statutaire licencié du secteur public et assimilé, dont la relation de travail prend fin et les militaires rendus à la vie civile à déclarer sous la catégorie 134 - Régime chômage	Autres (type travailleurs)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	260	Cotisation d'activation	Autres (type travailleurs)	2	2018/1	9999/4	01/01/2018	31/12/9999
Cotisation supplémentaire	261	Cotisation d'activation réduite	Autres (type travailleurs)	2	2018/1	9999/4	01/01/2018	31/12/9999
Cotisation supplémentaire	800	Cotisation chômage économique	Autres (type travailleurs)	2	2017/1	9999/4	01/01/2017	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	801	Cotisation spéciale due sur la prime Corona	Autres (type travailleurs)	5	2021/3	2021/4	01/07/2021	31/12/2021
Cotisation supplémentaire	803	Cotisation dans le cadre du plan de pension complémentaire Prolocus	Autres (type travailleurs)	2	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	807	Prime d'accident de travail destinée à Fedris due par les marins dans le secteur de la marine marchande, des travaux de dragage ou du remorquage maritime (catégories employeurs 105, 205 et 305)	Autres (type travailleurs)	2	2018/1	9999/4	01/01/2018	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	808	Prime d'accident de travail supplémentaire destinée à Fedris due par les marins dans le secteur de la marine marchande, des travaux de dragage ou du remorquage maritime (catégories employeurs 105, 205 et 305) en cas de navigation dans une zone de guerre et/ou piratage	Autres (type travailleurs)	2	2018/1	9999/4	01/01/2018	19/01/9999
Cotisation supplémentaire	809	Cotisation destinée au Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (F.F.E.), versée par les employeurs du secteur commercial	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation supplémentaire	810	Cotisation spéciale destinée au Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (F.F.E.)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	811	Cotisation destinée au Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (F.F.E.), versée par les employeurs du secteur non commercial	Autres (type travailleurs)	2	2008/2	9999/4	01/04/2008	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	812	Cotisation spéciale sur les indemnités de rupture destinée au Fonds de fermeture des entreprises	Autres (type travailleurs)	2	2014/1	9999/4	01/01/2014	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	815	Cotisation pension du secteur public pour travailleurs statutaires	Autres (type travailleurs)	2	2015/1	9999/4	01/01/2015	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	816	Cotisation pension du secteur public pour des mandataires ou titulaires d'une fonction de staff dans les services publics	Autres (type travailleurs)	2	2015/1	9999/4	01/01/2015	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	818	Cotisation pension du secteur public destinée au Fonds de Pension Solidarisé des administrations provinciales et locales.	Autres (type travailleurs)	2	2016/1	9999/4	01/01/2016	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	820	Cotisation destinée aux Fonds de sécurité d'existence due sur les rémunérations à 108 % des travailleurs manuels (inclus les élèves ouvriers stagiaires et les contractuels subventionnés). Pour les employeurs de l'intérim construction (catégories 224, 226, 244, 254), il s'agit des cotisations destinées au Fonds social pour intérimaires et au Fonds de sécurité d'existence de la construction	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	825	Cotisation pour un fonds de pension sectoriel pour ouvriers	Autres (type travailleurs)	2	2004/2	9999/4	01/04/2004	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	826	Cotisation forfaitaire Fonds de sécurité d'existence pour ouvriers	Autres (type travailleurs)	2	2004/3	9999/4	01/07/2004	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	827	Cotisation forfaitaire pour un fonds de pension sectoriel pour ouvriers	Autres (type travailleurs)	2	2010/3	9999/4	01/07/2010	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	830	Cotisation destinée aux Fonds de sécurité d'existence (autres que les Fonds Social C.P.N.A.E. (CP n° 218) jusqu'au 31/03/2015 - C.P.A.E. (CP n° 200) à partir du 01/04/2015 ou du commerce de détail indépendant (CP n° 201) et autre que le « Fonds social du secteur socio-culturel des Communautés française et germanophone » pour les employeurs de la catégorie 076 limités, à partir du 01/09/2013, à ceux qui relèvent de la CP n° 329.02), due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés).	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation supplémentaire	831	Cotisation destinée au Fonds Social C.P.N.A.E. (CP n° 218) jusqu'au 31/03/2015 - C.P.A.E. (CP n° 200) à partir du 01/04/2015 due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	832	Cotisation destinée au Fonds Social du commerce de détail indépendant (CP n° 201) due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	833	Cotisation destinée au "Fonds social du secteur socio-culturel des Communautés française et germanophone" pour les employeurs de la catégorie 076 limités, à partir du 01/09/2013, à ceux qui relèvent de la CP n° 329.02, due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et contractuels subventionnés)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	835	Cotisation pour un Fonds de pension sectoriel pour employés	Autres (type travailleurs)	2	2006/1	9999/4	01/01/2006	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	836	Cotisation forfaitaire Fonds de sécurité d'existence pour employés	Autres (type travailleurs)	2	2009/3	2010/2	01/07/2009	30/06/2010
Cotisation supplémentaire	836	Cotisation forfaitaire Fonds de sécurité d'existence pour employés	Autres (type travailleurs)	2	2012/1	9999/4	01/01/2012	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	837	Cotisation forfaitaire pour un fonds de pension sectoriel pour employés	Autres (type travailleurs)	2	2010/3	9999/4	01/07/2010	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	845	Cotisation pour le Service Social Collectif du SFP	Autres (type travailleurs)	2	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	846	Cotisation pour le Service Social de la police	Autres (type travailleurs)	2	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	847	Cotisation pour le Service Social Collectif Flandre	Autres (type travailleurs)	2	2021/1	9999/4	01/01/2021	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	850	Cotisation en vue de l'octroi et du paiement de la prime syndicale	Autres (type travailleurs)	2	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	852	Cotisation destinée aux mesures en faveur de l'emploi et de la formation	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	854	Cotisation destinée aux jeunes bénéficiant d'un parcours d'insertion	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	2014/4	01/01/1900	31/12/2014

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation supplémentaire	855	Cotisation spéciale à charge des employeurs de code d'importance 3 à 9, pour les travailleurs soumis à la cotisation de modération salariale (A.R. 401)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	856	Cotisation spéciale pour la sécurité sociale (Loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	857	Cotisation spéciale à charge des employeurs de code d'importance 3 à 9, pour les travailleurs non soumis à la cotisation de modération salariale (A.R. 401)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	859	Cotisation patronale particulière destinée au financement du chômage temporaire et du complément d'ancienneté pour chômeurs âgés	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	860	Cotisation de solidarité sur le montant de l'allocation de mobilité	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	2020/4	01/01/1900	31/12/2020
Cotisation supplémentaire	863	Cotisation de solidarité pour cause de Dimona manquante	Autres (type travailleurs)	2	2009/1	9999/4	01/01/2009	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	868	Cotisation de solidarité sur un véhicule de société respectueux de l'environnement dans le cadre du budget mobilité	Autres (type travailleurs)	2	2019/1	9999/4	01/01/2019	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	869	Cotisation spéciale sur le solde du budget mobilité versé en espèces et qui correspond au 3ème pilier	Autres (type travailleurs)	2	2019/1	9999/4	01/01/2019	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	878	Cotisation due pour les journalistes professionnels reconnus	Autres (type travailleurs)	2	2021/2	9999/4	01/04/2021	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	888	Cotisation spéciale due sur les avantages non récurrents liés aux résultats	Autres (type travailleurs)	2	2008/1	9999/4	01/01/2008	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	889	Cotisation de solidarité sur les amendes de circulation remboursées par l'employeur	Autres (type travailleurs)	2	2009/1	9999/4	01/01/2009	01/01/9999
Stagiaires	848	Personnes-ouvriers qui effectuent un travail dans le cadre d'une formation pour un travail rémunéré mais ne sont pas assujetties à la sécurité sociale	Autres (type travailleurs)	1	2020/1	9999/4	01/01/2020	01/01/9999
Stagiaires	849	Personnes-employés qui effectuent un travail dans le cadre d'une formation pour un travail rémunéré mais ne sont pas assujetties à la sécurité sociale	Autres (type travailleurs)	1	2020/1	9999/4	01/01/2020	01/01/9999

**Commentaire type code travailleur**

- Cotisation ordinaire : correspond aux travailleurs ordinaires (ligne travailleur) et aux cotisations ordinaires (bloc fonctionnel cotisation due pour la ligne travailleur)
- Cotisation spéciale étudiant : correspond aux travailleurs étudiants (ligne travailleur) pour lesquels une cotisation de solidarité pour les étudiants est due (bloc fonctionnel cotisation travailleur étudiant)
- Cotisation spéciale statutaire licencié : correspond aux travailleurs statutaires licenciés (ligne travailleur) pour lesquels une cotisation spéciale est due (bloc fonctionnel cotisation travailleur statutaire licencié)
- Cotisation spéciale chômeur dans un régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) : correspond aux travailleurs prépensionnés (ligne travailleur) pour lesquels une cotisation spéciale RCC est due (bloc fonctionnel cotisation travailleur prépensionné jusqu'au 1/2010 - bloc fonctionnel indemnité complémentaire - cotisation à partir du 2/2010)
- Cotisation FEDRIS : correspond aux travailleurs (ligne travailleur) percevant des indemnités Accident du travail - Maladie professionnelle sur lesquelles une cotisation est due (bloc fonctionnel cotisation due pour la ligne travailleur)
- Cotisation supplémentaire : correspond aux cotisations supplémentaires dues pour des travailleurs ordinaires (bloc fonctionnel cotisation due ligne travailleur)
- Cotisation non liée à une personne physique : correspond aux cotisations non liées aux personnes physiques (bloc fonctionnel cotisation non liée à une personne physique)
- Cotisation spéciale indemnités complémentaires : correspond aux travailleurs (lignes travailleurs) percevant des indemnités complémentaires sur lesquelles des cotisations sont dues (bloc fonctionnel indemnité complémentaire - cotisation)
- Cotisation personnelle chômeur dans un régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) ou avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) : correspond aux travailleurs (lignes travailleurs) percevant des indemnités complémentaires sur lesquelles des cotisations personnelles sont dues (bloc fonctionnel indemnité complémentaire - cotisation)
- Cotisation spéciale travailleur statutaire étranger : correspond aux travailleurs (ligne travailleur) en poste à l'étranger
- Stagiaires : correspond aux personnes effectuant un travail rémunéré mais qui ne sont pas assujetties à la sécurité sociale et ne sont pas déclarées en DmfA

**Commentaire présence**

- 1 = uniquement autorisé pour le code travailleur (zone 00037)
- 2 = uniquement autorisé pour le code travailleur cotisation (zone 00082)
- 3 = autorisé pour le code travailleur (zone 00037) et le code travailleur cotisation (zone 00082)
- 4 = uniquement autorisé pour le code travailleur pour une cotisation non liée à une personne physique (zone 00020)




DMFA - Annexe numéro 3: Valeurs autorisées pour le "type de cotisation" en fonction des codes travailleurs cotisations  
Version: 2022/3

---

Date de publication:

30/08/2022

*L'annexe est modifiée: Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF*

Contenu de l'annexe: 



AN2022-3-FR3.pdf



AN2022-3-FR3.docx



AN2022-3-FR3.xlsx



AN2022-3-FR3.txt



AN2022-3-FR3.xml

Information intermédiaire:

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
010	027	Cotisation sur les paiements annuels		1	01/10/2019	01/01/9999
015	105, 205, 305, 505	Cotisation personnelle marins (non officiers)		2	01/01/2018	01/01/9999
0xx (Ouvriers)	754	Cotisation personnelle		2	01/01/2022	01/01/9999
0xx (Ouvriers)		Cotisation rémunérations 108%		1	01/01/1900	01/01/9999
0xx (Ouvriers)		Cotisation rémunérations 100%		0	01/01/1900	01/01/9999
260		Age à la date de début de dispense < 55 ans		0	01/01/2018	01/01/9999
260		Age à la date de début de dispense >= 55 ans et < 58 ans		1	01/01/2018	01/01/9999
260		Age à la date de début de dispense >= 58 ans et < 60 ans		2	01/01/2018	01/01/9999
260		Age à la date de début de dispense >= 60 ans et < 62 ans		3	01/01/2018	01/01/9999
260		Age à la date de début de dispense >= 62 ans		4	01/01/2018	01/01/9999
261		Age à la date de début de dispense < 55 ans		0	01/01/2018	01/01/9999
261		Age à la date de début de dispense >= 55 ans et < 58 ans		1	01/01/2018	01/01/9999
261		Age à la date de début de dispense >= 58 ans et < 60 ans		2	01/01/2018	01/01/9999
261		Age à la date de début de dispense >= 60 ans et < 62 ans		3	01/01/2018	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
261		Age à la date de début de dispense >= 62 ans		4	01/01/2018	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
270		Age travailleur en RCC < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
271		Age travailleur en RCC < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
271		Age travailleur en RCC >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
272		Taux de base		0	01/04/2010	30/09/2015
272		Taux réduit		1	01/04/2010	30/09/2015
273		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
273		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
273		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
273		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
273		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
273		< 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		4	01/01/2017	01/01/9999
273		>= 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		5	01/01/2017	01/01/9999
274		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
274		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
274		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
274		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
274		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
274		< 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		4	01/01/2017	01/01/9999
274		>= 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		5	01/01/2017	01/01/9999
275		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
275		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
275		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
275		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
275		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
275		< 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		4	01/01/2017	01/01/9999
275		>= 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		5	01/01/2017	01/01/9999
276		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 52 ans		0	01/04/2012	01/01/9999
276		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 55 ans		1	01/04/2012	01/01/9999
276		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 58 ans		2	01/04/2012	01/01/9999
276		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance >= 60 ans		4	01/04/2012	31/12/2016

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
276		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 60 ans		3	01/04/2012	01/01/9999
276		< 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		4	01/01/2017	01/01/9999
276		>= 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		5	01/01/2017	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC < 52 ans		0	01/04/2012	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC < 55 ans		1	01/04/2012	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC < 58 ans		2	01/04/2012	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC >= 60 ans		4	01/04/2012	31/12/2016
277		Age travailleur en RCC < 60 ans		3	01/04/2012	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
278		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 52 ans		0	01/04/2012	01/01/9999
278		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 55 ans		1	01/04/2012	01/01/9999
278		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 58 ans		2	01/04/2012	01/01/9999
278		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance >= 60 ans		4	01/04/2012	31/12/2016

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
278		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 60 ans		3	01/04/2012	01/01/9999
278		< 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		4	01/01/2017	01/01/9999
278		>= 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		5	01/01/2017	01/01/9999
280		Taux de base		0	01/04/2010	01/01/9999
281		Age au début du RCIC < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
281		Age au début du RCIC < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
281		Age au début du RCIC < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
281		Age au début du RCIC >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
281		Age au début du RCIC < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
281		Age au début du RCIC < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
281		Age au début du RCIC >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
282		Age < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
282		Age < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
282		Age < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
282		Age >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
282		Age < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
282		Age < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
282		Age >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
283		Age au début du RCIC < 52 ans		0	01/04/2012	01/01/9999
283		Age au début du RCIC < 55 ans		1	01/04/2012	01/01/9999
283		Age au début du RCIC < 58 ans		2	01/04/2012	01/01/9999
283		Age au début du RCIC >= 60 ans		4	01/04/2012	31/12/2016
283		Age au début du RCIC < 60 ans		3	01/04/2012	01/01/9999
283		Age au début du RCIC < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
283		Age au début du RCIC >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
284		Age < 52 ans		0	01/04/2012	01/01/9999
284		Age < 55 ans		1	01/04/2012	01/01/9999
284		Age < 58 ans		2	01/04/2012	01/01/9999



Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
284		Age >= 60 ans		4	01/04/2012	31/12/2016
284		Age < 60 ans		3	01/04/2012	01/01/9999
284		Age < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
284		Age >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
290		Taux de base		0	01/04/2010	01/01/9999
295		Taux de base		0	01/04/2010	01/01/9999
295		Taux réduit pour RCC à mi-temps ou antérieure au 01/01/1997 ou assimilé		1	01/04/2010	01/01/9999
493	075	Personnel enseignant temporaire (sans CEP)		3	01/01/2014	31/12/2014
493				0	01/01/1900	01/01/9999
495	105, 205, 305, 505	Cotisation personnelle marins (officiers)		2	01/01/2018	01/01/9999
498 (Boursiers)	040	Sans vacances annuelles des salariés		3	01/01/2010	01/01/9999
498 (Boursiers)				0	01/01/1900	01/01/9999
4xx (Employés)	754	Cotisation personnelle		2	01/01/2022	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
4xx (Employés)		Cotisation rémunérations 100%		0	01/01/1900	01/01/9999
6xx (Fonctionnaires, à l'exclusion des travailleurs statutaires exonérés des cotisations de sécurité sociale)	754	Cotisation personnelle		2	01/01/2022	01/01/9999
6xx (Fonctionnaires, à l'exclusion des travailleurs statutaires exonérés des cotisations de sécurité sociale)		Cotisation rémunérations 100%		0	01/01/1900	01/01/9999
800		Cotisation chômage économique forfait de base		0	01/01/2017	01/01/9999
800		Cotisation chômage économique forfait réduit		2	01/01/2017	01/01/9999
801				0	01/07/2021	31/12/2021
803	750, 751, 752, 753			0	01/01/2022	01/01/9999
803	750, 751, 752, 753			1	01/01/2022	01/01/9999
803	750, 751, 752, 753			2	01/01/2022	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
803	750, 751, 752, 753			3	01/01/2022	01/01/9999
803	750, 751, 752, 753			4	01/01/2022	01/01/9999
803	750, 751, 752, 753			5	01/01/2022	01/01/9999
803	750, 751, 752, 753			6	01/01/2022	01/01/9999
803	750, 751, 752, 753			7	01/01/2022	01/01/9999
803	750, 751, 752, 753			8	01/01/2022	01/01/9999
803	750, 751, 752, 753			9	01/01/2022	01/01/9999
807				0	01/01/2018	01/01/9999
807				2	01/01/2018	01/01/9999
808				0	01/01/2018	01/01/9999
809	006			6	01/01/1900	31/12/2003
809	014			6	01/01/1900	01/01/9999
809	015			6	01/01/1900	30/06/2005
809	019			6	01/01/1900	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
809	051			6	01/01/1900	31/12/2007
809	052			6	01/01/1900	31/12/2007
809	053			6	01/01/1900	31/12/2003
809	056			6	01/01/1900	31/12/2003
809	081			6	01/01/1900	01/01/9999
809		Avec modération salariale	>= 20 (en moyenne)	5	01/01/1900	01/01/9999
809		Sans modération salariale ou ACS ou remplaçants secteur public	< 20 (en moyenne)	2	01/07/2003	01/01/9999
809		Sans modération salariale ou ACS ou remplaçants secteur public	>= 20 (en moyenne)	4	01/07/2003	01/01/9999
809		Avec modération salariale	< 20 (en moyenne)	0	01/01/1900	01/01/9999
809				8	01/01/2018	01/01/9999
810		Sans modération salariale ou ACS ou remplaçants secteur public		2	01/07/2003	01/01/9999
810		Avec modération salariale		0	01/01/1900	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
810				8	01/01/2018	01/01/9999
811		Sans modération salariale ou ACS ou remplaçants secteur public		2	01/04/2008	01/01/9999
811		Avec modération salariale		0	01/04/2008	01/01/9999
812		Salaire annuel de référence - 1er seuil		1	01/01/2014	01/01/9999
812		Salaire annuel de référence - 2ème seuil		2	01/01/2014	01/01/9999
812		Salaire annuel de référence - 3ème seuil		3	01/01/2014	01/01/9999
815		Pension du secteur public - uniquement la cotisation personnelle		0	01/01/2015	01/01/9999
815		Pension du secteur public - cotisation personnelle et patronale		1	01/01/2015	01/01/9999
815		Pension du secteur public - cotisation personnelle et patronale dérogatoire		2	01/01/2015	01/01/9999
815		Pension du secteur public - uniquement la cotisation patronale dérogatoire		3	01/01/2015	01/01/9999
815		Pension du secteur public - cotisation personnelle et patronale dérogatoire		4	01/01/2015	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
815		Pension du secteur public - cotisation personnelle et patronale dérogatoire		5	01/01/2015	01/01/9999
815		Pension du secteur public - cotisation personnelle et patronale dérogatoire		6	01/01/2015	01/01/9999
815		Pension du secteur public - uniquement la cotisation patronale dérogatoire		7	01/01/2015	01/01/9999
816		Pension du secteur public - uniquement la cotisation personnelle		0	01/01/2015	01/01/9999
816		Pension du secteur public - cotisation personnelle et patronale		1	01/01/2015	01/01/9999
818		Pension secteur public receveurs régionaux		0	01/01/2016	01/01/9999
820	016		< 50	0	01/01/1900	30/09/2013
820	016		> = 50	5	01/01/1900	30/09/2013
820	017		> = 50	5	01/01/1900	01/01/9999
820	017		< 50	0	01/01/1900	01/01/9999
820	024		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	024		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
820	024		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	024		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	026		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	026		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	026		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	026		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	036		>= 10	5	01/01/1900	01/01/9999
820	036		< 10	0	01/01/1900	01/01/9999
820	044		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	044		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	044		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	044		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	048, 051, 052, 258, 848	Cotisation complète augmentée		1	01/10/2021	01/01/9999
820	054		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
820	054		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	054		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	054		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	095		>= 20	5	01/01/2020	01/01/9999
820	095		< 20	0	01/01/2020	01/01/9999
820	116		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
820	116		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013
820	117		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013
820	117		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
820	216		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
820	216		> = 50	5	01/07/2007	30/09/2013
820	217		> = 50	5	01/07/2007	30/09/2013
820	217		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
820	224		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009



Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
820	224		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	224		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	224		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	226		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	226		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	226		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	226		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	244		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	244		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	244		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	244		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	254		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	254		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	254		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
820	254		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	317		>= 50	5	01/10/2013	01/01/9999
820	317		< 50	0	01/10/2013	01/01/9999
820	Autres			0	01/01/1900	01/01/9999
825	016, 017	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2013	01/01/9999
825	016, 017	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2013	01/01/9999
825	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2012	01/01/9999
825	048, 052, 051, 848, 058, 258	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète augmentée		1	01/10/2012	01/01/9999
825	048, 052, 848, 051, 058, 158, 258	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/04/2004	01/01/9999
825	048, 052, 848, 051, 058, 158, 258	Pension complémentaire sectorielle partie solidarité		2	01/07/2004	01/01/9999
825	048, 052, 848, 051, 058, 158, 258	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/04/2004	01/01/9999
825	062, 122, 211, 262, 322	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/10/2008	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
825	062, 262	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/10/2008	01/01/9999
825	064, 065, 077, 078, 079	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2016	01/01/9999
825	066, 093, 094, 193, 194, 294, 494, 594	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2008	01/01/9999
825	067, 467	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2017	01/01/9999
825	068	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/04/2018	01/01/9999
<b>825</b>	<b>074</b>	<b>Pension complémentaire sectorielle cotisation complète</b>		<b>0</b>	<b>01/07/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
<b>825</b>	<b>074</b>	<b>Pension complémentaire sectorielle dispense</b>		<b>8</b>	<b>01/07/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
825	077	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2016	01/01/9999
825	081, 091	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2005	31/12/2007
825	081, 091	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2005	01/01/9999
825	081, 091	Pension complémentaire sectorielle partie solidarité		2	01/01/2005	01/01/9999
825	083	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2018	01/01/9999
825	083	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2018	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
825	084	Pension complémentaire sectorielle partie solidarité		2	01/01/2011	01/01/9999
825	084	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2011	01/01/9999
825	086	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2006	01/01/9999
825	087, 187	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2011	01/01/9999
825	087, 187	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2011	01/01/9999
825	110	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2007	01/01/9999
825	121, 221, 421, 521, 621, 721	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2021	01/01/9999
<b>825</b>	<b>125, 812, 822, 830</b>	<b>Pension complémentaire sectorielle cotisation complète</b>		<b>0</b>	<b>01/07/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
825	163	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/04/2011	01/01/9999
825	293	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2020	01/01/9999
825	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/04/2017	01/01/9999
825	373, 473	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2010	01/01/9999
825	373, 473	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
<b>825</b>	<b>511</b>	<b>Pension complémentaire sectorielle cotisation complète</b>		<b>0</b>	<b>01/07/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
825	562	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2006	01/01/9999
825	562	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2006	01/01/9999
<b>825</b>	<b>673</b>	<b>Pension complémentaire sectorielle cotisation complète</b>		<b>0</b>	<b>01/07/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
<b>825</b>	<b>673</b>	<b>Pension complémentaire sectorielle dispense</b>		<b>8</b>	<b>01/07/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
825	721	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2021	01/01/9999
826	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2009	30/06/2010
826				0	01/07/2004	01/01/9999
826		Travailleur âgé d'au moins 58 ans		1	01/07/2007	30/06/2015
826		Travailleur âgé de moins de 25 ans		2	01/01/2008	01/01/9999
827	036	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	01/01/9999
827	036	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2010	01/01/9999
827	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	31/12/2011
827	083	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2011	30/06/2018

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
827	083	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2011	30/06/2018
827	114	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2012	01/01/9999
827	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète - 1ère échelle		1	01/10/2017	01/01/9999
827	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète - 2ème échelle		2	01/10/2017	01/01/9999
827	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète - 3ème échelle		3	01/10/2017	01/01/9999
830	016		>= 50	5	01/01/1900	30/09/2013
830	016		< 50	0	01/01/1900	30/09/2013
830	017		< 50	0	01/01/1900	01/01/9999
830	017		>= 50	5	01/01/1900	01/01/9999
830	048, 051, 052, 258, 848	Cotisation complète augmentée		1	01/10/2021	01/01/9999
830	095		>= 20	5	01/01/2020	01/01/9999
830	095		< 20	0	01/01/2020	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
830	116		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
830	116		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013
830	117		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013
830	117		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
830	216		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
830	216		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013
830	217		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013
830	217		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
830	317		>= 50	5	01/10/2013	01/01/9999
830	317		< 50	0	01/10/2013	01/01/9999
830	Autres			0	01/01/1900	01/01/9999
831				0	01/01/1900	01/01/9999
832	067		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	077		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
832	078		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	081		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	091		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	100		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	169		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	Autres			0	01/01/1900	01/01/9999
833				0	01/01/1900	01/01/9999
835	016, 017	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2013	01/01/9999
835	016, 017	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2013	01/01/9999
835	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2012	01/01/9999
835	048, 051, 052, 258, 848	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2013	01/01/9999
835	048, 051, 052, 258, 848	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2013	01/01/9999
835	048, 051, 052, 258, 848	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète augmentée		1	01/07/2021	01/01/9999



Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
835	062, 122, 211, 262, 322	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/10/2008	01/01/9999
835	062, 262	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/10/2008	01/01/9999
<b>835</b>	<b>074</b>	<b>Pension complémentaire sectorielle cotisation complète</b>		<b>0</b>	<b>01/07/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
<b>835</b>	<b>074</b>	<b>Pension complémentaire sectorielle dispense</b>		<b>8</b>	<b>01/07/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
835	076	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/10/2008	30/06/2012
835	076	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/10/2008	30/06/2012
835	083, 084, 200	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2007	01/01/9999
835	083, 084, 200	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2007	01/01/9999
835	087, 187	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2011	01/01/9999
835	087, 187	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2011	01/01/9999
<b>835</b>	<b>125, 812, 822, 830</b>	<b>Pension complémentaire sectorielle cotisation complète</b>		<b>0</b>	<b>01/07/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
835	176	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2012	01/01/9999
835	176	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2012	01/01/9999
835	283	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/10/2011	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
835	283	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/10/2011	01/01/9999
835	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/04/2017	01/01/9999
835	373, 473	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2010	01/01/9999
835	373, 473	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	01/01/9999
835	434, 435	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2012	01/01/9999
835	434, 435	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2012	01/01/9999
<b>835</b>	<b>511</b>	<b>Pension complémentaire sectorielle cotisation complète</b>		<b>0</b>	<b>01/07/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
835	562	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2006	01/01/9999
835	562	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2006	01/01/9999
<b>835</b>	<b>673</b>	<b>Pension complémentaire sectorielle cotisation complète</b>		<b>0</b>	<b>01/07/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
<b>835</b>	<b>673</b>	<b>Pension complémentaire sectorielle dispense</b>		<b>8</b>	<b>01/07/2019</b>	<b>01/01/9999</b>
836	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2009	30/06/2010
836	087, 187			0	01/01/2012	01/01/9999
837	036	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
837	036	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2010	01/01/9999
837	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	31/12/2011
837	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète - 1ère échelle		1	01/10/2017	01/01/9999
837	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète - 2ème échelle		2	01/10/2017	01/01/9999
837	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète - 3ème échelle		3	01/10/2017	01/01/9999
845	750, 751, 752, 753	Cotisation Service Social Collectif du SFP		0	01/01/2022	01/01/9999
846	754	Cotisation Service Social police		0	01/01/2022	01/01/9999
847		Cotisation Service Social Collectif Flandre		0	01/01/2021	01/01/9999
850				0	01/01/2022	01/01/9999
852				0	01/01/1900	01/01/9999
854				0	01/01/1900	31/12/2014
855				0	01/01/1900	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
856				0	01/01/1900	01/01/9999
857				0	01/01/1900	01/01/9999
859		Employeurs dispensés		8	01/01/2003	01/01/9999
859				0	01/01/1900	01/01/9999
860				0	01/01/1900	31/12/2020
863				0	01/01/2009	01/01/9999
868				0	01/01/2019	01/01/9999
869				0	01/01/2019	01/01/9999
878				0	01/04/2021	01/01/9999
883		Cotisation patronale spéciale indemnités complémentaires - Travailleur licencié : Accord individuel ou d'entreprise Ou CCT sectorielle > 1/10/2005		0	01/04/2006	01/01/9999
885		Cotisation patronale spéciale indemnités complémentaires - Travailleur en interruption de carrière : Accord individuel ou d'entreprise Ou CCT sectorielle > 1/10/2005		0	01/04/2006	01/01/9999
888				0	01/01/2008	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
888		Année civile de déclaration différente de l'année civile de paiement		1	01/01/2008	01/01/9999
889				0	01/01/2009	01/01/9999
Tous les codes travailleurs	027	Cotisation indemnités		0	01/01/1900	01/01/9999
Tous les codes travailleurs	028	Cotisation indemnités		0	01/01/1900	01/01/9999

## Commentaire code travailleur

- Codes travailleurs cotisation 820 et 830 : le type de cotisation dépend du code d'importance.
- Code travailleur cotisation 809 : le type de cotisation 6 correspond à des taux de cotisation dérogatoires applicables à certains travailleurs spécifiques présents chez les employeurs des catégories 014, 015, 019, 051, 052, 053, 056 et 081.


DMFA - Annexe numéro 4: Liste des codes déductions  
Version: 2022/3

---

Date de publication:

30/08/2022

*L'annexe est modifiée: Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF*

Contenu de l'annexe: 



AN2022-2-FR4.pdf



AN2022-2-FR4.docx



AN2022-2-FR4.xlsx



AN2022-2-FR4.txt



AN2022-2-FR4.xml

Information intermédiaire:

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
0001	Réduction des cotisations personnelles pour les travailleurs ayant un bonus à l'emploi	2000/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
0501	Réduction des cotisations personnelles pour le secteur du dragage	2000/1	2014/2	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
0600	Réduction des cotisations personnelles pour les travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - contrat de travail conclu avant le 1/1/2007	2004/3	2007/2	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
0601	Réduction des cotisations personnelles pour les travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration	2007/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
0610	Bonus sport	2022/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
0611	Réduction des cotisations personnelles pour les pensionnés qui travaillent dans le secteur de la santé	2022/3	2022/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
1001	Réduction structurelle	1999/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1101	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 12 mois	1995/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1101	Période transitoire. Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 12 mois	2004/1	2004/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1102	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 24 mois	1995/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1102	Période transitoire. Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 24 mois	2004/1	2004/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1103	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi dans les entreprises d'insertion	1996/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1103	Période transitoire. Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi dans les entreprises d'insertion	2004/1	2007/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1104	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi de plus de 50 ans	1996/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1105	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 12 mois (> 45 ans)	2000/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1105	Période transitoire. Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 12 mois (> 45 ans)	2004/1	2008/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1106	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 24 mois (> 45 ans)	2000/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1106	Période transitoire. Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 24 mois (> 45 ans)	2004/1	2008/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1111	Plan Activa - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 75%	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1111	Période transitoire. Plan Activa conclu avant le 1.1.2004 - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 75%	2004/1	2008/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
1112	Plan Activa - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 100%	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1112	Période transitoire. Plan Activa conclu avant le 1.1.2004 - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 100%	2004/1	2008/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1121	Plan plus un	1994/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1121	Période transitoire. Plan plus un	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1122	Plan plus deux	1997/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1122	Période transitoire. Plan plus deux	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1123	Plan plus trois	1997/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1123	Période transitoire. Plan plus trois	2004/1	2005/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1124	Plan plus un - ancien intérimaire	1998/4	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1124	Période transitoire. Plan plus un - ancien intérimaire	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1125	Plan plus deux - ancien intérimaire	1998/4	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1125	Période transitoire. Plan plus deux - ancien intérimaire	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1126	Plan plus trois - ancien intérimaire	1998/4	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1126	Période transitoire. Plan plus trois - ancien intérimaire	2004/1	2005/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1131	Réduction AR n°483 - Réduction pour l'engagement d'un premier travailleur en qualité de personnel de maison (gens de maison (ouvriers et employés); domestiques)	1987/1	2013/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1141	Activation des allocations de chômage	1998/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1141	Période transitoire. Activation des allocations de chômage	2004/1	2004/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1142	Économie de réinsertion sociale conclue avant le 1.1.2004	1999/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1142	Période transitoire : économie de réinsertion sociale conclue avant le 1.1.2004	2004/1	2020/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non



Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
1142	Période transitoire : économie de réinsertion sociale conclue avant le 1.1.2004	2021/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1201	Convention de premier emploi des jeunes, emploi -formation, 495,79 EUR	2000/2	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1201	Période transitoire. Convention de premier emploi des jeunes conclue avant le 1/1/2004	2004/1	2014/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1202	Convention de premier emploi des jeunes, emploi -formation, 1115,52 EUR	2000/2	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1203	Convention de premier emploi des jeunes, 495,79 EUR	2000/2	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1204	Convention de premier emploi des jeunes, 1115,52 EUR	2000/2	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1205	Travailleurs qui restent en service au terme de la convention de premier emploi des jeunes	2000/2	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1205	Période transitoire. Travailleurs qui restent en service au terme de la convention de premier emploi des jeunes	2004/1	2004/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1211	Jeunes occupés en exécution d'une convention emploi - formation (A.R. 495) conclue avant le 1.1.2004	1991/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1211	Période transitoire. Jeunes occupés en exécution d'une convention emploi - formation (A.R. 495) conclue avant 1.1.2004	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1212	Jeunes sous contrat de travail ou de stage dans le cadre de l'obligation scolaire à temps partiel (A.R. 495)	1991/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1213	Apprentis reconnus (A.R. 495)	1987/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1213	Période transitoire. Apprentis reconnus (A.R. 495)	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1311	Remplaçant à temps partiel d'un travailleur en interruption de carrière	1996/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1312	Remplaçant à temps plein d'un travailleur en interruption de carrière	1996/1	2002/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1321	Remplaçant à temps partiel d'un travailleur en prépension à mi-temps	1996/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1322	Remplaçant à temps plein d'un travailleur en prépension à mi-temps	1996/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1331	Plan Vande Lanotte 1	1997/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
1331	Période transitoire. Plan Vande Lanotte 1	2004/1	2005/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1332	Plan Vande Lanotte 2	1998/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
1333	Plan Vande Lanotte 3	1998/4	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
1333	Période transitoire. Plan Vande Lanotte 3	2004/1	2005/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1341	Semaine des quatre jours (loi du 26 mars 1999)	1998/4	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1341	Période transitoire. Semaine des quatre jours (loi du 26 mars 1999)	2004/1	2005/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1345	La semaine de quatre jours - réduction unique calculée en une fois	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1346	La semaine de quatre jours - réduction unique calculée en quatre tranches	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1350	Réduction du temps de travail à 38 heures par semaine	2001/4	2003/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1351	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction unique calculée en une fois	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1352	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction unique calculée en quatre tranches	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1353	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction de maintien	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1353	Période transitoire. Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction de maintien	2004/1	2007/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
1501	Réduction des cotisations patronales pour le secteur du dragage	1997/1	2014/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1511	Recherche scientifique	1996/4	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1521	Réduction des cotisations patronales pour les parents d'accueil reconnus	2003/2	2013/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1531	Réduction des cotisations patronales pour les artistes	2003/3	2013/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
2001	Remboursement des frais de gestion S.S.A. - premier travailleur	1994/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Interdit	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
2001	Remboursement des frais de gestion S.S.A. - premier travailleur	2004/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
2002	Remboursement des frais de gestion S.S.A. - deuxième travailleur	1994/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Interdit	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
3000	Réduction structurelle	2004/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3100	Travailleurs âgés d'au moins 57 ans	2004/1	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3101	Travailleurs âgés de 50 à 56 ans	2007/2	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3102	Travailleurs âgés	2013/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
3102	Travailleurs âgés	2016/3	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3102	Travailleurs âgés	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Non	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3102	Travailleurs âgés	2017/3	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3200	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2019/1	2019/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3201	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3201	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
3201	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3201	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3201	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2019/1	2020/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3202	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3202	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3202	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3202	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3202	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2019/1	2021/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3203	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3203	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3203	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3203	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3203	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2019/1	2023/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3204	Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou au moins 25 ans et moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2004/1	2017/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
3204	Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou au moins 25 ans et moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2017/3	2017/4	Régionale	Oui	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3204	Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou au moins 25 ans et moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2018/1	2019/2	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3205	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2013/3	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3205	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3205	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3205	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3205	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2019/1	2021/3	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
3210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3210	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2019/1	2023/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3211	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3211	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3211	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3211	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3211	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2019/1	2023/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3212	Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D7 ou D8	2004/1	2017/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3212	Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D7 ou D8	2017/3	2017/4	Régionale	Oui	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3212	Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D7 ou D8	2018/1	2019/2	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3220	Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
3220	Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3220	Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocation	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3220	Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocation	2017/3	2020/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3221	Programme de transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3221	Programme de transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3221	Programme de transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3221	Programme de transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	2020/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3230	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3230	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3230	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3230	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2017/3	2020/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3231	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3231	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3231	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3231	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	2020/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3240	Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 312j/18m ou 156j/9m	2004/1	2018/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3240	Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 312j/18m ou 156j/9m	2019/1	2020/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3240	Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 312j/18m ou 156j/9m	2021/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
3241	Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 624j/36m ou 312j/18m	2004/1	2018/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3241	Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 624j/36m ou 312j/18m	2019/1	2020/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3241	Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 624j/36m ou 312j/18m	2021/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3250	Economie d'insertion sociale au moins 45 ans, 156j/9m	2004/1	2018/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3250	Economie d'insertion sociale au moins 45 ans, 156j/9m	2019/1	2020/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3250	Economie d'insertion sociale au moins 45 ans, 156j/9m	2021/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3310	Premiers engagements : premier travailleur avec forfait 1000	2004/1	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3311	Premiers engagements : premier travailleur avec forfait 400	2005/2	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3312	Premiers engagements - premier travailleur - plan de relance - première période et mesure transitoire taxshift - périodes restantes	2012/4	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3313	Premiers engagements - premier travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - deuxième période	2013/1	2019/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3314	Premiers engagements - premier travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - troisième période	2013/1	2019/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3315	Premiers engagements - premier travailleur - taxshift	2016/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3320	Premiers engagements : deuxième travailleur	2004/1	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3321	Premiers engagements - deuxième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - première période	2012/4	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3322	Premiers engagements - deuxième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - deuxième période	2013/1	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3323	Premiers engagements - deuxième travailleur - mesure transitoire taxshift - troisième période	2017/2	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3324	Premiers engagements - deuxième travailleur - taxshift - première période	2016/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3325	Premiers engagements - deuxième travailleur - taxshift - deuxième période	2017/2	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3326	Premiers engagements - deuxième travailleur - taxshift - troisième période	2018/2	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non



Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
3330	Premiers engagements : troisième travailleur	2004/1	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3331	Premiers engagements - troisième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - première période	2012/4	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3332	Premiers engagements - troisième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - deuxième période	2013/1	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3333	Premiers engagements - troisième travailleur - taxshift - première période	2016/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3334	Premiers engagements - troisième travailleur - taxshift - deuxième période	2017/2	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3340	Premiers engagements - quatrième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - première période	2014/1	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3341	Premiers engagements - quatrième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - deuxième période	2015/2	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3342	Premiers engagements - quatrième travailleur - taxshift - première période	2016/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3343	Premiers engagements - quatrième travailleur - taxshift - deuxième période	2017/2	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3350	Premiers engagements - cinquième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - première période	2014/1	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3351	Premiers engagements - cinquième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - deuxième période	2015/2	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3352	Premiers engagements - cinquième travailleur - taxshift - première période	2016/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3353	Premiers engagements - cinquième travailleur - taxshift - deuxième période	2017/2	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3360	Premiers engagements - sixième travailleur - taxshift - première période	2016/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3361	Premiers engagements - sixième travailleur - taxshift - deuxième période	2017/2	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3410	Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2004/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3410	Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3410	Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3410	Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
3410	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2019/1	2021/3	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3411	Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2006/2	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3411	Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3411	Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3411	Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3411	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2019/1	2022/3	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3412	Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2013/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3412	Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3412	Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3412	Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3412	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2019/1	2021/3	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3413	Jeunes travailleurs : du 1/1 de l'année de leurs 19 ans jusqu'au trimestre précédant leurs 30 ans	2006/3	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3414	Jeunes travailleurs : du 1/1 de l'année de leurs 19 ans jusqu'au trimestre précédant leurs 30 ans également en CPE et moins qualifiés	2006/3	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3415	Jeunes travailleurs : du 1/1 de l'année de leurs 19 ans jusqu'au trimestre précédant leurs 30 ans également en CPE et très peu qualifiés Ou en CPE et moins qualifiés handicapés Ou en CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2006/3	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3416	Jeunes travailleurs du 1/1 de l'année de leurs 19 ans jusqu'au trimestre précédant leurs 30 ans également en CPE et moins qualifiés (période transitoire)	2006/3	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3430	Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2004/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3430	Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3430	Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
3430	Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3430	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2019/1	2021/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3500	Réduction du temps de travail	2004/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
3510	Semaine de quatre jours	2004/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3520	Réduction du temps de travail et semaine de quatre jours	2004/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
3600	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - contrat de travail conclu avant le 1/1/2007	2004/3	2007/2	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3601	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2007/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3601	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3601	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3601	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3601	Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2019/1	2019/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3611	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2007/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3611	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3611	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3611	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3611	Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2019/1	2023/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3612	Formateurs avec carte de restructuration	2010/1	2013/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3700	Réduction temporaire du temps de travail suite à la crise	2009/2	2011/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
3700	Réduction temporaire du temps de travail suite à la crise	2020/3	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
3701	Réduction temporaire du temps de travail suite au Brexit	2021/1	2022/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
3702	Réduction pour le secteur du voyage - mesure de soutien Covid	2021/2	2021/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3703	Réduction pour le secteur événementiel - mesure de soutien Covid	2021/2	2021/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3704	Réduction pour le secteur hôtelier - mesure de soutien Covid	2021/2	2021/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3705	Réduction dans le cadre de la relance	2021/3	2021/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3706	Réduction dans le cadre de la relance pour les employeurs lourdement impactés	2021/3	2021/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3720	Réduction temporaire du temps de travail combinée avec la semaine de quatre jours suite à la crise	2009/2	2011/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
3720	Réduction temporaire du temps de travail combinée avec la semaine de quatre jours suite à la crise	2020/3	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
3721	Réduction temporaire du temps de travail combinée avec la semaine de quatre jours suite au Brexit	2021/1	2022/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
3800	Tuteurs	2010/1	2016/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3800	Tuteurs	2016/4	2018/2	Régionale	Oui	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3800	Tuteurs	2018/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3900	Travailleurs permanents dans l'horeca	2014/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4000	Contractuels subventionnés	2014/1	2017/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4000	Contractuels subventionnés	2018/1	2021/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4000	Contractuels subventionnés	2022/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4001	Contractuels subventionnés des administrations provinciales et locales	2022/1	9999/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4100	Remplaçants de contractuels et de statutaires dans le secteur public	2014/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4110	Sportifs rémunérés	2022/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
4200	Personnel de maison	2014/1	2017/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4200	Personnel de maison	2017/3	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4300	Artistes	2014/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4400	Gardiens et gardiennes d'enfants reconnus	2014/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4500	Travailleurs engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 08.07.1976	2022/1	9999/4	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6000	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/1	2017/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6001	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6002	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6003	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 11560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6004	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM C42 ou C43	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6005	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6006	Période transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6030	Période transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
6031	Période transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6032	Période transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6033	Période transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6040	Période transitoire - travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/1	2017/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6041	Période transitoire - travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins de 45 ans	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6300	Jeunes travailleurs peu qualifiés	2016/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6301	Jeunes travailleurs moyennement qualifiés	2016/3	2021/3	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6310	Jeunes travailleurs apprentis	2016/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6311	Jeunes travailleurs - en formation en alternance	2017/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6320	Travailleurs âgés - en activité	2016/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6321	Travailleurs âgés - nouvel engagé	2016/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6330	Réduction des cotisations patronales pour la marine marchande, le secteur du dragage et du remorquage	2018/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7000	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/4	2018/3	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7001	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7002	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7003	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
7004	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7005	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7006	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7030	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7031	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7032	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7033	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7040	Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/4	2018/3	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7041	Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7320	Travailleurs âgés	2016/4	9999/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8000	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/3	2018/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8001	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/3	2019/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8002	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
8003	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8004	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2017/3	2020/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8005	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8006	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8007	Mesure transitoire - Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou au moins 25 ans et moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2017/3	2017/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8008	Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D7 ou D8	2017/3	2017/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8009	Mesure transitoire - Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocation	2017/3	2021/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8010	Mesure transitoire - Programme de transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	2021/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8011	Mesure transitoire - Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2017/3	2021/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8012	Mesure transitoire - Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	2021/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8020	Mesure transitoire - Personnel de maison	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8030	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/3	2020/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8031	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8032	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/3	2020/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non




Code DMFA	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
8033	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8040	Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/3	2018/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8041	Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8050	Mesure transitoire - Travailleurs âgés	2017/3	2018/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8320	Travailleurs âgés	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
9000	Mesure transitoire - Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 312j/18m ou 156j/9m	2019/1	2021/2	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
9001	Mesure transitoire - Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 624j/36m ou 312j/18m	2019/1	2023/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
9002	Mesure transitoire - Economie d'insertion sociale au moins 45 ans, 156j/9m	2019/1	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
9003	Mesure transitoire - Travailleurs âgés	2019/1	2019/3	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
9300	Travailleurs âgés	2019/1	9999/4	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

DMFA - Annexe numéro 5: Liste des codes pays  
Version: 2022/3

---

Date de publication:

30/08/2022

Contenu de l'annexe: 



AN2021-1-FR5.pdf



AN2021-1-FR5.docx



AN2021-1-FR5.xlsx



AN2021-1-FR5.txt



AN2021-1-FR5.xml

Information intermédiaire:

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Abu Dhabi	269		01/01/1900	08/12/1971
Afars et Issas	380		01/01/1900	27/06/1977
Afghanistan	251	AF	01/01/1900	31/12/9999
Afrique du Sud (Rép. d')	325	ZA	01/01/1900	31/12/9999
Albanie	101	AL	01/01/1900	31/12/9999
Algérie	351	DZ	01/01/1900	31/12/9999
Allemagne	134		01/01/1900	31/12/1992
Allemagne	173		01/01/1900	23/05/1949
Allemagne (Rép. dém.)	104		01/01/1900	31/12/1992
Allemagne (Rép. dém.)	170		01/01/1900	03/10/1990
Allemagne (Rép. féd.)	103	DE	01/01/1900	31/12/9999
Andorre	102	AD	01/01/1900	31/12/9999
Angola	341	AO	11/11/1975	31/12/9999
Angola	381		01/01/1900	10/11/1975
Anguilla (R.U.)	490	AI	01/01/1900	31/12/9999
Antigua-et-Barbuda	403	AG	01/11/1981	31/12/9999
Antigua (R.U.)	491		01/01/1900	31/10/1981
Antilles américaines	483		01/01/1900	31/12/9999
Antilles britanniques	424		01/01/1900	31/12/9999
Antilles françaises	481		01/01/1900	31/12/9999
Antilles néerlandaises	482		01/01/1900	31/12/9999
Apatride	900		01/01/1900	31/12/9999
Arabie Saoudite	252	SA	01/01/1900	31/12/9999
Archipel des Carolines	680		01/01/1900	03/11/1986
Archipel des Comores	343	KM	06/07/1975	31/12/9999
Archipel des Comores	386	KM	01/01/1900	06/07/1975
Argentine	511	AR	01/01/1900	31/12/9999
Arménie (Rép.)	249	AM	31/12/1991	31/12/9999
Australie	611	AU	01/01/1900	31/12/9999
Autriche	105	AT	01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Azerbaïdjan (Rép.)	250	AZ	31/12/1991	31/12/9999
Bahamas	425	BS	10/07/1973	31/12/9999
Bahamas	484	BS	01/01/1900	10/07/1973
Bahréïn	268	BH	01/01/1900	31/12/9999
Bangladesh	237	BD	01/01/1900	31/12/9999
Barbade	423	BB	01/01/1900	31/12/9999
Bélarus (Rép.)	142	BY	31/12/1991	31/12/9999
Belgique	150	BE	01/01/1900	31/12/9999
Belize	430	BZ	21/09/1981	31/12/9999
Belize (R.U.)	489		01/01/1900	21/09/1981
Bénin (Rép. pop. du)	310	BJ	01/01/1900	31/12/9999
Bermudes	485	BM	01/01/1900	31/12/9999
Bhoutan	223	BT	01/01/1900	31/12/9999
Birmanie	232		01/01/1900	31/12/9999
Bolivie	512	BO	01/01/1900	31/12/9999
Bophutatswana	397		01/01/1900	31/12/9999
Bosnie-Herzégovine (Rép. de)	149	BA	10/04/1992	31/12/9999
Botswana	302	BW	01/01/1900	31/12/9999
Brésil	513	BR	01/01/1900	31/12/9999
Brunei	224	BN	01/01/1900	31/12/9999
Bulgarie	106	BG	01/01/1900	31/12/9999
Burkina Faso	308	BF	30/11/1984	31/12/9999
Burundi	303	BI	01/07/1962	31/12/9999
Cabinda	382		01/01/1900	31/12/9999
Caimanes (R.U.)	492	KY	01/01/1900	31/12/9999
Cambodge	211		01/01/1900	31/12/1992
Cambodge (Royaume du)	216	KH	24/09/1993	31/12/9999
Cameroun	304	CM	01/01/1900	31/12/9999
Canada	401	CA	01/01/1900	31/12/9999
Cap Vert Iles du	339	CV	05/07/1975	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Chili	514	CL	01/01/1900	31/12/9999
Chine-Taiwan (Rép. de)	204	TW	01/01/1900	31/12/9999
Chine (Hong-Kong SAR)	230	HK	01/07/1997	31/12/9999
Chine (Macao SAR)	231	MO	20/12/1999	31/12/9999
Chine (Rép. pop.)	218	CN	01/01/1900	31/12/9999
Chypre	107	CY	01/01/1900	31/12/9999
Citoyen britannique d'outre-mer	907		07/05/2011	31/12/9999
Citoyen des T.O.M. britanniques	905		07/05/2011	31/12/9999
Colombie	515	CO	01/01/1900	31/12/9999
Congo belge	359		01/01/1900	30/06/1960
Congo (Rép. dém.)	306	CD	01/01/1900	31/12/9999
Congo (Rép. du)	362		01/07/1960	30/11/1971
Congo (Rép. pop. du)	307	CG	01/01/1900	31/12/9999
Cook	605	CK	04/08/1965	31/12/9999
Cook (N-Z.)	687	CK	01/01/1900	04/08/1965
Corée du Nord (Rép. de)	219	KP	01/01/1900	31/12/9999
Corée du Sud (Rép. de)	206	KR	01/01/1900	31/12/9999
Costa Rica	411	CR	01/01/1900	31/12/9999
Côte d'Ivoire	309	CI	01/01/1900	31/12/9999
Croatie (Rép. de)	146	HR	15/01/1992	31/12/9999
Cuba	412	CU	01/01/1900	31/12/9999
d'origine afghane	822		01/01/1900	31/12/9999
d'origine albanaise	751		01/01/1900	31/12/9999
d'origine algérienne	813		01/01/1900	31/12/9999
d'origine allemande	752		01/01/1900	31/12/9999
d'origine angolaise	795		01/01/1900	31/12/9999
d'origine argentine	748		01/01/1900	31/12/9999
d'origine arménienne	781		01/01/1900	31/12/9999
d'origine autrichienne	753		01/01/1900	31/12/9999
d'origine azerbaïdjanaise	855		01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
d'origine bahreïnienne	868		01/01/1900	31/12/9999
d'origine bangladaisienne	837		01/01/1900	31/12/9999
d'origine béninoise	840		01/01/1900	31/12/9999
d'origine bhoutanaise	864		01/01/1900	31/12/9999
d'origine biélorusse	863		01/01/1900	31/12/9999
d'origine birmane	826		01/01/1900	31/12/9999
d'origine bolivienne	804		01/01/1900	31/12/9999
d'origine bosniaque	853		01/01/1900	31/12/9999
d'origine brésilienne	797		01/01/1900	31/12/9999
d'origine bulgare	754		01/01/1900	31/12/9999
d'origine burundaise	791		01/01/1900	31/12/9999
d'origine cambodgienne	750		01/01/1900	31/12/9999
d'origine camerounaise	838		01/01/1900	31/12/9999
d'origine capverdienne	830		01/01/1900	31/12/9999
d'origine centrafricaine	862		01/01/1900	31/12/9999
d'origine chilienne	749		01/01/1900	31/12/9999
d'origine chinoise	782		01/01/1900	31/12/9999
d'origine colombienne	816		01/01/1900	31/12/9999
d'origine congolaise	859		01/01/1900	31/12/9999
d'origine congolaise Brazzaville	780		01/01/1900	31/12/9999
d'origine coréenne	808		01/01/1900	31/12/9999
d'origine croate	755		01/01/1900	31/12/9999
d'origine cubaine	783		01/01/1900	31/12/9999
d'origine d'afrique du Sud	818		01/01/1900	31/12/9999
d'origine de Côte d'Ivoire	851		01/01/1900	31/12/9999
d'origine djiboutienne	871		01/01/1900	31/12/9999
d'origine dominicaine	747		01/01/1900	31/12/9999
d'origine du Burkina Faso	846		01/01/1900	31/12/9999
d'origine du Sierra Leone	844		01/01/1900	31/12/9999
d'origine égyptienne	784		01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
d'origine équato-guinéenne	888		01/01/1900	31/12/9999
d'origine équatorienne	836		01/01/1900	31/12/9999
d'origine érythréenne	873		01/01/1900	31/12/9999
d'origine espagnole	757		01/01/1900	31/12/9999
d'origine estonienne	758		01/01/1900	31/12/9999
d'origine éthiopienne	800		01/01/1900	31/12/9999
d'origine finlandaise	759		01/01/1900	31/12/9999
d'origine française	809		01/01/1900	31/12/9999
d'origine Gabonaise	845		01/01/1900	31/12/9999
d'origine gambienne	884		01/01/1900	31/12/9999
d'origine géorgienne	760		01/01/1900	31/12/9999
d'origine ghanéenne	815		01/01/1900	31/12/9999
d'origine grecque	761		01/01/1900	31/12/9999
d'origine guatémaltèque	829		01/01/1900	31/12/9999
d'origine guinéenne	802		01/01/1900	31/12/9999
d'origine guyanaise	805		01/01/1900	31/12/9999
d'origine haïtienne	793		01/01/1900	31/12/9999
d'origine hondurienne	894		01/01/1900	31/12/9999
d'origine hongroise	762		01/01/1900	31/12/9999
d'origine indienne	832		01/01/1900	31/12/9999
d'origine indonésienne	801		01/01/1900	31/12/9999
d'origine irakienne	785		01/01/1900	31/12/9999
d'origine iranienne	819		01/01/1900	31/12/9999
d'origine israélienne	814		01/01/1900	31/12/9999
d'origine italienne	763		01/01/1900	31/12/9999
d'origine jamaïcaine	895		01/01/1900	31/12/9999
d'origine jordanienne	798		01/01/1900	31/12/9999
d'origine kazakh	866		01/01/1900	31/12/9999
d'origine kenyane	857		01/01/1900	31/12/9999
d'origine khmer	806		01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
d'origine kirghize	872		01/01/1900	31/12/9999
d'origine kosovare	875		01/01/1900	31/12/9999
d'origine koweïtienne	867		01/01/1900	31/12/9999
d'origine laotienne	803		01/01/1900	31/12/9999
d'origine lettonienne	764		01/01/1900	31/12/9999
d'origine libanaise	786		01/01/1900	31/12/9999
d'origine libérienne	849		01/01/1900	31/12/9999
d'origine libyenne	831		01/01/1900	31/12/9999
d'origine lithuanienne	765		01/01/1900	31/12/9999
d'origine macédonienne	792		01/01/1900	31/12/9999
d'origine malagassy	827		01/01/1900	31/12/9999
d'origine Malaisienne	833		01/01/1900	31/12/9999
d'origine Malienne	861		01/01/1900	31/12/9999
d'origine marocaine	796		01/01/1900	31/12/9999
d'origine mauricienne	886		01/01/1900	31/12/9999
d'origine mauritanienne	848		01/01/1900	31/12/9999
d'origine mexicaine	896		01/01/1900	31/12/9999
d'origine Moldave	858		01/01/1900	31/12/9999
d'origine mongolienne	876		01/01/1900	31/12/9999
d'origine monténégrine	744		01/01/1900	31/12/9999
d'origine mozambique	825		01/01/1900	31/12/9999
d'origine namibienne	828		01/01/1900	31/12/9999
d'origine Népalaise	850		01/01/1900	31/12/9999
d'origine nicaraguayenne	843		01/01/1900	31/12/9999
d'origine nigériane	794		01/01/1900	31/12/9999
d'origine nigérienne	852		01/01/1900	31/12/9999
d'origine omanaise	879		01/01/1900	31/12/9999
d'origine ougandaise	776		01/01/1900	31/12/9999
d'origine ouzbeks	854		01/01/1900	31/12/9999
d'origine pakistanaise	777		01/01/1900	31/12/9999



Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
d'origine palestinienne	787		01/01/1900	31/12/9999
d'origine palestinienne	902		01/01/1900	31/12/9999
d'origine panaméenne	841		01/01/1900	31/12/9999
d'origine paraguayenne	811		01/01/1900	31/12/9999
d'origine péruvienne	810		01/01/1900	31/12/9999
d'origine philippines	835		01/01/1900	31/12/9999
d'origine polonaise	766		01/01/1900	31/12/9999
d'origine portugaise	767		01/01/1900	31/12/9999
d'origine qatarie	880		01/01/1900	31/12/9999
d'origine roumaine	768		01/01/1900	31/12/9999
d'origine russe	769		01/01/1900	31/12/9999
d'origine rwandaise	775		01/01/1900	31/12/9999
d'origine salvadorienne	820		01/01/1900	31/12/9999
d'origine santoméenne	890		01/01/1900	31/12/9999
d'origine saoudienne	817		01/01/1900	31/12/9999
d'origine sénégalaise	856		01/01/1900	31/12/9999
d'origine sénégalaise	892		01/01/1900	31/12/9999
d'origine serbe	770		31/12/1992	31/12/9999
d'origine Slovène	860		01/01/1900	31/12/9999
d'origine somalienne	821		01/01/1900	31/12/9999
d'origine soudanaise	824		01/01/1900	31/12/9999
d'origine srilankaise	839		01/01/1900	31/12/9999
d'origine sud-soudanaise	893		01/01/1900	31/12/9999
d'origine swazie	891		01/01/1900	31/12/9999
d'origine syrienne	788		01/01/1900	31/12/9999
d'origine tadjike	877		01/01/1900	31/12/9999
d'origine tanzanienne	812		01/01/1900	31/12/9999
d'origine tchadienne	823		01/01/1900	31/12/9999
d'origine tchèque	771		01/01/1900	31/12/9999
d'origine thaïlandaise	834		01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
d'origine tibétaine	842		01/01/1900	31/12/9999
d'origine timoraise	883		01/01/1900	31/12/9999
d'origine togolaise	847		01/01/1900	31/12/9999
d'origine tunisienne	745		01/01/1900	31/12/9999
d'origine turkmène	878		01/01/1900	31/12/9999
d'origine turque	789		01/01/1900	31/12/9999
d'origine ukrainienne	772		01/01/1900	31/12/9999
d'origine uruguayenne	746		01/01/1900	31/12/9999
d'origine U.R.S.S.	773		01/01/1900	27/12/1991
d'origine vénézuélienne	897		01/01/1900	31/12/9999
d'origine vietnamienne	778		01/01/1900	31/12/9999
d'origine ville libre de Dantzig	756		01/01/1900	31/12/1992
d'origine yéménite	790		01/01/1900	31/12/9999
d'origine yéménite	882		01/01/1900	31/12/9999
d'origine yougoslave	774		01/01/1900	24/05/1995
d'origine zairoise	779		01/01/1900	31/12/9999
d'origine zambienne	887		01/01/1900	31/12/9999
d'origine zimbabwéenne	889		01/01/1900	31/12/9999
Danemark	108	DK	01/01/1900	31/12/9999
Dominicaine (Rép.)	420	DO	01/01/1900	31/12/9999
Dominique (République)	427	DM	01/01/1900	31/12/9999
El Salvador	421	SV	01/01/1900	31/12/9999
Emirats arabes unis	260	AE	01/01/1900	31/12/9999
En mer	995		01/01/1900	31/12/9999
Equateur	516	EC	01/01/1900	31/12/9999
Erythrée	349	ER	24/05/1993	31/12/9999
Espagne	109	ES	01/01/1900	31/12/9999
Estonie	136	EE	01/01/1900	31/12/9999
Etats-Unis d'Amérique	402	US	01/01/1900	31/12/9999
Ethiopie	311	ET	01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Fernando Poo	392		01/01/1900	15/12/1963
Fidji	617	FJ	01/01/1900	31/12/9999
Finlande	110	FI	01/01/1900	31/12/9999
France	111	FR	01/01/1900	31/12/9999
Gabon	312	GA	01/01/1900	31/12/9999
Gambie	313	GM	01/01/1900	31/12/9999
Géorgie (Rép.)	253	GE	23/03/1992	31/12/9999
Ghana	314	GH	01/01/1900	31/12/9999
Gibraltar	180	GI	01/01/1900	31/12/9999
Grèce	114	GR	01/01/1900	31/12/9999
Grenade	426	GD	01/01/1900	31/12/9999
Groenland (D.K.)	498	GL	01/01/1900	31/12/9999
Guadeloupe (F.)	496	GP	01/01/1900	31/12/9999
Guam	681	GU	01/01/1900	31/12/9999
Guatémala	413	GT	01/01/1900	31/12/9999
Guinée	315	GN	01/01/1900	31/12/9999
Guinée-Bissau	338	GW	10/09/1974	31/12/9999
Guinée équatoriale	337	GQ	01/01/1900	31/12/9999
Guinée portugaise	391		01/01/1900	10/09/1974
Guyane	521	GY	01/01/1900	31/12/9999
Guyane Française	581	GF	01/01/1900	31/12/9999
Guyane hollandaise	583		01/01/1900	25/11/1975
Haiti	419	HT	01/01/1900	31/12/9999
Haute-Volta	316		01/01/1900	29/11/1984
Hawaï	682		01/01/1900	31/12/9999
Honduras	414	HN	01/01/1900	31/12/9999
Honduras britannique	582		01/01/1900	21/09/1981
Hong-Kong	234	HK	01/01/1900	31/12/9999
Hong Kong (R.U.)	280		01/01/1900	30/06/1997
Hongrie	115	HU	01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Hongrie (République)	138		23/10/1989	31/12/1992
Ile de Dominica	480		01/01/1900	31/12/9999
Ile de Santhomé	393		01/01/1900	31/12/9999
Iles Canaries (E.)	398		01/01/1900	31/12/9999
Iles du Cap Vert	385	CV	01/01/1900	05/07/1975
Iles Falkland	580	FK	01/01/1900	31/12/9999
Iles Marshall (République des)	603	MH	21/10/1986	31/12/9999
Iles Salomon	623	SB	01/01/1900	31/12/9999
Iles Turks et Caicos	488	TC	01/01/1900	31/12/9999
Iles Vierges	486		01/01/1900	31/12/9999
Iles Vierges américaines (Etats-Unis)	478	VI	01/01/1900	31/12/9999
Iles Vierges britanniques (Royaume-Uni)	479	VG	01/01/1900	31/12/9999
Iles vierges des Etats-Unis	486		01/01/1900	31/12/2007
Inconnu	999		01/01/1900	31/12/9999
Inde	207	IN	01/01/1900	31/12/9999
Indéterminé	711		01/01/1900	31/12/9999
Indonésie	208	ID	01/01/1900	31/12/9999
Irak	254	IQ	01/01/1900	31/12/9999
Iran	233		01/01/1900	31/03/1979
Iran	255	IR	01/04/1979	31/12/9999
Irlande	116	IE	01/01/1900	31/12/9999
Islande	117	IS	01/01/1900	31/12/9999
Israël	256	IL	01/01/1900	31/12/9999
Italie	128	IT	01/01/1900	31/12/9999
Jamaïque	415	JM	01/01/1900	31/12/9999
Japon	209	JP	01/01/1900	31/12/9999
Jérusalem	272		29/08/2011	31/12/9999
Jordanie	257	JO	01/01/1900	31/12/9999
Kazakhstan (Rép.)	225	KZ	31/12/1991	31/12/9999
Kenya	336	KE	01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Kirghizie (Rep.)	226	KG	20/01/1992	31/12/9999
Kiribati	622	KI	17/07/1979	31/12/9999
Kitts and Nevis (R.U.)	494		01/01/1900	19/09/1983
Kosovo	153		24/02/2008	31/12/9999
Koweït Principauté de	264	KW	01/01/1900	31/12/9999
Laos	210	LA	01/01/1900	31/12/9999
Lesotho	301	LS	01/01/1900	31/12/9999
Lettonie	135	LV	01/01/1900	31/12/9999
Liban	258	LB	01/01/1900	31/12/9999
Libéria	318	LR	01/01/1900	31/12/9999
Libye	353	LY	01/01/1900	31/12/9999
Liechtenstein	118	LI	01/01/1900	31/12/9999
Lituanie	137	LT	01/01/1900	31/12/9999
Luxembourg (Grand-Duché)	113	LU	01/01/1900	31/12/9999
Macao	281		01/01/1900	19/12/1999
Macédoine du Nord	154	MK	12/02/2019	31/12/9999
Macédoine (Ex-Rép. yougoslave de)	148		09/04/1993	11/02/2019
Madère (P.)	399		01/01/1900	31/12/9999
Malaisie	212	MY	01/01/1900	31/12/9999
Malawi	358	MW	01/01/1900	31/12/9999
Maldives	222	MV	01/01/1900	31/12/9999
Mali	319	ML	01/01/1900	31/12/9999
Malte	119	MT	01/01/1900	31/12/9999
Maroc	354	MA	01/01/1900	31/12/9999
Martinique (F.)	497	MQ	01/01/1900	31/12/9999
Maurice Ile	317	MU	01/01/1900	31/12/9999
Mauritanie Rép. Islamique de	355	MR	01/01/1900	31/12/9999
Mexique	416	MX	01/01/1900	31/12/9999
Micronesia	602	FM	03/11/1986	31/12/9999
Moldavie (Rép.)	144	MD	31/12/1991	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Monaco (Principauté)	120	MC	01/01/1900	31/12/9999
Mongolie (Rép. pop. de)	221	MN	01/01/1900	31/12/9999
Monténégro	151	ME	23/06/2006	31/12/9999
Montserrat (R.U.)	493	MS	01/01/1900	31/12/9999
Mozambique	340	MZ	25/06/1975	31/12/9999
Mozambique	383	MZ	01/01/1900	25/06/1975
Myanmar (Union de)	201	MM	01/01/1900	31/12/9999
Namibie	384	NA	01/01/1900	31/12/9999
Nauru	615	NR	01/01/1900	31/12/9999
Népal	213	NP	01/01/1900	31/12/9999
Ngwane (Royaume du Swaziland)	331	SZ	01/01/1900	31/12/9999
Nicaragua	417	NI	01/01/1900	31/12/9999
Niger	321	NE	01/01/1900	31/12/9999
Nigéria (Rép. Féder.)	322	NG	01/01/1900	31/12/9999
Niue	604	NU	19/10/1974	31/12/9999
Niue-île (N-Z.)	685	NU	01/01/1900	19/10/1974
Norvège	121	NO	01/01/1900	31/12/9999
Nouvelle-Calédonie	683	NC	01/01/1900	31/12/9999
Nouvelle-Zélande	613	NZ	01/01/1900	31/12/9999
Nouvelles-Hébrides	618		01/01/1900	30/07/1980
ONU indéterminé	741		01/01/1900	31/12/9999
originaire d'Abu Dhabi	881		01/01/1900	31/12/9999
originaire de Guinée-Bissau	869		01/01/1900	31/12/9999
originaire de Haute-Volta	885		01/01/1900	31/12/9999
originaire de Myanmar	870		01/01/1900	31/12/9999
originaire de Serbie et Monténégro	874		01/01/1900	31/12/9999
originaire des Emirats Arabes Unis	865		01/01/1900	31/12/9999
OTAN	721		01/01/1900	31/12/9999
Ouganda	323	UG	01/01/1900	31/12/9999
Ouzbékistan (Rép.)	227	UZ	31/12/1991	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Pacifique Iles du	620		01/01/1900	31/12/9999
Pakistan	259	PK	01/01/1900	31/12/9999
Palau	679	PW	01/09/1994	31/12/9999
Palestine	283		01/01/1900	03/01/2001
Palestine (État de)	271	PS	04/01/2001	31/12/9999
Panama	418	PA	01/01/1900	31/12/9999
Papouasie-Nouvelle-Guinée	619	PG	01/01/1900	31/12/9999
Paraguay	517	PY	01/01/1900	31/12/9999
Pas encore définitivement établie	901		01/01/1900	31/12/9999
Pays-Bas	129	NL	01/01/1900	31/12/9999
Pérou	518	PE	01/01/1900	31/12/9999
Philippines	214	PH	01/01/1900	31/12/9999
Pitcairn (terr. dép. du R.U.)	692	PN	01/01/1900	31/12/9999
Pologne (République)	139		29/12/1989	31/12/1992
Pologne (Rép.)	122	PL	01/01/1900	31/12/9999
Polynésie	684	PF	01/01/1900	31/12/9999
Porto-Rico (Ile de)	487	PR	01/01/1900	31/12/9999
Portugal	123	PT	01/01/1900	31/12/9999
Qatar	267	QA	01/01/1900	31/12/9999
Rayé pour l'étranger	992		01/01/1900	31/12/9999
Réfugié	700		01/01/1900	31/12/9999
Réfugié ONU	730		01/01/1900	31/12/9999
Réfugié reconnu d'origine apatride	705		01/01/1900	31/12/9999
Réfugié reconnu dans un autre pays	710		01/01/1900	31/12/9999
République Centrafricaine	305	CF	01/01/1900	31/12/9999
République de Djibouti	345	DJ	27/06/1977	31/12/9999
République de Sainte Lucie	428	LC	01/01/1900	31/12/9999
République Slovaque	141	SK	01/01/1993	31/12/9999
<b>République socialiste du Vietnam</b>	220	VN	<b>04/07/1976</b>	31/12/9999
République Tchèque	140	CZ	01/01/1993	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Rép. Arabe d'Egypte	352	EG	01/01/1900	31/12/9999
Rép. démocrat. de Madagascar	324	MG	01/01/1900	31/12/9999
Rép. Khmer du Cambodge	202		01/01/1900	23/09/1993
Ressortissant britannique (outre-mer)	909		07/05/2011	31/12/9999
Réunion	387	RE	01/01/1900	31/12/9999
Rhodésie	326		01/01/1900	18/04/1980
Roumanie	124	RO	01/01/1900	31/12/9999
Royaume-Uni	112	GB	01/01/1900	31/12/9999
Ruanda	360		01/01/1900	01/07/1962
Russie (Fédération de)	145	RU	27/12/1991	31/12/9999
Rwanda (Rép.)	327	RW	01/07/1962	31/12/9999
Sahara	388	EH	01/01/1900	31/12/9999
Saint-Barthélemy (France)	499	BL	01/01/1900	31/12/9999
Saint-Marin	125	SM	01/01/1900	31/12/9999
Saint-Pierre et Miquelon (F.)	495	PM	01/01/1900	31/12/9999
Saint-Siège	133	VA	01/01/1900	31/12/9999
Saint-Vincent	429	VC	01/01/1900	31/12/9999
Sainte-Hélène (Ile)	389	SH	01/01/1900	31/12/9999
Samoa américaines	690	AS	01/01/1900	31/12/9999
Samoa occidentales	614	WS	01/01/1900	01/01/1962
Sao Tomé et Príncipe (Rép. dém. de)	346	ST	01/01/1900	31/12/9999
Sénégal	320	SN	01/01/1900	31/12/9999
Sénégalie	348		01/01/1900	31/12/9999
Serbie	152	RS	23/06/2006	31/12/9999
Seychelles (Iles)	342	SC	29/06/1976	31/12/9999
Seychelles (Iles)	390	SC	01/01/1900	29/06/1976
SHAPE	720		01/01/1900	31/12/9999
Sierra Leone	328	SL	01/01/1900	31/12/9999
Singapour	205	SG	01/01/1900	31/12/9999
Slovénie (Rép. de)	147	SI	15/01/1992	31/12/9999



Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Somalie (Rép.)	329	SO	01/01/1900	31/12/9999
Soudan	356	SD	01/01/1900	31/12/9999
Soudan du Sud	365	SS	29/08/2011	31/12/9999
Sous la protection britannique	908		07/05/2011	31/12/9999
Sri Lanka	203	LK	01/01/1900	31/12/9999
St. Kitts et Nevis	431	KN	19/09/1983	31/12/9999
Suède	126	SE	01/01/1900	31/12/9999
Suisse	127	CH	01/01/1900	31/12/9999
Sujet britannique	906		07/05/2011	31/12/9999
Sultanat d'Oman	266	OM	01/01/1900	31/12/9999
Surinam	522	SR	25/11/1975	31/12/9999
Swaziland	347	SZ	01/01/1900	31/12/9999
Swaziland	395	SZ	01/01/1900	31/12/9999
Syrie Rép. Arabe Syrienne	261	SY	01/01/1900	31/12/9999
Tadjikistan (Rép.)	228	TJ	10/01/1992	31/12/9999
Tahiti	688		01/01/1900	31/12/9999
Tanzanie (Rép. Unie de)	332	TZ	01/01/1900	31/12/9999
Tchad	333	TD	01/01/1900	31/12/9999
Tchécoslovaquie	130		01/01/1900	31/12/1992
Tchécoslovaquie	171		01/01/1900	31/12/1992
Territ sous tutelle américaine	691		01/01/1900	31/08/1994
Territoire palestinien	273		22/09/1948	31/12/9999
Territ. dép. de l'Australie	693		01/01/1900	31/12/9999
Territ. dép. de la Nelle Zélande	694		01/01/1900	31/12/9999
Thaïlande	235	TH	01/01/1900	31/12/9999
Timor	282		01/01/1900	19/12/1999
Timor-Leste (République Démocratique)	215	TL	01/01/1900	31/12/9999
Togo	334	TG	01/01/1900	31/12/9999
Tokelau (N-Z.)	686	TK	01/01/1900	31/12/9999
Tonga	616	TO	01/01/1900	31/12/9999


Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Transkei	396		01/01/1900	31/12/9999
Trinidad et Tobago	422	TT	01/01/1900	31/12/9999
Tunisie	357	TN	01/01/1900	31/12/9999
Turkménistan (Rép.)	229	TM	31/12/1991	31/12/9999
Turquie	262	TR	01/01/1900	31/12/9999
Tuvalu	621	TV	01/01/1900	31/12/9999
Ukraine (Rép.)	143	UA	31/12/1991	31/12/9999
Union d. Rép. Soc. Soviét	172		01/01/1900	27/12/1991
Union d. Rép. Soc. Soviét.	131		01/01/1900	31/12/1992
Uruguay	519	UY	01/01/1900	31/12/9999
Urundi	361		01/01/1900	01/07/1962
Vanuatu	624	VU	30/07/1980	31/12/9999
Venezuela	520	VE	01/01/1900	31/12/9999
<b>Vietnam du Nord</b>	236		01/01/1900	<b>03/07/1976</b>
Vietnam du Sud	217		01/01/1900	31/12/1992
Vietnam du Sud	279		01/01/1900	02/07/1976
Wallis et Futuna (F.)	689	WF	01/01/1900	31/12/9999
Yemen (Rép. arabe)	263		01/01/1900	21/05/1990
Yemen (Rép. démocrat. popul.)	265		01/01/1900	21/05/1990
Yemen (Rép. du)	270	YE	22/05/1990	31/12/9999
Yougoslavie	169	YU	01/01/1900	24/05/1995
Yougoslavie (Serbie-Monténégro)	132	CS	24/05/1995	23/06/2006
Zaire (République du)	364		01/12/1971	16/05/1997
Zambie	335	ZM	01/01/1900	31/12/9999
Zimbabwe	344	ZW	18/04/1980	31/12/9999

DMFA - Annexe numéro 6: Activité par rapport au risque  
Version: 2022/3

---

Date de publication:

30/08/2022

Contenu de l'annexe: 



AN2008-1-FR6.pdf



AN2008-1-FR6.doc



AN2008-1-FR6.xls



AN2008-1-FR6.txt



AN2008-1-FR6.xml

Information intermédiaire:

**Employés**

Type travailleur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Employés	401	Employé sédentaire	01/01/1900	01/01/9999
Employés	402	Employé avec missions extérieures occasionnelles	01/01/1900	01/01/9999
Employés	403	Employé avec missions extérieures fréquentes	01/01/1900	01/01/9999
Employés	404	Représentant, personnel itinérant, coursier	01/01/1900	31/12/9999
Employés	405	Employé pouvant accomplir un travail manuel	01/01/1900	01/01/9999
Employés	406	Employé travaillant à domicile	01/01/1900	01/01/9999
Employés	407	Personnel soignant	01/01/1900	01/01/9999
Employés	408	Vendeur	01/01/1900	01/01/9999
Employés	409	Joueur de football assujéti au statut de sportif rémunéré	01/01/1900	01/01/9999
Employés	410	Joueur de football non assujéti au statut de sportif rémunéré et gagnant une rémunération annuelle fixe de 1239,47 EUR ou plus	01/01/1900	01/01/9999
Employés	411	Joueur de football non assujéti au statut de sportif rémunéré et gagnant une rémunération annuelle fixe de moins de 1239,47 EUR	01/01/1900	01/01/9999
<b>Employés</b>	<b>412</b>	<b>Sportif, autre que footballeur (ne pas utiliser pour la catégorie employeur 070 jusqu'au 2ème trimestre 2007 inclus)</b>	01/01/1900	01/01/9999

**Ouvriers**


Type travailleur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Ouvriers	001	Ouvrier sédentaire et/ou en atelier	01/01/1900	01/01/9999
Ouvriers	002	Ouvrier sur chantier	01/01/1900	01/01/9999
Ouvriers	003	Concierge	01/01/1900	01/01/9999
Ouvriers	004	Femme d'ouvrage, nettoyeur, personnel d'entretien	01/01/1900	01/01/9999
Ouvriers	005	Personnel de cuisine (ne pas utiliser pour les entreprises du secteur HORECA)	01/01/1900	31/12/9999
Ouvriers	006	Chauffeur	01/01/1900	01/01/9999

DMFA - Annexe numéro 7: Codification des rémunérations  
Version: 2022/3

---

Date de publication:

30/08/2022

Contenu de l'annexe: 



AN2021-4-FR7.pdf



AN2021-4-FR7.docx



AN2021-4-FR7.xlsx



AN2021-4-FR7.txt



AN2021-4-FR7.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	DMFA	DRS	Date de début de validité	Date de fin de validité
1	Tous les montants qui sont toujours considérés comme rémunération, à l'exception des indemnités mentionnées sous un autre code.	Yes	Yes	01/01/1900	01/01/9999
2	Les primes et les avantages similaires accordés indépendamment du nombre de journées de travail prestées effectivement durant le trimestre de la déclaration.	Yes	Yes	01/01/1900	01/01/9999
3	Les indemnités qui sont payées au travailleur lorsqu'il est mis fin au contrat de travail et qui sont exprimées en temps de travail.	Yes	Yes	01/01/1900	01/01/9999
4	Indemnités qui sont payées au travailleur lorsqu'il est mis fin au contrat de travail et qui ne sont pas exprimées en temps de travail.	Yes	Yes	01/01/1900	01/01/9999
5	Primes reçues par le travailleur qui limite ses prestations de travail dans le cadre des mesures de redistribution du travail.	Yes	Yes	01/01/1900	01/01/9999
6	Indemnités pour les heures qui ne constituent pas un temps de travail au sens de la loi du 16 mars 1971 sur le travail, accordées en vertu d'une convention collective de travail conclue au sein d'un organe paritaire avant le 1er janvier 1994 et rendue obligatoire par arrêté royal.	Yes	Yes	01/01/1900	01/01/9999
7	Pécule simple de vacances de sortie payé aux employés et soumis aux cotisations.	Yes	Yes	01/01/2007	01/01/9999
8	Supplément pour occupation d'un travailleur occasionnel de l'Horeca un samedi, une veille de jour férié, un dimanche ou un jour férié.	Yes	Yes	01/07/2007	30/09/2013
9	Les indemnités qui sont payées au fonctionnaire statutaire lorsqu'il est mis fin à la relation de travail et qui sont exprimées en temps de travail.	Yes	Yes	01/01/2004	01/01/9999
10	Avantage de toute nature sur l'utilisation personnelle d'un véhicule de société ou, jusqu'au 31/12/2020, sur l'allocation de mobilité contre restitution d'un véhicule de société ou sur le véhicule de société respectueux de l'environnement dans le cadre du budget de mobilité.	Yes	Yes	01/01/1900	01/01/9999
11	Pécule simple de vacances de sortie payé aux employés et non soumis aux cotisations.	Yes	Yes	01/01/2007	01/01/9999

Code	Libellé	DMFA	DRS	Date de début de validité	Date de fin de validité
12	Partie du pécule simple de vacances qui correspond au salaire normal des jours de vacances et qui a été payé anticipativement par l'employeur précédent et non soumis aux cotisations.	Yes	Yes	01/01/2007	01/01/9999
13	Indemnités pour les heures supplémentaires à ne pas récupérer et non soumises aux cotisations de sécurité sociale	Yes	Yes	01/10/2015	01/01/9999
20	Eléments constitutifs spécifiques de la rémunération qui sont considérés comme rémunération dans le cas des pensionnés pour l'application des règles en matière de cumul d'une pension de retraite et de survie et un revenu résultant d'une activité professionnelle.	Yes	Yes	01/01/1900	01/01/9999
21	Avantages non soumis aux cotisations ONSS ordinaires.	No	Yes	01/01/1900	31/12/2021
21	<b>Avantages non soumis aux cotisations ONSS ordinaires.</b>	<b>Yes</b>	<b>Yes</b>	<b>01/01/2022</b>	<b>01/01/9999</b>
22	Rémunération Flexi	Yes	Yes	01/10/2015	01/01/9999
23	Primes payées à un travailleur flexijob	Yes	Yes	01/10/2015	01/01/9999
24	Avantages non soumis aux cotisations ONSS ordinaires pris en compte pour les subsides	Yes	Yes	01/10/2018	01/01/9999
25	Intervention pour les déplacements en mission	Yes	Yes	01/10/2018	01/01/9999
26	Primes et/ou subsides autres que Maribel social perçus par l'employeur	Yes	Yes	01/10/2018	01/01/9999
27	Indemnité pour un membre d'un parlement ou d'un gouvernement fédéral ou régional ou d'un mandataire local protégé	Yes	Yes	01/01/2019	01/01/9999
28	Indemnité de sortie d'un membre d'un parlement, d'un gouvernement, d'une Députation permanente ou d'un collège provincial	Yes	Yes	01/01/2019	01/01/9999
29	Solde du budget mobilité versé en espèces et qui correspond au 3ème pilier	Yes	Yes	01/01/2019	01/01/9999
30	Salaire garanti deuxième semaine.	No	Yes	01/01/1900	01/01/9999
31	Indemnité CCT 12bis/13bis.	No	Yes	01/01/1900	01/01/9999
32	Rémunération nette programmes d'activation.	No	Yes	01/01/1900	01/01/9999
33	Rémunération brute pour un travailleur à temps partiel bénéficiant d'une allocation de garantie de revenus.	No	Yes	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	DMFA	DRS	Date de début de validité	Date de fin de validité
41	Indemnité pour responsabilités supplémentaires d'un membre du parlement/gouvernement fédéral ou régional	Yes	No	01/01/2019	01/01/9999
42	Partie de la rémunération (10%) réservée à la formation des travailleurs engagés dans le cadre des conventions de 1er emploi	Yes	Yes	01/01/2022	01/01/9999
43	<b>Primes, allocations et indemnités payées à un travailleur contractuel ou statutaire de la police locale qui sont prises en compte pour la dotation sociale II, à l'exception de la prime de fin d'année – soumis à la cotisation pension public</b>	Yes	Yes	<b>01/01/2022</b>	<b>01/01/9999</b>
44	<b>Primes, allocations et indemnités payées à un travailleur statutaire de la police locale qui sont prises en compte pour la dotation sociale II, à l'exception de la prime de fin d'année – exonéré de la cotisation pension public</b>	Yes	Yes	<b>01/01/2022</b>	<b>01/01/9999</b>
45	<b>Prime de fin d'année soumise de la police locale</b>	Yes	Yes	<b>01/01/2022</b>	<b>01/01/9999</b>
46	<b>Avantages non soumis aux cotisations ONSS ordinaires, qui entrent en ligne de compte pour des subsides versés par le Fonds Maribel Social pour le secteur public, à l'exception des éléments déclarés sous un autre code</b>	Yes	Yes	<b>01/01/2022</b>	<b>01/01/9999</b>
51	Indemnité payée à un membre du personnel nommé à titre définitif qui est totalement absent dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail	Yes	Yes	01/01/2011	01/01/9999
61	Tous les montants payés à un travailleur statutaire qui sont toujours considérés comme rémunération, à l'exception des indemnités mentionnées sous un autre code - exonéré de la cotisation de pension secteur public	Yes	Yes	01/01/2022	01/01/9999
62	Les primes et les avantages similaires payés à un travailleur statutaire accordés indépendamment du nombre de journées de travail prestées effectivement durant le trimestre de la déclaration - exonéré de la cotisation de pension secteur public	Yes	Yes	01/01/2022	01/01/9999
65	Primes reçues par le travailleur statutaire qui limite ses prestations de travail dans le cadre des mesures de redistribution du travail - exonéré de la cotisation de pension secteur public	Yes	Yes	01/01/2022	01/01/9999



Code	Libellé	DMFA	DRS	Date de début de validité	Date de fin de validité
66	Indemnité payée à un membre du personnel nommé à titre définitif qui est totalement absent dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail - exonéré de la cotisation de pension secteur public	Yes	Yes	01/01/2022	01/01/9999
67	Tous les montants payés à un travailleur statutaire exonérés de la cotisation sécurité sociale et soumis à la cotisation de pension secteur public	Yes	Yes	01/01/2022	01/01/9999


DMFA - Annexe numéro 8: Codification des données de temps de travail  
Version: 2022/3

---

Date de publication:

30/08/2022

*L'annexe est modifiée: Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF*

Contenu de l'annexe: 



AN2022-2-FR8.pdf



AN2022-2-FR8.docx



AN2022-2-FR8.xlsx



AN2022-2-FR8.txt



AN2022-2-FR8.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	DMFA	DMFA APL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
1	toutes les données relatives au temps de travail couvertes par une rémunération avec cotisations ONSS, à l'exception des vacances légales et complémentaires des ouvriers	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
2	vacances légales pour ouvriers	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
3	vacances complémentaires pour ouvriers	Yes	No	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
4	absence premier jour par suite d'intempéries secteur de la construction (rémunération incomplète)	Yes	No	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
5	congé-éducation payé ou congé formation flamand	Yes	No	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
10	rémunération garantie deuxième semaine, jours fériés et jours de remplacement pendant la période de chômage temporaire, fonction de juge social	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
11	incapacité de travail avec complément ou avance conformément à la CCT 12bis/13bis	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
12	vacances en vertu d'une CCT rendue obligatoire ou repos compensatoire (construction, commerce de combustibles, industrie de l'habillement et de la confection, industrie et commerce du diamant, batellerie, culture et transformation primaire du lin et/ou du chanvre)	Yes	No	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
13	promotion sociale	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
14	jours de vacances supplémentaires en cas de début ou de reprise d'activité	Yes	Yes	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
15	jours de vacances dont le paiement est inclus dans la rémunération flexi	Yes	No	2015/4	9999/4	01/10/2015	01/01/9999

Code	Libellé	DMFA	DMFA APL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
20	jours de repos compensatoire non rémunérés dans le cadre d'une diminution du temps de travail avec rémunération horaire majorée	Yes	No	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
21	les jours de grève/lock-out	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
22	mission syndicale	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
23	jour de carence	Yes	Yes	2003/1	2013/4	01/01/1900	31/12/2013
24	congé pour raisons impérieuses sans maintien de la rémunération - pour les gardien(ne)s d'enfants, jours de vacances non rémunérés (maximum 20) et jours fériés légaux lorsqu'il n'y a pas accueil d'enfants	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
25	devoirs civiques sans maintien de la rémunération, mandat public	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
26	obligations de milice	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
30	toutes les données relatives au temps de travail pour lesquelles l'employeur ne paye pas de rémunération ni d'indemnité, à l'exception de celles reprises sous un autre code	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
31	jours d'absence totale non rémunérée, assimilée à de l'activité de service, éventuellement fractionnables (ex.: congé pour des motifs impérieux d'ordre familial)	Yes	Yes	2011/1	9999/4	01/01/2011	01/01/9999
32	jours d'absence totale non rémunérée avec position de non-activité, de disponibilité sans traitement d'attente ou de non-activité non rémunérée pour les militaires	Yes	Yes	2011/1	9999/4	01/01/2011	01/01/9999
33	jours d'absence totale pour congé politique non rémunéré et assimilé à de l'activité de service	Yes	Yes	2011/1	9999/4	01/01/2011	01/01/9999

Code	Libellé	DMFA	DMFA APL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
41	jours d'absence totale rémunérée avec position de non-activité	Yes	Yes	2011/1	9999/4	01/01/2011	01/01/9999
42	jours de disponibilité totale avec traitement d'attente et maintien du droit à l'avancement	Yes	Yes	2011/1	9999/4	01/01/2011	01/01/9999
43	jours de retrait temporaire d'emploi pour motif de santé (militaires)	Yes	No	2011/1	9999/4	01/01/2011	01/01/9999
50	maladie (maladie ou accident de droit commun)	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
51	protection de la maternité (= mesure de protection de la maternité, repos de maternité ou congé de maternité converti en cas de décès ou d'hospitalisation de la mère) et pauses d'allaitement (CCT n° 80)	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
52	congé de paternité ou de naissance, congé d'adoption et congé parental d'accueil (seulement les jours à charge du secteur "indemnités")	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
53	maladie (congé prophylactique)	Yes	Yes	2017/1	9999/4	01/01/2017	01/01/9999
60	accident du travail	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
61	maladie professionnelle	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
70	chômage temporaire autre que les codes 71, 72 et 77	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
71	code spécifique chômage économique	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
72	code spécifique chômage temporaire pour cause d'intempérie	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
73	vacances jeunes et vacances seniors	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999


Code	Libellé	DMFA	DMFA APL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
74	manque de prestations d'un gardien ou d'une gardienne d'enfants reconnu, dû à l'absence d'enfants normalement présents, mais qui sont absents pour des raisons indépendantes de la volonté du gardien ou de la gardienne d'enfants	Yes	Yes	2003/2	9999/4	01/04/2003	01/01/9999
75	jours de soins d'accueil	Yes	Yes	2008/4	9999/4	01/10/2008	01/01/9999
76	jours de suspension employés pour manque de travail	Yes	No	2009/2	9999/4	01/04/2009	01/01/9999
<b>77</b>	Chômage temporaire pour force majeure Corona ou inondations ou guerre Ukraine	Yes	Yes	2020/2	<b>2022/2</b>	01/04/2020	<b>30/06/2022</b>
80	heures supplémentaires à ne pas récupérer et non soumises aux cotisations de sécurité sociale	Yes	No	2015/4	9999/4	01/10/2015	01/01/9999
101	Jours de navigation des marins dans le secteur de la marine marchande, des travaux de dragage ou du remorquage maritime	Yes	No	2018/1	9999/4	01/01/2018	01/01/9999
102	Jours de congé des marins dans le secteur de la marine marchande, des travaux de dragage ou du remorquage maritime	Yes	No	2018/1	9999/4	01/01/2018	01/01/9999
110	Prestations d'un membre d'un parlement ou d'un gouvernement fédéral ou régional ou d'un mandataire local protégé ; jours couverts par une indemnité de sortie d'un membre d'un parlement, d'un gouvernement, d'une Députation permanente ou d'un collège provincial	Yes	No	2019/1	9999/4	01/01/2019	01/01/9999
301	toutes les données relatives au temps de travail couvertes par une indemnité exonérée de cotisations de sécurité sociale, à l'exception de celles reprises sous un autre code	No	Yes	2003/1	2021/4	01/01/1900	31/12/2021

DMFA - Annexe numéro 9: Numéros de fonction du personnel déclaré au forfait suivant l'indice de catégorie de l'employeur  
Version: 2022/3

---

Date de publication:

30/08/2022

Contenu de l'annexe: 

  
AN2020-1-FR9.pdf

  
AN2020-1-FR9.docx

  
AN20201-FR9.xlsx  
Information intermédiaire:

  
AN2020-1-FR9.txt

  
AN2020-1-FR9.xml

### Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	27	-	Porteurs de bagages	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	32	15	Chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	33	16	Chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	34	17	Adjoint chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	35	18	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	36	19	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	37	20	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	38	-,21,-,18,18,-,-	Voiturier, Portier, Bagagiste, Valet de chambre, Femme de chambre, Préposée à la toilette, Préposée au vestiaire, Autres travailleurs	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	39	21	Concierge	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	40	23	Chef concierge	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	41	19	Valet de chambre, femme de chambre	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	43	15	Apprenti de salle	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	44	16	Apprenti de salle	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	45	17	Commis débarrasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	46	18	Commis de suite, Commis de suite/ banquet, Commis barman, Commis d'étage	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	47	19	Commis de rang, Garçon de banquet	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	48	20	1/2 chef de rang restaurant, 1/2 chef de rang banquet, Commis barman	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	49	21,21,21,21,21,21,22,-	Garçon de restaurant, Chef de rang restaurant, Garçon de banquet, Chef de rang banquet, Garçon de brasserie, taverne, bistro, Garçon de café, Barman, Garçon d'étage	01/01/1900	31/03/2007



	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	50	22,22,22,-	Premier chef de rang, Sommelier, Premier chef de rang banquet, Responsable barman	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	51	23	Maitre d'hôtel restaurant, Maitre d'hôtel banquet, Maitre d'hôtel roomservice	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	52	-	Assistant maitre d'hôtel restaurant, Assistant maitre d'hôtel banquet, Assistant maitre d'hôtel roomservice	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	98	-	Travailleur occasionnel dans l'Horeca	01/07/2003	30/06/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	27	-	Porteurs de bagages	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	32	15	Chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	33	16	Chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	34	17	Adjoint chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	35	18	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	36	19	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	37	20	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	38	-,21,-,18,18,-,-	Voiturier, Portier, Bagagiste, Valet de chambre, Femme de chambre, Préposée à la toilette, Préposée au vestiaire, Autres travailleurs	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	39	21	Concierger	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	40	23	Chef concierge	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	41	19	Valet de chambre, femme de chambre	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	43	15	Apprenti de salle	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	44	16	Apprenti de salle	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	45	17	Commis débarrasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	46	18	Commis de suite, Commis de suite/ banquet, Commis barman, Commis d'étage	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	47	19	Commis de rang, Garçon de banquet	01/01/1900	31/03/2007

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	48	20	1/2 chef de rang restaurant, 1/2 chef de rang banquet, Commis barman	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	49	21,21,21, 21,21,21, 22,-	Garçon de restaurant, Chef de rang restaurant, Garçon de banquet, Chef de rang banquet, Garçon de brasserie, taverne, bistro, Garçon de café, Barman, Garçon d'étage	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	50	22	Premier chef de rang, Sommelier, Premier chef de rang banquet, Responsable barman	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	51	23	Maitre d'hôtel restaurant, Maitre d'hôtel banquet, Maitre d'hôtel roomservice	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	52	-	Assistant maitre d'hôtel restaurant, Assistant maitre d'hôtel banquet, Assistant maitre d'hôtel roomservice	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	98	-	Travailleur occasionnel dans l'Horeca	01/07/2003	30/06/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	19	81	-	Marins pêcheurs : équipage des bâtiments de pêche à l'exception des apprentis mousses	01/01/1900	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	19	82	-	Marins pêcheurs : apprentis mousses	01/01/1900	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	20	20	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les théâtres	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	20	25	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les salles de spectacles cinématographiques pendant au moins 40 heures/semaine	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	20	26	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les autres entreprises de spectacle pendant moins de 40 heures/semaine ou occupées dans les autres entreprises que des théâtres ou préposés à la toilette	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	20	29	-	Tous les autres travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	23	20	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les théâtres	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	23	25	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les salles de spectacles cinématographiques pendant au moins 40 heures/semaine	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	23	26	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les autres entreprises de spectacle pendant moins de 40 heures/semaine ou occupées dans les autres entreprises que des théâtres ou préposés à la toilette	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	23	29	-	Tous les autres travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire	01/01/1900	31/03/2007

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	68	28	-	Autres chauffeurs de taxis-camionnettes	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	68	30	-	Chauffeurs de taxis-camionnettes : chauffeurs occupés à raison au maximum de 6 heures/jour et 30 heures/semaine	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	97	91	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture	01/01/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	97	98	-	Travailleur occasionnel dans l'Horeca	01/01/2004	30/06/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	97	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture (jusqu'au 4/2006) et l'horticulture	01/07/2004	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	27	-	Porteurs de bagages	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	32	15	Chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	33	16	Chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	34	17	Adjoint chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	35	18	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	36	19	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	37	20	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	38	-,21,-,18,18,-,-	Voiturier, Portier, Bagagiste, Valet de chambre, Femme de chambre, Préposée à la toilette, Préposée au vestiaire, Autres travailleurs	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	39	21	Concierge	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	40	23	Chef concierge	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	41	19	Valet de chambre, femme de chambre	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	43	15	Apprenti de salle	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	44	16	Apprenti de salle	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	45	17	Commis débarrasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	46	18	Commis de suite, Commis de suite banquet, Commis barman, Commis d'étage	01/01/1900	31/03/2007

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	47	19	Commis de rang, Garçon de banquet	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	48	20	1/2 chef de rang, 1/2 chef de rang banquet, Commis barman	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	49	21,21,21, 21,21,21, 22,-	Garçon de restaurant, Chef de rang restaurant, Garçon de banquet, Chef de rang banquet, Garçon de brasserie, taverne, bistro, Garçon de café, Barman, Garçon d'étage	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	50	22,22,22, -	Premier chef de rang, Sommelier, Premier chef de rang banquet, Responsable barman	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	51	23	Maitre d'hôtel restaurant, Maitre d'hôtel banquet, Maitre d'hôtel roomservice	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	52	-	Assistant maitre d'hôtel restaurant, Assistant maitre d'hôtel banquet, Assistant maitre d'hôtel roomservice	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	27	-	Porteurs de bagages	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	32	15	Chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	33	16	Chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	34	17	Adjoint chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	35	18	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	36	19	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	37	20	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	38	-,21,-, ,18,18,-,-	Voiturier, Portier, Bagagiste, Valet de chambre, Femme de chambre, Préposée à la toilette, Préposée au vestiaire, Autres travailleurs	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	39	21	Concierge	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	40	23	Chef concierge	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	41	19	Valet de chambre, femme de chambre	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	43	15	Apprenti de salle	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	44	16	Apprenti de salle	01/01/1900	31/03/2007

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	45	17	Commis débarrasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	46	18	Commis de suite, Commis de suite banquet, Commis barman, Commis d'étage	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	47	19	Commis de rang, Garçon de banquet	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	48	20	1/2 chef de rang, 1/2 chef de rang banquet, Commis barman	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	49	21,21,21, 21,21,21, 22,-	Garçon de restaurant, Chef de rang restaurant, Garçon de banquet, Chef de rang banquet, Garçon de brasserie, taverne, bistro, Garçon de café, Barman, Garçon d'étage	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	50	22,22,22, -	Premier chef de rang, Sommelier, Premier chef de rang banquet, Responsable barman	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	51	23	Maitre d'hôtel restaurant, Maitre d'hôtel banquet, Maitre d'hôtel roomservice	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	52	-	Assistant maitre d'hôtel restaurant, Assistant maitre d'hôtel banquet, Assistant maitre d'hôtel roomservice	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	166	21	-	Travailleurs occupés dans les établissements de bain et dans les entreprises exploitant des établissements de bain : garçon ou fille de cabine ou de bain	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	166	23	-	Travailleurs occupés dans les établissements de bain et dans les entreprises exploitant des établissements de bain : pédicure	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	166	24	-	Travailleurs occupés dans les établissements de bain et dans les entreprises exploitant des établissements de bain : masseur - masseuse	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	166	26	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les autres entreprises de spectacle pendant moins de 40 heures/semaine ou occupées dans les autres entreprises que des théâtres ou préposés à la toilette	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	193	91	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture	01/01/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	193	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture	01/01/1900	31/12/2006
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	194	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'horticulture	01/01/1900	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	323	20	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les théâtres	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	323	25	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les salles de spectacles	01/01/1900	31/03/2007

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
				cinématographiques pendant au moins 40 heures/semaine		
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	323	26	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les autres entreprises de spectacle pendant moins de 40 heures/semaine ou occupées dans les autres entreprises que des théâtres ou préposés à la toilette	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	323	29	-	Tous les autres travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	494	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'horticulture	01/01/1900	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	497	91	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture	01/01/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	497	98	-	Travailleur occasionnel dans l'Horeca	01/01/2004	30/06/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	497	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture (jusqu'au 4/2006) et l'horticulture	01/07/2004	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	562	20	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les théâtres	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	562	26	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les autres entreprises de spectacle pendant moins de 40 heures/semaine ou occupées dans les autres entreprises que des théâtres ou préposés à la toilette	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	562	29	-	Tous les autres travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	594	90	-	Travailleurs occasionnels dans le secteur du chicon pour les jours de travail occasionnel au-delà des 65 jours	01/01/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	594	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'horticulture	01/01/2007	01/01/9999

### Numéros de fonction valides à partir de 2007/2

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	10	-	Commis débarrasseur	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	11	-	Commis de suite	01/04/2007	30/09/2013

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	12	-	Commis de rang	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	13	-	½ chef de rang restaurant	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	14	-	Garçon de restaurant	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	15	-	Chef de rang restaurant	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	16	-	1er chef de rang restaurant	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	17	-	Sommelier	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	18	-	Assistant maitre d'hôtel restaurant	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	19	-	Maitre d'hôtel restaurant	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	22	-	Aide serveur (se) / Commis	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	23	-	Garçon de banquet	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	24	-	½ chef de rang banquet	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	25	-	Chef de rang banquet	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	26	-	1er chef de rang banquet	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	27	-	Assistant maitre d'hôtel banquet	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	28	-	Maitre d'hôtel banquet	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	53	-	Garçon de brasserie, taverne, bistro	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	55	-	Garçon de café	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	57	-	Commis barman	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	58	-	Barman	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	59	-	Responsable barman	01/04/2007	30/09/2013

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	61	-	Chasseur	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	62	-	Voiturier	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	63	-	Portier	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	64	-	Bagagiste	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	65	-	Valet de chambre, femme de chambre	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	66	-	Concierge	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	67	-	Chef concierge	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	70	-	Commis d'étage	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	71	-	Garçon d'étage	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	72	-	Assistant maître d'hôtel roomservice	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	73	-	Maître d'hôtel roomservice	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	75	-	Préposés aux toilettes	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	77	-	Préposé au vestiaire	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	98	-	Travailleur occasionnel dans l'Horeca	01/07/2003	30/06/2007
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	10	-	Commis débarrasseur	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	11	-	Commis de suite	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	12	-	Commis de rang	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	13	-	½ chef de rang restaurant	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	14	-	Garçon de restaurant	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	15	-	Chef de rang restaurant	01/04/2007	01/01/9999



	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	16	-	1er chef de rang restaurant	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	17	-	Sommelier	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	18	-	Assistant maître d'hôtel restaurant	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	19	-	Maitre d'hôtel restaurant	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	22	-	Aide serveur (se) / Commis	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	23	-	Garçon de banquet	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	24	-	½ chef de rang banquet	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	25	-	Chef de rang banquet	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	26	-	1er chef de rang banquet	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	27	-	Assistant maître d'hôtel banquet	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	28	-	Maitre d'hôtel banquet	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	53	-	Garçon de brasserie, taverne, bistro	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	55	-	Garçon de café	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	57	-	Commis barman	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	58	-	Barman	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	59	-	Responsable barman	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	61	-	Chasseur	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	62	-	Voiturier	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	63	-	Portier	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	64	-	Bagagiste	01/04/2007	01/01/9999

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	65	-	Valet de chambre, femme de chambre	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	66	-	Concierge	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	67	-	Chef concierge	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	70	-	Commis d'étage	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	71	-	Garçon d'étage	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	72	-	Assistant maître d'hôtel roomservice	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	73	-	Maître d'hôtel roomservice	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	75	-	Préposés aux toilettes	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	77	-	Préposé au vestiaire	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	98	-	Travailleur occasionnel dans l'Horeca	01/07/2003	30/06/2007
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	19	81	-	Marins pêcheurs : équipage des bâtiments de pêche à l'exception des apprentis mousles	01/01/1900	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	19	82	-	Marins pêcheurs : apprentis mousles	01/01/1900	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	66	85	-	Préposés aux toilettes	01/01/2010	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	95	85	-	Préposés aux toilettes	01/01/2011	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	97	91	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture	01/01/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	97	94	-	Occasionnels de l'horeca avec forfait journalier	01/10/2013	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	97	95	-	Occasionnels de l'horeca avec forfait horaire	01/10/2013	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	97	98	-	Travailleur occasionnel dans l'Horeca	01/01/2004	30/06/2007
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	97	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture (jusqu'au 4/2006) et l'horticulture	01/07/2004	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	10	-	Commis débarrasseur	01/07/2007	30/09/2013

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	11	-	Commis de suite	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	12	-	Commis de rang	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	13	-	½ chef de rang restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	14	-	Garçon de restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	15	-	Chef de rang restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	16	-	1er chef de rang restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	17	-	Sommelier	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	18	-	Assistant maître d'hôtel restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	19	-	Maître d'hôtel restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	22	-	Aide serveur (se) / Commis	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	23	-	Garçon de banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	24	-	½ chef de rang banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	25	-	Chef de rang banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	26	-	1er chef de rang banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	27	-	Assistant maître d'hôtel banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	28	-	Maître d'hôtel banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	53	-	Garçon de brasserie, taverne, bistro	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	55	-	Garçon de café	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	57	-	Commis barman	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	58	-	Barman	01/07/2007	30/09/2013

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	59	-	Responsable barman	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	61	-	Chasseur	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	62	-	Voiturier	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	63	-	Portier	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	64	-	Bagagiste	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	65	-	Valet de chambre, femme de chambre	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	66	-	Concierger	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	67	-	Chef concierge	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	70	-	Commis d'étage	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	71	-	Garçon d'étage	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	72	-	Assistant maître d'hôtel roomservice	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	73	-	Maître d'hôtel roomservice	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	75	-	Préposés aux toilettes	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	77	-	Préposé au vestiaire	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	10	-	Commis débarrasseur	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	11	-	Commis de suite	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	12	-	Commis de rang	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	13	-	½ chef de rang restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	14	-	Garçon de restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	15	-	Chef de rang restaurant	01/07/2007	30/09/2013

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	16	-	1er chef de rang restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	17	-	Sommelier	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	18	-	Assistant maître d'hôtel restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	19	-	Maitre d'hôtel restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	22	-	Aide serveur (se) / Commis	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	23	-	Garçon de banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	24	-	½ chef de rang banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	25	-	Chef de rang banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	26	-	1er chef de rang banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	27	-	Assistant maître d'hôtel banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	28	-	Maitre d'hôtel banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	53	-	Garçon de brasserie, taverne, bistro	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	55	-	Garçon de café	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	57	-	Commis barman	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	58	-	Barman	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	59	-	Responsable barman	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	61	-	Chasseur	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	62	-	Voiturier	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	63	-	Portier	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	64	-	Bagagiste	01/07/2007	30/09/2013

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	65	-	Valet de chambre, femme de chambre	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	66	-	Concierger	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	67	-	Chef concierger	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	70	-	Commis d'étage	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	71	-	Garçon d'étage	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	72	-	Assistant maître d'hôtel roomservice	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	73	-	Maître d'hôtel roomservice	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	75	-	Préposés aux toilettes	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	77	-	Préposé au vestiaire	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	193	91	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture	01/01/2007	01/01/9999
<b>Numéros de fonction valides à partir de 2007/2</b>	<b>194</b>	<b>93</b>	-	<b>Travailleurs occasionnels dans le secteur de la culture de fruits</b>	<b>01/01/2020</b>	<b>01/01/9999</b>
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	194	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'horticulture	01/01/1900	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	216	96	-	Occasionnels de l'horeca avec bloc temps 5 heures	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	216	97	-	Occasionnels de l'horeca avec bloc temps 11 heures	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	217	96	-	Occasionnels de l'horeca avec bloc temps 5 heures	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	217	97	-	Occasionnels de l'horeca avec bloc temps 11 heures	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	293	91	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture	01/01/2020	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	317	94	-	Occasionnels de l'horeca avec forfait journalier	01/10/2013	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	317	95	-	Occasionnels de l'horeca avec forfait horaire	01/10/2013	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	323	85	-	Préposés aux toilettes	01/01/2010	01/01/9999

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	494	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'horticulture	01/01/1900	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	497	91	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture	01/01/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	497	94	-	Occasionnels de l'horeca avec forfait journalier	01/10/2013	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	497	95	-	Occasionnels de l'horeca avec forfait horaire	01/10/2013	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	497	98	-	Travailleur occasionnel dans l'Horeca	01/01/2004	30/06/2007
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	497	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture (jusqu'au 4/2006) et l'horticulture	01/07/2004	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	562	85	-	Préposés aux toilettes	01/01/2010	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	594	90	-	Travailleurs occasionnels dans le secteur du chicon pour les jours de travail occasionnel au-delà des 65 jours	01/01/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	594	92	-	Travailleurs occasionnels dans le secteur du champignon	01/01/2013	01/01/9999
<b>Numéros de fonction valides à partir de 2007/2</b>	<b>594</b>	<b>93</b>	-	<b>Travailleurs occasionnels dans le secteur de la culture de fruits</b>	<b>01/01/2020</b>	<b>01/01/9999</b>
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	594	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'horticulture	01/01/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	662	85	-	Préposés aux toilettes	01/01/2010	01/01/9999

#### Commentaire catégorie employeur

016 : Employeurs relevant de la commission paritaire de l'industrie hôtelière et exclus du champ d'application de la législation relative à l'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture des entreprises.

116 : Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 et non redevables de la cotisation de base au "Fonds de fermeture d'entreprises"; catégorie réservée uniquement aux travailleurs occasionnels pour lesquels l'employeur doit faire une déclaration "Dimona Full" (voir aussi catégories 016, 216, 017, 117, 217).

216 : Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 et non redevables de la cotisation de base au "Fonds de fermeture d'entreprises"; catégorie réservée uniquement aux travailleurs occasionnels pour lesquels l'employeur doit faire une déclaration "Dimona Light" (voir aussi catégories 016, 116, 017, 117, 217).

017 : Entreprises relevant de la commission paritaire de l'industrie hôtelière.

117 : Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 ; catégorie réservée uniquement aux travailleurs occasionnels pour lesquels l'employeur doit faire une déclaration "Dimona Full" (voir aussi catégories 017, 217, 016, 116, 216).

217 : Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 ; catégorie réservée uniquement aux travailleurs occasionnels pour lesquels l'employeur doit faire une déclaration "Dimona Light" (voir aussi catégories 017, 117, 016, 116, 216).

317 : Employeurs, de type commercial ou non-commercial, redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 ; catégorie réservée uniquement aux travailleurs occasionnels à partir du 01/10/2013 ; voir aussi catégorie 017.

019 : Employeurs occupant des travailleurs liés par un contrat d'engagement pour la pêche maritime.

020 : Employeurs de travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire qui ne relèvent pas de la commission paritaire de l'industrie hôtelière et exclus du champ d'application de la législation relative à l'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture des entreprises.

023 : Employeurs occupant des travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire qui relèvent d'industries et de commerce ou de branches d'industrie et de commerce autres que l'industrie hôtelière.

068 : Employeurs appartenant au secteur d'activité « taxis et/ ou taxis camionnettes » et qui ressortissent à la commission paritaire du transport.

095 : Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds pour la formation professionnelle des travailleurs ressortissant à la Commission paritaire pour les attractions touristiques (CP 333).

097 : Employeurs des entreprises de travail intérimaire agréées, redevables d'une cotisation spéciale pour l'occupation de travailleurs ayant la qualité d'intérimaire.

146 : Employeurs définis à l'indice 046 mais déclarant des travailleurs avec rémunérations forfaitaires

046 : Organismes d'intérêt public redevables de la cotisation relative aux vacances annuelles et cotisant sur le montant du double pécule de vacances annuelles. Ces organismes ne sont pas redevables des cotisations " accidents du travail " et " maladies professionnelles ".

158 : Employeurs définis à l'indice 058 mais déclarant des travailleurs avec rémunérations forfaitaires.

058 : Employeurs relevant de la commission paritaire de l'industrie alimentaire, secteur boulangerie industrielle, boulangerie artisanale, pâtisserie artisanale, glaciers et confiseurs artisanaux, salons de consommation annexés à une pâtisserie artisanale.

166 : Employeurs définis à l'indice 066 mais déclarant des travailleurs avec rémunérations forfaitaires.

066 : Employeurs relevant de la commission paritaire pour les entreprises de nettoyage et de désinfection.

193 : Employeurs relevant de la commission paritaire de l'agriculture.

194 : Employeurs cotisant au F.S.E. pour les entreprises horticoles à l'exception des entreprises pour lesquelles il existe déjà un Fonds (employeurs de la catégorie 094).

094 : Employeurs des entreprises d'implantation et d'entretien de parcs et jardins ressortissant à la commission paritaire pour les entreprises horticoles.

323 : Employeurs relevant de la sous-commission paritaire pour l'exploitation des salles de cinéma.

494 : Employeurs cotisant au F.S.E. pour les entreprises horticoles et dont l'activité principale concerne la floriculture.

497 : ONEM, Services T interim ne participant ni à la redistribution des charges sociales ni à l'opération MARIBEL Vdab, Forem, Orbem.

562 : Employeurs néerlandophones ressortissant à la Commission paritaire du spectacle ( CP 304) et redevables d'une cotisation pour le Fonds de sécurité d'existence des arts scéniques de la communauté flamande (CCT 29.06.2001).


**594 : Employeurs relevant de la Commission paritaire pour les entreprises horticoles n° 145, redevables d'une cotisation au "Fonds social et de garantie pour les entreprises horticoles" ; concerne certains employeurs qui peuvent occuper des travailleurs occasionnels durant maximum 100 jours par année civile dans la culture des chicons, dans la culture des champignons et à partir du 01/01/2020 dans la culture de fruits (voir aussi catégories 094, 194, 294, 494). A cause de la crise corona le maximum des jours est doublé jusqu'à 200 jours en 2020.**

662 : Employeurs ressortissant à la Commission paritaire du spectacle (CP n° 304) et cotisant pour le "Fonds de sécurité d'existence pour le secteur des arts scéniques de la Communauté française Wallonie-Bruxelles" ; concerne les employeurs dont le siège social est situé en Région wallonne ou en Région de Bruxelles-Capitale et qui sont inscrits auprès de l'ONSS au rôle linguistique francophone.



Date de publication:

30/08/2022

Contenu de l'annexe: 



AN2001-3-1Fr10.pdf



AN2001-3-1Fr10.docx



AN2001-3-1Fr10.xls



AN2001-3-1Fr10.txt



AN2001-3-1Fr10.xml

Information Intermédiaire:

**027**

Catégories employeurs	Code	Libellé	Remarque	A partir de	Jusqu'à
027	01	Indemnité journalière		1/01/1900	1/01/9999
027	02	Allocation annuelle		1/01/1900	1/01/9999
027	03	Rente		1/01/1900	1/01/9999
027	04	Capital		1/01/1900	1/01/9999
027	05	Allocation		1/01/1900	1/01/9999
027	12	Allocation annuelle avec un degré d'incapacité < à 10 %	Ces codes ne peuvent être utilisés qu'en cas d'exception c.à.d. lorsqu'on a l'autorisation légale de faire la déclaration une seule fois par année. La déclaration d'un travailleur avec un degré d'incapacité < à 10 % doit de préférence être faite une fois par trimestre en utilisant les codes 01 à 05.	1/01/1900	1/01/9999
027	13	Rente avec un degré d'incapacité < à 10 %	Ces codes ne peuvent être utilisés qu'en cas d'exception c.à.d. lorsqu'on a l'autorisation légale de faire la déclaration une seule fois par année. La déclaration d'un travailleur avec un degré d'incapacité < à 10 % doit de préférence être faite une fois par trimestre en utilisant les codes 01 à 05.	1/01/1900	1/01/9999
027	15	Allocation avec un degré d'incapacité < à 10 %	Ces codes ne peuvent être utilisés qu'en cas d'exception c.à.d. lorsqu'on a l'autorisation légale de faire la déclaration une seule fois par année. La déclaration d'un travailleur avec un degré d'incapacité < à 10 % doit de préférence être faite une fois par trimestre en utilisant les codes 01 à 05.	1/01/1900	1/01/9999

**028**


Catégories employeurs	Code	Libellé	Remarque	A partir de	Jusqu'à
028	00	Toutes indemnités	Concerne uniquement le Fonds des Maladies Professionnelles	1/01/1900	1/01/9999

DMFA - Annexe numéro 11: Identification du formulaire  
Version: 2022/3

---

Date de publication:

30/08/2022

Contenu de l'annexe: 



AN2020-1-FR11.pdf



AN2020-1-FR11.docx



AN2020-1-FR11.xlsx



AN2020-1-FR11.txt



AN2020-1-FR11.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Date de début de	Date de fin de validité
AADD501	Demande enrichie d'une déclaration	01/01/1900	01/01/9999
ACRF001	Accusé de réception	01/01/1900	01/01/9999
AOAT001	Accidents de Travail scénario 1 - déclaration d'un accident de travail	01/01/1900	01/01/9999
AOAT002	Accidents de Travail scénario 2 - rapport mensuel	01/01/1900	01/01/9999
AOAT003	Accidents de Travail scénario 3 - déclaration d'une reprise de travail	01/01/1900	01/01/9999
AVDDTUP	Déclaration de modification relative à une déclaration de travaux	01/01/1900	01/01/9999
AVWDDT	Déclaration de travaux	01/01/1900	01/01/9999
BEWARE	Notification reprenant les informations comptables relatives aux modifications de la déclaration multifonctionnelle d'un employeur immatriculé à l'ONSS et, le cas échéant, les données relatives à l'avis rectificatif de cotisations qui en a résulté.	01/01/1900	01/01/9999
BEWLST	Liste de contrôle des notifications Beware envoyées le jour précédent à la maison mère d'un SSA.	01/01/1900	01/01/9999
BZMP001	Maladies professionnelles scénario 1 - demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	01/01/1900	30/06/2011
CDHG001	Déclaration de l'attestation Historique de carrière	01/01/1900	01/01/9999
DEFI001	Décision finale	01/01/1900	01/01/9999
DIMONA	Déclaration immédiate à l'emploi	01/01/1900	01/01/9999
DMFA	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle concernant un employeur immatriculé à l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
DMFADB	Réponse à une demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFANOT	Notification de modification relative à une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFAPID	Données d'identification dans la DB DmfA d'une déclaration DmfA originale	01/01/1900	01/01/9999
DMFAPPL	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle concernant une administration provinciale ou locale	01/01/1900	01/01/9999
DMFAREQ	Demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de	Date de fin de validité
DMFAUPD	Déclaration de modification relative à une déclaration multifonctionnelle concernant un employeur immatriculé à l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
ECAROAN	Réponse à une demande de consultation des données ECARO d'une personne	01/01/1900	01/01/9999
ECARORQ	Demande de consultation des données ECARO d'une personne	01/01/1900	01/01/9999
ECOUDAN	Réponse à une demande de consultation des jours de chômage économique hors du secteur de la construction	01/01/1900	01/01/9999
ECOUDRQ	Demande de consultation des jours de chômage économique hors du secteur de la construction	01/01/1900	01/01/9999
FINO001	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et au processus de calcul des provisions forfaitaires ou procentuelles dont les employeurs sont redevables (ou pas) envers l'ONSS.	01/01/1900	01/01/9999
FINO002	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et au processus de calcul des provisions forfaitaires et/ou procentuelles dont les employeurs sont redevables envers l'ONSS.	01/01/1900	01/01/9999
FINO003	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et aux processus des rappels DGII/397 à payer par les employeurs ONSS.	01/01/1900	01/01/9999
FINO004	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et aux processus des rappels DGII/398 à payer par les employeurs ONSS.	01/01/1900	30/06/2019
FINO014	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et au processus de mise en demeure	01/01/1900	01/01/9999
FISI001	Note reprenant les situations relatives aux paiements du trimestre courant des employeurs ONSS.	01/01/1900	01/01/9999
FISI002	Communication des dettes sociales des employeurs ONSS	01/01/1900	01/01/9999
FISI003	Communication trimestrielle des dettes sociales des employeurs Titres Services ONSS	01/01/1900	01/01/9999
IDFLUX	Informations d'identification à destination de l'employeur	01/01/1900	01/01/9999
LOIC001	Formulaire de demande d'interruption de carrière ou de crédit-temps	01/01/1900	01/01/9999
NOTI001	Notification en réponse à une déclaration	01/01/1900	01/01/9999
OSSA001	Attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale d'Outre-mer qui indique pour quelle période une personne est assurée.	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de	Date de fin de validité
OSSA002	Contrats et lettre d'accompagnement envoyés au souscripteur lors de son affiliation à la Sécurité Sociale d'Outre-mer.	01/01/1900	01/01/9999
PFANS	Réponse à une demande de consultation de masse du fichier du personnel	01/01/1900	01/01/9999
PFREQ	Demande de consultation de masse du fichier du personnel	01/01/1900	01/01/9999
PPLCAL	Notification de calcul DMFAPPL	01/01/1900	01/01/9999
PPLUPD	Déclaration de modification relative à une déclaration multifonctionnelle concernant une administration provinciale ou locale	01/01/1900	01/01/9999
PROA001	Message reprenant les informations relatives aux échanges sur les actions de proactivité entreprises par les SSA ou à prendre par l'ONSS envers les employeurs	01/01/1900	01/01/9999
REDCOAN	Réponse à une demande de consultation de la dernière situation des déductions d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
REDCORQ	Demande de consultation de la dernière situation des déductions d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
RORE001	Règles de routage - communication des secrétariats sociaux et Full Service Center à la sécurité sociale, concernant la gestion des destinataires (et canaux) de messages.	01/01/1900	31/03/2012
TWCT001	Communication de chômage temporaire par l'employeur	01/01/1900	01/01/9999
UWDUC	Déclaration unique de chantier	01/01/1900	01/01/9999
UWDUCUP	Déclaration de modification relative à une déclaration unique de chantier	01/01/1900	01/01/9999
VBLV001	Livre de validation chômage temporaire	01/01/1900	01/01/9999
WECH001	Chômage scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de chômage avec complément d'entreprise / Preuve de travail	01/01/1900	01/01/9999
WECH002	Chômage scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension employés	01/01/1900	01/01/9999
WECH003	Chômage scénario 3 - Déclaration de début de travail à temps partiel	01/01/1900	01/01/9999
WECH004	Chômage scénario 4 - Déclaration de prépension à mi-temps	01/01/1900	31/03/2012
WECH005	Chômage scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension employés	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de	Date de fin de validité
WECH006	Chômage scénario 6 - Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus	01/01/1900	01/01/9999
WECH007	Chômage scénario 7 - Déclaration mensuelle de travail en tant que travailleur occupé dans un atelier protégé	01/01/1900	01/01/9999
WECH008	Chômage scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	01/01/1900	01/01/9999
WECH009	Chômage scénario 9 - Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	01/01/9999
WECH010	Chômage scénario 10 - Déclaration mensuelle d'heures de vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	01/01/9999
WECH011	Chômage scénario 11 - Déclaration mensuelle travail portuaire	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA001	Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé maternité converti (art. 39, al. 6 loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de paternité ou de naissance (art. 30, § 2, loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail), de congé d'adoption et de congé parental d'accueil.	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA002	Indemnités scénario 2 - Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité [et (jusqu'au 31/12/2017) de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations].	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA003	Indemnités scénario 3 - Attestation en vue de l'indemnisation des pauses d'allaitement	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA005	Indemnités scénario 5 - Déclaration annuelle de vacances	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA006	Indemnités scénario 6 - Déclaration de reprise du travail	01/01/1900	01/01/9999

DMFA - Annexe numéro 21: Liste des valeurs autorisées pour le statut du travailleur  
Version: 2022/3

---

Date de publication:

30/08/2022

*L'annexe est modifiée: Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF*

Contenu de l'annexe: [i](#)



AN2022-3-FR21.pdf



AN2022-3-FR21.docx



AN2022-3-FR21.xlsx



AN2022-3-FR21.txt



AN2022-3-FR21.xml

Information intermédiaire:



Code	ONSS	ONSS-APL	Description	Remarque	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Valide à partir du	Valide jusqu'au
A	Yes	No	Artiste	Il s'agit des musiciens et des artistes de spectacle, qu' ils soient occupés dans le cadre d'un contrat de travail ou prestent dans des conditions similaires à celles d'un contrat de travail, tel que défini à l'article 3.2° de L'A.R. du 28 novembre 1969.	1900/1	2003/2	01/01/1900	30/06/2003
A1	Yes	No	Artiste avec un contrat de travail		2014/1	9999/4	01/01/2014	31/12/9999
A2	Yes	No	Artiste sans contrat de travail (article 1bis)		2014/1	9999/4	01/01/2014	31/12/9999
B	No	Yes	Pompiers volontaires		1900/1	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
B	Yes	No	Pompiers volontaires		2022/1	9999/4	01/01/2022	31/12/9999
BA	Yes	No	Travailleur occupé en dehors du circuit normal du travail	Il s'agit de travailleurs qui sont occupés, en dehors du circuit de travail normal, dans une entreprise qui ressortit à la CP n° 327.xx.	2020/3	9999/4	01/07/2020	31/12/9999
C	No	Yes	Concierges	Il s'agit d'un gardien ou surveillant de bâtiment, dans lequel il est habitant	1900/1	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
CM	Yes	No	Candidat militaire		1900/1	2003/4	01/01/1900	31/12/2003
D	Yes	No	Travailleur à domicile	Il s'agit des travailleurs à domicile, tels qu'ils sont définis à l'article 3.4° de l'A.R. du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs.	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
D1	Yes	Yes	Travailleur à domicile Accueillants d'enfants Communauté flamande	Accueillants d'enfants avec un statut de travailleur occupés chez certains organisateurs disposant d'une autorisation pour l'accueil familial et, pour le secteur privé, ressortissant à la CP 331.00.10	2015/1	9999/4	01/01/2015	31/12/9999
D2	Yes	Yes	Travailleur à domicile Accueillants d'enfants Communauté française	Accueillants d'enfants avec un statut de salarié occupés chez certains organisateurs disposant d'une autorisation pour l'accueil familial et, pour le secteur privé, ressortissant à la CP 332.00.10	2018/1	9999/4	01/01/2018	31/12/9999
E	No	Yes	Personnel des établissements d'enseignement qui est déclaré en Dimona auprès d'une administration provinciale ou locale	Il s'agit du personnel enseignant, administratif et technique des établissements d'enseignement qui reçoivent d'une administration locale une indemnité non-subsidiée, à l'exception de ceux qui sont déclarés sous le code O ou le code ET.	1900/1	2021/4	01/01/1900	31/12/2021

Code	ONSS	ONSS-APL	Description	Remarque	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Valide à partir du	Valide jusqu'au
E	Yes	No	Personnel des établissements d'enseignement qui est déclaré en Dimona auprès d'une administration provinciale ou locale	Il s'agit du personnel enseignant, administratif et technique des établissements d'enseignement qui reçoivent d'une administration locale une indemnité non-subsidiée, à l'exception de ceux qui sont déclarés sous le code TS.	2022/1	9999/4	01/01/2022	31/12/9999
EC	Yes	No	Ministres des cultes et conseillers laïcs		2022/1	9999/4	01/01/2022	31/12/9999
ET	No	Yes	Statutaire temporaire dans l'enseignement déclaré en Dimona par une administration provinciale ou locale	Il s'agit des travailleurs qui sont soumis au statut des temporaires dans l'enseignement communal ou provincial et qui sont rémunérés par l'administration communale et provinciale. Sont exclus ceux qui sont engagés dans le lien d'un contrat de travail (loi 3 juillet 1978).	2017/2	2021/4	01/04/2017	31/12/2021
F1	No	No	Stagiaires avec le régime d'indemnisation accident du travail/maladie professionnelle des apprentis	Concerne les stagiaires qui effectuent un travail dans le cadre d'une formation pour un travail rémunéré mais ne sont pas soumis à la sécurité sociale et qui bénéficient du régime d'indemnisation accident du travail/maladie professionnelle des apprentis.	2020/1	9999/4	01/01/2020	31/12/9999
F2	No	No	Stagiaires avec un régime d'indemnisation accident du travail/maladie professionnelle autre que celui des apprentis	Concerne les stagiaires qui effectuent un travail dans le cadre d'une formation pour un travail rémunéré mais ne sont pas soumis à la sécurité sociale et qui bénéficient du régime d'indemnisation accident du travail/maladie professionnelle autre que celui des apprentis.	2020/1	9999/4	01/01/2020	31/12/9999
FE	Yes	No	Cadre étranger		2022/1	9999/4	01/01/2022	31/12/9999
LP	Yes	Yes	Travailleurs avec des prestations réduites	Il s'agit de travailleurs qui sont liés à un employeur par un contrat de courte durée et pour une occupation qui n'atteint pas la durée journalière habituelle. Cela concerne par exemple les extras dans le secteur HORECA, les moniteurs dans le secteur socio-culturel,... qui sont engagés pour quelques heures seulement.	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
M	No	Yes	Médecins		1900/1	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
MA	Yes	No	Mandataires contractuels dans un service public à qui est accordé un complément pension	Personnes contractuelles (non déclarées avec le code travailleur 673) désignées pour exercer une fonction de management ou d'encadrement dans un service public et qui bénéficient du complément pension prévu par la loi du 4 mars 2004.	2011/1	9999/4	01/01/2011	31/12/9999

Code	ONSS	ONSS-APL	Description	Remarque	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Valide à partir du	Valide jusqu'au
O	No	Yes	Personnel des établissements d'enseignement qui est déclaré en Dimona auprès d'un employeur autre qu'une administration provinciale ou locale	Il s'agit du personnel enseignant, administratif et technique des établissements d'enseignement qui reçoivent d'une administration locale - exclusivement des indemnités non-subsidiées sans effectuer de prestations supplémentaires et/ou - exclusivement des indemnités non-subsidiées pour des surveillances ou des accompagnements dans le bus qui sont exécutés comme prestations supplémentaires.	2007/1	2021/4	01/01/2007	31/12/2021
P	No	Yes	Personnel de police		1900/1	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
PC	No	Yes	Personnel civil de police		1900/1	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
PJ	Yes	Yes	Journaliste professionnel reconnu	Journaliste professionnel reconnu au sens de la loi du 30/3/1963	2021/2	9999/4	01/04/2021	31/12/9999
RM	Yes	No	Militaire de réserve		2020/1	9999/4	01/01/2020	31/12/9999
S	Yes	Yes	Saisonnier	Il s'agit des travailleurs qui effectuent des périodes de travail dont la durée est limitée, soit en raison de la nature saisonnière du travail, soit parce que les entreprises qui les engagent sont obligées de recruter du personnel de renfort à certaines époques de l'année.	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
SA	No	Yes	Personnel technique et administratif professionnel des services d'incendie	Il s'agit du personnel technique et administratif qui effectue des prestations pour les services d'incendie dans le cadre du personnel spécifique des services d'incendie.	2013/1	2021/4	01/01/2013	31/12/2021
SA	Yes	No	Personnel technique et administratif professionnel des services d'incendie	Il s'agit du personnel technique et administratif qui effectue des prestations pour les services d'incendie dans le cadre du personnel spécifique des services d'incendie.	2022/1	9999/4	01/01/2022	31/12/9999
SP	No	Yes	Personnel opérationnel professionnel des services d'incendie		1900/1	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
SP	Yes	No	Personnel opérationnel professionnel des services d'incendie		2022/1	9999/4	01/01/2022	31/12/9999
SS	Yes	No	<b>Stagiaire judiciaire</b>	<b>Personne en stage judiciaire (avec assujettissement ou non à un régime de pension du secteur public). Le code ne vise pas les attachés judiciaires.</b>	2017/2	9999/4	01/04/2017	31/12/9999

Code	ONSS	ONSS-APL	Description	Remarque	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Valide à partir du	Valide jusqu'au
T	Yes	Yes	Temporaire	Il s'agit de travailleurs engagés dans le cadre d'un contrat à durée déterminée en vue de pourvoir au remplacement d'un travailleur fixe ou de répondre à un accroissement temporaire du travail ou d'assurer l'exécution d'un travail exceptionnel (cela ne concerne pas les travailleurs intérimaires mis à disposition d'un employeur via une société d'intérim).	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
TS	Yes	No	Statutaire temporaire dans l'enseignement rémunéré par une communauté, une université, une haute école ou une administration locale ou provinciale	Il s'agit des travailleurs qui sont soumis au statut des temporaires dans l'enseignement. En sont donc exclus, ceux qui sont engagés dans le lien d'un contrat de travail (loi 3 juillet 1978).	2017/2	9999/4	01/04/2017	31/12/9999
TW	No	Yes	Chercheur d'emploi expérience professionnelle temporaire dans la Région flamande, engagé dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976		2019/2	2021/4	01/04/2019	31/12/2021
TW	Yes	No	Chercheur d'emploi expérience professionnelle temporaire dans la Région flamande, engagé dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976		2022/1	9999/4	01/01/2022	31/12/9999
V	No	Yes	Personnel soignant, infirmier et paramédical qui n'appartient pas aux secteurs de santé fédéraux		1900/1	2021/4	01/01/1900	31/12/2021
VA	Yes	Yes	Ambulancier volontaire ou volontaire de la Sécurité Civile	Il s'agit des ambulanciers volontaires (non pompier) occupés par une zone de secours, des secouristes-ambulanciers volontaires en possession d'un brevet occupés dans les services d'ambulance agréés et des volontaires de la protection civile.	2018/1	9999/4	01/01/2018	31/12/9999


Code	ONSS	ONSS-APL	Description	Remarque	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Valide à partir du	Valide jusqu'au
VF	No	Yes	Personnel soignant, infirmier et paramédical qui appartient aux secteurs de santé fédéraux		2005/1	2021/4	01/01/2005	31/12/2021
WF	No	Yes	Personnel des secteurs de santé fédéraux et qui n'est pas du personnel soignant, infirmier et paramédical		2005/1	2021/4	01/01/2005	31/12/2021

DMFA - Annexe numéro 23: Liste des codes postaux et communes en 30 positions  
Version: 2022/3

---

Date de publication:

30/08/2022

Contenu de l'annexe: 



AN2021-1-FR23.pdf



AN2021-1-FR23.docx



AN2021-1-FR23.xlsx



AN2021-1-FR23.txt



AN2021-1-FR23.xml

Information intermédiaire:

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
1000	Bruxelles	Bruxelles	01/01/1900	31/12/9999	21004
1005	Ass. Ré. Com. Communaut. Comm.		01/01/1900	31/12/9999	
1005	Cons. Rég. de Brux.-Capitale	Bruxelles	01/01/1900	30/09/2016	
1006	Raad Vl. Gemeenschapscommissie		01/01/1900	31/12/9999	
1007	Ass. de la Com. Communaut. Fr.		01/01/1900	31/12/9999	
1008	Chambre des Représentants		01/01/1900	31/12/9999	
1009	Bruxelles Senat de Belgique		01/01/1900	31/12/9999	
1010	Cité Administrative de l'Etat	Bruxelles	01/01/1900	30/09/2016	
1011	Vlaamse Raad -Vlaams Parlement		01/01/1900	31/12/9999	
1012	Parlement de la Communauté fr.		01/01/1900	31/12/9999	
1020	Bruxelles	Bruxelles	01/01/1900	31/12/9999	21004
1020	Laeken	Bruxelles	01/01/1900	31/12/9999	21004
1030	Bruxelles	Schaerbeek	01/01/1900	31/12/9999	21015
1030	Schaerbeek	Schaerbeek	01/01/1900	31/12/9999	21015
1031	Organisations Soc. Chrétiennes		01/01/1900	31/12/9999	
1033	Bruxelles RTL TVI		01/01/1900	31/12/9999	
1035	Minis Rég. de Brux.-Capitale		01/01/1900	31/12/9999	
1040	Bruxelles	Etterbeek	01/01/1900	31/12/9999	21005
1040	Etterbeek	Etterbeek	01/01/1900	31/12/9999	21005
1041	International Press Center		01/01/1900	31/12/9999	
1043	Bruxelles VRT		01/01/1900	31/12/9999	
1044	Bruxelles RTBF		01/01/1900	31/12/9999	
1045	DIV (uniquement form. roses)	Bruxelles	01/01/1900	30/09/2016	
1046	Europ. External Action Service		01/01/1900	31/12/9999	
1047	Bruxelles Parlement Européen		01/01/1900	31/12/9999	
1048	Union Européenne - Conseil		01/01/1900	31/12/9999	
1049	Union Européenne - Commission		01/01/1900	31/12/9999	
1050	Bruxelles	Ixelles	01/01/1900	31/12/9999	21009
1050	Ixelles	Ixelles	01/01/1900	31/12/9999	21009
1060	Bruxelles	Saint-Gilles	01/01/1900	31/12/9999	21013
1060	Saint-Gilles	Saint-Gilles	01/01/1900	31/12/9999	21013
1070	Anderlecht	Anderlecht	01/01/1900	31/12/9999	21001
1070	Bruxelles	Anderlecht	01/01/1900	31/12/9999	21001
1080	Bruxelles	Molenbeek-Saint-Jean	01/01/1900	31/12/9999	21012
1080	Molenbeek-Saint-Jean	Molenbeek-Saint-Jean	01/01/1900	31/12/9999	21012
1081	Bruxelles	Koekelberg	01/01/1900	31/12/9999	21011
1081	Koekelberg	Koekelberg	01/01/1900	31/12/9999	21011
1082	Berchem-Sainte-Agathe	Berchem-Sainte-Agathe	01/01/1900	31/12/9999	21003
1082	Bruxelles	Berchem-Sainte-Agathe	01/01/1900	31/12/9999	21003
1083	Bruxelles	Ganshoren	01/01/1900	31/12/9999	21008
1083	Ganshoren	Ganshoren	01/01/1900	31/12/9999	21008
1090	Bruxelles	Jette	01/01/1900	31/12/9999	21010
1090	Jette	Jette	01/01/1900	31/12/9999	21010
1099	Bruxelles X		01/01/1900	31/12/9999	
1100	Bruxelles Postcheque		01/01/1900	31/12/9999	
1101	Scanning		01/01/1900	31/12/9999	
1105	Bruxelles SOC		01/01/1900	31/12/9999	
1110	Bruxelles OTAN - NATO		01/01/1900	31/12/9999	
1120	Bruxelles	Bruxelles	01/01/1900	31/12/9999	21004
1120	Neder-over-Heembeek (Bru.)	Bruxelles	01/01/1900	31/12/9999	21004
1130	Bruxelles	Bruxelles	01/01/1900	31/12/9999	21004
1130	Haeren (Bru.)	Bruxelles	01/01/1900	31/12/9999	21004
1140	Bruxelles	Evere	01/01/1900	31/12/9999	21006
1140	Evere	Evere	01/01/1900	31/12/9999	21006
1150	Bruxelles	Woluwe-Saint-Pierre	01/01/1900	31/12/9999	21019
1150	Woluwe-Saint-Pierre	Woluwe-Saint-Pierre	01/01/1900	31/12/9999	21019
1160	Auderghem	Auderghem	01/01/1900	31/12/9999	21002
1160	Bruxelles	Auderghem	01/01/1900	31/12/9999	21002
1170	Bruxelles	Watermael-Boitsfort	01/01/1900	31/12/9999	21017
1170	Watermael-Boitsfort	Watermael-Boitsfort	01/01/1900	31/12/9999	21017

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
1180	Bruxelles	Uccle	01/01/1900	31/12/9999	21016
1180	Uccle	Uccle	01/01/1900	31/12/9999	21016
1190	Bruxelles	Forest	01/01/1900	31/12/9999	21007
1190	Forest	Forest	01/01/1900	31/12/9999	21007
1200	Bruxelles	Woluwe-Saint-Lambert	01/01/1900	31/12/9999	21018
1200	Woluwe-Saint-Lambert	Woluwe-Saint-Lambert	01/01/1900	31/12/9999	21018
1201	Bruxelles RTL-TVI	Bruxelles	01/01/1900	30/09/2016	
1210	Bruxelles	Saint-Josse-ten-Noode	01/01/1900	31/12/9999	21014
1210	Saint-Josse-ten-Noode	Saint-Josse-ten-Noode	01/01/1900	31/12/9999	21014
1212	SPF Mobilité		01/01/1900	31/12/9999	
1300	Limal	Wavre	01/01/1900	31/12/9999	25112
1300	Wavre	Wavre	01/01/1900	31/12/9999	25112
1301	Bierges	Wavre	01/01/1900	31/12/9999	25112
1310	La Hulpe	La Hulpe	01/01/1900	31/12/9999	25050
1315	Glimes	Incourt	01/01/1900	31/12/9999	25043
1315	Incourt	Incourt	01/01/1900	31/12/9999	25043
1315	Opprebais	Incourt	01/01/1900	31/12/9999	25043
1315	Piètrebais	Incourt	01/01/1900	31/12/9999	25043
1315	Roux-Miroir	Incourt	01/01/1900	31/12/9999	25043
1320	Beauvechain	Beauvechain	01/01/1900	31/12/9999	25005
1320	Hamme-Mille	Beauvechain	01/01/1900	31/12/9999	25005
1320	l'Ecluse	Beauvechain	01/01/1900	31/12/9999	25005
1320	Nodebais	Beauvechain	01/01/1900	31/12/9999	25005
1320	Tourinnes-la-Grosse	Beauvechain	01/01/1900	31/12/9999	25005
1325	Bonlez	Chaumont-Gistoux	01/01/1900	31/12/9999	25018
1325	Chaumont-Gistoux	Chaumont-Gistoux	01/01/1900	31/12/9999	25018
1325	Corroy-le-Grand	Chaumont-Gistoux	01/01/1900	31/12/9999	25018
1325	Dion-Valmont	Chaumont-Gistoux	01/01/1900	31/12/9999	25018
1325	Longueville	Chaumont-Gistoux	01/01/1900	31/12/9999	25018
1330	Rixensart	Rixensart	01/01/1900	31/12/9999	25091
1331	Rosières	Rixensart	01/01/1900	31/12/9999	25091
1332	Genval	Rixensart	01/01/1900	31/12/9999	25091
1340	Ottignies-Louvain-la-Neuve	Ottignies-Louvain-la-Neuve	01/01/1900	31/12/9999	25121
1340	Ottignies	Ottignies-Louvain-la-Neuve	01/01/1900	31/12/9999	25121
1341	Céroux-Mousty	Ottignies-Louvain-la-Neuve	01/01/1900	31/12/9999	25121
1342	Limelette	Ottignies-Louvain-la-Neuve	01/01/1900	31/12/9999	25121
1348	Louvain-la-Neuve	Ottignies-Louvain-la-Neuve	01/01/1900	31/12/9999	25121
1348	Mont-Saint-Guibert	Ottignies-Louvain-la-Neuve	01/01/1900	31/12/2008	25121
1348	Site Universitaire	Ottignies-Louvain-la-Neuve	01/01/1900	30/09/2016	25121
1350	Enines	Orp-Jauche	01/01/1900	31/12/9999	25120
1350	Folx-lesCaves	Orp-Jauche	01/01/1900	31/12/9999	25120
1350	Jandrain-Jandrenouille	Orp-Jauche	01/01/1900	31/12/9999	25120
1350	Jauche	Orp-Jauche	01/01/1900	31/12/9999	25120
1350	Marilles	Orp-Jauche	01/01/1900	31/12/9999	25120
1350	Noduwez	Orp-Jauche	01/01/1900	31/12/9999	25120
1350	Orp-Jauche	Orp-Jauche	01/01/1900	31/12/9999	25120
1350	Orp-le-Grand	Orp-Jauche	01/01/1900	31/12/9999	25120
1357	Hélocine	Hélocine	01/01/1900	31/12/9999	25118
1357	Linsmeau	Hélocine	01/01/1900	31/12/9999	25118
1357	Neerheylissem	Hélocine	01/01/1900	31/12/9999	25118
1357	Opheylissem	Hélocine	01/01/1900	31/12/9999	25118
1360	Malèves-Sainte-Marie-Wastines	Perwez	01/01/1900	31/12/9999	25084
1360	Orbais	Perwez	01/01/1900	31/12/9999	25084



Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
1360	Perwez	Perwez	01/01/1900	31/12/9999	25084
1360	Thorembais-les-Béguines	Perwez	01/01/1900	31/12/9999	25084
1360	Thorembais-Saint-Trond	Perwez	01/01/1900	31/12/9999	25084
1367	Autre-Eglise	Ramillies	01/01/1900	31/12/9999	25122
1367	Bomal (Br.W.)	Ramillies	01/01/1900	31/12/9999	25122
1367	Geest-Gérompont-Petit-Rosière	Ramillies	01/01/1900	31/12/9999	25122
1367	Gérompont	Ramillies	01/01/1900	31/12/9999	25122
1367	Grand-Rosière-Hottomont	Ramillies	01/01/1900	31/12/9999	25122
1367	Huppaye	Ramillies	01/01/1900	31/12/9999	25122
1367	Mont-Saint-André	Ramillies	01/01/1900	31/12/9999	25122
1367	Ramillies	Ramillies	01/01/1900	31/12/2008	25122
1367	Ramillies	Ramillies	01/01/1900	31/12/9999	25122
1367	Ramillies-Offus	Ramillies	01/01/1900	31/12/2008	25122
1370	Dongelberg	Jodoigne	01/01/1900	31/12/9999	25048
1370	Jauchette	Jodoigne	01/01/1900	31/12/9999	25048
1370	Jodoigne	Jodoigne	01/01/1900	31/12/9999	25048
1370	Jodoigne-Souveraine	Jodoigne	01/01/1900	31/12/9999	25048
1370	Lathuy	Jodoigne	01/01/1900	31/12/9999	25048
1370	Mélin	Jodoigne	01/01/1900	31/12/9999	25048
1370	Piétrain	Jodoigne	01/01/1900	31/12/9999	25048
1370	Saint-Jean-Geest	Jodoigne	01/01/1900	31/12/9999	25048
1370	Saint-Remy-Geest	Jodoigne	01/01/1900	31/12/9999	25048
1370	Zétrud-Lumay	Jodoigne	01/01/1900	31/12/9999	25048
1380	Couture-Saint-Germain	Lasne	01/01/1900	31/12/9999	25119
1380	Lasne	Lasne	01/01/1900	31/12/9999	25119
1380	Lasne-Chapelle-Saint-Lambert	Lasne	01/01/1900	31/12/9999	25119
1380	Maransart	Lasne	01/01/1900	31/12/9999	25119
1380	Ohain	Lasne	01/01/1900	31/12/9999	25119
1380	Plancenoit	Lasne	01/01/1900	31/12/9999	25119
1390	Archennes	Grez-Doiceau	01/01/1900	31/12/9999	25037
1390	Biez	Grez-Doiceau	01/01/1900	31/12/9999	25037
1390	Bossut-Gottechain	Grez-Doiceau	01/01/1900	31/12/9999	25037
1390	Grez-Doiceau	Grez-Doiceau	01/01/1900	31/12/9999	25037
1390	Nethen	Grez-Doiceau	01/01/1900	31/12/9999	25037
1400	Monstreux	Nivelles	01/01/1900	31/12/9999	25072
1400	Nivelles	Nivelles	01/01/1900	31/12/9999	25072
1400	Petit-Roeulx-lez-Nivelles	Nivelles	01/01/1900	31/12/2008	25072
1401	Baulers	Nivelles	01/01/1900	31/12/9999	25072
1402	Thines	Nivelles	01/01/1900	31/12/9999	25072
1404	Bornival	Nivelles	01/01/1900	31/12/9999	25072
1410	Waterloo	Waterloo	01/01/1900	31/12/9999	25110
1414	Waterloo Promo-Control	Waterloo	01/01/1900	30/09/2016	
1420	Braine-l'Alleud	Braine-l'Alleud	01/01/1900	31/12/9999	25014
1421	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	Braine-l'Alleud	01/01/1900	31/12/9999	25014
1428	Lillois-Witterzée	Braine-l'Alleud	01/01/1900	31/12/9999	25014
1430	Bierghes	Rebecq	01/01/1900	31/12/9999	25123
1430	Quenast	Rebecq	01/01/1900	31/12/9999	25123
1430	Rebecq	Rebecq	01/01/1900	31/12/9999	25123
1430	Rebecq-Rognon	Rebecq	01/01/1900	31/12/9999	25123
1435	Corbais	Mont-Saint-Guibert	01/01/1900	31/12/9999	25068
1435	Hévillers	Mont-Saint-Guibert	01/01/1900	31/12/9999	25068
1435	Mont-Saint-Guibert	Mont-Saint-Guibert	01/01/1900	31/12/9999	25068
1440	Braine-le-Château	Braine-le-Château	01/01/1900	31/12/9999	25015
1440	Wauthier-Braine	Braine-le-Château	01/01/1900	31/12/9999	25015
1450	Chastre	Chastre	01/01/1900	31/12/9999	25117
1450	Chastre-Villeroux-Blanmont	Chastre	01/01/1900	31/12/9999	25117
1450	Cortil-Noirmont	Chastre	01/01/1900	31/12/9999	25117
1450	Gentignes	Chastre	01/01/1900	31/12/9999	25117
1450	Saint-Géry	Chastre	01/01/1900	31/12/9999	25117
1457	Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin	Walhain	01/01/1900	31/12/9999	25124

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
1457	Tourinnes-Saint-Lambert	Walhain	01/01/1900	31/12/9999	25124
1457	Walhain	Walhain	01/01/1900	31/12/9999	25124
1457	Walhain-Saint-Paul	Walhain	01/01/1900	31/12/9999	25124
1460	Ittre	Ittre	01/01/1900	31/12/9999	25044
1460	Virginal-Samme	Ittre	01/01/1900	31/12/9999	25044
1461	Haut-Ittre	Ittre	01/01/1900	31/12/9999	25044
1470	Baisy-Thy	Genappe	01/01/1900	31/12/9999	25031
1470	Bousval	Genappe	01/01/1900	31/12/9999	25031
1470	Genappe	Genappe	01/01/1900	31/12/9999	25031
1471	Loupoigne	Genappe	01/01/1900	31/12/9999	25031
1472	Vieux-Genappe	Genappe	01/01/1900	31/12/9999	25031
1473	Glabais	Genappe	01/01/1900	31/12/9999	25031
1474	Ways	Genappe	01/01/1900	31/12/9999	25031
1476	Houtain-le-Val	Genappe	01/01/1900	31/12/9999	25031
1480	Clabecq	Tubize	01/01/1900	31/12/9999	25105
1480	Oisquercq	Tubize	01/01/1900	31/12/9999	25105
1480	Saintes	Tubize	01/01/1900	31/12/9999	25105
1480	Tubize	Tubize	01/01/1900	31/12/9999	25105
1490	Court-Saint-Etienne	Court-Saint-Etienne	01/01/1900	31/12/9999	25023
1495	Marbais (Br.W.)	Villers-la-Ville	01/01/1900	31/12/9999	25107
1495	Mellery	Villers-la-Ville	01/01/1900	31/12/9999	25107
1495	Sart-Dames-Avelines	Villers-la-Ville	01/01/1900	31/12/9999	25107
1495	Tilly	Villers-la-Ville	01/01/1900	31/12/9999	25107
1495	Villers-la-Ville	Villers-la-Ville	01/01/1900	31/12/9999	25107
1500	Hal	Hal	01/01/1900	31/12/9999	23027
1501	Buizingen	Hal	01/01/1900	31/12/9999	23027
1502	Lembeek	Hal	01/01/1900	31/12/9999	23027
1540	Herfelingen	Herne	01/01/1900	31/12/9999	23032
1540	Herne	Herne	01/01/1900	31/12/9999	23032
1541	Sint-Pieters-Kapelle (VI.Br.)	Herne	01/01/1900	31/12/9999	23032
1547	Bièvene	Bièvene	01/01/1900	31/12/9999	23009
1560	Hoeilaart	Hoeilaart	01/01/1900	31/12/9999	23033
1570	Gammerages	Gammerages	01/01/1900	31/12/9999	23023
1570	Tollembek	Gammerages	01/01/1900	31/12/9999	23023
1570	Vollezele	Gammerages	01/01/1900	31/12/9999	23023
1600	Oudenaken	Sint-Pieters-Leeuw	01/01/1900	31/12/9999	23077
1600	Sint-Laureins-Berchem	Sint-Pieters-Leeuw	01/01/1900	31/12/9999	23077
1600	Sint-Pieters-Leeuw	Sint-Pieters-Leeuw	01/01/1900	31/12/9999	23077
1601	Ruisbroek (VI.Br.)	Sint-Pieters-Leeuw	01/01/1900	31/12/9999	23077
1602	Vlezenbeek	Sint-Pieters-Leeuw	01/01/1900	31/12/9999	23077
1620	Drogenbos	Drogenbos	01/01/1900	31/12/9999	23098
1630	Linkebeek	Linkebeek	01/01/1900	31/12/9999	23100
1640	Rhode-Saint-Genèse	Rhode-Saint-Genèse	01/01/1900	31/12/9999	23101
1650	Beersel	Beersel	01/01/1900	31/12/9999	23003
1651	Lot	Beersel	01/01/1900	31/12/9999	23003
1652	Alseberg	Beersel	01/01/1900	31/12/9999	23003
1653	Dworp	Beersel	01/01/1900	31/12/9999	23003
1654	Huizingen	Beersel	01/01/1900	31/12/9999	23003
1670	Bogaarden	Pepingen	01/01/1900	31/12/9999	23064
1670	Heikruis	Pepingen	01/01/1900	31/12/9999	23064
1670	Pepingen	Pepingen	01/01/1900	31/12/9999	23064
1671	Elingen	Pepingen	01/01/1900	31/12/9999	23064
1673	Beert	Pepingen	01/01/1900	31/12/9999	23064
1674	Bellingen	Pepingen	01/01/1900	31/12/9999	23064
1700	Dilbeek	Dilbeek	01/01/1900	31/12/9999	23016
1700	Sint-Martens-Bodegem	Dilbeek	01/01/1900	31/12/9999	23016
1700	Sint-Ulriks-Kapelle	Dilbeek	01/01/1900	31/12/9999	23016
1701	Itterbeek	Dilbeek	01/01/1900	31/12/9999	23016
1702	Groot-Bijgaarden	Dilbeek	01/01/1900	31/12/9999	23016
1703	Schepdaal	Dilbeek	01/01/1900	31/12/9999	23016

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
1730	Asse	Asse	01/01/1900	31/12/9999	23002
1730	Bekkerzeel	Asse	01/01/1900	31/12/9999	23002
1730	Kobbegem	Asse	01/01/1900	31/12/9999	23002
1730	Mollem	Asse	01/01/1900	31/12/9999	23002
1731	Relegem	Asse	01/01/1900	31/12/9999	23002
1731	Zellik	Asse	01/01/1900	31/12/9999	23002
1733	HighCo DATA		01/01/1900	31/12/9999	
1740	Ternat	Ternat	01/01/1900	31/12/9999	23086
1741	Wambeek	Ternat	01/01/1900	31/12/9999	23086
1742	Sint-Katherina-Lombeek	Ternat	01/01/1900	31/12/9999	23086
1745	Mazenzele	Opwijk	01/01/1900	31/12/9999	23060
1745	Opwijk	Opwijk	01/01/1900	31/12/9999	23060
1750	Gaasbeek	Lennik	01/01/1900	31/12/9999	23104
1750	Lennik	Lennik	01/01/1900	31/12/9999	23104
1750	Sint-Kwintens-Lennik	Lennik	01/01/1900	31/12/9999	23104
1750	Sint-Martens-Lennik	Lennik	01/01/1900	31/12/9999	23104
1755	Gooik	Gooik	01/01/1900	31/12/9999	23024
1755	Kester	Gooik	01/01/1900	31/12/9999	23024
1755	Leerbeek	Gooik	01/01/1900	31/12/9999	23024
1755	Oetingen	Gooik	01/01/1900	31/12/9999	23024
1760	Onze-Lieve-Vrouw-Lombeek	Roosdaal	01/01/1900	31/12/9999	23097
1760	Pamel	Roosdaal	01/01/1900	31/12/9999	23097
1760	Roosdaal	Roosdaal	01/01/1900	31/12/9999	23097
1760	Strijtem	Roosdaal	01/01/1900	31/12/9999	23097
1761	Borchtlombeek	Roosdaal	01/01/1900	31/12/9999	23097
1770	Liedekerke	Liedekerke	01/01/1900	31/12/9999	23044
1780	Wommel	Wommel	01/01/1900	31/12/9999	23102
1785	Brussegem	Merchtem	01/01/1900	31/12/9999	23052
1785	Hamme (VI.Br.)	Merchtem	01/01/1900	31/12/9999	23052
1785	Merchtem	Merchtem	01/01/1900	31/12/9999	23052
1790	Affligem	Affligem	01/01/1900	31/12/9999	23105
1790	Essene	Affligem	01/01/1900	31/12/9999	23105
1790	Hekelgem	Affligem	01/01/1900	31/12/9999	23105
1790	Teralfene	Affligem	01/01/1900	31/12/9999	23105
1800	Peutie	Vilvorde	01/01/1900	31/12/9999	23088
1800	Vilvorde	Vilvorde	01/01/1900	31/12/9999	23088
1804	Vilvoorde Cargovil		01/01/1900	31/12/9999	
1818	Vilvoorde VTM		01/01/1900	31/12/9999	
1820	Melsbroek	Steenokkerzeel	01/01/1900	31/12/9999	23081
1820	Perk	Steenokkerzeel	01/01/1900	31/12/9999	23081
1820	Steenokkerzeel	Steenokkerzeel	01/01/1900	31/12/9999	23081
1830	Machelen (VI.Br.)	Machelen (VI.Br.)	01/01/1900	31/12/9999	23047
1831	Diegem	Machelen (VI.Br.)	01/01/1900	31/12/9999	23047
1840	Londerzeel	Londerzeel	01/01/1900	31/12/9999	23045
1840	Malderen	Londerzeel	01/01/1900	31/12/9999	23045
1840	Steenhuffel	Londerzeel	01/01/1900	31/12/9999	23045
1850	Grimbergen	Grimbergen	01/01/1900	31/12/9999	23025
1851	Humbeek	Grimbergen	01/01/1900	31/12/9999	23025
1852	Beigem	Grimbergen	01/01/1900	31/12/9999	23025
1853	Strombeek-Bever	Grimbergen	01/01/1900	31/12/9999	23025
1860	Meise	Meise	01/01/1900	31/12/9999	23050
1861	Wolvertem	Meise	01/01/1900	31/12/9999	23050
1880	Kapelle-op-den-Bos	Kapelle-op-den-Bos	01/01/1900	31/12/9999	23039
1880	Nieuwenrode	Kapelle-op-den-Bos	01/01/1900	31/12/9999	23039
1880	Ramsdonk	Kapelle-op-den-Bos	01/01/1900	31/12/9999	23039
1910	Berg (VI.Br.)	Kampenhout	01/01/1900	31/12/9999	23038
1910	Buken	Kampenhout	01/01/1900	31/12/9999	23038
1910	Kampenhout	Kampenhout	01/01/1900	31/12/9999	23038
1910	Nederokkerzeel	Kampenhout	01/01/1900	31/12/9999	23038
1930	Nossegem	Zaventem	01/01/1900	31/12/9999	23094

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
1930	Zaventem	Zaventem	01/01/1900	31/12/9999	23094
1931	Brucargo		01/01/1900	31/12/9999	
1932	Sint-Stevens-Woluwe	Zaventem	01/01/1900	31/12/9999	23094
1933	Sterrebeek	Zaventem	01/01/1900	31/12/9999	23094
1934	Bruxelles - Aéroport Remailing		01/01/1900	31/12/9999	
1935	Corporate Village		01/01/1900	31/12/9999	
1950	Kraainem	Kraainem	01/01/1900	31/12/9999	23099
1970	Wezembeek-Oppem	Wezembeek-Oppem	01/01/1900	31/12/9999	23103
1980	Epegem	Zemst	01/01/1900	31/12/9999	23096
1980	Zemst	Zemst	01/01/1900	31/12/9999	23096
1981	Hofstade (VI.Br.)	Zemst	01/01/1900	31/12/9999	23096
1982	Elwijt	Zemst	01/01/1900	31/12/9999	23096
1982	Weerde	Zemst	01/01/1900	31/12/9999	23096
2000	Anvers	Anvers	01/01/1900	31/12/9999	11002
2018	Anvers	Anvers	01/01/1900	31/12/9999	11002
2020	Anvers	Anvers	01/01/1900	31/12/9999	11002
2030	Anvers	Anvers	01/01/1900	31/12/9999	11002
2040	Anvers	Anvers	01/01/1900	31/12/9999	11002
2040	Berendrecht	Anvers	01/01/1900	31/12/9999	11002
2040	Lillo	Anvers	01/01/1900	31/12/9999	11002
2040	Zandvliet	Anvers	01/01/1900	31/12/9999	11002
2050	Anvers	Anvers	01/01/1900	31/12/9999	11002
2060	Anvers	Anvers	01/01/1900	31/12/9999	11002
2070	Burcht	Zwijndrecht	01/01/1900	31/12/9999	11056
2070	Zwijndrecht	Zwijndrecht	01/01/1900	31/12/9999	11056
2075	CSM Antwerpen X		01/01/1900	31/12/9999	
2099	Antwerpen X		01/01/1900	31/12/9999	
2100	Deurne (Antwerpen)	Anvers	01/01/1900	31/12/9999	11002
2110	Wijnegem	Wijnegem	01/01/1900	31/12/9999	11050
2140	Borgerhout (Antwerpen)	Anvers	01/01/1900	31/12/9999	11002
2150	Borsbeek (Antw.)	Borsbeek (Antw.)	01/01/1900	31/12/9999	11007
2160	Wommelgem	Wommelgem	01/01/1900	31/12/9999	11052
2170	Merksem (Antwerpen)	Anvers	01/01/1900	31/12/9999	11002
2180	Ekeren (Antwerpen)	Anvers	01/01/1900	31/12/9999	11002
2200	Herentals	Herentals	01/01/1900	31/12/9999	13011
2200	Morkhoven	Herentals	01/01/1900	31/12/9999	13011
2200	Noorderwijk	Herentals	01/01/1900	31/12/9999	13011
2220	Hallaar	Heist-op-den-Berg	01/01/1900	31/12/9999	12014
2220	Heist-op-den-Berg	Heist-op-den-Berg	01/01/1900	31/12/9999	12014
2221	Booischoot	Heist-op-den-Berg	01/01/1900	31/12/9999	12014
2222	Itegem	Heist-op-den-Berg	01/01/1900	31/12/9999	12014
2222	Wiekevorst	Heist-op-den-Berg	01/01/1900	31/12/9999	12014
2223	Schriek	Heist-op-den-Berg	01/01/1900	31/12/9999	12014
2230	Herselt	Herselt	01/01/1900	31/12/9999	13013
2230	Ramsel	Herselt	01/01/1900	31/12/9999	13013
2235	Houtvenne	Hulshout	01/01/1900	31/12/9999	13016
2235	Hulshout	Hulshout	01/01/1900	31/12/9999	13016
2235	Westmeerbeek	Hulshout	01/01/1900	31/12/9999	13016
2240	Massenhoven	Zandhoven	01/01/1900	31/12/9999	11054
2240	Viersel	Zandhoven	01/01/1900	31/12/9999	11054
2240	Zandhoven	Zandhoven	01/01/1900	31/12/9999	11054
2242	Pulderbos	Zandhoven	01/01/1900	31/12/9999	11054
2243	Pulle	Zandhoven	01/01/1900	31/12/9999	11054
2250	Olen	Olen	01/01/1900	31/12/9999	13029
2260	Oevel	Westerlo	01/01/1900	31/12/9999	13049
2260	Tongerlo (Antw.)	Westerlo	01/01/1900	31/12/9999	13049
2260	Westerlo	Westerlo	01/01/1900	31/12/9999	13049
2260	Zoerle-Parwijs	Westerlo	01/01/1900	31/12/9999	13049
2270	Herenthout	Herenthout	01/01/1900	31/12/9999	13012
2275	Gierle	Lille	01/01/1900	31/12/9999	13019

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
2275	Lille	Lille	01/01/1900	31/12/9999	13019
2275	Poederlee	Lille	01/01/1900	31/12/9999	13019
2275	Wechelderzande	Lille	01/01/1900	31/12/9999	13019
2280	Grobbendonk	Grobbendonk	01/01/1900	31/12/9999	13010
2288	Bouwel	Grobbendonk	01/01/1900	31/12/9999	13010
2290	Vorselaar	Vorselaar	01/01/1900	31/12/9999	13044
2300	Turnhout	Turnhout	01/01/1900	31/12/9999	13040
2310	Rijkevorsel	Rijkevorsel	01/01/1900	31/12/9999	13037
2320	Hoogstraten	Hoogstraten	01/01/1900	31/12/9999	13014
2321	Meer	Hoogstraten	01/01/1900	31/12/9999	13014
2322	Minderhout	Hoogstraten	01/01/1900	31/12/9999	13014
2323	Wortel	Hoogstraten	01/01/1900	31/12/9999	13014
2328	Meerle	Hoogstraten	01/01/1900	31/12/9999	13014
2330	Merksplas	Merksplas	01/01/1900	31/12/9999	13023
2340	Beerse	Beerse	01/01/1900	31/12/9999	13004
2340	Vlimmeren	Beerse	01/01/1900	31/12/9999	13004
2350	Vosselaar	Vosselaar	01/01/1900	31/12/9999	13046
2360	Oud-Turnhout	Oud-Turnhout	01/01/1900	31/12/9999	13031
2370	Arendonk	Arendonk	01/01/1900	31/12/9999	13001
2380	Ravels	Ravels	01/01/1900	31/12/9999	13035
2381	Weelde	Ravels	01/01/1900	31/12/9999	13035
2382	Poppel	Ravels	01/01/1900	31/12/9999	13035
2387	Baerle-Duc	Baerle-Duc	01/01/1900	31/12/9999	13002
2390	Malle	Malle	01/01/1900	31/12/9999	11057
2390	Oostmalle	Malle	01/01/1900	31/12/9999	11057
2390	Westmalle	Malle	01/01/1900	31/12/9999	11057
2400	Mol	Mol	01/01/1900	31/12/9999	13025
2430	Eindhout	Laakdal	01/01/1900	31/12/9999	13053
2430	Laakdal	Laakdal	01/01/1900	31/12/9999	13053
2430	Vorst (Kempen)	Laakdal	01/01/1900	31/12/9999	13053
2431	Varendonk	Laakdal	01/01/1900	31/12/9999	13053
2431	Veerle	Laakdal	01/01/1900	31/12/9999	13053
2440	Geel	Geel	01/01/1900	31/12/9999	13008
2450	Meerhout	Meerhout	01/01/1900	31/12/9999	13021
2460	Kasterlee	Kasterlee	01/01/1900	31/12/9999	13017
2460	Lichtaart	Kasterlee	01/01/1900	31/12/9999	13017
2460	Tielen	Kasterlee	01/01/1900	31/12/9999	13017
2470	Retie	Retie	01/01/1900	31/12/9999	13036
2480	Dessel	Dessel	01/01/1900	31/12/9999	13006
2490	Balen	Balen	01/01/1900	31/12/9999	13003
2491	Olmen	Balen	01/01/1900	31/12/9999	13003
2500	Koningshooikt	Lierre	01/01/1900	31/12/9999	12021
2500	Lierre	Lierre	01/01/1900	31/12/9999	12021
2520	Broechem	Ranst	01/01/1900	31/12/9999	11035
2520	Emblem	Ranst	01/01/1900	31/12/9999	11035
2520	Oelegem	Ranst	01/01/1900	31/12/9999	11035
2520	Ranst	Ranst	01/01/1900	31/12/9999	11035
2530	Boechout	Boechout	01/01/1900	31/12/9999	11004
2531	Vremde	Boechout	01/01/1900	31/12/9999	11004
2540	Hove	Hove	01/01/1900	31/12/9999	11021
2547	Lint	Lint	01/01/1900	31/12/9999	11025
2550	Kontich	Kontich	01/01/1900	31/12/9999	11024
2550	Waarloos	Kontich	01/01/1900	31/12/9999	11024
2560	Bevel	Nijlen	01/01/1900	31/12/9999	12026
2560	Kessel	Nijlen	01/01/1900	31/12/9999	12026
2560	Nijlen	Nijlen	01/01/1900	31/12/9999	12026
2570	Duffel	Duffel	01/01/1900	31/12/9999	12009
2580	Beerzel	Putte	01/01/1900	31/12/9999	12029
2580	Putte	Putte	01/01/1900	31/12/9999	12029
2590	Berlaar	Berlaar	01/01/1900	31/12/9999	12002

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
2590	Gestel	Berlaar	01/01/1900	31/12/9999	12002
2600	Berchem (Antwerpen)	Anvers	01/01/1900	31/12/9999	11002
2610	Wilrijk (Antwerpen)	Anvers	01/01/1900	31/12/9999	11002
2620	Hemiksem	Hemiksem	01/01/1900	31/12/9999	11018
2627	Schelle	Schelle	01/01/1900	31/12/9999	11038
2630	Aartselaar	Aartselaar	01/01/1900	31/12/9999	11001
2640	Mortsel	Mortsel	01/01/1900	31/12/9999	11029
2650	Edegem	Edegem	01/01/1900	31/12/9999	11013
2660	Hoboken (Antwerpen)	Anvers	01/01/1900	31/12/9999	11002
2800	Malines	Malines	01/01/1900	31/12/9999	12025
2800	Walem	Malines	01/01/1900	31/12/9999	12025
2801	Heffen	Malines	01/01/1900	31/12/9999	12025
2811	Hombeek	Malines	01/01/1900	31/12/9999	12025
2811	Leest	Malines	01/01/1900	31/12/9999	12025
2812	Muizen (Mechelen)	Malines	01/01/1900	31/12/9999	12025
2820	Bonheiden	Bonheiden	01/01/1900	31/12/9999	12005
2820	Rijmenam	Bonheiden	01/01/1900	31/12/9999	12005
2830	Blaasveld	Willebroek	01/01/1900	31/12/9999	12040
2830	Heindonk	Willebroek	01/01/1900	31/12/9999	12040
2830	Tisselt	Willebroek	01/01/1900	31/12/9999	12040
2830	Willebroek	Willebroek	01/01/1900	31/12/9999	12040
2840	Reet	Rumst	01/01/1900	31/12/9999	11037
2840	Rumst	Rumst	01/01/1900	31/12/9999	11037
2840	Terhagen	Rumst	01/01/1900	31/12/9999	11037
2845	Niel	Niel	01/01/1900	31/12/9999	11030
2850	Boom	Boom	01/01/1900	31/12/9999	11005
2860	Sint-Katelijne-Waver	Sint-Katelijne-Waver	01/01/1900	31/12/9999	12035
2861	Onze-Lieve-Vrouw-Waver	Sint-Katelijne-Waver	01/01/1900	31/12/9999	12035
2870	Breendonk	Puurs	01/01/1900	31/12/2018	12030
2870	Breendonk	Puurs-Sint-Amands	01/01/2019	31/12/9999	12041
2870	Liezele	Puurs	01/01/1900	31/12/2018	12030
2870	Liezele	Puurs-Sint-Amands	01/01/2019	31/12/9999	12041
2870	Puurs	Puurs	01/01/1900	31/12/2018	12030
2870	Puurs	Puurs-Sint-Amands	01/01/2019	31/12/9999	12041
2870	Puurs-Sint-Amands	Puurs-Sint-Amands	01/01/2019	31/12/9999	12041
2870	Ruisbroek (Antw.)	Puurs	01/01/1900	31/12/2018	12030
2870	Ruisbroek (Antw.)	Puurs-Sint-Amands	01/01/2019	31/12/9999	12041
2880	Bornem	Bornem	01/01/1900	31/12/9999	12007
2880	Hingene	Bornem	01/01/1900	31/12/9999	12007
2880	Mariekerke (Bornem)	Bornem	01/01/1900	31/12/9999	12007
2880	Weert	Bornem	01/01/1900	31/12/9999	12007
2890	Lippelo	Sint-Amands	01/01/1900	31/12/2018	12034
2890	Lippelo	Puurs-Sint-Amands	01/01/2019	31/12/9999	12041
2890	Oppuurs	Sint-Amands	01/01/1900	31/12/2018	12034
2890	Oppuurs	Puurs-Sint-Amands	01/01/2019	31/12/9999	12041
2890	Puurs-Sint-Amands	Puurs-Sint-Amands	01/01/2019	31/12/9999	12041
2890	Sint-Amands	Sint-Amands	01/01/1900	31/12/2018	12034
2890	Sint-Amands	Puurs-Sint-Amands	01/01/2019	31/12/9999	12041
2900	Schoten	Schoten	01/01/1900	31/12/9999	11040
2910	Essen	Essen	01/01/1900	31/12/9999	11016
2920	Kalmthout	Kalmthout	01/01/1900	31/12/9999	11022
2930	Brasschaat	Brasschaat	01/01/1900	31/12/9999	11008
2940	Hoevenen	Stabroek	01/01/1900	31/12/9999	11044
2940	Stabroek	Stabroek	01/01/1900	31/12/9999	11044
2950	Kapellen (Antw.)	Kapellen (Antw.)	01/01/1900	31/12/9999	11023
2960	Brecht	Brecht	01/01/1900	31/12/9999	11009
2960	Sint-Job-in-'t-Goor	Brecht	01/01/1900	31/12/9999	11009
2960	Sint-Lenaarts	Brecht	01/01/1900	31/12/9999	11009
2970	's Gravenwezel	Schildde	01/01/1900	31/12/9999	11039
2970	Schildde	Schildde	01/01/1900	31/12/9999	11039

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
2980	Halle (Kempen)	Zoersel	01/01/1900	31/12/9999	11055
2980	Zoersel	Zoersel	01/01/1900	31/12/9999	11055
2990	Loenhout	Wuustwezel	01/01/1900	31/12/9999	11053
2990	Wuustwezel	Wuustwezel	01/01/1900	31/12/9999	11053
3000	Louvain	Louvain	01/01/1900	31/12/9999	24062
3001	Heverlee	Louvain	01/01/1900	31/12/9999	24062
3010	Kessel-Lo	Louvain	01/01/1900	31/12/9999	24062
3012	Wilsede	Louvain	01/01/1900	31/12/9999	24062
3018	Wijgmaal (Vl.Br.)	Louvain	01/01/1900	31/12/9999	24062
3020	Herent	Herent	01/01/1900	31/12/9999	24038
3020	Veltem-Beisem	Herent	01/01/1900	31/12/9999	24038
3020	Winksele	Herent	01/01/1900	31/12/9999	24038
3040	Huldenberg	Huldenberg	01/01/1900	31/12/9999	24045
3040	Loonbeek	Huldenberg	01/01/1900	31/12/9999	24045
3040	Neerijse	Huldenberg	01/01/1900	31/12/9999	24045
3040	Ottenburg	Huldenberg	01/01/1900	31/12/9999	24045
3040	Sint-Agatha-Rode	Huldenberg	01/01/1900	31/12/9999	24045
3050	Oud-Heverlee	Oud-Heverlee	01/01/1900	31/12/9999	24086
3051	Sint-Joris-Weert	Oud-Heverlee	01/01/1900	31/12/9999	24086
3052	Blanden	Oud-Heverlee	01/01/1900	31/12/9999	24086
3053	Haasrode	Oud-Heverlee	01/01/1900	31/12/9999	24086
3054	Vaalbeek	Oud-Heverlee	01/01/1900	31/12/9999	24086
3060	Bertem	Bertem	01/01/1900	31/12/9999	24009
3060	Korbeek-Dijle	Bertem	01/01/1900	31/12/9999	24009
3061	Leefdaal	Bertem	01/01/1900	31/12/9999	24009
3070	Kortenberg	Kortenberg	01/01/1900	31/12/9999	24055
3071	Erps-Kwerps	Kortenberg	01/01/1900	31/12/9999	24055
3078	Everberg	Kortenberg	01/01/1900	31/12/9999	24055
3078	Meerbeek	Kortenberg	01/01/1900	31/12/9999	24055
3080	Duisburg	Tervuren	01/01/1900	31/12/9999	24104
3080	Tervuren	Tervuren	01/01/1900	31/12/9999	24104
3080	Vosseme	Tervuren	01/01/1900	31/12/9999	24104
3090	Overijse	Overijse	01/01/1900	31/12/9999	23062
3110	Rotselaar	Rotselaar	01/01/1900	31/12/9999	24094
3111	Wezemaal	Rotselaar	01/01/1900	31/12/9999	24094
3118	Werchter	Rotselaar	01/01/1900	31/12/9999	24094
3120	Tremelo	Tremelo	01/01/1900	31/12/9999	24109
3128	Baal	Tremelo	01/01/1900	31/12/9999	24109
3130	Begijnendijk	Begijnendijk	01/01/1900	31/12/9999	24007
3130	Betekom	Begijnendijk	01/01/1900	31/12/9999	24007
3140	Keerbergen	Keerbergen	01/01/1900	31/12/9999	24048
3150	Haacht	Haacht	01/01/1900	31/12/9999	24033
3150	Tildonk	Haacht	01/01/1900	31/12/9999	24033
3150	Wespelaar	Haacht	01/01/1900	31/12/9999	24033
3190	Boortmeerbeek	Boortmeerbeek	01/01/1900	31/12/9999	24014
3191	Hever	Boortmeerbeek	01/01/1900	31/12/9999	24014
3200	Aarschot	Aarschot	01/01/1900	31/12/9999	24001
3200	Gelrode	Aarschot	01/01/1900	31/12/9999	24001
3201	Langdorp	Aarschot	01/01/1900	31/12/9999	24001
3202	Rillaar	Aarschot	01/01/1900	31/12/9999	24001
3210	Linden	Lubbeek	01/01/1900	31/12/9999	24066
3210	Lubbeek	Lubbeek	01/01/1900	31/12/9999	24066
3211	Binkom	Lubbeek	01/01/1900	31/12/9999	24066
3212	Pellenberg	Lubbeek	01/01/1900	31/12/9999	24066
3220	Holsbeek	Holsbeek	01/01/1900	31/12/9999	24043
3220	Kortrijk-Dutsel	Holsbeek	01/01/1900	31/12/9999	24043
3220	Sint-Pieters-Rode	Holsbeek	01/01/1900	31/12/9999	24043
3221	Nieuwrode	Holsbeek	01/01/1900	31/12/9999	24043
3270	Montaigu-Zichem	Montaigu-Zichem	01/01/1900	31/12/9999	24134
3270	Scherpenheuvel	Montaigu-Zichem	01/01/1900	31/12/9999	24134

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
3271	Averbode	Montaigu-Zichem	01/01/1900	31/12/9999	24134
3271	Zichem	Montaigu-Zichem	01/01/1900	31/12/9999	24134
3272	Messelbroek	Montaigu-Zichem	01/01/1900	31/12/9999	24134
3272	Testelt	Montaigu-Zichem	01/01/1900	31/12/9999	24134
3290	Deurne (VI.Br.)	Diest	01/01/1900	31/12/9999	24020
3290	Diest	Diest	01/01/1900	31/12/9999	24020
3290	Schaffen	Diest	01/01/1900	31/12/9999	24020
3290	Webbekom	Diest	01/01/1900	31/12/9999	24020
3293	Kaggevinne	Diest	01/01/1900	31/12/9999	24020
3294	Molenstede	Diest	01/01/1900	31/12/9999	24020
3300	Bost	Tirlemont	01/01/1900	31/12/9999	24107
3300	Goetsenhoven	Tirlemont	01/01/1900	31/12/9999	24107
3300	Hakendover	Tirlemont	01/01/1900	31/12/9999	24107
3300	Kumtich	Tirlemont	01/01/1900	31/12/9999	24107
3300	Oorbeek	Tirlemont	01/01/1900	31/12/9999	24107
3300	Oplinter	Tirlemont	01/01/1900	31/12/9999	24107
3300	Sint-Margriete-Houtem (Tienen)	Tirlemont	01/01/1900	31/12/9999	24107
3300	Tirlemont	Tirlemont	01/01/1900	31/12/9999	24107
3300	Vissenaken	Tirlemont	01/01/1900	31/12/9999	24107
3320	Hoegaarden	Hoegaarden	01/01/1900	31/12/9999	24041
3320	Meldert (VI.Br.)	Hoegaarden	01/01/1900	31/12/9999	24041
3321	Outgaarden	Hoegaarden	01/01/1900	31/12/9999	24041
3350	Drieslinter	Linter	01/01/1900	31/12/9999	24133
3350	Linter	Linter	01/01/1900	31/12/9999	24133
3350	Melkwezer	Linter	01/01/1900	31/12/9999	24133
3350	Neerhespen	Linter	01/01/1900	31/12/9999	24133
3350	Neerlinter	Linter	01/01/1900	31/12/9999	24133
3350	Orsmaal-Gussenhoven	Linter	01/01/1900	31/12/9999	24133
3350	Overhespen	Linter	01/01/1900	31/12/9999	24133
3350	Wommersom	Linter	01/01/1900	31/12/9999	24133
3360	Bierbeek	Bierbeek	01/01/1900	31/12/9999	24011
3360	Korbeek-Lo	Bierbeek	01/01/1900	31/12/9999	24011
3360	Lovenjoel	Bierbeek	01/01/1900	31/12/9999	24011
3360	Opvelp	Bierbeek	01/01/1900	31/12/9999	24011
3370	Boutersem	Boutersem	01/01/1900	31/12/9999	24016
3370	Kerkom	Boutersem	01/01/1900	31/12/9999	24016
3370	Neervelp	Boutersem	01/01/1900	31/12/9999	24016
3370	Roosbeek	Boutersem	01/01/1900	31/12/9999	24016
3370	Vertrijk	Boutersem	01/01/1900	31/12/9999	24016
3370	Willebringen	Boutersem	01/01/1900	31/12/9999	24016
3380	Bunsbeek	Glabbeek	01/01/1900	31/12/9999	24137
3380	Glabbeek	Glabbeek	01/01/1900	31/12/9999	24137
3381	Kapellen (VI.Br.)	Glabbeek	01/01/1900	31/12/9999	24137
3384	Attenrode	Glabbeek	01/01/1900	31/12/9999	24137
3390	Houwaart	Tielt-Winge	01/01/1900	31/12/9999	24135
3390	Sint-Joris-Winge	Tielt-Winge	01/01/1900	31/12/9999	24135
3390	Tielt-Winge	Tielt-Winge	01/01/1900	31/12/9999	24135
3390	Tielt (VI.Br.)	Tielt-Winge	01/01/1900	31/12/9999	24135
3391	Meensel-Kiezegem	Tielt-Winge	01/01/1900	31/12/9999	24135
3400	Eliksem	Landen	01/01/1900	31/12/9999	24059
3400	Ezemaal	Landen	01/01/1900	31/12/9999	24059
3400	Laar	Landen	01/01/1900	31/12/9999	24059
3400	Landen	Landen	01/01/1900	31/12/9999	24059
3400	Neerwinden	Landen	01/01/1900	31/12/9999	24059
3400	Overwinden	Landen	01/01/1900	31/12/9999	24059
3400	Rumsdorp	Landen	01/01/1900	31/12/9999	24059
3400	Wange	Landen	01/01/1900	31/12/9999	24059
3401	Waasmont	Landen	01/01/1900	31/12/9999	24059
3401	Walsbets	Landen	01/01/1900	31/12/9999	24059
3401	Walshoutem	Landen	01/01/1900	31/12/9999	24059



Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
3401	Wezeren	Landen	01/01/1900	31/12/9999	24059
3404	Attenhoven	Landen	01/01/1900	31/12/9999	24059
3404	Neerlanden	Landen	01/01/1900	31/12/9999	24059
3440	Budingen	Léau	01/01/1900	31/12/9999	24130
3440	Dormaal	Léau	01/01/1900	31/12/9999	24130
3440	Halle-Booienhoven	Léau	01/01/1900	31/12/9999	24130
3440	Helen-Bos	Léau	01/01/1900	31/12/9999	24130
3440	Léau	Léau	01/01/1900	31/12/9999	24130
3450	Geetbets	Geetbets	01/01/1900	31/12/9999	24028
3450	Grazen	Geetbets	01/01/1900	31/12/9999	24028
3454	Rummen	Geetbets	01/01/1900	31/12/9999	24028
3460	Assent	Bekkevoort	01/01/1900	31/12/9999	24008
3460	Bekkevoort	Bekkevoort	01/01/1900	31/12/9999	24008
3461	Molenbeek-Wersbeek	Bekkevoort	01/01/1900	31/12/9999	24008
3470	Kortenaken	Kortenaken	01/01/1900	31/12/9999	24054
3470	Ransberg	Kortenaken	01/01/1900	31/12/9999	24054
3470	Sint-Margriete-Houtem	Kortenaken	01/01/1900	31/12/9999	24054
3471	Hoeleden	Kortenaken	01/01/1900	31/12/9999	24054
3472	Kersbeek-Miskom	Kortenaken	01/01/1900	31/12/9999	24054
3473	Waanrode	Kortenaken	01/01/1900	31/12/9999	24054
3500	Hasselt	Hasselt	01/01/1900	31/12/9999	71022
3500	Sint-Lambrechts-Herk	Hasselt	01/01/1900	31/12/9999	71022
3501	Wimmertingen	Hasselt	01/01/1900	31/12/9999	71022
3510	Kermt (Hasselt)	Hasselt	01/01/1900	31/12/9999	71022
3510	Spalbeek	Hasselt	01/01/1900	31/12/9999	71022
3511	Kuringen	Hasselt	01/01/1900	31/12/9999	71022
3511	Stokrooie	Hasselt	01/01/1900	31/12/9999	71022
3512	Stevoort	Hasselt	01/01/1900	31/12/9999	71022
3520	Zonhoven	Zonhoven	01/01/1900	31/12/9999	71066
3530	Helchteren	Houthalen-Helchteren	01/01/1900	31/12/9999	72039
3530	Houthalen	Houthalen-Helchteren	01/01/1900	31/12/9999	72039
3530	Houthalen-Helchteren	Houthalen-Helchteren	01/01/1900	31/12/9999	72039
3540	Berbroek	Herk-de-Stad	01/01/1900	31/12/9999	71024
3540	Donk	Herk-de-Stad	01/01/1900	31/12/9999	71024
3540	Herk-de-Stad	Herk-de-Stad	01/01/1900	31/12/9999	71024
3540	Schulen	Herk-de-Stad	01/01/1900	31/12/9999	71024
3545	Halen	Halen	01/01/1900	31/12/9999	71020
3545	Loksbergen	Halen	01/01/1900	31/12/9999	71020
3545	Zelem	Halen	01/01/1900	31/12/9999	71020
3550	Heusden-Zolder	Heusden-Zolder	01/01/1900	31/12/9999	71070
3550	Heusden (Limb.)	Heusden-Zolder	01/01/1900	31/12/9999	71070
3550	Zolder	Heusden-Zolder	01/01/1900	31/12/9999	71070
3560	Linkhout	Lummen	01/01/1900	31/12/9999	71037
3560	Lummen	Lummen	01/01/1900	31/12/9999	71037
3560	Meldert (Limb.)	Lummen	01/01/1900	31/12/9999	71037
3570	Alken	Alken	01/01/1900	31/12/9999	73001
3580	Beringen	Beringen	01/01/1900	31/12/9999	71004
3581	Beverlo	Beringen	01/01/1900	31/12/9999	71004
3582	Koersel	Beringen	01/01/1900	31/12/9999	71004
3583	Paal	Beringen	01/01/1900	31/12/9999	71004
3590	Diepenbeek	Diepenbeek	01/01/1900	31/12/9999	71011
3600	Genk	Genk	01/01/1900	31/12/9999	71016
3620	Gellik	Lanaken	01/01/1900	31/12/9999	73042
3620	Lanaken	Lanaken	01/01/1900	31/12/9999	73042
3620	Neerharen	Lanaken	01/01/1900	31/12/9999	73042
3620	Veldwezelt	Lanaken	01/01/1900	31/12/9999	73042
3621	Rekem	Lanaken	01/01/1900	31/12/9999	73042
3630	Eisden	Maasmechelen	01/01/1900	31/12/9999	73107
3630	Leut	Maasmechelen	01/01/1900	31/12/9999	73107
3630	Maasmechelen	Maasmechelen	01/01/1900	31/12/9999	73107

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
3630	Mechelen-aan-de-Maas	Maasmechelen	01/01/1900	31/12/9999	73107
3630	Meeswijk	Maasmechelen	01/01/1900	31/12/9999	73107
3630	Opgrimbie	Maasmechelen	01/01/1900	31/12/9999	73107
3630	Vucht	Maasmechelen	01/01/1900	31/12/9999	73107
3631	Boorseme	Maasmechelen	01/01/1900	31/12/9999	73107
3631	Uikhoven	Maasmechelen	01/01/1900	31/12/9999	73107
3640	Kessenich	Kinrooi	01/01/1900	31/12/9999	72018
3640	Kinrooi	Kinrooi	01/01/1900	31/12/9999	72018
3640	Molenbeersel	Kinrooi	01/01/1900	31/12/9999	72018
3640	Ophoven	Kinrooi	01/01/1900	31/12/9999	72018
3650	Dilsen	Dilsen-Stokkem	01/01/1900	31/12/9999	72041
3650	Dilsen-Stokkem	Dilsen-Stokkem	01/01/1900	31/12/9999	72041
3650	Elen	Dilsen-Stokkem	01/01/1900	31/12/9999	72041
3650	Lanklaar	Dilsen-Stokkem	01/01/1900	31/12/9999	72041
3650	Rotem	Dilsen-Stokkem	01/01/1900	31/12/9999	72041
3650	Stokkem	Dilsen-Stokkem	01/01/1900	31/12/9999	72041
3660	Opglabbeek	Opglabbeek	01/01/1900	31/12/2018	71047
3660	Opglabbeek	Oudsbergen	01/01/2019	31/12/9999	72042
3660	Oudsbergen	Oudsbergen	01/01/2019	31/12/9999	72042
3665	As	As	01/01/1900	31/12/9999	71002
3668	Niel-bij-As	As	01/01/1900	31/12/9999	71002
3670	Ellikom	Meeuwen-Gruitrode	01/01/1900	31/12/2018	72040
3670	Ellikom	Oudsbergen	01/01/2019	31/12/9999	72042
3670	Gruitrode	Meeuwen-Gruitrode	01/01/1900	31/12/2018	72040
3670	Gruitrode	Oudsbergen	01/01/2019	31/12/9999	72042
3670	Meeuwen	Meeuwen-Gruitrode	01/01/1900	31/12/2018	72040
3670	Meeuwen	Oudsbergen	01/01/2019	31/12/9999	72042
3670	Meeuwen-Gruitrode	Meeuwen-Gruitrode	01/01/1900	31/12/2018	72040
3670	Meeuwen-Gruitrode	Oudsbergen	01/01/2019	31/12/9999	72042
3670	Neerglabbeek	Meeuwen-Gruitrode	01/01/1900	31/12/2018	72040
3670	Neerglabbeek	Oudsbergen	01/01/2019	31/12/9999	72042
3670	Oudsbergen	Oudsbergen	01/01/2019	31/12/9999	72042
3670	Wijshagen	Meeuwen-Gruitrode	01/01/1900	31/12/2018	72040
3670	Wijshagen	Oudsbergen	01/01/2019	31/12/9999	72042
3680	Maaseik	Maaseik	01/01/1900	31/12/9999	72021
3680	Neeroeteren	Maaseik	01/01/1900	31/12/9999	72021
3680	Opoeteren	Maaseik	01/01/1900	31/12/9999	72021
3690	Zutendaal	Zutendaal	01/01/1900	31/12/9999	71067
3700	's Herenelderen	Tongres	01/01/1900	31/12/9999	73083
3700	Berg (Limb.)	Tongres	01/01/1900	31/12/9999	73083
3700	Diets-Heur	Tongres	01/01/1900	31/12/9999	73083
3700	Haren (Tongeren)	Tongres	01/01/1900	31/12/9999	73083
3700	Henis	Tongres	01/01/1900	31/12/9999	73083
3700	Kolmont (Tongeren)	Tongres	01/01/1900	31/12/9999	73083
3700	Koninksem	Tongres	01/01/1900	31/12/9999	73083
3700	Lauw	Tongres	01/01/1900	31/12/9999	73083
3700	Mal	Tongres	01/01/1900	31/12/9999	73083
3700	Neerrepn	Tongres	01/01/1900	31/12/9999	73083
3700	Nerem	Tongres	01/01/1900	31/12/9999	73083
3700	Overrepn (Kolmont)	Tongres	01/01/1900	31/12/9999	73083
3700	Piringen (Haren)	Tongres	01/01/1900	31/12/9999	73083
3700	Riksingen	Tongres	01/01/1900	31/12/9999	73083
3700	Rutten	Tongres	01/01/1900	31/12/9999	73083
3700	Sluizen	Tongres	01/01/1900	31/12/9999	73083
3700	Tongres	Tongres	01/01/1900	31/12/9999	73083
3700	Vreren	Tongres	01/01/1900	31/12/9999	73083
3700	Widoorie (Haren)	Tongres	01/01/1900	31/12/9999	73083
3717	Herstappe	Herstappe	01/01/1900	31/12/9999	73028
3720	Kortesseme	Kortesseme	01/01/1900	31/12/9999	73040
3721	Vliermaalroot	Kortesseme	01/01/1900	31/12/9999	73040

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
3722	Wintershoven	Kortesseem	01/01/1900	31/12/9999	73040
3723	Guigoven	Kortesseem	01/01/1900	31/12/9999	73040
3724	Vliermaal	Kortesseem	01/01/1900	31/12/9999	73040
3730	Hoeselt	Hoeselt	01/01/1900	31/12/9999	73032
3730	Romershoven	Hoeselt	01/01/1900	31/12/9999	73032
3730	Sint-Huibrechts-Hern	Hoeselt	01/01/1900	31/12/9999	73032
3730	Werm	Hoeselt	01/01/1900	31/12/9999	73032
3732	Schalkhoven	Hoeselt	01/01/1900	31/12/9999	73032
3740	Beverst	Bilzen	01/01/1900	31/12/9999	73006
3740	Bilzen	Bilzen	01/01/1900	31/12/9999	73006
3740	Eigenbilzen	Bilzen	01/01/1900	31/12/9999	73006
3740	Grote-Spouwen	Bilzen	01/01/1900	31/12/9999	73006
3740	Hees	Bilzen	01/01/1900	31/12/9999	73006
3740	Kleine-Spouwen	Bilzen	01/01/1900	31/12/9999	73006
3740	Mopertingen	Bilzen	01/01/1900	31/12/9999	73006
3740	Munsterbilzen	Bilzen	01/01/1900	31/12/9999	73006
3740	Rijkhoven	Bilzen	01/01/1900	31/12/9999	73006
3740	Rosmeer	Bilzen	01/01/1900	31/12/9999	73006
3740	Spouwen	Bilzen	01/01/1900	30/09/2016	73006
3740	Waltwilder	Bilzen	01/01/1900	31/12/9999	73006
3742	Martenslinde	Bilzen	01/01/1900	31/12/9999	73006
3746	Hoelbeek	Bilzen	01/01/1900	31/12/9999	73006
3770	Genoelselden	Riemst	01/01/1900	31/12/9999	73066
3770	Herderen	Riemst	01/01/1900	31/12/9999	73066
3770	Kanne	Riemst	01/01/1900	31/12/9999	73066
3770	Membruggen	Riemst	01/01/1900	31/12/9999	73066
3770	Millen	Riemst	01/01/1900	31/12/9999	73066
3770	Riemst	Riemst	01/01/1900	31/12/9999	73066
3770	Val-Meer	Riemst	01/01/1900	31/12/9999	73066
3770	Vlijtingen	Riemst	01/01/1900	31/12/9999	73066
3770	Vroenhoven	Riemst	01/01/1900	31/12/9999	73066
3770	Zichen-Zussen-Bolder	Riemst	01/01/1900	31/12/9999	73066
3790	Fouron-Saint-Martin	Fourons	01/01/1900	31/12/9999	73109
3790	Fourons	Fourons	01/01/1900	31/12/9999	73109
3790	Mouland	Fourons	01/01/1900	31/12/9999	73109
3791	Remersdaal	Fourons	01/01/1900	31/12/9999	73109
3792	Fouron-Saint-Pierre	Fourons	01/01/1900	31/12/9999	73109
3793	Teuven	Fourons	01/01/1900	31/12/9999	73109
3798	Fouron-le-Comte	Fourons	01/01/1900	31/12/9999	73109
3800	Aalst (Limb.)	Saint-Trond	01/01/1900	31/12/9999	71053
3800	Brustem	Saint-Trond	01/01/1900	31/12/9999	71053
3800	Engelmanshoven	Saint-Trond	01/01/1900	31/12/9999	71053
3800	Gelinden	Saint-Trond	01/01/1900	31/12/9999	71053
3800	Groot-Gelmen	Saint-Trond	01/01/1900	31/12/9999	71053
3800	Halmaal	Saint-Trond	01/01/1900	31/12/9999	71053
3800	Kerkom-bij-Sint-Truiden	Saint-Trond	01/01/1900	31/12/9999	71053
3800	Ordingen	Saint-Trond	01/01/1900	31/12/9999	71053
3800	Saint-Trond	Saint-Trond	01/01/1900	31/12/9999	71053
3800	Zeperen	Saint-Trond	01/01/1900	31/12/9999	71053
3803	Duras	Saint-Trond	01/01/1900	31/12/9999	71053
3803	Gorseem	Saint-Trond	01/01/1900	31/12/9999	71053
3803	Runkelen	Saint-Trond	01/01/1900	31/12/9999	71053
3803	Wilderen	Saint-Trond	01/01/1900	31/12/9999	71053
3806	Velm	Saint-Trond	01/01/1900	31/12/9999	71053
3830	Berlingen	Wellen	01/01/1900	31/12/9999	73098
3830	Wellen	Wellen	01/01/1900	31/12/9999	73098
3831	Herten	Wellen	01/01/1900	31/12/9999	73098
3832	Ullbeek	Wellen	01/01/1900	31/12/9999	73098
3840	Bommershoven (Haren)	Looz	01/01/1900	31/12/9999	73009
3840	Broekom	Looz	01/01/1900	31/12/9999	73009

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
3840	Gors-Opleeuw	Looz	01/01/1900	31/12/9999	73009
3840	Gotem	Looz	01/01/1900	31/12/9999	73009
3840	Groot-Loon	Looz	01/01/1900	31/12/9999	73009
3840	Haren (Borgloon)	Looz	01/01/1900	31/12/9999	73009
3840	Hendrieken	Looz	01/01/1900	31/12/9999	73009
3840	Hoepertingen	Looz	01/01/1900	31/12/9999	73009
3840	Jesseren (Kolmont)	Looz	01/01/1900	31/12/9999	73009
3840	Kernel	Looz	01/01/1900	31/12/9999	73009
3840	Kolmont (Borgloon)	Looz	01/01/1900	31/12/9999	73009
3840	Kuttekoven	Looz	01/01/1900	31/12/9999	73009
3840	Looz	Looz	01/01/1900	31/12/9999	73009
3840	Rijkel	Looz	01/01/1900	31/12/9999	73009
3840	Voort	Looz	01/01/1900	31/12/9999	73009
3850	Binderveld	Nieuwerkerken (Limb.)	01/01/1900	31/12/9999	71045
3850	Kozen	Nieuwerkerken (Limb.)	01/01/1900	31/12/9999	71045
3850	Nieuwerkerken (Limb.)	Nieuwerkerken (Limb.)	01/01/1900	31/12/9999	71045
3850	Wijer	Nieuwerkerken (Limb.)	01/01/1900	31/12/9999	71045
3870	Batsheers	Heers	01/01/1900	31/12/9999	73022
3870	Bovelingen	Heers	01/01/1900	31/12/9999	73022
3870	Gutschoven	Heers	01/01/1900	31/12/9999	73022
3870	Heers	Heers	01/01/1900	31/12/9999	73022
3870	Heks	Heers	01/01/1900	31/12/9999	73022
3870	Horpmaal	Heers	01/01/1900	31/12/9999	73022
3870	Klein-Gelmen	Heers	01/01/1900	31/12/9999	73022
3870	Mechelen-Bovelingen	Heers	01/01/1900	31/12/9999	73022
3870	Mettekoven	Heers	01/01/1900	31/12/9999	73022
3870	Opheers	Heers	01/01/1900	31/12/9999	73022
3870	Rukkelingen-Loon	Heers	01/01/1900	31/12/9999	73022
3870	Vechmaal	Heers	01/01/1900	31/12/9999	73022
3870	Veulen	Heers	01/01/1900	31/12/9999	73022
3890	Boekhout	Gingelom	01/01/1900	31/12/9999	71017
3890	Gingelom	Gingelom	01/01/1900	31/12/9999	71017
3890	Jeuk	Gingelom	01/01/1900	31/12/9999	71017
3890	Kortijs	Gingelom	01/01/1900	31/12/9999	71017
3890	Montenaken	Gingelom	01/01/1900	31/12/9999	71017
3890	Niel-bij-Sint-Truiden	Gingelom	01/01/1900	31/12/9999	71017
3890	Vorsen	Gingelom	01/01/1900	31/12/9999	71017
3891	Borlo	Gingelom	01/01/1900	31/12/9999	71017
3891	Buvingen	Gingelom	01/01/1900	31/12/9999	71017
3891	Mielen-Boven-Aalst	Gingelom	01/01/1900	31/12/9999	71017
3891	Muizen (Limb.)	Gingelom	01/01/1900	31/12/9999	71017
3900	Overpelt	Overpelt	01/01/1900	31/12/2018	72029
3900	Overpelt	Pelt	01/01/2019	31/12/9999	72043
3900	Pelt	Pelt	01/01/2019	31/12/9999	72043
3910	Neerpelt	Neerpelt	01/01/1900	31/12/2018	72025
3910	Neerpelt	Pelt	01/01/2019	31/12/9999	72043
3910	Pelt	Pelt	01/01/2019	31/12/9999	72043
3910	Sint-Huibrechts-Lille	Neerpelt	01/01/1900	31/12/2018	72025
3910	Sint-Huibrechts-Lille	Pelt	01/01/2019	31/12/9999	72043
3920	Lommel	Lommel	01/01/1900	31/12/9999	72020
3930	Achel	Hamont-Achel	01/01/1900	31/12/9999	72037
3930	Hamont	Hamont-Achel	01/01/1900	31/12/9999	72037
3930	Hamont-Achel	Hamont-Achel	01/01/1900	31/12/9999	72037
3940	Hechtel	Hechtel-Eksel	01/01/1900	31/12/9999	72038
3940	Hechtel-Eksel	Hechtel-Eksel	01/01/1900	31/12/9999	72038
3941	Eksel	Hechtel-Eksel	01/01/1900	31/12/9999	72038
3945	Ham	Ham	01/01/1900	31/12/9999	71069
3945	Kwaadmechelen	Ham	01/01/1900	31/12/9999	71069
3945	Oostham	Ham	01/01/1900	31/12/9999	71069
3950	Bocholt	Bocholt	01/01/1900	31/12/9999	72003

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
3950	Kaulille	Bocholt	01/01/1900	31/12/9999	72003
3950	Reppel	Bocholt	01/01/1900	31/12/9999	72003
3960	Beek	Bree	01/01/1900	31/12/9999	72004
3960	Bree	Bree	01/01/1900	31/12/9999	72004
3960	Gerdingen	Bree	01/01/1900	31/12/9999	72004
3960	Opitter	Bree	01/01/1900	31/12/9999	72004
3960	Tongerlo (Limb.)	Bree	01/01/1900	31/12/9999	72004
3970	Bourg-Léopold	Bourg-Léopold	01/01/1900	31/12/9999	71034
3971	Heppen	Bourg-Léopold	01/01/1900	31/12/9999	71034
3980	Tessengerlo	Tessengerlo	01/01/1900	31/12/9999	71057
3990	Grote-Brogel	Peer	01/01/1900	31/12/9999	72030
3990	Kleine-Brogel	Peer	01/01/1900	31/12/9999	72030
3990	Peer	Peer	01/01/1900	31/12/9999	72030
3990	Wijchmaal	Peer	01/01/1900	31/12/9999	72030
4000	Glain	Liège	01/01/1900	31/12/9999	62063
4000	Liège	Liège	01/01/1900	31/12/9999	62063
4000	Rocourt	Liège	01/01/1900	31/12/9999	62063
4020	Bressoux	Liège	01/01/1900	31/12/9999	62063
4020	Jupille-sur-Meuse	Liège	01/01/1900	31/12/9999	62063
4020	Liège	Liège	01/01/1900	31/12/9999	62063
4020	Wandre	Liège	01/01/1900	31/12/9999	62063
4030	Grivegnée	Liège	01/01/1900	31/12/9999	62063
4030	Liège	Liège	01/01/1900	30/09/2016	62063
4031	Angleur	Liège	01/01/1900	31/12/9999	62063
4032	Chênée	Liège	01/01/1900	31/12/9999	62063
4040	Herstal	Herstal	01/01/1900	31/12/9999	62051
4041	Milmort	Herstal	01/01/1900	31/12/9999	62051
4041	Vottem	Herstal	01/01/1900	31/12/9999	62051
4042	Liers	Herstal	01/01/1900	31/12/9999	62051
4050	Chaufontaine	Chaufontaine	01/01/1900	31/12/9999	62022
4051	Vaux-sous-Chevremont	Chaufontaine	01/01/1900	31/12/9999	62022
4052	Beaufays	Chaufontaine	01/01/1900	31/12/9999	62022
4053	Embourg	Chaufontaine	01/01/1900	31/12/9999	62022
4075	CSM Liège X		01/01/1900	31/12/9999	
4090	FBA (Forces Belges en Allem.)		01/01/1900	30/09/2016	
4099	Liège X		01/01/1900	31/12/9999	
4100	Bonnelles	Seraing	01/01/1900	31/12/9999	62096
4100	Seraing	Seraing	01/01/1900	31/12/9999	62096
4101	Jemeppe-sur-Meuse	Seraing	01/01/1900	31/12/9999	62096
4102	Ougrée	Seraing	01/01/1900	31/12/9999	62096
4120	Ehein	Neupré	01/01/1900	31/12/9999	62121
4120	Neupré	Neupré	01/01/1900	31/12/9999	62121
4120	Rotheux-Rimière	Neupré	01/01/1900	31/12/9999	62121
4121	Neuville-en-Condroz	Neupré	01/01/1900	31/12/9999	62121
4122	Plainevaux	Neupré	01/01/1900	31/12/9999	62121
4130	Esneux	Esneux	01/01/1900	31/12/9999	62032
4130	Tilff	Esneux	01/01/1900	31/12/9999	62032
4140	Dolembreux	Sprimont	01/01/1900	31/12/9999	62100
4140	Gomzé-Andoumont	Sprimont	01/01/1900	31/12/9999	62100
4140	Rouvieux	Sprimont	01/01/1900	31/12/9999	62100
4140	Sprimont	Sprimont	01/01/1900	31/12/9999	62100
4141	Louveigné	Sprimont	01/01/1900	31/12/9999	62100
4160	Anthisnes	Anthisnes	01/01/1900	31/12/9999	61079
4161	Villers-aux-Tours	Anthisnes	01/01/1900	31/12/9999	61079
4162	Hody	Anthisnes	01/01/1900	31/12/9999	61079
4163	Tavier	Anthisnes	01/01/1900	31/12/9999	61079
4170	Comblain-au-Pont	Comblain-au-Pont	01/01/1900	31/12/9999	62026
4171	Poulseur	Comblain-au-Pont	01/01/1900	31/12/9999	62026
4180	Comblain-Fairon	Hamoir	01/01/1900	31/12/9999	61024
4180	Comblain-la-Tour	Hamoir	01/01/1900	31/12/9999	61024

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
4180	Hamoir	Hamoir	01/01/1900	31/12/9999	61024
4181	Filot	Hamoir	01/01/1900	31/12/9999	61024
4190	Ferrières	Ferrières	01/01/1900	31/12/9999	61019
4190	My	Ferrières	01/01/1900	31/12/9999	61019
4190	Vieuxville	Ferrières	01/01/1900	31/12/9999	61019
4190	Werbomont	Ferrières	01/01/1900	31/12/9999	61019
4190	Xhoris	Ferrières	01/01/1900	31/12/9999	61019
4210	Burdinne	Burdinne	01/01/1900	31/12/9999	61010
4210	Hannêche	Burdinne	01/01/1900	31/12/9999	61010
4210	Lamontzée	Burdinne	01/01/1900	31/12/9999	61010
4210	Marneffe	Burdinne	01/01/1900	31/12/9999	61010
4210	Oteppe	Burdinne	01/01/1900	31/12/9999	61010
4217	Héron	Héron	01/01/1900	31/12/9999	61028
4217	Lavoir	Héron	01/01/1900	31/12/9999	61028
4217	Waret-l'Evêque	Héron	01/01/1900	31/12/9999	61028
4218	Couthuin	Héron	01/01/1900	31/12/9999	61028
4219	Acosse	Wasseiges	01/01/1900	31/12/9999	64075
4219	Ambresin	Wasseiges	01/01/1900	31/12/9999	64075
4219	Meeffe	Wasseiges	01/01/1900	31/12/9999	64075
4219	Wasseiges	Wasseiges	01/01/1900	31/12/9999	64075
4250	Boëlhe	Geer	01/01/1900	31/12/9999	64029
4250	Geer	Geer	01/01/1900	31/12/9999	64029
4250	Hollogne-sur-Geer	Geer	01/01/1900	31/12/9999	64029
4250	Lens-Saint-Servais	Geer	01/01/1900	31/12/9999	64029
4252	Omali	Geer	01/01/1900	31/12/9999	64029
4253	Darion	Geer	01/01/1900	31/12/9999	64029
4254	Ligney	Geer	01/01/1900	31/12/9999	64029
4257	Berloz	Berloz	01/01/1900	31/12/9999	64008
4257	Corswarem	Berloz	01/01/1900	31/12/9999	64008
4257	Rosoux-Crenwick	Berloz	01/01/1900	31/12/9999	64008
4260	Avennes	Braives	01/01/1900	31/12/9999	64015
4260	Braives	Braives	01/01/1900	31/12/9999	64015
4260	Ciplet	Braives	01/01/1900	31/12/9999	64015
4260	Fallais	Braives	01/01/1900	31/12/9999	64015
4260	Fumal	Braives	01/01/1900	31/12/9999	64015
4260	Ville-en-Hesbaye	Braives	01/01/1900	31/12/9999	64015
4261	Latinne	Braives	01/01/1900	31/12/9999	64015
4263	Tourinne (Lg.)	Braives	01/01/1900	31/12/9999	64015
4280	Abolens	Hannut	01/01/1900	31/12/9999	64034
4280	Avernas-le-Bauduin	Hannut	01/01/1900	31/12/9999	64034
4280	Avin	Hannut	01/01/1900	31/12/9999	64034
4280	Bertrée	Hannut	01/01/1900	31/12/9999	64034
4280	Blehen	Hannut	01/01/1900	31/12/9999	64034
4280	Cras-Avernas	Hannut	01/01/1900	31/12/9999	64034
4280	Crehen	Hannut	01/01/1900	31/12/9999	64034
4280	Grand-Hallet	Hannut	01/01/1900	31/12/9999	64034
4280	Hannut	Hannut	01/01/1900	31/12/9999	64034
4280	Lens-Saint-Remy	Hannut	01/01/1900	31/12/9999	64034
4280	Merdorp	Hannut	01/01/1900	31/12/9999	64034
4280	Moxhe	Hannut	01/01/1900	31/12/9999	64034
4280	Petit-Hallet	Hannut	01/01/1900	31/12/9999	64034
4280	Poucet	Hannut	01/01/1900	31/12/9999	64034
4280	Thisnes	Hannut	01/01/1900	31/12/9999	64034
4280	Trognée	Hannut	01/01/1900	31/12/9999	64034
4280	Villers-le-Peuplier	Hannut	01/01/1900	31/12/9999	64034
4280	Wansin	Hannut	01/01/1900	31/12/9999	64034
4287	Lincent	Lincent	01/01/1900	31/12/9999	64047
4287	Pellaines	Lincent	01/01/1900	31/12/9999	64047
4287	Racour	Lincent	01/01/1900	31/12/9999	64047
4300	Bettincourt	Waremmé	01/01/1900	31/12/9999	64074

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
4300	Bleret	Waremmes	01/01/1900	31/12/9999	64074
4300	Bovenistier	Waremmes	01/01/1900	31/12/9999	64074
4300	Grand-Axhe	Waremmes	01/01/1900	31/12/9999	64074
4300	Lantremange	Waremmes	01/01/1900	31/12/9999	64074
4300	Oleye	Waremmes	01/01/1900	31/12/9999	64074
4300	Waremmes	Waremmes	01/01/1900	31/12/9999	64074
4317	Aineffe	Faimes	01/01/1900	31/12/9999	64076
4317	Borlez	Faimes	01/01/1900	31/12/9999	64076
4317	Celles (Lg.)	Faimes	01/01/1900	31/12/9999	64076
4317	Faimes	Faimes	01/01/1900	31/12/9999	64076
4317	Les Waleffes	Faimes	01/01/1900	31/12/9999	64076
4317	Viemme	Faimes	01/01/1900	31/12/9999	64076
4340	Awans	Awans	01/01/1900	31/12/9999	62006
4340	Foos	Awans	01/01/1900	31/12/9999	62006
4340	Othée	Awans	01/01/1900	31/12/9999	62006
4340	Villers-l'Evêque	Awans	01/01/1900	31/12/9999	62006
4342	Hognoul	Awans	01/01/1900	31/12/9999	62006
4347	Fexhe-le-Haut-Clocher	Fexhe-le-Haut-Clocher	01/01/1900	31/12/9999	64025
4347	Freloux	Fexhe-le-Haut-Clocher	01/01/1900	31/12/9999	64025
4347	Noville (Lg.)	Fexhe-le-Haut-Clocher	01/01/1900	31/12/9999	64025
4347	Roloux	Fexhe-le-Haut-Clocher	01/01/1900	31/12/9999	64025
4347	Voroux-Goreux	Fexhe-le-Haut-Clocher	01/01/1900	31/12/9999	64025
4350	Lamine	Remicourt	01/01/1900	31/12/9999	64063
4350	Momalle	Remicourt	01/01/1900	31/12/9999	64063
4350	Pousset	Remicourt	01/01/1900	31/12/9999	64063
4350	Remicourt	Remicourt	01/01/1900	31/12/9999	64063
4351	Hodeige	Remicourt	01/01/1900	31/12/9999	64063
4357	Donceel	Donceel	01/01/1900	31/12/9999	64023
4357	Haneffe	Donceel	01/01/1900	31/12/9999	64023
4357	Jeneffe (Lg.)	Donceel	01/01/1900	31/12/9999	64023
4357	Limont	Donceel	01/01/1900	31/12/9999	64023
4360	Bergilers	Oreye	01/01/1900	31/12/9999	64056
4360	Grandville	Oreye	01/01/1900	31/12/9999	64056
4360	Lens-sur-Geer	Oreye	01/01/1900	31/12/9999	64056
4360	Oreye	Oreye	01/01/1900	31/12/9999	64056
4360	Otrange	Oreye	01/01/1900	31/12/9999	64056
4367	Crisnée	Crisnée	01/01/1900	31/12/9999	64021
4367	Fize-le-Marsal	Crisnée	01/01/1900	31/12/9999	64021
4367	Kemexhe	Crisnée	01/01/1900	31/12/9999	64021
4367	Odeur	Crisnée	01/01/1900	31/12/9999	64021
4367	Thys	Crisnée	01/01/1900	31/12/9999	64021
4400	Awirs	Flémalle	01/01/1900	31/12/9999	62120
4400	Chokier	Flémalle	01/01/1900	31/12/9999	62120
4400	Flémalle	Flémalle	01/01/1900	31/12/9999	62120
4400	Flémalle-Grande	Flémalle	01/01/1900	31/12/9999	62120
4400	Flémalle-Haute	Flémalle	01/01/1900	31/12/9999	62120
4400	Gleixhe	Flémalle	01/01/1900	31/12/9999	62120
4400	Ivoz-Ramet	Flémalle	01/01/1900	31/12/9999	62120
4400	Mons-lez-Liège	Flémalle	01/01/1900	31/12/9999	62120
4420	Montegnée	Saint-Nicolas (Lg.)	01/01/1900	31/12/9999	62093
4420	Saint-Nicolas (Lg.)	Saint-Nicolas (Lg.)	01/01/1900	31/12/9999	62093
4420	Tilleur	Saint-Nicolas (Lg.)	01/01/1900	31/12/9999	62093
4430	Ans	Ans	01/01/1900	31/12/9999	62003
4431	Loncin	Ans	01/01/1900	31/12/9999	62003
4432	Alleur	Ans	01/01/1900	31/12/9999	62003
4432	Xhendremael	Ans	01/01/1900	31/12/9999	62003
4450	Juprelle	Juprelle	01/01/1900	31/12/9999	62060
4450	Lantin	Juprelle	01/01/1900	31/12/9999	62060
4450	Slins	Juprelle	01/01/1900	31/12/9999	62060
4451	Voroux-lez-Liers	Juprelle	01/01/1900	31/12/9999	62060

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
4452	Paifve	Juprelle	01/01/1900	31/12/9999	62060
4452	Wihogne	Juprelle	01/01/1900	31/12/9999	62060
4453	Villers-Saint-Siméon	Juprelle	01/01/1900	31/12/9999	62060
4458	Fexhe-Slins	Juprelle	01/01/1900	31/12/9999	62060
4460	Bierset	Grâce-Hollogne	01/01/1900	31/12/9999	62118
4460	Grâce-Berleur	Grâce-Hollogne	01/01/1900	31/12/9999	62118
4460	Grâce-Hollogne	Grâce-Hollogne	01/01/1900	31/12/9999	62118
4460	Hollogne-aux-Pierres	Grâce-Hollogne	01/01/1900	31/12/9999	62118
4460	Horion-Hozémont	Grâce-Hollogne	01/01/1900	31/12/9999	62118
4460	Velroux	Grâce-Hollogne	01/01/1900	31/12/9999	62118
4470	Saint-Georges-sur-Meuse	Saint-Georges-sur-Meuse	01/01/1900	31/12/9999	64065
4480	Clermont-sous-Huy	Engis	01/01/1900	31/12/9999	61080
4480	Ehein	Engis	01/01/1900	31/12/9999	61080
4480	Engis	Engis	01/01/1900	31/12/9999	61080
4480	Hermalle-sous-Huy	Engis	01/01/1900	31/12/9999	61080
4500	Ben-Ahin	Huy	01/01/1900	31/12/9999	61031
4500	Huy	Huy	01/01/1900	31/12/9999	61031
4500	Tihange	Huy	01/01/1900	31/12/9999	61031
4520	Antheit	Wanze	01/01/1900	31/12/9999	61072
4520	Bas-Oha	Wanze	01/01/1900	31/12/9999	61072
4520	Huccorgne	Wanze	01/01/1900	31/12/9999	61072
4520	Moha	Wanze	01/01/1900	31/12/9999	61072
4520	Vinalmont	Wanze	01/01/1900	31/12/9999	61072
4520	Wanze	Wanze	01/01/1900	31/12/9999	61072
4530	Fize-Fontaine	Villers-le-Bouillet	01/01/1900	31/12/9999	61068
4530	Vaux-et-Borset	Villers-le-Bouillet	01/01/1900	31/12/9999	61068
4530	Vieux-Waleffe	Villers-le-Bouillet	01/01/1900	31/12/9999	61068
4530	Villers-le-Bouillet	Villers-le-Bouillet	01/01/1900	31/12/9999	61068
4530	Warnant-Dreye	Villers-le-Bouillet	01/01/1900	31/12/9999	61068
4537	Bodegnée	Verlaine	01/01/1900	31/12/9999	61063
4537	Chapon-Seraing	Verlaine	01/01/1900	31/12/9999	61063
4537	Seraing-le-Château	Verlaine	01/01/1900	31/12/9999	61063
4537	Verlaine	Verlaine	01/01/1900	31/12/9999	61063
4540	Amay	Amay	01/01/1900	31/12/9999	61003
4540	Ampsin	Amay	01/01/1900	31/12/9999	61003
4540	Flône	Amay	01/01/1900	31/12/9999	61003
4540	Jehay	Amay	01/01/1900	31/12/9999	61003
4540	Ombret	Amay	01/01/1900	31/12/9999	61003
4550	Nandrin	Nandrin	01/01/1900	31/12/9999	61043
4550	Saint-Séverin	Nandrin	01/01/1900	31/12/9999	61043
4550	Villers-le-Temple	Nandrin	01/01/1900	31/12/9999	61043
4550	Yernée-Fraigneux	Nandrin	01/01/1900	31/12/9999	61043
4557	Abée	Tinlot	01/01/1900	31/12/9999	61081
4557	Fraiture	Tinlot	01/01/1900	31/12/9999	61081
4557	Ramelot	Tinlot	01/01/1900	31/12/9999	61081
4557	Seny	Tinlot	01/01/1900	31/12/9999	61081
4557	Soheit-Tinlot	Tinlot	01/01/1900	31/12/9999	61081
4557	Tinlot	Tinlot	01/01/1900	31/12/9999	61081
4560	Bois-et-Borsu	Clavier	01/01/1900	31/12/9999	61012
4560	Clavier	Clavier	01/01/1900	31/12/9999	61012
4560	Les Avins	Clavier	01/01/1900	31/12/9999	61012
4560	Ocquier	Clavier	01/01/1900	31/12/9999	61012
4560	Pailhe	Clavier	01/01/1900	31/12/9999	61012
4560	Terwagne	Clavier	01/01/1900	31/12/9999	61012
4570	Marchin	Marchin	01/01/1900	31/12/9999	61039
4570	Vyle-et-Tharoul	Marchin	01/01/1900	31/12/9999	61039
4577	Modave	Modave	01/01/1900	31/12/9999	61041
4577	Outrelouxhe	Modave	01/01/1900	31/12/9999	61041
4577	Strée-lez-Huy	Modave	01/01/1900	31/12/9999	61041



Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
4577	Vierzet-Barse	Modave	01/01/1900	31/12/9999	61041
4590	Ellemelle	Ouffet	01/01/1900	31/12/9999	61048
4590	Ouffet	Ouffet	01/01/1900	31/12/9999	61048
4590	Warzée	Ouffet	01/01/1900	31/12/9999	61048
4600	Lanaye	Visé	01/01/1900	31/12/9999	62108
4600	Lixhe	Visé	01/01/1900	31/12/9999	62108
4600	Richelle	Visé	01/01/1900	31/12/9999	62108
4600	Visé	Visé	01/01/1900	31/12/9999	62108
4601	Argenteau	Visé	01/01/1900	31/12/9999	62108
4602	Cheratte	Visé	01/01/1900	31/12/9999	62108
4606	Saint-André	Dalhem	01/01/1900	31/12/9999	62027
4607	Berneau	Dalhem	01/01/1900	31/12/9999	62027
4607	Bombaye	Dalhem	01/01/1900	31/12/9999	62027
4607	Dalhem	Dalhem	01/01/1900	31/12/9999	62027
4607	Feneur	Dalhem	01/01/1900	31/12/9999	62027
4607	Mortroux	Dalhem	01/01/1900	31/12/9999	62027
4608	Neufchâteau (Lg.)	Dalhem	01/01/1900	31/12/9999	62027
4608	Warsage	Dalhem	01/01/1900	31/12/9999	62027
4610	Bellaire	Beyne-Heusay	01/01/1900	31/12/9999	62015
4610	Beyne-Heusay	Beyne-Heusay	01/01/1900	31/12/9999	62015
4610	Queue-du-Bois	Beyne-Heusay	01/01/1900	31/12/9999	62015
4620	Fléron	Fléron	01/01/1900	31/12/9999	62038
4621	Retinne	Fléron	01/01/1900	31/12/9999	62038
4623	Magnée	Fléron	01/01/1900	31/12/9999	62038
4624	Romsée	Fléron	01/01/1900	31/12/9999	62038
4630	Ayeneux	Soumagne	01/01/1900	31/12/9999	62099
4630	Micheroux	Soumagne	01/01/1900	31/12/9999	62099
4630	Soumagne	Soumagne	01/01/1900	31/12/9999	62099
4630	Tignée	Soumagne	01/01/1900	31/12/9999	62099
4631	Evegnée	Soumagne	01/01/1900	31/12/9999	62099
4632	Cérexhe-Heuseux	Soumagne	01/01/1900	31/12/9999	62099
4633	Melen	Soumagne	01/01/1900	31/12/9999	62099
4650	Chaîneux	Herve	01/01/1900	31/12/9999	63035
4650	Grand-Rechain	Herve	01/01/1900	31/12/9999	63035
4650	Herve	Herve	01/01/1900	31/12/9999	63035
4650	Julémont	Herve	01/01/1900	31/12/9999	63035
4651	Battice	Herve	01/01/1900	31/12/9999	63035
4652	Xhendelesse	Herve	01/01/1900	31/12/9999	63035
4653	Bolland	Herve	01/01/1900	31/12/9999	63035
4654	Charneux	Herve	01/01/1900	31/12/9999	63035
4670	Blégny	Blégny	01/01/1900	31/12/9999	62119
4670	Mortier	Blégny	01/01/1900	31/12/9999	62119
4670	Trembleur	Blégny	01/01/1900	31/12/9999	62119
4671	Barchon	Blégny	01/01/1900	31/12/9999	62119
4671	Housse	Blégny	01/01/1900	31/12/9999	62119
4671	Saive	Blégny	01/01/1900	31/12/9999	62119
4672	Saint-Remy (Lg.)	Blégny	01/01/1900	31/12/9999	62119
4680	Hermée	Oupeye	01/01/1900	31/12/9999	62079
4680	Oupeye	Oupeye	01/01/1900	31/12/9999	62079
4681	Hermalle-sous-Argenteau	Oupeye	01/01/1900	31/12/9999	62079
4682	Heure-le-Romain	Oupeye	01/01/1900	31/12/9999	62079
4682	Houtain-Saint-Siméon	Oupeye	01/01/1900	31/12/9999	62079
4683	Vivegnis	Oupeye	01/01/1900	31/12/9999	62079
4684	Haccourt	Oupeye	01/01/1900	31/12/9999	62079
4690	Bassenge	Bassenge	01/01/1900	31/12/9999	62011
4690	Boirs	Bassenge	01/01/1900	31/12/9999	62011
4690	Eben-Emael	Bassenge	01/01/1900	31/12/9999	62011
4690	Glons	Bassenge	01/01/1900	31/12/9999	62011
4690	Roclenge-sur-Geer	Bassenge	01/01/1900	31/12/9999	62011
4690	Wonck	Bassenge	01/01/1900	31/12/9999	62011

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
4700	Eupen	Eupen	01/01/1900	31/12/9999	63023
4701	Kettenis	Eupen	01/01/1900	31/12/9999	63023
4710	Lontzen	Lontzen	01/01/1900	31/12/9999	63048
4711	Walhorn	Lontzen	01/01/1900	31/12/9999	63048
4720	La Calamine	La Calamine	01/01/1900	31/12/9999	63040
4721	Neu-Moresnet	La Calamine	01/01/1900	31/12/9999	63040
4728	Hergenrath	La Calamine	01/01/1900	31/12/9999	63040
4730	Hauset	Raeren	01/01/1900	31/12/9999	63061
4730	Raeren	Raeren	01/01/1900	31/12/9999	63061
4731	Eynatten	Raeren	01/01/1900	31/12/9999	63061
4750	Butgenbach	Butgenbach	01/01/1900	31/12/9999	63013
4750	Elsenborn	Butgenbach	01/01/1900	31/12/9999	63013
4760	Bullange	Bullange	01/01/1900	31/12/9999	63012
4760	Manderfeld	Bullange	01/01/1900	31/12/9999	63012
4761	Rocherath	Bullange	01/01/1900	31/12/9999	63012
4770	Amblève	Amblève	01/01/1900	31/12/9999	63001
4770	Meyerode	Amblève	01/01/1900	31/12/9999	63001
4771	Heppenbach	Amblève	01/01/1900	31/12/9999	63001
4780	Recht	Saint-Vith	01/01/1900	31/12/9999	63067
4780	Saint-Vith	Saint-Vith	01/01/1900	31/12/9999	63067
4782	Schönberg	Saint-Vith	01/01/1900	31/12/9999	63067
4783	Lommersweiler	Saint-Vith	01/01/1900	31/12/9999	63067
4784	Crombach	Saint-Vith	01/01/1900	31/12/9999	63067
4790	Burg-Reuland	Burg-Reuland	01/01/1900	31/12/9999	63087
4790	Reuland	Burg-Reuland	01/01/1900	31/12/9999	63087
4791	Thommen	Burg-Reuland	01/01/1900	31/12/9999	63087
4800	Ensival	Verviers	01/01/1900	31/12/9999	63079
4800	Lambermont	Verviers	01/01/1900	31/12/9999	63079
4800	Petit-Rechain	Verviers	01/01/1900	31/12/9999	63079
4800	Polleur	Verviers	01/01/1900	31/12/9999	63079
4800	Verviers	Verviers	01/01/1900	31/12/9999	63079
4801	Stembert	Verviers	01/01/1900	31/12/9999	63079
4802	Heusy	Verviers	01/01/1900	31/12/9999	63079
4820	Dison	Dison	01/01/1900	31/12/9999	63020
4821	Andrimont	Dison	01/01/1900	31/12/9999	63020
4830	Limbourg	Limbourg	01/01/1900	31/12/9999	63046
4831	Bilstain	Limbourg	01/01/1900	31/12/9999	63046
4834	Goé	Limbourg	01/01/1900	31/12/9999	63046
4837	Baelen (Lg.)	Baelen (Lg.)	01/01/1900	31/12/9999	63004
4837	Membach	Baelen (Lg.)	01/01/1900	31/12/9999	63004
4840	Welkenraedt	Welkenraedt	01/01/1900	31/12/9999	63084
4841	Henri-Chapelle	Welkenraedt	01/01/1900	31/12/9999	63084
4845	Jalhay	Jalhay	01/01/1900	31/12/9999	63038
4845	Sart-lez-Spa	Jalhay	01/01/1900	31/12/9999	63038
4850	Montzen	Plombières	01/01/1900	31/12/9999	63088
4850	Moresnet	Plombières	01/01/1900	31/12/9999	63088
4850	Plombières	Plombières	01/01/1900	31/12/9999	63088
4851	Gemmenich	Plombières	01/01/1900	31/12/9999	63088
4851	Sippenaeken	Plombières	01/01/1900	31/12/9999	63088
4852	Hombourg	Plombières	01/01/1900	31/12/9999	63088
4860	Cornesse	Pepinster	01/01/1900	31/12/9999	63058
4860	Pepinster	Pepinster	01/01/1900	31/12/9999	63058
4860	Wegnez	Pepinster	01/01/1900	31/12/9999	63058
4861	Soiron	Pepinster	01/01/1900	31/12/9999	63058
4870	Forêt	Trooz	01/01/1900	31/12/9999	62122
4870	Fraipont	Trooz	01/01/1900	31/12/9999	62122
4870	Nessonvaux	Trooz	01/01/1900	31/12/9999	62122
4870	Trooz	Trooz	01/01/1900	31/12/9999	62122
4877	Olné	Olné	01/01/1900	31/12/9999	63057
4880	Aubel	Aubel	01/01/1900	31/12/9999	63003

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
4890	Clermont (Lg.)	Thimister-Clermont	01/01/1900	31/12/9999	63089
4890	Thimister-Clermont	Thimister-Clermont	01/01/1900	31/12/9999	63089
4890	Thimister	Thimister-Clermont	01/01/1900	31/12/9999	63089
4900	Spa	Spa	01/01/1900	31/12/9999	63072
4910	La Reid	Theux	01/01/1900	31/12/9999	63076
4910	Polleur	Theux	01/01/1900	31/12/9999	63076
4910	Theux	Theux	01/01/1900	31/12/9999	63076
4920	Aywaille	Aywaille	01/01/1900	31/12/9999	62009
4920	Ernonheid	Aywaille	01/01/1900	31/12/9999	62009
4920	Harzé	Aywaille	01/01/1900	31/12/9999	62009
4920	Louveigné	Aywaille	01/01/1900	31/12/9999	62009
4920	Sougné-Remouchamps	Aywaille	01/01/1900	31/12/9999	62009
4950	Faymonville	Waimes	01/01/1900	31/12/9999	63080
4950	Robertville	Waimes	01/01/1900	31/12/9999	63080
4950	Sourbrodt	Waimes	01/01/1900	31/12/9999	63080
4950	Waimes	Waimes	01/01/1900	31/12/9999	63080
4960	Bellevaux-Ligneuville	Malmedy	01/01/1900	31/12/9999	63049
4960	Bevercé	Malmedy	01/01/1900	31/12/9999	63049
4960	Malmedy	Malmedy	01/01/1900	31/12/9999	63049
4970	Francorchamps	Stavelot	01/01/1900	31/12/9999	63073
4970	Stavelot	Stavelot	01/01/1900	31/12/9999	63073
4980	Fosse (Lg.)	Trois-Ponts	01/01/1900	31/12/9999	63086
4980	Trois-Ponts	Trois-Ponts	01/01/1900	31/12/9999	63086
4980	Wanne	Trois-Ponts	01/01/1900	31/12/9999	63086
4983	Basse-Bodeux	Trois-Ponts	01/01/1900	31/12/9999	63086
4987	Chevron	Stoumont	01/01/1900	31/12/9999	63075
4987	La Gleize	Stoumont	01/01/1900	31/12/9999	63075
4987	Lorcé	Stoumont	01/01/1900	31/12/9999	63075
4987	Rahier	Stoumont	01/01/1900	31/12/9999	63075
4987	Stoumont	Stoumont	01/01/1900	31/12/9999	63075
4990	Arbrefontaine	Lierneux	01/01/1900	31/12/9999	63045
4990	Bra	Lierneux	01/01/1900	31/12/9999	63045
4990	Lierneux	Lierneux	01/01/1900	31/12/9999	63045
5000	Beez	Namur	01/01/1900	31/12/9999	92094
5000	Namur	Namur	01/01/1900	31/12/9999	92094
5001	Belgrade	Namur	01/01/1900	31/12/9999	92094
5002	Saint-Servais	Namur	01/01/1900	31/12/9999	92094
5003	Saint-Marc	Namur	01/01/1900	31/12/9999	92094
5004	Bouge	Namur	01/01/1900	31/12/9999	92094
5010	SA SudPresse		01/01/1900	31/12/9999	
5012	Parlement Wallon		01/01/1900	31/12/9999	
5020	Champion	Namur	01/01/1900	31/12/9999	92094
5020	Daussoulx	Namur	01/01/1900	31/12/9999	92094
5020	Flawinne	Namur	01/01/1900	31/12/9999	92094
5020	Malonne	Namur	01/01/1900	31/12/9999	92094
5020	Suarlée	Namur	01/01/1900	31/12/9999	92094
5020	Temploux	Namur	01/01/1900	31/12/9999	92094
5020	Vedrin	Namur	01/01/1900	31/12/9999	92094
5021	Boninne	Namur	01/01/1900	31/12/9999	92094
5022	Cognelée	Namur	01/01/1900	31/12/9999	92094
5024	Gelbressée	Namur	01/01/1900	31/12/9999	92094
5024	Marche-les-Dames	Namur	01/01/1900	31/12/9999	92094
5030	Beuzet	Gembloux	01/01/1900	31/12/9999	92142
5030	Ernage	Gembloux	01/01/1900	31/12/9999	92142
5030	Gembloux	Gembloux	01/01/1900	31/12/9999	92142
5030	Grand-Manil	Gembloux	01/01/1900	31/12/9999	92142
5030	Lonzée	Gembloux	01/01/1900	31/12/9999	92142
5030	Sauvenière	Gembloux	01/01/1900	31/12/9999	92142
5031	Grand-Leez	Gembloux	01/01/1900	31/12/9999	92142
5032	Bossière	Gembloux	01/01/1900	31/12/9999	92142

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
5032	Bothey	Gembloux	01/01/1900	31/12/9999	92142
5032	Corroy-le-Château	Gembloux	01/01/1900	31/12/9999	92142
5032	Isnes	Gembloux	01/01/1900	31/12/9999	92142
5032	Mazy	Gembloux	01/01/1900	31/12/9999	92142
5060	Arsimont	Sambreville	01/01/1900	31/12/9999	92137
5060	Auvelais	Sambreville	01/01/1900	31/12/9999	92137
5060	Falisolle	Sambreville	01/01/1900	31/12/9999	92137
5060	Keumiée	Sambreville	01/01/1900	31/12/9999	92137
5060	Moignelée	Sambreville	01/01/1900	31/12/9999	92137
5060	Sambreville	Sambreville	01/01/1900	31/12/9999	92137
5060	Tamines	Sambreville	01/01/1900	31/12/9999	92137
5060	Velaine-sur-Sambre	Sambreville	01/01/1900	31/12/9999	92137
5070	Aisemont	Fosses-la-Ville	01/01/1900	31/12/9999	92048
5070	Fosses-la-Ville	Fosses-la-Ville	01/01/1900	31/12/9999	92048
5070	Le Roux	Fosses-la-Ville	01/01/1900	31/12/9999	92048
5070	Sart-Eustache	Fosses-la-Ville	01/01/1900	31/12/9999	92048
5070	Sart-Saint-Laurent	Fosses-la-Ville	01/01/1900	31/12/9999	92048
5070	Vitrival	Fosses-la-Ville	01/01/1900	31/12/9999	92048
5080	Emines	La Bruyère	01/01/1900	31/12/9999	92141
5080	La Bruyère	La Bruyère	01/01/1900	31/12/9999	92141
5080	Rhisnes	La Bruyère	01/01/1900	31/12/9999	92141
5080	Villers-lez-Heest	La Bruyère	01/01/1900	31/12/9999	92141
5080	Warisoux	La Bruyère	01/01/1900	31/12/9999	92141
5081	Bovesse	La Bruyère	01/01/1900	31/12/9999	92141
5081	Meux	La Bruyère	01/01/1900	31/12/9999	92141
5081	Saint-Denis-Bovesse	La Bruyère	01/01/1900	31/12/9999	92141
5100	Dave	Namur	01/01/1900	31/12/9999	92094
5100	Jambes (Namur)	Namur	01/01/1900	31/12/9999	92094
5100	Naninne	Namur	01/01/1900	31/12/9999	92094
5100	Wépion	Namur	01/01/1900	31/12/9999	92094
5100	Wierde	Namur	01/01/1900	31/12/9999	92094
5101	Erpent	Namur	01/01/1900	31/12/9999	92094
5101	Lives-sur-Meuse	Namur	01/01/1900	31/12/9999	92094
5101	Loyers	Namur	01/01/1900	31/12/9999	92094
5140	Boignée	Sombreffe	01/01/1900	31/12/9999	92114
5140	Ligny	Sombreffe	01/01/1900	31/12/9999	92114
5140	Sombreffe	Sombreffe	01/01/1900	31/12/9999	92114
5140	Tongrinne	Sombreffe	01/01/1900	31/12/9999	92114
5150	Floreffe	Floreffe	01/01/1900	31/12/9999	92045
5150	Floriffoux	Floreffe	01/01/1900	31/12/9999	92045
5150	Franière	Floreffe	01/01/1900	31/12/9999	92045
5150	Soye (Nam.)	Floreffe	01/01/1900	31/12/9999	92045
5170	Arbre (Nam.)	Profondeville	01/01/1900	31/12/9999	92101
5170	Bois-de-Villers	Profondeville	01/01/1900	31/12/9999	92101
5170	Lesve	Profondeville	01/01/1900	31/12/9999	92101
5170	Lustin	Profondeville	01/01/1900	31/12/9999	92101
5170	Profondeville	Profondeville	01/01/1900	31/12/9999	92101
5170	Rivière	Profondeville	01/01/1900	31/12/9999	92101
5190	Balâtre	Jemeppe-sur-Sambre	01/01/1900	31/12/9999	92140
5190	Ham-sur-Sambre	Jemeppe-sur-Sambre	01/01/1900	31/12/9999	92140
5190	Jemeppe-sur-Sambre	Jemeppe-sur-Sambre	01/01/1900	31/12/9999	92140
5190	Mornimont	Jemeppe-sur-Sambre	01/01/1900	31/12/9999	92140
5190	Moustier-sur-Sambre	Jemeppe-sur-Sambre	01/01/1900	31/12/9999	92140
5190	Onoz	Jemeppe-sur-Sambre	01/01/1900	31/12/9999	92140
5190	Saint-Martin	Jemeppe-sur-Sambre	01/01/1900	31/12/9999	92140
5190	Spy	Jemeppe-sur-Sambre	01/01/1900	31/12/9999	92140
5300	Andenne	Andenne	01/01/1900	31/12/9999	92003
5300	Bonneville	Andenne	01/01/1900	31/12/9999	92003
5300	Coutisse	Andenne	01/01/1900	31/12/9999	92003
5300	Landenne	Andenne	01/01/1900	31/12/9999	92003

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
5300	Maizeret	Andenne	01/01/1900	31/12/9999	92003
5300	Namèche	Andenne	01/01/1900	31/12/9999	92003
5300	Sclayn	Andenne	01/01/1900	31/12/9999	92003
5300	Seilles	Andenne	01/01/1900	31/12/9999	92003
5300	Thon	Andenne	01/01/1900	31/12/9999	92003
5300	Vezin	Andenne	01/01/1900	31/12/9999	92003
5310	Aische-en-Refail	Eghezée	01/01/1900	31/12/9999	92035
5310	Bolinne	Eghezée	01/01/1900	31/12/9999	92035
5310	Boneffe	Eghezée	01/01/1900	31/12/9999	92035
5310	Branchon	Eghezée	01/01/1900	31/12/9999	92035
5310	Dhuy	Eghezée	01/01/1900	31/12/9999	92035
5310	Eghezée	Eghezée	01/01/1900	31/12/9999	92035
5310	Hanret	Eghezée	01/01/1900	31/12/9999	92035
5310	Leuze (Nam.)	Eghezée	01/01/1900	31/12/9999	92035
5310	Liernu	Eghezée	01/01/1900	31/12/9999	92035
5310	Longchamps (Nam.)	Eghezée	01/01/1900	31/12/9999	92035
5310	Mehaigne	Eghezée	01/01/1900	31/12/9999	92035
5310	Noville-sur-Méhaigne	Eghezée	01/01/1900	31/12/9999	92035
5310	Saint-Germain	Eghezée	01/01/1900	31/12/9999	92035
5310	Taviers (Nam.)	Eghezée	01/01/1900	31/12/9999	92035
5310	Upigny	Eghezée	01/01/1900	31/12/9999	92035
5310	Waret-la-Chaussée	Eghezée	01/01/1900	31/12/9999	92035
5330	Assesse	Assesse	01/01/1900	31/12/9999	92006
5330	Mailien	Assesse	01/01/1900	31/12/9999	92006
5330	Sart-Bernard	Assesse	01/01/1900	31/12/9999	92006
5332	Crupet	Assesse	01/01/1900	31/12/9999	92006
5333	Sorinne-la-Longue	Assesse	01/01/1900	31/12/9999	92006
5334	Florée	Assesse	01/01/1900	31/12/9999	92006
5336	Courrière	Assesse	01/01/1900	31/12/9999	92006
5340	Faulx-les-Tombes	Gesves	01/01/1900	31/12/9999	92054
5340	Gesves	Gesves	01/01/1900	31/12/9999	92054
5340	Haltinne	Gesves	01/01/1900	31/12/9999	92054
5340	Mozet	Gesves	01/01/1900	31/12/9999	92054
5340	Sorée	Gesves	01/01/1900	31/12/9999	92054
5350	Evelette	Ohey	01/01/1900	31/12/9999	92097
5350	Ohey	Ohey	01/01/1900	31/12/9999	92097
5351	Haillot	Ohey	01/01/1900	31/12/9999	92097
5352	Perwez-Haillot	Ohey	01/01/1900	31/12/9999	92097
5353	Goesnes	Ohey	01/01/1900	31/12/9999	92097
5354	Jallet	Ohey	01/01/1900	31/12/9999	92097
5360	Hamois	Hamois	01/01/1900	31/12/9999	91059
5360	Natoye	Hamois	01/01/1900	31/12/9999	91059
5361	Mohiville	Hamois	01/01/1900	31/12/9999	91059
5361	Scy	Hamois	01/01/1900	31/12/9999	91059
5362	Achet	Hamois	01/01/1900	31/12/9999	91059
5363	Emptinne	Hamois	01/01/1900	31/12/9999	91059
5364	Schaltin	Hamois	01/01/1900	31/12/9999	91059
5370	Barvaux-Condroz	Havelange	01/01/1900	31/12/9999	91064
5370	Flostoy	Havelange	01/01/1900	31/12/9999	91064
5370	Havelange	Havelange	01/01/1900	31/12/9999	91064
5370	Jeneffe (Nam.)	Havelange	01/01/1900	31/12/9999	91064
5370	Porcheresse (Nam.)	Havelange	01/01/1900	31/12/9999	91064
5370	Verlée	Havelange	01/01/1900	31/12/9999	91064
5372	Méan	Havelange	01/01/1900	31/12/9999	91064
5374	Maffe	Havelange	01/01/1900	31/12/9999	91064
5376	Miécret	Havelange	01/01/1900	31/12/9999	91064
5377	Baillonville	Somme-Leuze	01/01/1900	31/12/9999	91120
5377	Bonsin	Somme-Leuze	01/01/1900	31/12/9999	91120
5377	Heure (Nam.)	Somme-Leuze	01/01/1900	31/12/9999	91120
5377	Hogne	Somme-Leuze	01/01/1900	31/12/9999	91120

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
5377	Nettinne	Somme-Leuze	01/01/1900	31/12/9999	91120
5377	Noiseux	Somme-Leuze	01/01/1900	31/12/9999	91120
5377	Sinsin	Somme-Leuze	01/01/1900	31/12/9999	91120
5377	Somme-Leuze	Somme-Leuze	01/01/1900	31/12/9999	91120
5377	Waillet	Somme-Leuze	01/01/1900	31/12/9999	91120
5380	Bierwart	Fernelmont	01/01/1900	31/12/9999	92138
5380	Cortil-Wodon	Fernelmont	01/01/1900	31/12/9999	92138
5380	Fernelmont	Fernelmont	01/01/1900	31/12/9999	92138
5380	Forville	Fernelmont	01/01/1900	31/12/9999	92138
5380	Franc-Waret	Fernelmont	01/01/1900	31/12/9999	92138
5380	Hemptinne (Fernelmont)	Fernelmont	01/01/1900	31/12/9999	92138
5380	Hingeon	Fernelmont	01/01/1900	31/12/9999	92138
5380	Marcholette	Fernelmont	01/01/1900	31/12/9999	92138
5380	Noville-les-Bois	Fernelmont	01/01/1900	31/12/9999	92138
5380	Pontillas	Fernelmont	01/01/1900	31/12/9999	92138
5380	Tillier	Fernelmont	01/01/1900	31/12/9999	92138
5500	Anseremme	Dinant	01/01/1900	31/12/9999	91034
5500	Bouvignes-sur-Meuse	Dinant	01/01/1900	31/12/9999	91034
5500	Dinant	Dinant	01/01/1900	31/12/9999	91034
5500	Dréhance	Dinant	01/01/1900	31/12/9999	91034
5500	Falmagne	Dinant	01/01/1900	31/12/9999	91034
5500	Falmignoul	Dinant	01/01/1900	31/12/9999	91034
5500	Furfooz	Dinant	01/01/1900	31/12/9999	91034
5501	Lisogne	Dinant	01/01/1900	31/12/9999	91034
5502	Thynes	Dinant	01/01/1900	31/12/9999	91034
5503	Sorinnes	Dinant	01/01/1900	31/12/9999	91034
5504	Foy-Notre-Dame	Dinant	01/01/1900	31/12/9999	91034
5520	Anthée	Onhaye	01/01/1900	31/12/9999	91103
5520	Onhaye	Onhaye	01/01/1900	31/12/9999	91103
5521	Serville	Onhaye	01/01/1900	31/12/9999	91103
5522	Falaën	Onhaye	01/01/1900	31/12/9999	91103
5523	Sommerière	Onhaye	01/01/1900	31/12/9999	91103
5523	Weillen	Onhaye	01/01/1900	31/12/9999	91103
5524	Gerin	Onhaye	01/01/1900	31/12/9999	91103
5530	Dorinne	Yvoir	01/01/1900	31/12/9999	91141
5530	Durnal	Yvoir	01/01/1900	31/12/9999	91141
5530	Evrehailles	Yvoir	01/01/1900	31/12/9999	91141
5530	Godinne	Yvoir	01/01/1900	31/12/9999	91141
5530	Houx	Yvoir	01/01/1900	31/12/9999	91141
5530	Mont (Nam.)	Yvoir	01/01/1900	31/12/9999	91141
5530	Purnode	Yvoir	01/01/1900	31/12/9999	91141
5530	Spontin	Yvoir	01/01/1900	31/12/9999	91141
5530	Yvoir	Yvoir	01/01/1900	31/12/9999	91141
5537	Anhée	Anhée	01/01/1900	31/12/9999	91005
5537	Annevoie-Rouillon	Anhée	01/01/1900	31/12/9999	91005
5537	Bioul	Anhée	01/01/1900	31/12/9999	91005
5537	Denée	Anhée	01/01/1900	31/12/9999	91005
5537	Haut-le-Wastia	Anhée	01/01/1900	31/12/9999	91005
5537	Sosoye	Anhée	01/01/1900	31/12/9999	91005
5537	Warnant	Anhée	01/01/1900	31/12/9999	91005
5540	Hastière	Hastière	01/01/1900	31/12/9999	91142
5540	Hastière-Lavaux	Hastière	01/01/1900	31/12/9999	91142
5540	Hermeton-sur-Meuse	Hastière	01/01/1900	31/12/9999	91142
5540	Waulsort	Hastière	01/01/1900	31/12/9999	91142
5541	Hastière-par-Dela	Hastière	01/01/1900	31/12/9999	91142
5542	Blaimont	Hastière	01/01/1900	31/12/9999	91142
5543	Heer	Hastière	01/01/1900	31/12/9999	91142
5544	Agimont	Hastière	01/01/1900	31/12/9999	91142
5550	Alle	Vresse-sur-Semois	01/01/1900	31/12/9999	91143
5550	Bagimont	Vresse-sur-Semois	01/01/1900	31/12/9999	91143

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
5550	Bohan	Vresse-sur-Semois	01/01/1900	31/12/9999	91143
5550	Chairière	Vresse-sur-Semois	01/01/1900	31/12/9999	91143
5550	Laforêt	Vresse-sur-Semois	01/01/1900	31/12/9999	91143
5550	Membre	Vresse-sur-Semois	01/01/1900	31/12/9999	91143
5550	Mouzaive	Vresse-sur-Semois	01/01/1900	31/12/9999	91143
5550	Nafraiture	Vresse-sur-Semois	01/01/1900	31/12/9999	91143
5550	Orchimont	Vresse-sur-Semois	01/01/1900	31/12/9999	91143
5550	Pussemange	Vresse-sur-Semois	01/01/1900	31/12/9999	91143
5550	Sugny	Vresse-sur-Semois	01/01/1900	31/12/9999	91143
5550	Vresse	Vresse-sur-Semois	01/01/1900	31/12/2008	91143
5550	Vresse-sur-Semois	Vresse-sur-Semois	01/01/1900	31/12/9999	91143
5555	Baillamont	Bièvre	01/01/1900	31/12/9999	91015
5555	Bellefontaine (Nam.)	Bièvre	01/01/1900	31/12/9999	91015
5555	Bièvre	Bièvre	01/01/1900	31/12/9999	91015
5555	Cornimont	Bièvre	01/01/1900	31/12/9999	91015
5555	Graide	Bièvre	01/01/1900	31/12/9999	91015
5555	Gros-Fays	Bièvre	01/01/1900	31/12/9999	91015
5555	Monceau-en-Ardenne	Bièvre	01/01/1900	31/12/9999	91015
5555	Naomé	Bièvre	01/01/1900	31/12/9999	91015
5555	Oizy	Bièvre	01/01/1900	31/12/9999	91015
5555	Petit-Fays	Bièvre	01/01/1900	31/12/9999	91015
5560	Ciergnon	Houyet	01/01/1900	31/12/9999	91072
5560	Finnevaux	Houyet	01/01/1900	31/12/9999	91072
5560	Houyet	Houyet	01/01/1900	31/12/9999	91072
5560	Hulsonniaux	Houyet	01/01/1900	31/12/9999	91072
5560	Mesnil-Eglise	Houyet	01/01/1900	31/12/9999	91072
5560	Mesnil-Saint-Blaise	Houyet	01/01/1900	31/12/9999	91072
5561	Celles (Nam.)	Houyet	01/01/1900	31/12/9999	91072
5562	Custinne	Houyet	01/01/1900	31/12/9999	91072
5563	Hour	Houyet	01/01/1900	31/12/9999	91072
5564	Wanlin	Houyet	01/01/1900	31/12/9999	91072
5570	Baronville	Beauraing	01/01/1900	31/12/9999	91013
5570	Beauraing	Beauraing	01/01/1900	31/12/9999	91013
5570	Dion	Beauraing	01/01/1900	31/12/9999	91013
5570	Fellenne	Beauraing	01/01/1900	31/12/9999	91013
5570	Feschaux	Beauraing	01/01/1900	31/12/9999	91013
5570	Honnay	Beauraing	01/01/1900	31/12/9999	91013
5570	Javingue	Beauraing	01/01/1900	31/12/9999	91013
5570	Vonèche	Beauraing	01/01/1900	31/12/9999	91013
5570	Wancennes	Beauraing	01/01/1900	31/12/9999	91013
5570	Winenne	Beauraing	01/01/1900	31/12/9999	91013
5571	Wiesme	Beauraing	01/01/1900	31/12/9999	91013
5572	Focant	Beauraing	01/01/1900	31/12/9999	91013
5573	Martouzin-Neuville	Beauraing	01/01/1900	31/12/9999	91013
5574	Pondrôme	Beauraing	01/01/1900	31/12/9999	91013
5575	Bourseigne-Neuve	Gedinne	01/01/1900	31/12/9999	91054
5575	Bourseigne-Vieille	Gedinne	01/01/1900	31/12/9999	91054
5575	Gedinne	Gedinne	01/01/1900	31/12/9999	91054
5575	Houdremont	Gedinne	01/01/1900	31/12/9999	91054
5575	Louette-Saint-Denis	Gedinne	01/01/1900	31/12/9999	91054
5575	Louette-Saint-Pierre	Gedinne	01/01/1900	31/12/9999	91054
5575	Malvoisin	Gedinne	01/01/1900	31/12/9999	91054
5575	Patignies	Gedinne	01/01/1900	31/12/9999	91054
5575	Rienne	Gedinne	01/01/1900	31/12/9999	91054
5575	Sart-Custinne	Gedinne	01/01/1900	31/12/9999	91054
5575	Vencimont	Gedinne	01/01/1900	31/12/9999	91054
5575	Willerzie	Gedinne	01/01/1900	31/12/9999	91054
5576	Froidfontaine	Beauraing	01/01/1900	31/12/9999	91013
5580	Ave-et-Auffe	Rochefort	01/01/1900	31/12/9999	91114
5580	Buissonville	Rochefort	01/01/1900	31/12/9999	91114

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
5580	Eprave	Rochefort	01/01/1900	31/12/9999	91114
5580	Han-sur-Lesse	Rochefort	01/01/1900	31/12/9999	91114
5580	Jemelle	Rochefort	01/01/1900	31/12/9999	91114
5580	Lavaux-Sainte-Anne	Rochefort	01/01/1900	31/12/9999	91114
5580	Lessive	Rochefort	01/01/1900	31/12/9999	91114
5580	Mont-Gauthier	Rochefort	01/01/1900	31/12/9999	91114
5580	Rochefort	Rochefort	01/01/1900	31/12/9999	91114
5580	Villers-sur-Lesse	Rochefort	01/01/1900	31/12/9999	91114
5580	Wavreille	Rochefort	01/01/1900	31/12/9999	91114
5590	Achène	Ciney	01/01/1900	31/12/9999	91030
5590	Braibant	Ciney	01/01/1900	31/12/9999	91030
5590	Chevetogne	Ciney	01/01/1900	31/12/9999	91030
5590	Ciney	Ciney	01/01/1900	31/12/9999	91030
5590	Conneux	Ciney	01/01/1900	31/12/9999	91030
5590	Haversin	Ciney	01/01/1900	31/12/9999	91030
5590	Leignon	Ciney	01/01/1900	31/12/9999	91030
5590	Pessoux	Ciney	01/01/1900	31/12/9999	91030
5590	Serinchamps	Ciney	01/01/1900	31/12/9999	91030
5590	Sovet	Ciney	01/01/1900	31/12/9999	91030
5600	Fagnolle	Philippeville	01/01/1900	31/12/9999	93056
5600	Franchimont	Philippeville	01/01/1900	31/12/9999	93056
5600	Jamagne	Philippeville	01/01/1900	31/12/9999	93056
5600	Jamiolle	Philippeville	01/01/1900	31/12/9999	93056
5600	Merlemont	Philippeville	01/01/1900	31/12/9999	93056
5600	Neuville (Philippeville)	Philippeville	01/01/1900	31/12/9999	93056
5600	Omezée	Philippeville	01/01/1900	31/12/9999	93056
5600	Philippeville	Philippeville	01/01/1900	31/12/9999	93056
5600	Roly	Philippeville	01/01/1900	31/12/9999	93056
5600	Romedenne	Philippeville	01/01/1900	31/12/9999	93056
5600	Samart	Philippeville	01/01/1900	31/12/9999	93056
5600	Sart-en-Fagne	Philippeville	01/01/1900	31/12/9999	93056
5600	Sautour	Philippeville	01/01/1900	31/12/9999	93056
5600	Surice	Philippeville	01/01/1900	31/12/9999	93056
5600	Villers-en-Fagne	Philippeville	01/01/1900	31/12/9999	93056
5600	Villers-le-Gambon	Philippeville	01/01/1900	31/12/9999	93056
5600	Vodecée	Philippeville	01/01/1900	31/12/9999	93056
5620	Corenne	Florennes	01/01/1900	31/12/9999	93022
5620	Flavion	Florennes	01/01/1900	31/12/9999	93022
5620	Florennes	Florennes	01/01/1900	31/12/9999	93022
5620	Hemptinne-lez-Florennes	Florennes	01/01/1900	31/12/9999	93022
5620	Morville	Florennes	01/01/1900	31/12/9999	93022
5620	Rosée	Florennes	01/01/1900	31/12/9999	93022
5620	Saint-Aubin	Florennes	01/01/1900	31/12/9999	93022
5621	Hanzinelle	Florennes	01/01/1900	31/12/9999	93022
5621	Hanzinne	Florennes	01/01/1900	31/12/9999	93022
5621	Morialmé	Florennes	01/01/1900	31/12/9999	93022
5621	Thy-le-Bauduin	Florennes	01/01/1900	31/12/9999	93022
5630	Cerfontaine	Cerfontaine	01/01/1900	31/12/9999	93010
5630	Daussois	Cerfontaine	01/01/1900	31/12/9999	93010
5630	Senzeille	Cerfontaine	01/01/1900	31/12/9999	93010
5630	Silenrieux	Cerfontaine	01/01/1900	31/12/9999	93010
5630	Soumoy	Cerfontaine	01/01/1900	31/12/9999	93010
5630	Villers-Deux-Eglises	Cerfontaine	01/01/1900	31/12/9999	93010
5640	Biesme	Mettet	01/01/1900	31/12/9999	92087
5640	Biesmerée	Mettet	01/01/1900	31/12/9999	92087
5640	Graux	Mettet	01/01/1900	31/12/9999	92087
5640	Mettet	Mettet	01/01/1900	31/12/9999	92087
5640	Oret	Mettet	01/01/1900	31/12/9999	92087
5640	Saint-Gérard	Mettet	01/01/1900	31/12/9999	92087
5641	Furnaux	Mettet	01/01/1900	31/12/9999	92087



Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
5644	Ermeton-sur-Biert	Mettet	01/01/1900	31/12/9999	92087
5646	Stave	Mettet	01/01/1900	31/12/9999	92087
5650	Castillon	Walcourt	01/01/1900	31/12/9999	93088
5650	Chastrès	Walcourt	01/01/1900	31/12/9999	93088
5650	Clermont (Nam.)	Walcourt	01/01/1900	31/12/9999	93088
5650	Fontenelle	Walcourt	01/01/1900	31/12/9999	93088
5650	Fraire	Walcourt	01/01/1900	31/12/9999	93088
5650	Pry	Walcourt	01/01/1900	31/12/9999	93088
5650	Vogenée	Walcourt	01/01/1900	31/12/9999	93088
5650	Walcourt	Walcourt	01/01/1900	31/12/9999	93088
5650	Yves-Gomezée	Walcourt	01/01/1900	31/12/9999	93088
5651	Berzée	Walcourt	01/01/1900	31/12/9999	93088
5651	Gourdinne	Walcourt	01/01/1900	31/12/9999	93088
5651	Laneffe	Walcourt	01/01/1900	31/12/9999	93088
5651	Rognée	Walcourt	01/01/1900	31/12/9999	93088
5651	Somzée	Walcourt	01/01/1900	31/12/9999	93088
5651	Tarcienne	Walcourt	01/01/1900	31/12/9999	93088
5651	Thy-le-Château	Walcourt	01/01/1900	31/12/9999	93088
5660	Aublain	Couvin	01/01/1900	31/12/9999	93014
5660	Boussu-en-Fagne	Couvin	01/01/1900	31/12/9999	93014
5660	Brûly	Couvin	01/01/1900	31/12/9999	93014
5660	Brûly-de-Pesche	Couvin	01/01/1900	31/12/9999	93014
5660	Couvin	Couvin	01/01/1900	31/12/9999	93014
5660	Cul-des-Sarts	Couvin	01/01/1900	31/12/9999	93014
5660	Dailly	Couvin	01/01/1900	31/12/9999	93014
5660	Frasnes (Nam.)	Couvin	01/01/1900	31/12/9999	93014
5660	Gonriex	Couvin	01/01/1900	31/12/9999	93014
5660	Mariembourg	Couvin	01/01/1900	31/12/9999	93014
5660	Pesche	Couvin	01/01/1900	31/12/9999	93014
5660	Petigny	Couvin	01/01/1900	31/12/9999	93014
5660	Petite-Chapelle	Couvin	01/01/1900	31/12/9999	93014
5660	Presgaux	Couvin	01/01/1900	31/12/9999	93014
5670	Dourbes	Viroinval	01/01/1900	31/12/9999	93090
5670	Le Mesnil	Viroinval	01/01/1900	31/12/9999	93090
5670	Mazée	Viroinval	01/01/1900	31/12/9999	93090
5670	Nismes	Viroinval	01/01/1900	31/12/9999	93090
5670	Oignies-en-Thiérasche	Viroinval	01/01/1900	31/12/9999	93090
5670	Olloy-sur-Viroin	Viroinval	01/01/1900	31/12/9999	93090
5670	Treignes	Viroinval	01/01/1900	31/12/9999	93090
5670	Vierves-sur-Viroin	Viroinval	01/01/1900	31/12/9999	93090
5670	Viroinval	Viroinval	01/01/1900	31/12/9999	93090
5680	Doische	Doische	01/01/1900	31/12/9999	93018
5680	Gimnée	Doische	01/01/1900	31/12/9999	93018
5680	Gochenée	Doische	01/01/1900	31/12/9999	93018
5680	Matagne-la-Grande	Doische	01/01/1900	31/12/9999	93018
5680	Matagne-la-Petite	Doische	01/01/1900	31/12/9999	93018
5680	Nivelée	Doische	01/01/1900	31/12/9999	93018
5680	Romerée	Doische	01/01/1900	31/12/9999	93018
5680	Soulme	Doische	01/01/1900	31/12/9999	93018
5680	Vaucelles	Doische	01/01/1900	31/12/9999	93018
5680	Vodelée	Doische	01/01/1900	31/12/9999	93018
6000	Charleroi	Charleroi	01/01/1900	31/12/9999	52011
6001	Marcinelle	Charleroi	01/01/1900	31/12/9999	52011
6010	Couillet	Charleroi	01/01/1900	31/12/9999	52011
6020	Dampremy	Charleroi	01/01/1900	31/12/9999	52011
6030	Goutroux	Charleroi	01/01/1900	31/12/9999	52011
6030	Marchienne-au-Pont	Charleroi	01/01/1900	31/12/9999	52011
6031	Monceau-sur-Sambre	Charleroi	01/01/1900	31/12/9999	52011
6032	Mont-sur-Marchienne	Charleroi	01/01/1900	31/12/9999	52011
6040	Jumet (Charleroi)	Charleroi	01/01/1900	31/12/9999	52011

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
6041	Gosselies	Charleroi	01/01/1900	31/12/9999	52011
6042	Lodelinsart	Charleroi	01/01/1900	31/12/9999	52011
6043	Ransart	Charleroi	01/01/1900	31/12/9999	52011
6044	Roux	Charleroi	01/01/1900	31/12/9999	52011
6060	Gilly (Charleroi)	Charleroi	01/01/1900	31/12/9999	52011
6061	Montignies-sur-Sambre	Charleroi	01/01/1900	31/12/9999	52011
6075	CSM Charleroi X		01/01/1900	31/12/9999	
6099	Charleroi X		01/01/1900	31/12/9999	
6110	Montigny-le-Tilleul	Montigny-le-Tilleul	01/01/1900	31/12/9999	52048
6111	Landelies	Montigny-le-Tilleul	01/01/1900	31/12/9999	52048
6120	Cour-sur-Heure	Ham-sur-Heure-Nalinnes	01/01/1900	31/12/9999	56086
6120	Ham-sur-Heure	Ham-sur-Heure-Nalinnes	01/01/1900	31/12/9999	56086
<b>6120</b>	Ham-sur-Heure-Nalinnes	Ham-sur-Heure-Nalinnes	01/01/1900	<b>31/12/9999</b>	56086
6120	Jamioulx	Ham-sur-Heure-Nalinnes	01/01/1900	31/12/9999	56086
6120	Marbaix (Ht.)	Ham-sur-Heure-Nalinnes	01/01/1900	31/12/9999	56086
6120	Nalinnes	Ham-sur-Heure-Nalinnes	01/01/1900	31/12/9999	56086
6140	Fontaine-l'Evêque	Fontaine-l'Evêque	01/01/1900	31/12/9999	52022
6141	Forchies-la-Marche	Fontaine-l'Evêque	01/01/1900	31/12/9999	52022
6142	Leernes	Fontaine-l'Evêque	01/01/1900	31/12/9999	52022
6150	Anderlues	Anderlues	01/01/1900	31/12/9999	56001
6180	Courcelles	Courcelles	01/01/1900	31/12/9999	52015
6181	Gouy-lez-Piéton	Courcelles	01/01/1900	31/12/9999	52015
6182	Souvret	Courcelles	01/01/1900	31/12/9999	52015
6183	Trazegnies	Courcelles	01/01/1900	31/12/9999	52015
6200	Bouffioulx	Châtelet	01/01/1900	31/12/9999	52012
6200	Châtelet	Châtelet	01/01/1900	31/12/9999	52012
6200	Châtelineau	Châtelet	01/01/1900	31/12/9999	52012
6210	Frasnes-lez-Gosselies	Les Bons Villers	01/01/1900	31/12/9999	52075
6210	Les Bons Villers	Les Bons Villers	01/01/1900	31/12/9999	52075
6210	Rèves	Les Bons Villers	01/01/1900	31/12/9999	52075
6210	Villers-Perwin	Les Bons Villers	01/01/1900	31/12/9999	52075
6210	Wayaux	Les Bons Villers	01/01/1900	31/12/9999	52075
6211	Mellet	Les Bons Villers	01/01/1900	31/12/9999	52075
6220	Fleurus	Fleurus	01/01/1900	31/12/9999	52021
6220	Heppignies	Fleurus	01/01/1900	31/12/9999	52021
6220	Lambusart	Fleurus	01/01/1900	31/12/9999	52021
6220	Wangénies	Fleurus	01/01/1900	31/12/9999	52021
6221	Saint-Amand	Fleurus	01/01/1900	31/12/9999	52021
6222	Brye	Fleurus	01/01/1900	31/12/9999	52021
6223	Wagnelée	Fleurus	01/01/1900	31/12/9999	52021
6224	Wanfercée-Baulet	Fleurus	01/01/1900	31/12/9999	52021
6230	Buzet	Pont-à-Celles	01/01/1900	31/12/9999	52055
6230	Obaix	Pont-à-Celles	01/01/1900	31/12/9999	52055
6230	Pont-à-Celles	Pont-à-Celles	01/01/1900	31/12/9999	52055
6230	Thiméon	Pont-à-Celles	01/01/1900	31/12/9999	52055
6230	Viesville	Pont-à-Celles	01/01/1900	31/12/9999	52055
6238	Liberchies	Pont-à-Celles	01/01/1900	31/12/9999	52055
6238	Luttre	Pont-à-Celles	01/01/1900	31/12/9999	52055
6240	Farciennes	Farciennes	01/01/1900	31/12/9999	52018
6240	Pironchamps	Farciennes	01/01/1900	31/12/9999	52018
6250	Aiseau	Aiseau-Presles	01/01/1900	31/12/9999	52074
6250	Aiseau-Presles	Aiseau-Presles	01/01/1900	31/12/9999	52074
6250	Pont-de-Loup	Aiseau-Presles	01/01/1900	31/12/9999	52074
6250	Presles	Aiseau-Presles	01/01/1900	31/12/9999	52074
6250	Roselies	Aiseau-Presles	01/01/1900	31/12/9999	52074
6280	Acoz	Gerpinnes	01/01/1900	31/12/9999	52025
6280	Gerpinnes	Gerpinnes	01/01/1900	31/12/9999	52025
6280	Gougnies	Gerpinnes	01/01/1900	31/12/9999	52025
6280	Joncret	Gerpinnes	01/01/1900	31/12/9999	52025
6280	Loverval	Gerpinnes	01/01/1900	31/12/9999	52025

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
6280	Villers-Poterie	Gerpennes	01/01/1900	31/12/9999	52025
6440	Boussu-lez-Walcourt	Froidchappelle	01/01/1900	31/12/9999	56029
6440	Fourbechies	Froidchappelle	01/01/1900	31/12/9999	56029
6440	Froidchappelle	Froidchappelle	01/01/1900	31/12/9999	56029
6440	Vergnies	Froidchappelle	01/01/1900	31/12/9999	56029
6441	Erpion	Froidchappelle	01/01/1900	31/12/9999	56029
6460	Baillèvre	Chimay	01/01/1900	31/12/9999	56016
6460	Chimay	Chimay	01/01/1900	31/12/9999	56016
6460	Robechies	Chimay	01/01/1900	31/12/9999	56016
6460	Saint-Remy (Ht.)	Chimay	01/01/1900	31/12/9999	56016
6460	Salles	Chimay	01/01/1900	31/12/9999	56016
6460	Villers-la-Tour	Chimay	01/01/1900	31/12/9999	56016
6461	Virelles	Chimay	01/01/1900	31/12/9999	56016
6462	Vaulx-lez-Chimay	Chimay	01/01/1900	31/12/9999	56016
6463	Lompret	Chimay	01/01/1900	31/12/9999	56016
6464	Baileux	Chimay	01/01/1900	31/12/9999	56016
6464	Bourlers	Chimay	01/01/1900	31/12/9999	56016
6464	Forges	Chimay	01/01/1900	31/12/9999	56016
6464	l'Escaillère	Chimay	01/01/1900	31/12/9999	56016
6464	Rières	Chimay	01/01/1900	31/12/9999	56016
6470	Grandrieu	Sivry-Rance	01/01/1900	31/12/9999	56088
6470	Montbliart	Sivry-Rance	01/01/1900	31/12/9999	56088
6470	Rance	Sivry-Rance	01/01/1900	31/12/9999	56088
6470	Sautin	Sivry-Rance	01/01/1900	31/12/9999	56088
6470	Sivry	Sivry-Rance	01/01/1900	31/12/9999	56088
6470	Sivry-Rance	Sivry-Rance	01/01/1900	31/12/9999	56088
6500	Barbençon	Beaumont	01/01/1900	31/12/9999	56005
6500	Beaumont	Beaumont	01/01/1900	31/12/9999	56005
6500	Leugnies	Beaumont	01/01/1900	31/12/9999	56005
6500	Leval-Chaudeville	Beaumont	01/01/1900	31/12/9999	56005
6500	Renlies	Beaumont	01/01/1900	31/12/9999	56005
6500	Solre-Saint-Géry	Beaumont	01/01/1900	31/12/9999	56005
6500	Thirimont	Beaumont	01/01/1900	31/12/9999	56005
6511	Strée (Ht.)	Beaumont	01/01/1900	31/12/9999	56005
6530	Leers-et-Fosteau	Thuin	01/01/1900	31/12/9999	56078
6530	Thuin	Thuin	01/01/1900	31/12/9999	56078
6531	Biesme-sous-Thuin	Thuin	01/01/1900	31/12/9999	56078
6532	Ragnies	Thuin	01/01/1900	31/12/9999	56078
6533	Biercée	Thuin	01/01/1900	31/12/9999	56078
6534	Gozée	Thuin	01/01/1900	31/12/9999	56078
6536	Donstiennes	Thuin	01/01/1900	31/12/9999	56078
6536	Thuillies	Thuin	01/01/1900	31/12/9999	56078
6540	Lobbès	Lobbès	01/01/1900	31/12/9999	56044
6540	Mont-Sainte-Genève	Lobbès	01/01/1900	31/12/9999	56044
6542	Sars-la-Buisnière	Lobbès	01/01/1900	31/12/9999	56044
6543	Bienne-lez-Happart	Lobbès	01/01/1900	31/12/9999	56044
6560	Bersillies-l'Abbaye	Erquelines	01/01/1900	31/12/9999	56022
6560	Erquelines	Erquelines	01/01/1900	31/12/9999	56022
6560	Grand-Reng	Erquelines	01/01/1900	31/12/9999	56022
6560	Hantes-Wihéries	Erquelines	01/01/1900	31/12/9999	56022
6560	Montignies-Saint-Christophe	Erquelines	01/01/1900	31/12/9999	56022
6560	Solre-sur-Sambre	Erquelines	01/01/1900	31/12/9999	56022
6567	Fontaine-Valmont	Merbes-le-Château	01/01/1900	31/12/9999	56049
6567	Labuissière	Merbes-le-Château	01/01/1900	31/12/9999	56049
6567	Merbes-le-Château	Merbes-le-Château	01/01/1900	31/12/9999	56049
6567	Merbes-Sainte-Marie	Merbes-le-Château	01/01/1900	31/12/9999	56049
6590	Momignies	Momignies	01/01/1900	31/12/9999	56051
6591	Macon	Momignies	01/01/1900	31/12/9999	56051
6592	Monceau-Imbrechies	Momignies	01/01/1900	31/12/9999	56051
6593	Macquenoise	Momignies	01/01/1900	31/12/9999	56051

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
6594	Beauwelz	Momignies	01/01/1900	31/12/9999	56051
6596	Forge-Philippe	Momignies	01/01/1900	31/12/9999	56051
6596	Seloignes	Momignies	01/01/1900	31/12/9999	56051
6600	Bastogne	Bastogne	01/01/1900	31/12/9999	82003
6600	Longvilly	Bastogne	01/01/1900	31/12/9999	82003
6600	Noville (Lux.)	Bastogne	01/01/1900	31/12/9999	82003
6600	Villers-la-Bonne-Eau	Bastogne	01/01/1900	31/12/9999	82003
6600	Wardin	Bastogne	01/01/1900	31/12/9999	82003
6630	Martelange	Martelange	01/01/1900	31/12/9999	81013
6637	Fauvillers	Fauvillers	01/01/1900	31/12/9999	82009
6637	Hollange	Fauvillers	01/01/1900	31/12/9999	82009
6637	Tintange	Fauvillers	01/01/1900	31/12/9999	82009
6640	Hompré	Vaux-sur-Sûre	01/01/1900	31/12/9999	82036
6640	Morhet	Vaux-sur-Sûre	01/01/1900	31/12/9999	82036
6640	Nives	Vaux-sur-Sûre	01/01/1900	31/12/9999	82036
6640	Sibret	Vaux-sur-Sûre	01/01/1900	31/12/9999	82036
6640	Vaux-lez-Rosières	Vaux-sur-Sûre	01/01/1900	31/12/9999	82036
6640	Vaux-sur-Sûre	Vaux-sur-Sûre	01/01/1900	31/12/9999	82036
6642	Juseret	Vaux-sur-Sûre	01/01/1900	31/12/9999	82036
6660	Houffalize	Houffalize	01/01/1900	31/12/9999	82014
6660	Nadrin	Houffalize	01/01/1900	31/12/9999	82014
6661	Mont (Lux.)	Houffalize	01/01/1900	31/12/9999	82014
6661	Tailles	Houffalize	01/01/1900	31/12/9999	82014
6662	Tavigny	Houffalize	01/01/1900	31/12/9999	82014
6663	Mabompré	Houffalize	01/01/1900	31/12/9999	82014
6666	Wibrin	Houffalize	01/01/1900	31/12/9999	82014
6670	Gouvy	Gouvy	01/01/1900	31/12/9999	82037
6670	Limerlé	Gouvy	01/01/1900	31/12/9999	82037
6671	Bovigny	Gouvy	01/01/1900	31/12/9999	82037
6672	Beho	Gouvy	01/01/1900	31/12/9999	82037
6673	Cherain	Gouvy	01/01/1900	31/12/9999	82037
6674	Montleban	Gouvy	01/01/1900	31/12/9999	82037
6680	Amberloup	Sainte-Ode	01/01/1900	31/12/9999	82038
6680	Sainte-Ode	Sainte-Ode	01/01/1900	31/12/9999	82038
6680	Tillet	Sainte-Ode	01/01/1900	31/12/9999	82038
6681	Lavacherie	Sainte-Ode	01/01/1900	31/12/9999	82038
6686	Flamierge	Bertogne	01/01/1900	31/12/9999	82005
6687	Bertogne	Bertogne	01/01/1900	31/12/9999	82005
6688	Longchamps (Lux.)	Bertogne	01/01/1900	31/12/9999	82005
6690	Bihain	Vielsalm	01/01/1900	31/12/9999	82032
6690	Vielsalm	Vielsalm	01/01/1900	31/12/9999	82032
6692	Petit-Thier	Vielsalm	01/01/1900	31/12/9999	82032
6698	Grand-Halleux	Vielsalm	01/01/1900	31/12/9999	82032
6700	Arlon	Arlon	01/01/1900	31/12/9999	81001
6700	Bonnert	Arlon	01/01/1900	31/12/9999	81001
6700	Heinsch	Arlon	01/01/1900	31/12/9999	81001
6700	Toernich	Arlon	01/01/1900	31/12/9999	81001
6704	Guirsch	Arlon	01/01/1900	31/12/9999	81001
6706	Autelbas	Arlon	01/01/1900	31/12/9999	81001
6717	Attert	Attert	01/01/1900	31/12/9999	81003
6717	Nobressart	Attert	01/01/1900	31/12/9999	81003
6717	Nothomb	Attert	01/01/1900	31/12/9999	81003
6717	Thiaumont	Attert	01/01/1900	31/12/9999	81003
6717	Tontelange	Attert	01/01/1900	31/12/9999	81003
6720	Habay	Habay	01/01/1900	31/12/9999	85046
6720	Habay-la-Neuve	Habay	01/01/1900	31/12/9999	85046
6720	Hachy	Habay	01/01/1900	31/12/9999	85046
6721	Anlier	Habay	01/01/1900	31/12/9999	85046
6723	Habay-la-Vieille	Habay	01/01/1900	31/12/9999	85046
6724	Houdemont	Habay	01/01/1900	31/12/9999	85046

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
6724	Rulles	Habay	01/01/1900	31/12/9999	85046
6730	Bellefontaine (Lux.)	Tintigny	01/01/1900	31/12/9999	85039
6730	Rossignol	Tintigny	01/01/1900	31/12/9999	85039
6730	Saint-Vincent	Tintigny	01/01/1900	31/12/9999	85039
6730	Tintigny	Tintigny	01/01/1900	31/12/9999	85039
6740	Etalle	Etalle	01/01/1900	31/12/9999	85009
6740	Sainte-Marie-sur-Semois	Etalle	01/01/1900	31/12/9999	85009
6740	Villers-sur-Semois	Etalle	01/01/1900	31/12/9999	85009
6741	Vance	Etalle	01/01/1900	31/12/9999	85009
6742	Chantemelle	Etalle	01/01/1900	31/12/9999	85009
6743	Buzenol	Etalle	01/01/1900	31/12/9999	85009
6747	Châtillon	Saint-Léger (Lux.)	01/01/1900	31/12/9999	85034
6747	Meix-le-Tige	Saint-Léger (Lux.)	01/01/1900	31/12/9999	85034
6747	Saint-Léger (Lux.)	Saint-Léger (Lux.)	01/01/1900	31/12/9999	85034
6750	Musson	Musson	01/01/1900	31/12/9999	85026
6750	Mussy-la-Ville	Musson	01/01/1900	31/12/9999	85026
6750	Signeux	Musson	01/01/1900	31/12/9999	85026
6760	Bleid	Virton	01/01/1900	31/12/9999	85045
6760	Ethe	Virton	01/01/1900	31/12/9999	85045
6760	Ruette	Virton	01/01/1900	31/12/9999	85045
6760	Virton	Virton	01/01/1900	31/12/9999	85045
6761	Latour	Virton	01/01/1900	31/12/9999	85045
6762	Saint-Mard	Virton	01/01/1900	31/12/9999	85045
6767	Dampicourt	Rouvroy	01/01/1900	31/12/9999	85047
6767	Harnoncourt	Rouvroy	01/01/1900	31/12/9999	85047
6767	Lamorteau	Rouvroy	01/01/1900	31/12/9999	85047
6767	Rouvroy	Rouvroy	01/01/1900	31/12/9999	85047
6767	Torgny	Rouvroy	01/01/1900	31/12/9999	85047
6769	Gérouville	Meix-devant-Virton	01/01/1900	31/12/9999	85024
6769	Meix-devant-Virton	Meix-devant-Virton	01/01/1900	31/12/9999	85024
6769	Robelmont	Meix-devant-Virton	01/01/1900	31/12/9999	85024
6769	Sommethonne	Meix-devant-Virton	01/01/1900	31/12/9999	85024
6769	Villers-la-Loue	Meix-devant-Virton	01/01/1900	31/12/9999	85024
6780	Hondelange	Messancy	01/01/1900	31/12/9999	81015
6780	Messancy	Messancy	01/01/1900	31/12/9999	81015
6780	Wolkrange	Messancy	01/01/1900	31/12/9999	81015
6781	Sélange	Messancy	01/01/1900	31/12/9999	81015
6782	Habergy	Messancy	01/01/1900	31/12/9999	81015
6790	Aubange	Aubange	01/01/1900	31/12/9999	81004
6791	Athus	Aubange	01/01/1900	31/12/9999	81004
6792	Halanzey	Aubange	01/01/1900	31/12/9999	81004
6792	Rachecourt	Aubange	01/01/1900	31/12/9999	81004
6800	Bras	Libramont-Chevigny	01/01/1900	31/12/9999	84077
6800	Freux	Libramont-Chevigny	01/01/1900	31/12/9999	84077
6800	Libramont	Libramont-Chevigny	01/01/1900	31/12/2008	84077
6800	Libramont-Chevigny	Libramont-Chevigny	01/01/1900	31/12/9999	84077
6800	Moircy	Libramont-Chevigny	01/01/1900	31/12/9999	84077
6800	Recogne	Libramont-Chevigny	01/01/1900	31/12/9999	84077
6800	Remagne	Libramont-Chevigny	01/01/1900	31/12/9999	84077
6800	Saint-Pierre	Libramont-Chevigny	01/01/1900	31/12/9999	84077
6800	Sainte-Marie-Chevigny	Libramont-Chevigny	01/01/1900	31/12/9999	84077
6810	Chiny	Chiny	01/01/1900	31/12/9999	85007
6810	Izel	Chiny	01/01/1900	31/12/9999	85007
6810	Jamoigne	Chiny	01/01/1900	31/12/9999	85007
6811	Les Bulles	Chiny	01/01/1900	31/12/9999	85007
6812	Suxy	Chiny	01/01/1900	31/12/9999	85007
6813	Termes	Chiny	01/01/1900	31/12/9999	85007
6820	Florenville	Florenville	01/01/1900	31/12/9999	85011
6820	Fontenoille	Florenville	01/01/1900	31/12/9999	85011
6820	Muno	Florenville	01/01/1900	31/12/9999	85011

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
6820	Sainte-Cécile	Florenville	01/01/1900	31/12/9999	85011
6821	Lacuisine	Florenville	01/01/1900	31/12/9999	85011
6823	Villers-devant-Orval	Florenville	01/01/1900	31/12/9999	85011
6824	Chassepierre	Florenville	01/01/1900	31/12/9999	85011
6830	Bouillon	Bouillon	01/01/1900	31/12/9999	84010
6830	Les Hayons	Bouillon	01/01/1900	31/12/9999	84010
6830	Poupehan	Bouillon	01/01/1900	31/12/9999	84010
6830	Rochehaut	Bouillon	01/01/1900	31/12/9999	84010
6831	Noirefontaine	Bouillon	01/01/1900	31/12/9999	84010
6832	Sensenruth	Bouillon	01/01/1900	31/12/9999	84010
6833	Ucimont	Bouillon	01/01/1900	31/12/9999	84010
6833	Vivy	Bouillon	01/01/1900	31/12/9999	84010
6834	Bellevaux	Bouillon	01/01/1900	31/12/9999	84010
6836	Dohan	Bouillon	01/01/1900	31/12/9999	84010
6838	Corbion	Bouillon	01/01/1900	31/12/9999	84010
6840	Grandvoir	Neufchâteau	01/01/1900	31/12/9999	84043
6840	Grapfontaine	Neufchâteau	01/01/1900	31/12/9999	84043
6840	Hamipré	Neufchâteau	01/01/1900	31/12/9999	84043
6840	Longlier	Neufchâteau	01/01/1900	31/12/9999	84043
6840	Neufchâteau	Neufchâteau	01/01/1900	31/12/9999	84043
6840	Tournay	Neufchâteau	01/01/1900	31/12/9999	84043
6850	Carlsbourg	Paliseul	01/01/1900	31/12/9999	84050
6850	Offagne	Paliseul	01/01/1900	31/12/9999	84050
6850	Paliseul	Paliseul	01/01/1900	31/12/9999	84050
6851	Nollevaux	Paliseul	01/01/1900	31/12/9999	84050
6852	Maissin	Paliseul	01/01/1900	31/12/9999	84050
6852	Opont	Paliseul	01/01/1900	31/12/9999	84050
6853	Framont	Paliseul	01/01/1900	31/12/9999	84050
6856	Fays-les-Veneurs	Paliseul	01/01/1900	31/12/9999	84050
6860	Assenois	Léglise	01/01/1900	31/12/9999	84033
6860	Ebly	Léglise	01/01/1900	31/12/9999	84033
6860	Léglise	Léglise	01/01/1900	31/12/9999	84033
6860	Mellier	Léglise	01/01/1900	31/12/9999	84033
6860	Witry	Léglise	01/01/1900	31/12/9999	84033
6870	Arville	Saint-Hubert	01/01/1900	31/12/9999	84059
6870	Awenne	Saint-Hubert	01/01/1900	31/12/9999	84059
6870	Hatrival	Saint-Hubert	01/01/1900	31/12/9999	84059
6870	Mirwart	Saint-Hubert	01/01/1900	31/12/9999	84059
6870	Saint-Hubert	Saint-Hubert	01/01/1900	31/12/9999	84059
6870	Vesqueville	Saint-Hubert	01/01/1900	31/12/9999	84059
6880	Auby-sur-Semois	Bertrix	01/01/1900	31/12/9999	84009
6880	Bertrix	Bertrix	01/01/1900	31/12/9999	84009
6880	Cugnon	Bertrix	01/01/1900	31/12/9999	84009
6880	Jehonville	Bertrix	01/01/1900	31/12/9999	84009
6880	Orgeo	Bertrix	01/01/1900	31/12/9999	84009
6887	Herbeumont	Herbeumont	01/01/1900	31/12/9999	84029
6887	Saint-Médard	Herbeumont	01/01/1900	31/12/9999	84029
6887	Straimont	Herbeumont	01/01/1900	31/12/9999	84029
6890	Anloy	Libin	01/01/1900	31/12/9999	84035
6890	Libin	Libin	01/01/1900	31/12/9999	84035
6890	Ochamps	Libin	01/01/1900	31/12/9999	84035
6890	Redu	Libin	01/01/1900	31/12/9999	84035
6890	Smuid	Libin	01/01/1900	31/12/9999	84035
6890	Transinne	Libin	01/01/1900	31/12/9999	84035
6890	Villance	Libin	01/01/1900	31/12/9999	84035
6900	Aye	Marche-en-Famenne	01/01/1900	31/12/9999	83034
6900	Hargimont	Marche-en-Famenne	01/01/1900	31/12/9999	83034
6900	Humain	Marche-en-Famenne	01/01/1900	31/12/9999	83034
6900	Marche-en-Famenne	Marche-en-Famenne	01/01/1900	31/12/9999	83034
6900	On	Marche-en-Famenne	01/01/1900	31/12/9999	83034

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
6900	Roy	Marche-en-Famenne	01/01/1900	31/12/9999	83034
6900	Waha	Marche-en-Famenne	01/01/1900	31/12/9999	83034
6920	Sohier	Wellin	01/01/1900	31/12/9999	84075
6920	Wellin	Wellin	01/01/1900	31/12/9999	84075
6921	Chanly	Wellin	01/01/1900	31/12/9999	84075
6922	Halma	Wellin	01/01/1900	31/12/9999	84075
6924	Lomprez	Wellin	01/01/1900	31/12/9999	84075
6927	Bure	Tellin	01/01/1900	31/12/9999	84068
6927	Grupont	Tellin	01/01/1900	31/12/9999	84068
6927	Resteigne	Tellin	01/01/1900	31/12/9999	84068
6927	Tellin	Tellin	01/01/1900	31/12/9999	84068
6929	Daverdisse	Daverdisse	01/01/1900	31/12/9999	84016
6929	Gembes	Daverdisse	01/01/1900	31/12/9999	84016
6929	Haut-Fays	Daverdisse	01/01/1900	31/12/9999	84016
6929	Porcheresse (Lux.)	Daverdisse	01/01/1900	31/12/9999	84016
6940	Barvaux-sur-Ourthe	Durbuy	01/01/1900	31/12/9999	83012
6940	Durbuy	Durbuy	01/01/1900	31/12/9999	83012
6940	Grandhan	Durbuy	01/01/1900	31/12/9999	83012
6940	Septon	Durbuy	01/01/1900	31/12/9999	83012
6940	Wéris	Durbuy	01/01/1900	31/12/9999	83012
6941	Bende	Durbuy	01/01/1900	31/12/9999	83012
6941	Bomal-sur-Ourthe	Durbuy	01/01/1900	31/12/9999	83012
6941	Borlon	Durbuy	01/01/1900	31/12/9999	83012
6941	Heyd	Durbuy	01/01/1900	31/12/9999	83012
6941	Izier	Durbuy	01/01/1900	31/12/9999	83012
6941	Tohogne	Durbuy	01/01/1900	31/12/9999	83012
6941	Villers-Sainte-Gertrude	Durbuy	01/01/1900	31/12/9999	83012
6950	Harsin	Nassogne	01/01/1900	31/12/9999	83040
6950	Nassogne	Nassogne	01/01/1900	31/12/9999	83040
6951	Bande	Nassogne	01/01/1900	31/12/9999	83040
6952	Grune	Nassogne	01/01/1900	31/12/9999	83040
6953	Ambly	Nassogne	01/01/1900	31/12/9999	83040
6953	Forrières	Nassogne	01/01/1900	31/12/9999	83040
6953	Lesterny	Nassogne	01/01/1900	31/12/9999	83040
6953	Masbourg	Nassogne	01/01/1900	31/12/9999	83040
6960	Dochamps	Manhay	01/01/1900	31/12/9999	83055
6960	Grandmenil	Manhay	01/01/1900	31/12/9999	83055
6960	Harre	Manhay	01/01/1900	31/12/9999	83055
6960	Malempré	Manhay	01/01/1900	31/12/9999	83055
6960	Manhay	Manhay	01/01/1900	31/12/9999	83055
6960	Odeigne	Manhay	01/01/1900	31/12/9999	83055
6960	Vaux-Chavanne	Manhay	01/01/1900	31/12/9999	83055
6970	Tenneville	Tenneville	01/01/1900	31/12/9999	83049
6971	Champlon	Tenneville	01/01/1900	31/12/9999	83049
6972	Erneuville	Tenneville	01/01/1900	31/12/9999	83049
6980	Beausaint	La Roche-en-Ardenne	01/01/1900	31/12/9999	83031
6980	La Roche-en-Ardenne	La Roche-en-Ardenne	01/01/1900	31/12/9999	83031
6982	Samrée	La Roche-en-Ardenne	01/01/1900	31/12/9999	83031
6983	Ortho	La Roche-en-Ardenne	01/01/1900	31/12/9999	83031
6984	Hives	La Roche-en-Ardenne	01/01/1900	31/12/9999	83031
6986	Halleux	La Roche-en-Ardenne	01/01/1900	31/12/9999	83031
6987	Beffe	Rendeux	01/01/1900	31/12/9999	83044
6987	Hodister	Rendeux	01/01/1900	31/12/9999	83044
6987	Marcourt	Rendeux	01/01/1900	31/12/9999	83044
6987	Rendeux	Rendeux	01/01/1900	31/12/9999	83044
6990	Fronville	Hotton	01/01/1900	31/12/9999	83028
6990	Hampteau	Hotton	01/01/1900	31/12/9999	83028
6990	Hotton	Hotton	01/01/1900	31/12/9999	83028
6990	Marenne	Hotton	01/01/1900	31/12/9999	83028
6997	Amonines	Erezée	01/01/1900	31/12/9999	83013

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
6997	Erezée	Erezée	01/01/1900	31/12/9999	83013
6997	Mormont	Erezée	01/01/1900	31/12/9999	83013
6997	Soy	Erezée	01/01/1900	31/12/9999	83013
7000	Mons	Mons	01/01/1900	31/12/9999	53053
7010	Shape-Belgique		01/01/1900	31/12/9999	
7011	Ghlin	Mons	01/01/1900	31/12/9999	53053
7012	Flénu	Mons	01/01/1900	31/12/9999	53053
7012	Jemappes	Mons	01/01/1900	31/12/9999	53053
7020	Maisières	Mons	01/01/1900	31/12/9999	53053
7020	Nimy	Mons	01/01/1900	31/12/9999	53053
7021	Havré	Mons	01/01/1900	31/12/9999	53053
7022	Harmignies	Mons	01/01/1900	31/12/9999	53053
7022	Harveng	Mons	01/01/1900	31/12/9999	53053
7022	Hyon	Mons	01/01/1900	31/12/9999	53053
7022	Mesvin	Mons	01/01/1900	31/12/9999	53053
7022	Nouvelles	Mons	01/01/1900	31/12/9999	53053
7024	Ciply	Mons	01/01/1900	31/12/9999	53053
7030	Saint-Symphorien	Mons	01/01/1900	31/12/9999	53053
7031	Villers-Saint-Ghislain	Mons	01/01/1900	31/12/9999	53053
7032	Spiennes	Mons	01/01/1900	31/12/9999	53053
7033	Cuesmes	Mons	01/01/1900	31/12/9999	53053
7034	Obourg	Mons	01/01/1900	31/12/9999	53053
7034	Saint-Denis (Ht.)	Mons	01/01/1900	31/12/9999	53053
7040	Asquillies	Quévy	01/01/1900	31/12/9999	53084
7040	Aulnois	Quévy	01/01/1900	31/12/9999	53084
7040	Blaregnies	Quévy	01/01/1900	31/12/9999	53084
7040	Bougnies	Quévy	01/01/1900	31/12/9999	53084
7040	Genly	Quévy	01/01/1900	31/12/9999	53084
7040	Goegnies-Chaussée	Quévy	01/01/1900	31/12/9999	53084
7040	Quévy	Quévy	01/01/1900	31/12/9999	53084
7040	Quévy-le-Grand	Quévy	01/01/1900	31/12/9999	53084
7040	Quévy-le-Petit	Quévy	01/01/1900	31/12/9999	53084
7041	Givry	Quévy	01/01/1900	31/12/9999	53084
7041	Havay	Quévy	01/01/1900	31/12/9999	53084
7050	Erbaut	Jurbise	01/01/1900	31/12/9999	53044
7050	Erbisoeul	Jurbise	01/01/1900	31/12/9999	53044
7050	Herchies	Jurbise	01/01/1900	31/12/9999	53044
7050	Jurbise	Jurbise	01/01/1900	31/12/9999	53044
7050	Masnuy-Saint-Jean (Jurbise)	Jurbise	01/01/1900	31/12/9999	53044
7050	Masnuy-Saint-Pierre	Jurbise	01/01/1900	31/12/9999	53044
7060	Horrues	Soignies	01/01/1900	31/12/9999	55040
7060	Soignies	Soignies	01/01/1900	31/12/9999	55040
7061	Casteau (Soignies)	Soignies	01/01/1900	31/12/9999	55040
7061	Thieusies	Soignies	01/01/1900	31/12/9999	55040
7062	Naast	Soignies	01/01/1900	31/12/9999	55040
7063	Chaussée-Notre-Dame-Louvignies	Soignies	01/01/1900	31/12/9999	55040
7063	Neufvilles	Soignies	01/01/1900	31/12/9999	55040
7070	Gottignies	Le Roeulx	01/01/1900	31/12/9999	55035
7070	Le Roeulx	Le Roeulx	01/01/1900	31/12/9999	55035
7070	Mignault	Le Roeulx	01/01/1900	31/12/9999	55035
7070	Thieu	Le Roeulx	01/01/1900	31/12/9999	55035
7070	Ville-sur-Haine (Le Roeulx)	Le Roeulx	01/01/1900	31/12/9999	55035
7080	Eugies (Frameries)	Frameries	01/01/1900	31/12/9999	53028
7080	Frameries	Frameries	01/01/1900	31/12/9999	53028
7080	La Bouverie	Frameries	01/01/1900	31/12/9999	53028
7080	Noirchain	Frameries	01/01/1900	31/12/9999	53028
7080	Sars-la-Bruyère	Frameries	01/01/1900	31/12/9999	53028
7090	Braine-le-Comte	Braine-le-Comte	01/01/1900	31/12/9999	55004
7090	Hennuyères	Braine-le-Comte	01/01/1900	31/12/9999	55004
7090	Henripont	Braine-le-Comte	01/01/1900	31/12/9999	55004



Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
7090	Petit-Roeulx-lez-Braine	Braine-le-Comte	01/01/1900	31/12/9999	55004
7090	Ronquières	Braine-le-Comte	01/01/1900	31/12/9999	55004
7090	Steenkerque (Ht.)	Braine-le-Comte	01/01/1900	31/12/9999	55004
7100	Haine-Saint-Paul	La Louvière	01/01/1900	31/12/2018	55022
7100	Haine-Saint-Paul	La Louvière	01/01/2019	31/12/9999	58001
7100	Haine-Saint-Pierre	La Louvière	01/01/1900	31/12/2018	55022
7100	Haine-Saint-Pierre	La Louvière	01/01/2019	31/12/9999	58001
7100	La Louvière	La Louvière	01/01/1900	31/12/2018	55022
7100	La Louvière	La Louvière	01/01/2019	31/12/9999	58001
7100	Saint-Vaast	La Louvière	01/01/1900	31/12/2018	55022
7100	Saint-Vaast	La Louvière	01/01/2019	31/12/9999	58001
7100	Trivières	La Louvière	01/01/1900	31/12/2018	55022
7100	Trivières	La Louvière	01/01/2019	31/12/9999	58001
7110	Boussoit	La Louvière	01/01/1900	31/12/2018	55022
7110	Boussoit	La Louvière	01/01/2019	31/12/9999	58001
7110	Houdeng-Aimeries	La Louvière	01/01/1900	31/12/2018	55022
7110	Houdeng-Aimeries	La Louvière	01/01/2019	31/12/9999	58001
7110	Houdeng-Goegnies	La Louvière	01/01/2019	31/12/9999	58001
7110	Houdeng-Goegnies	La Louvière	01/01/1900	31/12/2018	55022
7110	Maurage	La Louvière	01/01/1900	31/12/2018	55022
7110	Maurage	La Louvière	01/01/2019	31/12/9999	58001
7110	Strépy-Bracquegnies	La Louvière	01/01/1900	31/12/2018	55022
7110	Strépy-Bracquegnies	La Louvière	01/01/2019	31/12/9999	58001
7120	Croix-lez-Rouveroy	Estinnes	01/01/1900	31/12/2018	56085
7120	Croix-lez-Rouveroy	Estinnes	01/01/2019	31/12/9999	58003
7120	Estinnes	Estinnes	01/01/1900	31/12/2018	56085
7120	Estinnes	Estinnes	01/01/2019	31/12/9999	58003
7120	Estinnes-au-Mont	Estinnes	01/01/1900	31/12/2018	56085
7120	Estinnes-au-Mont	Estinnes	01/01/2019	31/12/9999	58003
7120	Estinnes-au-Val	Estinnes	01/01/1900	31/12/2018	56085
7120	Estinnes-au-Val	Estinnes	01/01/2019	31/12/9999	58003
7120	Fauroeux	Estinnes	01/01/1900	31/12/2018	56085
7120	Fauroeux	Estinnes	01/01/2019	31/12/9999	58003
7120	Haulchin	Estinnes	01/01/1900	31/12/2018	56085
7120	Haulchin	Estinnes	01/01/2019	31/12/9999	58003
7120	Peissant	Estinnes	01/01/1900	31/12/2018	56085
7120	Peissant	Estinnes	01/01/2019	31/12/9999	58003
7120	Rouveroy (Ht.)	Estinnes	01/01/1900	31/12/2018	56085
7120	Rouveroy (Ht.)	Estinnes	01/01/2019	31/12/9999	58003
7120	Vellereille-le-Sec	Estinnes	01/01/1900	31/12/2018	56085
7120	Vellereille-le-Sec	Estinnes	01/01/2019	31/12/9999	58003
7120	Vellereille-les-Brayeux	Estinnes	01/01/1900	31/12/2018	56085
7120	Vellereille-les-Brayeux	Estinnes	01/01/2019	31/12/9999	58003
7130	Battignies	Binche	01/01/1900	31/12/2018	56011
7130	Battignies	Binche	01/01/2019	31/12/9999	58002
7130	Binche	Binche	01/01/1900	31/12/2018	56011
7130	Binche	Binche	01/01/2019	31/12/9999	58002
7130	Bray	Binche	01/01/1900	31/12/2018	56011
7130	Bray	Binche	01/01/2019	31/12/9999	58002
7131	Waudrez	Binche	01/01/1900	31/12/2018	56011
7131	Waudrez	Binche	01/01/2019	31/12/9999	58002
7133	Buvrines	Binche	01/01/1900	31/12/2018	56011
7133	Buvrines	Binche	01/01/2019	31/12/9999	58002
7134	Epinois	Binche	01/01/1900	31/12/2018	56011
7134	Epinois	Binche	01/01/2019	31/12/9999	58002
7134	Leval-Trahegnies	Binche	01/01/1900	31/12/2018	56011
7134	Leval-Trahegnies	Binche	01/01/2019	31/12/9999	58002
7134	Péronnes-lez-Binche	Binche	01/01/1900	31/12/2018	56011
7134	Péronnes-lez-Binche	Binche	01/01/2019	31/12/9999	58002
7134	Ressaix	Binche	01/01/1900	31/12/2018	56011

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
7134	Ressaix	Binche	01/01/2019	31/12/9999	58002
7140	Morlanwelz	Morlanwelz	01/01/1900	31/12/2018	56087
7140	Morlanwelz	Morlanwelz	01/01/2019	31/12/9999	58004
7140	Morlanwelz-Mariemont	Morlanwelz	01/01/1900	31/12/2018	56087
7140	Morlanwelz-Mariemont	Morlanwelz	01/01/2019	31/12/9999	58004
7141	Carnières	Morlanwelz	01/01/1900	31/12/2018	56087
7141	Carnières	Morlanwelz	01/01/2019	31/12/9999	58004
7141	Mont-Sainte-Aldegonde	Morlanwelz	01/01/1900	31/12/2018	56087
7141	Mont-Sainte-Aldegonde	Morlanwelz	01/01/2019	31/12/9999	58004
7160	Chapelle-lez-Herlaimont	Chapelle-lez-Herlaimont	01/01/1900	31/12/9999	52010
7160	Godarville	Chapelle-lez-Herlaimont	01/01/1900	31/12/9999	52010
7160	Piéton	Chapelle-lez-Herlaimont	01/01/1900	31/12/9999	52010
7170	Bellecourt	Manage	01/01/1900	31/12/2018	52043
7170	Bellecourt	Manage	01/01/2019	31/12/9999	55086
7170	Bois-d'Haine	Manage	01/01/1900	31/12/2018	52043
7170	Bois-d'Haine	Manage	01/01/2019	31/12/9999	55086
7170	Fayt-lez-Manage	Manage	01/01/1900	31/12/2018	52043
7170	Fayt-lez-Manage	Manage	01/01/2019	31/12/9999	55086
7170	La Hestre	Manage	01/01/1900	31/12/2018	52043
7170	La Hestre	Manage	01/01/2019	31/12/9999	55086
7170	Manage	Manage	01/01/1900	31/12/2018	52043
7170	Manage	Manage	01/01/2019	31/12/9999	55086
7180	Seneffe	Seneffe	01/01/1900	31/12/2018	52063
7180	Seneffe	Seneffe	01/01/2019	31/12/9999	55085
7181	Arquennes	Seneffe	01/01/1900	31/12/2018	52063
7181	Arquennes	Seneffe	01/01/2019	31/12/9999	55085
7181	Familleureux	Seneffe	01/01/1900	31/12/2018	52063
7181	Familleureux	Seneffe	01/01/2019	31/12/9999	55085
7181	Feluy	Seneffe	01/01/1900	31/12/2018	52063
7181	Feluy	Seneffe	01/01/2019	31/12/9999	55085
7181	Petit-Roeulx-lez-Nivelles	Seneffe	01/01/1900	31/12/2018	52063
7181	Petit-Roeulx-lez-Nivelles	Seneffe	01/01/2019	31/12/9999	55085
7190	Ecaussinnes	Ecaussinnes	01/01/1900	31/12/9999	55050
7190	Ecaussinnes-d'Enghien	Ecaussinnes	01/01/1900	31/12/9999	55050
7190	Marche-lez-Ecaussinnes	Ecaussinnes	01/01/1900	31/12/9999	55050
7191	Ecaussinnes-Lalaing	Ecaussinnes	01/01/1900	31/12/9999	55050
7300	Boussu	Boussu	01/01/1900	31/12/9999	53014
7301	Hornu	Boussu	01/01/1900	31/12/9999	53014
7320	Bernissart	Bernissart	01/01/1900	31/12/9999	51009
7321	Blaton	Bernissart	01/01/1900	31/12/9999	51009
7321	Harchies	Bernissart	01/01/1900	31/12/9999	51009
7322	Pommeroeul	Bernissart	01/01/1900	31/12/9999	51009
7322	Ville-Pommeroeul	Bernissart	01/01/1900	31/12/9999	51009
7330	Saint-Ghislain	Saint-Ghislain	01/01/1900	31/12/9999	53070
7331	Baudour	Saint-Ghislain	01/01/1900	31/12/9999	53070
7332	Neufmaison	Saint-Ghislain	01/01/1900	31/12/9999	53070
7332	Sirault	Saint-Ghislain	01/01/1900	31/12/9999	53070
7333	Tertre	Saint-Ghislain	01/01/1900	31/12/9999	53070
7334	Hautrage	Saint-Ghislain	01/01/1900	31/12/9999	53070
7334	Villerot	Saint-Ghislain	01/01/1900	31/12/9999	53070
7340	Colfontaine	Colfontaine	01/01/1900	31/12/9999	53082
7340	Paturages	Colfontaine	01/01/1900	31/12/9999	53082
7340	Warquignies	Colfontaine	01/01/1900	31/12/9999	53082
7340	Wasmes	Colfontaine	01/01/1900	31/12/9999	53082
7350	Hainin	Hensies	01/01/1900	31/12/9999	53039
7350	Hensies	Hensies	01/01/1900	31/12/9999	53039
7350	Montroeuil-sur-Haine	Hensies	01/01/1900	31/12/9999	53039
7350	Thulin	Hensies	01/01/1900	31/12/9999	53039
7370	Blaugies	Dour	01/01/1900	31/12/9999	53020
7370	Dour	Dour	01/01/1900	31/12/9999	53020

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
7370	Elouges	Dour	01/01/1900	31/12/9999	53020
7370	Wihéries	Dour	01/01/1900	31/12/9999	53020
7380	Baisieux	Quiévrain	01/01/1900	31/12/9999	53068
7380	Quiévrain	Quiévrain	01/01/1900	31/12/9999	53068
7382	Audregnies	Quiévrain	01/01/1900	31/12/9999	53068
7387	Angre	Honnelles	01/01/1900	31/12/9999	53083
7387	Angreau	Honnelles	01/01/1900	31/12/9999	53083
7387	Athis	Honnelles	01/01/1900	31/12/9999	53083
7387	Autrepepe	Honnelles	01/01/1900	31/12/9999	53083
7387	Erquennes	Honnelles	01/01/1900	31/12/9999	53083
7387	Fayt-le-Franc	Honnelles	01/01/1900	31/12/9999	53083
7387	Honnelles	Honnelles	01/01/1900	31/12/9999	53083
7387	Marchipont	Honnelles	01/01/1900	31/12/9999	53083
7387	Montignies-sur-Roc	Honnelles	01/01/1900	31/12/9999	53083
7387	Onnezies	Honnelles	01/01/1900	31/12/9999	53083
7387	Roisin	Honnelles	01/01/1900	31/12/9999	53083
7390	Quaregnon	Quaregnon	01/01/1900	31/12/9999	53065
7390	Wasmuel	Quaregnon	01/01/1900	31/12/9999	53065
7500	Ere	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7500	Saint-Maur	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7500	Tournai	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7501	Orcq	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7502	Esplechin	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7503	Froyennes	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7504	Froidmont	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7506	Willemeau	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7510	3 Suisses		01/01/1900	31/12/9999	
7511	Vitrine Magique		01/01/1900	31/12/9999	
7512	Yves Rocher		01/01/1900	31/12/9999	
7513	Yves Rocher		01/01/1900	31/12/9999	
7520	Ramegnies-Chin	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7520	Templeuve	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7521	Chercq	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7522	Blandain	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7522	Hertain	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7522	Lamain	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7522	Marquain	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7530	Gaurain-Ramecroix (Tournai)	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7531	Havinnes	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7532	Beclers	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7533	Thimougies	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7534	Barry	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7534	Maulde	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7536	Vaulx (Tournai)	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7538	Vezon	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7540	Kain	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7540	Melles	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7540	Quartes	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7540	Rumillies	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7542	Mont-Saint-Aubert	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7543	Mourcourt	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7548	Warchin	Tournai	01/01/1900	31/12/9999	57081
7600	Péruwelz	Péruwelz	01/01/1900	31/12/9999	57064
7601	Roucourt	Péruwelz	01/01/1900	31/12/9999	57064
7602	Bury	Péruwelz	01/01/1900	31/12/9999	57064
7603	Bon-Secours	Péruwelz	01/01/1900	31/12/9999	57064
7604	Baugnies	Péruwelz	01/01/1900	31/12/9999	57064
7604	Braffe	Péruwelz	01/01/1900	31/12/9999	57064
7604	Brasmenil	Péruwelz	01/01/1900	31/12/9999	57064
7604	Callenelle	Péruwelz	01/01/1900	31/12/9999	57064

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
7604	Wasmes-Audemez-Briffoeil	Péruwelz	01/01/1900	31/12/9999	57064
7608	Wiers	Péruwelz	01/01/1900	31/12/9999	57064
7610	Rumes	Rumes	01/01/1900	31/12/9999	57072
7611	La Glanerie	Rumes	01/01/1900	31/12/9999	57072
7618	Taintignies	Rumes	01/01/1900	31/12/9999	57072
7620	Bléharies	Brunehaut	01/01/1900	31/12/9999	57093
7620	Brunehaut	Brunehaut	01/01/1900	31/12/9999	57093
7620	Guignies	Brunehaut	01/01/1900	31/12/9999	57093
7620	Hollain	Brunehaut	01/01/1900	31/12/9999	57093
7620	Jollain-Merlin	Brunehaut	01/01/1900	31/12/9999	57093
7620	Wez-Velvain	Brunehaut	01/01/1900	31/12/9999	57093
7621	Lesdain	Brunehaut	01/01/1900	31/12/9999	57093
7622	Laplaigne	Brunehaut	01/01/1900	31/12/9999	57093
7623	Rongy	Brunehaut	01/01/1900	31/12/9999	57093
7624	Howardries	Brunehaut	01/01/1900	31/12/9999	57093
7640	Antoing	Antoing	01/01/1900	31/12/9999	57003
7640	Maubray	Antoing	01/01/1900	31/12/9999	57003
7640	Péronnes-lez-Antoing	Antoing	01/01/1900	31/12/9999	57003
7641	Bruyelle	Antoing	01/01/1900	31/12/9999	57003
7642	Calonne	Antoing	01/01/1900	31/12/9999	57003
7643	Fontenoy	Antoing	01/01/1900	31/12/9999	57003
7700	Luingne	Mouscron	01/01/1900	31/12/2018	54007
7700	Luingne	Mouscron	01/01/2019	31/12/9999	57096
7700	Mouscron	Mouscron	01/01/1900	31/12/2018	54007
7700	Mouscron	Mouscron	01/01/2019	31/12/9999	57096
7711	Dottignies	Mouscron	01/01/1900	31/12/2018	54007
7711	Dottignies	Mouscron	01/01/2019	31/12/9999	57096
7712	Herseaux	Mouscron	01/01/1900	31/12/2018	54007
7712	Herseaux	Mouscron	01/01/2019	31/12/9999	57096
7730	Bailleul	Estaimpuis	01/01/1900	31/12/9999	57027
7730	Estaimbourg	Estaimpuis	01/01/1900	31/12/9999	57027
7730	Estaimpuis	Estaimpuis	01/01/1900	31/12/9999	57027
7730	Evregnies	Estaimpuis	01/01/1900	31/12/9999	57027
7730	Leers-Nord	Estaimpuis	01/01/1900	31/12/9999	57027
7730	Néchin	Estaimpuis	01/01/1900	31/12/9999	57027
7730	Saint-Léger (Ht.)	Estaimpuis	01/01/1900	31/12/9999	57027
7740	Pecq	Pecq	01/01/1900	31/12/9999	57062
7740	Warcoing	Pecq	01/01/1900	31/12/9999	57062
7742	Hérinnes-lez-Pecq	Pecq	01/01/1900	31/12/9999	57062
7743	Esquelmes	Pecq	01/01/1900	31/12/9999	57062
7743	Obigies	Pecq	01/01/1900	31/12/9999	57062
7750	Amougies	Mont-de-l'Enclus	01/01/1900	31/12/9999	57095
7750	Anseroeul	Mont-de-l'Enclus	01/01/1900	31/12/9999	57095
7750	Mont-de-l'Enclus	Mont-de-l'Enclus	01/01/1900	31/12/9999	57095
7750	Orroir	Mont-de-l'Enclus	01/01/1900	31/12/9999	57095
7750	Russeignies	Mont-de-l'Enclus	01/01/1900	31/12/9999	57095
7760	Celles	Celles	01/01/1900	31/12/9999	57018
7760	Celles (Ht.)	Celles	01/01/1900	31/12/9999	57018
7760	Escanaffles	Celles	01/01/1900	31/12/9999	57018
7760	Molenbaix	Celles	01/01/1900	31/12/9999	57018
7760	Popuelles	Celles	01/01/1900	31/12/9999	57018
7760	Pottes	Celles	01/01/1900	31/12/9999	57018
7760	Velaines	Celles	01/01/1900	31/12/9999	57018
7780	Comines	Comines-Warneton	01/01/2019	31/12/9999	57097
7780	Comines-Warneton	Comines-Warneton	01/01/1900	31/12/2018	54010
7780	Comines-Warneton	Comines-Warneton	01/01/2019	31/12/9999	57097
7780	Comines	Comines-Warneton	01/01/1900	31/12/2018	54010
7781	Houthem (Comines)	Comines-Warneton	01/01/1900	31/12/2018	54010
7781	Houthem (Comines)	Comines-Warneton	01/01/2019	31/12/9999	57097
7782	Ploegsteert	Comines-Warneton	01/01/1900	31/12/2018	54010

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
7782	Ploegsteert	Comines-Warneton	01/01/2019	31/12/9999	57097
7783	Bizet	Comines-Warneton	01/01/1900	31/12/2018	54010
7783	Bizet	Comines-Warneton	01/01/2019	31/12/9999	57097
7784	Bas-Warneton	Comines-Warneton	01/01/1900	31/12/2018	54010
7784	Bas-Warneton	Comines-Warneton	01/01/2019	31/12/9999	57097
7784	Warneton	Comines-Warneton	01/01/1900	31/12/2018	54010
7784	Warneton	Comines-Warneton	01/01/2019	31/12/9999	57097
7800	Ath	Ath	01/01/1900	31/12/9999	51004
7800	Lanquesaint	Ath	01/01/1900	31/12/9999	51004
7801	Irchonwelz	Ath	01/01/1900	31/12/9999	51004
7802	Ormeignies	Ath	01/01/1900	31/12/9999	51004
7803	Bouvignies	Ath	01/01/1900	31/12/9999	51004
7804	Ostiches	Ath	01/01/1900	31/12/9999	51004
7804	Rebaix	Ath	01/01/1900	31/12/9999	51004
7810	Maffle	Ath	01/01/1900	31/12/9999	51004
7811	Arbre (Ht.)	Ath	01/01/1900	31/12/9999	51004
7812	Houtaing	Ath	01/01/1900	31/12/9999	51004
7812	Ligne	Ath	01/01/1900	31/12/9999	51004
7812	Mainvault	Ath	01/01/1900	31/12/9999	51004
7812	Moulbaix	Ath	01/01/1900	31/12/9999	51004
7812	Villers-Notre-Dame	Ath	01/01/1900	31/12/9999	51004
7812	Villers-Saint-Amand	Ath	01/01/1900	31/12/9999	51004
7822	Ghislenghien	Ath	01/01/1900	31/12/9999	51004
7822	Isières	Ath	01/01/1900	31/12/9999	51004
7822	Meslin-l'Evêque	Ath	01/01/1900	31/12/9999	51004
7823	Gibecq	Ath	01/01/1900	31/12/9999	51004
7830	Bassilly	Silly	01/01/1900	31/12/2018	55039
7830	Bassilly	Silly	01/01/2019	31/12/9999	51068
7830	Fouleng	Silly	01/01/1900	31/12/2018	55039
7830	Fouleng	Silly	01/01/2019	31/12/9999	51068
7830	Gondregnies	Silly	01/01/1900	31/12/2018	55039
7830	Gondregnies	Silly	01/01/2019	31/12/9999	51068
7830	Graty	Silly	01/01/1900	31/12/2018	55039
7830	Graty	Silly	01/01/2019	31/12/9999	51068
7830	Hellebecq	Silly	01/01/1900	31/12/2018	55039
7830	Hellebecq	Silly	01/01/2019	31/12/9999	51068
7830	Hoves (Ht.)	Silly	01/01/1900	31/12/2018	55039
7830	Hoves (Ht.)	Silly	01/01/2019	31/12/9999	51068
7830	Silly	Silly	01/01/1900	31/12/2018	55039
7830	Silly	Silly	01/01/2019	31/12/9999	51068
7830	Thoricourt	Silly	01/01/1900	31/12/2018	55039
7830	Thoricourt	Silly	01/01/2019	31/12/9999	51068
7850	Enghien	Enghien	01/01/1900	31/12/2018	55010
7850	Enghien	Enghien	01/01/2019	31/12/9999	51067
7850	Marcq	Enghien	01/01/1900	31/12/2018	55010
7850	Marcq	Enghien	01/01/2019	31/12/9999	51067
7850	Petit-Enghien	Enghien	01/01/1900	31/12/2018	55010
7850	Petit-Enghien	Enghien	01/01/2019	31/12/9999	51067
7860	Lessines	Lessines	01/01/1900	31/12/2018	55023
7860	Lessines	Lessines	01/01/2019	31/12/9999	51069
7861	Papignies	Lessines	01/01/1900	31/12/2018	55023
7861	Papignies	Lessines	01/01/2019	31/12/9999	51069
7861	Wannebecq	Lessines	01/01/1900	31/12/2018	55023
7861	Wannebecq	Lessines	01/01/2019	31/12/9999	51069
7862	Ogy	Lessines	01/01/1900	31/12/2018	55023
7862	Ogy	Lessines	01/01/2019	31/12/9999	51069
7863	Ghoy	Lessines	01/01/1900	31/12/2018	55023
7863	Ghoy	Lessines	01/01/2019	31/12/9999	51069
7864	Deux-Acren	Lessines	01/01/1900	31/12/2018	55023
7864	Deux-Acren	Lessines	01/01/2019	31/12/9999	51069

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
7866	Bois-de-Lessines	Lessines	01/01/1900	31/12/2018	55023
7866	Bois-de-Lessines	Lessines	01/01/2019	31/12/9999	51069
7866	Ollignies	Lessines	01/01/1900	31/12/2018	55023
7866	Ollignies	Lessines	01/01/2019	31/12/9999	51069
7870	Bauffe	Lens	01/01/1900	31/12/9999	53046
7870	Cambron-Saint-Vincent	Lens	01/01/1900	31/12/9999	53046
7870	Lens	Lens	01/01/1900	31/12/9999	53046
7870	Lombise	Lens	01/01/1900	31/12/9999	53046
7870	Montignies-lez-Lens	Lens	01/01/1900	31/12/9999	53046
7880	Flobecq	Flobecq	01/01/1900	31/12/9999	51019
7890	Ellezelles	Ellezelles	01/01/1900	31/12/9999	51017
7890	Lahamaide	Ellezelles	01/01/1900	31/12/9999	51017
7890	Wodecq	Ellezelles	01/01/1900	31/12/9999	51017
7900	Grandmetz	Leuze-en-Hainaut	01/01/1900	31/12/9999	57094
7900	Leuze-en-Hainaut	Leuze-en-Hainaut	01/01/1900	31/12/9999	57094
7901	Thieulain	Leuze-en-Hainaut	01/01/1900	31/12/9999	57094
7903	Blicquy	Leuze-en-Hainaut	01/01/1900	31/12/9999	57094
7903	Chapelle-à-Oie	Leuze-en-Hainaut	01/01/1900	31/12/9999	57094
7903	Chapelle-à-Wattines	Leuze-en-Hainaut	01/01/1900	31/12/9999	57094
7904	Pipaix	Leuze-en-Hainaut	01/01/1900	31/12/9999	57094
7904	Tourpes	Leuze-en-Hainaut	01/01/1900	31/12/9999	57094
7904	Willaupuis	Leuze-en-Hainaut	01/01/1900	31/12/9999	57094
7906	Gallaix	Leuze-en-Hainaut	01/01/1900	31/12/9999	57094
7910	Anvaing	Frasnes-lez-Anvaing	01/01/1900	31/12/9999	51065
7910	Arc-Ainières	Frasnes-lez-Anvaing	01/01/1900	31/12/9999	51065
7910	Arc-Wattripont	Frasnes-lez-Anvaing	01/01/1900	31/12/9999	51065
7910	Cordes	Frasnes-lez-Anvaing	01/01/1900	31/12/9999	51065
7910	Ellignies-lez-Frasnes	Frasnes-lez-Anvaing	01/01/1900	31/12/9999	51065
7910	Forest (Ht.)	Frasnes-lez-Anvaing	01/01/1900	31/12/9999	51065
7910	Frasnes-lez-Anvaing	Frasnes-lez-Anvaing	01/01/1900	31/12/9999	51065
7910	Wattripont	Frasnes-lez-Anvaing	01/01/1900	31/12/9999	51065
7911	Buissenal	Frasnes-lez-Anvaing	01/01/1900	31/12/9999	51065
7911	Frasnes-lez-Buissenal	Frasnes-lez-Anvaing	01/01/1900	31/12/9999	51065
7911	Hacquegnies	Frasnes-lez-Anvaing	01/01/1900	31/12/9999	51065
7911	Herquegies	Frasnes-lez-Anvaing	01/01/1900	31/12/9999	51065
7911	Montroeuil-au-Bois	Frasnes-lez-Anvaing	01/01/1900	31/12/9999	51065
7911	Moustier (Ht.)	Frasnes-lez-Anvaing	01/01/1900	31/12/9999	51065
7911	Oeudeghien	Frasnes-lez-Anvaing	01/01/1900	31/12/9999	51065
7912	Dergneau	Frasnes-lez-Anvaing	01/01/1900	31/12/9999	51065
7912	Saint-Sauveur	Frasnes-lez-Anvaing	01/01/1900	31/12/9999	51065
7940	Brugelette	Brugelette	01/01/1900	31/12/9999	51012
7940	Cambron-Casteau	Brugelette	01/01/1900	31/12/9999	51012
7941	Attre	Brugelette	01/01/1900	31/12/9999	51012
7942	Mévergnies-lez-Lens	Brugelette	01/01/1900	31/12/9999	51012
7943	Gages	Brugelette	01/01/1900	31/12/9999	51012
7950	Chièvres	Chièvres	01/01/1900	31/12/9999	51014
7950	Grosage	Chièvres	01/01/1900	31/12/9999	51014
7950	Huissignies	Chièvres	01/01/1900	31/12/9999	51014
7950	Ladeuze	Chièvres	01/01/1900	31/12/9999	51014
7950	Tongre-Saint-Martin	Chièvres	01/01/1900	31/12/9999	51014
7951	Tongre-Notre-Dame	Chièvres	01/01/1900	31/12/9999	51014
7970	Beloil	Beloil	01/01/1900	31/12/9999	51008
7971	Basècles	Beloil	01/01/1900	31/12/9999	51008
7971	Ramegnies	Beloil	01/01/1900	31/12/9999	51008
7971	Thumaide	Beloil	01/01/1900	31/12/9999	51008
7971	Wadelincourt	Beloil	01/01/1900	31/12/9999	51008
7972	Aubechies	Beloil	01/01/1900	31/12/9999	51008
7972	Ellignies-Sainte-Anne	Beloil	01/01/1900	31/12/9999	51008
7972	Quevaucamps	Beloil	01/01/1900	31/12/9999	51008
7973	Grandglise	Beloil	01/01/1900	31/12/9999	51008

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
7973	Stambruges	Beloil	01/01/1900	31/12/9999	51008
8000	Bruges	Bruges	01/01/1900	31/12/9999	31005
8000	Koolkerke	Bruges	01/01/1900	31/12/9999	31005
8020	Hertsberge	Oostkamp	01/01/1900	31/12/9999	31022
8020	Oostkamp	Oostkamp	01/01/1900	31/12/9999	31022
8020	Ruddervoorde	Oostkamp	01/01/1900	31/12/9999	31022
8020	Waardamme	Oostkamp	01/01/1900	31/12/9999	31022
8200	Sint-Andries	Bruges	01/01/1900	31/12/9999	31005
8200	Sint-Michiels	Bruges	01/01/1900	31/12/9999	31005
8210	Loppem	Zedelgem	01/01/1900	31/12/9999	31040
8210	Veldegem	Zedelgem	01/01/1900	31/12/9999	31040
8210	Zedelgem	Zedelgem	01/01/1900	31/12/9999	31040
8211	Aartrijke	Zedelgem	01/01/1900	31/12/9999	31040
8300	Knokke	Knokke-Heist	01/01/1900	31/12/9999	31043
8300	Knokke-Heist	Knokke-Heist	01/01/1900	31/12/9999	31043
8300	Westkapelle	Knokke-Heist	01/01/1900	31/12/9999	31043
8301	Heist-aan-Zee	Knokke-Heist	01/01/1900	31/12/9999	31043
8301	Ramskapelle (Knokke-Heist)	Knokke-Heist	01/01/1900	31/12/9999	31043
8310	Assebroek	Bruges	01/01/1900	31/12/9999	31005
8310	Sint-Kruis (Brugge)	Bruges	01/01/1900	31/12/9999	31005
8340	Damme	Damme	01/01/1900	31/12/9999	31006
8340	Hoeke	Damme	01/01/1900	31/12/9999	31006
8340	Lapscheure	Damme	01/01/1900	31/12/9999	31006
8340	Moerkerke	Damme	01/01/1900	31/12/9999	31006
8340	Oostkerke (Damme)	Damme	01/01/1900	31/12/9999	31006
8340	Sijsele	Damme	01/01/1900	31/12/9999	31006
8370	Blankenberge	Blankenberge	01/01/1900	31/12/9999	31004
8370	Uitkerke	Blankenberge	01/01/1900	31/12/9999	31004
8377	Houtave	Zuienkerke	01/01/1900	31/12/9999	31042
8377	Meetkerke	Zuienkerke	01/01/1900	31/12/9999	31042
8377	Nieuwmunster	Zuienkerke	01/01/1900	31/12/9999	31042
8377	Zuienkerke	Zuienkerke	01/01/1900	31/12/9999	31042
8380	Dudzele	Bruges	01/01/1900	31/12/9999	31005
8380	Lissewege	Bruges	01/01/1900	31/12/9999	31005
8380	Zeebrugge	Bruges	01/01/1900	31/12/9999	31005
8400	Ostende	Ostende	01/01/1900	31/12/9999	35013
8400	Stene	Ostende	01/01/1900	31/12/9999	35013
8400	Zandvoorde (Oostende)	Ostende	01/01/1900	31/12/9999	35013
8420	De Haan	De Haan	01/01/1900	31/12/9999	35029
8420	Klemskerke	De Haan	01/01/1900	31/12/9999	35029
8420	Wenduine	De Haan	01/01/1900	31/12/9999	35029
8421	Vlissegem	De Haan	01/01/1900	31/12/9999	35029
8430	Middelkerke	Middelkerke	01/01/1900	31/12/9999	35011
8431	Wilskerke	Middelkerke	01/01/1900	31/12/9999	35011
8432	Leffinge	Middelkerke	01/01/1900	31/12/9999	35011
8433	Mannekensvere	Middelkerke	01/01/1900	31/12/9999	35011
8433	Schore	Middelkerke	01/01/1900	31/12/9999	35011
8433	Sint-Pieters-Kapelle (W.-VI.)	Middelkerke	01/01/1900	31/12/9999	35011
8433	Slijpe	Middelkerke	01/01/1900	31/12/9999	35011
8433	Spermalie	Middelkerke	01/01/1900	30/09/2016	35011
8434	Lombardsijde	Middelkerke	01/01/1900	31/12/9999	35011
8434	Westende	Middelkerke	01/01/1900	31/12/9999	35011
8450	Bredene	Bredene	01/01/1900	31/12/9999	35002
8460	Ettelgem	Oudenburg	01/01/1900	31/12/9999	35014
8460	Oudenburg	Oudenburg	01/01/1900	31/12/9999	35014
8460	Roksem	Oudenburg	01/01/1900	31/12/9999	35014
8460	Westkerke	Oudenburg	01/01/1900	31/12/9999	35014
8470	Gistel	Gistel	01/01/1900	31/12/9999	35005
8470	Moere	Gistel	01/01/1900	31/12/9999	35005
8470	Snaaskerke	Gistel	01/01/1900	31/12/9999	35005

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
8470	Zevekote	Gistel	01/01/1900	31/12/9999	35005
8480	Bekegem	Ichtegem	01/01/1900	31/12/9999	35006
8480	Eernegem	Ichtegem	01/01/1900	31/12/9999	35006
8480	Ichtegem	Ichtegem	01/01/1900	31/12/9999	35006
8490	Jabbeke	Jabbeke	01/01/1900	31/12/9999	31012
8490	Snellegem	Jabbeke	01/01/1900	31/12/9999	31012
8490	Stalhille	Jabbeke	01/01/1900	31/12/9999	31012
8490	Varsenare	Jabbeke	01/01/1900	31/12/9999	31012
8490	Zerkegem	Jabbeke	01/01/1900	31/12/9999	31012
8500	Courtrai	Courtrai	01/01/1900	31/12/9999	34022
8501	Bissegem	Courtrai	01/01/1900	31/12/9999	34022
8501	Heule	Courtrai	01/01/1900	31/12/9999	34022
8510	Bellegem	Courtrai	01/01/1900	31/12/9999	34022
8510	Kooigem	Courtrai	01/01/1900	31/12/9999	34022
8510	Marke (Kortrijk)	Courtrai	01/01/1900	31/12/9999	34022
8510	Rollegem	Courtrai	01/01/1900	31/12/9999	34022
8511	Aalbeke	Courtrai	01/01/1900	31/12/9999	34022
8520	Kuurne	Kuurne	01/01/1900	31/12/9999	34023
8530	Harelbeke	Harelbeke	01/01/1900	31/12/9999	34013
8531	Bavikhove	Harelbeke	01/01/1900	31/12/9999	34013
8531	Hulste	Harelbeke	01/01/1900	31/12/9999	34013
8540	Deerlijk	Deerlijk	01/01/1900	31/12/9999	34009
8550	Zwevegem	Zwevegem	01/01/1900	31/12/9999	34042
8551	Heestert	Zwevegem	01/01/1900	31/12/9999	34042
8552	Moën	Zwevegem	01/01/1900	31/12/9999	34042
8553	Otegem	Zwevegem	01/01/1900	31/12/9999	34042
8554	Sint-Denijs	Zwevegem	01/01/1900	31/12/9999	34042
8560	Gullegem	Wevelgem	01/01/1900	31/12/9999	34041
8560	Moorsele	Wevelgem	01/01/1900	31/12/9999	34041
8560	Wevelgem	Wevelgem	01/01/1900	31/12/9999	34041
8570	Anzegem	Anzegem	01/01/1900	31/12/9999	34002
8570	Gijzelbrechtegem	Anzegem	01/01/1900	31/12/9999	34002
8570	Ingooigem	Anzegem	01/01/1900	31/12/9999	34002
8570	Vichte	Anzegem	01/01/1900	31/12/9999	34002
8572	Kaster	Anzegem	01/01/1900	31/12/9999	34002
8573	Tiegem	Anzegem	01/01/1900	31/12/9999	34002
8580	Avelgem	Avelgem	01/01/1900	31/12/9999	34003
8581	Kerkhove	Avelgem	01/01/1900	31/12/9999	34003
8581	Waarmaarde	Avelgem	01/01/1900	31/12/9999	34003
8582	Outrijve	Avelgem	01/01/1900	31/12/9999	34003
8583	Bossuit	Avelgem	01/01/1900	31/12/9999	34003
8587	Espierres	Espierres-Helchin	01/01/1900	31/12/9999	34043
8587	Espierres-Helchin	Espierres-Helchin	01/01/1900	31/12/9999	34043
8587	Helchin	Espierres-Helchin	01/01/1900	31/12/9999	34043
8600	Beerst	Dixmude	01/01/1900	31/12/9999	32003
8600	Dixmude	Dixmude	01/01/1900	31/12/9999	32003
8600	Driekapellen	Dixmude	01/01/1900	31/12/9999	32003
8600	Esen	Dixmude	01/01/1900	31/12/9999	32003
8600	Kaaskerke	Dixmude	01/01/1900	31/12/9999	32003
8600	Keiem	Dixmude	01/01/1900	31/12/9999	32003
8600	Lampernisse	Dixmude	01/01/1900	31/12/9999	32003
8600	Leke	Dixmude	01/01/1900	31/12/9999	32003
8600	Nieuwkapelle	Dixmude	01/01/1900	31/12/9999	32003
8600	Oostkerke (Diksmuide)	Dixmude	01/01/1900	31/12/9999	32003
8600	Oudekapelle	Dixmude	01/01/1900	31/12/9999	32003
8600	Pervijze	Dixmude	01/01/1900	31/12/9999	32003
8600	Sint-Jacobs-Kapelle	Dixmude	01/01/1900	31/12/9999	32003
8600	Stuivekenskerke	Dixmude	01/01/1900	31/12/9999	32003
8600	Vladslo	Dixmude	01/01/1900	31/12/9999	32003
8600	Woumen	Dixmude	01/01/1900	31/12/9999	32003



Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
8610	Handzame	Kortemark	01/01/1900	31/12/9999	32011
8610	Kortemark	Kortemark	01/01/1900	31/12/9999	32011
8610	Werken	Kortemark	01/01/1900	31/12/9999	32011
8610	Zarren	Kortemark	01/01/1900	31/12/9999	32011
8610	Zarren-Werken	Kortemark	01/01/1900	31/12/2008	32011
8620	Nieuport	Nieuport	01/01/1900	31/12/9999	38016
8620	Ramskapelle (Nieuwpoort)	Nieuport	01/01/1900	31/12/9999	38016
8620	Sint-Joris (Nieuwpoort)	Nieuport	01/01/1900	31/12/9999	38016
8630	Avekapelle	Furnes	01/01/1900	31/12/9999	38025
8630	Beauvoorde	Furnes	01/01/1900	30/09/2016	38025
8630	Booitshoeke	Furnes	01/01/1900	31/12/9999	38025
8630	Bulskamp	Furnes	01/01/1900	31/12/9999	38025
8630	De Moeren	Furnes	01/01/1900	31/12/9999	38025
8630	Egghewaartskapelle	Furnes	01/01/1900	31/12/9999	38025
8630	Furnes	Furnes	01/01/1900	31/12/9999	38025
8630	Houtem (W.-Vl.)	Furnes	01/01/1900	31/12/9999	38025
8630	Steenkerke (W.-Vl.)	Furnes	01/01/1900	31/12/9999	38025
8630	Vinkem	Furnes	01/01/1900	31/12/9999	38025
8630	Wulveringem	Furnes	01/01/1900	31/12/9999	38025
8630	Zoutenaai	Furnes	01/01/1900	31/12/9999	38025
8640	Oostvleteren	Vleteren	01/01/1900	31/12/9999	33041
8640	Vleteren	Vleteren	01/01/1900	31/12/9999	33041
8640	Westvleteren	Vleteren	01/01/1900	31/12/9999	33041
8640	Woesten	Vleteren	01/01/1900	31/12/9999	33041
8647	Lo	Lo-Reninge	01/01/1900	31/12/9999	32030
8647	Lo-Reninge	Lo-Reninge	01/01/1900	31/12/9999	32030
8647	Noordschote	Lo-Reninge	01/01/1900	31/12/9999	32030
8647	Pollinkhove	Lo-Reninge	01/01/1900	31/12/9999	32030
8647	Reninge	Lo-Reninge	01/01/1900	31/12/9999	32030
8650	Houthulst	Houthulst	01/01/1900	31/12/9999	32006
8650	Klerken	Houthulst	01/01/1900	31/12/9999	32006
8650	Merkem	Houthulst	01/01/1900	31/12/9999	32006
8660	Adinkerke	La Panne	01/01/1900	31/12/9999	38008
8660	La Panne	La Panne	01/01/1900	31/12/9999	38008
8670	Koksijde	Koksijde	01/01/1900	31/12/9999	38014
8670	Oostduinkerke	Koksijde	01/01/1900	31/12/9999	38014
8670	Wulpen	Koksijde	01/01/1900	31/12/9999	38014
8680	Bovekerke	Koekelare	01/01/1900	31/12/9999	32010
8680	Koekelare	Koekelare	01/01/1900	31/12/9999	32010
8680	Zande	Koekelare	01/01/1900	31/12/9999	32010
8690	Alveringem	Alveringem	01/01/1900	31/12/9999	38002
8690	Hoogstade	Alveringem	01/01/1900	31/12/9999	38002
8690	Oeren	Alveringem	01/01/1900	31/12/9999	38002
8690	Sint-Rijkers	Alveringem	01/01/1900	31/12/9999	38002
8691	Beveren-aan-den-Ijzer	Alveringem	01/01/1900	31/12/9999	38002
8691	Gijverinkhove	Alveringem	01/01/1900	31/12/9999	38002
8691	Izenberge	Alveringem	01/01/1900	31/12/9999	38002
8691	Leisele	Alveringem	01/01/1900	31/12/9999	38002
8691	Stavele	Alveringem	01/01/1900	31/12/9999	38002
8700	Aarsele	Tielt	01/01/1900	31/12/9999	37015
8700	Kanegem	Tielt	01/01/1900	31/12/9999	37015
8700	Schuierskapelle	Tielt	01/01/1900	31/12/9999	37015
8700	Tielt	Tielt	01/01/1900	31/12/9999	37015
8710	Ooigem	Wielsbeke	01/01/1900	31/12/9999	37017
8710	Sint-Baafs-Vijve	Wielsbeke	01/01/1900	31/12/9999	37017
8710	Wielsbeke	Wielsbeke	01/01/1900	31/12/9999	37017
8720	Dentergem	Dentergem	01/01/1900	31/12/9999	37002
8720	Markegem	Dentergem	01/01/1900	31/12/9999	37002
8720	Oeselgem	Dentergem	01/01/1900	31/12/9999	37002
8720	Wakken	Dentergem	01/01/1900	31/12/9999	37002

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
8730	Beernem	Beernem	01/01/1900	31/12/9999	31003
8730	Oedelem	Beernem	01/01/1900	31/12/9999	31003
8730	Sint-Joris (Beernem)	Beernem	01/01/1900	31/12/9999	31003
8740	Egem	Pittem	01/01/1900	31/12/9999	37011
8740	Pittem	Pittem	01/01/1900	31/12/9999	37011
8750	Wingene	Wingene	01/01/1900	31/12/9999	37018
8750	Zwevezele	Wingene	01/01/1900	31/12/9999	37018
8755	Ruiselede	Ruiselede	01/01/1900	31/12/9999	37012
8760	Meulebeke	Meulebeke	01/01/1900	31/12/9999	37007
8770	Ingelmunster	Ingelmunster	01/01/1900	31/12/9999	36007
8780	Oostrozebeke	Oostrozebeke	01/01/1900	31/12/9999	37010
8790	Waregem	Waregem	01/01/1900	31/12/9999	34040
8791	Beveren (Leie)	Waregem	01/01/1900	31/12/9999	34040
8792	Desselgem	Waregem	01/01/1900	31/12/9999	34040
8793	Sint-Eloois-Vijve	Waregem	01/01/1900	31/12/9999	34040
8800	Beveren (Roeselare)	Roulers	01/01/1900	31/12/9999	36015
8800	Oekene	Roulers	01/01/1900	31/12/9999	36015
8800	Roulers	Roulers	01/01/1900	31/12/9999	36015
8800	Rumbeke	Roulers	01/01/1900	31/12/9999	36015
8810	Lichtervelde	Lichtervelde	01/01/1900	31/12/9999	36011
8820	Torhout	Torhout	01/01/1900	31/12/9999	31033
8830	Gits	Hooglede	01/01/1900	31/12/9999	36006
8830	Hooglede	Hooglede	01/01/1900	31/12/9999	36006
8840	Oostnieuwkerke	Staden	01/01/1900	31/12/9999	36019
8840	Staden	Staden	01/01/1900	31/12/9999	36019
8840	Westrozebeke	Staden	01/01/1900	31/12/9999	36019
8850	Ardoie	Ardoie	01/01/1900	31/12/9999	37020
8851	Koolskamp	Ardoie	01/01/1900	31/12/9999	37020
8860	Lendeledede	Lendeledede	01/01/1900	31/12/9999	34025
8870	Emelgem	Izegem	01/01/1900	31/12/9999	36008
8870	Izegem	Izegem	01/01/1900	31/12/9999	36008
8870	Kachtem	Izegem	01/01/1900	31/12/9999	36008
8880	Ledegem	Ledegem	01/01/1900	31/12/9999	36010
8880	Rollegem-Kapelle	Ledegem	01/01/1900	31/12/9999	36010
8880	Sint-Eloois-Winkel	Ledegem	01/01/1900	31/12/9999	36010
8890	Dadizele	Moorslede	01/01/1900	31/12/9999	36012
8890	Moorslede	Moorslede	01/01/1900	31/12/9999	36012
8900	Brielen	Ypres	01/01/1900	31/12/9999	33011
8900	Dikkebus	Ypres	01/01/1900	31/12/9999	33011
8900	Sint-Jan	Ypres	01/01/1900	31/12/9999	33011
8900	Ypres	Ypres	01/01/1900	31/12/9999	33011
8902	Hollebeke	Ypres	01/01/1900	31/12/9999	33011
8902	Voormezele	Ypres	01/01/1900	31/12/9999	33011
8902	Zillebeke	Ypres	01/01/1900	31/12/9999	33011
8904	Boezinge	Ypres	01/01/1900	31/12/9999	33011
8904	Zuidschote	Ypres	01/01/1900	31/12/9999	33011
8906	Elverdinge	Ypres	01/01/1900	31/12/9999	33011
8908	Vlamertinge	Ypres	01/01/1900	31/12/9999	33011
8920	Bikschote	Langemark-Poelkapelle	01/01/1900	31/12/9999	33040
8920	Langemark	Langemark-Poelkapelle	01/01/1900	31/12/9999	33040
8920	Langemark-Poelkapelle	Langemark-Poelkapelle	01/01/1900	31/12/9999	33040
8920	Poelkapelle	Langemark-Poelkapelle	01/01/1900	31/12/9999	33040
8930	Lauwe	Menin	01/01/1900	31/12/9999	34027
8930	Menin	Menin	01/01/1900	31/12/9999	34027
8930	Rekkem	Menin	01/01/1900	31/12/9999	34027
8940	Geluwe	Wervik	01/01/1900	31/12/9999	33029
8940	Wervik	Wervik	01/01/1900	31/12/9999	33029
8950	Heuvelland	Heuvelland	01/01/1900	31/12/9999	33039
8950	Nieuwkerke	Heuvelland	01/01/1900	31/12/9999	33039
8951	Dranouter	Heuvelland	01/01/1900	31/12/9999	33039

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
8952	Wulvergem	Heuveland	01/01/1900	31/12/9999	33039
8953	Wijtschate	Heuveland	01/01/1900	31/12/9999	33039
8954	Westouter	Heuveland	01/01/1900	31/12/9999	33039
8956	Kemmel	Heuveland	01/01/1900	31/12/9999	33039
8957	Messines	Messines	01/01/1900	31/12/9999	33016
8958	Loker	Heuveland	01/01/1900	31/12/9999	33039
8970	Poperinge	Poperinge	01/01/1900	31/12/9999	33021
8970	Reningelst	Poperinge	01/01/1900	31/12/9999	33021
8972	Krombeke	Poperinge	01/01/1900	31/12/9999	33021
8972	Proven	Poperinge	01/01/1900	31/12/9999	33021
8972	Roesbrugge-Haringe	Poperinge	01/01/1900	31/12/9999	33021
8978	Watou	Poperinge	01/01/1900	31/12/9999	33021
8980	Beselare	Zonnebeke	01/01/1900	31/12/9999	33037
8980	Geluveld	Zonnebeke	01/01/1900	31/12/9999	33037
8980	Passendale	Zonnebeke	01/01/1900	31/12/9999	33037
8980	Zandvoorde (Zonnebeke)	Zonnebeke	01/01/1900	31/12/9999	33037
8980	Zonnebeke	Zonnebeke	01/01/1900	31/12/9999	33037
9000	Gand	Gand	01/01/1900	31/12/9999	44021
9030	Mariakerke (Gent)	Gand	01/01/1900	31/12/9999	44021
9031	Drongen	Gand	01/01/1900	31/12/9999	44021
9032	Wondelgem	Gand	01/01/1900	31/12/9999	44021
9040	Sint-Amandsberg (Gent)	Gand	01/01/1900	31/12/9999	44021
9041	Oostakker	Gand	01/01/1900	31/12/9999	44021
9042	Desteldonk	Gand	01/01/1900	31/12/9999	44021
9042	Mendonk	Gand	01/01/1900	31/12/9999	44021
9042	Sint-Kruis-Winkel	Gand	01/01/1900	31/12/9999	44021
9050	Gentbrugge	Gand	01/01/1900	31/12/9999	44021
9050	Ledeberg (Gent)	Gand	01/01/1900	31/12/9999	44021
9051	Afsnee	Gand	01/01/1900	31/12/9999	44021
9051	Sint-Denijs-Westrem	Gand	01/01/1900	31/12/9999	44021
9052	Zwijnaarde	Gand	01/01/1900	31/12/9999	44021
9060	Zelzate	Zelzate	01/01/1900	31/12/9999	43018
9070	Destelbergen	Destelbergen	01/01/1900	31/12/9999	44013
9070	Heusden (O.-VI.)	Destelbergen	01/01/1900	31/12/9999	44013
9075	CSM Gent X		01/01/1900	31/12/9999	
9080	Beervelde	Lochristi	01/01/1900	31/12/9999	44034
9080	Lochristi	Lochristi	01/01/1900	31/12/9999	44034
9080	Zaffelare	Lochristi	01/01/1900	31/12/9999	44034
9080	Zeveneken	Lochristi	01/01/1900	31/12/9999	44034
9090	Gontrode	Melle	01/01/1900	31/12/9999	44040
9090	Melle	Melle	01/01/1900	31/12/9999	44040
9099	Gent X		01/01/1900	31/12/9999	
9100	Nieuwkerken-Waas	Saint-Nicolas	01/01/1900	31/12/9999	46021
9100	Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	01/01/1900	31/12/9999	46021
9111	Belsele (Sint-Niklaas)	Saint-Nicolas	01/01/1900	31/12/9999	46021
9112	Sinaai-Waas	Saint-Nicolas	01/01/1900	31/12/9999	46021
9120	Beveren-Waas	Beveren-Waas	01/01/1900	31/12/9999	46003
9120	Haasdonk	Beveren-Waas	01/01/1900	31/12/9999	46003
9120	Kallo (Beveren-Waas)	Beveren-Waas	01/01/1900	31/12/9999	46003
9120	Melsele	Beveren-Waas	01/01/1900	31/12/9999	46003
9120	Vrasene	Beveren-Waas	01/01/1900	31/12/9999	46003
9130	Doel	Beveren-Waas	01/01/1900	31/12/9999	46003
9130	Kallo (Kieldrecht)	Beveren-Waas	01/01/1900	31/12/9999	46003
9130	Kieldrecht (Beveren)	Beveren-Waas	01/01/1900	31/12/9999	46003
9130	Verrebroek	Beveren-Waas	01/01/1900	31/12/9999	46003
9140	Elversele	Tamise	01/01/1900	31/12/9999	46025
9140	Steendorp	Tamise	01/01/1900	31/12/9999	46025
9140	Tamise	Tamise	01/01/1900	31/12/9999	46025
9140	Tielrode	Tamise	01/01/1900	31/12/9999	46025
9150	Bazel	Kruibeke	01/01/1900	31/12/9999	46013

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
9150	Kruikebeke	Kruikebeke	01/01/1900	31/12/9999	46013
9150	Rupelmonde	Kruikebeke	01/01/1900	31/12/9999	46013
9160	Daknam	Lokeren	01/01/1900	31/12/9999	46014
9160	Eksaarde	Lokeren	01/01/1900	31/12/9999	46014
9160	Lokeren	Lokeren	01/01/1900	31/12/9999	46014
9170	De Klinge	Sint-Gillis-Waas	01/01/1900	31/12/9999	46020
9170	Meerdonk	Sint-Gillis-Waas	01/01/1900	31/12/9999	46020
9170	Sint-Gillis-Waas	Sint-Gillis-Waas	01/01/1900	31/12/9999	46020
9170	Sint-Pauwels	Sint-Gillis-Waas	01/01/1900	31/12/9999	46020
9180	Moerbeke-Waas	Moerbeke-Waas	01/01/1900	31/12/9999	44045
9185	Wachtebeke	Wachtebeke	01/01/1900	31/12/9999	44073
9190	Kemzeke	Stekene	01/01/1900	31/12/9999	46024
9190	Stekene	Stekene	01/01/1900	31/12/9999	46024
9200	Appels	Termonde	01/01/1900	31/12/9999	42006
9200	Baasrode	Termonde	01/01/1900	31/12/9999	42006
9200	Grembergen	Termonde	01/01/1900	31/12/9999	42006
9200	Mespelare	Termonde	01/01/1900	31/12/9999	42006
9200	Oudegem	Termonde	01/01/1900	31/12/9999	42006
9200	Schoonaarde	Termonde	01/01/1900	31/12/9999	42006
9200	Sint-Gillis-bij-Dendermonde	Termonde	01/01/1900	31/12/9999	42006
9200	Termonde	Termonde	01/01/1900	31/12/9999	42006
9220	Hamme (O.-VI.)	Hamme (O.-VI.)	01/01/1900	31/12/9999	42008
9220	Moerzeke	Hamme (O.-VI.)	01/01/1900	31/12/9999	42008
9230	Massemen	Wetteren	01/01/1900	31/12/9999	42025
9230	Westrem	Wetteren	01/01/1900	31/12/9999	42025
9230	Wetteren	Wetteren	01/01/1900	31/12/9999	42025
9240	Zele	Zele	01/01/1900	31/12/9999	42028
9250	Waasmunster	Waasmunster	01/01/1900	31/12/9999	42023
9255	Buggenhout	Buggenhout	01/01/1900	31/12/9999	42004
9255	Opdorp	Buggenhout	01/01/1900	31/12/9999	42004
9260	Schellebelle	Wichelen	01/01/1900	31/12/9999	42026
9260	Serskamp	Wichelen	01/01/1900	31/12/9999	42026
9260	Wichelen	Wichelen	01/01/1900	31/12/9999	42026
9270	Kalken	Laarne	01/01/1900	31/12/9999	42010
9270	Laarne	Laarne	01/01/1900	31/12/9999	42010
9280	Denderbelle	Lebbeke	01/01/1900	31/12/9999	42011
9280	Lebbeke	Lebbeke	01/01/1900	31/12/9999	42011
9280	Wieze	Lebbeke	01/01/1900	31/12/9999	42011
9290	Berlare	Berlare	01/01/1900	31/12/9999	42003
9290	Overmere	Berlare	01/01/1900	31/12/9999	42003
9290	Uitbergen	Berlare	01/01/1900	31/12/9999	42003
9300	Alost	Alost	01/01/1900	31/12/9999	41002
9308	Gijzegem	Alost	01/01/1900	31/12/9999	41002
9308	Hofstade (O.-VI.)	Alost	01/01/1900	31/12/9999	41002
9310	Baardegem	Alost	01/01/1900	31/12/9999	41002
9310	Herderssem	Alost	01/01/1900	31/12/9999	41002
9310	Meldert (O.-VI.)	Alost	01/01/1900	31/12/9999	41002
9310	Moorsel	Alost	01/01/1900	31/12/9999	41002
9320	Erembodegem (Aalst)	Alost	01/01/1900	31/12/9999	41002
9320	Nieuwerkerken (Aalst)	Alost	01/01/1900	31/12/9999	41002
9340	Impe	Lede	01/01/1900	31/12/9999	41034
9340	Lede	Lede	01/01/1900	31/12/9999	41034
9340	Oordegem	Lede	01/01/1900	31/12/9999	41034
9340	Smetlede	Lede	01/01/1900	31/12/9999	41034
9340	Wanzele	Lede	01/01/1900	31/12/9999	41034
9400	Appel terre-Eichem	Ninove	01/01/1900	31/12/9999	41048
9400	Denderwindeke	Ninove	01/01/1900	31/12/9999	41048
9400	Lieveringhe	Ninove	01/01/1900	31/12/9999	41048
9400	Nederhasselt	Ninove	01/01/1900	31/12/9999	41048
9400	Ninove	Ninove	01/01/1900	31/12/9999	41048

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
9400	Okegem	Ninove	01/01/1900	31/12/9999	41048
9400	Voorde	Ninove	01/01/1900	31/12/9999	41048
9401	Pollare	Ninove	01/01/1900	31/12/9999	41048
9402	Meerbeke	Ninove	01/01/1900	31/12/9999	41048
9403	Neigem	Ninove	01/01/1900	31/12/9999	41048
9404	Aspelare	Ninove	01/01/1900	31/12/9999	41048
9406	Outer	Ninove	01/01/1900	31/12/9999	41048
9420	Aaigem	Erpe-Mere	01/01/1900	31/12/9999	41082
9420	Bambrugge	Erpe-Mere	01/01/1900	31/12/9999	41082
9420	Burst	Erpe-Mere	01/01/1900	31/12/9999	41082
9420	Erondegem	Erpe-Mere	01/01/1900	31/12/9999	41082
9420	Erpe	Erpe-Mere	01/01/1900	31/12/9999	41082
9420	Erpe-Mere	Erpe-Mere	01/01/1900	31/12/9999	41082
9420	Mere	Erpe-Mere	01/01/1900	31/12/9999	41082
9420	Ottergem	Erpe-Mere	01/01/1900	31/12/9999	41082
9420	Vlekkem	Erpe-Mere	01/01/1900	31/12/9999	41082
9450	Denderhoutem	Haaltert	01/01/1900	31/12/9999	41024
9450	Haaltert	Haaltert	01/01/1900	31/12/9999	41024
9450	Heldergem	Haaltert	01/01/1900	31/12/9999	41024
9451	Kerksken	Haaltert	01/01/1900	31/12/9999	41024
9470	Denderleeuw	Denderleeuw	01/01/1900	31/12/9999	41011
9472	Iddergem	Denderleeuw	01/01/1900	31/12/9999	41011
9473	Welle	Denderleeuw	01/01/1900	31/12/9999	41011
9500	Goferdinge	Grammont	01/01/1900	31/12/9999	41018
9500	Grammont	Grammont	01/01/1900	31/12/9999	41018
9500	Moerbeke	Grammont	01/01/1900	31/12/9999	41018
9500	Nederboelare	Grammont	01/01/1900	31/12/9999	41018
9500	Onkerzele	Grammont	01/01/1900	31/12/9999	41018
9500	Ophasselt	Grammont	01/01/1900	31/12/9999	41018
9500	Overboelare	Grammont	01/01/1900	31/12/9999	41018
9500	Viane	Grammont	01/01/1900	31/12/9999	41018
9500	Zarlardinge	Grammont	01/01/1900	31/12/9999	41018
9506	Grimminge	Grammont	01/01/1900	31/12/9999	41018
9506	Idegem	Grammont	01/01/1900	31/12/9999	41018
9506	Nieuwenhove	Grammont	01/01/1900	31/12/9999	41018
9506	Schendelbeke	Grammont	01/01/1900	31/12/9999	41018
9506	Smeerebbe-Vloerzegem	Grammont	01/01/1900	31/12/9999	41018
9506	Waarbeke	Grammont	01/01/1900	31/12/9999	41018
9506	Zandbergen	Grammont	01/01/1900	31/12/9999	41018
9520	Bavegem	Sint-Lievens-Houtem	01/01/1900	31/12/9999	41063
9520	Oombergen	Sint-Lievens-Houtem	01/01/1900	31/12/9999	41063
9520	Sint-Lievens-Houtem	Sint-Lievens-Houtem	01/01/1900	31/12/9999	41063
9520	Vlierzele	Sint-Lievens-Houtem	01/01/1900	31/12/9999	41063
9520	Zonnegem	Sint-Lievens-Houtem	01/01/1900	31/12/9999	41063
9521	Letterhoutem	Sint-Lievens-Houtem	01/01/1900	31/12/9999	41063
9550	Herzele	Herzele	01/01/1900	31/12/9999	41027
9550	Hillegem	Herzele	01/01/1900	31/12/9999	41027
9550	Sint-Antelinks	Herzele	01/01/1900	31/12/9999	41027
9550	Sint-Lievens-Esse	Herzele	01/01/1900	31/12/9999	41027
9550	Steenhuize-Wijnhuize	Herzele	01/01/1900	31/12/9999	41027
9550	Woubrechtgem	Herzele	01/01/1900	31/12/9999	41027
9551	Ressegem	Herzele	01/01/1900	31/12/9999	41027
9552	Borsbeke	Herzele	01/01/1900	31/12/9999	41027
9570	Deftinge	Lierde	01/01/1900	31/12/9999	45063
9570	Lierde	Lierde	01/01/1900	31/12/9999	45063
9570	Sint-Maria-Lierde	Lierde	01/01/1900	31/12/9999	45063
9571	Hemelveerdegem	Lierde	01/01/1900	31/12/9999	45063
9572	Sint-Martens-Lierde	Lierde	01/01/1900	31/12/9999	45063
9600	Renaix	Renaix	01/01/1900	31/12/9999	45041
9620	Elene	Zottegem	01/01/1900	31/12/9999	41081

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
9620	Erwetegem	Zottegem	01/01/1900	31/12/9999	41081
9620	Godveerdegem	Zottegem	01/01/1900	31/12/9999	41081
9620	Grotenberge	Zottegem	01/01/1900	31/12/9999	41081
9620	Leeuwergem	Zottegem	01/01/1900	31/12/9999	41081
9620	Oombergen (Zottegem)	Zottegem	01/01/1900	31/12/9999	41081
9620	Sint-Goriks-Oudenhove	Zottegem	01/01/1900	31/12/9999	41081
9620	Sint-Maria-Oudenhove (Zott.)	Zottegem	01/01/1900	31/12/9999	41081
9620	Strijpen	Zottegem	01/01/1900	31/12/9999	41081
9620	Velzeke-Ruddershove	Zottegem	01/01/1900	31/12/9999	41081
9620	Zottegem	Zottegem	01/01/1900	31/12/9999	41081
9630	Beerlegem	Zwalm	01/01/1900	31/12/9999	45065
9630	Dikkele	Zwalm	01/01/1900	31/12/9999	45065
9630	Hundelgem	Zwalm	01/01/1900	31/12/9999	45065
9630	Meilegem	Zwalm	01/01/1900	31/12/9999	45065
9630	Munkzwalm	Zwalm	01/01/1900	31/12/9999	45065
9630	Paulatem	Zwalm	01/01/1900	31/12/9999	45065
9630	Roborst	Zwalm	01/01/1900	31/12/9999	45065
9630	Rozebeke	Zwalm	01/01/1900	31/12/9999	45065
9630	Sint-Blasius-Boekel	Zwalm	01/01/1900	31/12/9999	45065
9630	Sint-Denijs-Boekel	Zwalm	01/01/1900	31/12/9999	45065
9630	Sint-Maria-Latem	Zwalm	01/01/1900	31/12/9999	45065
9630	Zwalm	Zwalm	01/01/1900	31/12/9999	45065
9636	Nederzwalm-Hermelgem	Zwalm	01/01/1900	31/12/9999	45065
9660	Brakel	Brakel	01/01/1900	31/12/9999	45059
9660	Elst	Brakel	01/01/1900	31/12/9999	45059
9660	Everbeek	Brakel	01/01/1900	31/12/9999	45059
9660	Michelbeke	Brakel	01/01/1900	31/12/9999	45059
9660	Nederbrakel	Brakel	01/01/1900	31/12/9999	45059
9660	Opbrakel	Brakel	01/01/1900	31/12/9999	45059
9660	Sint-Maria-Oudenhove (Brak.)	Brakel	01/01/1900	31/12/2008	45059
9660	Zegelsem	Brakel	01/01/1900	31/12/9999	45059
9661	Parike	Brakel	01/01/1900	31/12/9999	45059
9667	Horebeke	Horebeke	01/01/1900	31/12/9999	45062
9667	Sint-Kornelis-Horebeke	Horebeke	01/01/1900	31/12/9999	45062
9667	Sint-Maria-Horebeke	Horebeke	01/01/1900	31/12/9999	45062
9680	Etikhove	Maarkedal	01/01/1900	31/12/9999	45064
9680	Maarke-Kerkem	Maarkedal	01/01/1900	31/12/9999	45064
9680	Maarkedal	Maarkedal	01/01/1900	31/12/9999	45064
9681	Nukerke	Maarkedal	01/01/1900	31/12/9999	45064
9688	Schorisse	Maarkedal	01/01/1900	31/12/9999	45064
9690	Berchem (O.-VI.)	Kluisbergen	01/01/1900	31/12/9999	45060
9690	Kluisbergen	Kluisbergen	01/01/1900	31/12/9999	45060
9690	Kwaremont	Kluisbergen	01/01/1900	31/12/9999	45060
9690	Ruien	Kluisbergen	01/01/1900	31/12/9999	45060
9690	Zulzeke	Kluisbergen	01/01/1900	31/12/9999	45060
9700	Audenarde	Audenarde	01/01/1900	31/12/9999	45035
9700	Bevere	Audenarde	01/01/1900	31/12/9999	45035
9700	Edelare	Audenarde	01/01/1900	31/12/9999	45035
9700	Eine	Audenarde	01/01/1900	31/12/9999	45035
9700	Ename	Audenarde	01/01/1900	31/12/9999	45035
9700	Heurne	Audenarde	01/01/1900	31/12/9999	45035
9700	Leupegem	Audenarde	01/01/1900	31/12/9999	45035
9700	Mater	Audenarde	01/01/1900	31/12/9999	45035
9700	Melden	Audenarde	01/01/1900	31/12/9999	45035
9700	Mullem	Audenarde	01/01/1900	31/12/9999	45035
9700	Nederename	Audenarde	01/01/1900	31/12/9999	45035
9700	Ooike	Audenarde	01/01/1900	31/12/9999	45035
9700	Volkegem	Audenarde	01/01/1900	31/12/9999	45035
9700	Welden	Audenarde	01/01/1900	31/12/9999	45035
9750	Huise	Zingem	01/01/1900	31/12/2018	45057

Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
9750	Huise	Kruisem	01/01/2019	31/12/9999	45068
9750	Kruisem	Kruisem	01/01/2019	31/12/9999	45068
9750	Ouwegem	Zingem	01/01/1900	31/12/2018	45057
9750	Ouwegem	Kruisem	01/01/2019	31/12/9999	45068
9750	Zingem	Zingem	01/01/1900	31/12/2018	45057
9750	Zingem	Kruisem	01/01/2019	31/12/9999	45068
9770	Kruisem	Kruisem	01/01/2019	31/12/9999	45068
9770	Kruishoutem	Kruishoutem	01/01/1900	31/12/2018	45017
9770	Kruishoutem	Kruisem	01/01/2019	31/12/9999	45068
9771	Kruisem	Kruisem	01/01/2019	31/12/9999	45068
9771	Nokere	Kruishoutem	01/01/1900	31/12/2018	45017
9771	Nokere	Kruisem	01/01/2019	31/12/9999	45068
9772	Kruisem	Kruisem	01/01/2019	31/12/9999	45068
9772	Wannegem-Lede	Kruishoutem	01/01/1900	31/12/2018	45017
9772	Wannegem-Lede	Kruisem	01/01/2019	31/12/9999	45068
9790	Elsegem	Wortegem-Petegem	01/01/1900	31/12/9999	45061
9790	Moregem	Wortegem-Petegem	01/01/1900	31/12/9999	45061
9790	Ooike (Wortegem-Petegem)	Wortegem-Petegem	01/01/1900	31/12/9999	45061
9790	Petegem-aan-de-Schelde	Wortegem-Petegem	01/01/1900	31/12/9999	45061
9790	Wortegem	Wortegem-Petegem	01/01/1900	31/12/9999	45061
9790	Wortegem-Petegem	Wortegem-Petegem	01/01/1900	31/12/9999	45061
9800	Astene	Deinze	01/01/1900	31/12/2018	44011
9800	Astene	Deinze	01/01/2019	31/12/9999	44083
9800	Bachte-Maria-Leerne	Deinze	01/01/1900	31/12/2018	44011
9800	Bachte-Maria-Leerne	Deinze	01/01/2019	31/12/9999	44083
9800	Deinze	Deinze	01/01/1900	31/12/2018	44011
9800	Deinze	Deinze	01/01/2019	31/12/9999	44083
9800	Gottem	Deinze	01/01/1900	31/12/2018	44011
9800	Gottem	Deinze	01/01/2019	31/12/9999	44083
9800	Grammene	Deinze	01/01/1900	31/12/2018	44011
9800	Grammene	Deinze	01/01/2019	31/12/9999	44083
9800	Meigem	Deinze	01/01/1900	31/12/2018	44011
9800	Meigem	Deinze	01/01/2019	31/12/9999	44083
9800	Petegem-aan-de-Leie	Deinze	01/01/1900	31/12/2018	44011
9800	Petegem-aan-de-Leie	Deinze	01/01/2019	31/12/9999	44083
9800	Sint-Martens-Leerne	Deinze	01/01/1900	31/12/2018	44011
9800	Sint-Martens-Leerne	Deinze	01/01/2019	31/12/9999	44083
9800	Vinkt	Deinze	01/01/1900	31/12/2018	44011
9800	Vinkt	Deinze	01/01/2019	31/12/9999	44083
9800	Wontergem	Deinze	01/01/1900	31/12/2018	44011
9800	Wontergem	Deinze	01/01/2019	31/12/9999	44083
9800	Zeveren	Deinze	01/01/1900	31/12/2018	44011
9800	Zeveren	Deinze	01/01/2019	31/12/9999	44083
9810	Eke	Nazareth	01/01/1900	31/12/9999	44048
9810	Nazareth	Nazareth	01/01/1900	31/12/9999	44048
9820	Bottelare	Merelbeke	01/01/1900	31/12/9999	44043
9820	Lemberge	Merelbeke	01/01/1900	31/12/9999	44043
9820	Melsen	Merelbeke	01/01/1900	31/12/9999	44043
9820	Merelbeke	Merelbeke	01/01/1900	31/12/9999	44043
9820	Munte	Merelbeke	01/01/1900	31/12/9999	44043
9820	Schelderode	Merelbeke	01/01/1900	31/12/9999	44043
9830	Sint-Martens-Latem	Sint-Martens-Latem	01/01/1900	31/12/9999	44064
9831	Deurle	Sint-Martens-Latem	01/01/1900	31/12/9999	44064
9840	De Pinte	De Pinte	01/01/1900	31/12/9999	44012
9840	Zevergem	De Pinte	01/01/1900	31/12/9999	44012
9850	Deinze	Deinze	01/01/2019	31/12/9999	44083
9850	Hansbeke	Nevele	01/01/1900	31/12/2018	44049
9850	Hansbeke	Deinze	01/01/2019	31/12/9999	44083
9850	Landegem	Nevele	01/01/1900	31/12/2018	44049
9850	Landegem	Deinze	01/01/2019	31/12/9999	44083


Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
9850	Merendree	Nevele	01/01/1900	31/12/2018	44049
9850	Merendree	Deinze	01/01/2019	31/12/9999	44083
9850	Nevele	Nevele	01/01/1900	31/12/2018	44049
9850	Nevele	Deinze	01/01/2019	31/12/9999	44083
9850	Poesele	Nevele	01/01/1900	31/12/2018	44049
9850	Poesele	Deinze	01/01/2019	31/12/9999	44083
9850	Vosselare	Nevele	01/01/1900	31/12/2018	44049
9850	Vosselare	Deinze	01/01/2019	31/12/9999	44083
9860	Balegem	Oosterzele	01/01/1900	31/12/9999	44052
9860	Gijzenzele	Oosterzele	01/01/1900	31/12/9999	44052
9860	Landskouter	Oosterzele	01/01/1900	31/12/9999	44052
9860	Moortsele	Oosterzele	01/01/1900	31/12/9999	44052
9860	Oosterzele	Oosterzele	01/01/1900	31/12/9999	44052
9860	Scheldewindeke	Oosterzele	01/01/1900	31/12/9999	44052
9870	Machelen (O.-Vl.)	Zulte	01/01/1900	31/12/9999	44081
9870	Olsene	Zulte	01/01/1900	31/12/9999	44081
9870	Zulte	Zulte	01/01/1900	31/12/9999	44081
9880	Aalter	Aalter	01/01/1900	31/12/2018	44001
9880	Aalter	Aalter	01/01/2019	31/12/9999	44084
9880	Lotenhulle	Aalter	01/01/1900	31/12/2018	44001
9880	Lotenhulle	Aalter	01/01/2019	31/12/9999	44084
9880	Poeke	Aalter	01/01/1900	31/12/2018	44001
9880	Poeke	Aalter	01/01/2019	31/12/9999	44084
9881	Aalter	Aalter	01/01/2019	31/12/9999	44084
9881	Bellem	Aalter	01/01/1900	31/12/2018	44001
9881	Bellem	Aalter	01/01/2019	31/12/9999	44084
9890	Asper	Gavere	01/01/1900	31/12/9999	44020
9890	Baaigem	Gavere	01/01/1900	31/12/9999	44020
9890	Dikkelvenne	Gavere	01/01/1900	31/12/9999	44020
9890	Gavere	Gavere	01/01/1900	31/12/9999	44020
9890	Semmerzake	Gavere	01/01/1900	31/12/9999	44020
9890	Vurste	Gavere	01/01/1900	31/12/9999	44020
9900	Eeklo	Eeklo	01/01/1900	31/12/9999	43005
9910	Aalter	Aalter	01/01/2019	31/12/9999	44084
9910	Knesselare	Knesselare	01/01/1900	31/12/2018	44029
9910	Knesselare	Aalter	01/01/2019	31/12/9999	44084
9910	Ursel	Knesselare	01/01/1900	31/12/2018	44036
9910	Ursel	Aalter	01/01/2019	31/12/9999	44084
9920	Lievegem	Lievegem	01/01/2019	31/12/9999	44085
9920	Lovendegem	Lovendegem	01/01/1900	31/12/2018	44036
9920	Lovendegem	Lievegem	01/01/2019	31/12/9999	44085
9921	Lievegem	Lievegem	01/01/2019	31/12/9999	44085
9921	Vinderhoute	Lovendegem	01/01/1900	31/12/2018	44036
9921	Vinderhoute	Lievegem	01/01/2019	31/12/9999	44085
9930	Lievegem	Lievegem	01/01/2019	31/12/9999	44085
9930	Zomergem	Zomergem	01/01/1900	31/12/2018	44080
9930	Zomergem	Lievegem	01/01/2019	31/12/9999	44085
9931	Lievegem	Lievegem	01/01/2019	31/12/9999	44085
9931	Oostwinkel	Zomergem	01/01/1900	31/12/2018	44080
9931	Oostwinkel	Lievegem	01/01/2019	31/12/9999	44085
9932	Lievegem	Lievegem	01/01/2019	31/12/9999	44085
9932	Ronsele	Zomergem	01/01/1900	31/12/2018	44080
9932	Ronsele	Lievegem	01/01/2019	31/12/9999	44085
9940	Ertvelde	Evergem	01/01/1900	31/12/9999	44019
9940	Evergem	Evergem	01/01/1900	31/12/9999	44019
9940	Kluizen	Evergem	01/01/1900	31/12/9999	44019
9940	Sleidinge	Evergem	01/01/1900	31/12/9999	44019
9950	Lievegem	Lievegem	01/01/2019	31/12/9999	44085
9950	Waarschoot	Waarschoot	01/01/1900	31/12/2018	44072
9950	Waarschoot	Lievegem	01/01/2019	31/12/9999	44085



Code Postal	Commune	Commune principale	Date de début de validité	Date de fin de validité	Code INS
9960	Assenede	Assenede	01/01/1900	31/12/9999	43002
9961	Boekhoute	Assenede	01/01/1900	31/12/9999	43002
9968	Bassevelde	Assenede	01/01/1900	31/12/9999	43002
9968	Oosteeklo	Assenede	01/01/1900	31/12/9999	43002
9970	Kaprijke	Kaprijke	01/01/1900	31/12/9999	43007
9971	Lembeke	Kaprijke	01/01/1900	31/12/9999	43007
9980	Sint-Laureins	Sint-Laureins	01/01/1900	31/12/9999	43014
9981	Sint-Margriete	Sint-Laureins	01/01/1900	31/12/9999	43014
9982	Sint-Jan-in-Eremo	Sint-Laureins	01/01/1900	31/12/9999	43014
9988	Waterland-Oudeman	Sint-Laureins	01/01/1900	31/12/9999	43014
9988	Watervliet	Sint-Laureins	01/01/1900	31/12/9999	43014
9990	Maldegem	Maldegem	01/01/1900	31/12/9999	43010
9991	Adegem	Maldegem	01/01/1900	31/12/9999	43010
9992	Middelburg	Maldegem	01/01/1900	31/12/9999	43010

Date de publication:

30/08/2022

Contenu de l'annexe: 



AN2017-1-FR24.pdf



AN2017-1-FR24.docx



AN2017-1-FR24.xlsx



AN2017-1-FR24.txt

Ce format n'est pas  
disponible pour  
cette annexe.

Information intermédiaire:

**Caractères admis**

Sorte de caractère	Caractère	HEX	DEC	Traduit en	Date de début de validité	Date de fin de validité
Caractères admis	'	27	39		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	-	2D	45		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	0	30	48		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	1	31	49		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	2	32	50		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	3	33	51		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	4	34	52		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	5	35	53		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	6	36	54		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	7	37	55		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	8	38	56		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	9	39	57		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	A	41	65		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	B	42	66		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	Blanc	20	32		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	C	43	67		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	D	44	68		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	E	45	69		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	F	46	70		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	G	47	71		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	H	48	72		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	I	49	73		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	J	4A	74		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	K	4B	75		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	L	4C	76		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	M	4D	77		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	N	4E	78		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	O	4F	79		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	P	50	80		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	Q	51	81		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	R	52	82		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	S	53	83		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	T	54	84		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	U	55	85		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	V	56	86		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	W	57	87		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	X	58	88		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	Y	59	89		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	Z	5A	90		01/01/1900	01/01/9999

Sorte de caractère	Caractère	HEX	DEC	Traduit en	Date de début de validité	Date de fin de validité
Caractères admis	#	23	35		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	%	25	37		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	&	26	38		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	(	28	40		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	)	29	41		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	*	2A	42		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	+	2B	43		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	,	2C	44		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	.	2E	46		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	/	2F	47		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	:	3A	58		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	<	3C	60		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	=	3D	61		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	>	3E	62		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	?	3F	63		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	@	40	64		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	\	5C	92		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	{	7B	123		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis		7C	124		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	}	7D	125		01/01/1900	01/01/9999

## Caractères traduits

Sorte de caractère	Caractère	HEX	DEC	Traduit en	Date de début de validité	Date de fin de validité
Caractères traduits	Á	B5	181	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ã	C6	198	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	à	85	133	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	a	61	97	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ä	84	132	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	À	B7	183	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Å	8F	143	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ã	C7	199	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	â	83	131	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ä	8E	142	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Â	B6	182	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Autres caractères			Blanc	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	b	62	98	B	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ç	80	128	C	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ç	87	128	C	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	c	63	99	C	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	d	64	100	D	01/01/1900	01/01/9999

Sorte de caractère	Caractère	HEX	DEC	Traduit en	Date de début de validité	Date de fin de validité
Caractères traduits	Ð	D1	209	D	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ë	89	137	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	É	90	144	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ë	D3	211	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ê	D2	210	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	È	D4	212	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ê	88	136	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	è	8A	138	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	e	65	101	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	é	82	130	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	f	66	102	F	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	g	67	103	G	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	h	68	104	H	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	î	D7	215	I	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Í	D6	214	I	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	î	8C	140	I	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ï	D8	216	I	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	i	69	105	I	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ï	8B	139	I	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	j	6A	106	J	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	k	6B	107	K	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	l	6C	108	L	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	m	6D	109	M	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ñ	A5	165	N	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	n	6E	110	N	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ñ	A4	164	N	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ö	94	148	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ò	E3	227	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ó	E0	224	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	õ	D4	212	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ô	E2	226	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ö	99	153	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ô	93	147	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Õ	E5	229	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ø	9D	157	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	o	6F	111	O	01/01/1900	01/01/9999
<b>Caractères traduits</b>	<b>ó</b>	<b>A2</b>	<b>162</b>	<b>O</b>	<b>01/01/1900</b>	<b>01/01/9999</b>
Caractères traduits	p	70	112	P	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	q	71	113	Q	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	r	72	114	R	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	s	73	115	S	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	t	74	116	T	01/01/1900	01/01/9999


Sorte de caractère	Caractère	HEX	DEC	Traduit en	Date de début de validité	Date de fin de validité
Caractères traduits	Ú	E9	233	U	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	u	75	117	U	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Û	9A	154	U	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ù	97	151	U	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ü	81	129	U	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Û	EB	235	U	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	û	96	150	U	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Û	EA	234	U	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	v	76	118	V	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	w	77	119	W	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	x	78	120	X	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ý	ED	237	Y	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	y	79	121	Y	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	z	7A	122	Z	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	°	F8	248	O	01/01/1900	01/01/9999

DMFA - Annexe numéro 31: Liste des codes NACE  
Version: 2022/3

---

Date de publication:

30/08/2022

Contenu de l'annexe: 



AN2015-2-FR31.pdf



AN2015-2-FR31.docx



AN2015-2-FR31.xlsx



AN2015-2-FR31.txt



AN2015-2-FR31.xml

Information intermédiaire:

<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
01110	Culture de céréales et cultures industrielles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01121	Culture de légumes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01122	Culture de fleurs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01123	Pépinières	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01130	Culture de fruits	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01210	Élevage de bovins	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01220	Élevage d'ovins, caprins et équidés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01231	Élevage de porcs reproducteurs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01232	Élevage de porcs à l'engrais	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01241	Élevage de poules	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01242	Production d'oeufs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01243	Élevage d'autres volailles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01250	Élevage d'autres animaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01300	Culture et élevage associés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01410	Services annexes à la culture; aménagement des paysages	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01420	Services annexes à l'élevage, à l'exclusion des services vétérinaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01500	Chasse; capture d'animaux, repeuplement en gibier et services annexes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
02011	Sylviculture	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
02012	Exploitation forestière	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
02020	Services annexes à la sylviculture et à l'exploitation forestière	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
05010	Pêche	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
05020	Aquaculture	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
10100	Extraction et agglomération de la houille	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
10200	Extraction et agglomération du lignite	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
10300	Extraction et agglomération de la tourbe	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
11100	Extraction de pétrole brut et de gaz naturel	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
11200	Services annexes à l'extraction de pétrole et de gaz	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
12000	Extraction de minerais d'uranium et de thorium	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
13000	Extraction de minerais métalliques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
13100	Extraction de minerais de fer	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
13200	Extraction de minerais de métaux non ferreux, à l'exclusion des minerais d'uranium et de thorium	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14110	Extraction de pierres ornementales et de la construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14121	Extraction de pierres à ciment	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14122	Extraction de pierres calcaires, de gypse et de craie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14130	Extraction d'ardoise	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007



<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
14211	Extraction de sable	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14212	Extraction de gravier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14220	Extraction d'argiles et de kaolin	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14300	Extraction de minéraux pour l'industrie chimique et d'engrais naturels	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14400	Production de sel	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14500	Autres activités extractives n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15111	Production de viande fraîche	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
15112	Production de viande surgelée	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15121	Production de viande fraîche de volailles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15122	Production de viande surgelée de volailles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15131	Préparation de produits frais à base de viande et de conserves de viande	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15132	Préparation de produits surgelés à base de viande	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15201	Transformation et conservation de poisson et fabrication de produits frais à base de poisson	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15202	Production de poisson surgelé et de produits à base de poisson	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15311	Transformation et conservation de pommes de terre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15312	Production de préparations surgelées à base de pommes de terre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15320	Préparation de jus de fruits et de légumes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15331	Transformation et conservation de légumes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15332	Production de légumes surgelés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15333	Transformation et conservation de fruits	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15411	Production d'huiles végétales brutes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15412	Production d'huiles et de graisses brutes d'origine animale	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15420	Fabrication d'huiles et de graisses raffinées	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15430	Fabrication de margarine et de graisses comestibles similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15510	Fabrication de produits laitiers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15520	Fabrication de glaces de consommation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15610	Travail des grains	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15620	Fabrication de produits amylacés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15710	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15720	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15811	Boulangeries industrielles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15812	Boulangeries et/ou pâtisseries artisanales	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15820	Biscotterie et biscuiterie, pâtisserie de conservation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15830	Fabrication de sucre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
15840	Chocolaterie, confiserie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15850	Fabrication de pâtes alimentaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15860	Transformation du thé et du café	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15870	Fabrication de condiments, assaisonnements et sauces	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15880	Fabrication de préparations homogénéisées et d'aliments diététiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15890	Industries alimentaires n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15910	Production de boissons alcooliques distillées	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15920	Production d'alcool éthylique de fermentation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15930	Production de vin	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15940	Fabrication de cidre et d'autres vins de fruits	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15950	Production d'autres boissons fermentées	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15960	Production de la bière	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15970	Production de malt	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15980	Industrie des eaux minérales et des boissons rafraîchissantes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
16000	Industrie du tabac	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17110	Préparation et filature de fibres de type cotonnier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17120	Préparation et filature de fibres de type lainier - cycle cardé	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17130	Préparation et filature de fibres de type lainier - cycle peigné	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17140	Préparation et filature de fibres de type linier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17150	Moulinage et texturation de la soie et des textiles synthétiques ou artificiels	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17160	Fabrication de fils à coudre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17170	Préparation et filature d'autres fibres	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17210	Tissage de type cotonnier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17220	Tissage de type lainier - cycle cardé	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17230	Tissage de type lainier - cycle peigné	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17240	Tissage de type soie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17250	Tissage d'autres textiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17300	Ennoblement textile	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17401	Confection de linge de lit et de table, d'articles textiles à usage domestique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17402	Confection d'autres articles en textile	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17510	Fabrication de tapis et moquettes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17520	Ficellerie, corderie, fabrication de filets	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17530	Fabrication de non-tissés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17540	Autres industries textiles n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17600	Fabrication d'étoffes à mailles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
17710	Fabrication d'articles chaussants à mailles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17720	Fabrication de pull-overs et articles similaires à mailles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18100	Fabrication de vêtements en cuir	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18210	Fabrication de vêtements de travail	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18221	Confection de vêtements de dessus pour hommes, femmes et enfants	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18222	Confection sur mesure	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18230	Fabrication de vêtements de dessous	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18241	Fabrication de vêtements pour bébés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18242	Fabrication de vêtements de sport	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18243	Fabrication de chapeaux et de bonnets	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18244	Fabrication d'autres vêtements et accessoires n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18300	Industrie des fourrures	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
19100	Apprêt et tannage des cuirs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
19200	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
19301	Fabrication de chaussures, à l'exclusion des chaussures en caoutchouc	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
19302	Fabrication de chaussures en caoutchouc	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
20101	Sciage et rabotage du bois	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
20102	Imprégnation du bois	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
20200	Fabrication de panneaux de bois	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
20300	Fabrication de charpentes et de menuiseries	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
20301	Fabrication article en bois (construction)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
20400	Fabrication d'emballages en bois	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
20510	Fabrication d'objets divers en bois	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
20520	Fabrication d'objets en liège, vannerie ou sparterie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
21110	Fabrication de pâte à papier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
21121	Fabrication de papier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
21122	Fabrication de carton	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
21210	Fabrication de carton ondulé et d'emballages en papier ou en carton	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
21220	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
21230	Fabrication d'articles de papeterie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
21240	Fabrication de papiers peints	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
21250	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22110	Édition de livres	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22120	Édition de journaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
22130	Édition de revues et périodiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22140	Édition d'enregistrements sonores	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22150	Autres activités d'édition	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22210	Imprimerie de journaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22220	Autre imprimerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22230	Reliure	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22240	Activités de pré-presse	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22250	Activités graphiques auxiliaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22310	Reproduction d'enregistrements sonores	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22320	Reproduction d'enregistrements vidéo	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22330	Reproduction d'enregistrements informatiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
23100	Cokéfaction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
23200	Raffinage de pétrole	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
23300	Elaboration et transformation de matières nucléaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24110	Fabrication de gaz industriels	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24120	Fabrication de colorants et de pigments	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24130	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24140	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24151	Fabrication d'engrais	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24152	Fabrication de produits azotés associés aux engrais	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24160	Fabrication de matières plastiques de base	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24170	Fabrication de caoutchouc synthétique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24200	Fabrication de produits agrochimiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24300	Fabrication de peintures, vernis, encres d'imprimerie et mastics	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24410	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24421	Fabrication de médicaments	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24422	Fabrication d'autres produits pharmaceutiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24511	Fabrication de savons et de détergents	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24512	Fabrication de produits d'entretien et de nettoyage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24520	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24610	Fabrication de produits explosifs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24620	Fabrication de colles et gélatines	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24630	Fabrication d'huiles essentielles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24640	Fabrication de produits chimiques pour la photographie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24650	Fabrication de supports de données	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24660	Fabrication d'autres produits chimiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
24700	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
25110	Fabrication de pneumatiques et de chambres à air	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
25120	Rechapage de pneumatiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
25130	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
25210	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
25220	Fabrication d'emballages en matières plastiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
25230	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
25240	Fabrication d'autres articles en matières plastiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26110	Fabrication de verre plat	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26120	Façonnage et transformation du verre plat	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26130	Fabrication de verre creux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26140	Fabrication de fibres de verre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26150	Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris d'articles techniques en verre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26211	Fabrication de produits céramiques en porcelaine à usage domestique et ornemental	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26212	Fabrication de produits céramiques à usage domestique et ornemental, autres qu'en porcelaine	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26220	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26230	Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26240	Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26250	Fabrication d'autres produits céramiques autres que pour la construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26260	Fabrication de produits céramiques réfractaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26300	Fabrication de carreaux en céramique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26401	Fabrication de tuiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26402	Fabrication de briques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26403	Fabrication d'autres produits en terre cuite pour la construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26510	Fabrication de ciment	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26520	Fabrication de chaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26530	Fabrication de plâtre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26610	Fabrication d'éléments en béton pour la construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26620	Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26630	Fabrication de béton prêt à l'emploi	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26640	Fabrication de mortiers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26650	Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
26660	Fabrication d'autres ouvrages en béton, en plâtre ou en ciment	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26700	Taille, façonnage et finissage de pierres ornementales et de construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26810	Fabrication de produits abrasifs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26820	Fabrication de produits minéraux non métalliques n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27100	Sidérurgie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27210	Fabrication de tubes en fonte	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27220	Fabrication de tubes en acier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27310	Étirage à froid	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27320	Laminage à froid de feuillards	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27330	Profilage à froid par formage ou pliage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27340	Tréfilage à froid	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27410	Production de métaux précieux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27421	Production d'aluminium	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27422	Première transformation d'aluminium	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27431	Production de plomb, de zinc et d'étain	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27432	Première transformation du plomb, du zinc et de l'étain	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27441	Production de cuivre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27442	Première transformation du cuivre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27451	Production d'autres métaux non ferreux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27452	Première transformation d'autres métaux non ferreux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27500	Fonderie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27510	Fonderie de fonte	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27520	Fonderie d'acier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27530	Fonderie de métaux légers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27540	Fonderie d'autres métaux non ferreux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28110	Fabrication de constructions métalliques et de leurs parties	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28120	Fabrication de charpentes et menuiseries métalliques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28210	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28220	Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28300	Fabrication de générateurs de vapeur	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28401	Forge	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28402	Emboutissage, estampage et profilage des métaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28403	Métallurgie des poudres	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28510	Traitement et revêtement des métaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28520	Opérations de mécanique générale	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
28610	Fabrication de coutellerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28620	Fabrication d'outillage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28630	Fabrication de serrures et de ferrures	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28710	Fabrication de fûts et emballages similaires en métaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28720	Fabrication d'emballages légers en métal	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28730	Fabrication d'articles en fils métalliques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28741	Fabrication de boulons, de vis et d'écrous	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28742	Fabrication de chaînes, à l'exception des chaînes pour la transmission de l'énergie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28743	Fabrication de ressorts	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28751	Fabrication d'articles de ménage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28752	Fabrication d'articles sanitaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28753	Fabrication de coffres-forts	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28754	Fabrication de petits articles métalliques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28755	Fabrication d'autres articles métalliques, n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29110	Fabrication de moteurs et turbines, à l'exclusion des moteurs pour avions et véhicules à moteur	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29120	Fabrication de pompes et compresseurs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29130	Fabrication d'articles de robinetterie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29141	Fabrication de roulements à billes, de paliers à roulements et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29142	Fabrication d'organes mécaniques de transmission de l'énergie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29210	Fabrication de fours et brûleurs industriels, y compris les fours et les brûleurs électriques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29220	Fabrication de matériel de levage et de manutention	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29230	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29241	Fabrication d'équipements d'emballage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29242	Fabrication d'appareils de pesage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29243	Fabrication d'appareils de projection, y compris les extincteurs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29244	Fabrication de machines automatiques de vente de produits	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29245	Fabrication d'appareils de filtrage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29246	Fabrication de nettoyeurs à haute pression, matériel industriel de nettoyage au sable et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29247	Fabrication d'autres machines à usage général n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29310	Fabrication de tracteurs agricoles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29321	Fabrication de machines agricoles et forestières	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29322	Réparation de matériel agricole	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
29410	Fabrication de machines-outils à moteur incorporé ou pneumatiques	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
29420	Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
29430	Fabrication d'autres machines-outils n.d.a.	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
29431	Fabrication de matériel de soudage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29432	Fabrication de machines-outils pour le travail du bois	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29433	Fabrication d'autres machines-outils n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29510	Fabrication de machines pour la métallurgie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29520	Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29530	Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29540	Fabrication de machines pour les industries du textile, de l'habillement et du cuir	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29550	Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29561	Fabrication de machines d'imprimerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29562	Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc et des matières plastiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29563	Fabrication de moules et modèles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29564	Fabrication d'autres machines pour industries spécifiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29601	Fabrication d'armes lourdes et d'armes de guerre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29602	Fabrication d'armes légères et d'armes de sport	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29710	Fabrication d'appareils électroménagers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29720	Fabrication d'appareils ménagers non électriques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
30010	Fabrication de machines de bureau	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
30020	Fabrication d'ordinateurs et d'autres équipements informatiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31100	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31200	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31300	Fabrication de fils et câbles isolés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31400	Fabrication d'accumulateurs et de piles électriques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31501	Fabrication de lampes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31502	Fabrication d'appareils d'éclairage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31610	Fabrication de matériels électriques pour moteurs et véhicules	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31621	Fabrication d'appareils électriques de signalisation et d'alarme	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31622	Fabrication de matériel électromagnétique industriel	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31623	Fabrication d'autres matériels électriques n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
32100	Fabrication de composants électroniques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007



<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
32201	Fabrication d'appareils d'émission et de transmission	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
32202	Fabrication d'appareils de téléphonie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
32300	Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33101	Fabrication d'appareils électriques pour la médecine, l'art dentaire et l'art vétérinaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33102	Fabrication d'appareils non-électriques pour la médecine, l'art dentaire et l'art vétérinaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33103	Fabrication d'articles orthopédiques et de prothèses	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33201	Fabrication d'appareils électriques pour la mesure, la vérification, le contrôle et la navigation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33202	Fabrication d'appareils autres qu'électriques pour la mesure, la vérification, le contrôle et la navigation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33300	Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33401	Fabrication de lunettes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33402	Fabrication d'instruments d'optique et de matériel photographique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33500	Horlogerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
34100	Construction et assemblage de véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
34201	Fabrication de carrosseries et remorques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
34202	Fabrication de caravanes et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
34300	Fabrication de parties et accessoires pour les véhicules à moteur et pour leurs moteurs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
35110	Construction et réparation de navires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
35120	Construction et réparation de bateaux de plaisance et de sport	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
35200	Construction de matériel ferroviaire roulant	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
35300	Construction aéronautique et spatiale	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
35410	Fabrication de motocycles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
35420	Fabrication de bicyclettes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
35430	Fabrication de véhicules pour invalides	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
35500	Fabrication d'autres matériels de transport n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36100	Fabrication de meubles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36111	Fabrication de chaises et de sièges d'ameublement et de bureau	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36112	Fabrication de chaises et de sièges pour salles de spectacle et pour véhicules et autres moyens de transport en tous matériaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36121	Fabrication de meubles de bureaux, de magasins et d'ateliers, en métal	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
36122	Fabrication de meubles de bureaux, de magasins et d'ateliers, autres qu'en métal	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36130	Fabrication d'autres meubles de cuisine	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36141	Fabrication de meubles pour salles à manger, salons et chambres à coucher	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36142	Fabrication de meubles de jardin et d'extérieur	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36150	Fabrication de matelas	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36210	Fabrication de monnaies	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36220	Travail des pierres précieuses et fabrication de bijoux n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36221	Travail du diamant	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36222	Travail des autres pierres précieuses et des pierres semi-précieuses	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36223	Fabrication de bijoux et de parures	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36224	Fabrication d'articles d'orfèvrerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36300	Fabrication d'instruments de musique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36400	Fabrication d'articles de sport	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36500	Fabrication de jeux et jouets	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36610	Fabrication de bijoux de fantaisie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36620	Fabrication d'articles de broserie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36630	Autres activités manufacturières n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
37100	Récupération des matières métalliques recyclables	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
37200	Récupération de matières non métalliques recyclables	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
37210	Récupération de papier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
37220	Récupération du textile	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
37230	Récupération des matières chimiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
40110	Production d'électricité	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
40120	Transport d'électricité	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
40130	Distribution et commerce d'électricité	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
40210	Production de gaz	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
40220	Distribution et commerce de combustibles gazeux	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
40300	Production et distribution de vapeur et d'eau chaude; production de glace hydriques non destinées à la consommation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
40400	Production et distribution de plusieurs sortes d'énergie	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
41000	Captage, épuration et distribution d'eau	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
45111	Démolition d'immeubles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45112	Terrassements	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45120	Forages et sondages	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45211	Construction de maisons individuelles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
45212	Construction d'autres immeubles résidentiels et d'immeubles de bureaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45213	Construction de bâtiments d'usage industriel, commercial ou agricole	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45214	Construction de tunnels, ponts, viaducs et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45215	Réalisation de canalisations à longue distance, construction de réseaux de télécommunication, construction de lignes de transport d'énergie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45220	Réalisation de charpentes et de couvertures	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45230	Construction d'autoroutes, de routes, d'aéroports et d'installations sportives	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45241	Travaux de dragage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45242	Autres travaux maritimes et fluviaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45250	Autres travaux de construction spécialisés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45310	Travaux d'installation électrique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45320	Travaux d'isolation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45331	Installation de systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45332	Autres travaux de plomberie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45340	Autres travaux d'installation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45410	Plâtrerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45421	Menuiserie en bois ou en matières plastiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45422	Menuiserie métallique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45431	Pose de carrelages	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45432	Pose de revêtements de sol en bois ou en d'autres matériaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45433	Pose de papiers peints	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45441	Peinture	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45442	Vitrierie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45450	Autres travaux de finition	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45500	Location avec opérateur de matériel de construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
50101	Commerce de gros des véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
50102	Intermédiaires du commerce en véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
50103	Commerce de détail des véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
50104	Commerce de remorques, semi-remorques, caravanes et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
50200	Entretien et réparation des véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
50301	Commerce de gros de pièces détachées et accessoires pour véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
50302	Commerce de détail de pièces détachées et accessoires pour véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
50400	Commerce, entretien et réparation de motocycles, y compris pièces et accessoires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
50500	Commerce de détail de carburants	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51110	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et demi-produits associés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51120	Intermédiaires du commerce en combustibles, minéraux, métaux et produits chimiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51130	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51140	Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels et commerciaux, navires et avions	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51150	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51160	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, chaussures et articles en cuir	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51170	Intermédiaires du commerce en denrées alimentaires, en boissons et en tabac	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51180	Autres intermédiaires spécialisés du commerce n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51190	Intermédiaires du commerce en produits divers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51210	Commerce de gros de céréales, semences et aliments pour le bétail	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51220	Commerce de gros de fleurs et plantes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51230	Commerce de gros d'animaux vivants	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51240	Commerce de gros de cuirs et de peaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51250	Commerce de gros de tabac non manufacturé	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51310	Commerce de gros de fruits et légumes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51321	Commerce de gros de viande et de produits à base de viande et de charcuterie à l'exclusion de viande de volailles et de gibiers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51322	Commerce de gros de viande de volailles et de gibiers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51331	Commerce de gros de produits laitiers et oeufs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51332	Commerce de gros d'huiles et de graisses comestibles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51340	Commerce de gros de boissons	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51350	Commerce de gros de tabac	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51360	Commerce de gros de sucre, chocolat, confiserie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51370	Commerce de gros de café, thé, cacao, épices	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51381	Commerce de gros de poissons, crustacés et coquillages	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51382	Commerce de gros de produits à base de pommes de terre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51383	Commerce de gros d'aliments pour animaux de compagnie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51384	Autres commerces de gros alimentaires spécialisés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
51391	Commerce de gros de produits surgelés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51392	Autres commerces de gros non spécialisés de produits alimentaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51410	Commerce de gros de textiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51421	Commerce de gros d'habillement, d'accessoires d'habillement et d'articles en fourrure	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51422	Commerce de gros de chaussures	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51430	Commerce de gros d'appareils électroménagers, de radio et de télévision	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51441	Commerce de gros de vaisselle et de verrerie de ménage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51442	Commerce de gros de papiers peints et de produits d'entretien	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51450	Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51460	Commerce de gros de produits pharmaceutiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51471	Commerce de gros de meubles, d'appareils ménagers non électriques et de revêtements de sol, y compris les tapis	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51472	Commerce de gros de journaux, livres et périodiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51473	Commerce de gros d'appareils photographiques, cinématographiques et d'autres articles d'optique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51474	Commerce de gros d'horlogerie, d'articles en métaux précieux et de bijoux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51475	Commerce de gros d'articles de papeterie, de fournitures de bureau et de fournitures scolaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51476	Commerce de gros d'articles de sport et de camping, de cycles et de leurs pièces et accessoires, de jeux et de jouets	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51477	Commerce de gros de maroquinerie et d'articles de voyage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51478	Autres commerces de gros d'articles de consommation n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51510	Commerce de gros de combustibles et de produits dérivés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51520	Commerce de gros de métaux et minerais	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51531	Commerce de gros de bois	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51532	Commerce de gros de peintures, vernis et matériaux de construction, y compris les appareils sanitaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51541	Commerce de gros de quincaillerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51542	Commerce de gros de fournitures et équipements pour plomberie et chauffage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51550	Commerce de gros de produits chimiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51561	Commerce de gros de diamants	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51562	Commerce de gros d'autres produits intermédiaires n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51570	Commerce de gros de déchets et débris	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51810	Commerce de gros de machines-outils	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007

<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
51820	Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51830	Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement, de machines à coudre et à tricoter	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51840	Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51850	Commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51860	Commerce de gros d'autres composants et équipements électroniques	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51871	Commerce de gros de matériel électrique y compris le matériel d'installation	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51872	Commerce de gros de fournitures et d'équipements divers pour l'industrie et de matériels de transport autres que les véhicules automobiles, les cycles et les motocycles	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51873	Commerce de gros de fournitures et d'équipements divers pour le commerce et les services n.d.a.	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51880	Commerce de gros de machines, matériels et tracteurs agricoles	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51900	Autres commerces de gros	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
52111	Commerce de détail non spécialisé en produits surgelés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52112	Commerce de détail non spécialisé d'alimentation générale (surface de vente inférieure à 100 m2)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52113	Superettes (surface de vente comprise entre 100 et moins de 400 m2)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52114	Supermarchés (surface de vente entre 400 et moins de 2.500 m2)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52115	Hypermarchés (surface de vente de 2.500 m2 et plus)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52116	Autres commerces de détail en magasins non spécialisés à prédominance alimentaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52121	Grands magasins (sans prédominance alimentaire et surface de vente de 2.500 m2 et plus)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52122	Autres commerces de détail en magasins non spécialisés (sans prédominance alimentaire et surface de vente inférieure à 2.500 m2)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52210	Commerce de détail de fruits et légumes frais	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52220	Commerce de détail de viandes et produits à base de viande	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52230	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52240	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52250	Commerce de détail de boissons	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52260	Commerce de détail de tabac	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52271	Commerce de détail de produits laitiers et oeufs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52272	Autres commerces de détail alimentaires en magasins spécialisés n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
52310	Pharmacies	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52320	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52330	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52410	Commerce de détail de textiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52421	Commerce de détail de vêtements pour hommes, dames et enfants (assortiment général)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52422	Commerce de détail de vêtements pour hommes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52423	Commerce de détail de vêtements pour dames	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52424	Commerce de détail de vêtements pour bébés et enfants	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52425	Commerce de détail de sous-vêtements, lingerie et vêtements de bain	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52426	Commerce de détail d'accessoires du vêtement	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52431	Commerce de détail de chaussures	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52432	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52441	Commerce de détail de meubles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52442	Commerce de détail d'appareils d'éclairage et d'équipements du foyer	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52450	Commerce de détail d'appareils électroménagers, de radio et de télévision	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52461	Commerce de détail de quincaillerie, peintures, matériaux de construction et verre (y compris les bricocenters) avec une surface de vente jusqu'à 400 m2.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52462	Commerce de détail de quincaillerie, peintures, matériaux de construction et verre (y compris les bricocenters) avec une surface de vente de plus de 400 m2.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52470	Commerce de détail de livres, journaux et papeterie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52481	Commerce de détail spécialisé de combustibles solides et liquides	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52482	Commerce de détail spécialisé d'articles de sport et de matériel de camping	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52483	Commerce de détail spécialisé de fleurs et de plantes, de graines et d'engrais	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52484	Commerce de détail spécialisé d'horlogerie et de bijouterie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52485	Commerce de détail spécialisé de matériel photographique, optique et de précision	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52486	Commerce de détail spécialisé de papiers peints, de revêtements de murs et de sols	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52487	Commerce de détail spécialisé d'équipements de bureau et d'ordinateurs et de matériel de télécommunication	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52488	Commerce de détail spécialisé d'articles de droguerie et de produits d'entretien	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52489	Commerce de détail spécialisé de jeux et de jouets	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
52491	Commerce de détail spécialisé d'armes et de munitions	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52492	Commerce de détail spécialisé de cycles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52493	Commerce de détail spécialisé de voitures d'enfant	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52494	Commerce de détail spécialisé de machines à coudre et à tricoter	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52495	Commerce de détail spécialisé de timbres-postes et de pièces de monnaies	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52496	Commerce de détail spécialisé d'animaux de compagnie et d'aliments pour ces animaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52497	Commerce de détail spécialisé de souvenirs, d'objets artisanaux et d'articles religieux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52498	Autres commerces de détail spécialisés de produits non alimentaires n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52501	Commerce de détail d'antiquités	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52502	Commerce de détail de biens d'occasion	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52610	Vente par correspondance	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52621	Commerce de détail alimentaire sur marchés et éventaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52622	Commerce de détail d'habillement et d'articles textiles sur marchés et éventaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52623	Autres commerces de détail sur marchés et éventaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52630	Autres commerces de détail hors magasins	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52710	Réparation de chaussures et d'articles en cuir	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52720	Réparation d'appareils électriques à usage domestique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52730	Réparation de montres, horloges et bijoux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52740	Autres réparations n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55101	Hôtels et motels, avec restaurant	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
55102	Hôtels et motels, sans restaurant	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
55210	Auberges de jeunesse et refuges	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
55220	Exploitation de terrains de camping	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
55231	Centres et villages de vacances	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
55232	Autres moyens d'hébergement de courte durée	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55233	Hébergement collectif non touristique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55301	Restauration de type traditionnel	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55302	Restauration de type rapide	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55401	Cafés et bars	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55402	Discothèques, dancings et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55510	Cantines	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55521	Restauration collective sous contrat (catering)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55522	Traiteurs et organisation de réceptions	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007



<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
60100	Transports ferroviaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
60211	Transports urbains ou suburbains de voyageurs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
60212	Autres transports routiers réguliers de voyageurs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
60220	Exploitation de taxis	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
60230	Autres transports terrestres de voyageurs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
60241	Déménagement	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
60242	Transports routiers de marchandises	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
60243	Location de camions avec conducteur	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
60300	Transports par conduites	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
61100	Transports maritimes et côtiers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
61200	Transports fluviaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
62100	Transports aériens réguliers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
62200	Transports aériens non réguliers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
62300	Transports spatiaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63111	Manutention portuaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63112	Autre manutention	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63121	Entreposage frigorifique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63122	Autre entreposage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63210	Services annexes des transports terrestres	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63220	Services annexes des transports par eau	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
63230	Services annexes des transports aériens	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
63301	Agences de voyage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63302	Voyagistes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63303	Guides, services d'information touristique et similaires	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
63401	Agences d'expédition	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63402	Affrètement	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63403	Agences maritimes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63404	Agences en douane	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63405	Intermédiaires du transport	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63406	Autres activités annexes de l'organisation du transport de fret	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
64110	Postes nationales	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
64120	Autres activités de courrier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
64200	Télécommunications	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
64201	Régie des télégraphes et téléphones - Belgacom	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
64202	Autres activités de télécommunication, y compris télédistribution	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
65110	Banques centrales	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
65120	Autres intermédiations monétaires	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
65210	Crédit-bail	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
65221	Crédit à la consommation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
65222	Autre distribution de crédit	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
65223	Affacturage	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
65231	Holdings financiers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
65233	Sociétés de bourse	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
65234	Sociétés de portefeuille	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
65235	Organismes de placement collectif	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
65236	Autre intermédiation financière n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
66011	Opérations directes d'assurances vie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
66012	Réassurances vie acceptées	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
66013	Entreprises d'assurances multibranches à prédominance vie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
66020	Caisses de retraite	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
66031	Opérations directes d'assurances non-vie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
66032	Réassurances non-vie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
66033	Entreprises d'assurances multibranches à prédominance non-vie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
67110	Administration de marchés financiers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
67120	Gestion de portefeuilles et de fortunes, conseils en placements	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
67130	Autres auxiliaires financiers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
67201	Agents et courtiers d'assurances	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
67202	Experts en dommages et risques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
67203	Autres auxiliaires d'assurances	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70111	Promotion immobilière de logements	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70112	Promotion immobilière de bureaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70113	Promotion immobilière d'infrastructures	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70120	Marchands de biens immobiliers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70201	Location d'habitations, à l'exclusion des logements sociaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70202	Location de logements sociaux	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
70203	Location d'immeubles non résidentiels, y compris les salles d'exposition	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70204	Location de terres et terrains	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70311	Agences immobilières et intermédiaires en achat, vente et location de biens immobiliers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70312	Estimation et évaluation de biens immobiliers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70321	Administration d'immeubles résidentiels	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
70322	Administration d'autres biens immobiliers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71100	Location de véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71210	Location d'autres matériels de transport terrestre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71220	Location de matériels de transport par eau	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71230	Location de matériels de transport aérien	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71310	Location de matériel agricole	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71320	Location de machines et équipements pour la construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71330	Location de machines de bureau et de matériel informatique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71340	Location d'autres machines et équipements	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71401	Location de machines-outils, d'outils à main et de matériel de bricolage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71402	Location de vidéocassettes, bandes-vidéo, DVD, disques et CD	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71403	Location de téléviseurs et d'autres appareils audio-visuels	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71404	Location de vaisselle, couverts, verrerie, articles pour la cuisine et la table, appareils électriques et électroménagers, etc.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71405	Location de textiles, d'habillement et de chaussures	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71406	Location d'articles de sport et de camping	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71407	Location de matériel médical et paramédical	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71408	Location d'autres biens personnels et domestiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
72100	Conseil en systèmes informatiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
72210	Edition de logiciels	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
72220	Autres activités de réalisation de logiciels	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
72300	Traitement de données	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
72400	Activités de banques de données	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
72500	Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
72600	Autres activités rattachées à l'informatique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
73100	Recherche et développement en sciences physiques et naturelles	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
73200	Recherche et développement en sciences humaines et sociales	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
74111	Cabinets d'avocats et conseillers juridiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74112	Étude de notaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74113	Cabinet d'huissier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74114	Autre assistance juridique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74121	Comptables	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74122	Experts-comptables	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74123	Réviseurs d'entreprises	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
74124	Conseillers fiscaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74131	Bureau d'étude de marché	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74132	Organisation de sondages	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74141	Bureau de relations publiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74142	Autres conseils pour les affaires et le management	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74151	Activités de gestion et d'administration de holdings	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74152	Centres de coordination	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74201	Bureau d'architecte	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74202	Bureau de géomètre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74203	Études techniques et activités d'ingénierie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74301	Contrôle technique automobile et autres centres de diagnostic pour véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74302	Autres essais et analyses techniques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74401	Agences de publicité	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74402	Gestion de supports de publicité	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74403	Étalagistes et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74501	Sélection de personnel et placement	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74502	Agences d'intérimaires et fourniture de personnel temporaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74503	Agences de mannequins, hôtesse et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74601	Entreprise de gardiennage et service de sécurité	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74602	Service de recherches et bureau de détective	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74700	Nettoyage industriel	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74811	Studios et autres activités photographiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74812	Laboratoires photographiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74820	Conditionnement à façon	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74851	Secrétariats	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74852	Services de traduction et interprètes	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74853	Routages	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74854	Secrétariats sociaux	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74855	Autres activités d'administration n.d.a.	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74860	Activités de centres d'appels	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74871	Organisation de marchés particuliers divers, y compris les marchés aux puces et brocantes	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74872	Organisation de salons, expositions et bourses	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74873	Recouvrement de factures et évaluation de la solvabilité	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74874	Décorateurs d'intérieurs	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74875	Centre d'entreprises	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007

<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
74876	Activités relatives à l'émission de coupons de réduction et de timbres-prime	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74877	Création de modèles pour le textile, l'habillement, les bijoux, les meubles et les objets de décoration	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74878	Impresarios et agences de théâtre	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74879	Autres services aux entreprises n.d.a	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
75111	Administration centrale	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75112	Administration communautaire et régionale	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
75113	Administration provinciale	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
75114	Administration communale, à l'exclusion des C.P.A.S.	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
75115	C.P.A.S.	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
75116	Intercommunales à vocation générale	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
75120	Activités d'organismes publics relatives aux soins de santé, à l'environnement, à l'enseignement, à la culture et aux autres matières sociales	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
75130	Activités d'organismes publics relatives aux matières économiques	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
75140	Activités de soutien aux administrations	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
75210	Affaires étrangères	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75220	Défense	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75231	Tribunaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75232	Prisons et institutions assimilées	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75233	Autres activités relatives à la justice	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75241	Services de la sûreté	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75242	Gendarmerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75243	Police	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75244	Police fédérale	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
75245	Police locale	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
75250	Pompiers et protection civile	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
75301	Sécurité sociale obligatoire, à l'exclusion des mutuelles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75302	Mutuelles et caisses d'assurance soins	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75303	Autres organismes de sécurité sociale	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
80101	Enseignement fondamental communautaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80102	Enseignement fondamental provincial	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
80103	Enseignement fondamental communal	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
80104	Enseignement fondamental libre subventionné	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80105	Enseignement fondamental international	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80109	Enseignement fondamental et gardien auquel les codes 80.101 à 80.105 ne peuvent être attribués	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007

<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
80211	Enseignement secondaire général communautaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80212	Enseignement secondaire général provincial	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
80213	Enseignement secondaire général communal	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
80214	Enseignement secondaire général libre subventionné	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80215	Enseignement secondaire général international	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80216	Enseignement secondaire général organisé par les forces armées	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80219	Enseignement secondaire général auquel les codes 80.211 à 80.216 ne peuvent être attribués	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
80221	Enseignement secondaire professionnel ou technique communautaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80222	Enseignement secondaire professionnel ou technique provincial	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
80223	Enseignement secondaire professionnel ou technique communal	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
80224	Enseignement secondaire professionnel ou technique libre subventionné	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80225	Enseignement secondaire professionnel ou technique international	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80226	Enseignement secondaire professionnel ou technique organisé par les forces armées	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80301	Enseignement supérieur communautaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80302	Enseignement supérieur provincial	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
80303	Enseignement supérieur communal	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
80304	Enseignement supérieur libre subventionné	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80305	Enseignement supérieur international	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80306	Enseignement supérieur organisé par les forces armées	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80309	Enseignement supérieur auquel les codes 83.301 à 80.306 ne peuvent être attribués	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
80411	Auto-écoles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80412	Écoles de pilotage de bateaux et d'avions	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80421	Formation permanente	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
80422	Enseignement artistique non classable par niveau	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
80423	Enseignement par correspondance	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80424	Autres formes d'enseignement n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
85110	Activités hospitalières	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85120	Pratique médicale	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85130	Pratique dentaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
85141	Laboratoires médicaux	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
85142	Ambulances	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007

<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
85143	Activités paramédicales, à l'exclusion des kinésithérapeutes	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85144	Kinésithérapeutes	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85145	Centres de collecte de sang, banques d'organes et similaires	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85146	Autres activités relatives aux soins de santé n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
85200	Activités vétérinaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
85311	Instituts pour mineurs handicapés	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85312	Orphelinats	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85313	Instituts pour enfants en difficulté	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85314	Instituts pour adultes handicapés	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85315	Maisons de repos pour personnes âgées	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85316	Autres activités d'action sociale avec hébergement n.d.a.	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85321	Crèches et garderies d'enfants, y compris les centres de jour pour enfants handicapés	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85322	Ateliers protégés	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85323	Autres activités d'action sociale sans hébergement n.d.a.	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85324	Centres P.M.S. et centres d'orientation ou reformation professionnelle	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
90010	Collecte et traitement des eaux usées	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
90021	Ramassage, déversement et traitement des déchets des ménages et des entreprises, des déchets agricoles et des débris de construction ou de démolition	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
90022	Gestion des décharges et des sites définitifs de stockage	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
90031	Nettoyage de la voirie	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
90032	Dépollution et activités similaires	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
91110	Activités d'organisations économiques et patronales	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
91120	Activités d'organisations professionnelles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
91200	Activités de syndicats de salariés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
91310	Organisations religieuses ou philosophiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
91311	Organisations religieuses	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
91319	Religieux à charge du budget des cultes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
91320	Organisations politiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
91330	Organisations associatives n.d.a.	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92111	Production de films cinématographiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92112	Production de films pour la télévision	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92113	Production d'autres films	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92114	Services annexes à la production de films	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92120	Distribution de films	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92130	Projection de films cinématographiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
92201	Production et diffusion de programmes de radio	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92202	Production de programmes de télévision	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92203	Émission de programmes de télévision	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92204	Production et diffusion de programmes de radio et de télévision	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92311	Artistes indépendants	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92312	Production de spectacles par des ensembles artistiques	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92313	Services annexes à l'art dramatique et à la musique	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92321	Exploitation de salles de théâtre, de concert et similaires	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92322	Gestion et exploitation de centres culturels	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92331	Attractions foraines	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92332	Parcs d'attractions	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92340	Autres activités de spectacle et d'amusement n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92400	Agences de presse	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92510	Gestion des bibliothèques et archives publiques	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92520	Gestion des musées et du patrimoine culturel	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92530	Jardins botaniques, zoologiques et réserves naturelles	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92611	Gestion et exploitation de centres sportifs	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92612	Exploitation de centres de fitness et salles de gymnastique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92613	Exploitation d'autres installations sportives	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92621	Activités de clubs de sport et d'associations sportives	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92622	Sportifs indépendants, instructeurs de sport et managers sportifs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92623	Autres activités sportives	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92710	Jeux de hasard et d'argent	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92721	Exploitation de salles de billards	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92722	Exploitation de parcs de récréation, lunaparc et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92723	Exploitation d'infrastructures de plage, de bicyclettes, pédalos, poneys et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92724	Autres activités récréatives	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
93011	Blanchisseries, teintureries et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
93012	Salons-lavoirs, blanchisseries, services de nettoyage de vêtements, linges et autres textiles pour particuliers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
93013	Magasins-dépôts pour le nettoyage des vêtements, linges et autres textiles des particuliers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
93021	Salons de coiffure	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
93022	Instituts de beauté	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
93031	Entreprises de pompes funèbres	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
93032	Gestion de cimetières et crématoriums	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007



<b>Nomenclature valide jusqu'en 2007/4</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
93040	Autres soins corporels	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
93051	Agences matrimoniales, agences de rencontres, services d'escorte, activités d'hôtesse et autres activités similaires liées à la vie sociale	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
93052	Graphologues, astrologues, voyants, radiesthésistes et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
93053	Autres services n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
95000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
95001	Personnel occupé à des tâches ménagères	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
95002	Personnel occupé à des travaux d'ordre non ménager	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
95003	Personnel occupé dans des domaines et jardins privés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
96000	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
97000	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
98903	Travailleurs bénéficiant d'autres prestations	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
98904	C.S.T., T.C.T., PRIME, jeunes stagiaires d'entreprises publiques soumises à un plan d'assainissement	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
98905	Activités mal définies	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
99000	Organismes extra-territoriaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
01110	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01120	Culture du riz	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01130	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01140	Culture de la canne à sucre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01150	Culture du tabac	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01160	Culture de plantes à fibres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01191	Culture de fleurs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01199	Autres cultures non permanentes n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01210	Culture de la vigne	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01220	Culture de fruits tropicaux et subtropicaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01230	Culture d'agrumes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01240	Culture de fruits à pépins et à noyau	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01250	Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01260	Culture de fruits oléagineux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01270	Culture de plantes à boissons	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01280	Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01290	Autres cultures permanentes	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
01301	Exploitation de pépinières, sauf pépinières forestières	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01309	Autre reproduction de plantes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01410	Élevage de vaches laitières	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01420	Élevage d'autres bovins et de buffles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01430	Élevage de chevaux et d'autres équidés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01440	Élevage de chameaux et d'autres camélidés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01450	Élevage d'ovins et de caprins	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01461	Élevage de porcs reproducteurs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01462	Élevage de porcs à l'engrais	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01471	Élevage de poules	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01472	Production d'œufs de volailles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01479	Élevage de volailles, sauf poules	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01490	Élevage d'autres animaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01500	Culture et élevage associés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01610	Activités de soutien aux cultures	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01620	Activités de soutien à la production animale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01630	Traitement primaire des récoltes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01640	Traitement des semences	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
01700	Chasse, piégeage et services annexes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
02100	Sylviculture et autres activités forestières	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
02200	Exploitation forestière	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
02300	Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
02400	Services de soutien à l'exploitation forestière	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
03110	Pêche en mer	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
03120	Pêche en eau douce	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
03210	Aquaculture en mer	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
03220	Aquaculture en eau douce	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
05100	Extraction de houille	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
05200	Extraction de lignite	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
06100	Extraction de pétrole brut	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
06200	Extraction de gaz naturel	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
07100	Extraction de minerais de fer	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
07210	Extraction de minerais d'uranium et de thorium	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
07290	Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08111	Extraction de pierres ornementales et de construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08112	Extraction de pierres calcaires, de gypse, de craie et d'ardoise	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08121	Extraction de gravier	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08122	Extraction de sable	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08123	Extraction d'argiles et de kaolin	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08910	Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08920	Extraction de tourbe	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08930	Production de sel	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08990	Autres activités extractives n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
09100	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
09900	Activités de soutien aux autres industries extractives	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10110	Transformation et conservation de la viande de boucherie, à l'exclusion de la viande de volaille	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
10120	Transformation et conservation de la viande de volaille	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10130	Préparation de produits à base de viande ou de viande de volaille	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10200	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10311	Transformation et conservation de pommes de terre, sauf fabrication de préparations surgelées à base de pommes de terre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
10312	Fabrication de préparations surgelées à base de pommes de terre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10320	Préparation de jus de fruits et de légumes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10391	Transformation et conservation de légumes, sauf fabrication de légumes surgelés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10392	Transformation et conservation de fruits, sauf fabrication de fruits surgelés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10393	Fabrication de légumes et de fruits surgelés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10410	Fabrication d'huiles et de graisses	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10420	Fabrication de margarine et de graisses comestibles similaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10510	Exploitation de laiteries et fabrication de fromage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10520	Fabrication de glaces de consommation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10610	Travail des grains	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10620	Fabrication de produits amylacés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10711	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10712	Fabrication artisanale de pain et de pâtisserie fraîche	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10720	Fabrication de biscuits, de biscottes et de pâtisseries de conservation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10730	Fabrication de pâtes alimentaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10810	Fabrication de sucre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10820	Fabrication de cacao, de chocolat et de produits de confiserie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10830	Transformation du thé et du café	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10840	Fabrication de condiments et d'assaisonnements	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10850	Fabrication de plats préparés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10860	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10890	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10910	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10920	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
11010	Production de boissons alcooliques distillées	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
11020	Production de vin (de raisin)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
11030	Fabrication de cidre et de vins d'autres fruits	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
11040	Production d'autres boissons fermentées non distillées	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
11050	Fabrication de bière	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
11060	Fabrication de malt	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
11070	Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
12000	Fabrication de produits à base de tabac	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13100	Préparation de fibres textiles et filature	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
13200	Tissage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13300	Ennoblement textile	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13910	Fabrication d'étoffes à mailles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13921	Fabrication de linge de lit et de table et d'articles textiles à usage domestique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13929	Fabrication d'autres articles textiles confectionnés, sauf habillement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13930	Fabrication de tapis et de moquettes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13940	Fabrication de ficelles, de cordes et de filets	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13950	Fabrication de non-tissés, sauf habillement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13960	Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13990	Fabrication d'autres textiles n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14110	Fabrication de vêtements en cuir	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14120	Fabrication de vêtements de travail	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14130	Fabrication d'autres vêtements de dessus	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14140	Fabrication de vêtements de dessous	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14191	Fabrication de chapeaux et de bonnets	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14199	Fabrication d'autres vêtements et accessoires n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14200	Fabrication d'articles en fourrure	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14310	Fabrication d'articles chaussants à mailles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14390	Fabrication d'autres articles à mailles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
15110	Apprêt et tannage des cuirs; préparation et teinture des fourrures	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
15120	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
15200	Fabrication de chaussures	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
16100	Sciage et rabotage du bois	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
16210	Fabrication de placage et de panneaux de bois	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
16220	Fabrication de parquets assemblés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
16230	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
16240	Fabrication d'emballages en bois	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
16291	Fabrication d'objets divers en bois	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
16292	Fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
17110	Fabrication de pâte à papier	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
17120	Fabrication de papier et de carton	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
17210	Fabrication de papier et de carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
17220	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
17230	Fabrication d'articles de papeterie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
17240	Fabrication de papiers peints	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
17290	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
18110	Imprimerie de journaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
18120	Autre imprimerie (labeur)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
18130	Activités de prépresse	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
18140	Reliure et activités annexes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
18200	Reproduction d'enregistrements	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
19100	Cokéfaction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
19200	Raffinage du pétrole	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20110	Fabrication de gaz industriels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20120	Fabrication de colorants et de pigments	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20130	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20140	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20150	Fabrication de produits azotés et d'engrais	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20160	Fabrication de matières plastiques de base	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20170	Fabrication de caoutchouc synthétique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20200	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20300	Fabrication de peintures, de vernis, d'encre et de mastics	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20411	Fabrication de savons et de détergents	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20412	Fabrication de produits d'entretien	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20420	Fabrication de parfums et de produits de toilette	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20510	Fabrication de produits explosifs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20520	Fabrication de colles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20530	Fabrication d'huiles essentielles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20590	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20600	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
21100	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
21201	Fabrication de médicaments	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
21209	Fabrication d'autres produits pharmaceutiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
22110	Fabrication et rechapage de pneumatiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
22190	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
22210	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
22220	Fabrication d'emballages en matières plastiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
22230	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
22290	Fabrication d'autres articles en matières plastiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23110	Fabrication de verre plat	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23120	Façonnage et transformation du verre plat	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23130	Fabrication de verre creux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23140	Fabrication de fibres de verre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23190	Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23200	Fabrication de produits réfractaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23310	Fabrication de carreaux en céramique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23321	Fabrication de briques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23322	Fabrication de tuiles, de carrelages et d'autres produits de construction en terre cuite	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23410	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23420	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23430	Fabrication d'isolateurs et de pièces isolantes en céramique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23440	Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23490	Fabrication d'autres produits céramiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23510	Fabrication de ciment	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23520	Fabrication de chaux et de plâtre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23610	Fabrication d'éléments en béton pour la construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23620	Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23630	Fabrication de béton prêt à l'emploi	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23640	Fabrication de mortiers et de bétons secs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23650	Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23690	Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23700	Taille, façonnage et finissage de pierres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23910	Fabrication de produits abrasifs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23990	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24100	Sidérurgie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24200	Fabrication de tubes, de tuyaux, de profilés creux et d'accessoires correspondants en acier	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24310	Étirage à froid de barres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24320	Laminage à froid de feuillards	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24330	Profilage à froid par formage ou pliage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24340	Tréfilage à froid	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24410	Production de métaux précieux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
24420	Métallurgie de l'aluminium	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24430	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24440	Métallurgie du cuivre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24450	Métallurgie des autres métaux non ferreux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24460	Élaboration et transformation de matières nucléaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24510	Fonderie de fonte	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24520	Fonderie d'acier	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24530	Fonderie de métaux légers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24540	Fonderie d'autres métaux non ferreux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25110	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25120	Fabrication de portes et de fenêtres en métal	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25210	Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25290	Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25300	Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25400	Fabrication d'armes et de munitions	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25501	Forge	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25502	Emboutissage, estampage et profilage des métaux; métallurgie des poudres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25610	Traitement et revêtement des métaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25620	Usinage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25710	Fabrication de coutellerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25720	Fabrication de serrures et de ferrures	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25731	Fabrication de moules et modèles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25739	Fabrication d'outillage, à l'exclusion des moules et des modèles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25910	Fabrication de fûts et d'emballages métalliques similaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25920	Fabrication d'emballages métalliques légers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25930	Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25940	Fabrication de vis et de boulons	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25991	Fabrication d'articles métalliques à usage ménager et sanitaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25999	Fabrication d'autres articles métalliques n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26110	Fabrication de composants électroniques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26120	Fabrication de cartes électroniques assemblées	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26200	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999



<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
26300	Fabrication d'équipements de communication	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26400	Fabrication de produits électroniques grand public	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26510	Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26520	Horlogerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26600	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26700	Fabrication de matériels optiques et photographiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26800	Fabrication de supports magnétiques et optiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27110	Fabrication de moteurs, de génératrices et de transformateurs électriques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27120	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27200	Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27310	Fabrication de câbles de fibres optiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27320	Fabrication d'autres fils et de câbles électroniques ou électriques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27330	Fabrication de matériel d'installation électrique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27401	Fabrication de lampes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27402	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27510	Fabrication d'appareils électroménagers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27520	Fabrication d'appareils ménagers non électriques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27900	Fabrication d'autres matériels électriques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28110	Fabrication de moteurs et de turbines, à l'exception des moteurs d'avions, de véhicules automobiles et de motocycles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28120	Fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28130	Fabrication d'autres pompes et de compresseurs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28140	Fabrication d'autres articles de robinetterie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28150	Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28210	Fabrication de fours et de brûleurs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28220	Fabrication de matériel de levage et de manutention	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28230	Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et des équipements périphériques)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28240	Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28250	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28291	Fabrication de machines à emballer	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28292	Fabrication d'appareils de pesage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
28293	Fabrication d'appareils de projection de matières liquides ou en poudre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28294	Fabrication de machines automatiques de vente de produits	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28295	Fabrication d'appareils de filtrage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28296	Fabrication de nettoyeurs à haute pression, de matériel industriel de nettoyage au sable et similaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28299	Fabrication d'autres machines d'usage général n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28300	Fabrication de machines agricoles et forestières	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28410	Fabrication de machines de formage des métaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28490	Fabrication d'autres machines-outils	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28910	Fabrication de machines pour la métallurgie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28920	Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28930	Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28940	Fabrication de machines pour les industries textiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28950	Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28960	Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28990	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
29100	Construction et assemblage de véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
29201	Fabrication de carrosseries de véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
29202	Fabrication de remorques, de semi-remorques et de caravanes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
29310	Fabrication d'équipements électriques et électroniques pour véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
29320	Fabrication d'autres équipements pour véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
30110	Construction de navires et de structures flottantes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
30120	Construction de bateaux de plaisance	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
30200	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
30300	Construction aéronautique et spatiale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
30400	Construction de véhicules militaires de combat	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
30910	Fabrication de motocycles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
30920	Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
30990	Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
31010	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
31020	Fabrication de meubles de cuisine	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
31030	Fabrication de matelas	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
31091	Fabrication de salles à manger, de salons, de chambres à coucher et de salles de bain	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
31092	Fabrication de meubles de jardin et d'extérieur	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
31099	Fabrication d'autres meubles n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32110	Frappe de monnaie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32121	Travail du diamant	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32122	Travail des pierres précieuses (sauf le diamant) et des pierres semi-précieuses	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32123	Fabrication d'articles de joaillerie et de bijouterie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32124	Fabrication d'articles d'orfèvrerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32129	Fabrication d'autres articles en métaux précieux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32130	Fabrication d'articles de bijouterie de fantaisie et d'articles similaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32200	Fabrication d'instruments de musique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32300	Fabrication d'articles de sport	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32400	Fabrication de jeux et de jouets	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32500	Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32910	Fabrication d'articles de broserie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32990	Autres activités manufacturières n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33110	Réparation d'ouvrages en métaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33120	Réparation de machines	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33130	Réparation de matériels électroniques et optiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33140	Réparation d'équipements électriques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33150	Réparation et maintenance navale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33160	Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33170	Réparation et maintenance d'autres équipements de transport	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33190	Réparation d'autres équipements	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33200	Installation de machines et d'équipements industriels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
35110	Production d'électricité	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
35120	Transport d'électricité	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
35130	Distribution d'électricité	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
35140	Commerce d'électricité	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
35210	Production de combustibles gazeux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
35220	Distribution de combustibles gazeux par conduites	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
35230	Commerce de combustibles gazeux par conduites	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
35300	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
36000	Captage, traitement et distribution d'eau	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
37000	Collecte et traitement des eaux usées	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
38110	Collecte des déchets non dangereux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38120	Collecte des déchets dangereux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38211	Prétraitement avant élimination des déchets non dangereux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38212	Traitement physico-chimique des boues et des déchets liquides	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38213	Traitement et élimination des déchets non dangereux, sauf boues et déchets liquides	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38219	Autre traitement et élimination des déchets non dangereux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38221	Prétraitement avant élimination des déchets dangereux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38222	Traitement et élimination des déchets dangereux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38310	Démantèlement d'épaves	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38321	Tri de matériaux récupérables	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38322	Récupération de déchets métalliques	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38323	Récupération de déchets inertes	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38329	Récupération d'autres déchets triés	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
39000	Dépollution et autres services de gestion des déchets	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
41101	Promotion immobilière résidentielle	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
41102	Promotion immobilière non résidentielle	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
41201	Construction générale de bâtiments résidentiels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
41202	Construction générale d'immeubles de bureaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
41203	Construction générale d'autres bâtiments non résidentiels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42110	Construction de routes et d'autoroutes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42120	Construction de voies ferrées de surface et souterraines	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42130	Construction de ponts et de tunnels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42211	Construction de réseaux de distribution d'eau et de gaz	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42212	Construction de réseaux d'évacuation des eaux usées	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42219	Construction de réseaux pour fluides n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42220	Construction de réseaux électriques et de télécommunications	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42911	Travaux de dragage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42919	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux, sauf travaux de dragage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42990	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43110	Travaux de démolition	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43120	Travaux de préparation des sites	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43130	Forages d'essai et sondages	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43211	Travaux d'installation électrotechnique de bâtiment	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
43212	Travaux d'installation électrotechnique autres que de bâtiment	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43221	Travaux de plomberie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43222	Installation de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43291	Travaux d'isolation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43299	Autres travaux d'installation n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43310	Travaux de plâtrerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43320	Travaux de menuiserie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43331	Pose de carrelages de sols et de murs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43332	Pose de revêtements en bois de sols et de murs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43333	Pose de papiers peints et de revêtements de murs et de sols en d'autres matériaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43341	Peinture de bâtiments	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43342	Peinture de travaux de génie civil	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43343	Vitrierie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43390	Autres travaux de finition	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43910	Travaux de couverture	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43991	Travaux d'étanchéification des murs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43992	Ravalement des façades	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43993	Construction de cheminées décoratives et de feux ouverts	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43994	Travaux de maçonnerie et de rejointoiement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43995	Travaux de restauration des bâtiments	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43996	Pose de chapes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43999	Autres activités de construction spécialisées	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45111	Commerce de gros d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers ( $\leq$ 3,5 tonnes)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45112	Intermédiaires du commerce en automobiles et autres véhicules automobiles légers ( $\leq$ 3,5 tonnes)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45113	Commerce de détail d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers ( $\leq$ 3,5 tonnes)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45191	Commerce de gros d'autres véhicules automobiles (> 3,5 tonnes )	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45192	Intermédiaires du commerce en autres véhicules automobiles (> 3,5 tonnes )	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45193	Commerce de détail d'autres véhicules automobiles (> 3,5 tonnes )	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45194	Commerce de remorques, de semi-remorques et de caravanes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45201	Entretien et réparation général d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers ( $\leq$ 3,5 tonnes)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
45202	Entretien et réparation général d'autres véhicules automobiles (> 3,5 tonnes )	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45203	Réparation de parties spécifiques de véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45204	Réparations de carrosseries	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45205	Services spécialisés relatifs au pneu	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45206	Lavage de véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45209	Entretien et réparation de véhicules automobiles n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45310	Intermédiation du commerce et commerce de gros d'équipements de véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45320	Commerce de détail d'équipements de véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45401	Intermédiaires du commerce et commerce de gros de motocycles, y compris les pièces et accessoires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45402	Entretien, réparation et commerce de détail de motocycles, y compris les pièces et accessoires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46110	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits semi-finis	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46120	Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46130	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46140	Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46150	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46160	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46170	Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46180	Intermédiaires spécialisée dans le commerce d'autres produits spécifiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46190	Intermédiaires du commerce en produits divers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46211	Commerce de gros de céréales et de semences	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46212	Commerce de gros d'aliments pour le bétail	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46213	Commerce de gros d'huiles et de graisses brutes d'origine végétale ou animale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46214	Commerce de gros d'autres produits agricoles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46215	Commerce de gros de tabac non manufacturé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46216	Commerce de gros d'aliments pour le bétail et de produits agricoles, assortiment général	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46220	Commerce de gros de fleurs et de plantes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46231	Commerce de gros de bétail	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46232	Commerce de gros d'animaux vivants, sauf bétail	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
46240	Commerce de gros de cuirs et de peaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46311	Commerce de gros de pommes de terre de consommation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46319	Commerce de gros de fruits et de légumes, sauf pommes de terre de consommation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46321	Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande, sauf viande de volaille et de gibier	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46322	Commerce de gros de viande de volaille et de gibier	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46331	Commerce de gros de produits laitiers et d'oeufs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46332	Commerce de gros d'huiles et de matières grasses comestibles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46341	Commerce de gros de vin et de spiritueux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46349	Commerce de gros de boissons, assortiment général	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46350	Commerce de gros de produits à base de tabac	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46360	Commerce de gros de sucre, de chocolat et de confiserie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46370	Commerce de gros de café, de thé, de cacao et d'épices	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46381	Commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46382	Commerce de gros de produits à base de pommes de terre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46383	Commerce de gros d'aliments pour animaux de compagnie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46389	Commerce de gros d'autres produits alimentaires n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46391	Commerce de gros non spécialisé de denrées surgelées	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46392	Commerce de gros non spécialisé de denrées non-surgelées, boissons et tabac	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46411	Commerce de gros de tissus, d'étoffes et d'articles de mercerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46412	Commerce de gros de linge de maison et de literie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46419	Commerce de gros d'autres textiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46421	Commerce de gros de vêtements de travail	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46422	Commerce de gros de sous-vêtements	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46423	Commerce de gros de vêtements, autres que vêtements de travail et sous-vêtements	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46424	Commerce de gros d'accessoires du vêtement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46425	Commerce de gros de chaussures	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46431	Commerce de gros d'appareils électroménagers et audio-vidéo	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46432	Commerce de gros de supports enregistrés d'images et de sons	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46433	Commerce de gros d'appareils photographiques et cinématographiques et d'autres articles d'optique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46441	Commerce de gros de porcelaine et de verrerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46442	Commerce de gros de produits d'entretien	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46450	Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
46460	Commerce de gros de produits pharmaceutiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46471	Commerce de gros de mobilier domestique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46472	Commerce de gros de tapis	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46473	Commerce de gros d'appareils d'éclairage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46480	Commerce de gros d'articles d'horlogerie et de bijouterie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46491	Commerce de gros de journaux, de livres et de périodiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46492	Commerce de gros de fournitures scolaires et de bureau	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46493	Commerce de gros d'articles en papier ou en carton	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46494	Commerce de gros d'articles ménagers non électriques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46495	Commerce de gros de cycles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46496	Commerce de gros d'articles de sport et de camping, sauf cycles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46497	Commerce de gros de jeux et de jouets	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46498	Commerce de gros de maroquinerie et d'articles de voyage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46499	Commerce de gros d'autres biens domestiques n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46510	Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46520	Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46610	Commerce de gros de matériel agricole	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46620	Commerce de gros de machines-outils	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46630	Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46640	Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46650	Commerce de gros de mobilier de bureau	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46660	Commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46691	Commerce de gros de machines pour la production d'aliments, de boissons et de tabac	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46692	Commerce de gros de machines d'emballage et d'appareils de pesage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46693	Commerce de gros de matériel électrique, y compris le matériel d'installation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46694	Commerce de gros de matériel de levage et de manutention	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46695	Commerce de gros de pompes et de compresseurs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46696	Commerce de gros d'instruments de mesure, de contrôle et de navigation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46697	Commerce de gros de machines et d'appareils de chauffage et de refroidissement à usage industriel	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46699	Commerce de gros d'autres machines et équipements n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999



<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
46710	Commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits annexes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46720	Commerce de gros de minerais et de métaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46731	Commerce de gros de matériaux de construction, assortiment général	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46732	Commerce de gros de bois	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46733	Commerce de gros de papiers peints, de peintures et de tissus d'ameublement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46734	Commerce de gros de verre plat	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46735	Commerce de gros de carrelages	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46736	Commerce de gros d'équipements sanitaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46739	Commerce de gros d'autres matériaux de construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46741	Commerce de gros de quincaillerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46742	Commerce de gros de fournitures pour plomberie et chauffage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46751	Commerce de gros de produits chimiques industriels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46752	Commerce de gros d'engrais et de produits phytosanitaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46761	Commerce de gros de diamants et d'autres pierres précieuses	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46769	Commerce de gros d'autres produits intermédiaires n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46771	Commerce de gros d'épaves de véhicules automobiles et de pièces réutilisables	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46772	Commerce de gros de déchets et de débris métalliques et non-métalliques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46779	Commerce de gros de déchets et débris n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46900	Commerce de gros non spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47111	Commerce de détail en magasin non spécialisé de produits surgelés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47112	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente < 100m <sup>2</sup> )	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47113	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente comprise entre 100m <sup>2</sup> et moins de 400m <sup>2</sup> )	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47114	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente comprise entre 400m <sup>2</sup> et moins de 2500m <sup>2</sup> )	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47115	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente ≥ 2500m <sup>2</sup> )	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47191	Commerce de détail en magasin non spécialisé sans prédominance alimentaire (surface de vente < 2500m <sup>2</sup> )	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47192	Commerce de détail en magasin non spécialisé sans prédominance alimentaire (surface de vente ≥ 2500m <sup>2</sup> )	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47210	Commerce de détail de fruits et de légumes en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
47221	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé, sauf viande de gibier et de volaille	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47222	Commerce de détail de viande de gibier et de volaille en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47230	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47241	Commerce de détail de pain et de pâtisserie en magasin spécialisé (dépôt)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47242	Commerce de détail de chocolat et de confiserie en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47251	Commerce de détail de vins et de spiritueux en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47252	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé, assortiment général	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47260	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47291	Commerce de détail de produits laitiers et d'œufs en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47299	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47300	Commerce de détail de carburants automobiles en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47410	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47420	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47430	Commerce de détail de matériels audio-vidéo en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47511	Commerce de détail de tissus d'habillement en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47512	Commerce de détail de linge de maison en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47513	Commerce de détail de fils à tricoter et d'articles de mercerie en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47519	Commerce de détail d'autres textiles en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47521	Commerce de détail de matériaux de construction en magasin spécialisé, assortiment général	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47522	Commerce de détail de matériaux de construction et de matériaux de jardin en bois en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47523	Commerce de détail de carrelages de sols et de murs en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47524	Commerce de détail de parquet, de laminés et de revêtement en liège en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47525	Commerce de détail de quincaillerie et d'outils en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
47526	Commerce de détail de peinture et de vernis en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47527	Commerce de détail d'articles et de matériels d'installations sanitaires en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47529	Commerce de détail d'autres matériaux de construction en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47530	Commerce de détail de tapis, de moquettes et de revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47540	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47591	Commerce de détail de mobilier de maison en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47592	Commerce de détail d'appareils d'éclairage en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47593	Commerce de détail d'appareils ménagers non électriques, de vaisselle, de verrerie, de porcelaine et de poterie en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47594	Commerce de détail d'instruments de musique en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47599	Commerce de détail d'autres articles de ménage en magasin spécialisé n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47610	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47620	Commerce de détail de journaux et de papeterie en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47630	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47640	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47650	Commerce de détail de jeux et de jouets en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47711	Commerce de détail de vêtements pour dame en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47712	Commerce de détail de vêtements pour homme en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47713	Commerce de détail de vêtements pour bébé et enfant en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47714	Commerce de détail de sous-vêtements, de lingerie et de vêtements de bain en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47715	Commerce de détail d'accessoires du vêtement en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47716	Commerce de détail de vêtements, de sous-vêtements et d'accessoires pour dame, homme, enfant et bébé en magasin spécialisé, assortiment général	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47721	Commerce de détail de chaussures en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47722	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
47730	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47740	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47750	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47761	Commerce de détail de fleurs, de plantes, de graines et d'engrais en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47762	Commerce de détail d'animaux de compagnie, d'aliments et d'accessoires pour ces animaux en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47770	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47781	Commerce de détail de combustibles en magasin spécialisé, à l'exclusion des carburants automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47782	Commerce de détail de matériel photographique, d'optique et de précision en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47783	Commerce de détail d'armes et de munitions en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47784	Commerce de détail d'articles de droguerie et de produits d'entretien en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47785	Commerce de détail de cycles en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47786	Commerce de détail de souvenirs et d'articles religieux en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47787	Commerce de détail d'objets d'art neufs en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47788	Commerce de détail d'articles de puériculture en magasin spécialisé, assortiment général	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47789	Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47791	Commerce de détail d'antiquités en magasin	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47792	Commerce de détail de vêtements d'occasion en magasin	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47793	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin, sauf vêtements d'occasion	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47810	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47820	Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47890	Autres commerces de détail sur éventaires et marchés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47910	Commerce de détail par correspondance ou par Internet	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47990	Autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
49100	Transport ferroviaire de voyageurs autre qu'urbain et suburbain	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
49200	Transports ferroviaires de fret	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
49310	Transports urbains et suburbains de voyageurs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
49320	Transports de voyageurs par taxis	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
49390	Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
49410	Transports routiers de fret, sauf services de déménagement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
49420	Services de déménagement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
49500	Transports par conduites	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
50100	Transports maritimes et côtiers de passagers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
50200	Transports maritimes et côtiers de fret	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
50300	Transports fluviaux de passagers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
50400	Transports fluviaux de fret	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
51100	Transports aériens de passagers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
51210	Transports aériens de fret	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
51220	Transports spatiaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
52100	Entreposage et stockage, y compris frigorifique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
52210	Services auxiliaires des transports terrestres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
52220	Services auxiliaires des transports par eau	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
52230	Services auxiliaires des transports aériens	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
52241	Manutention portuaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
52249	Manutention autre que portuaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
52290	Autres services auxiliaires des transports	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
53100	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
53200	Autres activités de poste et de courrier	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
55100	Hôtels et hébergement similaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
55201	Auberges pour jeunes	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
55202	Centres et villages de vacances	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
55203	Gîtes de vacances, appartements et meublés de vacances	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
55204	Chambres d'hôtes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
55209	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée n.c.a.	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
55300	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
55900	Autres hébergements	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
56101	Restauration à service complet	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
56102	Restauration à service restreint	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
56210	Services des traiteurs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
56290	Autres services de restauration	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
56301	Cafés et bars	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
56302	Discothèques, dancings et similaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
56309	Autres débits de boissons	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
<b>58110</b>	Édition de livres	<b>YES</b>	NO	01/01/2008	31/12/9999
58120	Édition de répertoires et de fichiers d'adresses	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
58130	Édition de journaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
58140	Édition de revues et de périodiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
58190	Autres activités d'édition	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
58210	Édition de jeux électroniques	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
58290	Édition d'autres logiciels	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
59111	Production de films cinématographiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59112	Production de films pour la télévision	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59113	Production de films autres que cinématographiques et pour la télévision	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59114	Production de programmes pour la télévision	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59120	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59130	Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59140	Projection de films cinématographiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59201	Production d'enregistrements sonores	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59202	Studios d'enregistrements sonores	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59203	Édition musicale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59209	Autres services d'enregistrements sonores	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
60100	Diffusion de programmes radio	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
60200	Programmation de télévision et télédiffusion	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
61100	Télécommunications filaires	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
61200	Télécommunications sans fil	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
61300	Télécommunications par satellite	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
61900	Autres activités de télécommunication	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
62010	Programmation informatique	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
62020	Conseil informatique	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
62030	Gestion d'installations informatiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
62090	Autres activités informatiques	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
63110	Traitement de données, hébergement et activités connexes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
63120	Portails Internet	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
63910	Activités des agences de presse	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
63990	Autres services d'information n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
64110	Activités de banque centrale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
64190	Autres intermédiations monétaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
64200	Activités des sociétés holding	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
64300	Fonds de placement et entités financières similaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
64910	Crédit-bail	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
64921	Octroi de crédit à la consommation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
64922	Octroi de crédit hypothécaire	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
64929	Autre distribution de crédit n.c.a.	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
64991	Activités d'affacturage (Factoring)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
64992	Activités des sociétés de bourse	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
64999	Autres activités des services financiers	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
65111	Opérations directes d'assurance vie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
65112	Activités des entreprises d'assurances multibranches à prédominance vie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
65121	Opérations directes d'assurance non-vie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
65122	Activités des entreprises d'assurances multibranches à prédominance non-vie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
65200	Réassurance	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
65300	Caisses de retraite	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
66110	Administration de marchés financiers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
66120	Courtage de valeurs mobilières et de marchandises	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
66191	Activités des agents et courtiers en services bancaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
66199	Autres activités auxiliaires de services financiers n.c.a., hors assurance et caisses de retraite	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
66210	Évaluation des risques et dommages	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
66220	Activités des agents et courtiers d'assurances	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
66290	Autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
66300	Gestion de fonds	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
68100	Activités des marchands de biens immobiliers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
<b>68201</b>	Location et exploitation de biens immobiliers résidentiels propres ou loués, sauf logements sociaux	<b>YES</b>	NO	01/01/2008	31/12/9999
68202	Location et exploitation de logements sociaux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
68203	Location et exploitation de biens immobiliers non résidentiels propres ou loués, sauf terrains	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
68204	Location et exploitation de terrains	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
68311	Intermédiation en achat, vente et location de biens immobiliers pour compte de tiers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
68312	Estimation et évaluation de biens immobiliers pour compte de tiers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
68321	Administration de biens immobiliers résidentiels pour compte de tiers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
68322	Administration de biens immobiliers non résidentiels pour compte de tiers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
69101	Activités des avocats	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
69102	Activités des notaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
69103	Activités des huissiers de justice	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
69109	Autres activités juridiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
69201	Activités des experts-comptables et des conseils fiscaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
69202	Activités des comptables et des comptables-fiscalistes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
69203	Activités des réviseurs d'entreprises	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
70100	Activités des sièges sociaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
70210	Conseil en relations publiques et en communication	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
70220	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
71111	Activités d'architecture de construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
71112	Activités d'architecture d'intérieur	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
71113	Activités d'architecture d'urbanisme, de paysage et de jardin	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
71121	Activités d'ingénierie et de conseils techniques, sauf activités des géomètres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
71122	Activités des géomètres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
71201	Contrôle technique des véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
71209	Autres activités de contrôle et analyses techniques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
72110	Recherche-développement en biotechnologie	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
72190	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
72200	Recherche-développement en sciences humaines et sociales	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
73110	Activités des agences de publicité	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
73120	Régie publicitaire de médias	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
73200	Études de marché et sondages d'opinion	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74101	Création de modèles pour les biens personnels et domestiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74102	Activités de design industriel	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74103	Activités de design graphique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74104	Décoration d'intérieur	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74105	Décoration d'étalage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74109	Autres activités spécialisées de design	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74201	Production photographique, sauf activités des photographes de presse	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74202	Activités des photographes de presse	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74209	Autres activités photographiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999



<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
74300	Traduction et interprétation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74901	Activités des agents et représentants d'artistes, de sportifs et d'autres personnalités publiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74909	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
75000	Activités vétérinaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77110	Location et location-bail d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (< 3,5 tonnes)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77120	Location et location-bail de camions et d'autres véhicules automobiles lourds (> 3,5 ton)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77210	Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77220	Location de vidéocassettes et de disques vidéo	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77291	Location et location-bail de machines-outils, de matériel et d'outils à main pour le bricolage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77292	Location et location-bail de téléviseurs et d'autres appareils audiovisuels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77293	Location et location-bail de vaisselle, couverts, verrerie, articles pour la cuisine, appareils électriques et électroménagers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77294	Location et location-bail de textiles, d'habillement, de bijoux et de chaussures	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77295	Location et location-bail de matériel médical et paramédical	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77296	Location et location-bail de fleurs et de plantes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77299	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77310	Location et location-bail de machines et d'équipements agricoles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77320	Location et location-bail de machines et d'équipements pour la construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77330	Location et location-bail de machines de bureau et de matériel informatique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77340	Location et location-bail de matériels de transport par eau	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77350	Location et location-bail de matériels de transport aérien	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77391	Location et location-bail de machines à sous, de machines de jeux et de machines automatiques de vente de produits	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77392	Location et location-bail de tentes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77393	Location et location-bail de caravanes et de motorhomes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77394	Location et location-bail de conteneurs à usage d'habitation, de bureau et similaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77399	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77400	Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des oeuvres soumises au droit d'auteur	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
78100	Activités des agences de placement de main-d'oeuvre	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
78200	Activités des agences de travail temporaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
78300	Autre mise à disposition de ressources humaines	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
79110	Activités des agences de voyage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
79120	Activités des voyagistes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
79901	Services d'information touristique	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
79909	Autres services de réservation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
80100	Activités de sécurité privée	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
80200	Activités liées aux systèmes de sécurité	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
80300	Activités d'enquête	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
81100	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
81210	Nettoyage courant des bâtiments	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
81220	Autres activités de nettoyage des bâtiments; nettoyage industriel	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
81290	Autres activités de nettoyage	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
81300	Services d'aménagement paysager	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
82110	Services administratifs combinés de bureau	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
82190	Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
82200	Activités des centres d'appels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
82300	Organisation de salons professionnels et de congrès	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
82910	Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière sur la clientèle	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
82920	Activités de conditionnement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
82990	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84111	Administration publique fédérale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84112	Administration publique communautaire et régionale	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84113	Administration publique provinciale	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84114	Administration publique communale, sauf Centres Publics d'Action Sociale (C.P.A.S.)	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84115	Centres Publics d'Action Sociale (C.P.A.S.)	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
84119	Autre administration publique générale	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84120	Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des autres services sociaux, à l'exclusion de la sécurité sociale	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84130	Administration publique (tutelle) des activités économiques	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84210	Affaires étrangères	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84220	Défense	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84231	Tribunaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
84232	Établissements pénitentiaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84239	Autres activités relatives à la justice	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84241	Police fédérale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84242	Police locale	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84249	Autres activités d'ordre public et de sécurité civile	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84250	Services du feu	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84301	Sécurité sociale obligatoire, à l'exclusion des mutuelles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84302	Mutuelles et caisses d'assurance soins	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84309	Autres organismes de sécurité sociale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85101	Enseignement maternel ordinaire communautaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85102	Enseignement maternel ordinaire provincial subventionné	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85103	Enseignement maternel ordinaire communal subventionné	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85104	Enseignement maternel ordinaire libre subventionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85105	Enseignement maternel spécialisé organisé par les pouvoirs publics	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85106	Enseignement maternel spécialisé libre subventionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85109	Enseignement maternel n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85201	Enseignement primaire ordinaire communautaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85202	Enseignement primaire ordinaire provincial subventionné	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85203	Enseignement primaire ordinaire communal subventionné	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85204	Enseignement primaire ordinaire libre subventionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85205	Enseignement primaire spécialisé organisé par les pouvoirs publics	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85206	Enseignement primaire spécialisé libre subventionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85207	Alphabétisation des adultes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
85209	Enseignement primaire ordinaire n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85311	Enseignement secondaire général ordinaire communautaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85312	Enseignement secondaire général ordinaire provincial subventionné	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85313	Enseignement secondaire général ordinaire communal subventionné	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85314	Enseignement secondaire général ordinaire libre subventionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85319	Enseignement secondaire ordinaire général n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85321	Enseignement secondaire technique et professionnel ordinaire communautaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85322	Enseignement secondaire technique et professionnel ordinaire provincial subventionné	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85323	Enseignement secondaire technique et professionnel ordinaire communal subventionné	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
85324	Enseignement secondaire technique et professionnel ordinaire libre subventionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85325	Enseignement secondaire spécialisé organisé par les pouvoirs publics	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85326	Enseignement secondaire spécialisé libre subventionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85329	Enseignement secondaire technique, professionnel et spécialisé n.c.a.	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85410	Enseignement post-secondaire non supérieur	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85421	Enseignement supérieur organisé par les pouvoirs publics	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85422	Enseignement supérieur libre subventionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85429	Enseignement supérieur n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85510	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85520	Enseignement culturel	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
85531	Enseignement de la conduite de véhicules à moteurs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85532	Enseignement de la conduite d'aéronefs et de bateaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85591	Enseignement de promotion sociale	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
85592	Formation professionnelle	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
85593	Formation socio-culturelle	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85599	Autres formes d'enseignement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85601	Activités des Centres Psycho-Médico-Sociaux (P.M.S.)	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
85609	Autres services de soutien à l'enseignement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
86101	Activités des hôpitaux généraux, sauf hôpitaux gériatriques et spécialisés	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86102	Activités des hôpitaux gériatriques	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86103	Activités des hôpitaux spécialisés	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86104	Activités des hôpitaux psychiatriques	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86109	Autres activités hospitalières	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86210	Activités des médecins généralistes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86220	Activités des médecins spécialistes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86230	Pratique dentaire	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86901	Activités des laboratoires médicaux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
86902	Activités des centres de collecte de sang, des banques de sang et d'organes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86903	Transport par ambulance	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86904	Activités relatives à la santé mentale, sauf hôpitaux et maisons de soins psychiatriques	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86905	Activités de revalidation ambulatoire	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86906	Activités des praticiens de l'art infirmier	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86907	Activités des sages-femmes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
86909	Autres activités pour la santé humaine n.c.a.	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87101	Activités des maisons de repos et de soins (M.R.S.)	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87109	Autres activités de soins infirmiers résidentiels	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87201	Activités de soins résidentiels pour mineurs avec un handicap mental	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87202	Activités de soins résidentiels pour adultes avec un handicap mental	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87203	Activités de soins résidentiels pour personnes avec un problème psychiatrique	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87204	Activités de soins résidentiels pour personnes toxicodépendantes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87205	Activités des habitations protégées pour personnes avec un problème psychiatrique	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87209	Autres activités de soins résidentiels pour personnes avec un handicap mental, un problème psychiatrique ou toxicodépendantes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87301	Activités des maisons de repos pour personnes âgées (M.R.P.A.)	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87302	Activités des résidences services pour personnes âgées	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87303	Activités de soins résidentiels pour mineurs avec un handicap moteur	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87304	Activités de soins résidentiels pour adultes avec un handicap moteur	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87309	Autres activités de soins résidentiels pour personnes âgées ou avec un handicap moteur	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87901	Services d'aide à la jeunesse avec hébergement	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87902	Services sociaux généraux avec hébergement	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87909	Autres activités de soins résidentiels n.c.a.	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88101	Activités des aides familiales à domicile, sauf soins à domicile	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88102	Activités des centres de jour et de services pour personnes âgées	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88103	Activités des centres de jour pour mineurs avec un handicap moteur, y compris les services ambulatoires	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88104	Activités des centres de jour pour adultes avec un handicap moteur, y compris les services ambulatoires	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88109	Autre action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes avec un handicap moteur	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88911	Activités des crèches et des garderies d'enfants	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88912	Activités des gardiennes d'enfants	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88919	Autre action sociale sans hébergement pour jeunes enfants	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88991	Activités des centres de jour pour mineurs avec un handicap mental, y compris les services ambulatoires	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
88992	Activités des centres de jour pour adultes avec un handicap mental, y compris les services ambulatoires	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88993	Action sociale ambulatoire pour personnes toxicodépendantes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88994	Services d'aide à la jeunesse sans hébergement	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88995	Activités des entreprises de travail adapté	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88996	Services sociaux généraux sans hébergement	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88999	Autres formes d'action sociale sans hébergement n.c.a.	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
90011	Réalisation de spectacles par des artistes indépendants	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
90012	Réalisation de spectacles par des ensembles artistiques	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
90021	Promotion et organisation de spectacles vivants	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
90022	Conception et réalisation de décors	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
90023	Services spécialisés du son, de l'image et de l'éclairage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
90029	Autres activités de soutien au spectacle vivant	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
90031	Création artistique, sauf activités de soutien	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
90032	Activités de soutien à la création artistique	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
90041	Gestion de salles de théâtre, de concerts et similaires	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
90042	Gestion de centres culturels et de salles multifonctionnelles à vocation culturelle	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
91011	Gestion des bibliothèques, des médiathèques et des ludothèques	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
91012	Gestion des archives publiques	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
91020	Gestion des musées	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
91030	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
91041	Gestion des jardins botaniques et zoologiques	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
91042	Gestion et conservation des sites naturels	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
92000	Organisation de jeux de hasard et d'argent	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93110	Gestion d'installations sportives	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
93121	Activités de clubs de football	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93122	Activités de clubs de tennis	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93123	Activités de clubs d'autres sports de ballon	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93124	Activités de clubs cyclistes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93125	Activités de clubs de sports de combat	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93126	Activités de clubs de sports nautiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93127	Activités de clubs équestres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93128	Activités de clubs d'athlétisme	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93129	Activités de clubs d'autres sports	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
93130	Activités des centres de culture physique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93191	Activités des ligues et des fédérations sportives	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
93192	Activités des sportifs indépendants	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93199	Autres activités sportives n.c.a.	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
93211	Activités foraines	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93212	Activités des parcs d'attractions et des parcs à thèmes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93291	Exploitation de salles de billard et de snooker	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93292	Exploitation de domaines récréatifs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93299	Autres activités récréatives et de loisirs n.c.a.	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
94110	Activités des organisations patronales et économiques	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
94120	Activités des organisations professionnelles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
94200	Activités des syndicats de salariés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
94910	Activités des organisations religieuses et philosophiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
94920	Activités des organisations politiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
94991	Associations de jeunesse	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
94992	Associations et mouvements pour adultes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
94993	Associations pour la prévention de la santé	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
94994	Associations pour l'environnement et la mobilité	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
94995	Associations pour la coopération au développement	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
94999	Autres associations n.c.a.	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
95110	Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
95120	Réparation d'équipements de communication	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
95210	Réparation de produits électroniques grand public	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
95220	Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
95230	Réparation de chaussures et d'articles en cuir	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
95240	Réparation de meubles et d'équipements du foyer	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
95250	Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
95290	Réparation d'autres biens personnels et domestiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96011	Activités des blanchisseries industrielles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96012	Activités des blanchisseries et des salons-lavoirs pour particuliers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96021	Coiffure	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96022	Soins de beauté	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96031	Soins funéraires	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
96032	Gestion des cimetières et services des crématoriums	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
96040	Entretien corporel	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

<b>Nomenclature valide à partir de 2008/1</b>					
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Code DmfAppl</b>	<b>Maribel Social ONSSAPL</b>	<b>Date de début de validité</b>	<b>Date de fin de validité</b>
96091	Services de rencontres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96092	Services de tatouage et de piercing	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96093	Services de soins pour animaux de compagnie, sauf soins vétérinaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96094	Activités de dressage pour animaux de compagnie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96095	Hébergement d'animaux de compagnie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96099	Autres services personnels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
97000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
98100	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
98200	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de services pour usage propre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
99000	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
99901	Chômeurs en réadaptation professionnelle	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
99902	Travailleurs bénéficiant d'indemnités ou de rentes d'accident de travail ou de maladie professionnelle	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
99903	Travailleurs bénéficiant d'autres prestations	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
99904	C.S.T., T.C.T., PRIME, jeunes stagiaires d'entreprises publiques soumises à un plan d'assainissement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
99905	Employeurs de travailleurs occupés à l'étranger - Entreprises étrangères octroyant des rémunérations à des travailleurs occupés en Belgique par une entreprise du même groupe	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999




DMFA - Annexe numéro 35: Mesure de promotion de l'emploi  
Version: 2022/3

---

Date de publication:

30/08/2022

Contenu de l'annexe: 



AN2013-1-FR35.pdf



AN2013-1-FR35.docx



AN2013-1-FR35.xlsx



AN2013-1-FR35.txt



AN2013-1-FR35.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
1	travailleur engagé dans le cadre de l'A.R. 495	2003/1	2007/2	01/01/2003	30/06/2007
2	travailleur engagé dans le cadre de mesures d'activation des allocations de chômage, du revenu d'intégration ou de l'aide sociale financière. Ce code doit uniquement être utilisé dans un des cas suivants: une occupation dans le cadre d'un programme de transition professionnelle reconnu, une occupation dans le cadre d'un poste de travail reconnu, une occupation dans le cadre de l'économie sociale d'insertion (SINE).	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
3	travailleur engagé dans le cadre de la redistribution du travail dans le secteur public	2003/1	<b>2013/4</b>	01/01/2003	<b>31/12/2013</b>
4	travailleur engagé dans le cadre du troisième circuit du travail	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
5	travailleur engagé dans le cadre du programme PRIME	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
10	travailleur engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 1°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
11	travailleur engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 2°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
12	travailleur engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 3°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
13	travailleur handicapé engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 1°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/3	9999/4	01/07/2003	31/12/9999
14	travailleur handicapé engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 2°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/3	9999/4	01/07/2003	31/12/9999


Code	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
15	travailleur handicapé engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 3°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/3	9999/4	01/07/2003	31/12/9999
16	travailleur d'origine étrangère engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 1°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/3	9999/4	01/07/2003	31/12/9999
17	travailleur d'origine étrangère engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 2°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/3	9999/4	01/07/2003	31/12/9999
18	travailleur d'origine étrangère engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 3°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/3	9999/4	01/07/2003	31/12/9999
19	travailleur ancien chômeur complet indemnisé de 45 ans au moins dont l'engagement est assimilé à une convention de premier emploi	2003/1	2004/4	01/01/2003	31/12/2004

DMFA - Annexe numéro 42: Nomenclature des types d'institutions du secteur public  
Version: 2022/3

---

Date de publication:

30/08/2022

Contenu de l'annexe: 



AN2015-1-FR42.pdf



AN2015-1-FR42.doc



AN2015-1-FR42.xlsx



AN2015-1-FR42.txt



AN2015-1-FR42.xml

Information intermédiaire:

Code	Description	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
1	Fédéral - Fonctionnaires	2011/1	9999/4
2	Fédéral - Corps spéciaux	2011/1	9999/4
3	Fédéral - Entreprises publiques autonomes	2011/1	9999/4
4	Fédéral - Organismes d'intérêt public	2011/1	9999/4
5	Fédéral - Cultes	2011/1	9999/4
6	Fédéral - Armée	2011/1	9999/4
7	Fédéral - Police intégrée	2011/1	9999/4
8	Fédéral - Ancienne Gendarmerie	2011/1	9999/4
<b>9</b>	<b>Fédéral - Zones de secours</b>	<b>2015/1</b>	<b>9999/4</b>
17	Ancienne institution nationale	2011/1	9999/4
20	Région flamande - Communes	2011/1	9999/4
21	Région flamande - CPAS	2011/1	9999/4
22	Région flamande - Intercommunales	2011/1	9999/4
23	Communauté flamande - Région - Départements	2011/1	9999/4
24	Communauté flamande - Région - Organismes d'intérêt public	2011/1	9999/4
25	Communauté flamande - Enseignement communautaire	2011/1	9999/4
26	Communauté flamande - Enseignement officiel subventionné	2011/1	9999/4
27	Communauté flamande - Enseignement libre subventionné	2011/1	9999/4
28	Région flamande - Province	2011/1	9999/4
30	Région wallonne - Communes	2011/1	9999/4
31	Région wallonne - CPAS	2011/1	9999/4
32	Région wallonne - Intercommunales	2011/1	9999/4
33	Région wallonne - Départements	2011/1	9999/4
34	Région wallonne - Organismes d'intérêt public	2011/1	9999/4


Code	Description	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
35	Région wallonne - Province	2011/1	9999/4
40	Région de Bruxelles-Capitale - Communes	2011/1	9999/4
41	Région de Bruxelles-Capitale - CPAS	2011/1	9999/4
42	Région de Bruxelles-Capitale - Intercommunales	2011/1	9999/4
43	Région de Bruxelles-Capitale - Départements	2011/1	9999/4
44	Région de Bruxelles-Capitale - Organismes d'intérêt public	2011/1	9999/4
50	Communauté française - Départements	2011/1	9999/4
51	Communauté française - Organismes d'intérêt public	2011/1	9999/4
52	Communauté française - Enseignement communautaire	2011/1	9999/4
53	Communauté française - Enseignement officiel subventionné	2011/1	9999/4
54	Communauté française - Enseignement libre subventionné	2011/1	9999/4
60	Communauté germanophone - Départements	2011/1	9999/4
61	Communauté germanophone - Organismes d'intérêt public	2011/1	9999/4
62	Communauté germanophone - Enseignement communautaire	2011/1	9999/4
63	Communauté germanophone - Enseignement officiel subventionné	2011/1	9999/4
64	Communauté germanophone - Enseignement libre subventionné	2011/1	9999/4
65	Communauté germanophone - Communes	2011/1	9999/4
66	Communauté germanophone - CPAS	2011/1	9999/4
67	Communauté germanophone - Intercommunales	2011/1	9999/4

DMFA - Annexe numéro 43: Nomenclature des catégories de personnel du secteur public  
Version: 2022/3

---

Date de publication:

30/08/2022

Contenu de l'annexe: 



AN2020-1-FR43.pdf



AN2020-1-FR43.docx



AN2020-1-FR43.xlsx



AN2020-1-FR43.txt



AN2020-1-FR43.xml

Information intermédiaire:

Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
1	Membre du personnel administratif (fédéral, communautaire, régional, provincial, local, d'une université communautaire, d'une entreprise publique autonome) ; membre du personnel d'un centre psycho-médico-social ou d'un office d'orientation scolaire ; membre du personnel du cadre administratif et logistique de la police ; délégué du Conseil central laïque ; stagiaire judiciaire ; délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant ; personne désignée pour exercer une fonction de management ou d'encadrement dans un service public, membre du personnel administratif d'une zone de secours ; membre du personnel opérationnel d'une zone de secours qui NE participe PAS directement à la lutte contre le feu (tantième 1/60)	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
2	Personnel de maîtrise, gens de métier et de service (y compris de l'enseignement communautaire) (= tantième 1/60 ou pourcentage Caisse des Ouvriers de l'Etat)	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4



Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
3	Membre du personnel de l'enseignement (sauf ouvrier) ; membre du personnel scientifique d'une université ; membre du personnel enseignant d'une université de la Communauté française en qualité de chargé de cours, chargé de cours associé ou titulaire d'un grade équivalent (sans service en cette qualité avant le 01-01-2003) ; membre du personnel enseignant d'une université de la Communauté flamande en qualité de chargé de cours (sans service comme chargé de cours avant le 01-01-1991), de chargé de cours associé (sans service comme chargé de cours associé avant le 01-01-1991) de chargé de cours principal (sans service comme chargé de cours principal avant le 01-01-2003) ; membre du personnel enseignant civil de l'Ecole de guerre, de l'Institut royal supérieur de défense ou des facultés de l'Ecole royale militaire en qualité de chargé de cours (sans services comme chargé de cours avant le 01-01-2003) ; membre du personnel enseignant dans la section préparatoire de l'Ecole Royale Militaire ; maître de langue à l'Ecole d'officier de la gendarmerie ; membre du personnel de la RTBF ; membre du personnel non roulant de la SNCB-Holding ; membre d'une catégorie de personnel bénéficiant d'un tantième déterminé dans un règlement particulier (= tantième 1/55)	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4

Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
4	Titulaire d'un emploi repris au tableau annexé à la loi du 21/07/1844 (service actif) ; membre du personnel du cadre opérationnel de la police ; fonctionnaire de police ou agent auxiliaire de police dans un corps de police communale, fonctionnaire de police dans la police maritime, la police aéronautique ou la police des chemins de fer, dans le service d'enquêtes du Comité supérieur de Contrôle, dans la police de la jeunesse, dans la police judiciaire près les parquets ou membre du corps opérationnel ou de la catégorie de personnel de police spécial de la gendarmerie ; militaire du cadre actif ; membre du corps opérationnel d'un service d'incendie qui participe directement à la lutte contre le feu ; instituteur dans un établissement pénitentiaire relevant de l'Administration des Etablissements pénitentiaires ou dans un établissement d'observation et d'éducation de l'Etat relevant de l'Office de la Protection de la Jeunesse ; membre d'une catégorie de personnel bénéficiant d'un tantième déterminé dans un règlement particulier, membre du personnel opérationnel d'une zone de secours qui participe directement à la lutte contre le feu (tantième 1/50)	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
5	Membre du personnel roulant de la SNCB-Holding (= tantième 1/48)	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4

Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
6	Membre du personnel enseignant d'une université de la Communauté française en qualité de chargé de cours, chargé de cours associé ou titulaire d'un grade équivalent (avec des services en cette qualité avant le 01-01-2003), ou en qualité de professeur, professeur ordinaire, professeur extraordinaire ou professeur associé ; membre du personnel enseignant d'une université de la Communauté flamande en qualité chargé de cours (avec des services comme chargé de cours avant le 01-01-1991), de chargé de cours associé (avec des services comme chargé de cours associé avant le 01-01-1991), de chargé de cours principal (avec des services comme chargé de cours principal avant le 01-01-2003), ou comme membre du personnel académique indépendant (ZAP), en qualité de professeur, professeur ordinaire, professeur extraordinaire, professeur associé, ou titulaire d'un grade équivalent ; membre du personnel enseignant civil de l'Ecole de guerre, de l'Institut royal supérieur de défense ou des facultés de l'Ecole royale militaire en qualité de professeur, professeur ordinaire, professeur extraordinaire, professeur associé, maître ou répétiteur civil (nommé en cette qualité avant le 01-10-1982) ou de chargé de cours (avec des services comme chargé de cours avant le 01-01-2003) ;délégué du gouvernement auprès des universités (= tantième 1/30)	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
7	Membre du Comité permanent de contrôle des services de police ; membre du Comité permanent de contrôle des services de renseignement (= tantième 1/20)	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
8	Ministre du culte catholique romain (= tantièmes multiples)	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
9	Ministre du culte protestant, anglican, orthodoxe, israélite ou islamique (= tantièmes multiples)	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4

Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
10	Magistrat ; membre du Conseil d'Etat, de la Cour Constitutionnelle ou de la Cour des Comptes ; médiateur fédéral ; médiateur flamand ; médiateur de la Région wallonne ; greffier du Comité permanent de contrôle des services de police ou du Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité ; médiateur et médiateur adjoint de la Communauté française ; médiateur de la Communauté germanophone ; médiateur du service de médiation commun aux Parlements de la Région Wallonne et de la Communauté française (= tantièmes multiples)	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
11	Gouverneur ou vice-gouverneur de Province ; vice-gouverneur de la Région de Bruxelles-Capitale (= tantièmes multiples)	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
12	Commissaire d'arrondissement ; commissaire d'arrondissement adjoint ; greffier à la Province de Liège (titulaire de cette fonction au 01-10-1987) (= tantièmes multiples)	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
13	Membre d'une catégorie de personnel bénéficiant d'un tantième déterminé dans un règlement particulier (= tantième 1/40)	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
14	Membre d'une catégorie de personnel bénéficiant d'un tantième déterminé dans un règlement particulier (= tantième 1/45)	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
15	<b>Bourgmestre</b>	Yes	No	Yes	2022/1	9999/4
16	<b>Echevin</b>	Yes	No	Yes	2022/1	9999/4
17	<b>Bourgmestre de district</b>	Yes	No	Yes	2022/1	9999/4
18	<b>Echevin de district</b>	Yes	No	Yes	2022/1	9999/4
19	<b>Membre de la Députation permanente ou du collège provincial</b>	Yes	No	Yes	2022/1	9999/4
20	<b>Président de CPAS ou président de BCSD</b>	Yes	No	Yes	2022/1	9999/4


Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
21	Vice-président de CPAS	No	No	Yes	2022/1	9999/4
22	Président ou mandataire des agglomérations et fédérations de communes	No	No	Yes	2022/1	9999/4
23	Mandataire des commissions de la culture de l'agglomération bruxelloise	No	No	Yes	2022/1	9999/4

DMFA - Annexe numéro 44: Mesures de réorganisation du travail  
Version: 2022/3

---

Date de publication:

30/08/2022

Contenu de l'annexe: 



AN2021-1-FR44.pdf



AN2021-1-FR44.docx



AN2021-1-FR44.xlsx



AN2021-1-FR44.txt



AN2021-1-FR44.xml

Information intermédiaire:

Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
1	Mesure de réduction du temps de travail dans le cadre d'un plan de redistribution du travail approuvé par le Ministre de l'emploi et du travail	Yes	No	No	2003/1	9999/4
1	Mesure de réduction du temps de travail dans le cadre d'un plan de redistribution du travail approuvé par le Ministre de l'emploi et du travail	No	Yes	No	2005/1	2005/3
2	Systèmes prévus par la CCT n° 42 du 12 juin 1987 relative à l'instauration de nouveaux régimes de travail dans les entreprises. Les expérimentations Hansenne (A.R. 179 du 30/12/1982) ne sont pas comprises.	Yes	No	No	2003/1	9999/4
3	Interruption complète de la carrière professionnelle (uniquement les systèmes où une intervention de l'ONEm ou de WSE (FL) est prévue)	Yes	Yes	Yes	2003/1	9999/4
4	Interruption partielle de la carrière professionnelle (uniquement les systèmes où une intervention de l'ONEm ou de WSE (FL) est prévue)	Yes	Yes	Yes	2003/1	9999/4
5	Travail adapté avec perte de salaire c'est à dire lorsque le travailleur accomplit des prestations de travail effectives pour lesquelles il perçoit une rémunération réduite.	Yes	Yes	No	2003/1	9999/4
6	Prépension à mi-temps	Yes	No	No	2003/1	9999/4
7	Réduction des prestations dans le secteur public en application de la loi du 10 avril 1995 (semaine volontaire de quatre jours, départ anticipé à mi-temps). Semaine de quatre jours avec ou sans prime (loi du 19 juillet 2012) pour les travailleurs contractuels.	Yes	Yes	Yes	2003/1	9999/4
8	Congé pour prestations partielles temporaires pour contractuels dans le secteur public - absence partielle non rémunérée; il faut exclusivement reprendre ici les systèmes pour	Yes	Yes	No	2018/1	9999/4

Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
	lesquels aucune intervention de l'ONEM ou du WSE (Région flamande) est prévue					
107	Travailleur contractuel ou statutaire qui suit un projet de formation pour infirmiers dans le cadre du Maribel Social et qui est rémunéré durant son absence au travail parce qu'il suit une formation dans le cadre d'un enseignement à temps plein ou d'un enseignement de promotion sociale en vue d'être diplômé ou gradué en soins infirmiers.	No	Yes	No	2005/1	2005/1
301	Interruption totale de la carrière pour congé parental	No	No	Yes	2011/1	9999/4
302	Interruption totale de la carrière en vue d'assurer des soins palliatifs	No	No	Yes	2011/1	9999/4
303	Interruption totale de la carrière pour l'assistance ou l'octroi de soins à un membre de son ménage ou à un membre de sa famille jusqu'au deuxième degré qui souffre d'une maladie grave	No	No	Yes	2011/1	9999/4
401	Interruption partielle de la carrière pour congé parental	No	No	Yes	2011/1	9999/4
402	Interruption partielle de la carrière en vue d'assurer des soins palliatifs	No	No	Yes	2011/1	9999/4
403	Interruption partielle de la carrière pour l'assistance ou l'octroi de soins à un membre de son ménage ou à un membre de sa famille jusqu'au deuxième degré qui souffre d'une maladie grave	No	No	Yes	2011/1	9999/4
501	Absence (totale ou partielle) assimilée à de l'activité de service ou à du service actif avec une rémunération autre que le traitement d'activité	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
502	Absence (totale ou partielle) assimilée à de l'activité de service et non rémunérée	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
503	Absence (totale ou partielle) assimilée à de l'activité de service, préalable à la mise à la retraite avec traitement d'attente	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4



Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
504	Congé parental (absence totale ou partielle)	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
505	Absence non rémunérée et assimilée à de l'activité de service en vue d'exercer une activité professionnelle (stage, intérim dans l'enseignement, mission, mandat, ...)	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
506	Prestations (partiellement) réduites pour convenances personnelles, ou toute forme de congé ou d'absence, totale ou partielle pour laquelle l'ajout à la liste annexée à la loi du 6 janvier 2014 est requis, et aussi longtemps que cet ajout n'a pas été fait, ou semaine de quatre jours sans prime (loi du 19 juillet 2012) pour les travailleurs statutaires.	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
507	Disponibilité (totale ou partielle) avec traitement d'attente et maintien du droit à l'avancement de traitement	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
508	Disponibilité (totale ou partielle) avec traitement d'attente et perte du droit à l'avancement de traitement	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
509	Disponibilité (totale ou partielle) préalable à la mise à la retraite avec traitement d'attente	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
510	<b>Absence (totale ou partielle) non rémunérée avec position de non-activité, ou disponibilité sans traitement d'attente, ou toute forme de non-activité sans traitement pour les militaires, ou toute forme d'absence ou de congé non rémunéré pour un mandataire politique local</b>	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
511	Absence (totale ou partielle) rémunérée avec position de non-activité ou disponibilité volontaire avec activité professionnelle sans autorisation pour les militaires	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
512	Congé sans traitement avec position de non-activité	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
513	Congé d'office pour mission d'intérêt général en vue d'exercer une fonction de management ou une fonction d'encadrement dans un service public	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4

Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
514	Semaine de quatre jours avec prime ou travail à mi-temps à partir de 50 ou 55 ans (loi du 19 juillet 2012) pour les travailleurs statutaires.	Yes	Yes	Yes	2012/4	9999/4
515	Congé ou dispense de service accordé à un membre du personnel de l'enseignement en vue d'exercer temporairement ou provisoirement une autre fonction dans l'enseignement non universitaire de la même Communauté.	Yes	No	Yes	2011/1	9999/4
516	Absence complète, assimilée à de la non-activité préalable à la pension et avec un traitement d'attente (personnel de police opérationnel).	Yes	Yes	No	2015/4	9999/4
517	Suspension disciplinaire d'un mandataire local	Yes	No	Yes	2022/1	9999/4
521	Absence (totale ou partielle) non rémunérée par l'employeur pour un travailleur contractuel	No	No	Yes	2011/1	9999/4
531	Disponibilité (totale ou partielle) par défaut d'emploi sans traitement d'attente (enseignement)	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
541	Retrait temporaire d'emploi par interruption de carrière (militaires - RTEIC-R), ou interruption de carrière avec allocation à charge de l'employeur	Yes	No	Yes	2011/1	9999/4
542	Retrait temporaire d'emploi pour motif de santé (militaires)	Yes	No	Yes	2011/1	9999/4
543	Retrait temporaire d'emploi par mesure disciplinaire ou toute autre période de non-activité rémunérée (militaires)	Yes	No	Yes	2011/1	9999/4
544	Congé ou interruption de carrière pour soins palliatifs, congé de protection parentale ou interruption de carrière pour congé parental, congé ou interruption de carrière pour soins à un parent gravement malade, avec allocation à charge de l'employeur	Yes	No	Yes	2011/1	9999/4
545	Disponibilité automatique (militaires)	Yes	No	Yes	2011/1	9999/4
546	Disponibilité volontaire (militaires)	Yes	No	Yes	2011/1	9999/4


Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
547	Retrait temporaire d'emploi par interruption de carrière - « mesures temporaires » (militaires - RTEIC-T)	No	No	Yes	2011/1	9999/4
599	Absences simultanées impliquant une combinaison de mesures de réorganisation du temps de travail pour un travailleur statutaire du secteur public	Yes	Yes	No	2012/2	9999/4

DMFA - Annexe numéro 45: Nomenclature des Classes du personnel  
Version: 2022/3

---

Date de publication:

30/08/2022

Contenu de l'annexe: 



AN2020-1-FR45.pdf



AN2020-1-FR45.docx



AN2020-1-FR45.xlsx



AN2020-1-FR45.txt



AN2020-1-FR45.xml


Information intermédiaire:

Code	Description FR	Code ONSS	Code ONSS APL	A partir de	Jusqu' à
1	MARIN : - officier pont (aspirant matelot, aspirant officier, premier/deuxième/troisième/quatrième officier, premier/deuxième second, capitaine); - officier machine (aspirant mécanicien, aspirant mécanicien automatisation, mécanicien automatisation, premier mécanicien (en chef), deuxième/troisième, quatrième/cinquième mécanicien, premier électricien); - shortsea officier pont (capitaine); - shortsea officier machine (premier mécanicien); - marin subalterne (maître d'équipage, premier cuisinier, cuisinier et maître d'équipage, cuisinier et maître d'hôtel, pumpman, steward(ess) avec plus d'un an de service, deuxième cuisinier-boulangier, matelot qualifié, matelot qualifié-wiper, wiper-matelot); - shoregang (tous les grades)	YES	NO	01/01/2018	31/12/9999
2	MARIN : marin subalterne (matelot)	YES	NO	01/01/2018	31/12/9999
3	MARIN : - shortsea officier pont (premier officier); - shortsea officier machine (deuxième mécanicien)	YES	NO	01/01/2018	31/12/9999
4	MARIN : shortsea navire à passagers (commissaire)	YES	NO	01/01/2018	31/12/9999
5	MARIN : - shortsea officier pont (chef de garde); - shortsea officier machine (officier mécanicien chef de garde)	YES	NO	01/01/2018	31/12/9999
6	MARIN : shortsea navire à passagers (premier cuisinier)	YES	NO	01/01/2018	31/12/9999
7	MARIN : - shortsea navire à passagers (animateur, gouvernante, maître d'hôtel) - shortsea marin subalterne (maître d'équipage, matelot, steward, cuisinier); - shortsea officier pont (aspirant officier); - shortsea officier machine (aspirant mécanicien); - shortsea navire à passagers (aide-cuisinier, électricien)	YES	NO	01/01/2018	31/12/9999

Code	Description FR	Code ONSS	Code ONSS APL	A partir de	Jusqu' à
8	MARIN : - shortsea marin subalterne (maitre d'équipage, matelot, steward, cuisinier); - shortsea officier pont (aspirant officier); - shortsea officier machine (aspirant mécanicien); - shortsea navire à passagers (aide-cuisinier, plongeur, barman, garçon, lingère, électricien)	YES	NO	01/01/2018	31/12/2019
9	MARIN : navires à passagers commerciaux officier pont (capitaine)	YES	NO	01/01/2020	31/12/9999
10	MARIN : navires à passagers commerciaux officier pont (premier officier)	YES	NO	01/01/2020	31/12/9999
11	MARIN : - navires à passagers commerciaux officier pont (deuxième officier) - navires à passagers commerciaux officier machine (troisième mécanicien) - navires à passagers commerciaux subalterne (matelot)	YES	NO	01/01/2020	31/12/9999
12	MARIN : - navires à passagers commerciaux officier pont (aspirant officier) - navires à passagers commerciaux subalterne (steward)	YES	NO	01/01/2020	31/12/9999
13	MARIN : navires à passagers commerciaux officier machine (premier mécanicien)	YES	NO	01/01/2020	31/12/9999
14	MARIN : navires à passagers commerciaux officier machine (deuxième mécanicien)	YES	NO	01/01/2020	31/12/9999
15	MARIN : navires à passagers commerciaux subalterne (cuisinier)	YES	NO	01/01/2020	31/12/9999

Date de publication:

30/08/2022

Contenu de l'annexe: 



AN2021-1-FR46.pdf



AN2021-1-FR46.docx



AN2021-1-FR46.xlsx



AN2021-1-FR46.txt



AN2021-1-FR46.xml

Information intermédiaire:

**Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires**

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	700	Secteur flamand de l'accueil d'un groupe d'enfants, pour bébés et bambins - échelle de subvention 1	331.00.10	Oui	Oui	Garderie ou crèche (à partir de 9 enfants, dans la plupart des cas dans un bâtiment séparé) qui fixent eux-mêmes le prix.	01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	701	Secteur flamand de l'accueil d'un groupe d'enfants, pour bébés et bambins - échelle de subvention 2A & 3	331.00.10	Oui	Oui	Garderie ou crèche (à partir de 9 enfants, dans la plupart des cas dans un bâtiment séparé) qui utilisent le système IKG et qui sont complètement subventionnés.	01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	702	Secteur flamand de l'accueil d'un groupe d'enfants, pour bébés et bambins - échelle de subvention 2B	331.00.10	Oui	Oui	Garderie ou crèche (à partir de 9 enfants, dans la plupart des cas dans un bâtiment séparé) qui utilisent le système IKG et qui sont complètement subventionnés.	01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	703	Secteur flamand de l'accueil familial pour bébés et bambins - échelle de subvention 1	331.00.10	Oui	Oui	Gardiens d'enfants (max. 8 enfants, dans la plupart des cas à leur domicile) qui fixent eux-mêmes le prix.  Remarque : les gardiens d'enfants « sui generis » (déclaration séparée sous la CP 999 et le code travailleur spécifique 497 (secteur privé) ou 761 (secteur public)) doivent être déclarés sous ce code.	01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	704	Secteur flamand de l'accueil familial pour bébés et bambins - échelle de subvention 2A & 3	331.00.10	Oui	Oui	Gardiens d'enfants (max. 8 enfants, dans la plupart des cas à leur domicile) qui utilisent le système IKG et qui sont complètement subventionnés.  Remarque : les gardiens d'enfants « sui generis » (déclaration séparée sous la CP 999 et le code travailleur spécifique 497 (secteur privé) ou 761 (secteur public)) doivent être déclarés sous ce code.	01/01/2019	31/12/9999



Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	705	Secteur flamand de l'accueil familial pour bébés et bambins - échelle de subvention 2B	331.00.10	Oui	Oui	Gardiens d'enfants (max. 8 enfants, dans la plupart des cas à leur domicile) qui utilisent le système IKG mais qui ne bénéficient que d'un subventionnement partiel.  Remarque : les parents d'accueil « sui generis » (déclaration séparée sous la CP 999 et le code travailleur spécifique 497 (secteur privé) ou 761 (secteur public) doivent être déclarés sous ce code.	01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	706	Secteur flamand de l'accueil familial pour bébés et bambins - statut d'employé pour parents d'accueil	331.00.10	Oui	Oui	Projet pilote « gardiens d'enfants » (max. 8 enfants, dans la plupart des cas à leur domicile) au statut de travailleur	01/01/2019	31/12/9999

**Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires**

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	707	Secteur flamand des "Buitenschoolse Opvang met Afzonderlijke Binnenruimte (BOAB)"	331.00.10	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	708	Secteur flamand des "Initiatieven Buitenschoolse opvang (IBO)"	331.00.10	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	709	Secteur flamand des membres du personnel FCUD	331.00.10	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	710	Secteur flamand de LDE (lokale diensteneconomie) - garderie d'enfants	331.00.10	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	711	Secteur flamand des autres garderie d'enfants	331.00.10	Oui	Oui	Code à utiliser pour les activités qui ne relèvent pas des sous-secteurs spécifiques, p.ex : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'accueil des enfants avec l'échelle de subvention 0</li> <li>• accueil à domicile des enfants malades</li> <li>• centres de services régionaux</li> </ul>	01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	712	Secteur flamand de la garderie d'enfants - sous-secteur inconnu	331.00.10	Oui	Oui	Code à utiliser si aucune donnée n'est disponible concernant le sous-secteur. À terme, ce code doit être remplacé par un code plus spécifique.	01/01/2019	31/12/9999

#### Autres services et établissements - équipes d'accompagnement multidisciplinaire en soins palliatifs flamandes

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Autres services et établissements - équipes d'accompagnement multidisciplinaire en soins palliatifs flamandes	614	Secteur flamand des équipes d'accompagnement multidisciplinaire en soins palliatifs	330.04	Oui	Non	S'il ne s'agit pas des équipes d'accompagnement multidisciplinaire en soins palliatifs, ce champ est laissé vide.	01/01/2019	31/12/9999

**Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention**

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	713	Secteur flamand des centres de soins de santé mentale	331.00.20	Oui	Non		01/01/2019	31/12/9999
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	714	Secteur flamand des bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de consultation prénatale, "inloopteams"	331.00.20	Oui	Oui	Il s'agit ici du soutien préventif aux familles, p.ex. : <ul style="list-style-type: none"> <li>• équipes de soutien éducatif (« inloopteams »)</li> <li>• boutique de l'éducation</li> <li>• lieux de rencontre</li> <li>• bureaux de consultation</li> </ul>	01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	715	Secteur flamand centres de confiance pour l'enfance maltraitée	331.00.20	Oui	Non		01/01/2019	31/12/9999
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	716	Secteur flamand des services d'adoption	331.00.20	Oui	Non		01/01/2019	31/12/9999
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	717	Secteur flamand des centres des troubles du développement	331.00.20	Oui	Non		01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	718	Secteur flamand de télé-accueil	331.00.20	Oui	Non		01/01/2019	31/12/9999
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	719	Secteur flamand des services/centres pour la promotion de la santé et la prévention	331.00.20	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	720	Secteur flamand des initiatives de collaboration - Soins de santé de première ligne, des zones de première ligne et des Conseils des soin	331.00.20	Oui	Non	Depuis le 01/07/2020 les initiatives de collaboration - Soins de santé de première ligne, les réseaux multidisciplinaires locaux et la concertation régionale en matière d'aide sociale de la Flandre Orientale se sont transformés en Conseils des soins	01/01/2019	31/12/9999
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	721	Secteur flamand des établissements et services de bien-être et de santé	331.00.20	Oui	Oui	Code à utiliser pour les activités qui ne relèvent pas des sous-secteurs spécifiques, p.ex. : <ul style="list-style-type: none"> <li>centres de services locaux (CSL)</li> <li>les services de garde à domicile</li> </ul>	01/01/2019	31/12/9999
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	722	Secteur flamand des établissements de bien-être et de santé - sous-secteur inconnu	331.00.20	Oui	Oui	Code à utiliser si aucune donnée n'est disponible concernant le sous-secteur. À terme, ce code doit être remplacé par un code plus spécifique.	01/01/2019	31/12/9999

**Centres de revalidation autonomes flamands**

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Centres de revalidation autonomes flamands	608	Secteur flamand des dispositifs de revalidation, à l'exception des centre pour rééducation ambulatoire et les centres de traitement pour assuétudes	330.01.41	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Centres de revalidation autonomes flamands	609	Secteur flamand des centres de rééducation ambulatoire	330.01.41	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Centres de revalidation autonomes flamands	610	Secteur flamand des centres de traitement pour assuétudes	330.01.41	Oui	Non		01/01/2019	31/12/9999
Centres de revalidation autonomes flamands	611	Secteur flamand des dispositifs de revalidation - sous-secteur inconnu	330.01.41	Oui	Oui	Code à utiliser si aucune donnée n'est disponible concernant le sous-secteur. À terme, ce code doit être remplacé par un code plus spécifique.	01/01/2019	31/12/9999
Centres de revalidation autonomes flamands	612	Secteur des dispositifs de revalidation qui ne relèvent pas de la compétence flamande	330.01.41	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999

**Établissements et services flamands d'éducation et de logement**

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	200	Secteur flamand de soutien aux personnes avec un handicap	319.01	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	201	Secteur flamand de l'aide à la jeunesse	319.01	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	202	Secteur flamand des centres d'action sociale globale (incl. aide aux sans-abri)	319.01	Oui	Oui	Les centres d'aide sociale générale offrent de l'aide professionnelle aux personnes ayant des problèmes. Les prestataires d'aide cherchent avec elles les possibilités renfermées en elles-mêmes et dans leur entourage. Ils peuvent aussi les renvoyer à d'autres services.	01/01/2019	31/12/9999
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	203	Secteur flamand des centres d'aide intégrale aux familles	319.01	Oui	Oui	Les centres de soins intégraux à la famille offrent de l'aide aux familles et aux (futurs) parents faisant face à de graves problèmes d'éducation. L'accompagnement s'adresse à la famille en tant qu'un ensemble.	01/01/2019	31/12/9999
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	204	Secteur flamand des centres d'assistance à l'enfance et de soutien aux familles	319.01	Oui	Oui	Les centres d'aide aux enfants et d'assistance des familles s'adressent aux familles ayant des enfants âgés de 0 à 12 ans (aussi longtemps qu'ils fréquentent l'enseignement fondamental, avec une attention particulière destinée aux enfants âgés de 0 à 6 ans) dans toute leur diversité (race, état civil, religion, origine,...) et posant une demande d'aide puisque l'éducation échoue ou risque d'échouer pour le parent et/ou l'enfant et dont une offre d'aide temporaire ouvre des perspectives de changement suffisantes.	01/01/2019	31/12/9999
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	205	Secteur flamand des agences de location sociales	319.01	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	206	Secteur flamand des syndicats des locataires	319.01	Oui	Non		01/01/2019	31/12/9999
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	207	Secteur flamand d'autres établissements et services d'éducation et d'hébergement	319.01	Oui	Oui	Code à utiliser pour les activités qui ne relèvent pas des sous-secteurs spécifiques, p.ex. : <ul style="list-style-type: none"> <li>• centres de services locaux (CSL)</li> <li>• services d'aide sociale de la mutualité</li> </ul>	01/01/2019	31/12/9999



Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	208	Secteur flamand des établissements et services d'éducation et d'hébergement - sous-secteur inconnu	319.01	Oui	Oui	Code à utiliser si aucune donnée n'est disponible concernant le sous-secteur. À terme, ce code doit être remplacé par un code plus spécifique.	01/01/2019	31/12/9999

### Initiatives flamandes d'habitations protégées

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Initiatives flamandes d'habitations protégées	613	Secteur flamand des initiatives d'habitations protégées	330.01.51	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999

### Les hôpitaux privés, hôpitaux de revalidation et les maisons de soins psychiatriques

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Les hôpitaux privés, hôpitaux de revalidation et les maisons de soins psychiatriques	600	Secteur flamand des hôpitaux de revalidation	330.01.10	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Les hôpitaux privés, hôpitaux de revalidation et les maisons de soins psychiatriques	601	Secteur flamand des maisons de soins psychiatriques	330.01.10	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Les hôpitaux privés, hôpitaux de revalidation et les maisons de soins psychiatriques	602	Secteur flamand des hôpitaux - sous-secteur inconnu	330.01.10	Oui	Oui	Code à utiliser si aucune donnée n'est disponible concernant le sous-secteur. À terme, ce code doit être remplacé par un code plus spécifique.	01/01/2019	31/12/9999
Les hôpitaux privés, hôpitaux de revalidation et les maisons de soins psychiatriques	603	Secteur des hôpitaux qui ne relèvent pas de la compétence flamande	330.01.10	Oui	Oui	P. ex. hôpitaux généraux	01/01/2019	31/12/9999

### Résidences pour personnes âgées, centre de soins de jour, centres de jour pour court séjour et résidences-services

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Résidences pour personnes âgées, centre de soins de jour, centres de jour pour court séjour et résidences-services	604	Secteur flamand des résidences pour personnes âgées, des centre de soins de jour et des centre de court séjour	330.01.20	Oui	Oui	On entend par « centres de soins de jour » les centres de soins de jours « normaux » qui ne sont pas conformes à l'article 51.	01/01/2019	31/12/9999
Résidences pour personnes âgées, centre de soins de jour, centres de jour pour court séjour et résidences-services	605	Secteur flamand des résidences-services	330.01.20	Oui	Oui	Pour l'employeur avec une résidence pour personnes âgées et résidences-services, il convient d'utiliser le code 604 pour le personnel de la résidence pour personnes âgées et le code 605 pour le personnel de la résidence-services.	01/01/2019	31/12/9999
Résidences pour personnes âgées, centre de soins de jour, centres de jour pour court séjour et résidences-services	606	Secteur flamand de soins aux personnes âgées - sous-secteur inconnu	330.01.20	Oui	Oui	Code à utiliser si aucune donnée n'est disponible concernant le sous-secteur. À terme, ce code doit être remplacé par un code plus spécifique.	01/01/2019	31/12/9999
Résidences pour personnes âgées, centre de soins de jour, centres de jour pour court séjour et résidences-services	607	Secteur des soins aux personnes âgées qui ne relève pas de la compétence flamande	330.01.20	Oui	Oui	Equipements de soins wallons et bruxellois pour les personnes âgées	01/01/2019	31/12/9999

### Secteur flamand de l'assistance familiale et de l'assistance aux personnes âgées

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Secteur flamand de l'assistance familiale et de l'assistance aux personnes âgées	100	Secteur flamand d'assistance familiale	318.02	Oui	Oui	p.ex. : <ul style="list-style-type: none"> <li>• soins aux personnes (lavage, habillage, soins, ...)</li> <li>• aide dans le ménage (cuisine, lavage, repassage, ...)</li> <li>• soutien psychosocial et pédagogique et accompagnement (compagnie, point de contact, renvoi à d'autres prestataires de soins, ....)</li> <li>• dans une mesure restreinte, aide au nettoyage de la maison</li> </ul>	01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Secteur flamand de l'assistance familiale et de l'assistance aux personnes âgées	101	Secteur flamand des soins à domicile complémentaires	318.02	Oui	Oui	p.ex. : <ul style="list-style-type: none"> <li>nettoyage de la maison (nettoyage, dépoussiérage et passage de l'aspirateur, ...)</li> <li>aides de gardiennage (compagnie, aide pour manger, ...)</li> <li>aide à l'exécution de petits travaux (petites réparations, peintures ou tapissages, ...)</li> </ul>	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand de l'assistance familiale et de l'assistance aux personnes âgées	102	Secteur flamand des titres-services	318.02	Oui	Oui	Le personnel titres-services ainsi que leur encadrement : <ul style="list-style-type: none"> <li>aide dans le ménage (nettoyage (y compris les vitres), lavage et repassage, préparation des repas, petits accommodages occasionnels)</li> <li>repassage en dehors du domicile</li> <li>courses à usage quotidien</li> <li>transport des personnes à mobilité réduite (aides aux transports des utilisateurs moins valides ou de l'enfant moins valide d'un utilisateur)</li> </ul>	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand de l'assistance familiale et de l'assistance aux personnes âgées	103	Secteur flamand de la garderie d'enfants malades	318.02	Oui	Non	Quelques services d'assistance familiale sont agréés pour garder les enfants malades avec les moyens de l'ancien "FCUD", transmis aujourd'hui à Kind&Gezin.	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand de l'assistance familiale et de l'assistance aux personnes âgées	104	Secteur flamand des autres services pour l'assistance familiale et l'assistance aux personnes âgées	318.02	Oui	Oui	Code à utiliser pour les activités qui ne relèvent pas des sous-secteurs spécifiques, p.ex : <ul style="list-style-type: none"> <li>centres de services locaux (CSL)</li> <li>centres de services régionaux</li> <li>services de garde</li> <li>centres de soins de jour ou « Collectieve Autonome DagOpvang (CADO) » (accueil de jour collectif et autonome), exploités par un service des d'assistance familiale et des soins à domicile complémentaires agréé (conformément à l'article 51)</li> <li>services d'accueil temporaire</li> <li>livraison de repas</li> </ul>	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand de l'assistance familiale et de l'assistance aux personnes âgées	105	Secteur flamand de l'assistance familiale et de l'assistance aux personnes âgées - sous-secteur inconnu	318.02	Oui	Oui	Code à utiliser si aucune donnée n'est disponible concernant le sous-secteur. À terme, ce code doit être remplacé par un code plus spécifique.	01/01/2019	31/12/9999

**Secteur flamand des ateliers protégés, des ateliers sociaux et des entreprises de travail adapté**

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Secteur flamand des ateliers protégés, des ateliers sociaux et des entreprises de travail adapté	400	Secteur flamand des ateliers sociaux	327.01	Oui	Non		01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand des ateliers protégés, des ateliers sociaux et des entreprises de travail adapté	401	Secteur flamand des ateliers protégés	327.01	Oui	Non		01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand des ateliers protégés, des ateliers sociaux et des entreprises de travail adapté	402	Secteur flamand des entreprises de travail adapté	327.01	Oui	Non	Ne pas utiliser tant qu'il existe une distinction entre, p. ex., les conditions de rémunération et d'emploi et l' ONSS	01/01/2019	31/12/9999

**Secteur flamand socioculturel**

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Secteur flamand socioculturel	500	Secteur flamand du travail socioculturel	329.01	Oui	Oui	Le travail socioculturel pour adultes est un secteur au sein duquel beaucoup de pratiques socioculturelles sont organisées et soutenues. Les rencontres, l'apprentissage non-formel et informel, la formation d'une communauté et l'engagement social constituent le noyau de ces pratiques. Il est question de travail socio-culturel quand les pratiques socioculturelles présentent une certaine institutionnalisation. Cette institutionnalisation est effectuée par la voie de trois axes : la formalisation, la professionnalisation et la régulation par les autorités. <ul style="list-style-type: none"> <li>secteur privé : il s'agit ici uniquement des organisations recevant des moyens sur la base d'un décret ou d'un arrêté flamand et qui relèvent par conséquent aussi du champ d'application de la CCT du 6 décembre 2013 concernant l'octroi d'une prime de fin d'année.</li> <li>secteur public : p.ex. les centres de quartier</li> </ul>	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	501	Secteur flamand de la diffusion de la culture	329.01	Oui	Oui	La diffusion de la culture vise à une diffusion géographique et sociale de l'art et de la culture. <ul style="list-style-type: none"> <li>secteur privé : il s'agit ici uniquement des organisations recevant des moyens sur la base d'un décret ou d'un arrêté flamand et qui relèvent par conséquent aussi du champ d'application de la CCT du 6 décembre 2013 concernant l'octroi d'une prime de fin d'année.</li> <li>secteur public : p.ex. les bibliothèques, les services de culture, l'infrastructure culturelle, les musées, le fonctionnement de patrimoine culturel,...</li> </ul>	01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Secteur flamand socioculturel	502	Secteur flamand de l'organisation sociétale	329.01	Oui	Non	Le secteur de l'organisation sociétale consiste en huit instituts régionaux : un institut dans chaque province flamande et dans les villes d'Anvers, de Bruxelles et de Gand. Les instituts sont reconnus et subventionnés par l'Autorité flamande. Ceci vaut uniquement pour le secteur privé: il s'agit ici uniquement des organisations recevant des moyens sur la base d'un décret ou d'un arrêté flamand et qui relèvent par conséquent aussi du champ d'application de la CCT du 6 décembre 2013 concernant l'octroi d'une prime de fin d'année.	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	503	Secteur flamand de l'intégration	329.01	Oui	Oui	Objectif : s'engager pour une société qui offre des chances égales à tout le monde, quelle que soit leur origine. Offre: parcours d'intégration ; soutien aux administrations, aux organisations et aux services pour faire face à la diversité croissante ; accompagnement des allophones vers une offre appropriée de néerlandais comme deuxième langue, ... • secteur privé : il s'agit ici uniquement des organisations recevant des moyens sur la base d'un décret ou d'un arrêté flamand et qui relèvent par conséquent aussi du champ d'application de la CCT du 6 décembre 2013 concernant l'octroi d'une prime de fin d'année. • secteur public : entres autres les initiatives d'accueil locales.	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	504	Secteur flamand des organisations néerlandophones d'activation socioprofessionnelle à Bruxelles	329.01	Oui	Non	Ceci vaut uniquement le secteur privé: ceci concerne uniquement les organisations recevant des moyens sur la base d'un décret ou un arrêté flamand et qui relèvent par conséquent aussi du champ d'application de la CCT du 6 décembre 2013 concernant l'octroi d'une prime de fin d'année.	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	505	Secteur flamand de la formation professionnelle	329.01	Oui	Non	Ceci vaut uniquement le secteur privé: ceci concerne uniquement les organisations recevant des moyens sur la base d'un décret ou un arrêté flamand et qui relèvent par conséquent aussi du champ d'application de la CCT du 6 décembre 2013 concernant l'octroi d'une prime de fin d'année.	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	506	Secteur flamand des fédérations sportives, services sportifs et infrastructures sportives	329.01	Oui	Oui	Dans le domaine du secteur privé, ceci concerne uniquement les organisations recevant des moyens sur la base d'un décret ou un arrêté flamand et qui relèvent par conséquent aussi du champ d'application de la CCT du 6 décembre 2013 concernant l'octroi d'une prime de fin d'année.	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	507	Secteur flamand du secteur de l'environnement et de la nature	329.01	Oui	Oui	Dans le domaine du secteur privé, ceci concerne uniquement les organisations recevant des moyens sur la base d'un décret ou un arrêté flamand et qui relèvent par conséquent aussi du champ d'application de la CCT du 6 décembre 2013 concernant l'octroi d'une prime de fin d'année.	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	508	Secteur flamand des organisations et mouvements de jeunesse	329.01	Oui	Oui	• secteur privé : il s'agit ici uniquement des organisations recevant des moyens sur la base d'un décret ou un arrêté flamand et qui relèvent par conséquent aussi du champ d'application de la CCT du 6 décembre 2013 concernant l'octroi d'une prime de fin d'année, p.ex. l'aide à la jeunesse communautaire et supralocale.	01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
						• secteur public : entre autres des services de jeunes		
Secteur flamand socioculturel	509	Secteur flamand des travailleurs du groupe cible LDE (lokale diensteneconomie)	329.01	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	<b>510</b>	Secteur flamand des autres sous-secteurs qui relèvent de la prime de fin d'année VIA4	329.01	Oui	Non	Ceci vaut uniquement le secteur privé : il s'agit ici uniquement des organisations recevant des moyens sur la base d'un décret ou un arrêté flamand et qui relèvent par conséquent aussi du champ d'application de la CCT du 6 décembre 2013 concernant l'octroi d'une prime de fin d'année, p.ex. <ul style="list-style-type: none"> <li>• les associations où les pauvres prennent la parole</li> <li>• les centres de services locaux (CSL)</li> <li>• <b>les centres culturels et les centres communautaires sous la forme d'asbl communales subventionnées par le Gouvernement flamand par le biais du Fonds des communes</b></li> </ul>	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	511	Secteur flamand des autres dispositifs socioculturels	329.01	Oui	Oui	Code à utiliser pour les activités qui ne relèvent pas des sous-secteurs spécifiques <ul style="list-style-type: none"> <li>• secteur privé : les organisations qui ne reçoivent pas de moyens via un agrément flamand, entre autres les centres d'éducation de base, le tourisme, les associations des utilisateurs et d'intervenants de proximité, les centres de service régionaux</li> <li>• secteur public : p.ex. les services de loisirs, le tourisme</li> </ul>	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	512	Secteur socioculturel flamand - sous-secteur inconnu	329.01	Oui	Oui	Code à utiliser si aucune donnée n'est disponible concernant le sous-secteur. À terme, ce code doit être remplacé par un code plus spécifique.	01/01/2019	31/12/9999

### Secteur non-marchand - PVB/PAB


Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Secteur non-marchand - PVB/PAB	209	Secteur flamand des employeurs d'assistants personnels dans le cadre d'un "PVB (persoonsvolgend budget)" et d'un "PAB (persoonlijk assistentiebudget)"	337	Oui	Non	Il s'agit d'employeurs qui engagent des assistants personnels avec un contrat de travail dans le cadre d'un PVB (persoonsvolgend budget) ou d'un PAB (persoonlijk assistentiebudget)  S'il ne s'agit pas d'un PVB ou PAB, ce champ est laissé vide.	01/01/2019	31/12/9999

DMFA - Annexe numéro dmfas02: Détail des données pour les déductions  
Version: 2022/3

---

Date de publication:

30/08/2022

Contenu de l'annexe: 



AN 2021-2-Frdmfas02.pdf



AN 2021-2-Frdmfas02.xlsx

Information intermédiaire:

Code DMFA	Libellé	Niveau	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Montant de la déduction - détail	Numéro d'enregistrement du règlement de travail	Date d'origine droit	Date d'expiration du droit	Temps de travail hebdomadaire moyen avant la réduction du temps de travail	Temps de travail hebdomadaire moyen après la réduction du temps de travail
1350	Réduction du temps de travail à 38 heures par semaine	Ligne travailleur	2001/4	2003/1	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
1351	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction unique calculée en une fois	Ligne travailleur	2002/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
1352	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction unique calculée en quatre tranches	Ligne travailleur	2002/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
1353	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction de maintien	Ligne travailleur	2002/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
1353	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction de maintien	Occupation de la ligne travailleur	2004/1	9999/4	Interdit	Interdit	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
1345	La semaine de quatre jours - réduction unique calculée en une fois	Ligne travailleur	2002/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit
1346	La semaine de quatre jours - réduction unique calculée en quatre tranches	Ligne travailleur	2002/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit
3500	Réduction du temps de travail	Occupation de la ligne travailleur	2004/1	9999/4	Interdit	Interdit	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
3520	Réduction du temps de travail et semaine des quatre jours	Occupation de la ligne travailleur	2004/1	9999/4	Interdit	Interdit	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
3700	Réduction du temps de travail suite à la crise	Occupation de la ligne travailleur	2009/2	2011/1	Interdit	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
3700	Réduction du temps de travail suite à la crise	Occupation de la ligne travailleur	2020/3	9999/4	Interdit	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire



Code DMFA	Libellé	Niveau	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Montant de la déduction - détail	Numéro d'enregistrement du règlement de travail	Date d'origine droit	Date d'expiration du droit	Temps de travail hebdomadaire moyen avant la réduction du temps de travail	Temps de travail hebdomadaire moyen après la réduction du temps de travail
3701	Réduction temporaire du temps de travail suite au Brexit	Occupation de la ligne travailleur	2021/1	2022/1	Interdit	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
3720	Réduction du temps de travail combinée avec la semaine de quatre jours suite à la crise	Occupation de la ligne travailleur	2009/2	2011/1	Interdit	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
3720	Réduction du temps de travail combinée avec la semaine de quatre jours suite à la crise	Occupation de la ligne travailleur	2020/3	9999/4	Interdit	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
3721	Réduction temporaire du temps de travail combinée avec la semaine de quatre jours suite au Brexit	Occupation de la ligne travailleur	2021/1	2022/1	Interdit	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire

NUMERO DU BLOC: 90001	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Cotisation due pour la ligne travailleur  
(Label XML : WorkerContribution)**

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel permettant de déclarer les cotisations dues pour une ligne travailleur.

**CONTENU (ZONES):** 00082 - CODE TRAVAILLEUR COTISATION  
00083 - TYPE DE COTISATION  
00084 - BASE DE CALCUL DE LA COTISATION  
00085 - MONTANT DE LA COTISATION  
00896 - DATE PREMIERE EMBAUCHE

**BLOCS LIES:**

**CARDINALITE MIN.:** 0  
**CARDINALITE MAX.:** \*

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Cardinalité 0 ... \* si la ligne travailleur concerne un code travailleur cotisation ordinaire (voir annexe 2).  
Cardinalité 1 ou 2 si la ligne travailleur concerne un code travailleur cotisation Fedris (voir annexe 2).  
Cardinalité 0 ou 1 si la ligne travailleur concerne un code travailleur cotisation spéciale étudiant.  
Cardinalité 0 sinon.

**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** Une cotisation donnée (une combinaison code travailleur cotisation / type de cotisation) ne peut se retrouver qu'une seule fois par ligne travailleur.

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90001-001	P
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90001-006	B
Incompatibilité code travailleur	90001-030	B
Erreur de séquence	90001-091	B
Non admis	90001-146	B
Incompatibilité avec le statut du travailleur	90001-212	P
Type cotisation - combinaison non autorisé	90001-316	P
Cotisation spéciale sur les indemnités de rupture non présente	90001-476	NP
Cotisation pension du secteur public non présente	90001-480	P
Pensionné avant le 01/01/2016	90001-519	W
Pensionné après le 31/12/2015	90001-520	NP

NUMERO DU BLOC: 90002	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Cotisation non liée à une personne physique  
(Label XML : ContributionUnrelatedToNP)**

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel permettant de déclarer les cotisations non liées à une personne physique dues par l'employeur.

**CONTENU (ZONES):** 00019 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR POUR LAQUELLE UNE COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE EST DUE  
00020 - CODE TRAVAILLEUR POUR UNE COTISATION QUI N'EST PAS LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE  
00021 - BASE DE CALCUL DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE  
00022 - MONTANT DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE

**BLOCS LIÉS:**

**CARDINALITE MIN.:** 0  
**CARDINALITE MAX.:** \*

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Cardinalité 0 si aucune cotisation non liée à une personne physique n'est due.  
Cardinalité 1 ... \* si au moins une cotisation non liée à une personne physique est due.

**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** Une cotisation donnée (une combinaison catégorie / code travailleur pour laquelle une cotisation non liée à une personne physique est due) ne peut se retrouver qu'une seule fois par déclaration.

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90002-001	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90002-006	B
Erreur de séquence	90002-091	B
Non admis	90002-146	B
Cotisation pension extra-légale (plan de pension sectoriel ou d'entreprise) non présente	90002-426	P

NUMERO DU BLOC: 90003	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Cotisation travailleur étudiant**  
(Label XML : StudentContribution)

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel permettant de déclarer la cotisation de solidarité due pour un étudiant.

**CONTENU (ZONES):**  
00076 - RÉMUNÉRATION ÉTUDIANT  
00077 - COTISATION ÉTUDIANT  
00078 - NOMBRE DE JOURS ÉTUDIANT  
01158 - NOMBRE D'HEURES ÉTUDIANT  
00042 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE

**BLOCS LIES:**

**CARDINALITE MIN.:** 0  
**CARDINALITE MAX.:** 1

**PRESENCE**

**\*CONDITION:** Cardinalité 0 si la ligne travailleur ne concerne pas un travailleur étudiant (voir annexe 2).  
Cardinalité 1 (indispensable) si la ligne travailleur concerne un travailleur étudiant (voir annexe 2).

**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Incompatibilité catégorie employeur	90003-025	B
Incompatibilité code travailleur	90003-030	B
Erreur de cardinalité	90003-090	B
Erreur de séquence	90003-091	B
Non admis	90003-146	B

NUMERO DU BLOC: 90005

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**Cotisation travailleur statutaire licencié**  
**(Label XML : DismissedStatutoryWorkerContribution)**

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel permettant de déclarer les cotisations dues pour un travailleur statutaire licencié.

**CONTENU (ZONES):**  
00071 - RÉMUNÉRATION BRUTE DE RÉFÉRENCE  
00072 - COTISATION RÉMUNÉRATION BRUTE DE RÉFÉRENCE  
00073 - NOMBRE DE JOURS DE RÉFÉRENCE  
00127 - DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DE L'ASSUJETTISSEMENT  
00129 - DATE DE FIN DE PÉRIODE DE L'ASSUJETTISSEMENT

**BLOCS LIES:**

**CARDINALITE MIN.:** 0  
**CARDINALITE MAX:** 1

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Cardinalité 0 si la ligne travailleur ne concerne pas un travailleur statutaire licencié (voir annexe 2).  
Cardinalité 1 (indispensable) si la ligne travailleur concerne un travailleur statutaire licencié (voir annexe 2).

**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Incompatibilité catégorie employeur	90005-025	B
Incompatibilité code travailleur	90005-030	B
Erreur de cardinalité	90005-090	B
Erreur de séquence	90005-091	B
Non admis	90005-146	B

NUMERO DU BLOC: 90007	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Déclaration employeur  
(Label XML : EmployerDeclaration)**

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données de la déclaration.

**CONTENU (ZONES):** 00013 - ANNÉE - TRIMESTRE  
00011 - NUMÉRO ONSS  
00012 - NOTION CURATELLE  
00014 - NUMÉRO D'ENTREPRISE  
00015 - MONTANT NET À PAYER  
00016 - CONVERSION EN RÉGIME 5  
00017 - DATE DE DÉBUT DES VACANCES

**BLOCS LIES:** 90017 - Personne physique; 90294 - Véhicule de société; 90002 - Cotisation non liée à une personne physique

**CARDINALITE MIN.:** 1  
**CARDINALITE MAX.:** 1

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Indispensable  
**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90007-006	B
Erreur de cardinalité	90007-090	B
Erreur de séquence	90007-091	B
Pas de données	90007-134	B
Non admis	90007-146	B
Déclaration mixte - catégorie employeur 021	90007-165	B
Pas identifiable	90007-151	B
Plus de travailleurs déclarés en DmfA qu'en DIMONA	90007-262	NP
Moins de travailleurs déclarés en DmfA qu'en DIMONA	90007-263	NP

NUMERO DU BLOC: 90011	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Indemnité AT-MP**  
(Label XML : IndemnityWAPM)

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel permettant de déclarer les indemnités payées à un travailleur ayant eu un accident du travail ou une maladie professionnelle.

**CONTENU (ZONES):** 00144 - NATURE DE L'INDEMNITÉ  
00145 - DEGRÉ D'INCAPACITÉ  
00146 - MONTANT DE L'INDEMNITÉ

**BLOCS LIES:**

**CARDINALITE MIN.:** 0  
**CARDINALITE MAX.:** \*

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Cardinalité 0 si la ligne travailleur ne concerne pas un code travailleur cotisation Fedris (voir annexe 2).  
Cardinalité 1 ...\* si la ligne travailleur concerne un code travailleur cotisation Fedris (voir annexe 2).

**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** Une indemnité donnée (une combinaison nature de l'indemnité / degré d'incapacité) ne peut se retrouver qu'une seule fois par ligne travailleur.

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

	Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
	Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90011-006	B
	Incompatibilité catégorie employeur	90011-025	B
	Erreur de séquence	90011-091	B
	Non admis	90011-146	B

NUMERO DU BLOC: 90012	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Ligne travailleur**  
**(Label XML : WorkerRecord)**

<b>DESCRIPTION:</b>	Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à une ligne travailleur.
<b>CONTENU (ZONES):</b>	00036 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR 00037 - CODE TRAVAILLEUR 00038 - DATE DE DÉBUT DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE 00039 - DATE DE FIN DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE 00040 - NOTION FRONTALIER 00041 - ACTIVITÉ PAR RAPPORT AU RISQUE 00042 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE 00616 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - LIGNE TRAVAILLEUR
<b>BLOCS LIES:</b>	90015 - Occupation de la ligne travailleur; 90578 - Activation - Informations; 90001 - Cotisation due pour la ligne travailleur; 90110 - Déduction ligne travailleur; 90005 - Cotisation travailleur statutaire licencié; 90003 - Cotisation travailleur étudiant; 90042 - Cotisation travailleur prépensionné; 90336 - Indemnité complémentaire; 90011 - Indemnité AT-MP
<b>CARDINALITE MIN.:</b>	1
<b>CARDINALITE MAX.:</b>	*
<b>PRESENCE</b>	
<b>*CONDITION:</b>	Indispensable
<b>*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:</b>	Une combinaison catégorie de l'employeur / code travailleur donnée ne peut se retrouver qu'une seule fois par personne physique.

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90012-006	B
Erreur de séquence	90012-091	B
Pas de données	90012-134	B
Non admis	90012-146	B
Cumul déductions ligne travailleur non admis	90012-161	NP
Nombre total de jours trop élevé	90012-192	P
Date de fin d'occupation manquante pour au moins une occupation	90012-242	P
Nombre d'heures trop élevé	90012-260	P
Hiatus entre occupations (ou éléments de carrière)	90012-390	NP
Rémunérations trop élevées	90012-449	NP
L'indemnité de rupture commence avant la fin des occupations rémunérées	90012-478	P
Flexijob pas de cumul avec un contrat de 80% ou plus	90012-486	P
Incohérence total des bases de calcul de la cotisation - total des indemnités	90012-529	P



NUMERO DU BLOC: 90015

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**Occupation de la ligne travailleur  
(Label XML : Occupation)**

**DESCRIPTION:**

Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à une occupation.

**CONTENU (ZONES):**

00043 - NUMÉRO D'OCCUPATION  
 00044 - DATE DE DÉBUT DE L'OCCUPATION  
 00045 - DATE DE FIN DE L'OCCUPATION  
 00046 - NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE  
 00047 - NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE DU RÉGIME DE TRAVAIL  
 00050 - TYPE DU CONTRAT  
 00049 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE  
 00053 - STATUT DU TRAVAILLEUR  
 00048 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR  
 00051 - MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL  
 00052 - MESURE DE PROMOTION DE L'EMPLOI  
 00054 - NOTION PENSIONNÉ  
 00055 - TYPE D'APPRENTISSAGE  
 00056 - MODE DE RÉMUNÉRATION  
 00057 - NUMÉRO DE FONCTION  
 00059 - CLASSE DU PERSONNEL VOLANT  
 00060 - ENSEIGNEMENT - MODE PAIEMENT  
 00617 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR  
 00625 - JUSTIFICATION DES JOURS  
 00228 - CODE NACE  
 00042 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE  
 01195 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU NAVIRE  
 01199 - CLASSE DU PERSONNEL  
 01203 - NOMBRE MOYEN D'HEURES SUBSIDIÉES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR

**BLOCS LIES:**

90313 - Occupation - Informations; 90172 - Deuxième pilier de pension - Informations; 90018 - Prestation de l'occupation ligne travailleur; 90019 - Rémunération de l'occupation ligne travailleur; 90411 - Données de l'occupation relatives au secteur public; 90438 - Mesures de réorganisation du travail simultanées - Informations; 90109 - Déduction occupation

**CARDINALITE MIN.:**

0

**CARDINALITE MAX.:**

\*

**PRESENCE****\*CONDITION:**

Cardinalité 0 si la ligne travailleur ne concerne pas un code travailleur cotisation ordinaire (voir annexe 2).  
 Cardinalité 1 ...99 si la ligne travailleur concerne un code travailleur cotisation ordinaire (voir annexe 2).

**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:****CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Incompatibilité catégorie employeur	90015-025	B
Incompatibilité code travailleur	90015-030	B
Erreur de séquence	90015-091	B
Nombre total de jours incompatible avec le trimestre de déclaration pour l'occupation	90015-095	P
Nombre total de jours incompatible avec le régime de travail pour l'occupation	90015-096	P
Pas de données	90015-134	P
Non admis	90015-146	B
Cumul déductions occupation non admis	90015-162	NP
Indemnité de rupture ou de sortie présente avec d'autres rémunérations	90015-169	B
Nombre total de jours insuffisant selon le régime de travail au sein de l'occupation	90015-243	P
Fraction d'occupation erronée	90015-244	P
Hiatus entre deux occupations (ou éléments de carrière) avec motif de fin de la relation statutaire	90015-389	W
Lignes de données de l'occupation relatives au secteur public non strictement successives	90015-393	NP
Pas de Dimona comme travailleur occasionnel pour cette occupation	90015-456	NP
Occupation Flexijob couverte totalement ou en partie par une indemnité de rupture	90015-484	P
Occupation Flexijob non couverte ou pas totalement couverte par Dimona	90015-485	NP

NUMERO DU BLOC: 90017

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**Personne physique**  
(Label XML : NaturalPerson)

<b>DESCRIPTION:</b>	Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données d'identification d'une personne physique.
<b>CONTENU (ZONES):</b>	00023 - NUMÉRO DE SUITE PERSONNE PHYSIQUE 00024 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS 00167 - NUMÉRO DE LA CARTE D'IDENTITÉ SOCIALE 00025 - NOM DU TRAVAILLEUR 00026 - PRÉNOM DU TRAVAILLEUR 00027 - INITIALE DU DEUXIÈME PRÉNOM DU TRAVAILLEUR 00028 - DATE DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR 00168 - COMMUNE - LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR 00169 - CODE PAYS DU LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR 00029 - SEXE DU TRAVAILLEUR 00030 - RUE DU TRAVAILLEUR 00031 - NUMÉRO DE L'ADRESSE DU TRAVAILLEUR 00032 - BOÎTE AUX LETTRES DU TRAVAILLEUR 00033 - CODE POSTAL DU TRAVAILLEUR 00034 - COMMUNE DU TRAVAILLEUR 00035 - CODE PAYS DU TRAVAILLEUR 00119 - NATIONALITÉ DU TRAVAILLEUR 00615 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - PERSONNE PHYSIQUE
<b>BLOCS LIES:</b>	90012 - Ligne travailleur
<b>CARDINALITE MIN.:</b>	0
<b>CARDINALITE MAX:</b>	*
<b>PRESENCE</b>	
<b>*CONDITION:</b>	Cardinalité 0 si aucune personne physique ne doit être déclarée. Cardinalité 1 ... 9999999 si au moins une personne physique doit être déclarée.
<b>*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:</b>	Une personne physique ne peut se retrouver qu'une seule fois par déclaration.

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90017-006	B
Erreur de séquence	90017-091	B
Pas de données	90017-134	B
Non admis	90017-146	B
Pas identifiable	90017-151	B
Modification du numéro NISS	90017-252	W
Nombre de jours déclaré en DMFA différent du nombre de jours déclaré en DIMONA	90017-429	NP
Différence heures en DmfA - heures planifiées en Dimona avec cotisations réduites	90017-502	NP
Aucune heure planifiée en Dimona pouvant bénéficier de cotisations sociales réduites	90017-504	NP
Données deuxième pilier pension manquantes	90017-518	NP
Base de calcul de la cotisation spéciale prime Corona trop élevée	90017-528	P

NUMERO DU BLOC: 90018	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Prestation de l'occupation ligne travailleur  
(Label XML : Service)**

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel permettant de déclarer les prestations d'un travailleur pour une occupation de la ligne travailleur.

**CONTENU (ZONES):** 00061 - NUMÉRO DE LIGNE PRESTATION  
00062 - CODE PRESTATION  
00063 - NOMBRE DE JOURS DE LA PRESTATION  
00064 - NOMBRE D'HEURES DE LA PRESTATION  
00065 - NOMBRE DE MINUTES DE VOL

**BLOCS LIES:**

**CARDINALITE MIN.:** 0  
**CARDINALITE MAX.:** \*

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Obligatoire si au moins une prestation doit être déclarée.  
**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** Une prestation donnée (un code prestation) ne peut se retrouver qu'une seule fois par occupation.

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90018-001	P
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90018-006	B
Erreur de séquence	90018-091	B
Incompatibilité type de travailleur	90018-094	B
Non admis	90018-146	B
Incompatibilité code travailleur	90018-030	B

NUMERO DU BLOC: 90019	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Rémunération de l'occupation ligne travailleur**  
(Label XML : Remun)

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel permettant de déclarer les rémunérations d'un travailleur pour une occupation de la ligne travailleur.

**CONTENU (ZONES):** 00066 - NUMÉRO DE LIGNE RÉMUNÉRATION  
00067 - CODE RÉMUNÉRATION  
00068 - FRÉQUENCE EN MOIS DE PAIEMENT DE LA PRIME  
00069 - POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION SUR BASE ANNUELLE  
00070 - RÉMUNÉRATION

**BLOCS LIES:**

**CARDINALITE MIN.:** 0  
**CARDINALITE MAX.:** \*

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Obligatoire si au moins une rémunération doit être déclarée.  
**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** Une rémunération donnée (une combinaison code rémunération / fréquence en mois de paiement de la prime / pourcentage de la rémunération sur base annuelle) ne peut se retrouver qu'une seule fois par occupation.

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90019-001	P
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90019-006	B
Erreur de séquence	90019-091	B
Non admis	90019-146	B
Incompatibilité code travailleur	90019-030	B
Incompatibilité catégorie employeur	90019-025	B

NUMERO DU BLOC: 90042

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**Cotisation travailleur prépensionné**  
(Label XML : EarlyRetirementContribution)

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel permettant de déclarer les cotisations dues pour un travailleur prépensionné.

**CONTENU (ZONES):** 00079 - CODE COTISATION PRÉPENSION  
00080 - NOMBRE DE MOIS PRÉPENSION  
00081 - COTISATION PRÉPENSION

**BLOCS LIES:**

**CARDINALITE MIN.:** 0  
**CARDINALITE MAX.:** 2

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Cardinalité 0 si la ligne travailleur ne concerne pas un travailleur prépensionné ou, à partir des déclarations du 2/2010, si la ligne travailleur concerne un travailleur prépensionné (voir annexe 2).  
Cardinalité 1 ... 2 jusqu'aux déclarations du 1/2010, si la ligne travailleur concerne un travailleur prépensionné (voir annexe 2).

**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** Une cotisation travailleur prépensionné donnée (un code cotisation prépension) ne peut se retrouver qu'une seule fois par ligne travailleur.

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

	Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
	Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90042-006	B
	Incompatibilité catégorie employeur	90042-025	B
	Incompatibilité code travailleur	90042-030	B
	Erreur de cardinalité	90042-090	B
	Erreur de séquence	90042-091	B
	Non admis	90042-146	B

NUMERO DU BLOC: 90059	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Formulaire**  
**(Label XML : Form)**

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel permettant de déclarer un formulaire.

**CONTENU (ZONES):** 00296 - IDENTIFICATION DU FORMULAIRE  
00218 - DATE DE CRÉATION DU FORMULAIRE  
00299 - HEURE PRÉCISE DE CRÉATION DU FORMULAIRE  
00110 - STATUT DE L'ATTESTATION  
00297 - TYPE DU FORMULAIRE

**BLOCS LIES:** 90082 - Référence: 90007 - Déclaration employeur

**CARDINALITE MIN.:** 1  
**CARDINALITE MAX:** \*

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Indispensable  
**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90059-091	B
Pas de données	90059-134	B
Non admis	90059-146	B
Formulaire non traitable	90059-163	B

NUMERO DU BLOC: 90082	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Référence**  
**(Label XML : Reference)**

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel permettant de préciser des références relatives à un ou plusieurs formulaires ; un formulaire pouvant être une déclaration DmfA originale, une déclaration de modification DmfA, une DRS, une demande de renseignements, une déclaration Dimona, etc.

**CONTENU (ZONES):** 00221 - TYPE DE LA RÉFÉRENCE  
00298 - ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE  
00222 - NUMÉRO DE RÉFÉRENCE

**BLOCS LIES:**

**CARDINALITE MIN.:** 0  
**CARDINALITE MAX:** 1

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Facultatif  
**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	90082-090	B
Erreur de séquence	90082-091	B
Non admis	90082-146	B

NUMERO DU BLOC: 90108	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Détail données déduction ligne travailleur  
(Label XML : DeductionDetail)**

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données détaillées pour certaines déductions ligne travailleur (cf. Annexe dmfas02).

**CONTENU (ZONES):**

- 00138 - NUMÉRO DE SUITE DÉTAIL DÉDUCTION
- 00141 - MONTANT DE LA DÉDUCTION - DÉTAIL
- 00142 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT DE TRAVAIL
- 00143 - DATE D'ORIGINE DU DROIT
- 00147 - TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN AVANT LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
- 00148 - TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN APRÈS LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

**BLOCS LIES:**

**CARDINALITE MIN.:** 0  
**CARDINALITE MAX.:** 99

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Cardinalité 0 si la déduction ligne travailleur demandée ne nécessite aucun détail données déduction ligne travailleur (voir annexe dmfas02).  
Cardinalité 1 ... 99 si la déduction ligne travailleur demandée nécessite un détail données déductions ligne travailleur (voir annexe dmfas02).

**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90108-006	B
Erreur de séquence	90108-091	B
Non admis	90108-146	B



NUMERO DU BLOC: 90109	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Déduction occupation**  
**(Label XML : OccupationDeduction)**

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel permettant de déclarer les déductions demandées pour une occupation.

**CONTENU (ZONES):** 00086 - CODE DÉDUCTION  
00088 - BASE DE CALCUL DE LA DÉDUCTION  
00089 - MONTANT DE LA DÉDUCTION  
00090 - DATE DE DÉBUT DU DROIT À LA DÉDUCTION  
00091 - NOMBRE DE MOIS FRAIS DE GESTION SSA  
00092 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE REMPLACÉE  
00093 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE QUI A OUVERT LE DROIT À LA DÉDUCTION  
00094 - ORIGINE DE L'ATTESTATION

**BLOCS LIES:** 90250 - Détail données déduction occupation

**CARDINALITE MIN.:** 0  
**CARDINALITE MAX.:** \*

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Cardinalité 0 si aucune déduction occupation n'est demandée.  
Cardinalité 1 ... \* si la ligne travailleur concerne un code travailleur cotisation ordinaire (voir annexe 2) et qu'une déduction occupation (voir annexe 4) est demandée.

**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** Une déduction occupation donnée (un code déduction) ne peut se retrouver qu'une seule fois par occupation.

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90109-006	B
Erreur de séquence	90109-091	B
Non admis	90109-146	B

NUMERO DU BLOC: 90110

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**Déduction ligne travailleur**  
**(Label XML : WorkerDeduction)**

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel permettant de déclarer les déductions demandées pour une ligne travailleur.

**CONTENU (ZONES):** 00086 - CODE DÉDUCTION  
00088 - BASE DE CALCUL DE LA DÉDUCTION  
00089 - MONTANT DE LA DÉDUCTION  
00090 - DATE DE DÉBUT DU DROIT À LA DÉDUCTION  
00091 - NOMBRE DE MOIS FRAIS DE GESTION SSA  
00092 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE REMPLACÉE  
00093 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE QUI A OUVERT LE DROIT À LA DÉDUCTION  
00094 - ORIGINE DE L'ATTESTATION

**BLOCS LIES:** 90108 - Détail données déduction ligne travailleur

**CARDINALITE MIN.:** 0  
**CARDINALITE MAX.:** \*

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Cardinalité 0 si aucune déduction ligne travailleur n'est demandée.  
Cardinalité 1 ... \* si la ligne travailleur concerne un code travailleur cotisation ordinaire (voir annexe 2) et qu'une déduction ligne travailleur (voir annexe 4) est demandée.

**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** Une déduction ligne travailleur donnée (un code déduction) ne peut se retrouver qu'une seule fois par ligne travailleur.

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90110-006	B
Incompatibilité catégorie employeur	90110-025	B
Incompatibilité code travailleur	90110-030	B
Erreur de séquence	90110-091	B
Non admis	90110-146	B

NUMERO DU BLOC: 90169	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**DmfAOriginal**  
**(Label XML : DmfAOriginal)**

**DESCRIPTION:** Elément racine du message XML permettant de faire des déclarations originales.

**CONTENU (ZONES):**

**BLOCS LIES:** 90059 - Formulaire

**CARDINALITE MIN.:** 1

**CARDINALITE MAX:** 1

**PRESENCE**

**\*CONDITION:** Indispensable

**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

	Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent		90169-001	B
Root inconnu		90169-089	B
Non admis		90169-146	B

NUMERO DU BLOC: 90172	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Deuxième pilier de pension - Informations**  
(Label XML : SecondPillarInformation)

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel qui permet de déclarer des données relatives au deuxième pilier de pension.

**CONTENU (ZONES):**  
01219 - ANNÉE ET MOIS DE RÉFÉRENCE  
01220 - TRAITEMENT MENSUEL  
01221 - SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT ET BONIFICATION MENSUELS  
01222 - ALLOCATION DE FOYER ET RÉSIDENCE MENSUELLE  
00966 - RÔLE LINGUISTIQUE

**BLOCS LIES:**

**CARDINALITE MIN.:** 0  
**CARDINALITE MAX.:** 1

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Obligatoire si des données relatives à un deuxième pilier de pension doivent être mentionnées.  
**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90172-001	NP
Incompatibilité employeur - 2eme pilier de pension	90172-384	NP
Incompatibilité catégorie employeur	90172-025	NP
Incompatibilité code travailleur	90172-030	NP
Pas d'application	90172-053	NP
Incompatible avec la notion dispense de régime de pension complémentaire	90172-473	NP
Erreur de cardinalité	90172-090	B
Erreur de séquence	90172-091	B
Non admis	90172-146	B
Incompatibilité avec le statut du travailleur	90172-212	NP

NUMERO DU BLOC: 90250	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Détail données déduction occupation  
(Label XML : OccupationDeductionDetail)**

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données détaillées pour certaines déductions occupation (cf. Annexe dmfas02).

**CONTENU (ZONES):** 00138 - NUMÉRO DE SUITE DÉTAIL DÉDUCTION  
00143 - DATE D'ORIGINE DU DROIT  
00914 - DATE D'EXPIRATION DU DROIT  
00147 - TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN AVANT LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL  
00148 - TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN APRÈS LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

**BLOCS LIES:**

**CARDINALITE MIN.:** 0  
**CARDINALITE MAX.:** 1

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Cardinalité 0 si la déduction occupation demandée ne nécessite aucun détail données déduction occupation (voir annexe dmfas02).  
Cardinalité 1 si la déduction occupation demandée nécessite un détail données déduction occupation (voir annexe dmfas02).

**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

	Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants		90250-006	B
Erreur de cardinalité		90250-090	B
Erreur de séquence		90250-091	B
Non admis		90250-146	B

NUMERO DU BLOC: 90294	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Véhicule de société**  
(Label XML : CompanyVehicle)

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel permettant de déclarer les informations relatives à un véhicule de société.

**CONTENU (ZONES):**  
00780 - NUMÉRO DE SUITE VÉHICULE DE SOCIÉTÉ  
00781 - NUMÉRO DE PLAQUE  
01217 - VÉHICULE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

**BLOCS LIES:**

**CARDINALITE MIN.:** 0  
**CARDINALITE MAX:** \*

**PRESENCE**

**\*CONDITION:** Cardinalité 0 si la société ne dispose pas d'un véhicule de société.  
Cardinalité 1 ... \* si la société dispose d'au moins un véhicule de société

**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** Un véhicule de société (un numéro de plaque) ne peut se retrouver qu'une seule fois par déclaration.

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90294-001	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90294-006	B
Erreur de séquence	90294-091	B
Non admis	90294-146	B

NUMERO DU BLOC: 90313	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Occupation - Informations**  
(Label XML : OccupationInformations)

**DESCRIPTION:**

Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations relatives à une occupation.

**CONTENU (ZONES):**

00795 - EXTRA  
00893 - PERSONNEL MIS À DISPOSITION  
00794 - MESURES POUR LE NON MARCHAND  
00812 - SALAIRE HORAIRE  
00862 - SALAIRE HORAIRE EN MILLIÈMES D'EURO  
00728 - DATE À LAQUELLE UN MEMBRE DU PERSONNEL NOMMÉ EST MALADE DEPUIS 6 MOIS OU PLUS  
01010 - NOMBRE DE JOURS SALAIRE GARANTI PREMIÈRE SEMAINE  
01011 - RÉMUNÉRATION BRUTE PAYÉE EN CAS DE MALADIE  
01012 - DISPENSE DE DÉCLARATION DES DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC  
01013 - DISPENSE - RÉGIME DE PENSION COMPLÉMENTAIRE  
01063 - DONNÉE DE CONTRÔLE - OBLIGATION  
01092 - DATE DE NOMINATION À TITRE DÉFINITIF  
01148 - DATE D'ATTRIBUTION DU NOUVEAU POSTE MARIBEL SOCIAL  
01176 - COTISATION PENSION DU SECTEUR PUBLIC POUR TRAVAILLEURS STATUTAIRES - BASE DE CALCUL DÉROGATOIRE  
01194 - MESURE CARRIÈRE  
00826 - NOTION DE DISPENSE DE PRESTATIONS  
00197 - NOMBRE DE JOURS DE VACANCES  
01215 - DÉTAIL SECTEUR  
01216 - BUDGET MOBILITÉ  
01232 - NOMBRE D'HEURES DE CONGÉ FORMATION FLAMAND  
01237 - AIDE RÉGIONALE À L'EMPLOI

**BLOCS LIES:**

**CARDINALITE MIN.:**

0

**CARDINALITE MAX:**

1

**PRESENCE**

**\*CONDITION:**

Cardinalité 0 si aucune information relative à l'occupation ne doit être déclarée.  
Cardinalité 1 si au moins une information relative à l'occupation doit être déclarée, à partir des déclarations du 2/2005.

**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	90313-090	B
Erreur de séquence	90313-091	B
Non admis	90313-146	B
Non présent	90313-001	NP

NUMERO DU BLOC: 90336

VERSION: 2022/3

DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022

**Indemnité complémentaire**  
(Label XML : **ComplementaryIndemnity**)

**DESCRIPTION:**

Bloc fonctionnel permettant de déclarer les informations générales relatives aux indemnités payées en complément d'allocations de prépension, de chômage ou d'interruption de carrière à un travailleur de 50 ans ou plus.

**CONTENU (ZONES):**

00815 - NOTION EMPLOYEUR  
 00046 - NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE  
 00228 - CODE NACE  
 00949 - TYPE DE DÉBITEUR  
 00823 - DATE DU PREMIER OCTROI DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE  
 00824 - NOTION TYPE D'ACCORD DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE  
 00825 - NOTION D'INTERRUPTION DE CARRIÈRE OU DE PRÉPENSION À MI-TEMPS  
 00826 - NOTION DE DISPENSE DE PRESTATIONS  
 00827 - NOTION DE REMPLACEMENT CONFORME  
 00749 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DU REMPLAÇANT  
 00853 - MESURES PRÉVUES EN CAS DE REPRISE DU TRAVAIL  
 00950 - NOMBRE DE PARTIES DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE  
 00951 - DATE DE NOTIFICATION DU PRÉAVIS  
 00952 - NOTION D'ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ OU EN RESTRUCTURATION  
 00953 - DATE DE DÉBUT DE RECONNAISSANCE  
 00954 - DATE DE FIN DE RECONNAISSANCE

**BLOCS LIÉS:**

90337 - Indemnité complémentaire - Cotisation

**CARDINALITE MIN.:**

0

**CARDINALITE MAX:**

\*

**PRESENCE****\*CONDITION:**

Cardinalité 0 si la ligne travailleur ne concerne pas un travailleur pour lequel une cotisation sur des indemnités complémentaires est due (voir annexe 2).

Cardinalité 1..\* si la ligne travailleur concerne un travailleur pour lequel une cotisation sur des indemnités complémentaires est due (voir annexe 2).

**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

Une indemnité complémentaire donnée (une combinaison Notion employeur, Numéro de commission paritaire, code NACE, Notion type d'accord de l'indemnité complémentaire, Notion d'interruption de carrière ou de prépension à mi temps, Notion de remplacement conforme, Notion de dispense de prestations) ne peut se retrouver qu'une seule fois par ligne travailleur.

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90336-006	B
Erreur de séquence	90336-091	B
Non admis	90336-146	B
Incompatibilité code travailleur	90336-030	B
Incompatibilité catégorie employeur	90336-025	B
Nombre de mois incorrect pour la part patronale	90336-378	NP
Nombre de mois incorrect pour la part personnelle	90336-405	NP



NUMERO DU BLOC: 90337	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Indemnité complémentaire - Cotisation**  
**(Label XML : ComplIndemnityContribution)**

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel permettant de déclarer les informations relatives aux cotisations sur les indemnités complémentaires aux allocations de prépension, de chômage ou d'interruption de carrière (part patronale ou part personnelle).

**CONTENU (ZONES):**

- 00082 - CODE TRAVAILLEUR COTISATION
- 00083 - TYPE DE COTISATION
- 01129 - CODE PÉRIODE
- 00829 - NOTION D'ADAPTATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE OU DE L'ALLOCATION SOCIALE
- 00955 - NUMÉRO DE SUITE COTISATION
- 00830 - MONTANT DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
- 00892 - NOTION DE CAPITALISATION
- 00956 - MONTANT THÉORIQUE DE L'ALLOCATION SOCIALE
- 00831 - NOMBRE DE MOIS - INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
- 00957 - DÉCIMALES POUR LE NOMBRE DE MOIS
- 00958 - NOMBRE DE JOURS - MOIS INCOMPLET
- 00959 - MOIS INCOMPLET - RAISON
- 00960 - NOTION D'APPLICATION DU PLANCHER
- 00085 - MONTANT DE LA COTISATION

**BLOCS LIES:**

**CARDINALITE MIN.:** 0  
**CARDINALITE MAX.:** \*

**PRESENCE**

**\*CONDITION:** Cardinalité 0 si aucune cotisation n'est due dans le cadre des indemnités complémentaires aux allocations de prépension, de chômage ou de l'interruption de carrière.

Cardinalité 1..\* si une (ou plusieurs) cotisation(s) est (sont) due(s) dans le cadre des indemnités complémentaires aux allocations de prépension, de chômage ou de l'interruption de carrière.

**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** Une cotisation donnée (une combinaison code travailleur cotisation / type de cotisation / notion d'adaptation du montant de l'indemnité/ numéro de suite cotisation) ne peut se retrouver qu'une seule fois par indemnité complémentaire.

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90337-001	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90337-006	B
Erreur de séquence	90337-091	B
Non admis	90337-146	B
Plus de cotisation due	90337-419	NP

NUMERO DU BLOC: 90411	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Données de l'occupation relatives au secteur public**  
(Label XML : OccupationPublicServiceData)

<b>DESCRIPTION:</b>	Bloc fonctionnel permettant de déclarer des données de l'occupation spécifiques aux régimes de pension du secteur public. Bloc fonctionnel autorisé uniquement à partir des déclarations du premier trimestre 2011.
<b>CONTENU (ZONES):</b>	00964 - DATE DE DÉBUT - DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC 00965 - DATE DE FIN - DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC 00961 - TYPE D'INSTITUTION DU SECTEUR PUBLIC 00962 - CATÉGORIE DE PERSONNEL DU SECTEUR PUBLIC 00963 - DÉNOMINATION DU GRADE OU DE LA FONCTION 00966 - RÔLE LINGUISTIQUE 00967 - NATURE DU SERVICE 00968 - CARACTÈRE DE LA FONCTION 00969 - MOTIF DE FIN DE LA RELATION STATUTAIRE
<b>BLOCS LIES:</b>	90412 - Traitement barémique
<b>CARDINALITE MIN.:</b>	0
<b>CARDINALITE MAX.:</b>	99
<b>PRESENCE</b>	
<b>*CONDITION:</b>	Cardinalité 0 si la ligne travailleur concerne une combinaison d'une catégorie d'employeur et de code travailleur qui n'appartient pas à la liste des combinaisons nécessitant la déclaration d'une ligne Données secteur public de la ligne d'occupation. Cardinalité 0 si l'occupation de la ligne travailleur concerne une période couverte par une indemnité de rupture. Cardinalité 1...99 si la ligne travailleur concerne une combinaison d'une catégorie d'employeur et de code travailleur qui appartient à la liste des combinaisons nécessitant la déclaration d'une ligne Données relatives au secteur public.
<b>*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:</b>	Un bloc Données de l'occupation relatives au secteur public (une combinaison des zones suivantes : DATE DE DEBUT - DONNEES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC, TYPE D'INSTITUTION DU SECTEUR PUBLIC, CATEGORIE DE PERSONNEL DU SECTEUR PUBLIC, NATURE DU SERVICE, CARACTERE DE LA FONCTION) ne peut se retrouver qu'une seule fois par Occupation de la ligne travailleur.

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Incompatibilité catégorie employeur	90411-025	NP
Incompatibilité code travailleur	90411-030	NP
Non présent	90411-001	B
Non admis	90411-146	B
Erreur de séquence	90411-091	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90411-006	B
Hiatus entre traitements	90411-391	NP
Incompatibilité avec le statut du travailleur	90411-212	NP

NUMERO DU BLOC: 90412	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Traitement barémique**  
**(Label XML : ScaleSalary)**

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel permettant de déclarer les éléments se rapportant au traitement barémique à prendre en considération pour le calcul de la pension de retraite dans le secteur public. Bloc fonctionnel autorisé uniquement à partir des déclarations du premier trimestre 2011.

**CONTENU (ZONES):** 00970 - DATE DE DÉBUT DU TRAITEMENT BARÉMIQUE  
00971 - DATE DE FIN DU TRAITEMENT BARÉMIQUE  
00972 - DATE DE PRISE DE RANG DE L'ANCIENNETÉ PÉCUNIAIRE  
00973 - RÉFÉRENCE DE L'ÉCHELLE DE TRAITEMENT  
00974 - MONTANT DU TRAITEMENT BARÉMIQUE  
00975 - NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE  
00976 - NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE - TRAITEMENT BARÉMIQUE COMPLET  
01235 - NOTION TRAITEMENT BARÉMIQUE RÉDUIT

**BLOCS LIES:** 90413 - Supplément de traitement

**CARDINALITE MIN.:** 1  
**CARDINALITE MAX.:** 99

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Indispensable  
**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** Un bloc Traitement barémique (une combinaison des zones suivantes : DATE DE DEBUT DU TRAITEMENT BAREMIQUE, DATE DE PRISE DE RANG DE L'ANCIENNETE PECUNIAIRE, REFERENCE DE L'ECHELLE DE TRAITEMENT) ne peut se retrouver qu'une seule fois par bloc Données de l'occupation relatives au secteur public.

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90412-001	B
Non admis	90412-146	B
Erreur de séquence	90412-091	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90412-006	B

NUMERO DU BLOC: 90413	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Supplément de traitement**  
(Label XML : AdditionalScaleSalary)

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel permettant de déclarer les éléments se rapportant aux suppléments de traitement susceptibles d'entrer en ligne de compte pour le calcul de la pension de retraite ou pour la péréquation des pensions du secteur public.  
Bloc fonctionnel autorisé uniquement à partir des déclarations du premier trimestre 2011.

**CONTENU (ZONES):**  
00978 - DATE DE DÉBUT DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT  
00979 - DATE DE FIN DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT  
00977 - RÉFÉRENCE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT  
00980 - MONTANT DE BASE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT  
00981 - POURCENTAGE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT  
00982 - NOMBRE D'HEURES OU DE PRESTATIONS  
00983 - MONTANT DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT

**BLOCS LIES:**

**CARDINALITE MIN.:** 0  
**CARDINALITE MAX.:** 99

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Facultatif  
**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** Un bloc Supplément de traitement (une combinaison des zones suivantes : REFERENCE DU SUPPLEMENT DE TRAITEMENT, DATE DE DEBUT DU SUPPLEMENT DE TRAITEMENT) ne peut se retrouver qu'une seule fois par bloc Traitement barémique.

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non admis	90413-146	B
Erreur de séquence	90413-091	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90413-006	B
Incompatibilité code travailleur	90413-030	B

NUMERO DU BLOC: 90438	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Mesures de réorganisation du travail simultanées - Informations**  
**(Label XML : ReorgMeasureInformation)**

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations relatives à des mesures de réorganisation du travail simultanées.

**CONTENU (ZONES):** 00051 - MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL  
01030 - POURCENTAGE DE LA MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL

**BLOCS LIES:**

**CARDINALITE MIN.:** 0  
**CARDINALITE MAX.:** 2

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Cardinalité 2 si la zone 00051 au niveau de l'occupation est complétée avec la valeur 599. Sinon, cardinalité 0.

**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** Une mesure de réorganisation du travail ne peut se retrouver qu'une seule fois par occupation.

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90438-001	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90438-006	B
Incompatibilité code travailleur	90438-030	B
Pas d'application	90438-053	B
Erreur de cardinalité	90438-090	B
Erreur de séquence	90438-091	B
Non admis	90438-146	B

NUMERO DU BLOC: 90578	VERSION: 2022/3	DATE DE PUBLICATION: 30/08/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**Activation - Informations**  
(Label XML : ActivationInformation)

**DESCRIPTION:** Bloc fonctionnel contenant les données permettant de calculer la cotisation d'activation.

**CONTENU (ZONES):** 01191 - DATE DE DÉBUT DISPENSE DE PRESTATIONS  
01192 - DATE DE DÉBUT SITUATION DE FORMATION  
01193 - SITUATION DE FORMATION

**BLOCS LIES:**

**CARDINALITE MIN.:** 0  
**CARDINALITE MAX.:** 1

**PRESENCE**  
**\*CONDITION:** Cardinalité 0 si la zone « Notion de dispense de prestations » (00826) est non présente ou • 2 dans tous les blocs Occupation - Informations (90313).  
Cardinalité 1 si la zone « Notion de dispense de prestations » (00826) = 2 dans au moins 1 bloc Occupation-Informations (90313).

**\*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90578-001	B
Incompatibilité trimestre - catégorie employeur	90578-035	B
Incompatibilité code travailleur	90578-030	B
Pas d'application	90578-053	B
Erreur de cardinalité	90578-090	B
Erreur de séquence	90578-091	B
Non admis	90578-146	B